



HAL
open science

Formes et dynamique de l'artisanat français – Une sociologie de l'entreprise artisanale et du marché professionnel

Samia Ait Tkassit

► **To cite this version:**

Samia Ait Tkassit. Formes et dynamique de l'artisanat français – Une sociologie de l'entreprise artisanale et du marché professionnel. Sciences de l'Homme et Société. Université Lumière Lyon 2, 2015. Français. NNT: . tel-04746010

HAL Id: tel-04746010

<https://hal.science/tel-04746010v1>

Submitted on 21 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Lumière Lyon 2

Faculté d'Anthropologie et Sociologie
Ecole Doctorale des Sciences Sociales
Centre Max Weber

Formes et dynamique de l'artisanat français

Une sociologie de l'entreprise artisanale et du marché
professionnel

Samia AIT TKASSIT

Thèse de doctorat de sociologie

Sous la direction de Jean-Claude RABIER

Soutenue publiquement le 29 octobre 2015

Composition du jury :

Faridah DJELLAL	Professeur des Universités – Université Lille 1 Rapporteur
Luc FLEURET	Directeur du Service Emploi Formation Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat – Rhône-Alpes
Bruno MILLY	Professeur des Universités – Université Lumière Lyon 2 Président du Jury
Jean-Claude RABIER	Professeur émérite – Université Lumière Lyon 2 Directeur de thèse
Thomas REVERDY	Maître de Conférences Habilité à Diriger les Recherches Institut National Polytechnique de Grenoble Rapporteur

Formes et dynamique de l'artisanat français – Une sociologie de l'entreprise artisanale et du marché professionnel

Malgré un récent regain d'intérêt pour l'artisanat, la sociologie française semble déprise de cet objet polymorphe qui demeure en proie au doute concernant sa nature et sa capacité à se maintenir. Pour lever ces ambiguïtés, des statistiques portant sur l'emploi ont été produites en lien avec le réseau consulaire, des chiffres sur l'entrepreneuriat ont été traités et des données qualitatives ont été recueillies au sein de la boucherie et de la réparation automobile via des observations et des entretiens menés en France et au Maroc. L'immersion durant trois années au sein de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat en Rhône-Alpes avec un financement CIFRE (2007-2010) a permis de mener à bien cette recherche. La thèse montre l'entreprise artisanale comme un incubateur des savoir-faire qui s'incarnent dans une division *ad hoc* du travail faite de routines et de créativité. Celle-ci s'actualise en s'ajustant aux situations productives et marchandes. Enracinée localement, la dimension relationnelle façonne la performance organisationnelle et marchande, amenant davantage d'efficacité. Cette dimension transparaît dans l'offre marchande, les stratégies de captation des clients et les rapports concurrentiels entre pairs. Cette thèse vise aussi à étudier l'artisanat rhônalpin comme catégorie sociale. Elle montre que les ressorts de sa cohésion et de son élasticité sont au principe du marché professionnel ouvert et dynamique qu'est l'artisanat et dans lequel sont enchâssés le marché du travail artisanal et une constellation de groupes professionnels réunissant un noyau d'artisans-indépendants et une population mobile, qui gravite autour, partageant leur expérience et leurs qualifications.

Mots-clés: artisanat, travail, routines, marché, groupe professionnel, marché professionnel.

Forms and dynamics of French artisanship – Sociology of craft businesses and of the occupational market

French research in sociology seems to have detached itself from artisanship as a field of study in spite of a recent regain of interest in it. As a polymorphous object, artisanship still remains subject to doubt as far as its definition and sustainability are concerned. To characterise it, we based our work on employment statistics produced within the consular network in Rhône-Alpes and entrepreneurship data that we processed. Together with qualitative material collected in butcheries and mechanic businesses through observations and interviews conducted in France and Morocco. We spent three years of full-time work within the Regional Chamber of Trades and Crafts with a research funding (CIFRE 2007-2010) to carry out this study. This thesis reveals the craft business as an incubator of skills which are embedded in an *ad hoc* work division based on routines and creativity which are an updated response to production and market situations. Adding up to this efficiency, the locally rooted relational dimension leads to organizational and market performance. This dimension appears in the artisans offers, their customers capture strategies and the competitive relationships between peers. This thesis also aims at studying the Rhône-Alpes artisanship as a social category. The main finding here is that artisanship cohesion and its elasticity reveal an open and dynamic occupational market built on the labor market and on a constellation of occupational groups that gather independent-craftsmen as their core and a mobile population that revolves around sharing the same qualifications and experience

Keywords: crafts, work, routines, market, occupational group, occupational market.

Remerciement

Cette thèse ne serait pas ce qu'elle est ni ce qu'elle représente pour moi si elle n'avait pas été ce temps de rencontres et d'expériences nouvelles qu'elle a été.

Trois personnes ont été les premières à influencer mon parcours mêlant recherche et artisanat : Jean-Claude Rabier qui a accepté d'être mon directeur de recherche, me permettant de concrétiser ce projet ; au sein du réseau consulaire en Rhône-Alpes, Séverine André – chargée d'emploi – relayée par les prises de décisions et le soutien de Luc Fleuret – Responsable du service formation – m'ont ouvert l'accès à cinq années de terrain et à un réseau de collaborateurs dont Joël Grisollet, Olivier Durand-Evrard, Josette Sedfi, Dominique Roule, Alexandre Pennaneac'h, Michel Touilloux et d'autres.

Une fois impulsée, la réflexion a été nourrie des échanges avec les membres de l'équipe de recherche technique (ERT), fondée et animée dans le cadre de réunions hebdomadaires par Jean-Claude Rabier, avec la participation régulière de Philippe Bernoux, Sophie Prina, Cédric Verbeck et d'autres. La thèse s'est aussi construite sous le regard bienveillant et la critique éclairée des membres de l'équipe « Travail, Institutions, Professions et Organisations ». Je pense à Philippe Bernoux, Estelle Bonnet, Michèle Dupré, Gilles Herreros, Bruno Milly, Magali Robelet et Clément Ruffier. Au détour de nos échanges, ils ont su nourrir ma réflexion, tantôt l'air de rien et tantôt avec malice, me poussant sérieusement dans mes retranchements. Je pense aussi aux différentes rencontres et aux liens tissés avec les chercheurs mentionnés ainsi qu'Aurélie Dumain, Hervé Cazeneuve, Jessie Dubief, Jeanne Gilbert, Béatrice Maurines, Florian Charvolin, Gaëlle Clavandier et Emmanuelle Santelli.

Tout au long de ma recherche, je me suis sentie entourée et soutenue. Mes remerciements et ma reconnaissance s'expriment dans mon attachement aux sociologues du laboratoire et à mes anciens collègues du réseau consulaire, dont certains sont devenus des amis. Mes remerciements vont aussi aux personnes qui font les institutions : l'ANRT, le Centre Max Weber, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de la région Rhône-Alpes, l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

Le temps long de cette thèse a été celui de l'enchevêtrement des expériences. La recherche doctorale est dans mon cas indissociable, d'une part, de l'immersion au sein du réseau consulaire qui s'est réalisée dans le cadre d'une convention de formation par la recherche (CIFRE) co-financée par l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), et d'autre part, des trois années d'enseignement au sein de l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, dont deux années comme attachée temporaire d'enseignement et de recherche à Lyon 2.

La thèse que je pensais être l'aboutissement de mes aspirations n'en est à vrai dire que le balbutiement. Elle a été une chance d'infiltrer des mondes différents et de vivre l'expérience de l'enseignement, confirmant mon goût pour l'exercice. A ce titre, je remercie les personnes ayant contribué de quelque manière que ce soit à façonner mon parcours.

Pour finir, comment ne pas dire ici toute l'émotion que j'éprouve lorsque je pense au soutien et aux encouragements de mes parents, de mon frère, de Widiane et de mes proches ? Merci.

Sommaire

REMERCIEMENT	4
INTRODUCTION.....	10
1. L'artisanat ou l'illusion d'un concept unifié	14
2. Les hypothèses de sa survie, de sa constance et de sa nouvelle mise en danger	19
3. Vers une appropriation théorique et empirique de l'objet sociologique	29
PREMIERE PARTIE : L'ARTISANAT FRANÇAIS AU PRISME DE L'HISTOIRE, LA STATISTIQUE ET LA SOCIOLOGIE.....	38
Chapitre 1 – L'artisanat en France, construction sociale d'une pratique ancienne....	39
1. L'émergence des activités artisanales : de l'esclavagisme au corporatisme	39
2. L'ordre corporatif, essor et abolition.....	44
3. Artisanat, naissance du néologisme	48
4. Du flottement dans la construction légale et institutionnelle de l'artisanat français .	49
5. L'artisanat sous et après Vichy – espoir et désillusion.....	53
6. L'artisanat d'aujourd'hui, marqué par son institutionnalisation	56
Conclusion du chapitre 1 – L'inconstante définition juridique de l'artisanat français.....	64
Chapitre 2 – L'artisanat français et rhônalpin, un dimensionnement malaisé.....	66
1. Les enjeux de la mesure statistique de l'artisanat en France	66
1.1. Des définitions... aux champs statistiques.....	66
1.2. L'artisanat, entre multiplication des sources et difficultés d'appariement.....	70
2. Les grandes tendances chiffrées de l'artisanat national et régional	76
2.1. Un tiers des entreprises françaises sont artisanales	76
2.2. 11% des entreprises artisanales françaises sont en Rhône-Alpes.....	81
3. La dynamique sectorielle en Rhône-Alpes et ses imprécisions	103
3.1. L'intrigante volatilité des salariés de l'artisanat ?	103
3.2. Le mouvement des entreprises sous la menace d'un nouveau statut	106
Conclusion du chapitre 2 – Le revers de la quantification : l'ambiguïté statistique.....	112
Chapitre 3 – L'artisanat en sociologie : peu de travaux, une myriade d'approches ..	115
1. Le savoir-faire artisan et son appropriation	115
2. De l'apprentissage à l'installation : les trajectoires de la quête de l'indépendance.	121
3. L'artisanat, entre division et indivision du travail.....	126
4. Une rationalité spécifique ?	131
5. L'ancrage local et le lien social, corollaires de l'artisanat	138
6. L'ambivalence de l'identité artisanale sur fond d'une approche culturelle	142
Conclusion du chapitre 3 – L'artisanat : un objet qui en cache d'autres.....	151
Conclusion de la partie – La mise en équation du métier, de la taille et du statut	152

DEUXIEME PARTIE – LES MOYENS DE CONCEPTUALISATION DE L’AMBIVALENCE ARTISANALE.	155
Chapitre 4 – Appropriation théorique et méthodologique de l’objet.....	156
1. Entreprises vs actifs : Quel angle d’approche privilégier ?	156
2. Les hypothèses de formes et de maintien de l’artisanat.....	158
3. La CIFRE: le dualisme d’une posture de recherche participante.....	164
4. La quantification servant la quête d’une légitimité à traiter de tout l’artisanat	172
5. L’indispensable matériau qualitatif et la multiplication des terrains	182
6. La place du terrain marocain dans la mise en perspective France-Maroc	188
Conclusion du chapitre 4 – La contribution visée et les limites des moyens engagés....	195
Chapitre 5 – Vers un triptyque conceptuel pour appréhender l’artisanat.....	198
1. L’organisation artisanale comme objet de recherche	198
1.1. L’organisation en sociologie	199
1.2. Quelques clés pour percer le fonctionnement organisationnel.....	203
1.3. L’approche relationnelle de l’organisation artisanale.....	206
2. Le travail artisanal comme objet de recherche.....	210
2.1. Le travail en sociologie	210
2.2. Que dire du travail artisanal en l’absence de prescriptions écrites ?.....	216
2.3. L’artisanat au prisme de la sociologie des professions.....	221
3. Le marché artisanal comme objet de recherche	228
3.1. Du marché des économistes à la construction sociale du marché.....	228
3.2. La mise en marché et ses implications	234
3.3. L’approche relationnelle pour appréhender le marché artisanal	239
Conclusion du chapitre 5 – La portée escomptée du triptyque conceptuel.....	245
Conclusion de la deuxième partie – Le quadruple pari pour saisir l’artisanat	247
TROISIEME PARTIE – REPENSER L’ENTREPRISE ARTISANALE ET LA CATEGORIE SOCIALE	249
Chapitre 6 – L’imbrication artisanale de l’organisation, du travail et du marché.....	250
1. Quelques régularités du travail à plusieurs dans l’entreprise artisanale.....	252
1.1. L’entreprise artisanale à travers son activité, sa taille et son statut juridique.....	253
1.2. Des employeurs qualifiés et expérimentés	258
1.3. La prépondérance masculine dans les rangs des patrons et des salariés	262
1.4. Des salariés aux profils marqués par la dimension technique.....	264
1.5. L’invisibilité de la participation des conjointes ?.....	273
1.6. La création et la reprise d’entreprises, leur pérennité en question.....	279
2. L’organisation artisanale entre division <i>ah hoc</i> du travail et routines cristallisées..	285
2.1. La boucherie : un métier où les pratiques évoluent jalonnées de normes	286
2.2. La division du travail au sein de l’organisation artisanale	297
2.3. Les routines qui fondent le fonctionnement organisationnel	304

3.	Apprentissage, appropriation du métier et autonomie dans le travail.....	312
3.1.	L'apprentissage, comme premier cadre d'appropriation du travail artisanal	312
3.2.	L'appropriation des normes de métier : de l'autonomie au travail à soi	321
3.3.	L'injonction d'autonomie dispensant des prescriptions poussées du travail	328
4.	La portée de la dimension relationnelle dans l'échange marchand	333
4.1.	La mise en marché de biens et de services dissouts dans la relation sociale	335
4.2.	La réparation automobile : stratégies de captation et rempart relationnel ...	343
4.3.	La boucherie : hypermnésie marchande et calcul face au risque marchand	354
5.	L'ancrage local et l'atomicité des entreprises comme ressorts concurrentiels	366
5.1.	Le spectre d'un rapport concurrentiel inégal	366
5.2.	Le rapport concurrentiel entre isolement, interdépendance et coopération .	371
	Conclusion du chapitre 6 – L'inextricable emmêlement qui fait l'entreprise artisanale .	379
	Chapitre 7 – L'artisanat en Rhône-Alpes : l'objectivation de la catégorie sociale.....	383
1.	Ce qui entretient l'ambivalence de l'artisanat	385
1.1.	L'ambiguïté de la définition juridique de l'artisanat français	385
1.2.	Lorsque les artisans peinent à se définir.....	389
2.	Au cœur de l'artisanat, le groupe professionnel avec un noyau et des marges.....	390
2.1.	La question de la délimitation du groupe professionnel	392
2.2.	Une population que soudent l'expérience et la qualification	395
2.3.	L'indépendance à portée de main, d'abord pour créer son propre emploi ...	401
3.	Construction d'un concept hybride : l'artisanat comme marché professionnel.....	406
3.1.	Un marché professionnel ouvert avec une légère tendance à la clôture.....	406
3.2.	Le mouvement des salariés, une régulation clé du marché professionnel ...	416
	Conclusion du chapitre 7 – La conceptualisation de l'insaisissable artisanat.....	432
	CONCLUSION DE LA THESE – AU CŒUR DE L'ARTISANAT, SA COHESION ET SON ELASTICITE.....	435
	BIBLIOGRAPHIE	447
	TABLE DES FIGURES.....	468
	TABLE DES TABLEAUX	470
	TABLE DES CARTES	471
	ANNEXES	472
	Annexe 1 – L'artisanat marocain : construction institutionnelle et flou statistique	473
	Annexe 2 – La Nomenclature des activités artisanales françaises (Nafa2).....	492
	Annexe 3 – Quelques photographies illustratives prises sur le terrain	505
	Annexe 4 – Guide d'entretien : Réparation automobile et boucherie	512
	Annexe 5 – Questionnaire « installation » enquête 2003-2010	513
	Annexe 6 – Questionnaire « enquête emploi »	517
	TABLE DES MATIERES	522

Introduction

Et si l'artisanat venait réellement à disparaître ? Cela se ferait-il dans une navrante indifférence ? Que signifierait alors cette disparition ? Le triomphe du modèle de la grande entreprise ? Celui de l'industrie ? Le triomphe des logiques globalisantes sur celles du « monocalisé » ? Cet ensemble de petites entreprises et de gens de métiers est-il un épiphénomène ; une composante socio-économique accessoire, négligeable, en marge du système productif ? Pourrait-il l'être ? La France pourrait-elle se passer d'un tiers de ses entreprises – près d'un million de patrons – et d'assumer le chômage d'un salarié sur dix ? La rareté des études portant sur l'artisanat présage-t-elle d'un objet sans intérêt qui ne mérite point que nous nous y intéressions ou au contraire, est-ce là un déplorable manque de connaissance voire de reconnaissance, le condamnant encore plus à sa prétendue marginalité ?

Avec l'industrialisation grandissante, l'artisanat a de moins en moins été étudié pour lui-même, perçu comme l'ancêtre de l'industrie. Si cette filiation peut être admise pour certains métiers où le progrès technique la rend vraisemblable, pouvons-nous en dire autant de l'artisanat tout entier ? Par ailleurs, l'essor industriel a contribué à faire de l'artisanat un paradoxe. Nous pourrions dire, en grossissant le trait, qu'il n'existe désormais que dans l'ombre de l'usine ; considéré à la fois comme une victime de celle-ci, mais aussi comme la soupape de sécurité qui permet le développement industriel que connaît le monde contemporain.

Les prédictions alarmistes concernant l'avenir de l'artisanat sont-elles le prolongement du discutabile et fort discuté déterminisme louant le « one best way » ? La supposée disparition de l'artisanat pose la question de l'effacement de la petite entreprise, faisant une part encore plus imposante à la grande.

Il est vrai qu'en considérant le développement économique sous l'angle des innovations techniques et technologiques, l'artisanat apparaît comme hermétique à la dynamique du progrès. Le caractère manuel de ses activités, corollaire de cet immobilisme apparent, est tenu pour preuve de son déclin annoncé.

Inadaptées car trop petites, peu compétitives et en marge des logiques innovantes car sclérosées par des pratiques anciennes – manuelles pour l’essentiel –, les entreprises artisanales françaises survivent-elles tant qu’elles le peuvent, avant de péricliter? Le paradigme dominant aurait ainsi toutes les raisons de maintenir sa suprématie.

Toutefois, les manières de « faire entreprise » sont loin d’être uniformes. Si « *les rapports personnels, tenant compte des individus particuliers, sont dans les PME (petites et moyennes entreprises nldr) au fondement de l’organisation, de la division des tâches et des rôles, et tiennent ici la place que tiennent les règles, formalisées et impersonnelles, dans le fonctionnement des grandes entreprises* » (Saglio, 1995, 17), cela n’en fait pas des organisations de moindre intérêt mais une autre façon d’en être.

La concentration des entreprises, une tendance forte du système économique allant de pair avec la disparition des petites structures, n’est pas venue à bout de l’artisanat. Les petites entreprises de moins de 50 salariés continuent d’exister et ne sont plus fatalement identifiées comme condamnées à disparaître ou à végéter dans quelques recoins du système productif (Marchesnay, 1986). Rafistoler « *les accrocs provoqués par l’expansion du capitalisme* » est désormais une hypothèse que l’on ose formuler et défendre (Boutillier et Uzunidis, 1998, 24).

L’artisanat, comme objet de recherche, offre la possibilité d’étudier la petite entreprise, autrement que comme une étape dans la vie d’une structure destinée à grandir et à se développer. Une vision positive de l’artisanat infiltre le pessimisme ambiant : il apparaît alors comme une solution à nombre de problèmes économiques et sociaux qui se posent en France, allant du chômage, à l’échec scolaire en passant par la baisse de la croissance et l’incertitude qui accable le renouvellement du tissu économique.

Aussi, le regard porté sur cet objet gagne-t-il à être actualisé d’une part, parce que la lecture pessimiste faite de celui-ci est à mettre en balance avec le développement de nouvelles formes d’indépendance – l’auto-entrepreneuriat par exemple – et d’une littérature qui fait de l’artisanat un des modèles de référence. D’autre part, parce que le contexte mondialisé a grandement modifié le rapport entre le local et le global. La mondialisation que l’on peut définir « *par tous les changements dans l’économie internationale qui tendent à créer un marché global pour le travail, les capitaux, les biens et les services* » (Berger, 2003) est le cadre dans lequel s’inscrit notre réflexion. L’artisanat ne saurait s’y soustraire, tout en étant profondément ancré dans le local.

Pour certains, la fin annoncée du secteur serait due au défaut d'assimilation par ses entreprises des changements liés au fonctionnement mondialisé de l'économie. Aujourd'hui, explique Pascal Lamy – Directeur Général de l'Organisation Mondiale du Commerce dans une allocution prononcée devant le Sénat français à Paris le 15 octobre 2010 – de plus en plus de produits sont « *Made in World* » et non plus « *Made in France* »¹. L'opposition entre la production « monocalisée » de biens et de services et la production « multilocalisée » aurait perdu tout son sens. Mais que fait-on de l'artisanat qui demeure une production « monocalisée » destinée à un marché qui l'est tout autant ?

Porter un intérêt à l'artisanat n'a pas pour seul but de prouver qu'il est loin d'être un phénomène marginal ; cet objet incarne un pan considérable de l'économie réelle qui n'a pas vocation à être délocalisé et encore moins à être happé par la sphère financière. Il pose une série de questions sociologiques qui jalonnent cette recherche doctorale, à savoir, des questions liées au travail, au marché et à l'organisation dont nous n'esquissons ici qu'un petit aperçu.

Aujourd'hui, les critiques faites au taylorisme font l'unanimité. La définition rigide des gestes à faire dans l'exécution des tâches ainsi que celle de la cadence à tenir ont, sans conteste, un impact négatif sur le travail et le travailleur. De nombreux sociologues défendent l'idée que le geste et la pensée ne sauraient être dissociés – qu'il s'agisse d'un ouvrier à l'usine (Bernoux, 1981, 2011) ou d'un artisan (Schwint, 2002 et Sennett, 2010). L'artisanat a d'ailleurs toujours revendiqué l'absence de séparation entre le geste et la pensée, entre l'exécution des tâches et leur conception. Il continue pourtant à ne pas être reconnu pour l'impact positif – par déduction – que pourrait avoir son mode de fonctionnement sur le travail et les individus qui le réalisent. Les implications et la portée de l'indivision entre la conception du travail et son exécution au sein de l'artisanat amènent à l'analyse de cet amalgame entre le geste et la pensée dans lequel se construit le rapport au travail des gens de métier. Il est néanmoins difficile de rendre explicite cette union du geste et de la pensée, où seul le visible semble retenir l'attention, complexifiant la connaissance des structures cognitives à l'œuvre et celle des modes de fonctionnement ; le travailleur a ainsi une connaissance de la machine sur laquelle il travaille et une maîtrise qui s'acquiert dans une relation d'usage (Rabier, 1994).

¹ <http://www.wto.org/>

Du point de vue organisationnel, la proximité et la connaissance mutuelle – données comme conséquences inéluctables de la petite taille de ces entreprises –, semblent transcender le rapport hiérarchique en leur sein. L'artisanat se distingue de la grande entreprise que ce soit par son système de gestion, ses ressorts de prise de décision ou encore ses moyens de contrôle. Est-il justifié pour autant de déchoir ces entreprises – personnes physiques et morales – de leur dimension organisationnelle pour les considérer comme des processus incomplets (Schmoll, 1997) fonctionnant de manière quasi-accidentelle ? La spontanéité dans la gestion, le caractère intuitif de certaines prises de décisions ne nous semblent pas être le reflet d'une fragilité ou d'une quelconque incomplétude mais l'expression d'une organisation digne d'intérêt.

L'idée est d'amorcer une étude de ces petites structures qui évoluent parallèlement aux plus grandes. Ces dernières sont celles qui sont habituellement analysées ; celles dont les méthodes, les rouages de fonctionnement, les problèmes les plus récurrents sont connus. Celles aussi dont les mouvements sont rendus visibles puisqu'elles se délocalisent, reviennent parfois ; recrutent en masse, licencient... Bref, celles qui font parler d'elles et dont le tumulte nous a orientées vers les plus discrètes : les très petites entreprises et plus précisément les entreprises artisanales dont nous savons finalement peu de choses et qui demeurent présentes, ancrées localement, dans leur grande diversité.

En plus des spécificités du travail et de l'organisation productive de ces entreprises, comment peut-on passer sous silence l'influence du marché sur ce qu'est l'artisanat et son fonctionnement ? La dimension marchande serait-elle le nœud de la prétendue inadéquation entre l'entreprise artisanale et le système productif mondialisé dans lequel elle évolue ? Que se passe-t-il au sein de ce marché ? Sommes-nous dans un domaine où la rationalité domine les logiques sociales ou s'y efface-t-elle au profit d'autre chose ? La relation aux choses prime-t-elle dans l'artisanat à l'instar de tout échange marchand comme le défend Alain Testart (2001) ?

1. L'artisanat ou l'illusion d'un concept unifié

En faisant de l'artisanat français un objet de recherche, cela pourrait avoir l'allure d'une petite provocation, ou être assimilé à un acte militant. Certains y verraient une façon audacieuse de prendre le contre-pied de la mouvance contemporaine ; celle qui le considère comme un phénomène en décomposition dont l'âge d'or serait derrière nous. Tandis que d'autres y verraient une vaine façon de redorer son blason. Ces interprétations n'accorderaient alors que peu de crédit à la volonté d'apporter quelque contribution que ce soit à sa compréhension.

Que faisons-nous en saisissant l'artisanat comme objet sociologique ? Nous souhaitons préciser son contenu sachant qu'il est à la fois décrit comme un secteur, une branche d'activité, une catégorie socioprofessionnelle, un groupe d'artisans, un ensemble de professions, des métiers manuels, un ensemble de qualifications, un collectif politique, des ouvriers indépendants, des petits patrons, des artistes, un ensemble de Très Petites Entreprises (TPE)... Une myriade de descriptions censées permettre de préciser ce qu'il est, et qui, dans ce foisonnement de facettes indissociables, crée la confusion.

« *A l'origine, l'artisan est à la fois celui qui exerce un art et une technique* » (Durand et Fremont, 1979, 6). Une brève analyse de l'étymologie du mot donne un aperçu des difficultés à en cerner le contenu. Dérivé du latin *ars*, *artis*, désignant « l'art », le mot artisanat – contrairement au mot artisan qui aurait eu un usage précoce (Durand et Fremont, 1979, 6) – est récent, datant de 1920, bien qu'il corresponde à une réalité ancienne. Cette racine latine évoquant l'art – commune au vocable français, italien (*artigianato*), espagnol (*artesanado*) et portugais (*artezanato*), alors que les mots allemand et anglo-saxon qui désignent l'artisanat renvoient au travail manuel (*handwerk*, *handicraft*) (Kari, 2003) – serait le reflet de la confusion séculaire entre artisan et artiste. Une ambiguïté qui dure, puisqu'aujourd'hui encore, l'artisanat français compte parmi ses sous-secteurs les métiers d'art qu'il est malaisé de distinguer des autres métiers². En effet, l'artisanat d'art n'est pas une activité identifiée par un code unique et spécifique correspondant à l'activité principale portée au répertoire des métiers (code APRM) ; il relève de plusieurs activités, principalement de production, dont le code ne permet pas de savoir s'il s'agit d'un métier d'art ou d'une activité « classique ».

² Selon le décret n°2006-80 du 25 janvier 2006 modifiant celui du 2 avril 1998, les artisans d'art doivent être identifiés en tant que tel au sein du répertoire des métiers, conformément à l'article 20 de la loi Raffarin relative aux artisans d'art (V. infra, Chap.4, n°131 à 133) (Azarian, 2006, 19).

En arabe classique, l'artisanat est désigné par le groupe nominal « Sinâ'a taqlîdiya » qui signifie « fabrication traditionnelle », ou « arts traditionnels » si nous suivons Abdelilah Kabbaj (2006). « Taqlîdiya » est un adjectif dont le radical fait référence aussi bien à l'imitation qu'aux traditions. Comme le souligne l'auteur de l'ouvrage « Artisanat au Maroc – Militantisme, culture et économie sociale », l'imitation comme interprétation de ce que désigne l'artisanat dans la langue arabe au Maroc évince, de fait, la créativité dont sont pourtant empreints les métiers. Ces derniers sont dits en arabe classique « Hirafes », pluriel de « hirfa », un métier. Le mot « métier » en arabe a une racine commune avec le verbe « ihtarafa » qui signifie se professionnaliser ou se perfectionner. Au XIV^{ème} siècle, Ibn Khaldoun avait désigné les métiers en utilisant le vocable « mihane » et « mihaniyine » pour parler des artisans en mobilisant la référence à leur métier. Notons que ce vocabulaire demeure usité. Par ailleurs, le mot en arabe classique « sinâ'a » que nous traduisons par fabrication et que Abdelilah Kabbaj traduit par art, est proche des mots de l'arabe dialectal que sont « san'â » et « snay'iya » ou « sunnaâ » respectivement le métier, les gens de métiers/ les artisans. L'ambiguïté entre art et artisanat est aussi présente dans la langue arabe – classique et dialectale – telle qu'elle est utilisée au Maroc.

Dans la langue française, « *les mots artisan, artisanat, artisanal sont employés dans les sens les plus divers et parfois les plus contradictoires* » (Durand et Fremont, 1979, 7). Tantôt connotés de manière positive, tantôt entendus dans un sens péjoratif, entre bricolage et perfectionnement qualitatif, les acceptions de ce qui est artisanal oscillent entre le banal et le prestigieux.

A travers ce bref tour d'horizon, le constat qui peut être fait est que le mot existe dans différentes langues sans renvoyer nécessairement au même champ sémantique. Cela étant dit, recouvre-t-il les mêmes réalités économiques, juridiques et professionnelles ? Lors d'un séminaire de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCM) tenu en octobre 2003 à Budapest, Embarek Kari, Directeur de la Direction des relations européennes et de la coopération internationale, a présenté quatre axes qui émergent de la mise en perspective de définitions de l'artisanat issues de différents pays dans une optique de recherche d'un concept international unifié. Ces quatre axes correspondent à différentes approches des législateurs pour qualifier l'artisanat :

- Une approche professionnelle qui place au cœur de l'entreprise artisanale, la nature de l'activité exercée. Il s'agit de la conception dominante en Allemagne, en Autriche, en Colombie, au Luxembourg, et au Mexique. En Allemagne par exemple, la taille de l'entreprise, exprimée en nombre de salariés et en niveau de chiffre d'affaire, n'entre pas en ligne de compte dans la définition de l'entreprise artisanale qui renvoie à une entreprise dirigée de manière artisanale et dont l'essentiel des activités apparaissent dans une liste réglementant le secteur (Kari, 2003, 7).
- Une approche combinant à la fois la dimension de l'entreprise et son secteur d'activité permet de définir les entreprises artisanales en France, en Italie, en Algérie, en Guinée, en Hongrie, au Sénégal, au Niger et en Pologne (Kari, 2003, 22). Notons qu'en Italie et en France par exemple, la qualification professionnelle est un élément clé de l'activité artisanale (Kari, 2003, 9).
- L'artisanat est assimilé à un artisanat d'art en Espagne. On retrouve partiellement cet axe artistique au Maroc, en Algérie, en Colombie et au Mexique (Kari, 2003, 22).
- Une quatrième approche regroupe les pays où il n'y a pas véritablement de définition de l'artisanat mettant l'accent tantôt sur le statut d'entreprise unipersonnelle en Grande-Bretagne, le caractère manuel de l'activité en Belgique, ou l'hétérogénéité professionnelle au Vietnam (Kari, 2003, 22).

En France, les travaux de Bernard Zarca (1986), de Steven Zdatny (1999) et de Cédric Perrin (2007) décryptent les raisons de l'absence d'un concept unifié. Au-delà de la difficulté qu'éprouvent les artisans français à se définir eux-mêmes en raison de l'élasticité de leur identité sociale et de leur conscience de soi doublement négative qui fait qu'ils ne se considèrent ni ouvriers, ni patrons (Zdatny, 1999 ; Zarca, 1986), l'approche historique dévoile une succession de différentes définitions légales. Celles-ci reflètent le changement de positionnement des artisans et du législateur vis-à-vis de ce qu'est l'artisanat et ce, au gré des enjeux de différenciation qui les animent. La définition légale de l'artisanat français s'est construite dans le temps, au gré des conflits sociaux et des faveurs fiscales obtenues de l'Etat, sous l'influence de l'ancrage territorial.

Les notions d'artisan et d'activité artisanale évoluent dans un environnement balisé de textes juridiques. Aujourd'hui, la définition en vigueur de l'artisanat dite aussi définition administrative renvoie à la loi du 5 juillet 1996 et au décret n° 98-247 du 2 avril 1998 qui fixe dans son annexe la liste des activités relevant de l'artisanat :

« Doivent être immatriculées au Répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de dix salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État ».

Cette définition administrative isole les entreprises dites artisanales au regard de leur conformité à ces deux critères. Elle est conçue pour être un cadre normatif qui distingue les entreprises artisanales des autres entreprises du champ productif au nom de clivages qui se sont édifiés peu à peu, en fonction des enjeux auxquels étaient confrontés les artisans comme groupe économique et social (chapitre 1).

Dans un souci de stabilité du vocabulaire, nous posons – par convention – que l'artisanat et le secteur des métiers français renvoient dans nos travaux à l'ensemble des entreprises inscrites au Répertoire des Métiers (RM) ainsi qu'à leurs dirigeants qu'ils soient « artisans » au sens jurisprudentiel du terme ou non.

En faisant cela, nous semblons nous inscrire dans ce que Christine Jaeger et Bernard Zarca appellent la « *stratégie du flou* » et qui consiste en l'amalgame du secteur des métiers et de l'artisanat. Le premier renvoie aux entreprises inscrites au Répertoire des Métiers conformément aux critères de définition administrative de taille et d'activité ; tandis que le second renvoie au statut de l'artisan acquis grâce à un diplôme de formation technique ou à une ancienneté supérieure à six années dans l'exercice du métier. A ce sujet, Roberta Shapiro (1991) se positionne en écrivant :

« Nous ne voyons pas qu'il y ait un grand inconvénient à ce que nous contribuions à cette "stratégie", dans la mesure où le jeu des appellations ne semble pas masquer des intérêts cruciaux. » (Shapiro, 1991, 3).

Nous semblons entretenir l'amalgame dans notre usage indifférencié des vocables pour désigner à la fois les entreprises artisanales et leurs dirigeants. Un artisan est, ici, le chef d'une entreprise artisanale inscrite au RM, qu'il en ait le statut légal ou non. Cette dispense de segmentation est confortée par le terrain, mené dans le cadre de cette recherche doctorale, dans la mesure où l'ancienneté moyenne des chefs d'entreprises employeuses avoisine les 20 ans en plus de la prépondérance des profils détenant au moins un diplôme professionnel de niveau V (CAP/BEP). Toutefois, il serait faux de dire que nous ne retenons pas la distinction entre les deux, pris dans leur acception juridique puisque d'une part, nous montrons que ces deux ensembles ne renvoient à la même chose et que le législateur les positionne d'une

manière qui est loin d'être neutre en subordonnant l'un à l'autre dans certaines situations (chapitre 2, conclusion de la première partie). D'autre part, l'un des objectifs de cette thèse est de mieux cerner ce qu'est l'artisanat. La distinction entre artisanat et secteur des métiers joue le rôle d'une toile de fond sur laquelle nous nous appuyons pour questionner l'artisanat comme catégorie sociologique.

Aussi, entendons-nous par activité, l'occupation habituelle d'un individu – son métier – ou d'une entreprise telle qu'elle est identifiée dans le cadre de la nomenclature du secteur (cf. annexe n°2).

Pour l'artisanat français, la nomenclature actuellement en vigueur est dite NAFA³ (deuxième version de la Nomenclature des Activités Françaises de l'Artisanat). Il s'agit d'une déclinaison spécifique aux entreprises artisanales de la nomenclature des activités françaises (NAF). Les codes d'activités figurant dans cette classification sont attribués aux entreprises lors de leur inscription au Répertoire des Métiers et correspondent à l'activité principale envisagée par le chef d'entreprise (cf. annexe n°2).

Si l'activité est mobilisée ici dans le sens du découpage et de la classification, institutionnalisées et matérialisées dans la nomenclature Nafa2, le métier renvoie pour nous davantage aux aspects techniques ; le travail aux situations concrètes de sa réalisation comme contenu tandis que l'emploi fait davantage référence au cadre juridique et administratif dans lequel il se réalise.

³ « La NAFA (Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat), est la nomenclature permettant de décrire les activités artisanales. Le champ des activités artisanales a été défini dans la loi 96-603 du 5 Juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (articles 16 à 25), comme celui des activités dont la liste apparaît dans l'annexe du décret n°2008-565 du 17 juin 2008 portant modification du décret n°98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au répertoire des métiers. La NAFA a été révisée en 2008 (arrêté du 10 juillet 2008, JO du 23 juillet 2008) pour s'aligner sur la NAF rév. 2, révisée au 1er janvier 2008 (NAFA rév. 2). Les codes de la NAFA ont six caractères, quatre chiffres et deux lettres. Les cinq premiers caractères sont ceux de la NAF. La lettre située en sixième position permet de préciser le contenu des postes NAFA au sein d'une sous-classe NAF. L'activité principale au répertoire des métiers (APRM) est définie selon la NAFA. » <http://www.insee.fr/fr/methodes/> La NAFA a été révisée en 2008 (arrêté du 10 juillet 2008, JO du 23 juillet 2008) pour s'aligner sur la NAF rév.2, révisée au 1er janvier 2008 (NAFA rév. 2). Cf. <http://www.insee.fr/fr/methodes>

2. Les hypothèses de sa survie, de sa constance et de sa nouvelle mise en danger

Ce qui entretient le flou autour de la survie de l'artisanat

L'artisanat est systématiquement placé au croisement de deux approches antagonistes qui se font l'écho tantôt de sa survivance, tantôt de sa permanence. Si les arguments utilisés pour défendre les conjectures les plus défavorables sont le plus souvent fondés et plausibles, ils s'avèrent néanmoins peu probants des conclusions apocalyptiques qu'ils présagent. Cette question presque désuète qui est celle de la place du secteur des métiers dans les sociétés et économies contemporaines est mise au goût du jour par la crise conjoncturelle mondiale qui a marqué le contexte de notre recherche doctorale. Est-il une survivance du passé ou s'inscrit-il dans une forme de permanence ? Se meurt-il ? Quid de son renouvellement ?

Dès la fin des années 1930, François Perroux semblait inquiet pour l'avenir de l'artisanat français en décrivant celui-ci comme étant « (...) *dans un contexte de moins en moins accentué avec le système économique qui l'entoure et au sein duquel il travaille. Les frontières de la zone artisanale deviennent plus incertaines* » (Perroux, 1938 cité par Auvolat et al., 1985, 275). Quarante ans plus tard, les questions que soulevait le secteur demeuraient d'actualité. Ainsi, dans les années 1970, Georges Grall (1971, 52-53) s'interrogeait sur les capacités du secteur des métiers à continuer à jouer son rôle et à se renouveler, en posant comme condition à ce maintien, la disponibilité de fonds dédiés à son adaptation aux besoins continuellement changeants.

Les auteurs qui abordent l'artisanat sous l'angle de sa survie ont en commun le constat d'une scission entre celui-ci et le contexte économique et social. Diverses hypothèses furent pour expliquer cette lente agonie. Nous regroupons arbitrairement différentes justifications de cet état selon deux axes : le corporatisme et son abolition, d'une part, et la petite taille des entreprises, d'autre part.

Le corporatisme renvoie en France à une forme traditionnelle de rassemblement des groupes professionnels dont la légitimité était liée à la ratification par le roi des statuts de leur corps de métier. La question du rôle sociétal des formes traditionnelles d'associations productives a été investie par Emile Durkheim dès la fin du XIX^e siècle (Pillon et Vatin, 2003, 288). Pour faire face à la violence des conflits entre les groupes sociaux, « *Durkheim propose que l'activité*

professionnelle, potentiellement déstabilisatrice de l'ordre social, soit régulée par le groupe professionnel ou la "corporation". » (Pillon et Vatin, 2003, 288) puisque celle-ci « (...) est le milieu naturel au sein duquel doivent s'élaborer la morale et le droit professionnels. » (Durkheim, 1893 cité dans Pillon et Vatin, 2003, 288).

La fin du corporatisme, décrite comme « *un élément de cette destruction générale de l'ordre social corporatif* » (Sewell, 1983, 96), et avec elle, la suppression pour les artisans d'un moyen collectif de défense, peut être à l'origine de cette représentation, qui semble tenace, d'une population sur le déclin (Sewell, 1983).

« L'"artisan sur le déclin" est ainsi devenu une figure consacrée de l'histoire du travail au XIX^e siècle avec l'exemple type du tisserand à main britannique passant de l'opulence insolente à la misère pathétique du fait de la concurrence du métier mécanique. » (Sewell, 1983, 212)

Les justifications de la fin du corporatisme sont multiples et plusieurs interprétations sont possibles. L'affranchissement de l'artisanat du poids corporatiste correspond à la réhabilitation des arts mécaniques, jusque-là maintenus à un rang inférieur.

Cette reconnaissance du travail dans les arts mécaniques marque la fin de la conception restrictive et utilitariste de celui-ci ; ainsi que la reconnaissance des travailleurs comme étant libres d'exercer leur métier. Cette abolition consigne alors la fin d'un ordre social désormais dépassé.

S'il semble aller de soi pour certains que la fin du corporatisme ait été une conséquence directe de l'avènement industriel, les travaux de William H. Sewell (1983) sur l'artisanat de l'Ancien Régime à 1848 viennent nuancer ce raccourci. A la domination artisanale des premiers temps décrite par l'historien, a succédé la coexistence des usines et des artisans. William Sewell (1983) rend compte d'une première moitié du XIX^e siècle plutôt favorable au développement des industries manufacturières en France, et durant laquelle l'artisanat était loin d'être ébranlé ; bien au contraire. Cette coexistence relevait de rapports négociés se jouant sur un terrain où les qualifications professionnelles et le progrès technique formaient la toile de fond. Le rapport du secteur usinier et artisanal a été marquée par un fort développement du nombre d'artisans et ce jusqu'en 1870, relève l'auteur. Une tendance attribuée essentiellement aux besoins exponentiels engendrés par l'expansion industrielle et auxquels seuls des artisans pouvaient répondre : construction des usines, transport des matières premières, réalisation de travaux divers... Ce rapport de coexistence voire

d'interdépendance ne s'appliquait pas, selon William H. Sewell, au textile. Celui-ci a vite été remplacé par un rapport de concurrence, des plus vifs, précipitant l'artisanat du textile dans sa chute. Le contenu des métiers n'est pas immuable. Les activités artisanales ont parcouru les âges en modifiant leur forme, en se libérant de certaines tâches et en en adoptant des nouvelles. Le contenu concret des métiers a connu d'importants changements à l'instar du démantèlement du protectionnisme corporatiste de l'Ancien Régime et de l'ouverture du marché. Or, cela ne rapproche pas nécessairement l'artisanat de sa disparition.

Le second axe autour duquel a été échaudée l'hypothèse de la survie de l'artisanat est la taille des entreprises. La définition du secteur en France au moyen de la taille de ses entreprises s'explique principalement par le contexte politique (chapitre 1). D'ailleurs ces questions de dimensionnement des entreprises artisanales n'étaient pas sans lien avec la théorisation relative à la classe moyenne en France (cf. chapitre 3).

Aussi, la taille a-t-elle été un critère de définition fiscale et bancaire permettant aux artisans d'accéder à certains avantages en renonçant au développement de l'effectif de leur entreprise, à la mécanisation du procès de production ou encore au recours à certaines méthodes commerciales principalement la spéculation sur la valeur des biens et services vendus.

La disparition de l'artisanat serait liée à un contexte spécifique qui la favorise : *«La politique de la bourgeoisie monopolistique, en raison des nécessités de l'accumulation du capital, accélère l'élimination d'un très grand nombre d'entreprises familiales dans l'artisanat, l'agriculture et le commerce, elle accentue également l'intégration des entreprises moyennes au grand capital agraire et industriel, commercial et bancaire.»* (Boccora et al., 1971, 227).

En 1974, dans ses travaux sur la tendance à la concentration des unités artisanales, Jean Chatain qualifiait les artisans et les petits patrons de « *quasi-salariés* » et de catégories « *soumises au pillage monopoliste qui n'est pas sans évoquer celui de la petite agriculture familiale* » (Chatain, 1974, 42). L'artisanat paie, selon l'auteur, le prix de son impuissance face aux tendances économiques qui s'imposent à lui. Cette désignation en termes de « *micro-agents* » (Chatain, 1974, 42) met l'accent d'une part, sur la petitesse des composantes du secteur et souligne d'autre part, une superposition ambiguë entre l'individu et son entreprise. Cette confusion a longtemps alimenté l'indécision du législateur quant à la définition juridique de l'artisanat, tantôt en ne retenant que les entreprises et tantôt, en ouvrant le champ aux personnes physiques.

Dans la définition juridique actuelle, cette vision limitative demeure présente bien qu'assouplie. Le fait de cantonner l'artisanat aux plus petites entreprises les condamne à rester mineures ce qui les fragiliserait (Paturel et Richomme-Huet, 2007, Rossi, 1997). Ainsi, sous prétexte d'éviter que le secteur ne subisse certaines mutations qui pourraient en modifier la nature et le fonctionnement ; ses entreprises sont privées d'un éventuel envol. Par conséquent, dès lors que les aspects commerciaux deviennent prépondérants, il est attendu de l'entreprise qu'elle renonce à son inscription au Répertoire des Métiers (RM).

Plus la taille de l'entreprise est importante, plus la nécessité de diriger l'effectif se fait pressente. Ce rôle sera tenu par le dirigeant au détriment de son implication technique, alors même que celle-ci est légalement requise pour que l'entreprise soit reconnue comme artisanale.

Le caractère manuel des métiers de l'artisanat crée une certaine corrélation entre la taille de l'entreprise et la production de celle-ci. La petite taille qui relève principalement du choix du chef d'entreprise et de ses capacités financière et gestionnaire, a un effet sur la division du travail et souvent sur sa productivité.

En dépit de la multiplication des raisons qui concourent au maintien des entreprises artisanales à de petites tailles – la promotion sociale des salariés comprise –, il ne devrait pas y avoir de fatalité en termes de fragilité de ces entreprises.

L'association de la grande taille des entreprises à une plus grande chance de pérennité n'a pas lieu d'être. Dans l'artisanat, la petite taille des entreprises a davantage à voir avec le possible franchissement des barrières à l'entrée et le mouvement des salariés qui la quittent pour se mettre à leur compte. La taille de l'entreprise joue un rôle secondaire dans la réussite ou l'échec de l'entreprise artisanale (Leborgne et Lafont, 1974, 18).

Par ailleurs, le risque de défaillance qui guette certaines entreprises justifie-t-il l'extension de cette menace à l'ensemble du secteur ? La disparition d'une partie des entreprises est un fait indéniable et permanent qui revêt un caractère structurel que nul ne remet en question. Le stock d'entreprises perd des unités et se renouvelle par le biais de créations et de reprises, sachant que ces mouvements interviennent en toute indépendance.

« Sans doute, la dualité a-t-elle existé de tout temps entre les commerçants⁴ stables et les « essayistes » mais il est certain que la rotation est accélérée par l'instabilité actuelle du commerce de proximité » (Metton et al., 1984, 86).

Quid de sa constance ?

L'agonie annoncée voire attendue de l'artisanat aurait eu de nombreuses occasions de se réaliser sans que cela ne se produise. Christine Jaeger s'appuyait – déjà en 1982 – sur cet argument pour réfuter l'idée de la survivance artisanale. Or, et à la décharge des auteurs qui prédisent cette fin, notons que leurs raisonnements s'inscrivent dans une indétermination temporelle, suggérant que certains caps seront franchis par le secteur sans que sa condamnation ne soit levée. Sa persistance ne serait donc pas assurée à terme (Bachelard, 1982).

L'incertitude caractéristique de cette sombre prophétie apparaît comme le gage de sa ténacité. C'est probablement ce qui fait que cette idée persiste même lorsqu'elle manque d'arguments probants. Ce flou durerait le temps du moratoire dont bénéficie « *cet éternel sursitaire* » (Paturel et Richomme-Huet, 2007) dont la disparition annoncerait celle des métiers, de leurs tenants, des entreprises et des emplois.

Condamné – *a priori* – à une prompt disparition, l'artisanat ne semble pas souffrir outre mesure du danger qui pèserait sur lui ; faisant vaciller la pertinence de l'analyse sous cet angle. Le caractère peu opératoire du raisonnement en termes de survie amène à poser le problème autrement, en interrogeant les conditions de sa permanence.

La dualité relevée dans la manière d'aborder l'artisanat, entre déclin et maintien, nourrit la motivation à le saisir à notre tour comme objet de recherche, afin de lever l'ambiguïté qui pèse sur sa situation.

La position défendue par Christine Jaeger (1982) place l'adaptation au cœur du fonctionnement de l'artisanat, rejetant toute idée de métamorphose du secteur qui « *n'est pas à l'industrie ce qu'est le passé pour l'avenir* » puisqu'il évolue à sa manière. Il vit, s'adapte et tient sa place dans le tissu économique et social. « *Les analyses du secteur faites en termes de régression, de survivance ou de concentration ne paraissent pas acceptables et limitent considérablement l'appréhension des mouvements réels. Le secteur devrait être analysé en*

⁴ Ici, il est fait référence au commerce de proximité tenant compte des artisans tels que les boulangers, pâtisseries, bouchers...

termes d'adaptation perpétuelle des entreprises, des hommes, et des professions » (Jaeger, 1982, 110). Son maintien ne s'explique pas par une transformation qui aurait généré une forme nouvelle et contemporaine d'organisation. D'ailleurs pour l'auteure, l'artisanat n'est certainement pas un secteur au sein duquel se produisent des changements radicaux bien que certaines analyses le laissent entendre.

« L'image d'un artisanat concurrencé par la production de type industriel, et voué de ce fait à la disparition, doit donc aujourd'hui être largement nuancée. En fait, l'artisanat occupe surtout des créneaux où la concurrence des grandes entreprises n'est pas trop vive : (...). » (Gollac et Seys, 1984, 87).

Si nous suivons Michel Marchesnay (2004), François Aballéa et Florence Cognie (2010), l'artisanat français n'aurait jamais autant été dans l'air du temps. *« La toute petite entreprise (TPE), et notamment l'entreprise artisanale, est-elle en passe de devenir l'une des institutions dominantes d'un capitalisme en voie de rentrer dans ce que l'on appelle, d'un terme ambigu, l'"hypermodernité" ? »* (Marchesnay, 2004)

« Alors que l'économie se mondialise, la proximité, fondement même de l'entreprise artisanale, prend un nouveau sens et devient un concept central pour la grande entreprise qui l'inscrit dans sa relation au marché, dans les innovations organisationnelles et dans le management de ses ressources humaines. Ce qui positionne l'entreprise artisanale dans la modernité et fait de l'entrepreneur artisan, une figure pertinente de l'entrepreneur nouveau. » (Cognie, Aballéa, 2010, 2)

« (...) Retravaillant le concept de proximité sous ses diverses dimensions, nous montrerons comment il inscrit l'artisan dans certaines des grandes tendances qui caractérisent les transformations actuelles des systèmes productifs et des grandes entreprises, sinon, pour reprendre l'expression de Luc Boltanski et de Eve Chiapello, dans le "nouvel esprit du capitalisme" (Boltanski, Chiapello, 1999). Certes, il ne s'agit pas de laisser penser que l'artisanat pourrait être un modèle que les grandes entreprises devraient s'appropriier ou s'approprient, mais de montrer que certaines de ses spécificités se trouvent particulièrement en phase avec certaines des exigences ou des contraintes de l'environnement économique et social dont ne peuvent totalement s'extraire les grandes entreprises. » (Cognie, Aballéa, 2010, 1)

L'angle d'approche choisi par Florence Cognie et François Aballéa témoigne du changement qui affecte le regard porté sur l'artisanat. Ce qui en faisait quelque chose d'archaïque semble être précisément ce qui l'inscrit dans une forme de modernité.

La lecture que propose Michel Marchesnay (2004) du profil « hypermoderne » de l'artisan s'articule autour de quelques traits saillants de sa personnalité.

Ce *self-made man* qui « (...) s'est forgé une personnalité qui lui appartient en propre » (Marchesnay, 2004) est un « *homme de réseaux* », désenclavé et nomade, doté d'esprit d'entreprise mais qui « (...) ne souhaite pas agrandir son affaire au-delà de ce que lui permet la maîtrise de ses compétences idiosyncrasiques » (Marchesnay, 2004). Ce profil tranche avec celui de l'artisan pré-moderne, moderne et postmoderne que dépeint l'auteur. L'artisan pré-moderne est décrit comme un travailleur qui s'installe à son compte sans grande préparation ni compétence gestionnaire, pour répondre à un besoin de subsistance. Il est isolé et se contente du voisinage en guise de marché. L'artisan moderne est décrit par Michel Marchesnay comme un indépendant gouverné par une logique patrimoniale et concédant un rôle important à la famille. La transmission de l'entreprise aux héritiers prolonge sa pérennité qui se réalise sans croissance grâce au marché de proximité. Le troisième type d'artisan est l'artisan postmoderne. Celui-ci est dépeint comme obéissant aux logiques managériales et gestionnaires. Il vise la croissance moyennant des stratégies commerciales. Il est intégré dans un réseau productif large qui bride son indépendance et dans un champ concurrentiel élargi.

« (...) Ces "néo-néo-artisans" sont la parfaite illustration de ce que nous avançons en introduction. Ils préfigurent un nouveau type de capitalisme, à côté et complémentaire d'une économie fondée sur des entités géantes. Ces toutes petites entreprises se situent sur des "nanomarchés", qu'elles ont construits sur la base de compétences singulières. » (Marchesnay, 2004)

Michel Marchesnay fait correspondre ces différents profils aux mutations socio-économiques mais aussi à la nature des activités artisanales :

« (...) on trouve tout particulièrement ces artisans singuliers dans les activités axées sur la connaissance (laboratoires), sur la créativité (loisirs, sports, spectacles, artisanat d'art et décoration). Mais ils pénètrent à un degré croissant les activités modernes, voire postmodernes, de l'artisanat : activités « singulières » de l'agro-alimentaire (produits de terroir, restauration), du Bâtiment (architectures nouvelles, bois exotiques, design, etc.) ». (Marchesnay, 2004)

Ces analyses présagent-elles de la permanence de l'artisanat ?

Nos investigations statistiques menées en France et portant plus particulièrement sur l'artisanat en Rhône-Alpes débouchent sur un constat déstabilisant. Le caractère inédit de celui-ci accroît les difficultés de son interprétation : une stabilité globale a été relevée au niveau du nombre d'entreprises artisanales et des salariés ainsi qu'un important mouvement de ces derniers, touchant près de la moitié des effectifs chaque année, selon les chiffres DADS

de l'artisanat fournis par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour les années 2005, 2006 et 2007. Cette situation ainsi dévoilée amène à la formulation de l'hypothèse selon laquelle la permanence de l'artisanat en Rhône-Alpes passerait par d'importants mouvements des salariés. Quel impact a cette dynamique qui ne semble pas nuire à la stabilité en volume des entreprises artisanales ni à celle des actifs ? Des preuves statistiques permettraient de statuer sur l'éventuelle mise en danger de l'artisanat régional.

Le contexte politico-institutionnel : une nouvelle mise en danger ?

La récente réforme des politiques publiques menée par l'Etat français prévoit de nouveaux aménagements impulsés par la loi n°2010-853 du 23 Juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services. La situation du réseau consulaire en France raviverait-elle en l'actualisant l'hypothèse de la survie artisanale en lien avec son héritage corporatiste ?

Une fois les changements portés par le décret n°2010-1356 du 11 Novembre 2010 mettant en œuvre la réforme des chambres de métiers et de l'artisanat engagés, leurs retombées n'ont pas tardé à se manifester. A partir du premier semestre 2010, en Rhône-Alpes, la perception – par les élus et les agents des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) – des changements amorcés s'est principalement cristallisée autour du basculement du pouvoir décisionnel et financier des niveaux départementaux vers le niveau régional du réseau sachant que le réseau consulaire français ne s'est doté d'un maillon régional que tardivement. La création du niveau régional est postérieure à celle des chambres départementales : 1925 a été l'année de la création des CMA départementales et 1985 celle du niveau régional⁵.

Avant la réforme, chaque chambre de métiers était autonome. Les décisions se prenaient localement et le niveau régional avait pour rôle, notamment, d'inciter à la cohérence des projets développés. Avec la révision générale des politiques publiques (RGPP), les territoires bicaméristes ont vu leurs Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) fusionner.

La redistribution du pouvoir consiste désormais à confier les subventions de l'Etat aux chambres régionales qui se chargeront de dispatcher les fonds par département. Cette restructuration a déstabilisé les rapports entre les élus du réseau consulaire.

⁵ La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Rhône-Alpes a été créée par arrêté ministériel du 31 juillet 1986, conformément aux dispositions de l'article 1, du décret n° 85-1205 du 13 novembre 1985. Selon <http://www.crm-rhonealpes.fr/L-origine-de-la-CRMA.255.0.html>

L'impact sur les ressources humaines⁶ est progressivement monté en intensité : l'harmonisation des grilles de salaire a nui au climat social global en réveillant des tensions plus ou moins latentes. Les quelques suppressions de postes ont eu un retentissement effroyable qui n'a eu d'égal que la surprise que de tels choix se soient fait jour au sein du réseau en Rhône-Alpes.

Les bouleversements hiérarchiques entrepris ont attisé le rapport conflictuel entre le personnel et les dirigeants. Affecté par les dispositions prises dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, le réseau consulaire semblait occupé à se redéfinir. Cette réforme modifie, sans conteste, les rouages de fonctionnement du réseau et pourrait en affaiblir la portée politique. Cependant, le lien avec la situation concrète des entreprises artisanales demeure ténu ou du moins peu explicite. Cette instance de représentation semble avoir une existence – dans un sens – dissociée du groupe social dont elle émane.

Dans un contexte marqué par la Révision Générale des Politiques Publiques, il semble que la dimension artisanale soit de moins en moins mise en avant institutionnellement à en juger par la disparition de toute référence à l'artisanat dans l'intitulé du Ministère de tutelle et du Secrétariat d'Etat en charge du secteur en 2011. Faut-il assimiler l'adoption de cette réforme qui modifie le paysage institutionnel à un présage d'une dangereuse refonte de l'organisation consulaire avec des effets néfastes sur la pérennité du secteur des métiers?

Faut-il conclure à un triste lendemain pour l'artisanat en s'appuyant sur l'incertitude qui l'entoure ? Faut-il faire un parallèle entre les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et les corporations ? Il est indéniable que la fin du corporatisme constitue un tournant important dans la construction historique de l'artisanat français. Cet événement a probablement alimenté la représentation négative qui lui colle l'étiquette d'un phénomène sursitaire. Cela amène la question du lien entre l'état de survie prêté à l'artisanat et la situation institutionnelle passée et présente. Le corporatisme qui apparaît comme le pilier de l'artisanat d'antan a été aboli, non sans heurts, mais sans pour autant tout entraîner dans sa chute. Le rapprochement entre les CMA d'aujourd'hui et les corporations de métier d'hier s'appuie sur quelques points de convergence entre ces deux formes organisationnelles qui renvoient pour l'essentiel à la définition de l'institution de John Searle (2005) reprise par Arnaud Fossier et Eric Monnet (2009, 8) :

⁶ Ces éléments sont issus de nos observations lors l'immersion au sein du réseau consulaire.

« Selon Searle, (...). Pour être valides et perdurer, les institutions doivent en effet avoir fait l'objet d'un accord, même minimal, entre individus. » (Fossier et Monnet, 2009, 8)

« Les institutions sont donc des faits collectifs. Non seulement dans leur fondement, mais aussi dans leurs effets : elles influencent, voire contraignent, les pratiques de plusieurs individus (parfois des milliards si l'on songe aux organisations transnationales nées de la globalisation). Mais il est difficile de déterminer la nature de cette "influence", ou le degré de "contrainte" que les institutions exercent. » (Fossier et Monnet, 2009, 8)

Le caractère collectif de l'institution appelle une certaine prudence : ce qui est commun aux individus ne relève pas nécessairement d'une institution (Kauffman et Quéré, 2001) ; en revanche une institution demeure une réalisation collective (Franck Bessis cité dans Fossier, Monnet ; 2009, 13) faite de règles, mais pas exclusivement. Douglass North conçoit dans ses travaux les institutions comme « *les règles du jeu dans une société, ou, plus précisément, les contraintes conçues par les hommes qui structurent l'interaction humaine. Par conséquent elles structurent les incitations dans les échanges humains, qu'ils soient politiques, sociaux ou économiques* » (North, 1990, 3). Toutefois, le rôle d'« *une base essentielle dans l'ordonnement des relations sociales ainsi que dans la résolution des litiges (...)* » que prête Douglass North (Didry et Vincensini, 2010, 214) à l'institution correspond à notre sens davantage à la lecture que nous faisons de l'ordre corporatiste.

Le postulat apparentant les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et les corporations de métier à des institutions est à nuancer en distinguant leur nature. Les corporations de métier étaient une déclinaison d'un ordre corporatif plus large, faisant écho à l'acception Durkheimienne de l'institution (1901) ; les CMA correspondent quant à elles à un appareil institutionnel aux compétences juridique, politique et administrative, proche de l'acception de Michel Crozier ([1963]1985). Bien qu'inscrites dans le sillage corporatiste, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat en France adoptent une approche multi-professionnelle fédératrice d'une multitude de métiers, se distanciant ainsi de ce passé.

La définition plus circonscrite que donne Bruno Milly (2012) de l'institution, mettant aussi bien en avant la visée recherchée par celle-ci que les moyens mis en œuvre, rend plus centrale la dimension fonctionnelle sous couvert de la notion de projet défendue par l'auteur. Cette définition semble davantage décrire la situation contemporaine des CMA.

Quant à la question du risque d'instabilité de l'artisanat comme groupe social en raison d'une instabilité au niveau de ses organes de représentation, celle-ci demeure posée.

La spéculation sur l'avenir du lien entre l'artisanat et ces instances comporte un important risque de désaveu, d'autant qu'elle ne sert pas directement les axes privilégiés pour cette recherche.

3. Vers une appropriation théorique et empirique de l'objet sociologique

L'artisanat à la croisée des entrées sociologiques

C'est par une démarche croisée, sociologique, chronologique, politiquement et juridiquement argumentée, soutenue – autant que possible – statistiquement, géographiquement localisée en France, que nous avons identifié la difficulté qui se dégage et dont nous rendons compte dans l'état de l'art formant la première partie de la thèse. Celle-ci renvoie aux difficultés de définition de l'artisanat auxquelles s'adjoint la complexité de sa mesure chiffrée.

Les difficultés de définition tiennent en grande partie à l'ambivalence de l'objet. Son hétérogénéité, son intrigante stabilité en mouvement dont attestent les chiffres de l'INSEE et le foisonnement des éléments qui le caractérisent en font le support de nombreux paradoxes. En regroupant plus de 250 métiers, serait-il le lieu de toutes les pratiques ?

Dire ce qu'est l'artisanat, quelques chercheurs s'y sont attelés. La question a été traitée de façon plus ou moins approfondie par quelques historiens à l'instar d'Ernest Labrousse et Fernand Braudel, Steven. M. Zdatny et plus récemment par Cédric Perrin ; quelques géographes comme Paul Bachelard, des politistes tels que Stanley Hoffman et Nonna Mayer ; Hélène Azarian pour les juristes. En sciences économiques et en sciences de gestion, l'artisanat a été investi par Christine Jaeger, Michel Marchesnay, Sophie Boutillier et Dimitri Uzunidis, Catherine Thevenard-Puthod et Christian Picard, pour ne citer que ceux-là. Les sociologues qui se sont penchés sur la question ne constituent qu'un petit nombre. Jacques Maho, François Gresle et Bernard Zarca ont produit leurs travaux sociologiques dans les années 1970-1980, suivis de Didier Schwint (2002) et de l'américain Richard Sennett (2008). Plus récemment, les sociologues Stéphanie Loup, Florence Cognie et François Aballéa, Caroline Mazaud ainsi qu'Anne Jourdain se sont aussi saisis de cet objet.

De l'état des savoirs sociologiques sur l'artisanat français (chapitre 3), nous tirons deux conclusions quelques peu antagonistes : d'une part, celle de la multiplicité des caractéristiques clés à l'instar du savoir-artisan, le métier, la profession, l'apprentissage, l'entrepreneuriat, la

non séparation de la conception et l'exécution du travail, la rationalité spécifique, le lien social, l'ancrage local et enfin l'identité artisanale. Ces composantes identifiées comme structurantes pour penser l'artisanat n'ont pas été conceptualisées les unes par rapport aux autres. A ce titre, les travaux sur l'artisanat, pertinents pour l'essentiel, posent la question de leur imbrication théorique. D'autre part, et en dépit de cette diversité des composantes décrites, se pose un problème de définition de cet objet qui renferme un nombre conséquent d'activités dont l'appartenance au secteur est tributaire des mouvements sociaux, des efforts d'homogénéisation nationale et de l'évolution législative spécifique à chaque territoire. L'Alsace par exemple garde, aujourd'hui encore, quelques spécificités qui imprègnent la législation applicable localement. Si la définition juridique est sensible au contexte de sa production, qu'en est-il de la définition statistique ?

En France, aucune définition statistique de l'artisanat ne fait l'unanimité auprès des fournisseurs de données.

La définition juridique ainsi que la nomenclature Nafa2 spécifique à l'artisanat sont de nature administrative ; leur détournement à des fins statistiques est possible bien qu'il pose quelques soucis de cohérence. Pour l'URSSAF qui a peu l'habitude de travailler avec cette nomenclature, l'utilisation ponctuelle de celle-ci l'expose à un manque de recul vis-à-vis des fichiers produits sur la base d'appariements statistiques qui lui sont inhabituels.

La définition juridique en vigueur ne livre rien de ce qui spécifie l'entreprise artisanale et ce qui lui permet de s'inscrire durablement dans un système économique et social. L'artisanat français comme construction sociale, légale et institutionnelle apparaît comme un ensemble peu connu, principalement en raison du flottement législatif et de ses effets sur la quantification de ce champ (chapitre 1 et chapitre 2). En effet, en se forgeant une « unité », l'artisanat français a adopté successivement des définitions juridiques qui se faisaient le reflet du poids d'enjeux et d'ancrages territoriaux divers voire d'empreintes laissées au nom d'intérêts, parfois très personnels, défendus.

Plusieurs hypothèses contribuent à la justification de cette imprécision statistique : le faible pouvoir de négociation des instances de représentations que sont les Chambres de Métiers et de l'Artisanat vis-à-vis des fournisseurs de données les empêche d'imposer la définition juridique ; cela étant dit, les représentants de l'artisanat peuvent nourrir une certaine volonté d'entretenir le flou autour des chiffres de première main du secteur dont ils ont le quasi-

monopole sachant que les subventions de l'état sont en partie indexées sur le nombre d'inscriptions au Répertoire des Métiers. Enfin, et sans prétendre à l'exhaustivité, un manque d'intérêt pour l'artisanat pourrait justifier cet état de fait.

Notre objectif est de faire voler en éclats le caractère normatif de la définition juridique de l'artisanat français qui confère la qualité artisanale aux entreprises ayant une activité et une taille données. Se dégager du poids du contexte français et s'interroger sur les régularités artisanales, indépendamment des constructions juridiques, semble possible à travers la confrontation de l'artisanat français à un artisanat d'ailleurs. Notre hypothèse, à ce niveau, est celle d'une convergence entre ce qui spécifie l'activité artisanale en France et au Maroc – où quelques activités sont prises comme un second terrain de recherche. Nous n'avons pas la prétention d'asseoir un concept international de l'artisanat mais simplement, en ouvrant le champ au terrain marocain, de faire un pas de plus vers une conceptualisation qui se détache quelque peu des définitions juridique ou administrative liées à un territoire, pour traduire davantage ce qui émerge de l'empirie.

Cette volonté de distanciation est néanmoins bridée par un certain nombre d'éléments. Nous ne pouvons pas nous soustraire totalement aux carcans juridiques français puisque cette définition légale permet la production de données quantitatives de façon à ce qu'elles soient comparables aux données du cadrage statistique (Chapitre 2) et mobilisables par le réseau consulaire, d'autant plus que la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat – Rhône-Alpes est la structure d'accueil signataire de la convention CIFRE (chapitre 4) encadrant nos travaux de recherche.

La démarche retenue consiste à organiser le foisonnement des éléments qui caractérisent l'artisanat tels qu'ils ressortent de l'état de l'art, pour constituer un modèle fondé sur trois éléments que sont le travail, l'organisation et le marché. Ce modèle théorique descriptif constitue notre grille de lecture du terrain permettant de dépeindre la nature de l'artisanat et de décrypter sa dynamique. Notre hypothèse de recherche revient à dire que ce sont les interrelations entre les éléments de ce triptyque, gouvernées par les relations sociales, qui conditionnent le fonctionnement de l'entreprise et sa pérennité. Par ailleurs, les mouvements des salariés et les données sur l'entrepreneuriat offrent une opportunité d'analyse du fonctionnement de l'artisanat en Rhône-Alpes à travers la perméabilité des statuts qui s'y fait jour.

Si au premier abord, la mobilité des actifs est effrayante par son ampleur ; la stabilité du secteur à long terme et ses chances de renouvellement peuvent se révéler tributaires de ce mouvement, dans le cadre duquel s'acquièrent les savoir-faire de métier.

Les conditions empiriques du déroulement du terrain de recherche

Le terrain a été mené de juin 2007 à juin 2010 dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) impliquant la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes, le laboratoire de rattachement Centre Max Weber (ex-MoDys), ainsi que l'Université Lumière Lyon 2,. Ce terrain conduit en continu pendant trois années nous a permis de « vivre » l'objet de recherche au quotidien dans une multitude d'interactions, dans un dualisme⁷ entre ce qui relève de l'académique et du professionnel.

Le champ artisanal se caractérise par une documentation éparse et peu fournie qui exige un certain investissement dans la production de données empiriques. L'objectif premier a été de nature statistique, visant à atténuer les faiblesses constatées à ce niveau par la production de données de première main. L'attente de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de la région Rhône-Alpes – au sein de laquelle un terrain de trois années a été mené - a été formulée comme une nécessité de produire des données quantitatives ; la valorisation des chiffres et leur diffusion institutionnelle étant mises au service d'enjeux politiques et financiers en présence.

Les conditions du déroulement du terrain de recherche liées notamment aux enjeux institutionnels ont eu des répercussions sur les arbitrages méthodologiques effectués.

⁷ En 2005, les six mois de stage effectués au sein de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat – Rhône-Alpes (CRMA) ont permis la validation du master 2 professionnel en « sociologie et développement des organisations ». La mission de l'équipe que nous avons intégrée consistait à élaborer puis à piloter un projet partenarial⁷ inscrit dans la programmation européenne dites Equal⁷, financé notamment par les fonds communautaires. Ce projet d'expérimentation de nouvelles modalités opératoires destinées à rapprocher l'artisanat et les publics en difficulté d'insertion et/ou les victimes de discriminations dans l'accès à l'emploi ou à l'entrepreneuriat a été baptisé IMERA pour Insertion Métiers Entreprises Rhône-Alpes. Dans le mémoire que nous avons intitulé « renouvellement du secteur artisanal – entre potentialités inexplorées et discriminations », l'analyse portait sur le renouvellement de l'artisanat à travers deux populations distinctes potentiellement liées par un contrat d'apprentissage : d'une part, des jeunes en recherche d'intégration professionnelle moyennant une formation qualifiante ouvrant droit à un diplôme et d'autre part, des entreprises en difficulté de recrutement. A la période de stage a succédé, en 2006, le salariat au sein de la CRMA – Rhône-Alpes et notre admission en master 2 recherche en sociologie. Le mémoire de recherche portait sur les facteurs de pérennité des entreprises artisanales et les représentations sociales qui entourent le secteur en Rhône-Alpes. En parallèle de ce travail de recherche, nous avons mené une intervention dans le cadre d'un projet d'étude portée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône et financé par l'Agence Française de Développement. Il était question de l'évaluation de l'artisanat marocain, en l'occurrence celui de Marrakech, au regard des opportunités offertes par la formation professionnelle.

Par conséquent, la construction de l'objet et les choix de méthode (chapitre 4) ont été affinées dans un enchevêtrement permanent.

Pour rendre compte aussi fidèlement que possible de la complexité de l'artisanat, l'investigation du terrain a été menée par des moyens multiples : d'une part, l'immersion au sein du réseau consulaire qui engendre une connaissance parfois tacite de l'objet de recherche ; d'autre part, et portées par les attentes institutionnelles de quantification de l'artisanat en Rhône-Alpes, nous avons tenté de relever le défi statistique, à travers une enquête portant sur l'emploi⁸, réalisée en 2009, ainsi que l'exploitation de plus de 18 000 questionnaires sur l'entrepreneuriat administrés par le réseau entre 2003 et 2010. Enfin, ne pouvant pas traiter qualitativement de tout l'artisanat, des choix de métiers ont été opérés, à savoir la boucherie et la réparation automobile, pour lesquels une démarche mêlant observations et entretiens a été déclinée dans le Rhône et dans la région du Gharb au Maroc – au nord de Rabat, la capitale du pays.

L'adossement à l'institution a permis des négociations au niveau régional, sous son couvert, avec différentes institutions telles que l'Urssaf et les Assedic (avant leur fusion avec l'ANPE donnant naissance à Pôle emploi en 2008). Ces négociations ont débouché le plus souvent sur l'obtention de fichiers statistiques. L'envergure de l'enquête réalisée et la nature des données produites ont permis d'accéder à la légitimité de traiter de l'ensemble de l'artisanat et ne pas se contenter de quelques métiers parmi tant d'autres.

Aussi, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat a-t-elle ouvert l'accès à près de 100 000 entreprises artisanales sans que nous soyons confinées exclusivement dans l'une d'elles. L'ancrage local des entreprises artisanales était ainsi accessible sans que nous en subissions les conséquences en termes d'étranglement du champ. Notons toutefois que le volet institutionnel, que nous ne faisons que survoler, ne sert pas directement notre argumentation en lien avec les régularités de l'artisanat du point de vue du travail, de l'organisation et du marché et les ressorts de sa pérennité que nous étudions par le truchement des entreprises et des actifs du secteur. Aussi, l'immersion au sein de la structure consulaire pose-t-elle la question de la posture du chercheur qui est lui-même partie prenante de son propre terrain.

⁸ Impliquant un prestataire externe (cf. quatrième chapitre)

Deux interrogations principales jalonnent cette recherche doctorale : La première met au cœur de nos préoccupations la difficile construction du concept d'artisanat dont la définition demeure extrêmement attachée au territoire.

Notre crainte était de faire tardivement le constat du caractère « local » que peut revêtir la connaissance produite à travers un matériau réuni exclusivement en Rhône-Alpes ; et ce, sans pouvoir y remédier après coup. En France, chaque activité tient son appartenance au secteur de son histoire géographiquement localisée ; ce qui nourrit davantage l'ancrage territorial de cette recherche. Ainsi, l'ouverture à un terrain autre que le terrain rhônalpin pour saisir – même imparfaitement – des activités en dehors des influences au fondement de la définition juridique en France est un enjeu important de la thèse. La seconde interrogation est liée à la segmentation de l'artisanat. La démarche « tous azimuts » choisie assoit la légitimité de saisir l'objet « artisanat » comme un ensemble, en dépit de son hétérogénéité. Toutefois, l'énergie déployée dans ce sens et les données quantitatives qui en découlent, bien qu'elles offrent la possibilité d'une lecture de la morphologie du secteur, ne permettent pas certains approfondissements. Le positionnement quantitatif de départ est insuffisant pour constituer seul l'argumentation de cette thèse.

Saisir tout l'artisanat sous-entend de porter un intérêt à 500 métiers⁹. Or, ces métiers ne peuvent être traités simultanément dans une approche qualitative. Les entretiens avec les patrons ainsi que les observations menées au sein des entreprises permettent de compléter l'analyse transversale au moyen d'un corpus qualitatif.

Par ailleurs, pour rendre compte de façon optimale de notre recherche, il est primordial d'identifier différents niveaux pragmatiques d'analyse. L'unité élémentaire permettant de saisir l'artisanat est double : l'entreprise et le chef de celle-ci permettent d'empoigner des dimensions liées aux structures et aux actifs. A un niveau intermédiaire, nous considérons d'une part, les groupes professionnels comme la somme des individus exerçant un même métier ; et d'autre part, les groupements par activités – notamment en NAR 4 (alimentation, production, services et bâtiment) et en NAR 8 (alimentation, bâtiment, services, textile-habillement-cuir, travail des métaux, autres fabrications, transport-réparation et autres services) – lorsqu'il s'agit des entreprises. Enfin, à un troisième niveau, nous considérons l'artisanat comme l'ensemble des entreprises artisanales, personnes physiques et morales

⁹ Cf. La nomenclature des activités françaises de l'artisanat référence 511 codes d'activité spécifiques à l'artisanat pour lesquels des classifications par activités existent (Cf. annexe n° 2).

comprises. Nous considérons que la création d'entreprises artisanales et leur pérennité, la reproduction des groupes professionnels ou encore le maintien de l'artisanat comme différents niveaux d'analyse – tantôt micro, tantôt méso et tantôt macro – d'une même question relative à la dynamique artisanale que nous souhaitons décrypter. Nous justifions ce passage d'un niveau à un autre en utilisant le procédé de distance variable ([1917] 1981a) que mobilise Georg Simmel pour asseoir sa conception de l'individu et de la société.

« (...) En nous 'rapprochant' d'une certaine distance de l'existence humaine, chaque individu se distingue clairement, en se détachant de l'autre, si nous le considérons d'un point plus éloigné, le particulier comme tel disparaît et il naît une image d'une 'société' avec ses formes et ses contenus propres (...). En aucun cas cette image ne serait moins justifiée que celle dont les parties se détacheraient l'une par rapport à l'autre, pas plus qu'elle ne serait qu'un simple stade préliminaire. La seule différence vient de ce qu'elles répondent à des intentions différentes de la connaissance, qui correspondent à une vision à partir de distances différentes. » (Simmel, [1917] 1981, 87)

Georg Simmel ne voit dans ce procédé et les lectures qu'il permet, aucun prétexte à introduire une hiérarchie parmi les images produites.

Cet outil méthodologique et analytique qu'est la variation d'échelle a permis à Caroline Mazaud (2010) de saisir avec pertinence l'installation artisanale puisque les éléments explicatifs n'apparaissent que si le sociologue *« fait fluctuer les échelons de référence »* (Mazaud, 2010) .

« Comme l'affirme justement Jacques Revel, incitant à adopter une telle méthodologie, 'faire varier la focale de l'objectif, ce n'est pas seulement faire grandir (ou diminuer) la taille de l'objet dans le viseur, c'est en modifier la forme et la trame. Ou, pour recourir à un autre système de références, jouer sur les échelles de représentation en cartographie ne revient pas à représenter une réalité constante en plus grand ou en plus petit, mais à transformer le contenu de la représentation (c'est-à-dire le choix de ce qui est représentable)' » (Revel, 1996, 19). Autrement dit, en modifiant l'échelle d'observation d'une réalité sociale, c'est son contenu même qui se modifie car l'attention est portée sur des données et des variables différentes. » (Mazaud, 2010)

Ainsi, en multipliant les niveaux en plus d'une double entrée combinant les entreprises et les actifs de l'artisanat comme truchement par lequel nous considérons le terrain, nous souhaitons approcher la complexité de l'objet et en rendre compte dans une restitution qui l'organise.

L'objet de la thèse est la formalisation des régularités de l'artisanat et des modalités de son maintien, et ce, en trois parties scindées en plusieurs chapitres. L'état de l'art qui porte sur l'artisanat en France se décline d'un point de vue historique et institutionnel (chapitre 1), statistique (chapitre 2) et rend compte de l'artisanat comme objet sociologique (chapitre 3). L'artisanat marocain (cf. annexe n°1) n'apparaît pas dans cette première partie, principalement pour deux raisons. D'une part, cela interviendrait trop tôt ; bien avant que le lecteur ne soit convaincu de l'utilité de cette ouverture du terrain ; d'autre part, l'appréhension de l'artisanat marocain d'un point de vue historique, statistique et institutionnel ne fournit pas des éléments de cadrage pertinents au regard des activités enquêtées – à savoir la boucherie et la réparation automobile – puisque celles-ci n'en relèvent pas légalement. Cette précision donne l'occasion d'évoquer ici un abus de langage qui peut générer des confusions : en rendant compte des activités de la boucherie et de la réparation automobile au Maroc et en les rapprochant de ces activités en France, nous utilisons, par commodité langagière et en raison de la proximité des éléments empiriques, artisanat ou activités artisanales, bien qu'au sens légal, ces deux activités n'en soient pas au Maroc.

De cet état des savoirs émergent les principaux pôles de tension qui servent à la construction de notre problématique ainsi qu'à la définition du positionnement théorique et méthodologique dont nous rendons compte dans la deuxième partie de cette thèse (chapitres 4 et 5). Cette partie est celle de la formalisation d'un triptyque conceptuel fondé sur trois dimensions dont le choix trouve sa justification dans les travaux sociologiques saisissant l'artisanat et abordés dans la première partie de la thèse. Le travail, l'organisation et le marché s'avèrent être des angles d'approche particulièrement structurants pour penser l'entreprise artisanale et dont la prégnance et la critique que nous en faisons marquent notre terrain.

Dans la dernière partie de la thèse, nous mettons à l'épreuve les données réunies via des méthodes qualitatives déclinées au sein des activités de la boucherie et à la réparation automobile dans un croisement franco-marocain et les données issues d'une approche quantitative du terrain mené en Rhône-Alpes dans le cadre de la convention CIFRE impliquant la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat. Leur discussion dégage des éléments originaux relatifs à ce que le travail, l'organisation et le marché recouvrent dans l'artisanat (chapitre 6). Enfin, dans le dernier chapitre de la thèse, est établi ce qu'il se joue dans les mouvements dont le constat a marqué le début cette recherche.

Les éléments statistiques permettent de clarifier la situation du marché du travail artisanal en Rhône-Alpes en lien avec une éventuelle mise en danger de l'artisanat régional. A travers cette recherche, nous souhaitons travailler à mieux caractériser l'artisanat comme catégorie sociale et statuer sur ce qui fait sa dynamique. Le but étant de contribuer à une meilleure connaissance de cet objet de recherche.

Première partie : L'artisanat français au prisme de l'histoire, la statistique et la sociologie

Que faisons-nous lorsque nous saisissons l'artisanat comme objet de recherche si ce n'est mettre en tension les sillages laissés par d'autres et ce que donne à voir le terrain ? Cette première partie de la thèse est dédiée à l'inventaire des travaux existants ; ce n'est qu'en mettant à plat ce qui a été écrit sur l'artisanat que nous pouvons espérer apporter une petite pierre à l'édifice.

Nous avons choisi de rendre compte des travaux recensés d'un point de vue historique, statistique et sociologique pour comprendre la généalogie de sa construction historique que révèlent les aspects juridiques qui l'encadrent et l'appareil institutionnel qui lui est associé, rendre compte de son dimensionnement et décrire la catégorie sociale qu'est l'artisanat.

Il ressort de ces données de cadrage trois constats majeurs : le premier consiste en une absence de concept en dépit de l'ancienneté de l'ancrage des activités artisanales dans le tissu économique et social en France ; le second consiste en l'ambivalence du secteur qui semble tendre simultanément vers deux situations antagonistes en apparence : celle de son maintien global – exprimé en nombre d'entreprises et en nombre de salariés – et celle d'une étonnante instabilité de ces derniers ; le troisième constat est celui de la multiplication, dans leur diversité, des caractéristiques qui composent l'artisanat sans qu'aucune d'elles, voire une partie d'entre elles, ne soient érigées en principes définissant unanimement celui-ci.

Sous couverts de la multiplicité des angles d'approche, cet état de l'art dévoile l'absence d'un concept unifié ainsi que l'ambivalence de l'artisanat qui semble recouvrir autant d'éléments fédérateurs que de prétextes à la dispersion, la différenciation voire à l'éclatement du contenu de la catégorie qu'il forme, et ce, au gré des enjeux auxquels ses composantes sont exposées. Pour autant, existe-t-il en tant qu'unité ? Et que serait-elle alors ?

Chapitre 1 – L’artisanat en France, construction sociale d’une pratique ancienne

De l’émergence des activités artisanales à leur situation actuelle, en passant par l’ordre féodal, le corporatisme et son abolition, l’effervescence juridique aux motivations diverses et la situation de l’artisanat sous et après Vichy ; nous n’attendons pas de l’approche historique qu’elle fournisse des arguments déterministes, explicatifs de ce qu’est l’artisanat français aujourd’hui, mais plutôt d’offrir un cadre à notre recherche.

L’intérêt de ce prisme historique qui gouverne ce chapitre est de retracer les étapes de la construction de l’artisanat en France, notamment à travers l’évolution du cadre légal qui en délimite les contours et les enjeux qui ont contribué à façonner sa définition, et ce, afin de mieux appréhender à notre tour cet ensemble d’individus et d’entreprises. Aussi, ce chapitre permet-il de porter notre regard sur l’institutionnalisation de l’artisanat qui dépeint l’une des facettes du groupe constitué.

1. L’émergence des activités artisanales : de l’esclavagisme au corporatisme

Les débuts de l’artisanat sont concomitants avec l’introduction des esclaves dans la sphère productive du temps de l’Empire Romain (Staerman, 1976). L’essor des activités artisanales est attribué à la fois à l’accroissement de la demande et au développement de l’esclavage. Dès le début de l’Empire, les esclaves avaient acquis des qualifications grâce à l’expérience accumulée dans une logique de spécialisation. Selon Elena Staerman (1976), les productions confiées aux esclaves n’ont pas connu d’importantes transformations techniques et ce, dans un souci de préservation volontaire de leur caractère manuel. Les tentatives d’introduction du progrès technique dans le mode de production étaient freinées par la peur de complexifier les tâches (Staerman, 1976). L’auteur développe l’idée selon laquelle la technique était perçue comme incompatible avec la manière de produire de l’époque voire compromettante pour le travail des esclaves.

La dualité du mode de production artisanal romain qui consistait en la coexistence d’exploitations appartenant aux maîtres et d’ateliers autonomes, impliquait une diversité des profils des artisans : l’artisan-esclave, le travailleur asservi et le travailleur indépendant

(Garlan, 1984). Au second siècle avant J-C., l'artisanat relevait pour l'essentiel du travail des artisans libres. A cette période, peu d'esclaves participaient à la production. Une tendance qui s'est progressivement inversée, en passant par une période où ces deux catégories de travailleurs exerçaient côte à côte leur métier.

Le louage d'esclaves et la constitution de sociétés alliant leur expertise et les moyens des maîtres ont permis l'explosion du travail esclave artisanal.

La maîtrise d'un métier rejaillissait positivement sur ces derniers qui gardaient désormais pour eux une partie des gains, dont le cumul leur permettait de s'affranchir de leur maître et d'établir leurs propres affaires.

Les conséquences du déploiement des esclaves au sein de l'artisanat peuvent être relevées à deux niveaux distincts, affectant à la fois les métiers et les individus les exerçant :

- La technicité des métiers exercés a bénéficié de l'expérience des esclaves. Néanmoins, le développement de l'artisanat à la force du poignet, puisque le caractère manuel des activités artisanales était tenu immuable, explique la prédominance des petites productions (Staerman, 1976, 118) ;
- L'ascension sociale permise par l'apprentissage d'un métier a eu pour conséquences l'affranchissement des esclaves et leur élévation au rang d'artisan (Staerman, 1976, 121). Cela a généré un amalgame entre les artisans libres et ceux qui le sont devenus. Cette confusion a nui aux artisans initialement libres, cibles du dédain des classes supérieures au même titre que les anciens esclaves.

A l'époque carolingienne, les activités artisanales étaient enclavées dans l'enceinte des propriétés des maîtres (Durand et Frémont, 1979, 9). Progressivement, la production des ateliers du domaine seigneurial avait dépassé sa consommation. En proposant à la vente « *le supplément à une clientèle extérieure* », ces ateliers s'étaient peu à peu détachés de la « *domesticité seigneuriale* » (Duby, 1973, 265). L'émancipation voire le total affranchissement des serfs s'accompagnait pour les plus doués de l'obtention d'un fief (Durand et Frémont, 1979, 6).

Le développement de l'ordre marchand au sein des métiers marquait le déclin du domaine féodal et de son emprise sur les différentes productions qui étaient désormais échangeables (Jaeger, 1982, 27).

Dès lors, ces « *gens de métiers* » constituaient une certaine « unité catégorielle » (Sewell, 1983, 42), qui, bien qu'hétérogène, était désignée par les arts mécaniques.

Ces métiers manuels qui relevaient de la manufacture et du commerce et dont les tenants étaient des « *mestiers et marchandises* » – pour reprendre les termes utilisés par Charles Loyseau¹⁰ en 1610 – étaient définis par opposition aux arts libéraux ou intellectuels. L'aspect artistique qui leur a été reconnu et qui nécessitait « *de la discipline et de l'intelligence* » (Sewell, 1983, 42) ne parvenait qu'à distinguer les gens de métier, des gens de bras, manœuvres et autres hommes de peine qui étaient alors exclus de l'ordre corporatif¹¹. La réalisation des transactions commerciales ne suffisait pas à élever les arts mécaniques de leur rang inférieur qu'ils devaient au caractère manuel des activités.

Sous l'Ancien Régime, dans une société essentiellement agraire, les corporations étaient des groupements exclusivement urbains (Sewell, 1983, 35), créés par des lettres patentes du roi ratifiant les statuts¹² d'un corps qui en avait fait la demande, le transformant en un état juré. L'existence légale du corps et la qualité statutaire de ses membres relevaient d'un acte juridique officiel émanant donc du roi (Dubar et Tripiet, 2005, 19). Cet acte matérialisait une relation réciproque qui servait aussi bien les intérêts des gens de métiers que ceux de la royauté (Jaeger, 1982, 29). Ceux-ci voyaient en la monarchie un « allié » incontournable qui, au-delà d'octroyer certains privilèges, avait le pouvoir d'arbitrer les conflits auxquels ils pouvaient être exposés. En ayant un statut, les métiers se mettaient sous la coupe du pouvoir centralisé et ce, par souci de sécurité et d'extension du marché.

La contrepartie pour la monarchie était double : d'une part, le roi bénéficiait du soutien des gens de métiers comme une force militaire latente et d'autre part, la multiplication des échanges, désormais soumis à des taxes, renflouait les caisses de l'Etat (Jaeger, 1982, 29).

« Vis-à-vis des villes, la monarchie a multiplié ses grâces, ses privilèges, quitte à les accabler d'impositions, à se saisir d'une partie de leurs revenus. Mais les villes profitent du marché national qui peu à peu se met en place »¹³.

¹⁰ Loyseau Charles ([1610] 1966), « Traité des ordres et simples dignitez », in : *Les Œuvres*, Paris, p.80 cité dans William H. Sewell (1983, 42).

¹¹ Kaplan Steven (1979), « Réflexions sur la police du monde du travail, 1700-1815 », *Revue historique*, janvier-mars 1979, vol. 20, n° 1, p. 261, cité dans William H. Sewell (1983, 41).

¹² Martin Olivier, *L'organisation corporative*, pp. 205-210, cité dans William H. Sewell (1983, 48).

¹³ Braudel Fernand (1979), *Civilisation matérielle, Economie et capitalisme, XVIe – XVIIIe siècles - Les jeux de l'échange*, Paris, Armand Colin, p.491, cité dans Christine Jaeger (1982, 29).

Le « métier juré », dit aussi la « jurande »¹⁴, fait référence au serment public et solennel que prêtaient les maîtres, membres de la corporation, au moment de leur admission. Ce serment qui marquait l'accès à la maîtrise était une profession de foi qui permettait l'entrée dans le corps et ainsi de bénéficier intégralement des droits corporatifs: « *assistance aux assemblées, élection des nouveaux maîtres, vote des statuts, désignation des représentants et chefs de la corporation.*» (Le Goff, 1980, 289). Ces maîtres jurés n'étaient pas exclusivement des artisans : ils pouvaient être commerçants ou négociants (Durand et Frémont, 1979, 6). La constitution d'un «*état juré* » octroyait des privilèges à ses membres dont le principal était le monopole de droit concernant l'exercice d'une profession. Par ailleurs, en devenant membres d'une corporation, « *une personne collective ou individuelle était régie par ses lois privées, elle ne relevait plus de la juridiction commune* » (Sewell, 1983, 50).

La corporation était alors une « *entité légale et institutionnelle* » (Sewell, 1983, 56), tandis que la confrérie « *était une association laïque, constituée sous le patronage de l'église et vouée à quelques poursuites dévotionnelles (...)* » (Sewell, 1983, 57). En tant qu'organe de réglementation, les corporations étaient dotées d'officiers choisis parmi leurs membres. « *Ces officiers étaient appelés jurés, syndics, prieurs, maieurs, consuls ou bailles – selon les époques, les régions ou les métiers* » (Sewell, 1983, 52). Elus¹⁵ par leurs confrères pour veiller au respect de la réglementation, ils assuraient notamment la solidarité des membres pour faire face à la concurrence extérieure (Dubar et Tripiet, 2005, 19).

Etant au sommet d'une hiérarchie faite de trois corps qu'étaient les maîtres, les valets / compagnons et les apprentis, les jurés pouvaient ainsi « *garantir la qualité et l'honnêteté des travaux exécutés dans le métier* » (Sewell, 1983, 52) et arbitrer les différends entre maîtres ainsi que ceux qui opposaient les maîtres aux ouvriers.

L'apprentissage était obligatoire. Les apprentis, présents en théorie en nombre très limité, à raison d'un apprenti par maître, servaient les maîtres en étant intégrés à leur famille jusqu'au terme du contrat les liant. L'apprentissage s'étendait sur une période allant de trois à six ans voire plus, en fonction du métier et des usages en vigueur.

¹⁴ Jurande : Dans les anciennes corporations de métiers, charge conférée à un ou plusieurs membres de la corporation choisis pour la représenter, défendre ses intérêts et veiller à l'application du règlement intérieur. [Dictionnaire Le petit Robert, Paris, 1989].

¹⁵ Les jurés étaient le plus souvent élus ; toutefois, il arrivait que ceux-ci aient été désignés par décret royal ou choisis par cooptation voire tirés au sort. Coornaert Emile (1989), *Les corporations en France*, Ivry-sur-Seine, Editions ouvrières, pp. 213-217, Cité dans William H. Sewell (1983, 52)

« Dans les métiers libres, c'est l'usage qui fixe ce que l'on réglemente rigoureusement dans les statuts des métiers jurés » (Jaeger, 1982, 37). La « soumission filiale » des apprentis (Sewell, 1983, 55) aux maîtres était contractuelle et se faisait, dans les métiers jurés, devant un notaire.

A la fin de cette période d'apprentissage, il était courant que le jeune travailleur continue à exercer le métier acquis pendant quelques années en tant que valet ou compagnon avant de devenir maître si les conditions d'accès à la maîtrise étaient réunies. Le statut de valet¹⁶ n'était pas très répandu ; probablement parce qu'il ne s'agissait pas d'une étape obligatoire et permanente du fonctionnement des métiers de l'époque. Cette catégorie regroupait « des apprentis finis ou des maîtres ruinés qui n'ont pas les moyens de payer les redevances obligatoires, de faire face aux frais d'installation ou bien aux dépenses du corps de métier » (Jaeger, 1982, 39). La spécificité du statut des valets tenait notamment au fait que ceux-ci percevaient une rémunération alors qu'à cette époque l'apprentissage était payant : l'apprenti devait payer au maître un droit d'entrée en boutique, une redevance au corps de métier et à la municipalité (Jaeger, 1982, 37-38).

Dans le champ économique, les confréries religieuses avaient pris une « forme corporative » dites « guildes » ou « gildes » (Dubar et Tripiet, 2005, 19). Le caractère spirituel que revêtait l'appartenance à une confrérie de métier apparaissait dans l'activité religieuse en elle-même, puisque la confrérie s'adonnait « au culte du saint patron, en l'honneur duquel elle entretenait une chapelle dans un monastère ou une église locale » (Sewell, 1983, 58).

En outre, l'appartenance à une confrérie constituait un engagement indéfectible (Sewell, 1983, 60) : le vœu fait par l'artisan mêlait l'existence de l'état juré à l'existence propre de l'artisan.

« Avant le XVII^e siècle, les corporations, qui étaient à la fois des confréries spirituelles et des organes de réglementation de l'activité industrielle et commerciale du métier, n'étaient pas rares. Mais avec la Contre-Réforme, et sa passion pour la classification, la confrérie religieuse devint, presque toujours une organisation distincte du métier juré ou jurande séculaire (...). » (Sewell, 1983, 58)

¹⁶ Christine Jaeger précise dans son ouvrage *Artisanat et capitalisme. L'envers de la roue de l'histoire* paru en 1982, que le statut de valet ainsi que celui de compagnon ne peuvent être assimilés à celui de salarié dans la mesure où le salariat comme concept, qui est étroitement lié au capitalisme industriel, n'est apparu qu'ultérieurement. Les idées de Fernand Braudel notamment vont dans le même sens.

La conversion de ces confréries en associations professionnelles a entraîné une évolution majeure en termes d'organisation. Un pas supplémentaire avait été franchi amenant davantage de rigidité dans les règles de passage du statut d'apprenti à celui de compagnon ou de maître, ainsi que dans les modalités d'allégeance témoignée aux autorités religieuses et royales et de dons qui s'en suivaient. Le népotisme était devenu l'un des principaux mécanismes régissant le fonctionnement de l'ordre corporatif français qui offrait « *la garantie de l'emploi, l'esprit communautaire et le statut juridique et social* » (Sewell, 1983). A cette époque, le poids de la monarchie sur les gens de métiers n'était pas encore levé. Le pouvoir des maîtres ayant prêté serment était tel qu'ils abusaient de leur suprématie juridique en limitant l'accès à la maîtrise. L'omniprésent système des jurandes était contraignant, principalement dans les grandes villes, poussant les compagnons et les ouvriers à s'en dégager au risque de sombrer dans la clandestinité.

2. L'ordre corporatif, essor et abolition

Les corporations entravaient l'accès au statut de maître en allongeant les périodes d'apprentissage et de travail des compagnons. La situation pouvait durer des décennies voire toute la vie sans que l'intéressé ait pu prétendre à la maîtrise¹⁷. Le passage du statut de compagnon à celui de maître était soumis à des conditions d'acquiescement de droits d'admission élevés et de chefs d'œuvre approuvés par les jurés. Or, les compagnons manquaient de capitaux, libérant ainsi le champ de la maîtrise aux seuls fils des maîtres qui en disposaient.

Une grande ambiguïté caractérisait les rapports entre les maîtres et les compagnons. Les compagnons étaient logés à la même enseigne que les apprentis et les valets alors que ces derniers comme les compagnons louaient leur savoir-faire aux maîtres contre un salaire, du fait que leurs compétences étaient déjà acquises. Les compagnons demeuraient soumis aux maîtres, et ce rapport de subordination devenait pesant à mesure que ceux-ci gagnaient en âge et en responsabilités en fondant leur foyer. Prenant conscience de ces divergences et de leurs intérêts propres, les compagnons sentaient la nécessité de former leur propres confréries, fatalement parallèles à celles des maîtres et illégales. La monarchie ne pouvait se permettre de leur accorder une quelconque légitimité ; bien au contraire.

¹⁷ Coornaert Emile (1989), *Les corporations en France*, Ivry-sur-Seine, Editions ouvrières, pp. 213-217, cité dans William H. Sewell (1983, 53).

La couronne avait émis de nombreux décrets interdisant ces coalitions sans parvenir à freiner leur volonté de se constituer en un collectif. En dépit de la clandestinité de ces groupements, se constituait une « *force collective dont ils manquaient individuellement* » (Sewell, 1983, 68) qui gagnait en puissance.

Plusieurs caractéristiques distinguaient le compagnonnage des corporations de maîtres et des autres confréries de compagnons. La première distinction résidait dans le caractère multi-professionnel du compagnonnage puisqu'il regroupait des jeunes compagnons issus de métiers différents. Sa seconde spécificité consistait, pour les compagnons ayant prêté serment et s'étant acquitté des droits d'admission, dans le fait d'entamer leur tour de France. Ces compagnons itinérants allaient de ville en ville pour perfectionner leur art, ce qui donnait à cette confrérie sa troisième spécificité : son caractère pluri-urbain. Le système hiérarchique du compagnonnage constituait sa quatrième spécificité. Celui-ci concédait une certaine équité entre les membres puisque le rang était tributaire de l'ancienneté. Chaque compagnon admis au sein de la confrérie était certain de jouer un rôle clé, le moment venu. L'un des rôles les plus notables du compagnonnage était celui du rôleur. Cet officier se chargeait de trouver un atelier à chaque nouvel arrivant parmi les compagnons faisant le tour de France.

A la différence des corporations des maîtres qui nécessitaient la ratification royale, les confréries de compagnons se sont multipliées au gré des motifs de réunion et de division. Les scissions ont été à l'origine de rivalités qui ont été fatales à l'ordre clandestin des compagnons.

Par ailleurs, les corporations ont été abolies le 4 août 1789 : la loi Le Chapelier du 14 et 17 juin 1791¹⁸ est venue interdire pour un siècle toute association ou coalition professionnelle. L'historien William H. Sewell revient sur les circonstances de la fin des privilèges :

« Il faut comprendre l'abolition des corporations comme un élément de cette destruction générale de l'ordre social corporatif, et non comme le résultat de processus internes au monde des arts mécaniques. Cela ne veut pas dire que les corporations de métier ne connaissent pas de problèmes internes dans les dernières décennies de l'Ancien Régime. » (Sewell, 1983, 96)

¹⁸ Loi Le Chapelier du 17 juin 1791 relative à l'interdiction des associations professionnelles - Art. 1 : L'anéantissement de toutes espèces de corporations des citoyens du même état ou profession étant une des bases fondamentales de la constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit.

« *L'opposition aux corporations de métier ne venait pas du monde des arts et du commerce mais d'un secteur de la société très différent – l'élite administrative et littéraire constituée par les Philosophes et leurs disciples – et ce pour des raisons qui tenaient davantage à la logique de la pensée des Lumières qu'aux problèmes internes des corporations.* » (Sewell, 1983, 96-97)

Le point de départ de cette volonté de démantèlement des corporations consistait pour les philosophes de cette époque à « *mettre en valeur la productivité du travail en l'affranchissant des restrictions archaïques d'un passé barbare* » (Sewell, 1983, 98). La vision utilitariste de Diderot concernant les arts mécaniques supplantait la vision positive qu'il semblait vouloir défendre afin de réhabiliter les artisans dans leur dignité de « *citoyens, individuels, libres et indépendants* » (Sewell, 1983, 113). Le démantèlement effectif des corporations était donc plus étroitement lié à la pensée des physiocrates ; notamment lorsque l'un de ses fervents adeptes, Turgot, avait été nommé contrôleur général par le roi Louis XVI en 1774.

L'ordre corporatif de métier venait limiter la liberté sur le marché et c'est en ce sens qu'il devenait urgent de s'en défaire. Il s'agissait pour Turgot de débrider le système économique en ouvrant l'exercice des métiers à tous, indépendamment de l'obtention de la maîtrise, des techniques de fabrication adoptées, ou encore du lieu de fabrication. En supprimant les corporations, Turgot entendait simplifier l'accès aux arts mécaniques (droits d'admission, charges imposées lors des cérémonies, assemblées, procès et autres) et abolir les privilèges qui y étaient associés (Sewell, 1983, 108).

Toutefois, l'abolition du système corporatif ne s'est pas déroulée sans heurts. Le Parlement, qui était comme le rappelle William H. Sewell, la « *plus haute cour de justice du royaume* » (Sewell, 1983, 109) ne concevait le fonctionnement de l'économie et de la société qu'à travers la hiérarchie corporative ; ne serait-ce que pour son rôle de garde-fous légitime car choisi par les pairs. A ce sujet, les remontrances du Parlement destinées au roi signifiaient la plus tranchée des oppositions au démantèlement des corporations : « *Quelle police pourrait être plus douce que celle des jurandes ? Les ouvriers étaient inspectés par leurs maîtres, les maîtres par les jurés qu'ils s'étaient choisis ; une correspondance d'intérêts les unissait entre eux, l'harmonie régnait dans l'intérieur de la communauté.* »¹⁹. Le Parlement avait ainsi réussi à maintenir les corporations jusqu'en 1786. A cette date, les privilèges n'étaient plus admis dans un Etat au bord de la faillite.

¹⁹ Flammermont Jules, *Remontrances du Parlement de Paris au XVIII^e siècle*, p.310, cité par William H. Sewell (1983, 112).

Le 4 Août 1789, l'abrogation des privilèges était désormais effective. Ceci dit, au sein de certains métiers comme la boulangerie et la coiffure, « *l'action corporative n'a jamais été suspendue, même si elle s'est affaiblie un temps après la Révolution, (...)* », donnant lieu dès 1884 à un mouvement national fédéré qui ne saurait être étranger, selon Bernard Zarka (1988, 265), à l'actuelle puissance de ces métiers en France.

Les corporations avaient été évoquées sans être clairement mises à l'index par la loi adoptée. Celle-ci, dite loi D'Allarde, mettait davantage l'accent sur la mise en place d'un nouvel impôt destiné aux nouveaux arrivants et offrant à l'Etat l'opportunité de renflouer ses caisses en tirant profit de la liberté du commerce ainsi instaurée. L'affaiblissement des corporations des maîtres profitait aux compagnons dont les organisations clandestines se trouvaient en position de force pour obtenir des garanties concernant leurs conditions de travail (Sewell, 1983, 127). Une situation que la loi Le Chapelier ne manqua pas de réprimer violemment.

Survenue bien avant la révolution industrielle et la révolution française, cette « *dynamique de destruction des corporations de métiers* » (Castel, 1995, 118) serait due au développement de certaines pratiques relevant des missions régaliennes de l'Etat : « *Le Chapelier s'indigne : 'c'est à la nation, c'est aux officiers publics, à fournir des travaux à ceux qui en ont besoin pour leur existence et à fournir des secours aux infirmes.'* » (Castéra, 1988, 32).

3. Artisanat, naissance du néologisme

Jusque-là, le mot artisanat n'avait encore jamais été utilisé en France. Il le fut en octobre 1920, dans un article politique de Julien Fontègne paru en Alsace dans la Gazette des Métiers (Zarca, 1986, 19).

Si l'existence des artisans est ancienne, le discours sur l'artisanat est pour sa part bien récent, vieux d'à peine quelques décennies. L'historien Steven M. Zdatny va plus loin en dissociant davantage le discours sur les artisans de leur existence propre : la nuance apportée consiste à lier le discours sur l'artisanat à l'émergence d'un mouvement né d'un sens politique (1999, 20). Steven M. Zdatny affirme qu'avant la Première Guerre mondiale, la France était dépourvue d'artisanat en tant que mouvement doté d'une conscience politique propre, tout en abritant une « *foule d'artisans* ». Dans le propos qu'il tient, la somme mathématique des artisans – dont il n'est pas question ici de nier l'existence bien que leur dénombrement ait été malaisé à cette époque – ne constitue pas l'artisanat, et ce, en l'absence d'une impulsion politique fédératrice.

L'idée défendue par l'historien pose la question de cet ensemble d'artisans qui forment une foule et non un groupe politique. Quid d'un groupe professionnel ?

Les premières définitions de l'artisanat dans la France post-1919 faisaient référence à des ouvriers qualifiés (Zdatny, 1999, 21). Ceux-ci travaillaient de façon effective pour leur propre compte en utilisant leurs propres moyens pour y parvenir. En 1921, des attributs jusque-là inédits ressortaient de la définition d'Hubert Ley, Secrétaire Général de la Chambre de Métiers de Strasbourg :

« Comme une forme spécifique de production, caractérisée par le travail manuel, un haut degré d'habileté, et l'absence de division du travail. La taille de l'entreprise artisanale ne constituait pas à ses yeux un critère pertinent. Pour Ley, la corporation des petits maîtres-artisans était unie, non par l'intérêt, mais par l'ensemble du mode de vie qui découlait de la profession : par un savoir-faire, corollaire d'un travail non-aliéné, et par une fluidité sociale qui liait maître, compagnon et apprenti, et impliquait l'absence des bornes sociales fixes nécessaires à la formation d'une classe. Au sein de la Profession, c'est la collaboration, et non pas la compétition qui prévalait » (Zdatny, 1999, 68).

La production n'est pas abordée sous le seul angle manuel, mais comme une façon spécifique de produire associant un savoir-faire à une absence de division du travail, sans faire référence au statut d'ouvrier qualifié.

La dimension sociale au sein de l'artisanat se traduit donc en interne selon Hubert Ley par des liens de collaboration particuliers qui décloisonnent les niveaux hiérarchiques les rendant perméables les uns aux autres. La profession est identifiée comme un élément structurant aussi bien d'un point de vue économique que social. Elle influence le mode de vie de ses membres, le mode de production et va jusqu'à inscrire l'ensemble de la profession dans un fonctionnement qui lui est spécifique, justifié par une appartenance à cet ensemble. D'ailleurs, c'est autour de la profession que les artisans se sont regroupés pour mieux se défendre en prenant le risque de se disperser en raison de la diversité des professions.

4. Du flottement dans la construction légale et institutionnelle de l'artisanat français

Un mouvement politique artisanal actif s'est constitué en 1922 : la Confédération Générale de l'Artisanat Français (CGAF). Ce syndicat professionnel était dès lors une voix unifiée qui se faisait entendre au niveau de l'Etat et qui revendiquait des droits particuliers aux artisans.

Soumis aux taxes imposées aux petites entreprises françaises, les artisans, à la fois ouvriers qualifiés et petits patrons²⁰, avaient le souci de se soustraire à la taxe sur le chiffre d'affaire en tentant de se démarquer des petits patrons aux affaires florissantes. C'est ainsi que, cristallisée autour de trois aspects, la définition des artisans par eux-mêmes s'est précisée.

Le premier élément mis en avant était qu'ils « *méritent (...) davantage leur argent, car le "travail" est une forme de revenu plus honnête que le "commerce"* » (Zdatny, 1999, 33). Les arguments suivants venaient compléter le précédent, en soulignant leur implication personnelle dans la production manuelle sans recourir au travail d'autrui, ainsi il ne s'agissait pas pour eux de « *spéculer sur la valeur ajoutée des biens de consommation* » (Zdatny, 1999, 33).

La fiscalité était une préoccupation commune à l'ensemble des artisans, néanmoins elle demeurait insuffisante pour maintenir durablement l'unité de ce collectif. Très vite, les conflits d'intérêt et de nouveaux penchants politiques ont réintroduit la division dans leurs rangs. Une division qui n'a pas empêché que, durant la période de l'entre-deux-guerres, l'artisanat se soit constitué une définition, une institution et un outil de recensement en ayant acquis des avantages fiscaux et financiers spécifiques.

²⁰ Expression empruntée à Charles Kindleberger (Zdatny, 1999, 22).

La recherche de la définition de l'artisanat avait créé la scission au niveau de la CGAF. Les Alsaciens, corporatistes, avaient préféré quitter les syndicalistes (CGAF) et les affronter en se constituant en principal concurrent de la confédération, en Alsace. En Juin 1923, dans sa stratégie de persuasion des artisans de rallier la CGAF, le syndicat militait pour l'obtention d'un statut fiscal spécifique aux artisans. Mener cette bataille politique et en sortir gagnant était pour le syndicat le moyen d'être durablement attractif. Plus qu'une réforme revendiquée par la CGAF, il s'agissait de l'un des éléments les plus fédérateurs pour ce mouvement.

Par la suite, a été fondée en 1924 l'Union des Artisans Français (UAF), devenue le Comité d'Entraide et d'Action Artisanale (CEAA) en 1933. De cette opposition avait émergé un critère de définition pouvant être discriminant : la taille de l'unité artisanale.

Pour Robert Tailledet, l'un des fondateurs de la CGAF, un petit nombre d'aides qui entourent l'artisan au sein de son entreprise artisanale était la seule façon de s'assurer de sa participation personnelle à l'activité en plus de la gestion de ses ouvriers.

Les corporatistes, représentés par les Présidents de la Chambre de Métiers d'Alsace, n'accordaient aucun crédit à ce critère. D'une part, parce qu'en l'appliquant, ils devaient renoncer, eux les premiers, au caractère artisanal de leurs activités eu égard au nombre important de salariés et d'aides dont ils disposaient ; et d'autre part, parce qu'ils s'inscrivaient dans la lignée du fonctionnement allemand qui écartait cette condition (Perrin, 2007, 22).

La première définition légale de l'artisanat s'était construite progressivement. La loi Courtier de 1925 donnait de l'artisan français une définition marquante par son imprécision quant à la question de la taille, optant pour la conception corporatiste. Cette loi délégait à l'administration le soin de qualifier ce qui relevait de l'artisanat et ce qui n'en faisait pas partie. L'influence de l'Alsace-Lorraine sur la définition de l'artisanat et son adjonction à nouveau au territoire français étaient concomitantes. D'ailleurs cette influence allait dépasser le cadre de la définition pour investir le champ de l'organisation de l'artisanat et de l'apprentissage en offrant un modèle institutionnel inter-corporatif à la France : la chambre de métiers.

S'agissant de la définition de l'artisanat, la conception alsacienne n'aura été qu'une inspiration de courte durée. En 1928, l'Etat avait tranché en faveur des syndicalistes sans être plus précis qu'en 1925 : le Ministre du travail avait défini le maître-artisan en qualifiant sa participation à la production au moyen de 3 adjectifs : courante, constante et effective. La

définition de l'artisanat par le nombre maximum d'« assistants » apparaissait comme nécessaire aux yeux du Ministre qui souhaitait traiter cette problématique de la taille en lien avec le métier exercé.

En 1931, le sénateur Courtier avait affiné la définition de l'artisanat avant de la soumettre au Ministre du travail :

« Par maître-artisan, il y a lieu d'entendre les travailleurs autonomes de l'un ou l'autre sexe, exerçant personnellement à leur compte, sans se trouver sous la direction d'un patron, un métier manuel, justifiant de leur capacité professionnelle par un apprentissage et un exercice prolongé de ce métier, accomplissant leur travail seuls ou avec le concours de leur conjoint, des membres de leur famille ou de compagnons ou apprentis. Le nombre de compagnons ou apprentis est limité à un nombre restreint d'unités par la nécessité qu'a l'artisan de réunir lui-même la direction et l'exécution de son entreprise, sans se faire aider par un contremaître. » (L'artisan Français, Mai 1932).

Courtier n'avait pas indiqué ce qu'il entendait par limite supérieure, en revanche, la loi telle qu'elle a été promulguée le 27 mars 1934 fixait un maximum établi à 10 compagnons par maître-artisan. Ceci dit, dans la réalité des faits, le Ministre n'autorisa pas plus de 5 compagnons (Zdatny, 1999).

Le critère de la taille des entreprises relevait d'un tout autre débat où l'artisanat était instrumentalisé pour servir d'autres fins politiques. En effet, la conception de l'Alsace-Lorraine telle qu'elle avait été résumée par Hubert Ley décrivait un esprit corporatif qui primait sur les questions de hiérarchie et de lutte des classes. Les artisans y tenaient le même rang indépendamment de la taille de leurs entreprises. A l'époque, il était attendu de l'émergence spontanée ou forcée d'une classe moyenne de jouer un rôle dans la lutte entre le mouvement ouvrier et la classe des industriels. Le critère de la taille de l'entreprise venait segmenter l'artisanat pour constituer un groupement qui réponde au mieux aux caractéristiques attendues de cette classe moyenne en construction.

Le rapprochement de la situation fiscale de l'artisan de celle d'un ouvrier²¹ avait un sens tant qu'ils percevaient des revenus comparables. Cela n'avait pas été acquis sans contreparties : renoncer à la mécanisation et proscrire le recours intensif aux méthodes commerciales – qui sont toujours d'actualité – mais aussi restreindre l'effectif salarié maximum aux proches avec un apprenti contractuel en plus d'un ouvrier – au lieu de 5 dans la définition de 1934.

²¹ L'artisan relevant des métiers de l'alimentation était exclu de cette conception fiscale de l'artisanat.

L'évolution des contraintes limitatives rend compte des enjeux qui entourent l'effort de définition de l'artisanat fourni par l'Etat français. Ces définitions ne s'attachaient pas à stabiliser la notion d'artisanat mais plutôt de lui créer un cadre normatif.

En 1934, le système fiscal forfaitaire avait été institué dans l'artisanat à l'instar du secteur agricole. Cette mesure palliait les manquements comptables des artisans en leur simplifiant les formalités. Le forfait faisait l'objet d'une négociation périodique permettant d'estimer, en tâtonnant, le bénéfice de l'artisan. Le crédit artisanal est une mesure établie par la loi du 27 décembre 1923 qui consentait en l'octroi d'un crédit à court et moyen termes (quinze mois et 7 ans) aux artisans qui se pliaient à une condition supplémentaire relative à la taille de l'entreprise ; en n'ayant pas plus de deux compagnons et un apprenti (Perrin, 2007, 22). La définition « bancaire » de l'artisanat, tout comme le statut fiscal de l'artisan, s'écartait de la définition légale en s'inscrivant dans une approche plus restrictive.

Une forme organisationnelle fondée sur la fédération de l'ensemble des métiers dans une circonscription donnée existait en Allemagne depuis la loi du 26 juillet 1897. Lorsque l'Alsace est redevenue française, cet acquis – servant de source d'inspiration – a été disséminé en France, dès 1925.

Le rôle de ces structures fédérées de représentation que sont les Chambres de Métiers se télescopait avec celui des organisations professionnelles ; ce qui n'était pas sans provoquer de frictions. Déjà en 1924, comme évoqué plus haut, l'incompatibilité politique entre les Alsaciens organisés en Chambre de Métiers et de la CGAF avait encouragé les premiers à quitter la confédération pour créer un regroupement concurrent.

Face à la crise de 1929, l'économie française avait résisté en s'appuyant sur ses atouts. A la différence des économies allemande et américaine, le tissu économique français était fait de quelques grands groupes et de nombreuses petites structures (Perrin, 2007). En ne sombrant pas dans la crise de 1929, cette spécificité que partageait la France avec l'Italie et le Japon – entre autres – avait donné une certaine image positive de l'entreprise artisanale qu'il n'était plus permis de négliger et qu'il fallait désormais défendre, chiffres à l'appui. En effet, le législateur souhaitait se donner les moyens de recenser les artisans français, en les soumettant à l'obligation de se faire répertorier une fois les conditions de définition remplies conformément à la loi du 27 mars 1934. Celle-ci était l'initiatrice du Registre des Métiers tenu par les Chambres de Métiers.

Ce registre était le pendant du registre de commerce établi en 1919. Le Registre des Métiers a été mis en place en 1936. Cette date marque la reconnaissance publique de l'artisanat (Perrin, 2007, 19). Le dénombrement des artisans et de leurs entreprises permettait – pour la première fois – d'appréhender la place de l'artisanat dans l'économie française en dépit des biais statistiques qu'il pouvait y avoir, et ce, dès 1938.

En cette année-là, le Registre des Métiers dénombrait plus de 730 000 artisans, en tenant compte des mouvements de régularisations (inscriptions nouvelles et radiations). Ce chiffre était désormais le premier chiffre officiel de l'artisanat (Perrin, 2007).

5. L'artisanat sous et après Vichy – espoir et désillusion

A la fin de la Troisième République, la situation économique des petits producteurs nécessitait des solutions que le politique ne permettait pas de fournir. La promesse de Vichy consistait en un remaniement organisationnel de la structure politique et économique française, destiné à éradiquer les dysfonctionnements hérités du système antérieur et à poser de nouvelles bases de fonctionnement.

A travers la loi du 16 août 1940, ces bases étaient fondées sur la centralisation de la production sous l'autorité de l'Etat avec les aménagements bureaucratiques que cela exigeait. Plus qu'un effort de définition et de mesure de l'étendue du secteur, le Régime du Maréchal Pétain avait placé l'artisanat au cœur de son discours en projetant de construire un cadre global pour permettre à l'artisanat d'évoluer tout en étant protégé.

L'entreprise artisanale s'était retrouvée, sous Vichy, érigée en modèle « *à opposer aux dérives industrielles* » (Perrin, 2007, 3) qu'il était capital de corriger (Zdatny, 1999, 241-244). Toutefois, Steven M. Zdatny relate des faits qui s'écartent des projets du gouvernement Vichy : en août 1940, seuls 19 artisans siégeaient parmi les 658 membres des comités d'organisation départementaux mis en place. Cette faible représentation au sein de cette structure temporairement, en attendant une réforme plus radicale, marquait une importante dissonance entre le discours et les actes de ce gouvernement. Un service artisanal national composé d'une douzaine d'agents avait été créé. Or, sans une formalisation claire de son statut et avec un effectif si réduit, cette structure sous la direction de Pierre Loyer ne pouvait avoir de véritable rôle à jouer ni un réel impact. Et ce, jusqu'au 30 Avril 1941, date de la promulgation de la loi qui octroya au service artisanal un pouvoir statutaire spécifique lui attribuant un effectif supplémentaire.

Les revendications des artisans qui ne se sentaient pas associés aux prises de décisions avaient poussé l'Etat dans ses retranchements. La réponse de Vichy consistait en la mise en place par le biais d'une circulaire en juillet 1941 de groupes artisanaux professionnels (Zdatny, 1999, 248). Ce dispositif, certes plus conséquent puisqu'il réunissait près de 2000 unités, était tout aussi temporaire que les précédents et annonciateur de la fin des grâces faites à l'artisanat.

En effet, la réforme structurelle débutée en novembre 1940 avait mis d'accord les corporatistes et les syndicalistes de Vichy concernant la volonté de voir tomber le syndicalisme libre.

La Confédération Générale du Travail et la confédération Nationale du Patronat Français ont été dissoutes, l'artisanat, lui, a été épargné. La Charte du Travail d'octobre 1941 qui établissait les plans de Vichy pour la restructuration économique et politique prévoyait d'éradiquer les syndicats défendant les intérêts de groupes spécifiques, et de les remplacer par les syndicats de Vichy « *uniques pour être francs, obligatoires pour être forts, surveillés pour être loyaux* » (Zdatny, 1999, 249-250).

Cette clémence dont avait bénéficié l'artisanat, qui n'a été finalement qu'un répit de courte durée, se serait justifier selon Steven M. Zdatny par l'inutilité pour Vichy de s'attaquer aux confédérations artisanales du fait de leur faible poids politique, à moins que le gouvernement n'ait été en cohérence avec son discours en accordant ainsi une faveur exclusive à l'artisanat (Zdatny, 1999, 258).

La réforme était en marche : la CGAF, CEAA, UAF et la Confédération de l'artisanat Familial ont été dissoutes par décret en mai 1942 alors même qu'un discours du Maréchal Pétain datant du Premier mai 1942 réaffirmait la place de choix promise à l'artisanat : « *L'artisanat, est une des forces vivantes de la France, et j'attache à sa conservation, à son développement, à son perfectionnement, une importance toute particulière* » (Zdatny, 1999, 242).

En juin 1942 ne subsistait de l'artisanat comme mouvement politique indépendant que l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers Françaises qui céda sa place à la Chambre Nationale des Métiers. A ce moment précis, le mécontentement des artisans n'avait d'égal que leur désillusion car dans les faits, la charte du travail ne leur apporta aucune plus-value ou alors une très petite.

En revanche, elle avait dépouillé l'artisanat de sa liberté et de l'organisation qu'il s'était constitué au fil du temps, pour lui opposer un syndicalisme unique obligatoire (Zdatny, 1999, 252-253).

Au-lendemain de la seconde guerre mondiale, la petite entreprise artisanale n'avait plus sa place. Reléguée au second plan, la grande entreprise l'avait remplacée comme modèle, marquant davantage la rupture avec Vichy.

Déçu des faveurs promises sous Vichy, l'artisanat était désormais défini par le décret n°52-849 du 16 juillet 1952. Celui-ci stipulait que seuls les professionnels détenant une qualification professionnelle pouvaient s'inscrire au Registre des Métiers :

*« L'artisan est celui qui exerce pour son propre compte un métier manuel pour lequel il justifie d'une qualification professionnelle, assure la direction de son entreprise et prend personnellement et habituellement part à l'exécution de son travail. Il ne peut employer en dehors de son conjoint, de ses ascendants, descendants, collatéraux ou alliés jusqu'au 3^{ème} degré inclus et de ses apprentis, un nombre de compagnons ou auxiliaires supérieur à cinq ».*²²

Un mouvement de révolte est né dans le Lot en 1953 sous l'impulsion de Pierre Poujade, pour défendre les commerçants et les artisans, écrasés par de lourdes taxes et impôts. A l'instar de la CGAF, à nouveau la fiscalité joua un rôle dans l'adhésion du plus grand nombre à l'Union de défense des commerçants et des artisans dite UDCA.

« Le poujadisme existait (donc) bien avant M. Poujade » (Hoffmann, 1956, 10), dans le sens où il n'incarnait pas le premier mouvement de défense et d'organisation de ce type : un mouvement avait été impulsé en 1907 par Maurice Colrat sans jamais dépasser le cadre local. La force du poujadisme résidait dans la multiplication des réactions en chaîne chez les commerçants et artisans des régions de plus en plus dépeuplées, touchées par les effets de la concentration économique et la centralisation de la consommation (Hoffmann, 1956, 14).

Pour Poujade, la concurrence devenait trop rude pour que le petit commerce et l'artisanat, désormais concernés par l'appauvrissement économique (Hoffmann, 1956, 11), puissent y faire face, d'autant que la pression fiscale se faisait plus soutenue. Ne bénéficiant pas de crédits ni de ristournes auprès de leurs fournisseurs (en raison des faibles quantités commandées) et étant obligés d'accorder une « ardoise » à leur clientèle (Hoffmann, 1956, 17), les petits commerçants et les artisans étaient pris à la gorge. Cette population de « tondu » comme

²² Article 1 du décret n°52-849 du 16 juillet 1952

disait Pierre Poujade, subissait une législation fiscale de plus en plus acerbe appariée à des méthodes de contrôle et de sanction particulièrement sévères, presque discriminatoires en comparaison avec celles établies pour le commerce concentré et pour les salariés (Hoffmann, 1956, 20).

Ces années de révolte d'une partie des artisans et des commerçants ont été aussi celles de l'évolution législative des Registres de Commerce et des Métiers.

Le Registre de Commerce ait été remanié le 9 août 1953, tandis que le Registre des Métiers continuait, durant les deux années de décalage entre leurs réformes respectives, à appliquer la loi du 18 mars 1919 pour les renvois qu'elle contenait. Ce n'est qu'en 1955 que l'harmonisation entre les deux registres a été effectuée via la réforme du Registre des Métiers par décret-loi n°55-658 du 20 mai 1955.

6. L'artisanat d'aujourd'hui, marqué par son institutionnalisation

Dire ce qu'est l'artisanat d'aujourd'hui revient à formuler une définition qui en délimite le champ. Or, l'actuelle définition de l'artisanat est le fruit de nombreuses évolutions qu'il est important d'exposer afin de mieux comprendre leur articulation. Le 1^{er} mars 1962, le décret n° 62-235 a marqué l'abolition du Registre des Métiers et la création du Répertoire des Métiers (RM) tenu par les chambres de métiers. Ce décret donnait de l'artisanat une définition administrative qui mettait davantage l'accent sur la notion d'entreprise, alors qu'en 1952, l'artisanat se restreignait aux personnes physiques. La définition administrative de l'artisanat adoptée le 10 juin 1983 par voie de décret n°83-487 mettait, à nouveau et exclusivement, les personnes physiques au cœur de la définition de l'artisanat.

L'indécision relative à la définition de l'artisanat est un facteur de fragilité de sa construction qui vient s'ajouter au tiraillement corporatiste des artisans qui ne se sont pas réunis au sein d'une confédération syndicale unique. Toutefois, l'existence de différentes structures de représentation, principalement les chambres de métiers et l'Union professionnelle artisanale qui regroupe depuis 1973 les trois grandes confédérations de l'artisanat, a œuvré pour son enracinement. Marquant une rupture avec la réglementation antérieure, la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 dite « loi Raffarin » – qui est toujours en vigueur – s'appuie aussi bien sur la notion d'entreprise que sur celle d'individu pour définir l'artisanat.

Elle apparaît de ce fait comme un compromis entre les définitions antérieures.

En France, aujourd'hui, la définition juridique de l'entreprise artisanale met en avant deux critères légaux qui ont une résonance administrative : un critère d'activité et un critère de dimension. Selon la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat :

*« doivent être immatriculées au Répertoire des Métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'Etat. »*²³

L'entreprise artisanale doit se plier à des conditions d'activité : Celle-ci doit être exercée professionnellement (Code du Travail V. n°72) – par opposition à un certain amateurisme – à titre d'activité principale ou secondaire (Code du Travail V. n°71), dans un esprit d'indépendance (Code du Travail V. n°73), dans l'une des quatre catégories d'activités artisanales (Code du Travail V. n°74): la production, la transformation, la réparation et la prestation de services.

Bien que le lien entre artisan et entreprise artisanale soit plus clairement établi, il n'en demeure pas moins imprécis. La définition administrative ne s'étend pas sur le statut de l'artisan. Ce dernier fait l'objet d'une définition jurisprudentielle qui en complète le cadre juridique.

Trois critères issus de la jurisprudence (V. n°87) définissent l'artisan en France (Azarian, 2006, 53-55): le caractère manuel qui empreint largement son activité, sa participation significative à l'activité de l'entreprise et le caractère accessoire de l'activité commerciale. La jurisprudence distingue l'artisan d'autres statuts pour mieux le définir. Ainsi, un artisan doit être indépendant, sans lien de subordination vis-à-vis d'autrui. Il doit être autonome et avoir une clientèle personnelle. Il est aussi attendu de l'artisan qu'il préserve le caractère manuel de son activité en limitant le recours aux machines et qu'il s'entoure d'un effectif réduit, de façon à ce qu'il réalise personnellement tout ou partie de sa production, et ce, pour en vivre. L'artisan doit maintenir les actes de commerce à un niveau accessoire par rapport à l'activité artisanale qui doit demeurer principale.

²³ Le site français du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales. Les chiffres clés de l'artisanat – définitions. 01/2005.
URL :<http://www.pme.gouv.fr/economie/artisanat/definitions>

Le législateur précise davantage le champ artisanal en établissant par décret une liste²⁴ d'activités. L'exercice de certaines activités (ambulance, taxi, coiffure, déménageur, etc.) requière une autorisation préalablement délivrée par la préfecture (Azarian, 2006, 21) ; aussi l'exercice de certaines est-il subordonné à une qualification professionnelle détenue par au moins une personne au sein de l'entreprise, de façon à ce que le contrôle de l'activité soit « *effectif et permanent* »²⁵. Avant la loi Raffarin, peu d'activités étaient soumises à une condition de qualification. Cette disposition, qui tire sa légitimité du nécessaire cadre sanitaire et sécuritaire dans lequel se s'inscrivent certaines activités, touche désormais près de 70% du secteur de l'artisanat (Azarian, 2006, 51) :

- l'entretien et la réparation des véhicules et des machines ;
- la construction, l'entretien et la réparation des bâtiments, la mise en place, l'entretien et la réparation des réseaux et des équipements utilisant des fluides, ainsi que des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz, au chauffage des immeubles et aux installations électriques ;
- le ramonage ;
- les soins esthétiques à la personne autres que médicaux et paramédicaux et les modelages esthétiques de confort sans finalité médicale ;
- la réalisation de prothèses dentaires ;
- la préparation ou la fabrication de produits frais de boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie et poissonnerie, ainsi que la préparation ou la fabrication de glaces alimentaires artisanales ;
- l'activité de maréchal ferrant.
- la profession de coiffeur relève d'une réglementation qui lui est spécifique.

Cette condition de qualification professionnelle n'est pas rétroactive²⁶, ce qui implique que la qualification est réputée acquise pour les personnes l'exerçant déjà au moment de la promulgation de la loi.

Les arbitrages par lesquels le champ de l'artisanat s'est constitué (Zarca, 1979, 4) se lisent à travers l'histoire de l'artisanat.

²⁴ Cette liste est établie après la consultation de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM), de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie et des organisations professionnelles représentatives.

²⁵ V. la liste de ces activités, *infra*, chap.3, n°76

²⁶ Loi Raffarin, art. 16-II, al. 2

Au niveau du répertoire des métiers, le code d'activité principale dit APRM est issu de la Nomenclature d'Activités Françaises de l'Artisanat – NAFA - qui est une déclinaison spécifique à l'artisanat du code APE (activité principale des unités économiques).

Notons toutefois que de nombreuses d'activités relèvent simultanément des deux champs – à savoir l'artisanat et le champ ICS²⁷, obligeant les entreprises à se soumettre à une double immatriculation.

L'activité, dont il est question, est entendue dans l'acception de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), en faisant référence au processus de production d'une unité aboutissant à un produit ou à un service en tenant compte de son activité principale listée dans une nomenclature des activités économiques²⁸. Elle est codifiée par les chambres de métiers et correspond à l'activité principale de l'entreprise artisanale mentionnée au Répertoire des Métiers lors de l'inscription de l'entreprise. L'activité principale est définie en fonction de la ventilation du chiffre d'affaire ou des effectifs²⁹.

L'entreprise artisanale est aussi définie par sa taille, qui est en principe – conformément aux règles de calcul du code du travail (Code du Travail V. n°70) – inférieure ou égale à 10 salariés. En principe seulement, car l'alinéa 2 de l'article 12 du décret du 2 avril 1998 (Azarian, 2006, 31-32) offre la possibilité aux entreprises dépassant ce plafond de rester administrativement inscrites au Répertoire des Métiers (RM) en mobilisant un « droit de suite », et ce, sous certaines conditions.

Avant la mise en place de cette disposition légale, les entreprises excédant le plafond fixé à 10 salariés disposaient d'un délai d'un mois pour demander leur radiation auprès de leur Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'affiliation. Une fois ces conditions de taille et d'activité remplies, l'entreprise artisanale doit impérativement être immatriculée au RM.

Concrètement, cela correspond à l'inscription administrative, dans le registre tenu par les chambres de métiers et de l'artisanat, des personnes physiques ou morales qui s'établissent dans le secteur.

²⁷ Le champ ICS tel que défini par l'Insee : « L'appellation champ ICS désigne l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Ce champ, utilisé par exemple dans les études sur la démographie des entreprises et des établissements, ne prend pas en compte notamment l'agriculture, les services financiers, l'administration, les activités associatives et la location de biens immobiliers », car le champ artisanal n'est pas identifié en tant que tel comme n'en faisant pas partie, bien que le registre d'immatriculation permette – dans une certaine mesure – de faire la distinction.

²⁸ <http://www.insee.fr>

²⁹ <http://www.insee.fr>

La structuration institutionnelle de l'artisanat français d'aujourd'hui qui est la résultante d'une longue évolution, s'appuie essentiellement sur des organes de l'Etat : un ministère de tutelle et des organismes qui y sont attachés, des organisations professionnelles hérités de l'esprit corporatif et un système de formation qui place l'apprentissage au cœur de la formation initiale et qui aide au financement des formations professionnelles continues des artisans.

Le déroulé historique qui précède permet d'insérer la configuration institutionnelle actuelle de l'artisanat dans son contexte politique, économique et social qui sont à l'origine de sa constitution.

Les organisations professionnelles³⁰ de l'artisanat français qui se sont constituées dans le prolongement du « (...) *travail collectif que les corporations de l'Ancien Régime accomplissaient et qui n'a pas cessé d'être accompli (...)* » (Zarca, 1988, 264), s'articulent essentiellement autour des syndicats professionnels et du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

L'UPA, Union Professionnelle Artisanale est une organisation nationale représentative de l'artisanat et du commerce de proximité qui regroupe la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail CGAD, la Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services CNAMS et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment CAPEB et rassemble ainsi 55 fédérations professionnelles nationales et 5000 syndicats départementaux. L'UPA participe aux négociations entre organisations d'employeurs et syndicats de salariés, et est consultée par les pouvoirs publics comme un partenaire social.

³⁰ Sans prétendre à l'exhaustivité, d'autres organisations professionnelles peuvent être citées à titre indicatif:

CGAD, Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS, Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services

CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CE.GE.CO, Centre de Gestion de la Coiffure et multiprofessionnel

CNAIB, Confédération Nationale Artisanale des Instituts de Beauté

FFCM, Fédération Française de la Cordonnerie et Multiservice

CNATP, Chambre Nationale de l'Artisanat des Travaux Publics et du Paysage

FNAC, Fédération Nationale des Agents Commerciaux

CNPCCGF, Confédération Nationale de la Pâtisserie, Confectionnerie, Chocolaterie, Glaceries de France

FNAR, Fédération Nationale des Artisans et Petites Entreprises en milieu Rural

FEDELEC, Fédération des Electriciens et Electroniciens

FNCF, Fédération Nationale de la Coiffure Française

FFACB, Fédération Française des Artisans Coopérateurs du Bâtiment

UNPPD, Union Nationale Patronale des Prothésistes Dentaires

FFCGEA, Fédération Française des associations de gestion et de comptabilité et des Centres de Gestion et d'Economie de l'Artisanat

Le fractionnement des organisations professionnelles est contrebalancé par le caractère interprofessionnel des Chambres de Métiers dites Chambres de Métiers et de l'Artisanat³¹ (CMA) depuis le 4 novembre 2004. Aujourd'hui, la France compte 107 Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Ces instances départementales forment le premier niveau de représentation du secteur de l'artisanat.

En plus des services supports (service financier, informatique et secrétariat), les Chambres de Métiers et de l'Artisanat sont toutes dotées de deux services : le service de la formation et le service économique. Le premier est compétent pour toutes les questions qui relèvent de l'apprentissage, l'emploi, la gestion des ressources humaines et le droit social. Aussi sont-elles dotées d'un Centre d'Aide à la Décision qui accompagne les futurs apprentis et leurs futures entreprises d'accueil dans la mise en place du contrat d'apprentissage.

Elles renferment de façon plus exceptionnelle un Centre de Formation d'Apprentis et proposent toutes des formations à leurs ressortissants. Le service économique, quant à lui, traite les dossiers en fonction d'un découpage sectoriel (l'alimentaire, les métiers d'Art...) ou en fonction de thématiques transversales (la qualité, les technologies, la Création-Transmission-Reprise d'entreprises artisanales, la commercialisation et l'environnement...). Il s'occupe également de la gestion du Répertoire des Métiers et du Centre de Formalités et des Entreprises.

Le niveau national de représentation des artisans est né le 5 Juin 1931 lors de la réunion officielle des présidents des six Chambres de Métiers de l'époque. L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) représente aujourd'hui l'ensemble du réseau des chambres au niveau national, européen et international. Elle assure l'animation du réseau, développe des services communs et des actions collectives.

La mise en place du niveau régional de représentation des artisans est postérieure aux niveaux départemental et national, ce qui n'est pas sans générer des tensions entre les différentes instances. La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) est un organisme consulaire qui joue le rôle de représentant politique du secteur au plan régional, et qui réalise des projets et des études à l'issue desquels des recommandations répondant aux problématiques du secteur sont formulées.

³¹ Le décret du 4 novembre 2004 a fait évoluer l'appellation des Chambres de Métiers en « Chambres de Métiers et de l'Artisanat » et a initié le changement de l'identité visuelle du réseau consulaire des chambres qui comptait près de 45 logos différents.

La CRMA est dotée de deux services qui font écho à ceux des Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementale.

Elle coordonne un réseau de Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales auquel elle insufflé une dimension régionale. Le travail effectué par la CRMA nécessite un effort de concertation entre les instances de décisions régionales et départementales pour qu'il s'inscrive en cohérence avec l'action des chambres.

Le réseau consulaire dédié à l'artisanat s'appuie dans son fonctionnement sur plusieurs organes politiques et techniques dont les membres sont élus :

- L'assemblée – Les Chambres de Métiers et de l'artisanat départementales désignent chacune 6 représentants. Le niveau régional est composé d'une quarantaine de membres, professionnels élus par leurs pairs pour 5 ans. Cet organe définit les orientations stratégiques de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat et du réseau.
- Le bureau – Au niveau départemental, cet organe réunit les élus de la chambre. Au niveau régional, celui-ci est formé par les Présidents des Chambres départementales. Il met en œuvre les orientations définies par l'assemblée et en assure l'exécution. Le fonctionnement du bureau permet l'articulation des orientations politiques et de leur retranscription en actions concrètes sur le terrain.
- Le Président du réseau consulaire régional qui représente l'artisanat auprès des différentes instances régionales, est élu par ses pairs (Présidents de Chambre de Métiers et de l'Artisanat des niveaux départementaux de chaque région) pour être porteur de la politique sociale et économique du secteur.

L'Etat français a confié l'artisanat à l'un des trois secrétariats d'Etat qui composent le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie³². En l'occurrence, celui chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation.

L'administration ministérielle et le contenu de l'action politique publique ont connu récemment certains changements avec la mise en œuvre des travaux entrepris dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée en Juillet 2007.

³² <http://www.minefe.gouv.fr>

Celle-ci a débouché notamment sur la création, par décret le 13 janvier 2009, de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), qui a repris les attributions de la direction générale des entreprises (DGE), la direction du tourisme (DT), la direction du commerce, de l'artisanat et des services et des professions libérales (DCASPL).

L'adoption des décisions liées à cette réforme touche directement le ministère de tutelle des chambres consulaires relevant de l'artisanat. Ceci dit, le mot « artisanat » en tant que tel n'apparaît désormais plus dans ce nouveau sigle. Placée sous l'autorité du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, la DGCIS s'appuie sur le réseau des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) créé par voie de décret n° 2009-1377 de 10 novembre 2009.

Ce réseau regroupe les services déconcentrés communs au ministère chargé de l'Économie et au ministère chargé du Travail et intègre les parties économiques et les activités métrologiques des Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), les Délégations Régionales au Commerce et à l'Artisanat et les Délégations Régionales au Tourisme.

Dans les nouvelles attributions de la DGCIS, n'apparaissent plus celles de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales ; l'accent étant davantage mis sur les entreprises de l'industrie et des services³³.

Les formations aux métiers de l'Artisanat sont assurées par les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et les Écoles et Lycées Professionnels qui délivrent à la fois un enseignement général et technique. D'autres voies d'accès à l'artisanat existent : la formation sur le tas, la formation des adultes au sein de l'Association de Formation Pour Adultes (AFPA) pour ne citer que celles-ci.

³³ Sachant que les services ne représentent que 26% du secteur de l'artisanat.

Conclusion du chapitre 1 – L'inconstante définition juridique de l'artisanat français

Placé sous un prisme juridique géographiquement localisé en France, le cheminement temporel exposé rappelle les faits marquants pour l'artisanat et les bifurcations dans la construction législative qui s'y rapporte. Ceux-là mêmes qui ont produit les définitions phares de l'artisanat français et qui témoignent de la formalisation progressive de celui-ci d'un point de vue institutionnel.

Ce regard historique met en lumière les étapes de la production des règles qui encadrent cet ensemble d'entreprises et d'individus. Il en ressort que la construction de l'artisanat contemporain en France est avant tout sociale. Née au cœur de mouvements sociaux, sa vocation première a été d'être un cadre normatif servant de rempart fiscal aux artisans et justifiant un traitement différencié au sein du système bancaire. Tout l'enjeu pour les artisans était alors de se distinguer des commerçants et autres négociants.

C'est dans leur course au rassemblement et à la différenciation que les artisans français se sont dotés d'instances de représentation que sont les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA). Celles-ci jouent notamment le rôle de défenseur des gens de métiers ; ce rôle que l'artisanat avait perdu avec l'abolition du corporatisme. Une différence majeure avec ce passé corporatiste doit cependant être signalée : elle réside dans le caractère multi-professionnel du réseau consulaire français qui représente simultanément un ensemble de métiers correspondant à 511 codes d'activité principale différents.

Une unité affichée, institutionnellement utile, mais fait-elle sens pour l'ensemble constitué ? A quoi renvoie l'artisanat comme groupe social ?

Ce premier chapitre dresse un cadre historique qui éclaire principalement une facette de l'artisanat, à savoir sa construction comme catégorie juridique. Les logiques d'action qui émergent, mettent en avant les actifs de l'artisanat comme un collectif résultant de compromis. Les luttes menées par les artisans – aussi ponctuelles soient-elles – ont permis de sceller un groupe social. Des éléments fédérateurs sous-tendent la formation de ce collectif. Malgré qu'en l'absence de mobile de lutte suffisamment unificateur, il s'effrite. Le métier joue d'ailleurs un rôle double : il fédère et sépare. Les spécificités de chaque métier apparaissent alors comme les vecteurs de scissions ; ce au nom de quoi les artisans ne se

reconnaissent plus dans le collectif dont la transversalité devient gênante, gommant le sens qu'ils donnent au regroupement. La lecture du rapport au métier et de ses effets sur la constitution du collectif semble pertinente à approfondir dans cette thèse.

Par ailleurs, l'absence d'un concept stable faisant l'unanimité pour décrire une pratique si ancienne pose question. La définition juridique en vigueur en France est une définition normative fondée sur deux critères cumulatifs, dont l'un – la taille des entreprises artisanales – est désormais évolutif. Ces deux critères permettent de circonscrire un champ et nous les retenons précisément pour cette faculté à isoler des entreprises du reste du champ productif. Ils ne rendent pas compte de ce qu'est l'artisanat.

Qu'est ce qui fonde le groupe social ?

La mémoire d'une histoire commune, un cadre législatif unificateur et des instances de représentation sont loin d'épuiser la question. Qu'ont en commun ces individus et ces entreprises qui forment l'artisanat ?

Les chapitres de cet état de l'art permettent d'affiner la connaissance que nous en avons de d'un point de vue historique puis statistique et sociologique, avant de le saisir à notre tour comme objet de recherche. L'approche statistique que nous proposons dans le second chapitre de cette thèse ne consiste pas en la seule mesure chiffrée du phénomène artisanal en France ; en effet, en plus d'en donner un ordre de grandeur, elle éclaire davantage sa construction sociale à travers les enjeux de sa quantification.

Chapitre 2 – L’artisanat français et rhônalpin, un dimensionnement malaisé

Comme dit précédemment, le double objectif poursuivi dans ce chapitre est d’une part, de mettre en avant le lien entre la définition juridique de l’artisanat en France et sa définition statistique, nécessaires à son dimensionnement ; et d’autre part, cerner son poids économique en France et en région Rhône-Alpes.

Il s’agit ici de souligner que le passage d’une définition à une statistique n’a rien de neutre. En effet, ces opérations de codage impliquent un processus social et les chiffres produits sont par conséquent, le reflet d’une construction sociale spécifique.

Par ailleurs, outre le fait d’alimenter l’état de l’art, les chiffres réunis ici sont destinés à jouer le rôle de repère statistique pour ceux produits dans le cadre de la thèse. Les données nationales servent de cadre global dans lequel s’insèrent les chiffres relatifs à l’artisanat rhônalpin, notre terrain principal. Les statistiques sont déclinées pour l’ensemble des entreprises artisanales puis spécifiquement pour l’artisanat employeur permettant d’aborder aussi bien les entreprises que les actifs de l’artisanat.

Que savons-nous de l’artisanat, de ses entreprises, de ses actifs et de leurs mouvements ?

1. Les enjeux de la mesure statistique de l’artisanat en France

1.1. Des définitions... aux champs statistiques

L’artisanat, décrit comme un secteur économique transverse à l’industrie, au commerce, aux services et au bâtiment, n’a – pour ainsi dire en France – pas d’ancrage statistique propre. Les statistiques portant sur l’artisanat sont instituées au niveau des instances de représentation que sont les Chambres de Métiers et les organisations professionnelles qui les fondent sur la définition légale de celui-ci, sachant que produire du chiffre n’est pas leur rôle. Au niveau des fournisseurs de données, il a toujours été question d’un appariement *ad hoc* des fichiers. Au prix d’un certain bricolage, il est ainsi possible de réunir des données, qui ne sont pas toujours homogènes, faute d’une définition faisant l’unanimité.

L'artisanat comme un ensemble statistique, dérivé de la définition légale de l'artisan ou de la définition juridique de l'entreprise artisanale, ne renvoie pas à un même ensemble.

La jurisprudence française subordonne la définition de l'artisan à quelques conditions : l'artisan-chef d'entreprise doit prendre personnellement et régulièrement part à l'exécution du travail et maintenir l'usage des machines et les aspects commerciaux liés à son activité à un rang accessoire. Dans cette conception des choses, l'ensemble « artisanat » correspond à la somme des artisans ayant le titre certifiant de leur qualification et immatriculés comme chef d'une entreprise artisanale ; notons que les Chambres de Métiers sont habilitées à attester de la compétence professionnelle et gestionnaire de chaque candidat au titre d'artisan.

L'ensemble statistique « artisanat » fondé sur cette définition est sensiblement plus restreint que ne l'est le « Secteur des Métiers ». L'actuelle définition des entreprises artisanales éligibles à s'inscrire au Répertoire des Métiers (RM) et formant le Secteur des Métiers tient compte aussi bien des personnes physiques que des personnes morales.

« doivent être immatriculées au Répertoire des Métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'Etat. »³⁴

Cette définition juridique dite aussi définition administrative retient deux critères lors de l'immatriculation des entreprises : leur taille et leur activité. D'autres informations sont renseignées par les chefs d'entreprises lors de l'immatriculation sans pour autant être déterminantes. Ainsi, le statut d'artisan ne joue pas un rôle discriminant du point de vue de l'inscription au RM. Il est d'ailleurs plus ou moins mal renseigné dans le fichier tenu par les Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Par ailleurs, d'un point de vue légal, le statut d'artisan correspond à une variable évolutive sur laquelle nous reviendrons ultérieurement : en effet, la qualification s'acquiert à travers des formations sanctionnées par des diplômes professionnels mais aussi par l'expérience cumulée dans un métier.

³⁴ Le site français du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales. Les chiffres clés de l'artisanat – définitions. 01/2005.
URL : <http://www.pme.gouv.fr/economie/artisanat/definitions>

La pertinence de l'usage de la définition de l'artisan à des fins statistiques est tributaire de la régularité de la mise à jour de ces informations.

Le Secteur des Métiers regroupe des entreprises individuelles et des sociétés de personnes, dont seule une partie est dirigée par des artisans. Cette partie, qui correspond à la définition jurisprudentielle de l'artisanat, ne fait l'objet d'aucun dénombrement. A ce jour, seul le Secteur des Métiers est un ensemble statistique dont la mesure est satisfaisante.

Depuis 1996, la définition administrative a quelque peu évolué avec l'introduction du droit de suite. Cette disposition légale intègre le statut d'artisan à la définition de l'entreprise artisanale et lui octroie un certain poids dans une conception dynamique de l'entreprise déjà inscrite au RM ; à savoir, celle du dépassement du nombre de salariés plafonné initialement à 10 individus. L'entrée en vigueur du droit de suite justifie le maintien de certaines entreprises de taille supérieure à 10 salariés dans le Répertoire des Métiers. Ce maintien est d'une durée illimitée pour les chefs d'entreprises qui ont le titre d'artisan et d'une durée de trois années pour les autres dirigeants.

Le Répertoire des Métiers est un fichier dont la vocation principale est administrative et non statistique. Il ne retient que l'information saisie lors de l'immatriculation de l'entreprise, et ce, dans une conception statique du stock d'entreprises artisanales inscrites. En ce sens, aucune mise à jour des éléments renseignés n'est prévue dans la gestion du répertoire par le Centre de formalités des entreprises (CFE), y compris celle du statut d'artisan ou de la taille de l'entreprise. Or, en l'absence de ces mises à jour, la mise en place du droit de suite attise les complications d'ordre statistique.

Lorsque le Secteur des Métiers ne comptait que des entreprises dont la taille était strictement inférieure ou égale à 10 salariés au moment de l'enregistrement et qu'elles devaient se radier du RM si leur effectif dépassait ce seuil, les entreprises artisanales faisaient alors partie du champ des TPE (Très petites entreprises) qui est un champ statistique officiellement délimité qui se confond en France avec la définition légale de la microentreprise³⁵.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) définissait le champ des TPE comme un concept non labellisé qui renvoie à la taille des entreprises vues comme des unités légales.

³⁵ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019961059>

On y trouvait des entreprises de petite taille jouissant de leur indépendance et d'autres appartenant à des groupes, sans tenir compte de leur chiffre d'affaires ou de leur activité.

Il suffisait de repérer dans ce champ, qui n'a d'autres restrictions que la taille selon l'INSEE, les entreprises exerçant une activité artisanale dans un cadre indépendant. Or, le droit de suite à remis en question l'appartenance intégrale du Secteur des Métiers au champ des TPE. Nous utiliserons néanmoins TPE artisanale pour mettre l'accent sur les entreprises artisanales de moins de 10 salariés afin de les distinguer de celles qui bénéficient de cette disposition légale.

Notons qu'un changement s'est opéré au niveau de la définition des entreprises en France. Depuis novembre 2010, et suite au décret du 18 décembre 2008 qui définit désormais l'entreprise en France, l'INSEE ne retient que quatre catégories de taille d'entreprise en s'appuyant sur des critères portant à la fois sur les effectifs, le chiffre d'affaires et le total de bilan. Les quatre catégories de taille distinguées par l'INSEE sont les microentreprises, les petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises. Le champ TPE s'efface de plus en plus, laissant la place à celui de microentreprise qui désigne *« une entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Cette notion, utilisée à des fins d'analyse statistique et économique, diffère de celle du régime fiscal de la micro-entreprise et ne s'apparente pas non plus au statut d'auto-entrepreneur. »*³⁶ (INSEE)

L'usage indifférencié des vocables artisanat et secteur des métiers pour désigner les entreprises artisanales et leurs dirigeants ne signifie pas que nous tenons ces catégories, prises dans leurs acceptions légales, pour identiques. En effet, nous montrons, dans le développement qui précède, que l'artisanat et le secteur des métiers ne renvoient pas à la même chose d'un point de vue juridique, illustrant ce qui peut se jouer dans le passage d'une définition légale à une statistique ; d'autant que leur distinction reflète les enjeux de leur construction sociale notamment à travers le flottement législatif (chapitre 1) privilégiant tantôt les personnes physiques et tantôt les personnes morales.

S'agissant de l'artisanat pris au sens légal, le respect des conditions jurisprudentielles qui permettent d'isoler les artisans parmi la population des chefs d'entreprises artisanales est impossible à établir de manière exhaustive.

³⁶ <http://www.insee.fr>

L'impossibilité de compter le chiffre réel nous amène à nous appuyer sur la définition juridique du secteur des métiers en mobilisant le répertoire des métiers (RM) pour réunir des statistiques donnant des indications sur notre objet. Le RM est le fichier d'immatriculation des entreprises artisanales, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, tenu par le réseau consulaire. Il présente l'inconvénient de donner une photographie du stock d'entreprises artisanales sans tenir compte de leur évolution. Toutefois, il offre l'avantage d'être une source de première main concernant les entreprises artisanales, fournissant la liste des numéros Siren³⁷. Cette liste est précisément l'outil le plus pertinent pour l'appariement de fichiers issus de différents fournisseurs de données.

1.2. L'artisanat, entre multiplication des sources et difficultés d'appariement

En exposant, tour-à-tour chaque source mobilisée, il s'agit de mettre en évidence d'une part la nature des données mises à disposition et d'autre part, de toucher du doigt les difficultés qu'il y a à les imbriquer.

Le Répertoire des Métiers des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Le fichier issu du Répertoire des Métiers (RM) est tenu par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat des départements. Il consigne les mouvements des entreprises artisanales, et ce, sans interruption depuis la date de leur création. En dépit de l'ancienneté de ce fichier, seules trois extractions sont rendues disponibles : celles de janvier 2010, de janvier 2009 et d'octobre 2007. Il semblerait que les migrations successives du papier vers le numérique puis d'un système informatique à un autre aient eues raison de la série statistique propre aux chambres consulaires.

Cette base de données permet de caractériser les entreprises artisanales de Rhône-Alpes selon leur lieu d'implantation géographique, leur CMA d'affiliation, leur secteur d'activité, statut juridique et profil du chef d'entreprise, sa qualification ainsi que la date d'immatriculation de l'entreprise. Ces données sont recueillies au moment de l'inscription par le Centre de formalités des entreprises (CFE) rattaché à chaque chambre de métiers.

³⁷ Le numéro SIREN est un identifiant de neuf chiffres attribué à chaque entreprise. Ce numéro est non significatif ; il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'entreprise. Il n'est attribué qu'une seule fois et n'est supprimé du répertoire qu'au moment de la disparition de la personne juridique (décès ou cessation de toute activité pour une personne physique, dissolution pour une personne morale).

Ces données ne font l'objet d'aucune mise à jour.

L'exploitation du Répertoire des Métiers est limitée par une défaillance avérée qui touche certains champs : ceux-ci sont peu voire mal renseignés et ne sont pas actualisés. L'analyse statistique de la qualification des chefs d'entreprises fournit un bon exemple : les chefs des 104 141 entreprises inscrites au RM en janvier 2009 se répartissent de la manière suivante au regard de leurs qualifications: 46% d'artisans, 1% de maîtres artisans, moins de 1% est la proportion des artisans d'art et maîtres artisans d'art, 50% n'ayant pas de qualification et 3% est la proportion non répartie.

Il ressort de cette répartition qu'en 2009, la moitié des chefs d'entreprises en Rhône-Alpes serait dépourvue de qualification.

Il paraît invraisemblable qu'une aussi importante proportion de chefs d'entreprises artisanales n'ait ni la formation professionnelle ni une ancienneté supérieure à 6 années d'exercice du métier.

Ces chiffres disent plutôt que plus de 50% des inscrits n'avait aucune qualification au moment de l'immatriculation. Ce qui veut dire que l'habilitation par l'ancienneté n'est pas comptabilisée ; or, la qualification des artisans au sens de sa définition légale est évolutive. Au-delà de 6 années d'exercice d'un métier, un chef d'entreprise – dépourvu de formation technique – acquiert la qualification d'artisan.

Ces chiffres ne sont pas inutiles à condition d'en comprendre les limites pour les interpréter. Toutefois, de l'aveu des agents de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat – Rhône-Alpes, le CFE ne consigne pas avec rigueur – dès l'immatriculation – l'information concernant la qualification des chefs d'entreprises. Ce doute rend ces informations inexploitable car la proportion d'artisans au sens jurisprudentiel, au moment de l'inscription, est potentiellement erronée.

Par ailleurs, la prise en compte des radiations introduit un biais dans les statistiques de l'artisanat. La radiation regroupe diverses situations pouvant intervenir dans la vie d'une entreprise artisanale : la fin d'activité en fait partie mais aussi le changement du statut juridique. Ce dernier se matérialise administrativement par la radiation d'une entreprise et l'immatriculation d'une nouvelle, alors même que l'activité réelle de l'entreprise n'a subi aucune modification. Il donne lieu à un mouvement artificiel qui perturbe l'interprétation des

statistiques. Toute radiation ne signifie pas la disparition de l'entreprise, cela est d'autant plus vrai que les sociétés de personnes artisanales bénéficient d'une double immatriculation (RM et RCS). Leur radiation du RM est indépendante du maintien de leur inscription au RCS.

Le Répertoire des Métiers est plus fiable lorsqu'il s'agit des données structurelles portant sur les caractéristiques relativement stables concernant le stock des inscrits. Il sert de précieuse base données, déclinée par entreprise, permettant le rapprochement avec d'autres fichiers dont les fournisseurs de données ne diffusent que la version agrégée – et non une base de données déclinée à l'entreprise.

Le Répertoire SIRENE des entreprises artisanales (RSA) et le fichier SIRENE issus de l'INSEE

Un accord national signé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM) permettait la constitution au niveau national d'une déclinaison du répertoire SIRENE spécifique aux entreprises artisanales tenant compte des répartitions régionale et départementale, et ce, jusqu'en 2005, date de sa caducité.

Ce fichier RSA (Répertoire SIRENE des entreprises artisanales) dénombrait l'ensemble des entreprises actives inscrites au répertoire des métiers, au titre d'une activité principale ou secondaire. Il remplaçait le fichier RIM³⁸ (Répertoire Informatique des Métiers) ; et comme lui, il était géré par l'INSEE qui effectuait les mises à jour à partir du double de la déclaration transmis par les Centres de formalités des entreprises (CFE) du réseau consulaire. Les données brutes du fichier RIM sont désormais introuvables ; seules subsistent les analyses en valeurs relatives qui en ont été faites³⁹.

Le RSA, qui n'est plus mobilisable, fournissait des éléments de structure et de mouvement relatifs aux entreprises du secteur (immatriculation, radiation) pour la période allant de 2000 à 2005.

Au début de notre recherche, la CRMA nourrissait le projet de reconstituer le RSA selon la même construction statistique sans le concours de l'INSEE qui s'en était déchargé au niveau national pour des raisons peu transparentes. Pour cela, les ASSEDIC avaient été approchées.

³⁸ A ne pas confondre avec le RM – Répertoire des Métiers qui est le fichier d'enregistrement des entreprises artisanales détenu par le réseau consulaire.

³⁹ Celles-ci n'ont pas un grand intérêt lorsque l'on ne dispose d'aucune information sur les volumes en question.

Or, la mise en place d'un échange de données s'est avérée complexe en raison de la nature des données en question. L'intérêt pour les fichiers des ASSEDIC tenait au fait qu'ils permettent une analyse fine des mouvements de la main-d'œuvre et de l'évolution de l'emploi du point de vue du salarié. La négociation avec les ASSEDIC quant à la teneur des échanges en perspective a été soumise à de telles contraintes matérielles et structurelles en lien avec le contexte de fusion ANPE/ASSEDIC qu'elle en a été avortée. La fusion et les changements internes qui s'en sont suivis ont en effet compromis toutes les possibilités étudiées et les accords de principe obtenus.

Les fichiers SIRENE ARTISANAT 2008 et 2009 ont été produits par L'INSEE suite à la commande passée par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat – Rhône-Alpes. Ils sont fondés sur un appariement entre la liste des codes SIREN issue du Répertoire des Métiers et le fichier SIRENE détenu par l'INSEE. Ces fichiers offrent une importante plus-value pour notre recherche puisqu'ils fournissent – entre autres informations telles que l'activité, le département d'implantation et le statut juridique – un fichier décliné par entreprise en mentionnant sa taille (exprimée en tranche d'effectifs). Ces données permettent d'isoler l'artisanat employeur et de segmenter le secteur selon la taille des entreprises. Toutefois, la mise à jour de celles-ci n'est guère régulière, ce qui nuit à la fiabilité du fichier.

Les Déclarations annuelles des données sociales de l'INSEE

La DADS (déclaration annuelle de données sociales) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du Code Général des Impôts. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) est destinataire officiel de la DADS sur laquelle sont fondées les statistiques de l'emploi et des salaires depuis 1950.

Les fichiers DADS relatifs à l'artisanat rhônalpin disponibles ont été produits suite à la commande effectuée par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat – Rhône-Alpes pour les années 2005, 2006 et 2007. L'INSEE diffuse les DADS avec un décalage de deux ans : les DADS artisanat de 2005 ont été reçues en 2007 et ainsi de suite. Une contrainte compensée par la richesse de ces données portant sur l'emploi salarié et sur l'apprentissage.

Ayant changé de méthodologie afin d'améliorer la qualité et l'exhaustivité de ses fichiers, l'INSEE refuse la diffusion des données DADS antérieures à l'année 2005 afin d'éviter tout

usage comparatif hasardeux. C'est en Septembre 2004 que l'INSEE avait lancé l'opération de refonte de son système d'information, rompant l'homogénéité des séries statistiques.

La catégorie « artisanat »⁴⁰ regroupe exclusivement les entreprises de moins de 20 salariés dont l'activité principale correspond à la liste de codes d'activités spécifiques à l'artisanat (code dit APRM dans la nomenclature NAFA).

Cette définition est restrictive dans la mesure où elle ne tient compte ni des entreprises qui pratiquent une activité artisanale à titre d'activité secondaire ni les quelques 1000 entreprises artisanales de plus de 20 salariés et leurs 21 000 salariés, selon une estimation basse des 1% des entreprises artisanales en Rhône-Alpes qui emploient plus de 20 salariés, fondée sur l'extrapolation des chiffres du RM 01/2009.

Les données brutes de l'URSSAF

Le fichier de l'URSSAF Rhône-Alpes présente des statistiques relatives au suivi de l'emploi des établissements du secteur. La production de ce fichier requiert une procédure d'appariement qui rapproche le Répertoire des Métiers de la base de données détenue par l'URSSAF.

Sont pris en compte tous les établissements (en utilisant leur code Siret) implantés en Rhône-Alpes, rattachés à une entreprise artisanale identifiée par son code Siren dans le Répertoire des Métiers, en attribuant à l'établissement le même code d'activité que celui de l'entreprise mère. Les chiffres mobilisés ici sont déclinés au 30/09/2007, 31/12/2008 et au 31/12/2009, par zone géographique et par secteur d'activité. Cette source offre une information récente – en comparaison avec les DADS – se rapportant à l'emploi artisanal, aux établissements employeurs et à la masse salariale.

Le reproche qui peut être fait à ce fichier de l'URSSAF concerne les contrats de travail puisque chaque contrat signé est assimilé à un salarié, ce qui est quelque peu problématique. Dans ce fichier, un « salarié » ne renvoie pas à un individu au sens physique mais à un contrat de travail signé, indépendamment de la durée du contrat. Par conséquent, un salarié cumulant deux contrats de travail ou plus est comptabilisé plusieurs fois par l'URSSAF.

⁴⁰ Nous avons participé, en lien avec Mme. Virginie Virieu du service économique de la CRMA – Rhône-Alpes et les services de l'INSEE, à la construction de la catégorie « Artisanat ». La préparation des commandes des DADS se faisait de concert avec le service économique de la CRMA. L'objectif étant de formaliser conjointement la commande en tenant compte prioritairement de nos besoins de recherche puisque nous étions les premiers destinataires de ces données en interne.

Les données fournies sont mises à disposition sous une forme agrégée, non déclinées par l'individu ou par établissement. Cela ne permet pas d'y apporter des modifications.

Les fichiers de source ministérielle

La dernière série statistique mobilisée pour réaliser cet état des lieux statistique est de source ministérielle. Discontinues, allant de 1986 à 2007, il s'agit des publications intitulées «La France de l'artisanat – Chiffres clefs » jusqu'en 2000 et « Les Chiffres-Clefs de l'artisanat » pour les publications suivantes. Elles émanent du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et des Services en 1986 et 1990, de la Direction de l'Artisanat du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, au commerce et à l'Artisanat en 1993, 1994 et 1996, et du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie pour les éditions des années 2000, 2002, 2003 et 2007. En 1998, le Secrétariat d'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, au commerce et à l'Artisanat a édité les « Tableaux économiques de l'artisanat - Etudes et statistiques » qui présentent l'intérêt d'être homogènes dans leur construction statistique.

Ces chiffres reposent sur des données issues de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à savoir, SIRENE, DADS et recensement pour l'essentiel, avec un traitement statistique réalisé par les services du ministère. Le champ de l'artisanat a été déterminé par la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), dans le cadre d'un groupe de travail réunissant l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA), l'Institut Supérieur des Métiers (ISM), l'Union Professionnelle Artisanale (UPA), la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD), la Fédération Nationale de la Coiffure (FNC). Les choix méthodologiques sont effectués sous couvert de l'avis du Conseil national de l'information statistique (CNIS).

Ces chiffres traitent de l'ensemble de l'artisanat français et ne permettent que rarement une lecture régionale voire territoriale fine. Le caractère officiel qu'ils revêtent, puisqu'ils sont rendus publics par le gouvernement et les autorités compétentes dans le cadre d'une diffusion institutionnelle, constitue l'un des principaux intérêts de leur mobilisation.

2. Les grandes tendances chiffrées de l'artisanat national et régional

L'imbrication proposée ici de statistiques issues de constructions différentes serait d'une extrême fragilité au regard des remarques formulées précédemment, si nous tentions d'en faire autre chose que des tendances relatives aux entreprises comptabilisées comme relevant de l'artisanat en France et en Rhône-Alpes.

2.1. Un tiers des entreprises françaises sont artisanales

En France métropolitaine, l'artisanat représentait en 2008 – selon les chiffres-clés fournis par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi en avril 2009 – 33% du tissu économique, exprimé en nombre d'entreprises.

La place de l'artisanat dans l'économie française, exprimée en nombre d'inscrits au RM, a perdu 10 points entre 1985 et 2006 selon les données ministérielles, soit un taux de variation négatif de (-26%). En 1985 et en ne tenant compte que des inscrits à titre principal au Répertoire des Métiers, l'artisanat représentait 38% des entreprises françaises, et seulement 28% en 2006.

Tableau 1 – Part de l'artisanat dans l'économie française entre 1985 et 2006 en nombre d'inscrits

	1985	1989	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2002	2003	2006
Part de l'artisanat* dans l'économie française	38%	31%	35%	32%	35%	31%	35%	35%	30%	29%	28%	28%

*inscrits à titre principal

Source : *La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Ministère du Commerce de l'Artisanat et des Services. Edition 1986*

La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Ministère de l'Artisanat du Commerce et de la consommation. Edition 1990.

La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Direction de l'Artisanat. Edition 1993, 1994.

La France de l'artisanat. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, au commerce et à l'Artisanat. Direction de l'Artisanat. Edition 1996,

Tableaux économiques de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie. Secrétariat d'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, au commerce et à l'Artisanat. Edition 1998.

Les Chiffres-Clefs de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie. Editions 2000, 2002, 2003.

Les Chiffres-Clefs de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi. Edition 2007.

Le rétrécissement de cette part n'est pas linéaire au fil du temps. Etant exprimée en valeur relative, cette part du secteur dans l'économie française peut induire en erreur puisque celle-ci n'indique pas le nombre d'entreprises dont il est réellement question.

Tableau 2 – Part de l’artisanat dans l’économie française entre 2007 et 2009 en nombre d’entreprises

	01/01/2007	01/01/2008	01/01/2009	Variation 2007/2008	Variation 2008/2009
Nombre d’entreprises artisanales en France	896 477	937 550	968 377	4.58%	3.28%
Entreprises française relevant des activités marchandes hors agriculture	2 949 233	3 022 176	3 107 578	2.47%	2.82%
Part de l’artisanat* dans l’économie française	30%	31%	31%	-	-

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene), champ : données définitives.

En 2008, la croissance du nombre d’entreprises artisanales françaises était supérieure à celle du champ productif global hors agriculture. Entre 2008 et 2009, le nombre d’entreprises artisanales a baissé de 1.3 points, alors même que le nombre d’entreprises en France, toutes les activités confondues excepté l’agriculture, s’est maintenu et a même légèrement progressé.

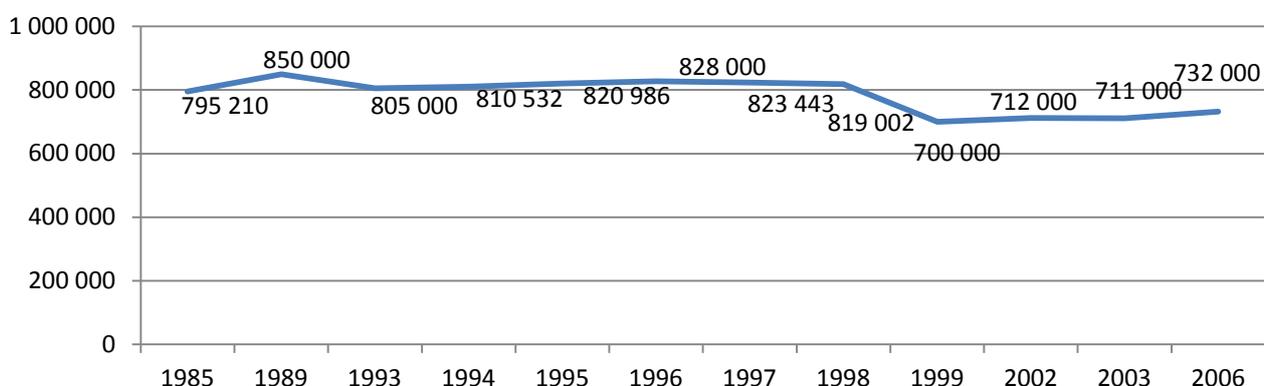
Ces chiffres sont à rapprocher de ceux relatifs à la création d’entreprises en France. En France en 2009, 179 168 entreprises artisanales ont été créées selon l’INSEE. Parmi elles, 106 026 unités correspondent au statut d’auto-entrepreneur soit plus de 59% et seules 73 143 créations d’entreprises artisanales sont recensées hors statut d’auto-entrepreneur.

L’artisanat dans l’économie française, une évolution proche du rectiligne

Le premier chiffre de l’artisanat (Perrin, 2007) issu de l’exploitation des inscriptions et des mouvements portés au Registre des Métiers en 1938 faisait état de 730 000 inscrits. Faute de données disponibles entre 1938 et 1980, nous restreignons notre approche longitudinale de l’artisanat national aux données produites depuis les années 1980 par le ministère de tutelle chargé du secteur en France.

L’évolution du nombre d’inscrits au RM (Répertoire des Métiers) entre 1985 et 2006 en France, selon les données du ministère du Commerce, a été marquée par de légères fluctuations (pas toujours calculées d’une année sur l’autre faute de données) dont la variation oscille entre -5% et +3%, sauf pour les années 1989 et 1999. Le nombre d’inscrits au RM en France a atteint son niveau le plus élevé en 1989, avec 850 000 inscrits recensés, soit près de 7% d’entreprises de plus qu’en 1985. L’artisanat français a en revanche atteint son niveau le plus bas selon les chiffres du ministère de l’Economie, des Finances et de l’Industrie en 1999, en perdant près de 15% des inscrits en une année.

Figure 1 – Nombre d’inscrits au Répertoire des Métiers à titre principal en France



Source : La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Ministère du Commerce de l'Artisanat et des Services. Edition 1986
 La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Ministère de l'Artisanat du Commerce et de la consommation. Edition 1990.
 La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Direction de l'Artisanat. Edition 1993, 1994.
 La France de l'artisanat. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, au commerce et à l'Artisanat. Direction de l'Artisanat. Edition 1996,
 Tableaux économiques de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie. Secrétariat d'Etat aux Petites
 et Moyennes Entreprises, au commerce et à l'Artisanat. Edition 1998.
 Les Chiffres-Clefs de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie. Editions 2000, 2002, 2003.
 Les Chiffres-Clefs de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi. Edition 2007.

Les données, plus récentes, issues de l'INSEE font état d'un artisanat qui réunit en France au 1^{er} janvier 2007 plus de 896 477 entreprises ; 937 550 entreprises artisanales au 1^{er} janvier 2008 et 968 377 entreprises artisanales françaises au 1^{er} janvier 2009. La variation enregistrée entre 2007 et 2008 est de 4.5% ; l'artisanat national avait ainsi gagné 41073 unités en une année selon cette source. Entre 2008 et 2009, le nombre d'entreprises a augmenté de 30827 unités soit de 3.3%.

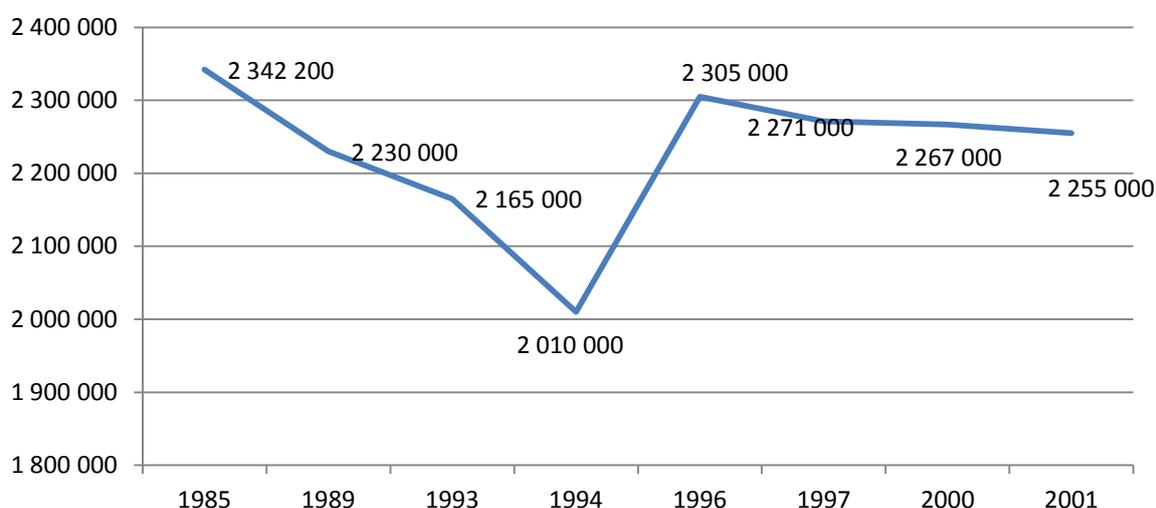
Les données de l'INSEE affichent un taux de variation légèrement plus élevé par rapport aux fluctuations relevées par le Ministère de tutelle de l'artisanat entre 1985 et 2006. Le rapprochement entre le nombre d'entreprises selon les données récentes de l'INSEE et les données reprises dans le graphique (en figure 1) nécessite une grande prudence. Ces données sont des constructions statistiques d'une nature différente. Leur mise en perspective peut aboutir à un non-sens, en laissant supposer par exemple que l'artisanat français a gagné plus de 236 370 entreprises en 3 ans, entre 2006 et 2009.

Nous en déduisons que les deux séries statistiques ne comptabilisent pas les entreprises artisanales françaises selon les mêmes critères et la nature de ceux-ci demeure opaque; Par conséquent la lecture de ces données en termes de valeurs relatives apporte davantage de pertinence.

La représentation graphique des chiffres nationaux de source ministérielle présentée en « Figure 1 » s'avère proche du rectiligne. Elle met l'accent sur le faible écart d'une année sur l'autre du nombre d'inscrits au RM national. Toutefois, entre 1989 et 1999 – année où le pic a été atteint et celle où le plus petit nombre d'inscrits a été enregistré –, le taux de variation est significatif: -18%. Nous retenons le caractère conjoncturel qui a marqué l'année 1999 et globalement une tendance à la stabilité.

L'artisanat, plus d'un salarié français sur dix

Figure 2 – Effectif occupé par l'artisanat en France



Sources : *La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Ministère du Commerce de l'Artisanat et des Services. Edition 1986*
La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Ministère de l'Artisanat du Commerce et de la consommation. Edition 1990.
La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Direction de l'Artisanat. Edition 1993, 1994.
La France de l'artisanat. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, au commerce et à l'Artisanat. Direction de l'Artisanat. Edition 1996,
Tableaux économiques de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie. Secrétariat d'Etat aux Petites
et Moyennes Entreprises, au commerce et à l'Artisanat. Edition 1998.
Les Chiffres-Clefs de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie. Editions 2000, 2002, 2003.
Les Chiffres-Clefs de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi. Edition 2007.

L'artisanat français représentait en 2001 près de 14% de l'emploi total soit 2 255 000 salariés sur 15 913 000 en France (source : données ministérielles). Cette part était de 9% de l'emploi français en 1994 – niveau le plus bas en volume et en part relative – et de 15% en 2000 pour la plus importante proportion en part relative, avec 2 267 000 salariés. Selon ces chiffres ministériels, l'artisanat employait plus de salariés en 1985 qu'il n'en employait en 2001 sachant que le stock de salariés a enregistré d'importantes variations comme le détaille le tableau qui suit :

Tableau 3 – Evolution de l’effectif occupé par l’artisanat français entre 1985 et 2001⁴¹

Années	1985	1989	1993	1994	1996	1997	2000	2001
Effectif occupé par l’artisanat	2 342 200	2 230 000	2 165 000	2 010 000	2 305 000	2 271 000	2 267 000	2 255 000
Variation annuelle en volume	-	-112 200	-65 000	-155 000	295 000	-34 000	-4 000	-12 000
Taux de variation	-	-4,79%	-2,91%	-7,16%	14,68%	-1,48%	-0,18%	-0,53%

Source : La France de l’artisanat – Chiffres clefs. Ministère du Commerce de l’Artisanat et des Services. Edition 1986
 La France de l’artisanat – Chiffres clefs. Ministère de l’Artisanat du Commerce et de la consommation. Edition 1990.
 La France de l’artisanat – Chiffres clefs. Direction de l’Artisanat. Edition 1993, 1994.
 La France de l’artisanat. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, au commerce et à l’Artisanat. Direction de l’Artisanat. Edition 1996.
 Tableaux économiques de l’artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l’Economie des Finances et de l’Industrie. Secrétariat d’Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, au commerce et à l’Artisanat. Edition 1998.
 Les Chiffres-Clefs de l’artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l’Economie des Finances et de l’Industrie. Editions 2000, 2002, 2003.
 Les Chiffres-Clefs de l’artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l’Economie des Finances et de l’Emploi. Edition 2007.

L’artisanat français regroupe principalement des petites entreprises employant moins de 10 salariés sachant que dans la moitié de ces entreprises, aucun salarié n’est recensé. Selon l’INSEE, au 1 janvier 2009, 95% des entreprises artisanales comptaient 10 salariés et moins. Et seulement 5% des entreprises artisanales françaises mobilisaient leur droit de suite.

Par ailleurs, en France en 2009, la répartition des entreprises toutes activités marchandes hors agriculture était la suivante⁴² : 61.5% n’ayant aucun salarié, un effectif compris entre 1 et 9 salariés pour 32% d’entre elles, pour 5.4% des entreprises un effectif compris entre 10 et 49 salariés, 0.6% d’entre elles ayant entre 50 et 99 salariés, 0.3% des entreprises ayant un effectif compris entre 100 et 249 salariés et enfin seul 0.2% ayant un effectif supérieur à 250 salariés.

L’artisanat semble regrouper, en parts relatives, plus d’entreprises employeuses que le secteur productif pris dans sa globalité, ce qui lui vaut le slogan publicitaire de première entreprise de France (Fonds national de promotion et de communication de l’artisanat).

Pour plus de pertinence, il serait plus judicieux de comparer les chiffres de l’artisanat non pas avec ceux du champ productif hors agriculture, comme nous le faisons, mais plutôt avec le champ productif hors agriculture hors artisanat (données indisponibles). En effet, en étant inclus dans les chiffres du champ productif hors agriculture, l’artisanat a une influence sur la structure de cette répartition des entreprises selon leur taille. Cette influence est difficile à évaluer en l’absence de données.

⁴¹ Nous n’avons pas pu actualiser ces chiffres.

⁴² Information actualisée le 21 mars 2011 via le site internet de l’INSEE. Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene. <http://www.insee.fr>

2.2.11% des entreprises artisanales françaises sont en Rhône-Alpes

Le nombre d'entreprises exerçant une activité artisanale au titre d'activité principale en Rhône-Alpes au 1^{er} janvier 2009 était de 107 207 selon les chiffres de l'INSEE⁴³ alors que la France en comptait 968 377 au total⁴⁴. Ainsi, au 1^{er} Janvier 2009, l'artisanat en région Rhône-Alpes représentait plus de 11% de l'artisanat français en nombre d'entreprises, se plaçant juste après l'Ile-de-France qui réunit un peu plus de 144 445 entreprises relevant de l'artisanat.

La mise en rapport, pour la région Rhône-Alpes, du nombre d'entreprises artisanales au 1er janvier 2009 et les 513 196 établissements actifs⁴⁵ au 31 décembre 2008, hors défense, donne une indication sur la part de l'artisanat dans l'économie régionale qui s'établit à près de 21%. La part réelle de l'artisanat dans l'économie rhônalpine est nécessairement supérieure à ce taux car son calcul, fondé ici sur les chiffres de l'INSEE, est quelque peu faussé car minoré. Il met en lien l'ensemble des établissements du champ productif en Rhône-Alpes avec les entreprises artisanales au lieu des établissements de l'artisanat. Or, le nombre d'établissements est de fait supérieur ou égal au nombre d'entreprises auquel il correspond, puisqu'à chaque code Siren correspond un ou plusieurs codes Siret spécifique à chaque établissement.

Selon le fichier de Connaissance locale de l'appareil productif dit Clap de l'INSEE, le nombre total d'établissements actifs en Rhône-Alpes au 31/12/2008 (hors agriculture, défense et travail intérimaire) l'artisanat compris s'élevait à 461 449 établissements. La part de l'artisanat dans l'appareil productif était alors portée à plus de 23% voire à plus de 25% dans les statistiques consulaires mettant en rapport les 104 141 établissements recensés en Rhône-Alpes en 2009 (RM 01/2009) et les 415 897 entreprises dénombrées au total⁴⁶ en Rhône-Alpes, l'artisanat compris ; soit un quart des unités actives en 2008 selon le Répertoire des Entreprises et des Etablissements – R.E.E. (dernière statistique disponible au mois de mars 2010).

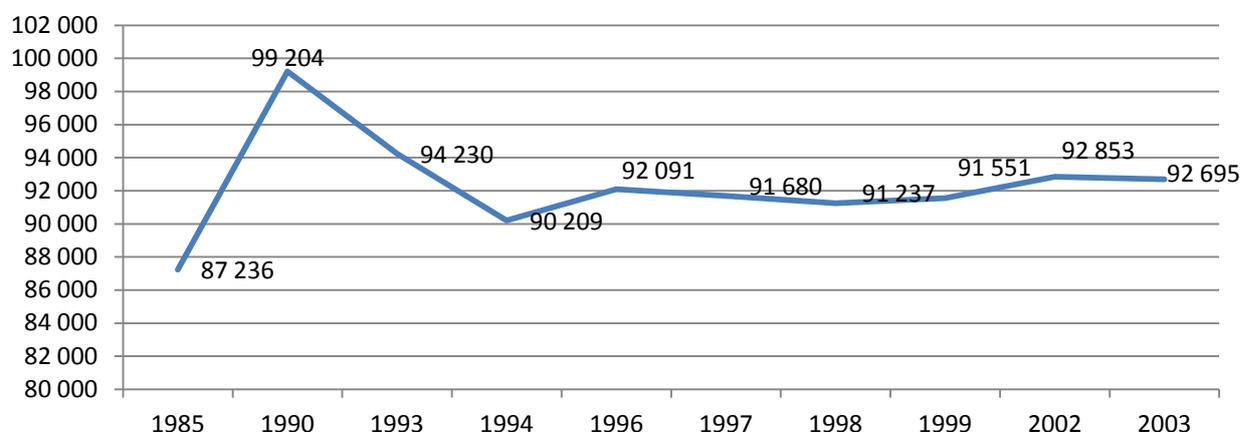
⁴³ Information actualisée le 21 mars 2011 via le site internet de l'INSEE. <http://www.insee.fr>. Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements REE (Sirene), Estimations de population

⁴⁴ Information actualisée le 21 mars 2011 via le site internet de l'INSEE. Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene). <http://www.insee.fr>

⁴⁵ Source : Insee, Clap

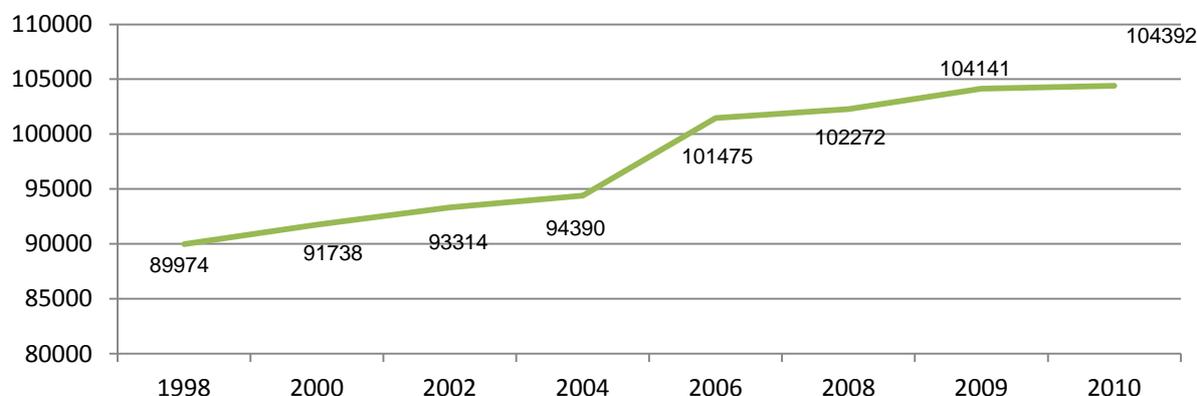
⁴⁶ Source : Insee. REE 2008. Cité dans la synthèse statistique du système d'informations régional de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes, actualisé le 21 mars 2011.

Figure 3 – Evolution du nombre d'inscrits au RM en Rhône-Alpes selon les sources ministérielles



Source : Source : La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Ministère du Commerce de l'Artisanat et des Services. Edition 1986
 La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Ministère de l'Artisanat du Commerce et de la consommation. Edition 1990.
 La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Direction de l'Artisanat. Edition 1993, 1994.
 La France de l'artisanat. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, au commerce et à l'Artisanat. Direction de l'Artisanat. Edition 1996,
 Tableaux économiques de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie. Secrétariat d'Etat aux Petites
 et Moyennes Entreprises, au commerce et à l'Artisanat. Edition 1998.
 Les Chiffres-Clefs de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie. Editions 2000, 2002, 2003.
 Les Chiffres-Clefs de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi. Edition 2007.

Figure 4 – Evolution du nombre d'entreprises artisanales en Rhône-Alpes selon le réseau consulaire (RM)



Source: CMA – RM (Répertoire des Métiers)

Notons que lorsque le RM au 1^{er} janvier 2009 affiche 104 141 entreprises artisanales en Rhône-Alpes, l'INSEE en dénombre 107 207, soit un écart de 3066 unités.

Au 1^{er} janvier 2010, les statistiques de première main produites par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes fondées sur les chiffres du Répertoire des Métiers et publiées dans la note de conjoncture datant du 1^{er} semestre 2010 recensaient 104 392 entreprises artisanales immatriculées, soit 251 entreprises de plus qu'en 2009 selon la même source.

L'analyse synchronique des données ministérielles et celles issues du réseau consulaire rhônalpin s'avère complexe. Pour une même année, ces sources ne recensent pas le nombre d'entreprises artisanales de la même façon, bien que la différence soit le plus souvent ténue. Ainsi, en 2002, le réseau consulaire en dénombre 461 de plus que les données diffusées par les services de l'Etat. La disponibilité annuelle des données des deux répartitions fait parfois défaut. Cela rend plus difficile l'appréciation de leurs évolutions.

Pendant près d'une décennie, de 1985 à 1994, les données ministérielles sont ressortir d'importantes fluctuations qui marquent l'évolution chiffrée du nombre d'inscrits au RM avant qu'elle ne devienne proche du rectiligne : +13.71% entre 1985 et 1990 puis -5.01% entre 1990 et 1993 et enfin -4.26% entre 1993 et 1994. Lissée sur 5 années, l'augmentation du nombre d'inscrits au RM entre 1985 et 1990 n'est plus que de 2.72%. Une progression qui demeure supérieure aux 2.08% d'augmentation des inscrits enregistrée entre 1994 et 1996, d'autant qu'elle est soutenue dans le temps, durant 5 années.

L'analyse de l'évolution du nombre d'inscrits au RM selon les chiffres de première main (RM) met en avant une progression positive du nombre d'entreprises artisanales au niveau régional qui s'avère limitée d'une année sur l'autre. Cette tendance n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire régional ; certains départements voient le nombre de leurs entreprises augmenter plus que d'autres.

Tableau 4 – Taux de croissance du nombre d'entreprises artisanales

Territoire	Janvier 2008	Janvier 2009	Janvier 2010	Taux de croissance 08/09	Taux de croissance 09/10	Taux de croissance 08/10
Ain	9977	9898	9772	-0.79%	-1.27%	-2.05%
Ardèche	6164	6122	6216	-0.68%	1.53%	0.84%
Drôme	8630	9160	9666	6.14%	5.52%	12%
Isère	19485	19515	19475	0.15%	-0.20%	-0.05%
Loire	11844	11702	11730	-1.2%	0.23%	-0.96%
Rhône	23510	24518	24717	4.29%	0.81%	5.13%
Savoie	9019	9154	9265	1.5%	1.21%	2.73%
Haute-Savoie	13643	14072	13551	3.14%	-3.70%	-0.67%
Total	102272	104141	104392	1.83%	0.24%	2.07%

Source: R.M. (Répertoire des Métiers) 01/2008, 01/2009 et 01/2010

Le taux de croissance de l'artisanat en Rhône-Alpes exprimé en nombre d'entreprises est positif selon le Répertoire des Métiers entre 2008 et 2010, bien que celui-ci soit moindre entre 2009 et 2010, seulement de 0,24% contre 1,83% entre 2008 et 2009. En 2009, les départements de la Loire, de l'Ain et de l'Ardèche sont principalement ceux où le taux de croissance a été négatif, alors que la Drôme affichait le taux de croissance du nombre

d'entreprises artisanales le plus élevé de la région. En 2010, la Drôme demeurait le département où le nombre d'entreprises artisanales croît le plus malgré un léger recul de cette tendance. L'Ardèche et le Loire ont rompu avec la situation enregistrée en 2009 et affichaient des taux de croissance positif de 1,53% et de 0,23%. Les stocks d'entreprises artisanales de la Haute-Savoie et de l'Isère ont perdu quelques entreprises en 2010.

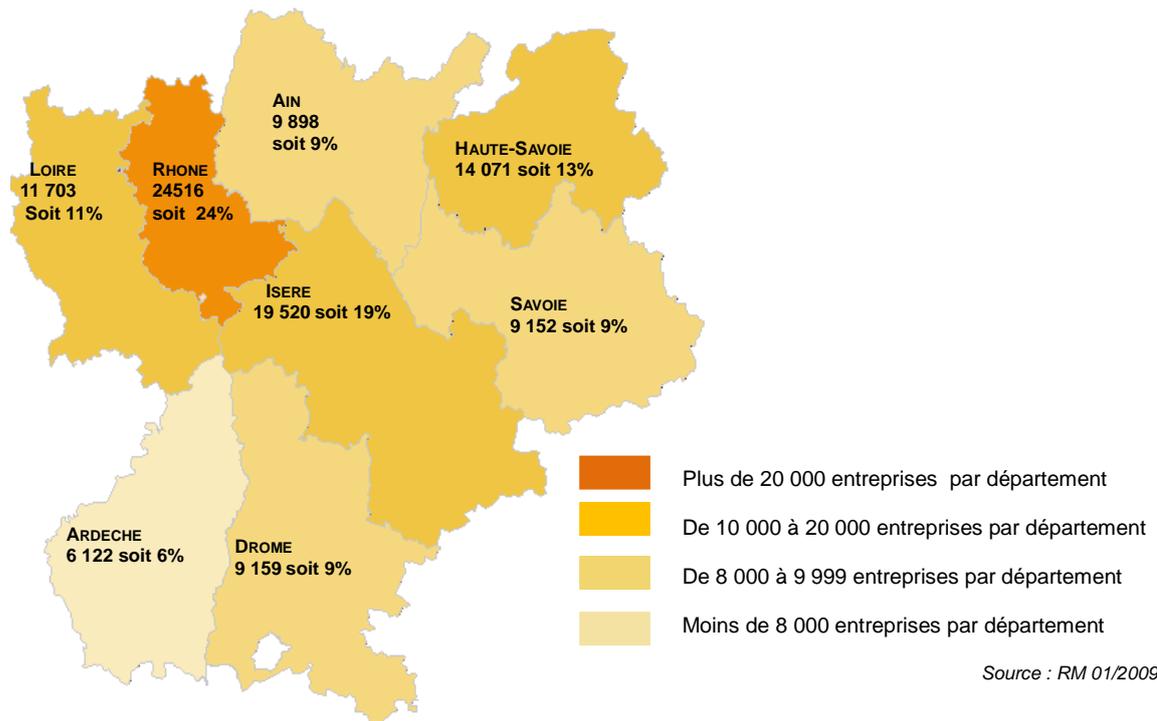
La densité artisanale en Rhône-Alpes illustre son ancrage territorial

En Rhône-Alpes, 43% des entreprises artisanales sont concentrées sur les départements du Rhône (24%) et de l'Isère (19%). La densité artisanale moyenne, calculée en mettant en rapport la population avec le nombre d'entreprises artisanales par département, permet une lecture territoriale qui nuance celle de la répartition territoriale par département.

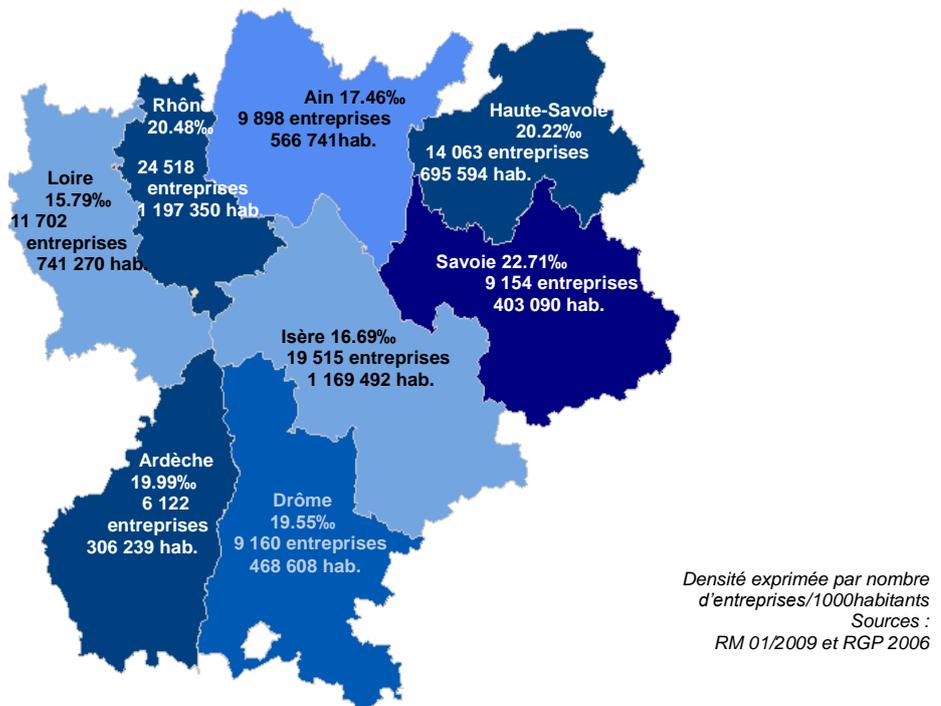
Dans l'ensemble des départements rhônalpins, cet indicateur dépasse la densité artisanale moyenne en France qui est de 14,3 entreprises/ 1000 habitants⁴⁷.

⁴⁷ Note de conjoncture, 1^{er} semestre 2010. Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat – Rhône-Alpes. p.3.

Carte 1 – Nombre d'entreprises artisanales par département en Rhône-Alpes



Carte 2 – La densité artisanale moyenne par département rhônalpin



La « carte 2 » permet de pondérer l'interprétation que nous pouvons faire de la distribution des entreprises artisanales par département. Ainsi, la densité la plus forte (22.71‰ habitants) est enregistrée en Savoie qui ne concentre que 9% des entreprises artisanales.

Dans la note de conjoncture⁴⁸ publiée par le réseau consulaire rhônalpin au 1^{er} semestre 2010, l'analyse de la densité artisanale moyenne apparaît de manière plus affinée : certaines zones de la Savoie rassemblent plus de 40 entreprises artisanales pour 1000 habitants. Cette densité élevée s'explique selon cette note par le caractère tantôt touristique tantôt rural de ces territoires.

Par ailleurs, le constat d'une corrélation entre la répartition de l'emploi artisanal en Rhône-Alpes, la répartition territoriale des entreprises artisanales employeuses en Rhône-Alpes, le nombre d'habitants de ces départements et la répartition de la population active salariée par département en Rhône-Alpes donne une idée de l'ancrage territorial de l'artisanat.

Tableau 5 – Tableau comparatif des répartitions de l'emploi salarié dont l'emploi artisanal, des entreprises artisanales employeuses et de la population par département

Répartition départementale	Emploi artisanal en 2009*	Part en %*	Entreprises artisanales employeuses 2009***	Emploi secteur productif au 31/12/2008 **	Population 01/01/2008**
Ain	24 362	10%	10%	7%	9%
Ardèche	11 412	5%	6%	4%	5%
Drôme	22 018	9%	9%	7%	8%
Isère	44 572	18%	19%	19%	19%
Loire	27 911	12%	12%	11%	12%
Rhône	58 922	24%	23%	34%	28%
Savoie	20 737	9%	8%	7%	7%
Haute-Savoie	30 928	13%	13%	11%	12%
Total Rhône-Alpes	240 862	100%	100%	100%	100%

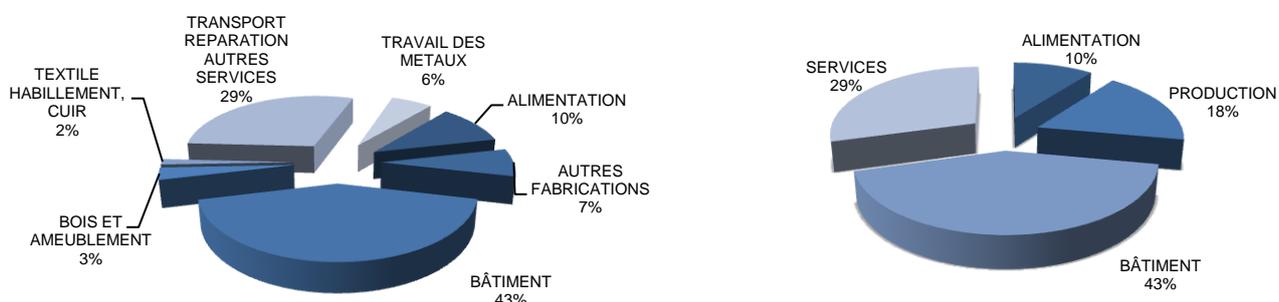
Source : * URSSAF ARTISANAT 2009, ** Insee. Secteur productif Artisanat compris estimations localisées d'emploi au 31/12/2008. Emploi salarié total en Rhône-Alpes : 2 416 636. Insee Recensement de la population RP 2008 exploitation principale. Champ : 15 -64 ans. Population totale en Rhône-Alpes 3 983 876*** Données redressées enquête emploi 2009

⁴⁸ Note de conjoncture, 1^{er} semestre 2010. Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat – Rhône-Alpes. p.3.

Une structure stable et un renouvellement inscrit dans la durée

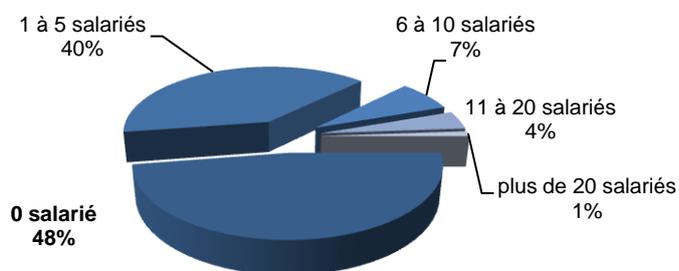
Une entreprise est dite artisanale lorsque son activité relève de la production, la transformation, la réparation et des services. La nomenclature des activités artisanales recense pas loin de 500 activités artisanales qu'il est possible de regrouper entre autres en 4 ou en 8 secteurs d'activité pour une vue d'ensemble.

Figure 5 – Entreprises artisanales en Rhône-Alpes par secteur d'activité (NAR8 et NAR4)



Source : RM 01/2009

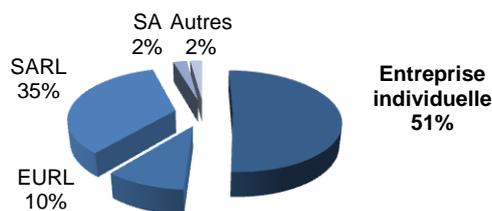
Figure 6 – Entreprises artisanales en Rhône-Alpes par Taille



Source : RM 01/2009

La répartition par taille des entreprises artisanales se maintient en Rhône-Alpes par rapport aux années précédentes avec quelques légères oscillations. Bien qu'un peu moins de la moitié des entreprises artisanales n'embauche pas, le taux d'employeur est supérieur à celui de l'ensemble des activités marchandes hors agriculture où 61.5% des entreprises n'ont pas de salariés.

Figure 7 – Entreprises artisanales en Rhône-Alpes selon le statut juridique



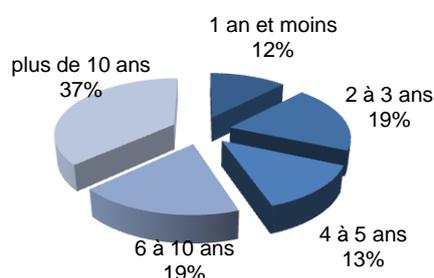
Source : RM 01/2009

La figure ci-dessus illustre le plébiscite du statut de l'entreprise individuelle comme forme juridique par plus de la moitié des entreprises inscrites au répertoire des métiers en Rhône-Alpes. Ce plébiscite est d'une teneur analogue au sein de l'artisanat national. La tendance observée en France et qui consiste en la progression du nombre de SARL unipersonnelles (EURL) au détriment des SARL et des autres formes juridiques trouve un écho dans l'artisanat en Rhône-Alpes, bien que moindre. En Rhône-Alpes, l'artisanat affiche 10% de SARL unipersonnelles.

Le législateur impose aux entreprises ayant opté pour un statut de société y compris les sociétés unipersonnelles de s'inscrire au registre du commerce et des sociétés en plus de figurer au répertoire des métiers comme entreprise artisanale. Cela induit une double immatriculation qui complique le ciblage statistique.

La structure de l'artisanat rhônalpin est relativement stable en dépit des mouvements qui l'affectent. Le rythme des installations assure à l'artisanat son renouvellement et son maintien.

Figure 8 – Entreprises artisanales en Rhône-Alpes par ancienneté



Source : RM 01/2009

L'ancienneté des entreprises est un indicateur qui renseigne sur leur durabilité et la dynamique sectorielle. 56% des entreprises artisanales toutes les activités confondues ont une ancienneté de plus de 5 ans d'existence (RM 01/2009).

En 2010, la part des entreprises ayant moins de 3 ans d'existence a perdu 2 points et s'établit désormais à 29% du stock d'entreprises rhônalpines, ce qui plaide en faveur de leur pérennité.

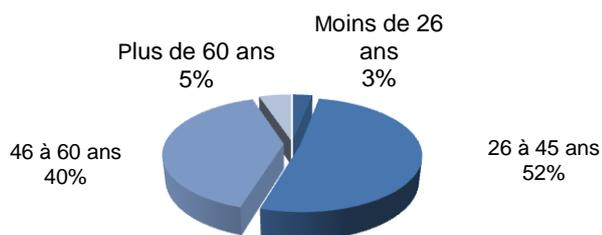
Cette ancienneté de l'entreprise est à mettre en lien avec celle des chefs d'entreprise ; sauf que les ressources statistiques disponibles ne permettent d'avoir qu'une seule information sur le chef d'entreprise : son âge. Or, il est difficile d'établir un lien direct entre ces deux variables.

Les chefs d'entreprises artisanales en Rhône-Alpes, une population peu connue

Les fournisseurs de données disposent de peu d'informations concernant les chefs d'entreprises artisanales et leurs conjoints. En effet, en s'inscrivant au Répertoire des Métiers, les chefs d'entreprises renseignent les rubriques concernant leur âge, leur sexe et leur qualification. Cette dernière variable n'est pertinente que si sa construction statistique est dynamique, objet d'une actualisation régulière, en faisant évoluer les données sur la qualification au bout de 6 ans d'activité et en soumettant les inscrits à une obligation de communication de tout changement au niveau de leur formation professionnelle. Or, cela n'est pas le cas.

La répartition des chefs d'entreprises artisanales en Rhône-Alpes par tranche d'âge et par sexe constitue l'essentiel de l'information dont nous disposons concernant cette population. Ceux-ci ont en moyenne 43 ans et 5 mois⁴⁹ (à titre indicatif).

Figure 9 – Chefs d'entreprises artisanales en Rhône-Alpes par âge



Source : RM 01/2009

Selon le RM 2010, 82% des chefs d'entreprises artisanales en Rhône-Alpes sont des hommes. La part féminine en Rhône-Alpes reste en deçà de la proportion nationale.

Les données ministérielles recouvrant la période allant de 1977 à 2006 font ressortir l'évolution qu'a connue la répartition par sexe des chefs d'entreprises artisanales en France.

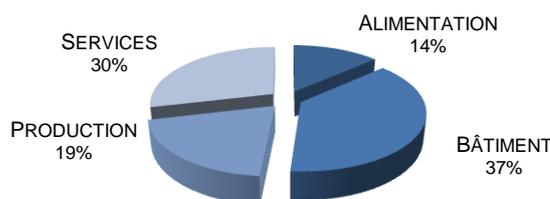
⁴⁹Une moyenne d'âge calculée sur la base des fréquences et non des valeurs absolues. Les bornes inférieure et supérieure des intervalles sont arbitrairement fixées à : 16 à 26 ans et 60 à 65 ans.

En 1977, l'artisanat se composait de 89% d'hommes et de 11% de femmes. En 2006, la part masculine a perdu 9 points. Sans que cette évolution ne soit spectaculaire, elle demeure significative d'une forme d'ouverture du patronat à la féminisation.

L'artisanat employeur en Rhône-Alpes - Près d'une entreprise artisanale sur deux

En janvier 2010, la région Rhône-Alpes comptait 104 392 entreprises artisanales inscrites au Répertoire des Métiers, soit 0.25% de plus qu'en 2009 (l'artisanat rhônalpin comptait alors 104 141 unités). Parmi elles, près de 49 599 entreprises employeuses au 4^{ème} trimestre 2009, selon les chiffres de l'URSSAF, soit un taux d'employeur de plus de 47,5%. Les 50 200 entreprises employeuses recensées en janvier 2009 ont perdu près de 2% de leur nombre en un an.

Figure 10 – Entreprises artisanales employeuses en Rhône-Alpes par activité (NAR 4)



Source : SIRENE Artisanat 2009 et URSSAF Artisanat 2009

Selon les chiffres de l'URSSAF, les entreprises employeuses forment un ensemble à la structure quelque peu différente de celle de l'artisanat pris globalement, notamment en termes de répartition sectorielle. Le secteur du bâtiment perd 5 à 6 points de sa prépondérance sectorielle lorsqu'il s'agit des entreprises employeuses, tout en concentrant 37% des unités. 14% des entreprises employeuses relèvent du secteur de l'alimentaire, et 19% de celui de la production, soit respectivement 4 et 1 points de plus en comparaison avec la répartition établie indépendamment du caractère employeur des entreprises.

L'affinement de cette analyse sectorielle, en la déclinant en sous-secteurs d'activité, permet de nuancer la concentration des employeurs dans les activités du bâtiment et des services. Ceux-ci représentent en cumulé 67% des établissements employeurs du secteur.

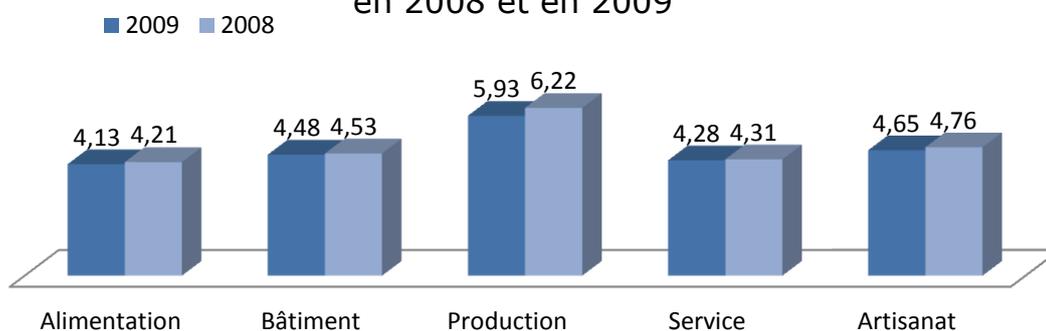
Tableau 6 – Les principaux sous-secteurs employeurs de l’artisanat rhônalpin selon le nombre d’établissements

Secteurs d'activité	Etablissements employeurs 2008	Part relative	Etablissements employeurs 2009	Part relative
Second œuvre finition	7 584	14%	7 329	14%
Services aux personnes	6 287	12%	6 280	12%
Gros œuvre	6 245	12%	5 830	11%
Réparation automobile	4 871	9%	4 965	10%
Second œuvre fluide	4 781	9%	4 783	9%
Métiers de Bouche	4 429	8%	4 469	9%
Productions diverses	4 390	8%	4 293	8%
Travail des Métaux	3 307	6%	3 089	6%
Etablissements des principaux secteurs employeurs	41 894	80%	41 038	79%

Source : URSSAF Artisanat 2008 et 2009

La mise en perspective des principaux secteurs employeurs de l’artisanat rhônalpin selon l’effectif salarié et le nombre d’établissements permet de mieux apprécier la nature des écarts sectoriels à travers un indicateur : l’effectif moyen par établissement employeur.

Figure 11 – Effectif salarié moyen par établissement par secteur d'activité en 2008 et en 2009



Source : URSSAF Artisanat 2008 et 2009

En 2008, ce coefficient était plus élevé dans les établissements de la production avec 6.22 salariés par unité. Cet indicateur atteignait 6.81 salariés par établissement dans le travail des métaux qui cumulait alors plus de 22 520 contrats de travail pour 3307 établissements recensés en 2008 par l’URSSAF.

Les activités de services prises dans leur ensemble affichaient un effectif salarié moyen par établissement de 4.31. Ce coefficient lisse les disparités de l’emploi au sein des activités de services. Avec 18 130 salariés et 6 287 établissements employeurs, les services aux personnes tiraient l’effectif salarié moyen par établissement vers le bas, puisqu’il était d’à peine 2.88 salariés par établissement.

Tableau 7 – Evolution des principales caractéristiques de l’emploi artisanal en Rhône-Alpes entre 2007 et 2009

	Octobre 2007	Décembre 2008	Décembre 2009	Taux de variation 07/08	Taux de variation 08/09
Entreprises inscrites au RM	102 488	104 141	104 392	1,61%	0,24%
Entreprises employeuses	51 433	50 268	49 599	-2,27%	-1,33%
Emploi salarié (hors apprentis)	248 007	249 534	240 862	0,62%	-3,47%
Taux d'employeurs	50%	48%	47,5%	-4%	-1,04%
Effectif salarié moyen par entreprise employeuse	4,82	4,96	4,85	3%	-2,21%
Effectif salarié moyen par entreprise artisanale	2,42	2,40	2,30	-1%	-4,16%
Etablissements employeurs	53 135	52 409	51 780	-1,37%	-1,20%
Effectif salarié moyen par établissement employeur	4,66	4,76	4,65	2,14%	-2,31%

Sources : RM 01/2009 et RM 10/2007, URSSAF-ARTISANAT 10/2007, 12/2008 ET 12/2009

La diminution du nombre d’entreprises employeuses (-2.27%), combinée à l’accroissement de 0.62% de l’emploi salarié, justifie que l’effectif salarié moyen par établissement employeur soit passé de 4.66 en 2007 à 4.76 en 2008.

Parallèlement, entre 2007 et 2008, a été enregistrée une augmentation de 1.61% du nombre d’entreprises artisanales en Rhône-Alpes. Cela a eu pour conséquence la baisse du taux d’employeur : passé de 50% à 48% en une année.

En 2009, l’effectif salarié moyen par établissement a baissé selon les données de l’URSSAF au 31/12/2009, et affichait désormais 4.65 salariés par établissement toutes les activités confondues. Les activités de la production semblent être les plus affectées par cette baisse, avec un coefficient de 5.93 salariés par établissement.

Entre 2007 et 2008, l’artisanat employeur a perdu des établissements tout en gagnant des salariés. Ainsi, en 2007 puis en 2008, le nombre d’entreprises artisanales employeuses – et dans une moindre mesure, le nombre d’établissements employeurs du secteur – ont reculé de respectivement 2.27% et de 1.33% soit en volumes de 1 165 et 669 unités.

Au 31/12/2009, la tendance s’est aggravée : l’artisanat en Rhône-Alpes a gagné peu d’entreprises (+0.24%) en perdant des entreprises employeuses (-1.33%) ainsi que 3.74% de l’effectif salarié hors apprentis.

Notons qu’un ou plusieurs établissements – portant respectivement un code Siret qui leur est spécifique – peuvent correspondre à une entreprise artisanale identifiée par son code Siren.

En comparant l'effectif salarié moyen par entreprise et par établissement, nous remarquons une légère différence qui permet une lecture un peu plus nuancée de l'emploi artisanal en Rhône-Alpes. En 2009, les entreprises artisanales inscrites au RM comptaient 51 780 établissements à titre d'établissement principal, en plus de 2 181 établissements supplémentaires. Seulement 4.39% des entreprises artisanales ont plus d'un seul établissement. L'effectif moyen par entreprise rend compte implicitement de l'importance de la masse salariale artisanale moyenne, à savoir, 4.85 salariés par entreprise artisanale employeuse en Rhône-Alpes en 2009. Cet indicateur traduit une lecture « administrative » de l'emploi. Le second indicateur est rattaché aux établissements. En étant moins élevé, avec 4.65 salariés par établissement employeur en moyenne en Rhône-Alpes en 2009, il fournit une description de la taille des collectifs de travail réunis physiquement au sein d'un même lieu.

L'effectif salarié moyen par entreprise artisanale – indépendamment du fait qu'elle emploie ou non – est de 2.30 salariés en 2009, selon les données de l'URSSAF. Ce chiffre rappelle que l'artisanat fournit avant tout un emploi aux chefs d'entreprises eux-mêmes et à leurs proches avant d'en procurer à autrui (apprentis et salariés).

A ce titre, plus de la moitié des chefs d'entreprises artisanales n'embauche pas. Cela peut s'expliquer chez certains chefs d'entreprises par un manque de moyens et témoigne chez d'autres de leur attachement au principe d'indépendance – en tant que chef d'entreprise exempt des responsabilités liées aux salariés.

Une remarque importante doit être formulée : l'année 2009 est celle du passage de l'utilisation de la Nafa1 à celle de la Nafa 2 (cf. annexe n°2) en Rhône-Alpes. Ce changement de nomenclature qui fait écho à la révision de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2) en 2008, a pu induire des fluctuations au niveau le plus fin de la ventilation des statistiques sectorielles, en raison de regroupements différents des codes d'activités.

L'incidence sur les répartitions que nous utilisons – NAR 4 (Alimentation, Bâtiment, Service, Production) et NAR 8 (alimentation, bâtiment, services, textile-habillement-cuir, travail des métaux, autres fabrications, transport-réparation et autres services), s'il y en a une, est imperceptible.

Au niveau du réseau consulaire en Rhône-Alpes, un groupe de travail a été réuni pour répercuter les modifications de la NAF révision 2– nomenclature d'activités française – au niveau le plus fin de la NAFA qui en est une déclinaison spécifique à l'artisanat.

L'emboîtement de la NAFA dans la NAF a guidé l'arbitrage du groupe d'experts du réseau consulaire dans la manière de ventiler les 511 codes APRM (cf. annexe n°2) – qui sont les codes d'activité principale au répertoire des métiers attribués aux entreprises artisanales au moment de l'inscription au RM et qui sont définis selon cette nomenclature.

Pendant le terrain mené au sein du réseau consulaire en Rhône-Alpes, nous n'avons eu connaissance d'aucun consensus national autour de la NAFA, celle-ci n'était par conséquent plus exploitable.

Les apprentis de l'artisanat en Rhône-Alpes

La connaissance de la structure de l'emploi artisanal serait incomplète sans évoquer l'apprentissage. En effet, l'artisanat est un important signataire de contrats d'apprentissage en France permettant ainsi à des milliers d'apprentis d'accéder aux métiers du secteur. L'intérêt pour les chiffres de l'apprentissage fait écho au rôle qui lui est associé dans le fonctionnement de l'artisanat par différents chercheurs (cf. chapitre 3)

L'apprentissage a gagné 15% entre 2005 et 2006, cette tendance s'est poursuivie en 2007, avec une augmentation de près de 12%⁵⁰. Selon les données DADS de l'artisanat fournies par l'INSEE, en 2007, 31% des établissements de l'artisanat comptaient parmi leur effectif des apprentis. Selon les données DADS, les 26 079 apprentis recensés en 2007 représentent 9.51% de l'emploi salarié (274 086 salariés apprentis compris)

La répartition géographique des apprentis en Rhône-Alpes est plutôt stable et structurellement proche de la répartition de l'emploi régional artisanal. 44% des apprentis sont embauchés par des entreprises du Rhône et de l'Isère.

⁵⁰ Sources : DADS Artisanat 2005, 2006 et 2007

Tableau 8 – Les principaux sous-secteurs formateurs d'apprentis de l'artisanat rhônalpin

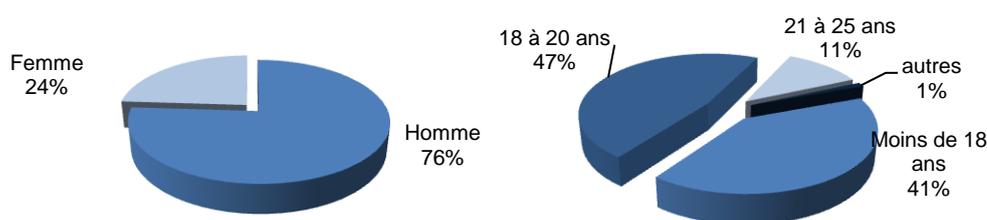
Secteurs d'activité	Apprentis		Part en% ⁵¹	Taux de variation
	2006	2007		
Services aux personnes	4 154	4 683	18%	+13%
Métiers de Bouche	3 820	3 978	15%	+4%
Second œuvre fluide	3 348	3 902	15%	+16.5%
Second œuvre finition	3 021	3 358	13%	+11%
Réparation automobile	3 010	3 264	13%	+8%
Principaux secteurs formateurs	17 353	19 185	74%	+10.5%
Total de l'artisanat en Rhône-Alpes	23 311	26 079	100%	+12%

(Source : DADS artisanat 2006 et 2007)

74% des contrats d'apprentissage dans l'artisanat en Rhône-Alpes sont signés dans 5 sous-secteurs d'activités. Les services aux personnes forment le plus d'apprentis en Rhône-Alpes avec 18% du total selon les chiffres de 2007⁵², tout en étant en-dessous de la moyenne régionale en termes de nombre moyen d'apprentis par établissement, avec un coefficient de 1.44 contre 1.54 jeunes apprentis par établissement en Rhône-Alpes.

En 2007, le secteur des plats-à-emporter affichait un nombre d'apprentis moyen par établissement de 2.20, le plus élevé du secteur, suivi par l'agro-alimentaire (2.10 apprentis par établissement en moyenne) et les métiers de bouche avec 1.91 apprentis par établissement en moyenne⁵³.

Figure 12 – Les apprentis de l'artisanat rhônalpin par sexe et par âge



Source : DADS artisanat 2007

76% des apprentis sont de sexe masculin. Les 24% qui restent sont de jeunes apprenties. Celles-ci sont essentiellement formées aux métiers des services aux personnes (64% d'entre elles) et aux métiers de bouches (12%).

⁵¹ Les parts relatives sont calculées pour l'année 2007 en divisant le nombre d'apprentis d'un secteur d'activité par le nombre d'apprentis total soit 26 079.

⁵² Source : DADS artisanat 2007

⁵³ Source : DADS artisanat 2007

Ces deux sous-secteurs d'activités forment 76% des candidates à l'apprentissage.

Selon la même source (DADS artisanat 2007), on constate que 78% de l'apprentissage masculin se concentrait sur 5 activités : second œuvre fluide (19%), métiers de bouche (16%), Réparation automobile (16%), second œuvre finition (16%) et le gros œuvre (11%).

Le phénomène de concentration est influencé par la conjoncture économique qui pousse les artisans à prendre ou pas des apprentis mais aussi par le degré d'attractivité du secteur fondé sur des éléments objectifs (degré de pénibilité de certains métiers, les conditions de travail...) ou subjectifs liés notamment à la représentation que s'en font les jeunes. La relation de causalité entre ces éléments est complexe à établir.

Les disparités qui ressortent de la répartition des apprentis par sexe et par activité montrent que certaines activités sont, dans les faits, plus masculines et d'autres plus féminines.

Tableau 9 – La répartition de l'apprentissage dans l'artisanat en Rhône-Alpes par activité et par sexe

	Homme	Femme
Métiers de bouche	80%	20%
Plats à emporter	62%	38%
Agro-alimentaire	57%	43%
Travail des minéraux dont métiers d'art	63%	37%
Travail des métaux	93%	7%
Bois ameublement	91%	9%
Textile, habillement et cuir	27%	73%
Productions diverses	65%	35%
Terrassement génie civil	97%	3%
Gros œuvre	98%	2%
Second œuvre finition	94%	6%
Second œuvre fluide	98%	2%
Autres bâtiment⁵⁴	-	-
Réparation automobile	97%	3%
Transports⁵⁵	-	-
Services aux entreprises	66%	34%
Services aux personnes	14%	86%

Source :
DADS artisanat 2007

Il est important de souligner que dans l'analyse de l'apprentissage, l'âge ne peut être considéré comme une variable neutre.

⁵⁴ Non communiqué en raison du secret statistique.

⁵⁵ Non communiqué en raison du secret statistique.

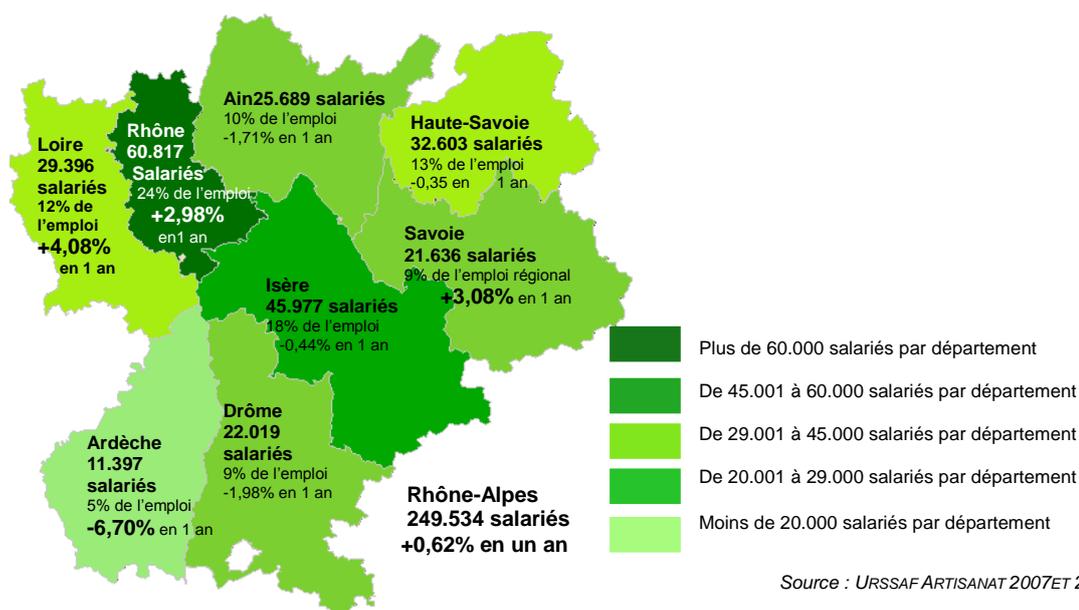
En effet, au-delà de qualifier le profil des apprentis, la répartition par âge présente un intérêt particulier à être connue car ce critère conditionne la rémunération des apprentis et de fait renseigne sur les choix des chefs d'entreprises. Plus l'apprenti est jeune moins important est le pourcentage du SMIC qu'il perçoit. Or, en se maintenant dans l'entreprise, d'année en année, sa rémunération croît à l'instar de sa maîtrise progressive des savoir-faire intrinsèques au métier.

Les salariés de l'artisanat en Rhône-Alpes

Le léger recul de l'emploi salarié en Rhône-Alpes de -3.47% entre 2008 et 2009 rend compte – globalement – du maintien de plus de 240 862 postes de travail (hors apprentissage) et de la disparition de 8 672 autres sur l'ensemble du territoire régional⁵⁶.

L'évolution de l'emploi salarié n'est toutefois pas homogène d'une année sur l'autre : En 2008, l'emploi avait progressé de 0.62% soit de 1527 postes de travail supplémentaires.

Carte 3 – L'emploi artisanal en 2008 et son évolution entre 2007 et 2008 par département en Rhône-Alpes



⁵⁶ Sources : Urssaf Artisanat 2008 et 2009.

Tableau 10 – Effectif salarié du secteur artisanal en 2009 par département en Rhône-Alpes

Répartition départementale	Effectif salarié en 2009	Part en %	variation 2008/2009
Ain	24 362	10%	-5,17%
Ardèche	11 412	5%	0,13%
Drôme	22 018	9%	0,00%
Isère	44 572	18%	-3,06%
Loire	27 911	12%	-5,05%
Rhône	58 922	24%	-3,12%
Savoie	20 737	9%	-4,16%
Haute-Savoie	30 928	13%	-5,14%
Total Rhône-Alpes	240 862	100%	-3,48%

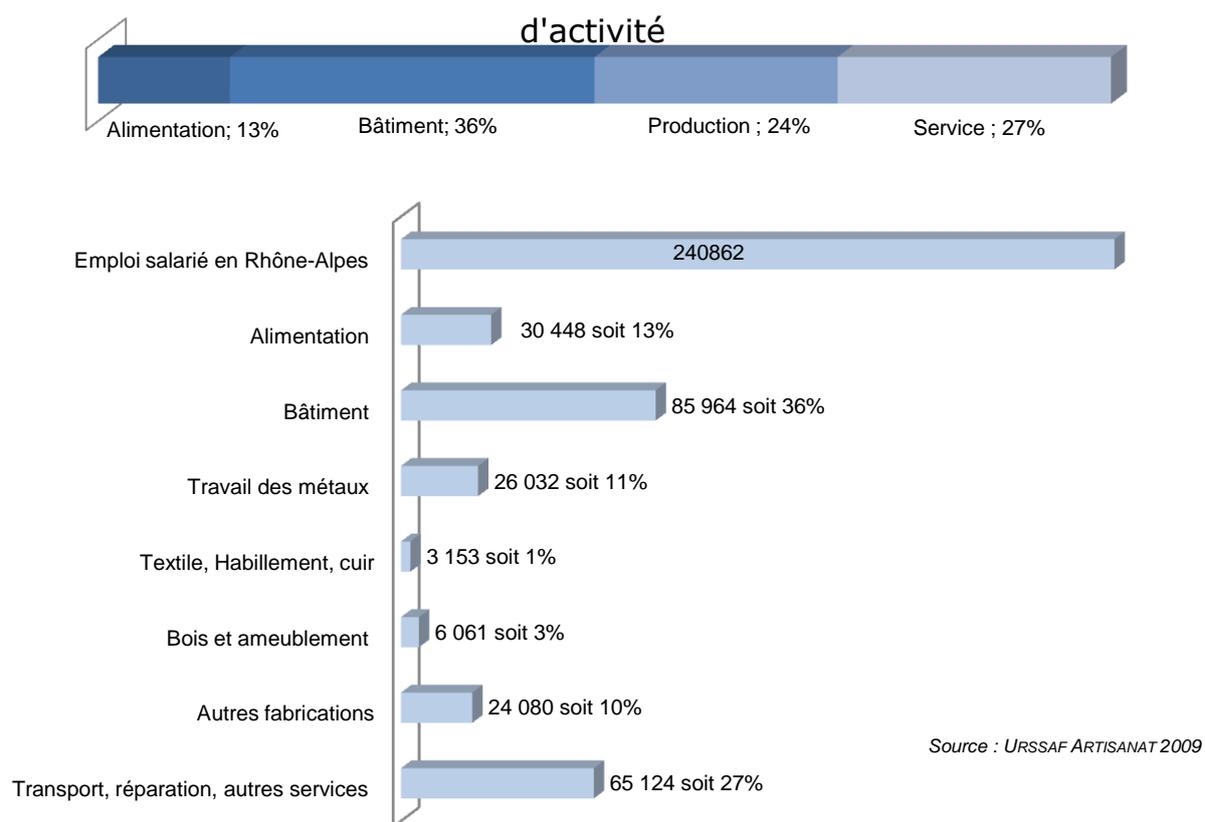
Source : URSSAF ARTISANAT 2009

D'importantes disparités territoriales apparaissent : la Loire, la Savoie et le Rhône, avec respectivement un taux de variation du nombre de salariés de 4.08%, 3.08% et de 2.98%, sont les départements où l'artisanat a joué un important rôle dans le maintien voire l'accroissement de l'emploi en 2008. Au 4^{ème} trimestre 2008, 52 409 établissements fournissaient un emploi à 249 534 salariés au sein du secteur⁵⁷. Rappelons ici qu'au sens de l'URSSAF, il faut entendre par « salarié » non pas un individu au sens physique mais un contrat de travail signé. Par conséquent, dans cette conception, chaque contrat de travail est dénombré comme un salarié, indépendamment de la durée du contrat et sans équivalence avec un temps plein. Un salarié qui cumule plusieurs contrats est de fait comptabilisé plusieurs fois, ce qui nécessite une certaine prudence dans la lecture des chiffres.

Une analyse plus détaillée de l'emploi salarié par activité permet de nuancer quelque peu la hiérarchie des quatre grands secteurs de l'artisanat dont les proportions étaient stables entre 2007 et 2008, selon les chiffres de l'URSSAF.

⁵⁷ Sources : Urssaf Artisanat 2008.

Figure 13 – Effectif salarié de l’artisanat en Rhône-Alpes par secteur

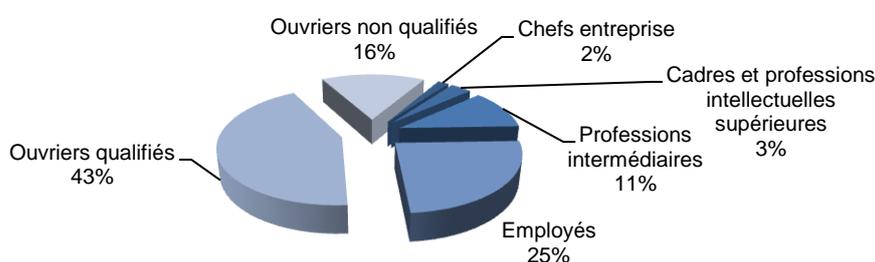


L’approche sectorielle de l’emploi souligne le potentiel employeur de chaque activité ; principalement le bâtiment, dont la prédominance en terme d’emploi assoit davantage son poids économique et politique.

Selon les données de l’URSSAF, la répartition de l’effectif artisanal a très peu évolué entre 2007 et 2008 : le taux de variation le plus élevé a été enregistré pour les activités de services qui représentaient 24% de l’effectif total en 2007. En 2009, les chiffres de l’URSSAF font ressortir quelques légères fluctuations, puisque la production a perdu 2 points par rapport à 2008 s’établissant à 24% de l’effectif salarié total, tandis que les activités de l’alimentation et des services ont gagné respectivement un point.

Qui sont les salariés de l’artisanat en Rhône-Alpes ? Un peu moins de 60% des salariés de l’artisanat rhônalpin sont des ouvriers : 73% d’entre eux sont qualifiés. Les employés représentent un quart des salariés. 5% des effectifs tiennent des postes d’encadrement et de direction.

Figure 14 – Répartition des salariés de l'artisanat rhônalpin selon leur qualification

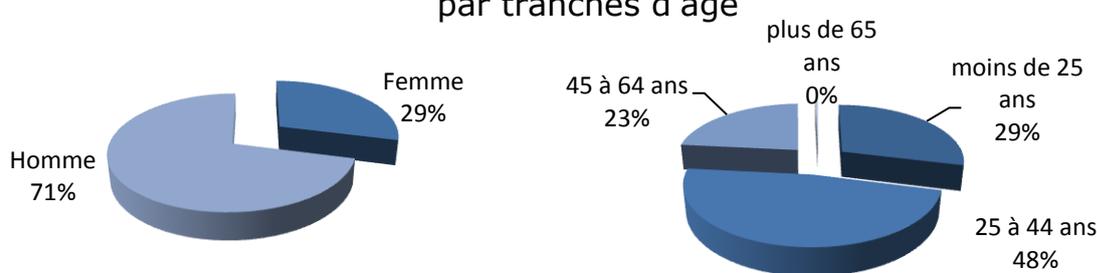


Source : DADS Artisanat 2007

La qualification, dont les catégories ont été quelque peu remaniées, renvoie à l'un des trois piliers de la définition de « *la nomenclature imaginée par Jean Porte à l'Insee en 1951* » (Desrosières, 2008) :

« La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) est utilisée en France depuis plus d'un demi-siècle pour étudier les milieux sociaux et décrire les emplois. Elle combine le statut, le métier et la qualification. (...) la qualification, propre à l'univers du salariat industriel, était définie à partir des conventions collectives négociées dans les années 1940 et 1950. Celles-ci mettaient en place un système de catégories hiérarchisées (dites "catégories Parodi", du nom du ministre qui les organisa) : manœuvre, ouvrier spécialisé, ouvrier qualifié, contremaître, employé, technicien, cadre. » (Desrosières, 2008, 13)

Figure 15 – Répartition des salariés de l'artisanat rhônalpin par sexe et par tranches d'âge



Source : DADS Artisanat 2007

Moins de 30% des salariés de l'artisanat en Rhône-Alpes sont des femmes. Un chiffre qui établit que l'artisanat en Rhône-Alpes demeure encore bien éloigné de la parité homme-femme.

La pyramide des âges reflète un certain équilibre : plus d'un quart des salariés (hors apprentis) ont moins de 25 ans et un peu moins du quart ont entre 45 et 64 ans. L'essentiel des salariés se situe dans la tranche d'âge intermédiaire. A titre indicatif, la moyenne d'âge calculée sur la base des valeurs relatives en prenant comme borne inférieure 16 ans est de 34 ans et 10 mois.

Tableau 11 – Répartition des conditions de postes dans l'artisanat rhônalpin par sexe

Conditions de poste	Homme	en %	Femme	En %	Total	En %
Temps complet	159 246	79%	41 216	21%	200 463	100%
Temps non complet	18 076	37%	31 094	63%	49 170	100%

Source : DADS Artisanat 2007

Tableau 12 – Répartition des salariés de l'artisanat rhônalpin par sexe selon les durées de travail

Conditions de postes	Homme	En %	Femme	En %
Temps complet	159 246	90%	41 216	57%
Temps non complet	18 076	10%	31 094	43%
Total	177 322	100%	72 310	100%

Source : DADS Artisanat 2007

Selon les DADS 2007, sur l'ensemble des temps complets, 79% des postes sont occupés par des hommes et seuls 21% le sont par des femmes, alors même que 63% des postes à temps partiel leur sont attribués.

En modifiant le sens de la lecture des tableaux de croisement des données ci-dessus, il apparaît que 90% des salariés de sexe masculin travaillent à temps plein alors que cela est le cas pour à peine plus de la moitié des femmes.

Tableau 13 – Les principaux sous-secteurs employeurs de l’artisanat en Rhône-Alpes selon l’emploi salarié

Secteurs d’activité	Emploi 2008	%	Effectif moyen par étab.	Secteurs d’activité	Emploi 2009	% de l’emploi total	Effectif moyen par étab.
Second œuvre finition	31 409	13%	4,14	Second œuvre finition	30 378	13%	4,14
Gros œuvre	29 199	12%	4,67	Gros œuvre	26 885	11%	4,61
Productions diverses	28 076	11%	6,39	Productions diverses	26 350	11%	6,14
Travail des Métaux	22 522	9%	6,81	Second œuvre fluide	21 090	9%	4,41
Second œuvre fluide	21 558	9%	4,50	Réparation automobile	20 521	9%	4,13
Réparation automobile	20 735	8%	4,25	Services aux entreprises	19 873	8%	7,55
Services aux entreprises	18 909	8%	7,38	Travail des Métaux	19 605	8%	6,35
Métiers de Bouche	18 246	7%	4,11	Métiers de bouche	18 458	8%	4,13
Services aux personnes	18 130	7%	2,88	Services aux personnes	17 535	7%	2,79
Effectif salarié des principaux secteurs employeurs	208 784	84%	4,69	Effectif salarié des principaux secteurs employeurs	200 695	84%	4,59

Source : URSSAF Artisanat 2008 et 2009

84% des salariés de l’artisanat en Rhône-Alpes concentrent leurs compétences sur 9 sous-secteurs d’activité en 2008 et 2009. Le secteur du bâtiment tient son rang de principal employeur en Rhône-Alpes.

En effet, les activités du second œuvre finition (1^{er} rang en 2008 et 2009), du gros œuvre (2^{ème} rang en 2008 et 2009) et du second œuvre fluide (5^{ème} rang en 2008 et 4^{ème} employeur en 2009) emploient à elles seules 34% des salariés de l’artisanat régional en 2008 soit plus de 82 166 salariés en 2008 et 33% de l’effectif salarié de l’artisanat en Rhône-Alpes en 2009. Ces trois sous-secteurs du bâtiment ont perdu en volume 3813 contrats de travail. En 2008, la production occupe le 3^{ème} et le 4^{ème} rang parmi les principaux sous-secteurs employeurs.

En 2009, l’emploi salarié a baissé de 6.14% au sein des activités de productions diverses et de près de 13% dans le travail des métaux.

La réparation automobile, les services aux entreprises et les services aux personnes apparaissent comme les piliers de l’emploi dans les métiers des services, tandis que les métiers de bouche inscrivent le secteur alimentaire au 6^{ème} rang des principaux sous-secteurs employeurs.

Les secteurs employeurs ne concentrent pas nécessairement les plus grandes unités : même en regroupant les plus grandes entreprises selon le coefficient moyen d'effectif par établissement (7.38 salariés par établissement en moyenne), les services aux entreprises emploient à peine 779 salariés de plus que les services aux personnes qui rassemblent les plus petites entreprises (en moyenne 2.88 salariés par établissement). Cet écart en volume s'est davantage creusé en 2009 passant à 2 338 salariés.

3. La dynamique sectorielle en Rhône-Alpes et ses imprécisions

3.1. L'intrigante volatilité des salariés de l'artisanat ?

L'analyse des données brutes des déclarations annuelles de données sociales dites DADS⁵⁸ issues de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et produites spécifiquement pour la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes⁵⁹ révèle une situation équivoque relative à un important mouvement des salariés (hors apprentis).

L'analyse des mouvements de l'emploi (hors apprentissage) dans le secteur artisanal en Rhône-Alpes fait apparaître un important taux de rotation⁶⁰ qui touche des milliers de postes selon les DADS 2005, 2006 et 2007. D'après ce fichier, en 2007, il y a eu 138 673 mouvements entrants et 143 953 mouvements sortants qui ont affecté respectivement 40 712 et 42 399 établissements ; sachant que le stock de salariés de l'artisanat rhônalpin est de 249 632 salariés cette même année.

Cela révèle deux constats jusque-là inédits : d'une part, la population en mouvement se compte par milliers, ce qui pourrait traduire une extrême volatilité des salariés du secteur.

⁵⁸ La Dads (déclaration annuelle de données sociales) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du Code Général des Impôts. L'insee (L'Institut national de la statistique et des études économiques) est destinataire officiel de la Dads sur laquelle sont fondées les statistiques de l'emploi et des salaires depuis 1950.

Les fichiers Dads relatifs à l'artisanat rhônalpin disponibles ont été produits suite à la commande effectuée par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat – Rhône-Alpes pour les années 2005, 2006 et 2007. Rappelons que l'Insee diffuse les Dads avec un décalage de deux ans : les Dads artisanat de 2005 ont été reçues en 2007 et ainsi de suite. Une contrainte compensée par la richesse de ces données sur l'emploi salarié et sur l'apprentissage. Ayant changé de méthodologie en Septembre 2004 à l'occasion de la refonte de son système d'information, rompant l'homogénéité des séries statistiques, et afin d'améliorer la qualité et l'exhaustivité de ses fichiers, l'insee interdit la diffusion des données Dads antérieures à l'année 2005 concernant l'artisanat.

⁵⁹ Une commande formalisée conjointement avec Mme. Virginie Virieu du service économique de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat – Rhône-Alpes.

⁶⁰ Le taux de rotation est égal à la somme du taux d'entrée et du taux de sortie divisé par 2.

D'autre part, plus de sorties que d'entrées sont recensées, dégageant un solde négatif de 5280 postes non pourvus rattachés à près de 1 600 établissements. Le taux de rotation s'élève à 56% de l'effectif selon les DADS 2007. En l'occurrence, sur 100 salariés présents en début de l'année 2007, 56 en moyenne sont en mouvement.

En décortiquant cet indicateur, il apparaît que le taux d'entrée⁶¹ est de 55% et que le taux de sortie est de 2 points supérieur. Cela signifie que plus de la moitié des effectifs de l'artisanat en Rhône-Alpes est constituée d'entrants, sans suffire pour autant à couvrir les sorties dont le taux est de 57%, d'où le solde négatif.

Bien qu'ils émanent de l'INSEE, ces chiffres sont à manipuler avec prudence en raison du manque de recul dû au fait que la série statistique se réduit à seulement trois années consécutives et que la définition statistique de l'artisanat utilisée pour produire ce fichier des DADS spécifique à l'artisanat en région Rhône-Alpes a été construite *ad hoc*, sans assurance de son opérationnalité. Toutefois, si ces chiffres peuvent renfermer quelques erreurs dues à des biais que nous ne maîtrisons pas, il est indéniable qu'ils laissent apparaître une tendance lourde.

L'analyse des soldes (différence entre les entrées et les sorties) – sur la base des données DADS 2007 – par tranches d'âge fait ressortir la création de 2 854 postes spécifiquement pour les moins de 25 ans qui sont les seuls à présenter un solde positif. Notons que les données brutes, relatives aux mouvements des salariés de l'artisanat, issues des DADS et mobilisées ici ne tiennent pas des apprentis.

En 2007, la structure des qualifications était le résultat de la concentration de 90% des entrées sur trois catégories : les ouvriers qualifiés, les ouvriers non qualifiés et les employés. Alors que la répartition des sorties selon la structure des qualifications était plus diffuse, avec toutefois, 39% des sorties enregistrées au niveau des postes d'ouvriers qualifiés et près de 24% au niveau de ceux de professions intermédiaires.

Pour l'ensemble des qualifications, il y a eu plus de sorties que d'entrées, ce qui explique que toutes les catégories affichent un solde négatif.

⁶¹ Le taux d'entrée (de sortie) est égal au nombre des recrutements (de départs) du mois rapporté aux effectifs totaux de début de mois et multiplié par 100.

Tableau 14 – Répartition croisée des mouvements selon la durée de travail

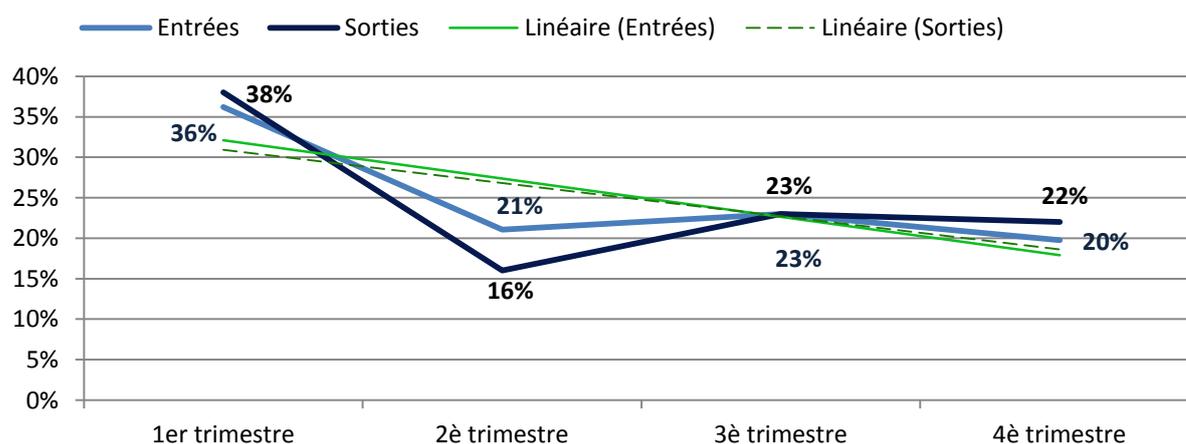
	Entrées	En %	Sorties	En %	Solde (entrées- sorties)
Temps complet	96 236	69%	77 095	53.5%	19 141
Temps non complet	42 437	31%	66 858	46.5%	-24 421
Solde global en Rhône-Alpes					-5 280

Source : DADS Artisanat 2007

On constate par ailleurs, sur la base des mêmes chiffres, qu'il y a eu plus d'entrées sous forme de postes à temps plein que de sorties. Le solde négatif global s'explique par les 46% de sorties que représentent les temps partiels, et qui sont en deçà du nombre d'entrées dans cette même catégorie.

La représentation des mouvements à travers des courbes de tendance à régression linéaire a pour objectif de révéler une éventuelle saisonnalité. Il est ressort que les entrées et les sorties pour l'année 2007, selon les chiffres DADS, dessinent des courbes très proches dont les régressions linéaires se confondent presque et dont le déclin, trimestre après trimestre, indique des dynamiques similaires.

Figure 16 – Mouvements de l'emploi en 2007 par trimestre



Source : DADS Artisanat 2007

La différence entre le nombre d'entrées et le nombre de sorties fait ressortir des soldes négatifs sur l'ensemble de la période excepté au second trimestre marqué par la création de plus de 5 700 postes en 2007. Notons que le pic en termes de mouvement se produit au premier trimestre et totalise 36% des entrées et 38% des sorties.

Ce passage sur le turn-over pose plus de questions qu'il ne donne de réponses sur le fonctionnement de l'artisanat en Rhône-Alpes. Ces données amènent un certain nombre d'interrogations dont une question centrale : de quoi sont faites les trajectoires de ses actifs ? Ces mouvements sont-ils à interpréter comme étant symptomatiques de parcours chaotiques et incarner ainsi une fragilité du secteur ? La perte de 5280 postes est-elle le reflet d'un dysfonctionnement ? Est-il question ici d'un déficit de main-d'œuvre ?

Etayer la nature du mouvement des salariés et appréhender sa place dans le fonctionnement de l'artisanat, tels ont été les premiers objectifs assignés au terrain mené.

3.2. Le mouvement des entreprises sous la menace d'un nouveau statut

La faible allure d'évolution du stock d'entreprises artisanales en Rhône-Alpes masque d'importants mouvements de créations et de disparitions d'entreprises artisanales.

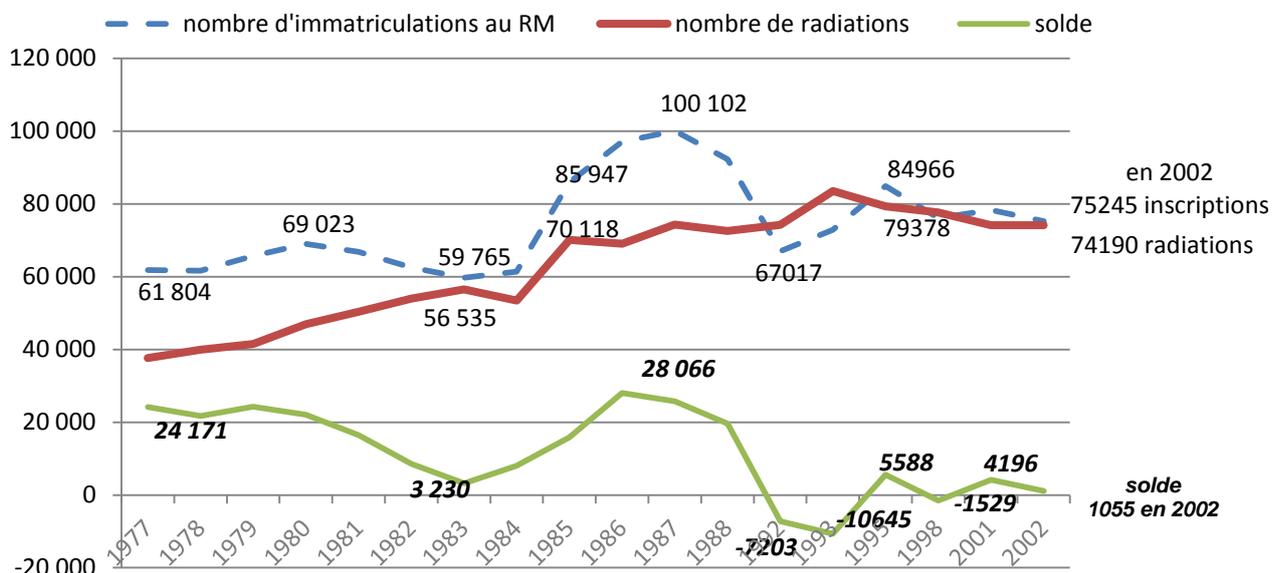
Globalement, 9.18% du stock régional d'entreprises de 2009 s'est immatriculé durant l'année (RM01/2009). Rappelons aussi que toutes les radiations ne signifient pas une sortie du stock d'entreprises puisque certaines cachent un simple changement de statut juridique de l'entreprise. L'absence d'une série régulière et le traitement hétérogène des données au niveau des centres de formalités des entreprises (CFE) départementaux briment toute possibilité d'interprétation. A ce titre, les CFE qui saisissent ces informations et qui sont rattachés aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat, convergent progressivement vers une homogénéisation de leurs pratiques pour plus de fiabilité dans l'exploitation statistique du RM.

Dans la France de la fin des années 1970, le nombre de radiations du secteur artisanal représentait un peu plus de 60% du nombre des immatriculations. Cet écart significatif se traduisait par un solde positif (calculé en faisant la soustraction suivante : immatriculations - radiations) attestant que l'artisanat créait des entreprises plus qu'il n'en perdait.

A partir de 1981, les radiations et les immatriculations – en volume – se sont fortement rapprochées. En 1981, les radiations représentaient 75% du nombre des immatriculations au répertoire des Métiers en France. En 1982, ce ratio est passé à 86% puis à 95% en 1983 profitant de la baisse du nombre des immatriculations entre 1981 et 1983 : (-3)% en 1981, (-6)% en 1982 et (-4)% en 1983. En 1992, le nombre de radiations a dépassé celui des immatriculations.

Par conséquent, le solde des mouvements affectant l'artisanat français est devenu négatif, et ce, pour la première fois depuis 1977 (date du début de la série statistique).

Figure 17 – Mouvements de l'artisanat en France entre 1977 et 2002 en volume



Source : La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Ministère du Commerce de l'Artisanat et des Services. Edition 1986
 La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Ministère de l'Artisanat du Commerce et de la consommation. Edition 1990.
 La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Direction de l'Artisanat. Edition 1993, 1994.
 La France de l'artisanat. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, au commerce et à l'Artisanat. Direction de l'Artisanat. Edition 1996,
 Tableaux économiques de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie. Secrétariat d'Etat aux Petites
 et Moyennes Entreprises, au commerce et à l'Artisanat. Edition 1998.
 Les Chiffres-Clefs de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie. Editions 2000, 2002, 2003.
 Les Chiffres-Clefs de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi. Edition 2007.

L'artisanat a perdu plus de 7 200 inscriptions en 1992 et plus de 10 600 en 1993 avant que le solde ne redevienne positif en 1995, enregistrant, en plus de la couverture de 79 378 radiations, plus de 5 500 inscriptions supplémentaires.

L'analyse des chiffres-clefs de l'artisanat de source ministérielle fait ressortir quelques évolutions marquantes en termes de statut juridique au niveau national. La répartition des inscrits au Répertoire des Métiers selon cette variable a fortement changé entre 1980 et 2006 :

Tableau 15 – Evolution de la répartition des inscrits au RM en France par statut juridique

	1980	1985	1990	1995	2000	2003	2006
Personnes physiques	93%	88%	79%	70%	64%	60%	56%
SARL	5%	10%	18%	26%	32%	36%	41%
SA	1%	1%	2%	3%	3%	2%	1%
Autres sociétés	1%	1%	0%	1%	1%	1%	0%
Autres statuts	0%	0%	0%	0%	0%	1%	2%

Source : La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Ministère du Commerce de l'Artisanat et des Services. Edition 1986

La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Ministère de l'Artisanat du Commerce et de la consommation. Edition 1990.

La France de l'artisanat – Chiffres clefs. Direction de l'Artisanat. Edition 1993, 1994.

La France de l'artisanat. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, au commerce et à l'Artisanat. Direction de l'Artisanat. Ed.1996

Tableaux économiques de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie. Secrétariat d'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, au commerce et à l'Artisanat. Edition 1998.

Les Chiffres-Clefs de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie. Editions 2000, 2002, 2003.

Les Chiffres-Clefs de l'artisanat - Etudes et statistiques. Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi. Edition 2007.

La prépondérance des personnes physiques s'est estompée entre 1980 et 2006 en faveur du statut de société à responsabilité limitée, en perdant 37 points. La part des entreprises individuelles est passée de 93% à 56% des inscrits au RM en France, alors que celle des SARL est passée de 5% à 41% des inscrits en 2006. Ce choix en faveur de la SARL est probablement motivé par le fait que la responsabilité des associés – qui sont au nombre de deux au minimum – se limite à leurs apports. Le montant du capital social est librement fixé et les associés ne sont responsables des dettes de la société qu'à hauteur du capital souscrit.

Selon les chiffres clés de l'artisanat 2013 et 2014 diffusé par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique et fondées sur les données SIRENE de l'INSEE, 9% des entreprises artisanales françaises étaient constituées en EURL en 2011 et 11% en 2012 ; sachant qu'en 2012, la répartition des entreprises artisanales au niveau national faisait état de 52% de personnes physiques, 34% de SARL, 11% d'EURL et 3% de Sociétés anonymes, SAS et autres.

En France comme en Rhône-Alpes, les choix de statut juridique ont beaucoup évolué durant les trente dernières années. Le plébiscite des formes juridiques individuelles tend à s'amoinrir tout en continuant à capter plus de la moitié des immatriculations que ce soit au niveau national ou en Rhône-Alpes. Les formes juridiques unipersonnelles sont de plus en plus fréquentes. Il s'agit des sociétés à responsabilité limitée (SARL) unipersonnelles dites aussi EURL (entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée). Cette forme juridique permet à l'entreprise de bénéficier des avantages qu'offre le statut de SARL tout en étant constituée par une seule personne détenant toutes les parts.

En 2010, selon l'INSEE, 74% des entreprises créées en France sont des entreprises individuelles soit plus de 458 000 entreprises. Parmi elles, 359 700 sont des entreprises créées sous le régime de l'auto-entrepreneur. Ce chiffre peut induire en erreur dans la mesure où il s'agit de demandes de création d'auto-entreprises. Il ne rend pas compte de la réalité de l'activité des auto-entreprises effectivement créées. Sachant qu'en France, « *sur les 313 000 cotisants affiliés au régime de l'auto-entrepreneur au cours de 2009, 157 000, soit environ la moitié, ont déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année, signe d'une activité économique effective.* » (Hagège et Masson, 2011). L'avènement de l'auto-entreprise⁶² a secoué la tendance à l'équilibre des choix de statut juridique.

Le régime de l'auto-entrepreneur est un dispositif récent, instauré par la Loi de Modernisation de l'Economie en août 2008 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Il allège les formalités de création d'entreprises, exonère de la taxe sur la valeur ajoutée, facilite le calcul des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu et en simplifie le mode de paiement.

Lors de sa création, ce dispositif était dispensé de l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants et au répertoire des métiers pour les artisans. De cette situation a d'ailleurs émergé la catégorie des « *transformeurs* » que l'INSEE, qui en a dénombré 27 000 en 2009 en France (tous les secteurs d'activité confondus), définit comme étant l' « *entrepreneur individuel ayant adopté le régime de l'auto-entreprise en 2009 après avoir créé son entreprise sous un autre régime avant 2009* » (Hagège et Masson ; 2011).

Dès avril 2009, la nécessité de la constitution d'un groupe de travail pour l'évaluation de l'impact du régime de l'auto-entrepreneur sur les métiers de l'artisanat s'était faite pressante. Le risque étant que le régime de l'auto-entrepreneuriat absorbe les activités artisanales et conduise petit-à-petit la forme « artisanat » à la disparition.

Les représentants de l'Union professionnelle artisanale et de l'Assemblée permanente des chambres de métiers ainsi que la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) avaient mis en avant le fait que ce statut était « *de nature à introduire une*

⁶² Selon www.insee.fr: Le régime de l'«auto-entrepreneur» s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie d'un régime micro-social simplifié, d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, d'une exonération de TVA et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la taxe professionnelle pendant 3 ans à compter de la date de création.

concurrence tout à fait déloyale à l'égard des entreprises préexistantes» (Novelli, 2009).

Selon l'INSEE⁶³, les créations d'activités marchandes non agricoles en France en 2009 concernent un total de 580 193 unités dont 10,1% s'établissent en Rhône-Alpes. Avec ses 58 485 entreprises nouvellement créées, la région Rhône-Alpes se classe en 3^{ème} position derrière l'Ile-de-France qui totalise 130 487 créations (soit 22.5% du total) et la région Provence-Alpes-Côte-D'azur qui en compte 68 164 (soit 11.7% des créations d'entreprises françaises). En 2010, selon la même source, 622 000 entreprises ont été créées en France soit 7% de plus qu'en 2009. Plus de 74% d'entre elles sont des entreprises individuelles. En 2010, plus qu'en 2009, le statut d'auto-entrepreneur a séduit les créateurs d'entreprises en totalisant 359 700 créations sous ce régime, soit 58% du nombre de créations de l'année 2010, champs RCS et RM confondus.

En Rhône-Alpes, entre 2007 et 2009, le nombre d'immatriculations d'entreprises artisanales enregistré a chuté de plus d'un tiers. Dans la Loire, le recul du nombre d'immatriculations est encore plus flagrant : -48%. Cette *« perte de dynamisme en matière de création s'explique principalement par la mise en place du statut d'auto-entrepreneur qui, en 2009, ne nécessitait pas d'immatriculation au sein des Répertoire des Métiers. »*⁶⁴.

En Rhône-Alpes, en 2009, les installations sous le régime de l'auto-entrepreneur représentaient près de 32 060 entreprises⁶⁵ sur un total de 58 485 entreprises toutes les activités marchandes confondues hors agriculture ; soit une proportion supérieure à 54%.

Les discussions dans le cadre du groupe de travail ont abouti à deux ajustements concernant le régime de l'auto-entrepreneur pour les activités de l'artisanat que le Secrétaire d'Etat chargé des PME, Hervé Novelli, a annoncé fin juin 2009 : d'une part, chaque candidat à la création sous ce régime doit, dans un souci de cohérence avec les exigences du Secteur des Métiers concernant certaines activités, se conformer à une qualification professionnelle (détenir un diplôme, autrement justifier de trois années d'expérience professionnelle ou bénéficier d'une validation des acquis de l'expérience). D'autre part, le créateur auto-entrepreneur souhaitant s'établir dans l'artisanat est désormais tenu de s'inscrire au RM.

⁶³ Source : Insee. Répertoires des Entreprises et des Etablissements 2009.

⁶⁴ Note de conjoncture, 1^{er} semestre 2010. Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat – Rhône-Alpes. p.5.

⁶⁵ Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements. 2009.

Retenons qu’initialement, le statut d’auto-entrepreneur était exempt de toute inscription au RM ou au RCS, ce qui a eu pour effet un glissement des créations d’entreprises individuelles vers ce nouveau régime. Désormais, de nouvelles mesures législatives font que l’auto-entrepreneur doit s’inscrire au RM ou au RCS en fonction de son champ d’activité.

Tableau 16 - Création d’entreprises artisanales en France en 2011 et 2012

Nombre de créations	2011	Parts relatives	Variation 2011/2010	2012	Parts relatives	Variation 2012/2011
Ensemble	170 281	100%	-7,0 %	163 219	100%	-4,1 %
dont entreprises classiques	72 254	42%	3,3 %	62 207	38%	-13,9 %
dont auto-entrepreneurs	98 027	58%	-13,3 %	101 012	62%	3,0 %

Sources : Chiffres clés de l’artisanat 2013 et 2014 Direction générale des entreprises, Ministère de l’Economie, de l’Industrie et du Numérique. Données Insee, Traitement DGCIS en 2011 et traitement DGE en 2012.

En France, en 2011 et 2012, 170 281 et 163 219 entreprises artisanales ont été – respectivement – créées selon les sources ministérielles (DGCIS et DGE) fondées sur les chiffres de l’INSEE.

D’après ces mêmes sources, l’auto-entrepreneuriat représentaient 58% des créations artisanales en 2011 et 62% des créations artisanales en 2012 ; une évolution qui s’est réalisée aux dépens de la part des créations classiques.

Nous nous gardons de toute interprétation car le caractère récent de ces changements législatifs fait que nous manquons de recul.

Toujours selon les mêmes sources, l’artisanat français a vu le nombre de ses créations – au global (classiques et sous le régime de l’auto-entrepreneuriat) – baisser de 7% entre 2010 et 2011.. Cette variation négative des créations par rapport à l’année qui précède a été de moindre ampleur entre 2012 et 2011 avec -4.1%. A regarder dans le détail, il s’avère qu’en 2011, les créations classiques avaient augmenté de plus de 3% par rapport à leur part en 2010 au niveau national, tandis que la part des créations d’auto-entrepreneurs avait baissé de 13% durant cette même période. La tendance s’est inversée en 2012. Cela illustre l’instabilité de ces mouvements et la difficulté qu’il y a à les interpréter.

Conclusion du chapitre 2 – Le revers de la quantification : l’ambiguïté statistique

Le contexte de production des données est marqué par la multiplicité des sources à laquelle s’adjoit la multiplicité des définitions de l’artisanat. Les constructions statistiques divergent parce qu’elles s’appuient sur différentes méthodes mais aussi parce qu’elles ne saisissent pas le même objet. Par conséquent, la difficile homogénéisation des informations recueillies et la discontinuité des statistiques ne permettent pas de constituer des séries stables.

Toujours est-il qu’en croisant les données disponibles pour la région Rhône-Alpes, et en demeurant vigilant quant à l’introduction d’éventuels biais, il est possible de dégager une tendance : l’artisanat en nombre d’inscrits au Répertoire des Métiers suit une progression lente qui tend à être stable avec une faible variation – tantôt positive, tantôt négative – d’une année sur l’autre. Pourquoi le constat de cette tendance ne balaie-t-il pas définitivement la perception de l’artisanat comme un secteur déclinant ? Pourquoi cet argument ne met-il pas en péril la thèse de la survivance artisanale ?

En effet, la puissance de cet argument chiffré – exprimé en nombre d’entreprises – est minorée par des ambiguïtés qu’il porte en son sein. Ces ambiguïtés sont pour l’essentiel d’ordre matériel, statistique, politique et du fait des chefs d’entreprises eux-mêmes.

Les freins matériels restreignent considérablement la portée des analyses possibles. Ceux-ci sont engendrés par les incompatibilités logicielles entre les systèmes d’informations des chambres départementales et qui ont pour conséquence l’impossible mobilisation des séries statistiques issues du Répertoire des Métiers pour les années antérieures à 2007 en Rhône-Alpes. Le réseau consulaire tend vers une harmonisation des pratiques.

S’y adjoignent des aspects techniques qui font obstacle à l’analyse des mouvements ; ceux-ci renvoient aux biais statistiques qu’il est possible d’introduire lors du croisement de données de nature et de sources différentes. L’insuffisance du recul vis-à-vis de ces chiffres, due en grande partie à l’absence de longues séries statistiques et de partenariats durables, dessert leur interprétation.

Notons par ailleurs que le dénombrement des entreprises artisanales et la prise en compte de leurs mouvements peuvent être manipulés au gré des enjeux politiques. Les Chambres de métiers et de l'artisanat, qui sont en partie subventionnées en fonction du nombre d'entreprises relevant de leur circonscription, peuvent avoir un intérêt à entretenir le flou autour du nombre d'entreprises radiées. Cela étant dit, le manque de fiabilité et de transparence des données sur les mouvements des entreprises s'expliquent le plus souvent par un défaut d'assiduité des chefs d'entreprises qui tardent à se faire radier du Répertoire des Métiers alors même que l'inactivité de leur entreprise est avérée.

Ces ambiguïtés introduisent des biais qui fragilisent la portée du constat de stabilité de l'artisanat exprimée en nombre d'inscrits au RM, parallèlement, différentes données de sources diverses convergent, malgré leurs limites propres, dessinant une tendance vers la stabilité que des mouvements entretiennent.

La stabilité artisanale en Rhône-Alpes, exprimée en nombre d'entreprises, se lit à travers ses caractéristiques structurelles : dans sa répartition déclinée par départements, par activités ou par taille de ses entreprises, l'artisanat garde des proportions qui sont peu variables, selon toutes les sources statistiques mobilisables, sauf lorsqu'il s'agit du statut juridique.

Ce chapitre donne à voir différentes facettes de l'artisanat en Rhône-Alpes et révèle une situation équivoque qui place simultanément le secteur en position de force et de fragilité. La situation qui nous interpelle mêle la tendance à la stabilité globale à un important mouvement qui touche les salariés. Or, l'analyse de l'emploi au sein du secteur est rendue malaisée par l'absence de données de première main. Aussi, le Répertoire des Métiers, dont la vocation administrative est d'enregistrer les entreprises au moment de leur immatriculation, ne recense-t-il pas efficacement les salariés. En revanche, d'autres fournisseurs de données à l'instar de l'URSSAF ou l'INSEE permettent d'accéder aux données sur l'emploi artisanal au prix d'une construction statistique qui leur est spécifique et d'un décalage temporel concernant les fichiers DADS⁶⁶.

L'analyse des DADS 2005, 2006 et 2007 relatives à l'artisanat fait ressortir un important taux de rotation des salariés, excédant les 50%. Plus de sorties que d'entrées sont ainsi rapportées par l'INSEE pour l'artisanat employeur rhônalpin.

⁶⁶ Ainsi, l'INSEE qui produit les Déclarations Annuelles/ automatisées des Données Sociales n'utilise-t-il pas la même définition de l'artisanat que le Répertoire des Métiers (RM). Pour générer le fichier DADS spécifique à l'artisanat, une demande institutionnelle complétée par une extraction de l'ensemble des codes Siren issue du RM sont nécessaires.

L'analyse de ces mouvements dans d'autres régions voire à l'échelle nationale n'a pas pu être réalisée en raison du coût des données et de leur difficile acquisition. Ce mouvement est d'autant plus intrigant qu'il va à contre-sens de l'extrapolation spontanée qui peut être faite de la tendance à la stabilité du nombre d'entreprises artisanales. Indépendamment du solde négatif qui se profile et qui peut être inquiétant en soi bien qu'il ne concerne que 5280 postes en 2007, les chiffres issus des DADS spécifiques à l'artisanat rhônalpin invitent à se poser certaines questions : Où vont ces salariés ? Quelles trajectoires suivent-ils ? Ces mouvements sont-ils le reflet d'une aberration statistique qui serait due au découpage temporel auquel sont soumises les DADS ?

Hélas, nous savons par avance que certaines interrogations resteront en suspens car aucun fichier ne permet de réaliser un suivi de cohortes des actifs de l'artisanat requis pour pouvoir y répondre et aucune enquête exhaustive de cette ampleur ne saurait être envisageable. Néanmoins, il est essentiel de lever – ne serait-ce que partiellement – cette ambiguïté en nous penchant sur la littérature sociologique ayant saisi cet objet et en nous appuyant sur les résultats de l'investigation déployée sur le terrain.

Chapitre 3 – L’artisanat en sociologie : peu de travaux, une myriade d’approches

Ce chapitre est fondé sur une revue de littérature essentiellement sociologique mais qui ne l’est pas exclusivement ; en effet, les apports d’auteurs issus d’autres disciplines y sont associés lorsque cela se justifie. Afin d’apporter de la cohérence à la restitution faite de ces travaux qui relèvent souvent d’une construction empirique laissant à peine entrevoir le positionnement théorique des auteurs ; nous avons identifié six thèmes dont la juxtaposition permet d’aborder l’essentiel de ce qui a été écrit sur l’artisanat français en sociologie : le savoir artisan, l’apprentissage et l’installation, les aspects organisationnels, les aspects économiques, la proximité et le lien social et enfin une approche identitaire et culturelle.

1. Le savoir-faire artisan et son appropriation

L’exercice d’un métier artisanal semble tributaire de la détention d’une qualification qui renvoie en fonction des auteurs et de leur angle d’analyse, tantôt à un contenu, tantôt à un mode d’appropriation de celui-ci. Concernant le savoir-faire de métier et son mode d’acquisition, nous faisons le choix de nous focaliser sur la conception de deux auteurs : Bernard Zarca dont les travaux sont incontournables lorsqu’il s’agit de l’artisanat français et Didier Schwint qui apporte un éclairage pertinent sur ces questions. Nous abordons dans un premier temps le développement de Schwint (2002) sur le *savoir artisan* qui en analyse les spécificités. Nous abordons, dans un second temps, les travaux – plus anciens – de Zarca, qui en décortique le mode d’acquisition.

Le savoir-faire, qui fait référence au savoir pratique, aux activités manuelles relevant de l’habileté, est un concept très présent dans les différents écrits sur l’artisanat. « *Ce concept semble perçu comme une référence universelle dans l’espace et le temps. Il représenterait une entité a-historique* » (Schwint, 2002, 165). Nous suivons Schwint (2002) lorsqu’il rattache ce concept à la division sociale du travail et à celle du savoir. Ce qui relève du corporel et du manuel semble être exclus du « savoir » – pris au sens le plus noble du terme – et relégué au rang de « savoir-faire ». L’auteur y voit une restriction du sens de ce que représente pour lui le « savoir artisan » (Schwint, 2002, 167) qu’il s’évertue à définir. Schwint a produit une analyse qui, bien que fondée sur le métier de tourneur-tabletlier, excède largement le champ des métiers de la fabrication pour étendre sa validité à l’ensemble de l’artisanat français.

Pourquoi le concept de savoir-faire comprime-t-il le sens, plus large, attribué par l'auteur au savoir artisan ? Plusieurs raisons sont développées par l'auteur pour décrire ce qui est en jeu dans l'artisanat et par conséquent témoigner de l'inadaptation de ce concept pour en rendre compte (Schwint, 2002). Nous en retenons trois qui semblent être les plus pertinentes :

La première objection qu'émet l'auteur porte sur la forme de hiérarchie des savoirs mobilisés au travail qu'induit le concept de savoir-faire. Cette hiérarchie laisse supposer que le savoir-penser ou encore le savoir-organiser ne relèvent pas du savoir-faire artisanal lequel se confond souvent avec un savoir-produire (Barbe, 1995, 193 cité dans Schwint, 2002, 167). Or, l'auteur défend une conception complexe du savoir artisan où cette hiérarchie n'intervient pas pour classer voire opposer les connaissances conceptuelles et les connaissances pratiques qui entrent dans l'exercice du métier d'artisan (Schwint, 2002, 167).

Dans la seconde objection, proche de la première, l'auteur déconstruit l'opposition entre les savoirs en fonction de leur origine : le savoir prêté aux activités intellectuelles serait exogène du fait qu'il soit acquis au sein d'une structure dispensant ce savoir et parallèlement, le savoir-faire serait exclusivement un savoir endogène à la situation de travail, développé à travers l'expérience (Schwint, 2002, 168). Schwint brise cette dichotomie et lui substitue la mixité des savoirs.

L'auteur souligne, dans une troisième objection, le caractère réducteur pour le savoir artisan que représente l'usage du concept de savoir-faire car il renvoie essentiellement au savoir du corps. Didier Schwint relie l'inadaptation de ce concept au fait qu'il rende compte principalement de l'aspect visible du geste, ignorant « *l'arrière-plan mental* » (Morel, 1989, 5 cité dans Schwint, 2002, 169) qu'il juge tout aussi important.

Le sociologue américain Richard Sennett (2010) aborde aussi cette question du clivage historiquement construit entre la théorie et la pratique, l'artiste et l'artisan, le travail intellectuel et le travail technique. La lecture qu'il fait du travail artisanal, qu'il tend à réhabiliter, en arguant que le savoir-faire de métier fait aussi bien appel à la tête qu'à la main, sans aucune référence aux travaux de Didier Schwint bien qu'elle en soit proche. Nous reviendrons ultérieurement sur l'apport de Sennett dont le propos est incontournable, même s'il ne s'inscrit pas dans le sillage d'une étude sociologique du travail artisanal concret et qu'il en dépasse les frontières disciplinaires en étant tantôt philosophique, tantôt politique.

Les critiques formulées par Didier Schwint à l'égard du concept de savoir-faire sont aussi les jalons de la spécificité du savoir artisan que l'auteur définit comme une clé de l'efficacité économique. Le savoir artisan est alors décrit comme un savoir global étroitement lié à la situation de travail, qui ne souffre pas la division du travail puisque la conception de celui-ci est constamment mêlée à son exécution. L'appropriation des métiers de l'artisanat apparaît comme le résultat d'un processus d'acquisition de la qualification que prolonge et que nourrit chaque situation de travail (Schwint, 2002).

« Le métier, capital de savoirs et de savoir-faire objectivés dans des œuvres et des outils, existe aussi à l'état incorporé. Il est transmis par apprentissage, (...) » Zarca, 1988, 250).

Dans la littérature sur l'artisanat, l'acquisition du métier autrement que par voie d'apprentissage a été peu abordée. Zarca fait référence dans ses travaux aux métiers qui s'acquièrent au sein des écoles techniques (Zarca, 1979, 7) sans que cet artisanat jeune qu'elles génèrent n'éclipse son intérêt pour l'apprentissage traditionnel. Le géographe et d'historien Thomas Pfirsch (2002) qui s'est intéressé à l'artisanat dijonnais au Moyen Age y a porté son regard. L'apprentissage s'exprimait, déjà à cette époque, sous une forme contractuelle ; et aujourd'hui encore, il bénéficie en France d'un cadre juridique qui en délimite le champ. Comme on peut le lire dans le code du travail français en vigueur (en 2010), le contrat d'apprentissage est :

« Un contrat de travail de type particulier par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire (...) à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en Centre de Formation d'Apprentis »⁶⁷.

Si de nos jours le contrat porte essentiellement sur la formation aux savoir-faire techniques, et ce, de façon alternée – tantôt en centre de formation et tantôt en entreprise au contact des professionnels – il n'en a pas toujours été ainsi comme le rapporte Thomas Pfirsch :

« Le contrat d'apprentissage est l'acte par lequel un individu loue sa personne et ses services (ou est loué par sa famille) à un maître et sa famille pour une durée donnée, en échange de son entretien et d'une formation dans un ou plusieurs métiers précis. » (Pfirsch, 2002, 7)

« L'apprenti ne vend pas son travail, il n'achète pas non plus sa formation, il loue sa personne à son maître et lui doit obéissance générale dans tous les domaines. Son service n'est donc pas spécialisé. » (Pfirsch, 2002, 15)

⁶⁷ Source : Article L6221-1 du code du Travail.

« L'apprenti est de ce fait conduit à effectuer des travaux domestiques, et certains contrats stipulent clairement qu'il devra aller chercher le pain ou l'eau. » (Pfirsch, 2002, 15)

Le rapport contractuel dans l'artisanat au Moyen Age tel est ainsi caractérisé par la durée possible de l'engagement à cette époque. Ainsi, *« une apprentie tisserande de couvre-chefs s'engage pour douze ans auprès d'un homme mercier et de sa femme, (...) »* (Pfirsch, 2002, 18). Par ailleurs, les caractéristiques de l'apprentissage à la fin des années 1980 ressortent des travaux du sociologue Bernard Zarca qui s'est penché sur le contenu concret de l'apprentissage. L'auteur a ainsi détaillé ce qu'il s'y passe :

« Il (le métier ndlr) est transmis par apprentissage, c'est-à-dire dans une relation d'homme à homme, plus exactement de maître adulte à apprenti enfant ou adolescent. Cette transmission, étalée dans le temps, progressive, marquée par des étapes que les compagnonnages ont ritualisées, n'est pas uniquement un transfert d'informations, de procédures d'utilisation d'instruments, de recettes, de techniques, de modes opératoires. Elle est tout à la fois une mise en forme du corps et de l'esprit qui s'opère par identification. Tout d'abord par identification mimétique : le geste appris est un geste regardé, (...) » (Zarca, 1988, 250)

« (...) le maître fait en sachant que l'autre le regarde faire – ce qui veut dire que le mimétisme n'est pas l'imitation au sens où un modèle serait reproduit sans qu'il ne se sente concerné par ce qu'il est reproduit. La relation qu'il implique est une relation d'identifications croisées. En reproduisant le geste du maître, l'apprenti, plus tard le compagnon, ne fera pas le même geste. » (Zarca ; 1988, 250)

L'apprentissage suppose une transmission. Celle-ci met en rapport deux générations de gens de métiers. Le temps long de l'appropriation du métier sépare le maître de l'apprenti – en marquant leur différence vis-à-vis des aspects techniques du métier – et les réunit dans une relation d'échange que Zarca définit davantage comme une relation d'identification. Cette relation, l'auteur la fonde sur le mimétisme où le contact semble tenir une place centrale et où le geste transmis et appris, l'est de façon consciente de part et d'autre. Cette étape d'identification permet d'intérioriser le savoir technique et d'en faire un savoir du corps dont la précision grandit avec le temps.

« Au fur et à mesure que ce dernier (l'apprenti ndlr) améliore sa formation et devient plus compétent dans son art, sa rémunération (quand elle existe) augmente et sa spécialisation également. » (Pfirsch, 2002, 16).

A la lecture de Zarca, il semble que l'identification mimétique telle que l'auteur la définit n'est qu'une première étape et que sa conception de l'apprentissage en est jonchée.

L'une des caractéristiques de l'apprentissage artisanal consiste en sa linéarité : « *Plus haute est la qualification requise pour la maîtrise du métier et moins il sera admis qu'un compagnon veuille brûler les étapes du cursus et 'doubler' les compagnons plus expérimentés.* » (Zarca, 1988, 261). L'acquisition du métier est une affaire individuelle et collective à la fois. L'aspect collectif va de pair avec une forme de linéarité temporelle : les plus expérimentés ont une légitimité qu'une appropriation rapide du métier ne saurait remettre en question. L'« *évolution dans le faire* » fait partie de l'apprentissage à condition de ne pas en brûler les étapes. « *Cette logique du "refaire autrement" constitue un principe fondamental de l'apprentissage du métier (...)* » (Schwint, 2002, 124). Zarca souligne aussi qu'il y a « *tendance à faire pareil et tendance à faire distinctement, pour progresser, pour s'affirmer, pour arriver à la maîtrise du métier, (...)* » (Zarca, 1988, 250) ce que Freud appelait « *le narcissisme des petites différences* ».

Dans les travaux de Schwint, la réalisation du travail dans les règles de l'art et dans le temps le plus court est au cœur des préoccupations des artisans. Deux principaux pôles de tension, que l'auteur érige en modèles, permettent d'analyser le travail artisanal : le premier est celui de l'improvisation qui s'exprime dans l'instantanéité, le second est celui de la routinisation qui mobilise le temps long du métier et la mise en forme des réponses avec l'expérience du temps (Schwint, 2002, 117). Le savoir artisan revient dans le propos de Schwint à maîtriser la temporalité et à savoir détourner le temps, tantôt en libérant la création, tantôt en s'appuyant sur la routine (Schwint, 2002, 197 et 214). Il s'agit là de deux composantes clé du savoir artisan produites par l'expérience et le temps (Schwint, 2002, 227). Bernard Zarca saisit cette légitimité du faire autrement à travers l'analyse d'un moment clé qu'il appelle le « rituel du défi » :

« *Le rituel du défi est le meilleur symbole de l'identification au métier parce qu'il n'y entre aucune considération économique. L'enjeu peut en être d'achever l'exécution d'un travail dans le temps le plus court tout en ayant respecté scrupuleusement les règles de l'art.* » (Zarca, 1988, 261)

La réalisation du travail dans le temps le plus court suppose dans l'approche de Schwint le jeu avec le temps qui se matérialise par son détournement. L'auteur aborde le détournement du temps dont font preuve les artisans comme étant, en soi, une création technique par laquelle ils optimisent l'efficacité du travail fourni. Ainsi, le savoir artisan comprend la capacité de composer avec le temps de l'ensemble des partenaires du processus de fabrication : les outils, les matières premières, les machines, les matériaux et les produits nécessaires à la fabrication.

L'artisan doit tenir compte des données temporelles intrinsèques à chaque composante et à chaque tâche (Schwint, 2002, 211). L'efficacité recherchée par l'artisan est le reflet d'une synchronisation réussie entre les différentes temporalités : celle du corps, des outils et des matières. L'apport du temps long et de l'expérience s'exprime dans l'émergence d'un rythme.

La part de la création est difficile à isoler car celle-ci est relative (Schwint, 2002, 216) : elle s'appuie le plus souvent sur un savoir existant. « *La mise en situation concrète de l'artisan ravive et libère un savoir incorporé* » (Schwint, 2002, 107) qui peut se mettre au service d'une combine en cours de création. La simplicité avec laquelle l'évoquent les artisans lorsqu'ils abordent leurs combines et autres solutions de fabrication minimise la portée de la créativité insufflée ainsi au travail. Par ailleurs, la création artisanale ne s'exprime pas toujours en termes d'innovation ou d'invention et n'est pas toujours exclusivement individuelle, elle est aussi familiale et interne à l'entreprise (Schwint, 2002, 125).

L'idéal, relève l'auteur, consiste pour les artisans à trouver des réponses entièrement disponibles (Schwint, 2002, 131). Le concept de « *routine* » dans les travaux de Didier Schwint ne peut être assimilé à une répétition sauf si celle-ci est envisagée « *sur le mode de la diversité* » (Schwint, 2002, 124). En effet, la routine n'apparaît pas dans la conception de l'auteur comme une forme « *stable ni même achevée du travail* » : l'artisan apporte constamment de légères modifications en réaction à la situation de travail (Schwint, 2002, 128).-Il pose ainsi le principe suivant : « *la création mène à la routine. Et la routine ne peut se régénérer que par la création* » (Schwint, 2002, 226). Ainsi, la routine, sans la détacher de la création qui la nourrit, s'inscrit dans le modèle de la mètis⁶⁸ prôné par l'auteur (Schwint, 2002, 226-227) et qui explique selon lui l'efficacité du savoir artisan.

Il est difficile d'aborder le savoir-faire artisan en le dissociant des situations dans lesquelles il se révèle, s'acquiert ou encore se transmet... L'évolution dans la maîtrise de celui-ci s'articule avec les différentes séquences de la carrière des actifs de l'artisanat.

⁶⁸ Didier Schwint mobilise le modèle de la mètis pour démontrer que le savoir artisan en est largement empreint. L'auteur développe un argumentaire en s'appuyant sur des travaux d'auteurs, l'analyse de quelques termes indigènes relatifs au savoir puis en faisant référence à des pratiques artisanes exercées hors du travail et enfin en confrontant la mètis à d'autres notions scientifiques voisines telles que la qualification, le savoir pratique et la compétence. Afin de donner au lecteur non initié une idée de ce que renferme le concept de mètis, nous faisons référence à la définition formulée par Marcel Détienné et Jean-Pierre Vernant et reprise, entre autres définitions par Didier Schwint :

« *La mètis est bien une forme d'intelligence et de pensée, un mode du connaître ; elle implique un ensemble complexe, mais très cohérent, d'habitudes mentales, de comportements intellectuels qui combinent le flair, la sagacité, la prévision, la souplesse d'esprit, la feinte, la débrouillardise, l'attention vigilante, le sens de l'opportunité, des habiletés diverses, une expérience longuement acquise ; elle s'applique à des réalités fugaces, mouvantes, déconcertantes et ambiguës, qui ne se prêtent ni à la mesure précise, ni au calcul exact, ni au raisonnement rigoureux* » (Détienné et Vernant ([1974] 1992).

2. De l'apprentissage à l'installation : les trajectoires de la quête de l'indépendance

En dépit de la présumée et notoire facilité d'entreprendre au sein de l'artisanat, de l'apprentissage à l'installation, il n'y a pas qu'un pas. Plusieurs auteurs ont traité la question des profils des artisans afin de mieux cerner la population qui réussit son installation et celle qui y échoue, en faisant ressortir leurs caractéristiques respectives. Non seulement, il n'y a pas qu'un pas, mais les pas ne sont pas les mêmes pour tous ; des régularités, explicitant ce qui se joue dans le renouvellement de l'artisanat comme groupe professionnel, émergent cependant. Louis Aldebert et Philippe Mascaro (2003) illustrent cette variabilité à travers « (...) cinquante histoires individuelles, cinquante trajectoires différentes qui ont en commun d'aboutir à l'exercice passionné d'un métier (...) ». ⁶⁹

Nonna Mayer (1977, 31) constate que les ouvriers de l'artisanat ne sont pas tous égaux face à l'installation à leur propre compte. Les ouvriers qui y parviennent sont dotés d'un diplôme technique dans la majorité des cas étudiés en 1970 (Mayer, 1977, 33). L'auteure décrit plus en détails trois catégories de profils de candidats à l'installation dans l'artisanat (Mayer, 1977, 33):

- Des ouvriers dont la jeunesse freine l'acceptation de la fatalité de la condition ouvrière du fait qu'ils soient moins impliqués dans les actions collectives et moins sensibles au syndicalisme comme moyen de défense ;
- Des ouvriers dont le niveau de qualification laisse supposer que d'une part, ils perçoivent un salaire stable et régulier permettant la constitution du capital de départ, et d'autre part, qu'ils ont la capacité technique à réussir en tant qu'artisan ;
- Des ouvriers issus de la petite entreprise artisanale qui ont profité de leur proximité à l'égard du patron pour suivre l'ascension sociale de celui-ci et d'en déduire un modèle de réussite qui leur soit « plus accessible » que la réussite d'un dirigeant d'une plus importante structure.

L'esprit de conquête de sa propre indépendance qui anime l'ouvrier de l'artisanat tient selon une étude d'Andrieux et Lignon (1960) au rapport spécifique qu'il a envers la subordination.

⁶⁹ Préface de Renaud Dutreil, Secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au Commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation et Luc Ferry, ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche in : Aldebert Louis et Philippe Mascaro (2003), *Métiers passions, pour l'orientation des jeunes vers l'artisanat*, Paris, Le Cherche Midi.

Comme le rapporte Nonna Mayer, cette étude « *montre que la subordination dans le travail pèse plus à l'ouvrier que l'insuffisance de son salaire ou la dureté de sa tâche* » (Mayer, 1977, 25).

Dans son approche des indépendants et des petits patrons, François Gresle met en avant ce qui les distingue :

« (...) *le triple fait qu'ils sont responsables, juridiquement, de leurs propres affaires professionnelles ; qu'ils conservent, au moins en théorie, la maîtrise financière et technique de leur activité ; qu'ils ne recourent que très parcimonieusement à une main-d'œuvre salariée. D'autres critères pourraient être ajoutés, concernant le "rôle de la famille et de la propriété", pour reprendre l'expression ancienne mais juste de M. Debré⁷⁰ ; ils seraient secondaires par rapport aux dimensions juridiques et économiques qu'on vient de mentionner.* » (Gresle, 1993, 35).

Dès 1981, l'auteur défendait l'idée que « *l'indépendant paraît tenté d'acquérir du bien pour se défaire d'une sujétion et non pour soumettre autrui à sa propre volonté* » (Gresle, 1981, 489-490). L'indépendance intervient dans les travaux de l'auteur non pas uniquement comme un gage de promotion sociale mais aussi comme un vecteur de valorisation de l'épargne associant famille et propriété (Gresle, 1993, 37).

Aussi, cette quête d'indépendance apparaît-elle comme une étape, comme une norme commune (Zarca, 1987, 568) vers laquelle tendent tous les gens de métier qu'ils soient apprentis, compagnons ou ouvriers. Bernard Zarca associe cette volonté d'indépendance dans l'activité artisanale à l'apprentissage reçu, comme « *une étape du cursus professionnel qu'il faut s'efforcer d'atteindre* » (Zarca, 1988, 258). « *L'apprentissage assigne au futur homme de métier une manière d'être, un idéal : la réussite professionnelle par l'accès à la maîtrise du métier et son exercice indépendant.* » (Zarca, 1988, 250).

Les récents travaux de Caroline Mazaud (2013) actualisent ces questions. Dans son ouvrage *L'artisanat français. Entre métier et entreprise*, elle s'interroge sur le mode d'accès à l'indépendance et sur le lien entre la volonté d'indépendance et le désir de promotion sociale et aboutit à deux catégories d'artisans qui empruntent deux voies distinctes d'accès à ce statut : soit à travers le métier par le biais d'une trajectoire qui « *prédestine* » à devenir artisan, soit en passant par « *d'autres cadres socialisateurs, comme c'est le cas des reconvertis qui ont bifurqué plus tardivement vers l'artisanat.* » (Mazaud, 2013, 196).

⁷⁰ Debré Michel (1934), *L'artisanat, classe sociale. La notion d'artisan, la législation artisanale*, Paris, Dalloz.

Par ailleurs, le lien entre l'individu et le collectif pèse sur l'appropriation du métier et joue le rôle d'une fonction support pour le groupe professionnel. Françoise Piotet précise ce lien en écrivant :

« La capacité technique individuelle est encadrée et supportée par une forme communautaire d'organisation qui en permet l'acquisition, en assure la reconnaissance et en protège l'exercice. » (Piotet, 2002, 6)

La fonction d'identification de l'apprentissage qui intervient dans la première phase de l'acquisition des gestes techniques imprègne les apprentis de ce que Bernard Zarca appelle la « fonction non technique de l'apprentissage » : « (...) ils ont dès l'apprentissage, et parfois dès l'enfance, intériorisé les valeurs du « métier » et choisi de devenir artisans. » (Mayer, 1977, 32).

« La fonction non technique de l'apprentissage du métier se révèle au mieux dans le fait que les anciens apprentis sont, par opposition aux ouvriers ayant reçu une formation à l'école ou qui se sont formés sur le tas à un âge plus avancé, ceux qui ont les plus grandes chances de s'installer à leur compte, d'avoir alors une entreprise pérenne et de former eux-mêmes des apprentis. » (Zarca, 1988, 253)

La relation d'identification mise en évidence par Bernard Zarca, et ce, dès la période de l'apprentissage justifie selon l'auteur que « (...) tout se passe entre « futurs confrères » (...) » (Zarca, 1987, 568) à tel point que ce rapport d'identification prenne le pas chez les ouvriers qualifiés de l'artisanat sur le « rapport conflictuel » (Zarca, 1987, 568) vis-à-vis de la hiérarchie. C'est probablement à ce titre que le passage par l'apprentissage apparaît comme favorable à l'installation et à la pérennité de celle-ci.

Ce passage, qu'il se réalise en vertu d'un contrat d'apprentissage ou en vertu de quelques années de salariat au sein de l'artisanat, constitue selon Christine Jaeger, Marlyse Pouchol et Michèle Severs (1985, 67) une des conditions de réussite d'une installation. Cette dernière est tributaire de deux critères qu'elles jugent pertinents dans la différenciation des artisans: la détention du capital et les compétences de gestionnaire.

L'indépendance convoitée par l'artisan qui s'établit à son compte est bridée par sa capacité d'endettement. Celle-ci est limitée puisqu'elle est à peine équivalente à celle d'un ouvrier qualifié (Jaeger, Pouchol et Severs, 1985, 67). Ces caractéristiques sont proches de celles d'un profil de candidats à l'installation dressé par Nonna Mayer (mentionnés plus haut) et correspondant à un artisanat populaire.

Ce sont le capital détenu, hérité ou constitué à la force du poignet en tant qu'ouvrier qualifié, la formation suivie et les capacités de gestionnaire qui différencient les artisans.

Les défaillances des entreprises artisanales – qui créent parfois l'amalgame entre disparitions d'entreprises et la fin annoncée du secteur – renvoient à une multitude de situations et sont imputables à différents facteurs selon les auteurs qui se sont intéressés à la question. Dans leurs travaux, Leborgne et Lafont (1974) se penchent sur le poids du profil du dirigeant dans la gestion de l'entreprise artisanale. Il en ressort que les radiations enregistrées au niveau du répertoire des métiers pour cessation d'activité interviennent le plus souvent chez les artisans de 60 ans et plus et chez les jeunes de moins de 30 ans.

L'échec entrepreneurial peut être occasionné par un déficit en termes de compétences technique et gestionnaire voire une articulation inopérante de ces deux registres (Jaeger, Pouchol et Severs, 1985, 69), le jeune âge de certains dirigeants, leur manque d'expérience ou encore les aléas de la vie (accident, maladies, décès...) (Leborgne et Lafont, 1974, 18). Concernant les compétences, « *il est ainsi des patrons qui ne sont pas des gens de métier.* » (Zarca, 1988, 258). Ceux-ci auront tendance à « *mettre moins souvent la main à la pâte* » pour reprendre les propos de Zarca, sans que cela ne nuise nécessairement au fonctionnement de leur entreprise.

Les défaillances d'entreprises artisanales peuvent parfois être le résultat d'un « *cycle pervers du succès : parce que l'entreprise naît de la mobilisation familiale qui peut réunir les conditions financières de sa naissance mais non celles de son développement, si elle a un succès trop rapide, elle doit d'endetter assez rapidement à des taux importants (...)* » (Dubar, Tripiet et Boussard, 2011, 208).

Plusieurs trajectoires émergent (Zarca, 1979, 8) : les artisans qui sont passés par des années de salariat avant de s'installer, par opposition à ceux dont le « *second emploi* » a été d'être chef d'entreprise, les artisans qui ont repris l'entreprise familiale qu'ils connaissent pour y avoir été des aides familiaux, par opposition aux artisans créateurs purs...

Ces différences parcours se répercutent sur le développement des entreprises ainsi créées ou reprises en faisant ressortir, en simplifiant, deux catégories : un artisanat « riche » et un artisanat « modeste ». Avec une différence fondamentale qui réside dans le risque d'échec qui guette davantage l'artisanat d'origine populaire.

Cette hétérogénéité caractéristique de l'artisanat est en réalité bien plus complexe puisqu'elle peut être appréhendée au moyen d'une multitude de critères : Bernard Zarca a mis en exergue d'autres clivages possibles tels que l'importance des moyens de production, la qualification au regard du nombre d'années d'apprentissage qu'elle exige, le degré de subordination aux clients ou aux fournisseurs (Zarca, 1979, 6-7) et la situation matrimoniale de l'artisan (Zarca, 1987, 568).

La facilité d'accès à l'installation artisanale due à de faibles obstacles à l'entrée (Porter, 1999) entretient « *un flux relativement important et constant de la classe ouvrière en direction du petit patronat.* » (Mayer, 1977, 29). Les économies d'échelle, les produits protégés par des brevets, le poids de l'image de marque, les coûts de conversion, les besoins en capitaux, l'accès aux circuits de distribution, les avantages absolus sur les coûts qui englobent l'expérience exclusive, l'accès aux moyens de production indispensables et la conception exclusive de produits à coût réduit sont identifiés par Michael Porter comme les principaux obstacles à l'entrée sur un secteur (Porter, 1999, 17). Or, dans l'artisanat, ceux-ci sont peu contraignants. Un brassage permanent entre les « patrons du bâtiment » et la classe ouvrière (Leborgne et Lafont, 1974, 17-23) est relevé dans le secteur du bâtiment entre 1965 et 1970. L'échec, quant à lui, entretient un flux contraire.

L'approche récente de l'artisanat de Caroline Mazaud (2013) fait ressortir deux idéaux-types de l'artisan correspondant à deux trajectoires différentes notamment dans le type d'accès au statut d'artisan. D'une part les « *hommes de métier* » et les « *reconvertis* ». La socialisation professionnelle des premiers est précoce. Dès leur adolescence, ils sont en immersion dans la culture de métier que ce soit dans le cadre d'une formation en alternance ou d'années de salariat. Leur choix de la voie de l'indépendance est souvent soutenu par d'autres professionnels ainsi que leur famille. Certains continuent à exercer leur métier tandis que d'autres développent leur entreprise en participant moins aux aspects directement productifs.

D'autre part, le second idéal-type de l'artisan que décrit Caroline Mazaud (2013) est celui des « *reconvertis* ». Ceux-ci choisissent l'artisanat après un parcours souvent chaotique à l'université ou en tant que salariés et en s'appuyant sur le soutien financier de leur famille. Ils bénéficient souvent lors de la mise en œuvre de leur projet d'installation d'un accompagnement institutionnel. Parmi les « *reconvertis* », Caroline Mazaud distingue différents profils : les « *chefs d'entreprise* » qui nourrissent des projets de croissance pour leur

affaire et les « néo-artisans » dont les entreprises sont maintenues à une taille humaine tout en « *surfant* » sur la tendance de l'authenticité.

Il apparaît – à la lumière des développements qui précèdent – que le rapport au savoir-faire empreint dans une certaine mesure le rapport à l'indépendance ; ce qui n'empêche pas la variabilité et la réversibilité des trajectoires – que traduit notamment l'idée de « *brassage permanent* » des actifs – ainsi que l'hétérogénéité des profils des artisans.

Qu'en est-il à présent des aspects organisationnels des entreprises artisanales?

3. L'artisanat, entre division et indivision du travail

Plusieurs auteurs abordent l'organisation artisanale sous l'angle de la division du travail au fort ancrage théorique en sociologie. Nous abordons ici la division sociale du travail qui met en lumière la spécialisation économique et sociale, la division interne et technique du travail au sein des entreprises artisanales avant de nous pencher brièvement sur les rapports professionnels au sein de celles-ci.

Le développement de l'artisanat est étroitement lié aux modifications opérées dans le mode de vie des individus : en France, en prenant en charge des travaux initialement réalisés dans le cadre familial, l'artisanat et les métiers de l'alimentation en particulier ont bénéficié de cette mutation économique et sociale que Paul Bachelard décrit en termes de division du travail (Touraine, 1961).

Le choix de spécialisation avait été abordé comme une nécessité dans la théorie de l'avantage absolu d'Adam Smith et celle de l'avantage comparatif de David Ricardo. Formulée en 1776, la théorie de Smith soutient qu'un agent économique doit se spécialiser dans les productions qu'il peut réaliser à un coût moindre que si elles étaient réalisées par d'autres. L'apport théorique de Ricardo a été de pousser le raisonnement plus loin. Il établit que la spécialisation permet de ne pas être exclu de l'échange à condition d'opter pour la production permettant de détenir le plus important avantage relatif ou le désavantage relatif le moins préjudiciable. Dans le raisonnement des pères fondateurs de l'école classique, la division sociale du travail est le reflet des choix de spécialisation effectués.

La division sociale du travail chez Max Weber est tributaire de la conjoncture du marché, de la répartition des biens capitaux et des changements qui affectent la formation professionnelle, la stabilité du marché, de la technique ainsi que celle de la répartition des

revenus (Weber, [1922] 1995, 203). Dans la pensée de Weber, les métiers et les professions sont *désignés indistinctement par le mot allemand «beruf» ([1922] 1995, 201) qui signifie la spécialisation. Celle-ci est une donnée variable. Néanmoins, la spécialisation dans un métier donné peut se faire autrement qu'en tenant compte des différents paramètres mis en évidence par Max Weber. L'auteur souligne que les métiers peuvent être choisis par tradition ou suivant des considérations rationnelles voire en réponse à une impulsion émotive. La dimension symbolique n'est donc pas écartée par l'auteur.*

Emile Durkheim ([1893], 1967), pour qui le modèle professionnel des corps représentait le socle du social défendait la continuité entre les activités économiques et les formes d'organisation sociale, en partant de la division sociale du travail pour aboutir à une théorie générale de l'organisation sociale et morale de la société. Ce modèle des corps professionnels, légitimé notamment par l'Etat, n'est pas sans lien avec la manière dont s'est développé l'artisanat français (cf. chapitre premier) sous le prisme de ce que Philippe D'Iribarne (1989) appelle la logique française de l'honneur. *« Plus peut-être que partout ailleurs, c'est l'Etat qui, en France, a contribué à organiser et légitimer les différents groupes professionnels. » (Castel, 1995).*

Centré sur l'artisanat en France, l'apport de Bernard Zarca sur ce point porte sur la nature dynamique du processus de spécialisation ; celle-ci s'affine au fur et à mesure que les différences entre les métiers exercés par un même professionnel se creusent :

« ... Un métier n'existe que dans un découpage social des métiers et ne peut seulement être défini objectivement, par un produit ou par un ensemble cohérent de techniques appliquées à la fabrication d'un produit. Le métier commence par se cliver par la spécialisation des unités de production. » (Zarca, 1988, 263).

« (...)deux métiers distincts sont désormais exercés dans des unités de production différentes lorsqu'il devient difficile pour un professionnel de maîtriser l'ensemble des techniques de l'un et de l'autre, que les échanges économiques s'inscrivent dans des circuits qui tendent à se disjoindre, que la défense d'intérêts particuliers se fait chaque jour plus urgente, qu'il faut organiser des apprentissages spécifiques, etc. » (Zarca, 1988, 263).

Plusieurs situations sont possibles, allant de la spécialisation dans un seul métier exercé au sein d'une entreprise donnée à la maîtrise de plusieurs métiers permettant d'assurer une activité diversifiée au sein d'une seule entreprise voire de contribuer à la création de valeur au sein de plusieurs unités en étant mobile.

Les travaux de Thomas Pfirsch sur les artisans de Dijon à la fin du Moyen Age font état d'un phénomène de pluriactivité qui a suscité le questionnement suivant chez l'auteur :

« La profession annoncée par un individu est-elle sa seule activité ou son activité principale ? Est-ce son unique métier ou celui qu'il choisit pour se définir socialement, celui qui pour lui est le plus porteur d'identité sociale ? » (Pfirsch, 2002, 6)

La forte mobilité professionnelle pose la question des rythmes. *« (...) Activité artisanale et activité agricole ne se superposent pas toujours dans le temps et obéissent à des rythmes annuels différents »* (Pfirsch, 2002, 12), renforçant le caractère structurel de la polyvalence au sein de l'artisanat à cette époque. Celle-ci (polyvalence) apparaît pour le géographe et historien Thomas Pfirsch comme *« le corollaire logique d'une économie où le développement du marché et de la division du travail restent limités, obligeant les artisans à tenter de contrôler eux-mêmes la plus grande partie du processus d'approvisionnement, de production et d'écoulement des produits, ou à diversifier leurs compétences pour faire face aux périodes de chômage chronique inévitables dans certains métiers. »* (Pfirsch, 2002, 14). Il s'agissait pour les travailleurs qualifiés de tirer pleinement profit des compétences détenues en multipliant les occasions de les exploiter dans le cadre d'emplois de mêmes niveaux chez différents employeurs. La mobilité géographique permettait aux travailleurs qualifiés de travailler de manière plus ou moins continue afin de s'assurer un revenu minimal (Pfirsch, 2002, 5).

La polyvalence prenait *« la forme d'une circulation professionnelle entre plusieurs entreprises »* (Pfirsch, 2002, 16). S'agissant des travailleurs non qualifiés, la pluriactivité prenait tout son sens :

« Pour les élites médiévales, la possession de multiples compétences et l'exercice simultané d'activités diversifiées étaient en effet les conditions de l'enrichissement et de la stabilité sociale. Chez les travailleurs non qualifiés, on sait que la pluriactivité était également très forte. Elle revêtait dans ce milieu une signification toute autre puisque c'était ici l'absence de compétences qui poussait ces hommes à s'employer au gré des possibilités du marché du travail. » (Pfirsch, 2002, 5)

La division sociale du travail pose dès lors la question micro-sociologique de la division technique du travail. Dans l'entreprise artisanale de l'Ancien Régime dont parle l'historien William H. Sewell (1983, 40) dans son ouvrage *« Gens de Métier et Révolution – le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848 »*, l'auteur souligne sans détour qu'en règle générale, la division du travail n'existait pas. Et d'expliquer que cela tenait au fait que *« chacun devait*

être capable d'effectuer toutes les opérations requises pour poser un parquet, construire un escalier, fabriquer une paire de chaussures, une chaise, un tonneau, une marmite, ou confectionner un costume ou une fournée de pâtisserie.» (Sewell, 1983, 40). L'indivision prêté au travail artisanal renvoie à divers éléments abordés par nombre de sociologues.

C'est ce mode de production qui s'appuie sur une absence de division du travail qui rend possible la « *pratique autonome du métier* » (Zarca, 1979, 4) permettant à son détenteur de s'installer à son propre compte. Cette idée d'autonomie dans l'exercice du métier artisanal correspond chez Bernard Zarca à sa définition du métier qui « *correspond à une division technique du travail telle qu'il peut le plus souvent être exercé par un individu de façon autonome* » (Zarca, 1979, 4). Le mode de production au sein de l'artisanat renvoie aussi à l'indivision des travaux qualifiés et des tâches annexes (Zarca, 1979, 4). Les basses besognes ne sont pas attribuées à un salarié dont ce serait le rôle. Par conséquent le travail n'est pas scindé en deux catégories, l'une qui nécessiterait des qualifications techniques nobles dans le métier et l'autre qui se limite à des tâches peu valorisantes pour celui qui les fait.

Le travail n'exclut pas la coopération d'un apprenti voire d'un ou de plusieurs ouvriers selon la nature des travaux et la taille de l'entreprise. Les travaux de Bernard Zarca, qui datent de la fin des années 1980, notent certaines spécificités du rapport de subordination des ouvriers vis-à-vis de leur employeur :

« L'ouvrier peut se vivre comme l'égal du patron dans la mesure où il est autonome dans l'organisation de son travail et peut éventuellement dialoguer avec les clients, répondre au téléphone, etc. » (Zarca, 1988, 259). L'accent est ainsi mis sur l'autonomie et la maîtrise de l'ensemble du procès de production. Les résultats de l'enquête menée par Christine Jaeger (1982) abondent dans ce sens : « *A qualification équivalente, les salariés maîtrisent leur procès de travail autant que le chef d'entreprise ; ils sont aussi autonomes et responsables les uns que les autres de l'exécution et de la qualité de leur travaux.* » (Jaeger, 1982, 156).

Par ailleurs, l'arsenal juridique français traite la question de la division du travail de façon détournée puisque la jurisprudence définit l'artisan notamment en l'assignant à une participation régulière et significative à l'activité de l'entreprise. Un prolongement de rôle du maître tel que le perçoit William H. Sewell. Celui-ci travaillait le plus souvent aux côtés de ses salariés et apprentis et « *était censé être un ouvrier des plus habiles en son art* » (Sewell, 1983, 40), tout en étant, un gestionnaire et un commerçant.

Concernant l'activité commerciale, la législation contemporaine en France attend qu'elle soit maintenue à un rang secondaire privilégiant ainsi l'activité technique au sein des entreprises artisanales.

Dans la lecture qu'en a Annie Guedez (1994), l'indivision dépasse même le champ organisationnel et celui du travail puisque « *tout entier à son métier, le compagnon se désigne socialement par son activité professionnelle. C'est elle (...) qui détermine son mode de vie. Aussi, n'y a-t-il point, pour lui rupture entre travail et culture, travail et loisirs. (...)* ». (Guedez, 1994, 172-173).

Enfin, lorsqu'il aborde la non-division du travail, Didier Schwint distingue la non-séparation du procès de fabrication et la non-division entre conception et exécution, entre théorie et pratique. « *Le métier semble construit sur l'idée d'une non-division du travail, et sur l'importance de la transformation totale de la matière, du bois à l'objet fini.* » (Schwint, 2002, 191). « La non-division de la fabrication est une source précieuse d'économie et d'élaboration des façons de produire. » (Schwint, 2002, 193). L'auteur souligne le fait qu'il est indispensable pour l'artisan de « lier continuellement pratique et théorie, exécution et conception » (Schwint, 2002, 193). Il parle d'« imbrication entre ces éléments durant tout le processus de fabrication » (Schwint, 2002, 193).

Les enjeux qui entourent cette question de l'indivision du travail artisanal dépassent le seul cadre du travail. Ces enjeux détaillés par Schwint semblent caractéristiques de ce qui spécifie l'artisanat. Ainsi, l'analyse de la non-division du travail réalisée fait état chez l'artisan d'un intérêt technique lui permettant d'optimiser l'articulation des opérations nécessaires à la fabrication, mais aussi d'un intérêt éthique, social et symbolique. « *Sur le plan éthique, la non-division du travail renvoie à la notion d'autonomie* » (Schwint, 2002, 194). Celle-ci se fonde sur la maîtrise et l'indépendance. L'intérêt social de cette non-division du travail réside dans le fait qu'elle « *permet aussi l'appropriation du savoir et par là l'acquisition du statut de dépositaire d'une connaissance de métier.* » (Schwint, 2002, 194). Enfin, sur le plan symbolique, « *la réalisation de la totalité des étapes de fabrication permet à l'artisan de bénéficier d'un pouvoir symbolique notoire (...)* » (Schwint, 2002, 194) : celui de transformer une matière première en un objet socialisé.

4. Une rationalité spécifique ?

« ...Ces entreprises présumées trop archaïques, réputées trop petites pour survivre dans la concurrence, ces métiers soi-disant trop traditionnels pour suivre les innovations, ces entrepreneurs estimés trop irrationnels pour espérer voir grandir leur champ d'action forment un ensemble qui fonctionne peut-être avec une « autre rationalité économique » que celle des grandes firmes... » (Jaeger, 1982, 13).

L'artisanat comme ensemble hétérogène d'activités se prête difficilement aux généralisations des logiques d'action ; pour autant, une rationalité spécifique lui est parfois associée (Jaeger, Pouchol et Severs, 1985, 60). Les artisans sont-ils des entrepreneurs en marge des logiques d'action dominantes dans d'autres sphères de l'économie et cela justifierait-il que nous leur prêtions des actions qui soient « autrement » que rationnelles ?

Avant de nous pencher sur la rationalité artisanale, d'un point de vue micro-économique et macro-économique, au regard des travaux qui ont abordé l'artisanat sous cet angle, rappelons le contenu théorique de cette notion en faisant un détour par les sciences économiques.

« Dans la tradition de la science économique, du moins telle qu'elle est exprimée par Pareto (Traité de sociologie générale) une action est dite rationnelle lorsqu'elle est objectivement bien adaptée au but poursuivi par le sujet. » (Boudon et Bourricaud, 1982)

L'homo œconomicus est un concept clé de la science économique. A travers cette abstraction théorique, ce concept fait ressortir du comportement humain les traits « purement » économique afin de permettre l'analyse de l'action sous le prisme de cette seule dimension. Cette action est considérée comme autonome du fait qu'elle soit tributaire des finalités et des moyens des individus (Demeulenaere, 1996, 2). Cette même idée est formulée par Thomas Hobbes pour qui « l'objet des actes volontaires de chaque homme est quelque bien pour lui-même » (Demeulenaere, 1996, 131). Ces individus sont agrégés dans une représentation qu'est l'Homo œconomicus. Celui-ci est considéré comme rationnel. Cette rationalité économique, qui n'est qu'une facette de la rationalité (Demeulenaere, 1996, 179), est un apport théorique majeur qui se fonde sur les notions de choix, de préférence, de calcul, d'intérêt et de satisfaction pour conceptualiser les logiques économiques des individus.

L'utilité de l'action fait intervenir chez David Hume, qui a posé les principes du paradigme utilitariste en défendant l'idée que l'action économique se justifie par la recherche d'un avantage, une dimension stratégique. Celle-ci associe la rationalité aux moyens, les finalités

étant rattachées à une dualité fondamentale : la satisfaction et l'insatisfaction. Placées sur un même axe, elles constituent les extrêmes de l'échelle d'appréciation des finalités.

Les travaux des économistes classiques associent à la rationalité une dimension quantitative de sorte à maximiser les avantages et à minimiser les coûts. Cette recherche d'optimum ne doit pas être confondue avec la maximisation de la satisfaction. En effet, la satisfaction est intrinsèque à l'individu concerné par l'action économique tandis que les avantages et les coûts ne le sont pas, du fait qu'ils impliquent des paramètres indépendants de cet individu (Demeulenaere, 1996, 76). Ceci pose la question de la valeur. Or, nous ne nous y engouffrons pas car cela nous éloignerait de notre propos.

Pour cerner la spécificité de la rationalité artisanale, il ne s'agit pas de faire le portrait de l'artisan. Celui-ci est un individu comme un autre au regard de sa rationalité. Il s'agit donc de se pencher sur le fonctionnement de l'entreprise artisanale et le contexte de celui-ci.

L'entreprise artisanale, caractérisée par une faible productivité, fonctionne sans croissance ni profit alors même que le principe de rationalité voudrait que la finalité économique rattachée à la recherche du profit monétaire soit prioritaire. Conformément à cette idée selon laquelle les artisans ne recherchent pas un profit par le biais de leur activité professionnelle, les prix qu'ils pratiquent sont décrits comme ne couvrant que les charges liées à la subsistance des travailleurs et à l'amortissement du matériel (Jaeger, Pouchol et Severs, 1985, 61). Or, l'entreprise artisanale ne poursuit pas l'objectif d'accroissement de la productivité notamment parce que son offre comme la demande dont elle fait l'objet ne sont pas extensibles à souhait : l'offre émanant de chaque artisan correspond à « *une combinaison particulière et personnelle de ses ressources* » « *est suscitée par une demande locale* » (Loup, 2003, 196). Aussi, l'entreprise artisanale ne dispose-t-elle pas des moyens techniques d'accumulation du capital productif pour le faire (Zarca, 1978, 5).

Dans son fonctionnement interne, l'entreprise artisanale s'appuie sur un faible niveau d'investissement (Leborgne et Lafont, 1974, 21 ; Jaeger, Pouchol et Severs, 1985, 60-61) qui est en lien avec l'activité exercée. Le caractère manuel des métiers de l'artisanat requiert des travailleurs qualifiés et autonomes. Dès lors, le capital cognitif constitue l'essentiel des ressources mobilisées. Ce faible niveau d'investissement se justifie par l'étroitesse des modalités de financements qui s'offrent aux entreprises artisanales, d'ailleurs, « *la moitié des investissements est autofinancée* » (Chiarisoli et Crapeau, 1974, 65) ; Georges Grall rapporte

que « *les investissements ont été financés pour plus de moitié avec les ressources propres des artisans, pour un tiers par des prêts bancaires, et pour le reste par des facilités de caisse, des crédits de fournisseurs ou des emprunts à des particuliers.* » (Grall, 1971, 53). Dans le milieu des années 1980, Christine Jaeger, Marlyse Pouchol et Michèle Severs faisaient le même constat : l'accès à l'emprunt s'avère limité et s'aligne sur la capacité d'endettement d'un ouvrier qualifié (1985, 60).

Notons qu'en montant en généralité, la simplification dénature quelque peu ce qui se passe dans chaque secteur d'activité ; il est donc primordial de nuancer la résonance donnée à ce développement qui tend à décrire l'artisanat comme un tout homogène et d'y voir, à ce niveau, plutôt une tendance.

Et une tendance qui ne correspond pas à toutes les situations qu'englobe l'artisanat. Pour illustrer ce point, nous prenons deux exemples, empruntés à Caroline Mazaud (2013) et à Anne Jourdain (2014). Le premier est celui des artisans « *reconvertis* », qui poursuivent clairement un objectif de croissance en créant leur entreprise ; ceux-ci délèguent certains aspects du travail pour mieux se centrer sur les aspects qui leur permettent d'atteindre leur but. Le second exemple permet de contredire l'idée d'un artisanat sans profit et en dehors des logiques productivistes. La recherche de la rentabilité telle qu'elle apparaît chez les artisans d'art étudiés par Anne Jourdain (2014) est au centre de leur préoccupation productive et marchande. « *La plupart des artisans d'art reconnaissent ainsi qu'à côté de ce qu'ils considèrent être leur production principale, ils fabriquent des objets dont la vocation première est la plus grande rentabilité. (...) Dans la mesure où elle vise la réalisation d'un profit monétaire, cette pratique de la diversification de la production et des prix s'analyse comme une stratégie entrepreneuriale.* » (Jourdain, 2014, 281). Or, « (...) *la légitimation d'une telle stratégie ouvertement orientée vers le gain monétaire dans des univers professionnels qui valorisent leur éloignement par rapport à la sphère économique pose avec acuité le problème des conditions sociales de mise en œuvre des actions entrepreneuriales.* » (Jourdain, 2014, 281). Les prix pratiqués par les artisans d'art se fondent sur le calcul des écarts de prix et correspondent à une stratégie de diversification productive – soit dans une logique de rentabilité unitaire soit dans une logique de volume – qui se présente comme une stratégie de profit corrective (Jourdain, 2014, 284-285). Anne Jourdain voit en cette diversification de la production et des prix une possibilité pour les artisans d'art de maximiser leur profit monétaire « *à travers des "coups" entrepreneuriaux qui soutiennent par ailleurs*

financièrement des économies fonctionnant selon d'autres logiques que la seule logique capitaliste. » (Jourdain, 2014, 296)

Par ailleurs, les artisans sont pris dans des jeux concurrentiels qui les inscrivent dans une certaine ambivalence, entre interdépendance et indifférence, entre complémentarité et dépendance.

« Les artisans d'art sont en concurrence dans un même lieu physique tout en ayant besoin les uns des autres pour créer ce lieu physique. Toutefois ces dirigeants de petites entreprises déclarent ne ressentir aucune concurrence, ils considèrent que chaque artisan est unique. » (Loup, 2003, 196).

Cette indifférence vis-à-vis des concurrents couve un fort besoin des autres dans la mesure où la capacité d'attrait de chaque artisan d'art dépend de l'effet généré par l'ensemble qu'ils constituent. Entre artisans, le rapport de concurrence est quelque peu particulier. Dans ses travaux, Bernard Zarca (1988) décrit ce rapport de concurrence entre artisans et ses implications dans le fonctionnement des entreprises artisanales :

« La concurrence ne peut être « pure et parfaite » entre des concurrents qui s'estiment, s'entraident (dépannages divers, en cas de défaillance d'un outil, d'une rupture de stock, par exemple, entre artisans), s'adressent des clients, ont recours l'un au travail de l'autre, en cas de surcharge, pour satisfaire un client exigeant sur les délais, téléphonent pour demander si l'autre peut leur fournir du travail lorsqu'ils sont au contraire en sous-charge, etc. L'intérêt économique bien compris repose sur de telles obligations, de tels arrangements, entre gens de métier qui reconnaissent chacun la valeur professionnelle de l'autre. » (Zarca, 1988, 261).

Par ailleurs, la concurrence subie par les entreprises dans certaines activités artisanales vient limiter leur recherche du profit en la bridant. D'un côté, la concurrence exercée par le travail non déclaré aux prix compétitifs force les artisans à l'indifférence, dans la mesure où ils ne peuvent pas s'aligner sur leur prix. De l'autre, le poids de la concurrence de l'industrie⁷¹ et des filières modernes de distribution pèse sur les entreprises artisanales qui ne sont pas de taille à y faire face.

⁷¹ *« L'industrie, c'est l'art de combiner des ressources, d'employer des outils. Cet art n'est ni gratuit ni arbitraire. Il coûte en temps et en effort. Mais il rapporte aussi un produit et un profit. L'industrie est à l'intersection de l'activité technique et de l'activité économique. L'homme industriel combine les ressources dont il dispose : il transforme les matières premières à l'aide des outils qu'il a acquis, ou qu'il a lui-même fabriqués. Mais à moins d'être aussi un artiste, l'homme industriel pense à l'utilité de cette combinaison, à sa valeur d'usage mais surtout à sa valeur d'échange. »* (Boudon et Bourricaud, 1982, 543)

Indépendamment de la pression sur les prix, la concurrence porte aussi sur le contenu de l'offre artisanale qui se trouve ainsi bousculée par le travail non déclaré et le développement du bricolage amateur (Leborgne et Lafont, 1974, 26) ou encore par le fait-maison et l'industrie qui surfe sur la vague de l'authenticité artisanale.

La logique productiviste de l'entreprise industrielle l'amène à étendre son marché au fur et à mesure que sa production gagne en rentabilité. Plusieurs situations de coexistence de l'artisanat et de l'industrie sont dépeintes dans les travaux saisissant l'artisanat comme objet de recherche. La première situation renvoie à leur coexistence en parallèle sans grande gêne de part et d'autre. En l'absence de techniques permettant la multiplication de la productivité et l'accroissement des économies d'échelle, les fonctions de l'artisanat échappent à l'industrie.

« *La spécificité du travail des artisans leur permet aujourd'hui de résister à la concurrence de l'industrie (...)* » (Gollac et Seys, 1984, 83) puisque le secteur remplit des fonctions qui « *échappent* » à celle-ci (Jaeger, Pouchol et Severs, 1985, 61) et agit comme « *un contrepoids au phénomène de concentration industrielle ou résidentielle* » (Grall, 1971, 52-53). La faible productivité dont semble se contenter voire se satisfaire les entreprises artisanales n'est pas attractive pour les entreprises industrielles bien qu'elles remplissent une fonction importante dans le système social répondant aux besoins de la collectivité (Jaeger, Pouchol et Severs, 1985, 61).

L'artisanat du bâtiment – par exemple – est présent en nombre car, en plus de la facilité de s'y s'installer, « *cette branche de la grande industrie n'est pas encore parvenue à révolutionner le mode de production* » (Leborgne et Lafont, 1974, 23). Ceci correspond moins à la réalité du secteur du bâtiment de nos jours.

Les exemples de la boulangerie artisanale et de la menuiserie que fournissent Michel Auvolat, Jean-Claude Lavigne et Anne Mayère (1985, 65) montrent que « (...) *l'artisanat a pu se développer parallèlement ou à l'abri de la concurrence industrielle (...) grâce à un certain nombre de verrous technologiques qui préservent la filière courte de transformation des matières en bloquant l'industrialisation* » partielle ou totale de celle-ci. Ils mentionnent l'exemple de « *la nécessité de panifier la farine en continu pour obtenir le pain frais* » (Auvolat, Lavigne et Mayère, 1985, 66) en nuanciant leur propos car « *apparaissent depuis quelques années des procédés d'industrialisation qui permettent de faire sauter ces verrous par une intervention plus fine de la technologie* » (Auvolat, Lavigne et Mayère, 1985, 66-67).

« Dans certains cas, les artisans restent assez puissants pour imposer leur propre vision de l'organisation économique de la filière. La boulangerie est sans doute le seul secteur où la voix des artisans est encore prépondérante et nous avons vu que l'amont, même très concentré au sein de ses coopératives de céréaliculture et de grands groupes meuniers sait en tenir compte en respectant les monopoles et les territoires de chacun. » (Auvolat, Lavigne et Mayère, 1985, 69-70)

La thèse défendue en 2006 par Nathalie Scala-Riondet intitulée *Des formations aux professions dans un secteur artisanal : la boulangerie* nuance cette indépendance prêtée aux boulangers par Auvolat, Lavigne et Mayère en 1985. *« La boulangerie, semble-t-il, a réussi à rester indépendante de la boulangerie industrielle grâce à l'intervention d'un autre secteur économiquement important, celui de la meunerie. »* (Scala-Riondet, 2006, 7). Et d'en conclure que *« la survie d'un métier artisanal semble passer par sa mise sous contrainte par un distributeur ou un fournisseur de taille industrielle. »* (Scala-Riondet, 2006, 8) en l'occurrence par la filière prise au sens large dans laquelle il s'inscrit.

Ces situations ne sont pas immuables et sont amenées à changer au gré de l'évolution des techniques. La coexistence entre l'artisanat et l'industrie peut se muer en complémentarité voire en rapport de subordination.

Il arrive que l'artisanat conserve sa place dans une logique de complémentarité avec l'industrie puisqu'il est alors *« intégré dans la filière industrialisée dans un rapport souvent contractualisé avec l'amont »* (Auvolat, Lavigne et Mayère, 1985, 71). Ces *« complémentarités adviennent par division mais aussi par différence ou invention de travaux nouveaux... »* et correspondent à la coordination des activités dans une société de marché complexe telle que décrite par Pierre Demeulenaere (1996, 79 et 65). Ainsi, la vitalité de l'artisanat dépend plus largement des autres secteurs du tissu économique (Durand, 1984, 290). En revanche, si *« le travail divisé permet la complémentarité, il peut impliquer également la perte d'autonomie, et donc la dépendance à l'égard de certains biens produits par autrui »* (Demeulenaere, 1996, 66).

Le cas du marché de la constructions des maisons individuelles traité par Danièle Leborgne, Jean Lafont fait apparaître *« une tendance à la subordination de l'artisanat du bâtiment aux sociétés capitalistes intervenant dans le secteur »* (Leborgne et Lafont, 1974, 21) attirées par les opportunités qu'il offre et souhaitant y jouer un rôle d'interface entre la clientèle et l'artisan en assurant à ce dernier un certain confort : *« Ils (les artisans) ne sont pas tellement*

mécontents de travailler sans imprévu et d'être payés correctement et ponctuellement »⁷².

La sous-traitance constitue une part significative de l'artisanat de production et du bâtiment, ce qui prouve que l'étanchéité entre artisanat et industrie n'est pas absolue (Jaeger, Pouchol, Severs ; 1985, 66). Si la situation de sous-traitance suppose un accord préalable entre les parties notamment sur le rythme de travail, les normes de qualité liées à la production, les investissements en capital fixe..., certaines dépendances ne sont pas formalisées. L'artisanat est dans ce cas toléré par l'industrie jusqu'à ce que cesse la complémentarité et surgisse la concurrence (Leborgne et Lafont, 1974, 26).

Si l'artisanat semble « *mal armé pour appréhender la nature exacte et les effets de ces mutations techniques* » (Auvolat, Lavigne et Mayère, 1985, 66-67), il est loin d'être affecté par ces seuls changements. Les modifications que subit son environnement économique et politique, y compris très localement, peuvent peser sur les choix opérés au sein de chaque entreprise. La rationalité mobilisée par les chefs d'entreprises artisanales est plurielle : elle est politique et familiale en plus d'être une rationalité économique selon les travaux de Bauer (1993, 12) :

« Nous serions même tentés d'ajouter deux autres logiques, non retenues par M. Bauer, et qui semblent pourtant inspirer les décisions patronales. D'une part, une logique de métier, qui conduit les entrepreneurs à accorder beaucoup d'importance au respect de certaines règles artisanales et à l'exigence d'un travail bien fait. (...) L'autre logique qui (...) relève de ce qu'on pourrait appeler la rationalité locale. (...) On se rend compte qu'ils sont souvent soucieux des retombées locales de leurs actions. » (Piotet, 2002, 270)

Dans l'artisanat, l'hétérogénéité sectorielle multiplie la diversité des situations et rend difficile la généralisation des logiques d'action. Dans le développement qui précède, nous évoquons des facettes de la rationalité économique des artisans y compris dans leur rapport aux mutations techniques qui guettent l'indépendance de la filière artisanale. Ce maintien de la filière artisanale sans croissance et sans recherche du profit qui semble donc la protéger, n'annule pas la menace permanente de l'apparition de nouveaux « *seuils technologiques qui peuvent briser le processus de production artisanal* » (Auvolat, Lavigne et Mayère, 1985, 66).

⁷² Interview de Bruno Petit par Roger Priouret, L'Expansion, avril 1973, in : Leborgne Danièle et Jean Lafont (1974), « L'artisanat du bâtiment : un monde en transition (deuxième partie) », *Economie et statistique*, volume 56, numéro 1, pp. 21

5. L'ancrage local et le lien social, corollaires de l'artisanat

L'appartenance territoriale des artisans semble être un atout pour ces professionnels et l'inscription dans le local de leurs activités artisanales un paramètre important lorsqu'il s'agit de saisir l'artisanat comme objet. Nous abordons ici l'artisanat à travers son ancrage territorial et la petite taille de ses unités en prenant comme point de départ la relation entre l'artisanat et la vie sociale locale, et ce, avant d'aborder de front la question de la proximité dans son emprise sur les logiques sociales à l'œuvre au sein des entreprises et dans leur rapport à la clientèle.

Le commerce de proximité et l'existence d'une vie sociale locale sont en relation de dépendance mutuelle. « (...) *La présence d'un noyau commercial de proximité est essentielle à l'éventuelle formation d'une cellule de vie locale correspondant à peu près à l'aire de chalandise du noyau commercial considéré.* » (Metton et al., 1984, 79) ; Or, sans cette zone de chalandise, le commerce de proximité dépérit. « *Le commerce fournit le local, ainsi que le commerçant (jadis le colporteur des nouvelles locales même si son rôle se restreint à l'heure actuelle).* » (Metton et al., 1984, 81)

Dans son approche géographique des territoires montagnards en lien avec l'artisanat, Marie-Geneviève Durand (1984, 284) a mis en évidence le rôle joué par la densité de la présence artisanale en complémentarité avec d'autres activités relevant notamment du tourisme dans le maintien des relations sociales particulièrement dans les zones sujettes à la désertification sociale. La densité de la clientèle a été un rempart important pour le commerce de proximité (Metton et al., 1984, 84).

« La ville représente la concentration de clientèle dont a besoin le commerce pour se développer et se diversifier tandis que celui-ci donne à la ville sa fonction d'échange des richesses entre producteurs et consommateurs. En fait, cette liaison économique s'accompagne de tout un tissu de relations extrêmement dense. » (Metton et al., 1984, 93)

Les années 1980 ont été marquées par la déflation du commerce de proximité (Metton et al., 1984, 83) malgré la densité toujours croissante des villes. « *Dans l'ensemble, la régression commerciale a abouti à éliminer dans un appareil commercial qui était souvent répétitif, les trop vives concurrences de voisinage et (...) à desserrer la trame des commerces de proximité.* » (Metton et al., 1984, 88). A cela plusieurs explications avancées par les auteurs de l'ouvrage collectif *Le commerce urbain français* :

« D'une part, l'évolution technique s'est faite sous le signe d'une progressive libération de la contrainte de l'achat quotidien de proximité, celle-ci étant d'autant plus ressentie que le commerce de proximité pouvait faire défaut et que le temps manquait désormais à la ménagère salariée. Les facilités offertes par les grandes surfaces, le développement des possibilités de conservation familiale des aliments, l'expansion des produits surgelés ont permis cette « amélioration » des achats quotidiens. » (Metton et al., 1984, 89)

La conjonction de plusieurs changements tels que la mutation du style de vie des ménages (Metton et Al., 1984, 91) dont le mode d'approvisionnement est partagé entre « *achats de proximité et déplacements* » et le développement du commerce spécialisé à l'extérieur du quartier pratiquant le libre-service et des horaires d'ouverture précis a fini par desserrer l'emprise du commerce de proximité (Metton et Al., 1984, 86-91).

L'asphyxie du commerce de proximité a été progressive. Elle a commencé par l'implantation d'établissements de distribution moderne, des supérettes et des supermarchés dont le fonctionnement bousculait les habitudes d'achat des consommateurs. Le personnel, anonyme, y était chargé de l'« intendance » et du ravitaillement des rayons et des caisses. Toutes les formes de relations commerciales personnalisées entretenues avec les clients avaient alors disparues (Metton et Al., 1984, 86). Se sont alors vidés les rangs du commerce de proximité implanté au sein de « (...) *cette cellule de vie sociale qui a pu être jadis autarcique mais que la mobilité liée au travail a déjà largement perturbée* » (Metton et al., 1984, 90). N'étant plus attractif, il se contente désormais du « *commerce banal lié à la vie quotidienne* » (Metton et al., 1984, 77).

« L'amélioration incontestable et rapide de la desserte s'est accompagnée d'une dissociation peut-être trop manifeste des 'manières d'être' citadins ou acheteurs, d'une division trop appuyée des paysages conduisant au désir de consommer et de ceux rappelant la réalité des moyens d'existence, d'une partition trop évidente entre l'espace anonyme des lieux d'achat et l'espace de la vie sociale quotidienne. » (Metton et al., 1984, 94)

Cette dualité qui défavorisait « *l'enracinement de l'individu* » s'est rompue avec l'« *infiltration au niveau du commerce de proximité des formes de commerce rôdées en périphérie* » (Metton et al., 1984, 87-91). Des émanations des grandes surfaces de distribution ont été secrétées et implantées dans des zones intra-urbaines pour attirer la clientèle des quartiers (Metton et al., 1984, 87).

Toutefois, et en dépit de cette offensive du commerce moderne, « *il est des domaines tels que la boulangerie où la société paraît très attachée à la pratique de l'achat quotidien.* » (Metton

et *al.*, 1984, 89). Le commerce de proximité humanise les échanges, et c'est en cela qu'il joue « un rôle social autant que commercial » (Metton et *al.*, 1984, 93).

« (...) attachement volontaire ou subi des citadins à son commerçant dans une vie urbaine où les relations des individus s'enlisent le plus souvent dans un pseudo-anonymat où la reconnaissance visuelle dispense du contact oral. Le commerçant parce qu'on est obligé de lui parler pour effectuer ses achats est l'un des rares humains du quartier qui oblige à la communication personnalisée. Il occupe même dans notre société une fonction dérivée de l'exercice commercial : celle d'être attentive aux « gens » qui forment sa clientèle et en quelque sorte il rassemble au niveau du quartier toutes ses fonctions de reconnaissance que la mobilité des individus et l'insuffisance de la vie collective ont peut-être malheureusement estompés. » (Metton et *al.*, 1984, 81).

Notons que le commerce de proximité ne renvoie pas à l'ensemble de l'artisanat ; aussi, comprend-il des commerces qui n'en relèvent pas. Ceci dit, la proximité semble être une caractéristique commune à nombre d'entreprises artisanales. La préférence pour la proximité sur laquelle se fonde la stratégie et l'organisation de la petite entreprise semble aller de soi. A ce titre, cette proximité est pour Jaouen et Torrès (2008, 34) le noyau dur du paradigme de la spécificité de gestion des entreprises de toute petite taille.

« La proximité est en fait un concept ambivalent qui renvoie à la fois à ce qui nous relie et nous rapproche (closeness) mais aussi à ce qui nous enferme et nous isole (closure). » (Jaouen, Torrès, 2008, 29). Le caractère ambivalent de la proximité ressort principalement des travaux des psychologues à l'instar de Moles et Rohmer et des travaux sociologiques de Granovetter. Il peut être résumé en des effets de proxémie (de préférence) et en des effets de paroi (de fermeture et d'isolement). La conceptualisation des premiers a mené Moles et Rohmer (1978) à définir une loi dite proxémique : *« fondamentalement, axiomatiquement, ce qui est proche est, toutes choses égales d'ailleurs, plus important que ce qui est loin, qu'il s'agisse d'un événement, d'un objet, d'un phénomène ou d'un être »* (Moles et Rohmer, 1978, cité dans Jaouen, Torrès, 2008, 32). Cette hiérarchie sous-entend l'existence d'une paroi qui marque la *« discontinuité de l'importance des phénomènes »* au-delà d'un certain point. *« La paroi affaiblit l'extérieur par rapport à l'intérieur »* (Schwach, 1993, cité dans Jaouen, Torrès, 2008, 32).

Rappelons ici le moyen qu'établit Mark Granovetter pour prendre la mesure de la force ou la faiblesse d'un lien qui sont fonction de la combinaison mêlant la quantité de temps, l'intensité émotionnelle, le degré d'intimité et de confiance mutuelle et des services bilatéraux qui caractérisent ce lien (Granovetter, 1973). Les liens forts illustrent les effets de paroi décrit par

l'auteur en termes d'*effet d'étouffement* puisqu'ils ont tendance à cloisonner et à créer de l'enfermement.

L'entreprise artisanale est influencée par le local et l'influence en retour. Les travaux de la géographe Marie-Geneviève Durand (1984, 284) lui ont permis d'aboutir à la conclusion selon laquelle l'artisanat joue un rôle important dans la dynamique économique locale en mettant à disposition de la clientèle une offre adaptée en volume à la population autochtone. L'artisanat semble avoir une structure solide dès lors que son marché est à proximité (Durand ; 1984, 288), celle-ci lui permet de protéger le local de la destruction sociale.

La proximité vis-à-vis du marché combinée à la petite taille de l'entreprise apparaît comme un gage du maintien du lien social. Cette idée est développée par Christine Jaeger, Marlyse Pouchol et Michèle Severs (1985, 68) qui évoquent l'importance prioritaire qu'ont pour les artisans les relations personnalisées et immédiates dans l'entretien de l'indépendance de l'exercice de leur métier et pour son ancrage dans le local. « *Devenir artisan, c'est devenir une personnalité locale (...)* » (Jaeger, Pouchol et Severs, 1985, 68). Elles associent ce choix aux capacités relationnelles de l'artisan et à sa volonté de personnaliser ses rapports à autrui en privilégiant « *les rapports de discussion directe avec ses ouvriers, ses clients, ses fournisseurs* » (Jaeger, Pouchol et Severs, 1985, 69) et voient en cet attachement des artisans à ces relations personnalisées le refus de l'anonymat du chef d'entreprise qui accompagne l'expansion d'une unité. La logique sociale des artisans « (...) *représente la permanence des contacts humains au niveau des quartiers et tempère l'anonymat des espaces pavillonnaires et collectifs.* » (Metton et al., 1984, 93). Cela revient à privilégier la proximité.

Dans son rapport au recrutement, l'entreprise de petite taille a tendance à privilégier les liens de proximité (Jaouen, Torrès, 2008, 37). La rationalité de ce choix est incontestable puisqu'il est orienté par des proches qui se posent comme garant, instaurant une certaine confiance et réduisant l'incertitude quant à l'issue de l'embauche.

En développant sa réflexion sur le capital d'autochtonie, Caroline Mazaud (2010) s'inscrit dans le sillage de Jean-Noël Retière (2003) qui définit ce capital social en disant qu'il s'agit pour les classes populaires du « *fait et/ou du sentiment d'appartenir à l'espace local dans la participation à la vie publique, au double sens de l'engagement et de l'intérêt a minima manifesté pour la chose publique* » (Retière, 2003).

« Malgré l'importance de la durée de l'inscription locale de la lignée (puisque l'autochtonie est un capital et s'hérite donc par la famille), il ne suffit pas d'être natif du lieu ou d'y résider de longue date pour se voir conférer un tel capital, encore faut-il y exercer « des compétences statutaires particulières » : (...). Le capital d'autochtonie ne fonctionne donc pas dans n'importe quel lieu et pour n'importe qui. Le territoire dans lequel il est mobilisé doit être de petite taille, c'est-à-dire une commune (ou un ensemble de communes) réunissant un nombre limité d'habitants. Ceux qui disposent d'un tel capital sont particulièrement visibles localement par une participation effective à la vie de la commune. » (Mazaud, 2010, 16).

Cet ancrage territorial a des conséquences concrètes. C'est ainsi que *« Jean-Pierre Guillon (artisan garagiste ndlr) se voit faciliter son installation par la reconnaissance locale dont il dispose, ressource qui n'est observable que si le sociologue retient l'échelle de la commune et de ses proches environs comme terrain d'observation et d'analyse de la trajectoire individuelle. » (Mazaud, 2010, 16-17)*

La petite taille de l'entreprise, qui peut-être en partie une conséquence de l'« effet de paroi » (Torrès, 2003 ; Jaouen et Torrès, 2008) induit par la prééminence de la proximité dans les choix établis, renforce le poids de la proximité dans l'organisation de celle-ci, les choix de recrutement qui y sont effectués, sa croissance, le recours à l'autofinancement, au capital de proximité (Crevoisier, 1997), au réseau de relations personnelles... Cette dimension locale et relationnelle qui imprègne le rapport entre l'artisan chef d'entreprise avec sa clientèle peut constituer un frein à la croissance et à la transformation de l'entreprise artisanale en une unité productive de taille plus importante (Jaeger, Pouchol et Severs, 1985).

6. L'ambivalence de l'identité artisanale sur fond d'une approche culturelle

En dépit des apports des différents travaux sur l'artisanat, cet objet de recherche demeure difficile à cerner avec précision. L'artisanat renvoie à la fois à des individus, des groupes d'individus, des entreprises, un secteur, une classe sociale... Il est difficile de démêler ces ensembles pour y trouver une unité. Cette difficulté tient notamment au fait qu'il peut y avoir autant d'artisanats qu'il y a de mobiles de regroupement. En fonction de ce qui les fédèrent, une tendance peut se dessiner de façon à associer des éléments et pas d'autres. Ceci d'une part ; d'autre part, l'unité de l'ensemble est déstabilisée par ses composantes dont le positionnement est fonction de l'environnement qui est le leur, de la réglementation, des enjeux politiques ainsi que des stratégies individuelles et collectives que nourrissent les

intérêts personnels et les intérêts collectifs. Comment isoler des individus détenant un patrimoine fait essentiellement de qualifications et qui ont leur propre histoire, une trajectoire personnelle et qui, dans le même temps, se reconnaissent les uns les autres comme des pairs ?

Le choix du métier de spécialisation apparaît comme une action intentionnelle qui s'inscrit dans le cadre d'un processus de socialisation professionnelle faisant intervenir des normes, des coutumes et des institutions où l'apprentissage permet de forger l'identification à l'artisan et l'intégration de la culture du groupe.

« Le même terme de métier peut désigner, selon les cas, des objets analytiques très hétérogènes : un secteur ou domaine d'activité caractérisé par une production spécifique, par un système d'offre et demande de travail, par une relation salariale ; ou bien une fonction productive interne à une entreprise inscrite dans l'organisation du travail et les modalités d'agencement des compétences nécessaires à la production ; ou bien encore une activité professionnelle maîtrisée par un ensemble de personnes détentrices du même diplôme, possédant les mêmes attributions, voire intégrées dans une communauté plus ou moins organisée ; ou bien encore un ensemble reconnu, de diverses manières, de savoirs professionnels auquel l'individu peut se référer pour énoncer son identité au travail. » (Demazière, 2008)

Dans les travaux sur le secteur, le métier artisanal semble être un support pour le développement d'une identité individuelle d'une part et d'une identité collective d'autre part.

« Le métier confère donc à son détenteur à la fois une identité individuelle mais peut également, (...), contribuer à la construction d'identités collectives plus ou moins fortes selon les capacités de ses membres à en défendre les règles d'accès et les modalités de son exercice. » (Piotet, 2002, 7)

L'identité est entendue ici au sens de Dubar qui la définit comme *« le résultat à la fois stable et provisoire, individuel et collectif, subjectif et objectif, biographique et structurel, des divers processus de socialisation qui, conjointement, construisent les individus et définissent les institutions. » (Dubar, [1991] 2002, 109).*

Ainsi au-delà de l'identité individuelle que confère le métier, Bernard Zarca décrit une identité commune qui apparaît comme une forme de régularité qu'il relève :

« L'identité commune ne se forge pas d'abord par un travail de distinction vis-à-vis d'un extérieure (surtout si l'on suggère que cette distinction résulte d'une concentration), non plus par un mouvement d'homogénéisation interne, par effacement des différences – (...). Au contraire, elle se forge par la différenciation interne, sans laquelle il n'est de culture possible. Le rapport de similitude qui est une condition de possibilité de l'identité se double d'un système de différences qui lui est

organiquement lié, de telle sorte que la dialectique du même et de l'autre est récurrente et inhérente au procès de constitution de l'identité.» (Zarca, 1988, 249)

L'assimilation de cette identité commune est étroitement liée au mécanisme d'apprentissage du métier. « *L'apprentissage, mode culturel d'incorporation du métier qui exclut la formalisation, est, du fait même de cette exclusion, producteur d'une forte identité.* » (Zarca, 1988, 253). Cette identité culturelle est indissociable de l'objet même de l'apprentissage : l'acquisition du métier et l'imprégnation culturelle au sens de Dubar (Dubar, 1991). Or, « *pour qu'une telle culture vive, (culture de métier) il faut en effet qu'il y ait transmission à l'échelle des générations, non seulement des savoirs et de savoir-faire capitalisés, mais aussi de valeurs, de manières d'être, de symboles, la culture étant elle-même la trame symbolique nécessaire au processus d'identification.* » (Zarca, 1988, 248-249). « (...) *C'est l'imprégnation culturelle, condition de la construction d'une identité, qui est considérée comme décisive dans la socialisation professionnelle* » (Dubar, 1991, dans Dubar, Tripiet, Boussard, 2011, 109). Notons toutefois que l'unité d'un groupe social ayant une identité commune ne va pas de soi car les éléments intégrateurs et fédérateurs peuvent eux-mêmes être, au même moment, les facteurs de dissension et de distanciation.

« En effet, un groupe social ne naît pas du rassemblement spontané d'individus reconnaissant, par un travail de la raison, qu'ils partagent une propriété quelque peu abstraite, susceptible de les conduire à la promotion d'un intérêt commun. Il ne naît pas sans que ces individus n'aient déjà quelque lien concret dont le mieux ancré culturellement semble être l'exercice d'une même activité professionnelle, même si cette proximité est aussi synonyme de concurrence ; car cette proximité autorise l'élaboration d'un discours d'identification dont l'efficacité tient à ce que les individus peuvent y reconnaître leurs valeurs, leurs intérêts immédiats et leurs qualités distinctives pertinentes, eu égard à un état donné de la structure sociale. » (Zarca, 1993, 55)

Une distinction nette apparaît dans les travaux de Bernard Zarca bien qu'il souligne la nécessité de la nuancer : deux dimensions du groupe social se détachent. D'une part, le groupe de culture qui se révèle à lui-même et au monde comme un collectif en capitalisant sur une identité commune ; et d'autre part le groupe social comme un collectif ayant une intentionnalité collective et un intérêt commun à atteindre des finalités précises. Ce découpage qui est instrumentalisé par l'auteur afin d'« *éprouver la dialectique entre l'"intérêt matériel" et l'"intérêt culturel" qui est à l'œuvre dans tout processus de constitution de groupe sociaux.* » (Zarca, 1988, 273 [note de bas de page n°25]) suggère une opposition.

« (...) l'identité d'un "groupe d'intérêt" diffère de celle d'un "groupe de culture" : l'artisanat est soumis aux forces centrifuges des corporatismes, non seulement parce

que les intérêts matériels particuliers sont souvent plus importants que ceux qui justifient la solidarité artisanale, mais aussi parce que l'affirmation identitaire des métiers a des fondements culturels plus ou moins solidement établis, ces métiers présentant à des degrés divers les caractères artisanaux. » (Zarca, 1988, 249)

L'analyse de Stéphanie Loup (2003) du rapport au collectif des artisans d'art décrit le fonctionnement du groupe d'intérêt. Ainsi, « *"L'Etat d'esprit" (Loup et Polge, 2002) des dirigeants qui choisissent de participer au collectif, permet le renoncement à une stratégie individuelle au bénéfice d'une stratégie collective dans l'espoir de retirer ultérieurement et individuellement les bénéfices d'un tel choix. » (Loup, 2003, 197). Cette description des mécanismes à l'œuvre rejoint l'idée de la justification économique à laquelle Bernard Zarca lie la logique de l'organisation professionnelle. « *Le métier doit défendre ou promouvoir des intérêts directement matériels : (...).* » (Zarca, 1988, 248). Ainsi, « *Si une entreprise choisit de s'inscrire dans une action collective, cela souligne qu'elle a accepté "l'encastrement social" (Granovetter, 1985) des relations de concurrence. » (Loup, 2003, 197).**

Cette supposée facilité dans la constitution d'un groupe d'intérêt est nuancée par les résultats des travaux de Danièle Leborgne et Jean Lafont, qui, bien qu'ils datent un peu, demeurent intéressants. Les disparités en termes de revenus et de niveau de vie entre les artisans du bâtiment à la fin des années 1960 et du début des années 1970 freinaient l'idée de la constitution d'un collectif durable (Leborgne et Lafont, 1974, 21). L'extension de cette difficulté à l'ensemble de l'artisanat laisse supposer une difficile identification des artisans comme une catégorie sociale homogène. « (...) *Lorsque l'on regarde de plus près, il semble exister, dans les rangs des artisans, des chefs d'entreprises aux comportements différents de "l'idéal type artisanal" » (Thevenard-Puthod et Picard, 2008) tel que défini par Bernard Zarca (1986). Le système identitaire identifié – qui se fonde sur « deux configurations types concurrentes, représentant 30% des entreprises (il s'agit en fait de deux types « purs » aux deux extrêmes d'un continuum les opposant) » (Thevenard-Puthod et Picard, 2008) issues de la recherche doctorale de Christian Picard (2000) - est évolutif. Il est largement influencé par l'environnement concurrentiel, le progrès technologique, les mutations sociologiques, culturelles institutionnelles et sociétales, créant de nouvelles conditions d'exercice des activités, voire de nouvelles activités (Thevenard-Puthod et Picard, 2008). Il ressort de ce modèle identitaire « général » différentes nuances : Allant de l'artisan traditionnel à l'artisan entrepreneur pur en passant par l'artisan traditionnel ouvert sur l'environnement, l'artisan travailleur indépendant et l'artisan entrepreneur s'appuyant sur un savoir-faire maîtrisé.*

La difficulté à cerner l'artisanat n'est probablement pas étrangère à la difficulté qu'éprouvent les artisans à se définir eux-mêmes et que décrivent historiens et sociologues. Steven M. Zdatny (1999, 43) parle d'élasticité de l'identité sociale artisanale, tandis que Bernard Zarka (1986) souligne une tendance à se soustraire simultanément de deux groupes tenus pour antagonistes « *ils ne sont ni patrons ni subordonnés, ni exploités ni exploités ; c'est-à-dire, ni capitalistes ni prolétaires* » (Zdatny, 1999, 42). Cette tendance à se définir comme étant ni ceci, ni cela conduit à un entre-deux imprécis. Cette bipolarité est décrite par Steven M. Zdatny en termes d'élasticité de l'identité sociale artisanale. Cette conception témoigne d'une situation hybride, au croisement de différents enjeux, créant des contradictions entretenues par ce flou dû en partie à l'hétérogénéité de l'artisanat en France. Un positionnement souple qui leur permet de « *s'associer à d'autres éléments de la classe ouvrière et de la petite bourgeoisie (...)* » (Zdatny, 1999, 43) dans le même temps en fonction des enjeux.

« La barrière qui sépare ces classes moyennes des classes dirigeantes est nette, sans être définitivement établie ; celle qui la distingue des classes populaires apparaît plus floue, bien que réactivée sans cesse par les intéressés eux-mêmes, dans un temps où la mobilité sociale comme la mobilité géographique apparaissent relativement fortes. »
(Gresle, 1993, 36-37)

Le rapprochement entre l'artisanat et le monde ouvrier semble aller de soi pour Nonna Mayer qui souligne la similitude de leur penchant politique et écrit que « (...) *l'artisanat a plus d'affinités que le petit commerce avec le monde ouvrier. C'est vrai d'abord sur le plan professionnel. Les conditions de travail des artisans se rapprochent des ouvriers. Comme eux, ils sont des travailleurs manuels et des producteurs, et souvent ils font les mêmes gestes dans leur atelier d'ouvrier à l'usine.* » (Mayer, 1977, 38). L'auteure souligne tout autant la tendance à l'embourgeoisement que revêt le fait de s'installer à son compte, et ses conséquences en matière de lutte des classes.

« si l'on admet que dans un système capitaliste la lutte des classes oppose principalement les détenteurs des moyens de production et d'échange exploitant la force de travail salariée, et les prolétaires dépossédés de leurs moyens de travail et producteurs de plus-value, alors l'ouvrier qui se met à son compte fait plus que changer de métier, il change de classe sociale. Il rompt la solidarité ouvrière. »
(Mayer, 1977, 25).

L'abolition des règles corporatistes a rendu possible l'ascension sociale consentie dans l'artisanat à travers l'accès libre au patronat. La mobilité sociale dont bénéficiaient artisans issus du milieu ouvrier et/ou agricole est assimilée par certains auteurs à un « embourgeoisement » qui les rapproche des artisans héritiers (Mayer, 1977, 38).

Le concept d'embourgeoisement fait ici référence au conflit qui découle de l'appartenance réelle à un groupe social distinct du groupe de référence retenu par les artisans. Pour autant, et indépendamment de la détention des moyens de production, les logiques fonctionnelles des artisans installés à leur compte diffèrent fondamentalement de celles des bourgeois, ne serait-ce qu'au regard de leur participation réelle aux activités manuelles de l'entreprise. Les travaux de Poulantzas distinguent la position de classe de la situation dans la lutte des classes (Poulantzas, 1974, 16-18), en prenant l'exemple de l'aristocratie ouvrière cité par Michel Lallement (2007, 126): bien qu'elle ait la position des classes bourgeoises, l'aristocratie ouvrière n'en fait pas partie car sa détermination structurelle de classe l'inclut dans la classe ouvrière et ce, au regard des « *intérêts circonscrits par sa détermination de classe comme horizon de sa lutte* » (Lallement, 2007, 126).

A ce titre, l'artisanat contemporain perçu comme groupe d'intérêt voire comme classe sociale donne l'impression d'être une classe sans lutte. Cela semble être un non-sens au regard de la conception de Karl Marx.

Il est possible que cette situation absurde du point de vue marxiste s'explique par le va-et-vient relevé par de nombreux sociologues entre les positions de patron et d'ouvrier. Ce mouvement s'explique notamment par les faibles barrières qui entravent l'entrée du secteur à ceux qui souhaitent s'y installer. Celles-ci se résument pour l'essentiel en un faible niveau d'investissement ayant une répercussion directe sur la taille réduite des entreprises artisanales et qui semble être entretenue par les décideurs. Ces faibles moyens, combinés à un fonctionnement décrit comme étant sans croissance et sans recherche de profit, rapprochent les chefs d'entreprises artisanales des prolétaires, en dépit de leur position imparfaitement capitaliste puisqu'ils détiennent les moyens de production tout en participant de manière effective au travail. Cette ambivalence pourrait être à l'origine du caractère modéré de cette lutte de classe.

La passerelle entre l'artisanat vu comme une identité collective et comme une classe sociale n'est ni précise ni linéaire. Il ne s'agit vraisemblablement pas d'un même niveau d'analyse. Pour autant, les tentatives de définition d'une classe sociale pour l'artisanat tendaient dès 1920 à rendre compte du positionnement de certains de ses dirigeants.

La notion de classe laisse entendre qu'un certain degré d'homogénéité est atteint. Robert Tailedet – dirigeant de l'artisanat parisien dans les années 1920⁷³ – a construit sa conception de l'artisanat par opposition aux classes existantes : « *L'artisanat n'était ni une corporation ni une position. C'était une classe, déterminée fondamentalement en opposition aux autres classes (...).* » (Zdatny, 1999, 87). Ce positionnement situe les artisans comme une classe indépendamment de leur sens politique ; en postulant qu'une identité collective serait suffisante.

L'idée d'une classe sociale pour l'artisanat est aussi associée à des préoccupations historiquement situées et politiquement orientées vers l'émergence d'une classe moyenne en France.

Le caractère manuel que revêt l'activité artisanale apparaît comme une caractéristique fondamentale du travail productif « *humain" et concret (par opposition à l'inhumanité et à l'abstraction de la finance)*» (Zarca, 1993, 61) qu'il s'agissait de valoriser à travers l'émergence des classes moyennes. « (...) *Pour inventer la classe moyenne, il fallait rassembler non des individus partageant une propriété commune, mais des groupements plus concrets d'individus qu'il fallait d'abord aider eux-mêmes à émerger à l'existence collective, (...)* » (Zarca, 1993, 56). D'ailleurs, Roberta Shapiro souligne à ce sujet que « (...) *Le mot (ndlr : artisanat) est un néologisme qui apparaît dans les années 1920, premier outil de la désignation administrative et politique d'une catégorie censée faire tampon entre la classe ouvrière et le patronat* » (Shapiro, 1991).

« *Les artisans en tout cas sont très nombreux à admettre qu'ils en font partie, (de la classe moyenne ndlr) mais ce sentiment n'est pas très significatif puisque près de la moitié de ceux qui le partagent admettent simultanément qu'ils font partie des classes populaires.*»(Zarca, 1993, 67)

Le principe idéologique socle de l'unité des classes moyennes dont faisait partie désormais l'artisanat consistait, comme l'a montré Luc Boltanski (1982), en « *la possession d'un patrimoine personnel ou familial, par opposition au capital détenu par des mains anonymes n'engageant pas leur responsabilité dans la conduite des affaires (...)* » (Zarca, 1993, 56). Cela étant dit, et pour nuancer ce propos, rappelons que l'artisanat est un groupe qui doit sa position intermédiaire dans la stratification sociale principalement au capital économique détenu – bien que modeste – sachant que le milieu de la hiérarchie sociale réunit davantage de

⁷³ Robert Tailedet – dirigeant de l'artisanat parisien dans les années 1920 cité plusieurs fois par Steven Zdatny (1999).

groupes sociaux qui « cumulent plus de capitaux culturels que de capitaux économiques » (Mazaud, 2013, 9) formant les « classes moyennes cultivées », à l'instar des enseignants.

« La "crise d'identité permanente" de l'artisanat, illustrée par la récurrence du débat sur sa définition, tient non seulement à la diversité des intérêts économiques, mais aussi au rythme très inégal de déclin des cultures de métier. » (Zarca, 1988, 273). Elle serait, selon l'auteur, entretenue par la grande hétérogénéité des profils et des situations. Des entreprises individuelles ou des sociétés, employeuses ou non, durables ou éphémères, dirigées par des individus dont les trajectoires professionnelles et les modalités d'appropriation de leur métier marquent leur singularité et dont le « (...) geste n'est pas celui d'une machine qui gagne en précision ce qu'elle perd en identité » (Zarca, 1988, 250).

Ce que Zarca tient pour une crise d'identité n'en est peut-être pas une pour Dubar. Celui-ci reproche à l'expression « crise des identités » de renvoyer à des situations disparates allant des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes à la montée des exclusions sociales en passant par le malaise que peuvent susciter les changements sociaux (Dubar, 2002, 15). La lecture de Zarca en termes d'émergence d'intérêts économiques et de déclin des cultures est peut-être moins structurante qu'il n'y paraît à première vue. Il est possible que l'unité des artisans ne soit pas inscrite là où l'auteur la situe et l'analyse en termes de groupe d'intérêt et de groupe de culture. Il s'agit là du principal point de discordance entre Bernard Zarca et François Gresle. Ce dernier accorde peu de crédit à l'analyse développée par Zarca dans sa thèse (1983) et qui privilégie selon lui les divisions conventionnelles au détriment de l'indépendance caractéristique des artisans. Il l'exprime en écrivant qu' : « ...Affirmer que l'indépendance ne présente aucune pertinence sociologique serait tout aussi absurde, et on ne suivra pas ceux qui, tel B. Zarca⁷⁴ à propos de l'artisanat, aboutissent à justifier sur un mode savant le maintien de divisions conventionnelles, artificiellement construites dans les années 1920. » (Gresle, 1993, 42). En revanche, en faisant de l'indépendance une clé d'entrée pour percer à jour l'artisanat et le monde de la boutique, François Gresle (1993) propose une analyse qui tient compte de l'hétérogénéité des profils – qui ne forment pas pour l'auteur un groupe de semblables ni dans leur accès à la propriété, ni dans leur manière d'évoluer puisque ceux-ci vivent leur indépendance comme un processus. Une conception de l'artisanat que Caroline Mazaud contribue à actualiser dans ses récents travaux.

⁷⁴ Zarca Bernard (1983), *Survivance ou transformation de l'artisanat dans la France d'aujourd'hui*, Thèse de doctorat, Institut d'études politiques Paris.

« (...) *Les indépendants ne constituent pas une classe, au sens où l'en entend habituellement ce terme, dans la mesure où les intéressés n'ont guère conscience, sinon de façon fugitive, d'en former une, pas plus qu'ils cherchent à résister à la pénétration par la société globale.* » (Gresle, 1993, 41). Il en découle de fait que l'artisanat est un groupe social qui cherche sa place. L'auteur identifie des catégories distinctes au sein de cette population. Emergent alors des indépendants en situation de demi-dépendance, « *des travailleurs subalternes et dominés dont l'installation s'inscrit dans le prolongement de leur carrière salariée précédente* » (Gresle, 1993, 42) et des indépendants- chefs d'entreprises qui visent en plus de la réalisation de soi, un certain développement pour leur entreprise.

François Gresle réunit les artisans et les commerçants pour former « *les indépendants* », ce faisant, il estompe une caractéristique majeure de l'indépendance artisanale telle qu'elle est perçue par nombre de sociologues : l'indépendance artisanale est étroitement liée à la détention d'une qualification dans un métier, et ce, dans la majorité des cas relevés par des auteurs tels que Nonna Mayer, Bernard Zarca, Christine Jaeger, Marlyse Pouchel et Michèle Severs, Françoise Piotet. Ce patrimoine associé au métier et à ses qualifications sous-jacentes (Piotet, 2002) est au fondement de l'installation pour la majeure partie de la population des artisans (Mazaud, 2013).

La divergence entre l'approche de Gresle et de Zarca est symptomatique de la difficulté à faire de l'artisanat un concept et encore moins un modèle. Une entreprise à laquelle s'est attelé le sociologue américain Richard Sennett⁷⁵ dans ses récentes recherches ([2008] 2010). Il y aborde l'artisanat dans la continuité de ses travaux sur la dégradation des formes de travail sous l'effet de la recrudescence des exigences dont il fait l'objet. Ainsi, l'auteur tente de réhabiliter le travail artisanal et en propose un idéal-type dont la portée est double : un modèle d'analyse du travail et un modèle normatif faisant de l'artisanat un modèle pour la société. La valorisation du travail artisanal se matérialise dans l'analyse qu'il fait des opérations intellectuelles nécessaires à la réalisation du travail technique, réputé en être dépourvu et dans la déconstruction des effets de l'expérience.

⁷⁵ Nous avons relevé de nombreux points de rapprochement entre l'ouvrage de Sennett paru en France en 2010 (2008 aux Etats-Unis), intitulé *Ce que sait la main* et l'ouvrage de Schwint de 2002 sur le savoir artisan que le sociologue américain ne cite pas ; notamment en lien avec l'immersion dans une situation concrète et l'expérimentation avec ce qu'elle suppose en termes de jeu, de prise de risque et de découverte (Schwint ; 2002, 108-112 et 134).

Conclusion du chapitre 3 – L’artisanat : un objet qui en cache d’autres

La difficulté première et inhérente à l’analyse sociologique de l’artisanat consiste en un choix crucial portant sur l’angle à privilégier. Saisir cet objet comme un tout homogène revient à gommer la singularité des métiers, sachant qu’il en compte des centaines déclinées en cinq cent onze codes d’activités différents⁷⁶. Ce faisant, l’analyse ne perd-elle pas de sa pertinence ? Or, opter pour une entrée par métier pour analyser l’artisanat comprend aussi un danger pour le travail de recherche comme l’explique Everett C. Hughes (1996, 127) : « *Si l’on s’entiche excessivement d’un métier particulier, on risque de le décrire dans des termes qui suggèrent qu’il n’est pas comparable aux autres* ». Où s’arrêtent les spécificités communes à tout l’artisanat et où commence la particularité de chaque métier ? La frontière est difficile à tracer avec précision ; or, de ce tracé dépend la pertinence de l’analyse produite.

Certains auteurs abordent l’artisanat sous le prisme d’un métier à l’instar de Didier Schwint (2002) ; tandis que d’autres se distancient dans leurs travaux des approches centrées sur le métier et étudient l’artisanat par le truchement d’éléments transversaux tels que les diplômes et les niveaux de formation – Gilles Moreau (2003) par exemple – ou à travers les parcours des enquêtés. C’est le cas de Caroline Mazaud (2013) qui étudie la constitution et le fonctionnement de l’artisanat comme groupe social, d’Anne Jourdain (2012)⁷⁷ qui traite de l’artisanat d’art.

Ces approches fondées sur l’analyse des trajectoires professionnelles dans leur diversité au moyen d’une investigation du terrain fondée sur des observations et des entretiens comprennent aussi un risque pour le travail du chercheur puisque cette méthode ne permet pas de pondérer les résultats par leur poids réel, donnant parfois un important relief à des pratiques ou à des logiques sociales marginales.

⁷⁶ Répertoriés dans la nomenclature de l’artisanat en vigueur en France jointe en annexe

⁷⁷ Anne Jourdain, auteur de l’une des plus récentes recherches sur l’artisanat d’art, rend compte de deux profils d’artisans d’art : les artisans d’élite et les créatrices qui correspondent à deux façons d’être artisan d’art, définies par des trajectoires professionnelles et des conceptions du travail distinctes.

Conclusion de la partie – La mise en équation du métier, de la taille et du statut

La vocation de l'état de l'art exposé ici est de réunir ce qui a été dit de l'artisanat français sans objectif autre que celui de dresser la synthèse la plus complète possible sur ce sujet, avant que nous ne le saisissons à notre tour comme objet de recherche. Cette partie a été scindée en trois chapitres – ayant une focale historique, statistique et sociologique – afin d'organiser la restitution faite de cette revue de littérature.

L'histoire de l'artisanat français, son approche statistique et le regard sociologique dont il a fait l'objet posent la question du statut d'artisan et de son rôle dans la délimitation du champ, en tenant compte notamment des effets des changements législatifs sur le dénombrement statistique et l'incertitude relative à la stabilité du secteur. En effet, l'artisan est à l'intersection des différentes lectures proposées de l'artisanat, que ce soit sous le prisme de l'entreprise – définie au moment de son immatriculation à travers sa taille et son activité – ou sous le prisme du groupe social constitué qui en serait la somme arithmétique.

Le tour d'horizon historique révèle le caractère structurant de la loi et de la réglementation ainsi que celui des instances dont il s'est pourvu. L'artisanat comme groupe socio-économique et comme groupe politique n'est pas synonyme des outils qu'il s'est donné pour ne pas être un laissé pour compte. En effet, lorsque sa représentation faisait défaut dans les hautes sphères de l'Etat, il ne cessait d'exister ; et pour cause. L'activité artisanale est antérieure à toute volonté de regroupement de ses actifs, y compris dans le cadre des corporations. En France, ce n'est qu'à partir de 1938 que l'artisanat s'est doté d'un appareil administratif multi-professionnel, rendant son existence mesurable même si la preuve statistique de son maintien ne peut être amenée de manière continue.

La mesure économique de cet ensemble en France est influencée par la succession des définitions ciblant tantôt les entreprises, tantôt les individus et tantôt les deux à la fois. La définition administrative de l'artisanat français apparaît comme incontournable, en dépit de son caractère limitatif et des ambiguïtés qu'elle porte en son sein. Initialement élaborée pour circonscrire un champ économique statique, l'inconstance de la définition de l'artisanat rend difficile le dénombrement longitudinal de ses composantes : personnes physiques et personnes

morales. Cela étant dit, la commodité d'usage de cette définition pourrait en grande partie expliquer sa fréquence de citation.

La connaissance statistique de cet ensemble a été bousculée par la mise en place d'une disposition légale dite « droit de suite » qui offre la possibilité aux entreprises artisanales de demeurer inscrites au Répertoire des Métiers lorsque leur effectif dépasse les 10 salariés et ce, depuis 1998. Avant son entrée en vigueur, l'accroissement de la taille d'une entreprise artisanale justifiait son glissement – certes discutable – du champ artisanal vers celui de l'industrie, du commerce et des services. Le droit de suite stipule que, lorsque l'entreprise artisanale se développe en termes d'emploi (en ayant plus de dix salariés), sa qualité artisanale et son inscription au Répertoire des Métiers – fonction de sa taille et de son activité au moment de son immatriculation – sont alors tributaires de la qualité d'artisan de son dirigeant ; déstabilisant ainsi la définition juridique de l'artisanat. Sachant qu'un artisan, au regard de la définition issue de la jurisprudence en France, est un indépendant ayant au moins six années d'expérience et d'immatriculation dans le métier et/ou détenant un diplôme professionnel, qui participe de manière effective à l'activité de son entreprise.

En outre, la mesure chiffrée de l'artisanat français a été troublée par les ajustements liés à l'avènement du statut d'auto-entrepreneur en 2009 qui crée davantage de confusion dans les rangs des artisans. Le flottement législatif autour du régime de l'auto-entrepreneur a déstabilisé la cohérence des données statistiques et ce, durant une période délicate, marquée par la crise économique mondiale. Il en résulte une difficulté supplémentaire dans l'appréhension des chiffres.

Par ailleurs, les sociologues qui se sont intéressés à l'artisanat sont peu nombreux et l'essentiel de leurs travaux datent des années 1980, avec un récent regain d'intérêt pour cet objet de recherche. Dans leurs analyses, deux points sont particulièrement mis en relief : d'une part, le métier est à la fois le plus récurrent et celui qui apparaît comme le plus structurant de l'idéaltype artisanal ; et d'autre part, le lien social qui se révèle au cœur des entreprises artisanales dans une division spécifique du travail et dans les relations entretenues avec l'environnement de proximité. La manière dont les sociologues se sont emparés du métier renvoie à des mécanismes d'intégration dans un système social où l'identité professionnelle et les intérêts collectifs permettent la reproduction d'un socle commun de valeurs et de normes professionnelles, clés de la stabilité du système en question.

L'objectif que nous nous assignons est de porter un regard sociologique, impliquant des lectures tantôt microsociologique et tantôt macrosociologique, sur cette mise en équation qui est d'une impulsion légale et dont les principaux termes sont les artisans, leur rapport à leur métier de spécialisation et leur rapport aux autres, les entreprises artisanales et leur fonctionnement organisationnel, l'artisanat comme catégorie sociale...

Deuxième partie – Les moyens de conceptualisation de l’ambivalence artisanale

Dans cette deuxième partie de la thèse, nous déclinons la démarche qui a permis de saisir l’artisanat en revenant sur les étapes de sa mise en œuvre. Nous souhaitons rendre explicite le cheminement de notre réflexion concernant les choix théoriques et empiriques qui ont été effectués, bien que la restitution que nous en faisons en lisse la construction.

La principale difficulté consiste à étudier cet objet hétérogène en en proposant une lecture qui ne le dénature pas et qui n’en fasse pas le réceptacle de toutes les pratiques prises dans leur singularité ou celui d’une pratique transversale qui, pour être un compromis, en devient vide de sens.

Pour nous donner une chance de rompre avec l’ambivalence de l’artisanat, nous avons multiplié les accès au terrain, et ce, dans une double approche – quantitative et qualitative – afin de constituer un corpus de données qui réponde à deux principaux objectifs. Ceux-ci consistent à préciser ce qu’est l’artisanat et à statuer sur les ressorts de son maintien en Rhône-Alpes. Autrement dit, l’objet de la thèse est la formalisation de la nature et de la dynamique de l’artisanat en conceptualisant ce qui se joue à l’intersection de l’organisation, du travail et du marché pour les entreprises et les individus qui les composent.

Chapitre 4 – Appropriation théorique et méthodologique de l’objet

Dans ce travail de recherche, les données quantitatives permettent d’asseoir une légitimité à traiter de l’ensemble de l’artisanat et pas seulement de quelques situations relevant de celui-ci ; tandis que l’approche qualitative du terrain qui nourrit le corps de la recherche, cible deux activités – la boucherie et la réparation automobile – sur deux territoires distincts que sont le Rhône en France et la région du Gharb au Maroc. L’intérêt étant de prendre en compte les pratiques des artisans qui influencent la structure de l’artisanat telle que dévoilée par les statistiques produites exclusivement pour la région Rhône-Alpes, sans se couper des logiques individuelles permettant de comprendre les phénomènes agrégés qui ressortent des approches macro et méso de l’artisanat. Les choix méthodologiques sur lesquels nous revenons dans ce chapitre sont les moyens retenus pour répondre à la problématique développée dans les points qui suivent.

1. Entreprises vs actifs : Quel angle d’approche privilégier ?

Il ressort de l’état de l’art restitué en première partie de cette thèse que l’artisanat comme objet de recherche est éclairé de différentes manières selon les auteurs, ce qui produit différentes lectures de différents « artisanats », selon ce qu’il en est retenu.

L’ambivalence qui entoure cette notion est complexe à démêler puisqu’elle recouvre une grande diversité de situations ; et cette hétérogénéité imprègne – en toute logique – les analyses qui en sont faites.

Le regard historique porté sur cet objet dans le premier chapitre de la thèse dépeint les étapes de la construction sociale de cette catégorie en retraçant les évolutions de son contenu. L’approche statistique (chapitre 2) met au goût du jour l’hypothèse de la survie du secteur en exposant sa position entre stabilité et mise en danger potentielle. Quant aux approches sociologiques (chapitre 3), celles-ci multiplient les points d’accroche. L’artisanat y est déconstruit tantôt par le biais des savoir-faire, les mécanismes de leur acquisition, le rapport à l’entrepreneuriat en lien avec l’apprentissage du métier ; tantôt par une lecture identitaire et culturelle du rapport au métier ; et tantôt par l’ancrage territorial ou par les rapports de coopération...

Se pose la question de l'angle d'approche permettant d'aborder l'artisanat de façon pertinente. Faut-il privilégier les entreprises ou se centrer sur les artisans et leur parcours professionnel ?

L'entreprise à travers sa taille, son activité, son implantation géographique, son caractère employeur, pour ne citer que cela, offre un angle d'investigation prometteur. Associé à cette entrée, l'usage de la nomenclature des activités artisanales simplifie les modalités de passage du micro-social au niveau macro-social dans l'analyse. Une certaine opacité grève la lecture pouvant être faite du fonctionnement de l'entreprise artisanale, dont la complexité est minimisée en raison de la petitesse de l'unité, des moyens qui sont les siens et des méthodes d'organisation et de travail qui y sont déployées. Pourtant, les petites unités posent la question de ce qu'il s'y passe, notamment du point de vue des actifs qui y sont impliqués. La bipartition formel/informel a-t-elle vraiment un sens au sein de l'entreprise artisanale qui est réputée peu encline à la formalisation ? Quelle place tient l'informel dans les manières de faire ?

Nous formulons l'hypothèse selon laquelle l'entreprise artisanale ne saurait se défaire des interrelations entre les individus qui la fondent ; en interne, dans le travail à plusieurs, mais aussi du point de vue marchand. Le rapport au travail, le rapport organisationnel ainsi que la nature et le fonctionnement de la relation marchande dans l'artisanat enjoignent les actifs à la réflexion.

Qui sont-ils? Qui s'engage dans cette voie ? Quelle voie d'accès privilégient-ils ? Quelles sont les régularités de leur profil ? De quoi sont faites les trajectoires qui sont les leur ? Sont-elles rectilignes ? Renvoient-elles à différentes étapes ou à différents statuts ? Quelles sont les normes d'emploi et quelles relations salariales pouvons-nous observer au sein de l'artisanat ? Comment s'articulent le salariat, le chômage et l'indépendance ?

Bien qu'ils partagent non seulement des conditions de travail mais aussi des conditions de classe selon certains travaux sociologiques, les individus qui forment l'artisanat jouissent de statuts différents faisant de cet ensemble un groupe social loin d'être homogène.

Il réunit plusieurs catégories d'actifs : des artisans et des individus qui, bien que dirigeants d'entreprise, n'en sont pas d'un point de vue légal car dépourvus de l'ancienneté requise et des titres attestant de leur qualification technique ; des actifs mobiles voire volatiles et d'autres qui le sont moins ; des actifs avec des niveaux différenciés de maîtrise des savoir-faire... Quelles implications pour le secteur et son maintien ?

Deux angles d'approche jalonnent la méthodologie adoptée pour cette recherche. L'analyse du terrain par le truchement de l'entreprise et son analyse par le biais des individus diffèrent puisque l'entreprise et les actifs n'offrent pas les mêmes caractéristiques à l'étude. Or, pour lever – ne serait-ce que partiellement – le voile sur ce qui fait l'ambivalence de l'artisanat, notre approche gagnerait à combiner les deux, en passant par l'intermédiaire des patrons qui jouent le rôle de point de jonction. Aussi retenons-nous deux stratégies de recherche : d'une part, il s'agit de statuer sur ce qu'est l'artisanat d'un point de vue morphologique, et d'autre part, statuer sur sa constance et sortir du flou en décortiquant les ressorts dont il dispose pour assurer sa propre conservation.

2. Les hypothèses de formes et de maintien de l'artisanat

Il s'agit d'établir dans cette thèse ce qui caractérise l'artisanat et ce qui l'inscrit dans le temps. Pour cela, la combinaison de deux approches semble être la plus féconde car celles-ci permettent d'éclairer différentes facettes de l'objet : sa forme et les modalités de son maintien.

La question de la forme de l'artisanat renvoie à deux modes d'investigations du terrain : d'une part, une approche structurelle des entreprises et des actifs à travers une description statistique de l'artisanat employeur en Rhône-Alpes, et d'autre part, l'approche qualitative des activités de la boucherie et de la réparation automobile, dans le Rhône et dans la région du Gharb marocain. L'angle retenu est principalement celui de l'entreprise bien que celui des actifs en soit indissociable. L'hypothèse émise est, qu'au-delà de la structure des entreprises employeuses qui émerge des chiffres produits de façon *ad hoc* en Rhône-Alpes ; la morphologie de l'artisanat se lit à travers une tripartition qui est celle du travail, de l'organisation et du marché. Ces trois axes organisent le regard porté sur l'objet.

Le rapport au travail dans l'artisanat pose une série d'interrogations portant sur l'apprentissage du métier et sur ce qui se passe dans la non-séparation entre la conception et l'exécution du travail en l'absence d'une formalisation poussée des prescriptions. Quelle appropriation du travail ? Quelle autonomie est accordée aux travailleurs ? Est-elle davantage liée à un souci d'efficacité dans le travail, puisqu'elle permettrait les ajustements les plus adéquats aux aléas de la production, ou cette marge de liberté est-elle plutôt un vecteur de reconnaissance des travailleurs ? Y a-t-il une contradiction entre ces possibilités ?

Le rapport à l'organisation pose ici les questions liées à la taille, à la hiérarchie, au pouvoir et à la prise de décision, aux liens de subordinations et aux différentes injonctions en présence, aux rapports de proximité qui naissent au sein d'un collectif, réunissant patrons et salariés et les exposant aux mêmes conditions de travail.

Le rapport marchand dans l'artisanat suscite des questions sur la signification de l'offre lorsque celle-ci est un travail à soi, renfermant selon les métiers une forme de prolongement identitaire. Comment envisager l'inscription de l'entreprise artisanale dans un rapport marchand anonyme, amnésique où le rapport aux choses éclipserait tout le reste alors qu'elle est réputée ancrée dans le territoire local et nourrie des relations de proximité ?

Y a-t-il des normes de travail, d'organisation et des normes marchandes spécifiques à l'artisanat? Pouvons-nous y voir des régularités qui vailent pour son ensemble sans qu'elles ne soient si générales au point d'en devenir triviales. Qu'entendons-nous par norme spécifique ? Nous n'avons pas une acception fermée de la norme – qui désigne ici les manières de faire, d'être et de penser, définies socialement et orientant les individus (Boudon et Bourricaud, ([1982] 2011, 417) – car d'une part, l'absence de formalisations prescriptives dans l'artisanat rend leur repérage ardu ; et d'autre part, parce que nous associons à cette souplesse conceptuelle un espoir de fécondité que nourrirait l'empirie.

Où commence et où s'arrête ce qui est spécifique ? L'usage de ce qualificatif introduit de fait un rapport comparatif entre l'artisanat et autre chose que nous ne nommons pas précisément. Cela a davantage à voir avec une formulation abusive qu'avec une réelle intention comparative de notre part, puisque ce travail de recherche ne compare pas l'artisanat à un autre champ productif.

Par ailleurs, l'intérêt porté aux mouvements des salariés en Rhône-Alpes permet de répondre à l'éventuelle mise en danger telle qu'elle peut être interprétée sur la base de l'important brassage des salariés constaté via les chiffres DADS issus de l'INSEE. Cette analyse du mouvement est donc le moyen pour lequel les modalités de maintien de l'artisanat en Rhône-Alpes seront percées à jour pour étayer une lecture sociologique de la dynamique artisanale.

Le maintien, la constance, la permanence, la reproduction et le renouvellement font référence ici à une même idée d'un enchevêtrement complexe de facteurs qui favorisent l'inscription dans le temps de l'artisanat.

En défendant l'hypothèse selon laquelle ce qui spécifie l'artisanat contribue grandement à le maintenir, nous marquons une filiation avec les travaux de Georg Simmel sur la manière dont les formes sociales se maintiennent.

« Ce qui pose le plus ordinairement le problème de la permanence propre aux groupes sociaux, c'est ce fait qu'ils se maintiennent identiques à eux-mêmes, tandis que leurs membres changent ou disparaissent. » (Simmel, [1917] 1981, 74)

« Dans les groupes sociaux, que leurs buts et leurs caractères moraux font aussi différents qu'on peut l'imaginer, nous trouvons par exemple les mêmes formes de la domination et de la subordination, de la concurrence, de l'imitation, de l'opposition, de la division du travail, nous trouvons la formation d'une hiérarchie, l'incarnation des principes directeurs des groupes en symboles, la division en partis, nous trouvons tous les stades de la liberté ou de la dépendance de l'individu à l'égard du groupe, l'entrecroisement et la superposition des groupes mêmes, et certaines formes déterminées de leur réaction contre les influences extérieures. » (Simmel, 1894, 499)

La forme sociale renvoie chez Simmel à une abstraction dans la mesure où « (...) les formes de l'action réciproque ou de la socialisation ne peuvent être réunies et soumises à un point de vue scientifique unitaire que si la pensée les détache des contenus (...). » (Simmel, 1999, 45).

Au niveau macro-social, les apports de Simmel permettent plusieurs lectures de la situation de l'artisanat français et régional : l'artisanat comme forme sociale regroupant l'ensemble des artisans tantôt unis tantôt divisés ou encore comme forme sociale dotée d'un organe à l'instar du le réseau consulaire, formé par plusieurs individus et dont le dessein est de défendre les intérêts collectifs. Les conceptualisations de ces formes coexistent et les axes d'analyse du maintien de l'artisanat qu'elles rendent plus explicites ne s'annulent pas les uns les autres.

Les facteurs qui favorisent le maintien des formes sociales qui sont mis en avant par Georg Simmel sont multiples : d'une part, la continuité d'une forme résulte du fait qu'il reste toujours assez de membres anciens pour initier les nouveaux (Simmel, [1917] 1981a, 78). « *Ce renouvellement lent et progressif du groupe qui en fait l'immortalité* » (Simmel, [1917]1981a, 78) s'appuie sur le fait que « *les générations ne se remplacent pas d'un seul coup* » (Simmel, [1917] 1981a, 77). Georg Simmel étaye son propos en prenant pour exemple le clergé catholique. « *Les membres qui composent le groupe à un moment donné y restent toujours un temps suffisant pour pouvoir façonner leurs successeurs à leur image, c'est-à-dire selon l'esprit et les tendances de la société.* » (Simmel, [1917] 1981a, 79).

D'autre part, toujours dans une lecture de la mobilité des membres du groupe social, l'auteur associe son maintien à l'interchangeabilité des unités qui le composent ; *« plus l'individu est un être impersonnel et anonyme, plus aussi il est apte à prendre tout uniment la place d'un autre et à assurer ainsi la conservation ininterrompue de la personnalité collective. »* (Simmel, [1917] 1981a, 78).

Pour se maintenir, les formes sociales peuvent se solidariser autour d'un élément fédérateur soit une chose, soit une personne. Le rattachement d'une forme sociale à un seul individu peut renfermer un danger : *« l'inconvénient de cette concentration n'est pas seulement de subordonner la conservation du groupe à l'existence contingente d'un individu ; le caractère personnel que prend alors le pouvoir peut, par lui-même, devenir un danger. »* (Simmel, [1917] 1981, 81).

Dans l'artisanat, cela apparaît au niveau micro-social avec la prégnance de la personnalité du patron sur l'entreprise. Prégnance qui peut compliquer voire empêcher la cession de l'entreprise par exemple⁷⁸.

Cet aspect identitaire fort – que dépeignent des travaux de gestionnaires notamment à l'instar d'Olivier Torrès (2000), Christian Picard (2000), Michel Marchesnay (2004), Catherine Thevenard-Puthod et Christian Picard (2008) – et qui imprègne l'entreprise n'a pas véritablement d'incidence au niveau macro-social puisque l'atomicité des entreprises semble neutraliser ce danger en circonscrivant ses effets localement.

Au niveau macro-social, l'artisanat apparaît alors comme suffisamment solide pour ne pas être sensible aux influences individuelles qui s'expriment au niveau micro-social; toutefois, le risque subsiste. Ainsi, dans certaines situations de luttes, une personnalité – à l'instar de celle de Pierre Poujade par le passé (cf. Chapitre 1) – a pu cristalliser les valeurs que défend un collectif et par conséquent symboliser la lutte au point de déstabiliser l'artisanat comme forme sociale.

« Quand la vie sociale se trouve être intimement liée à celle d'un individu, directeur et dominateur du groupe, des institutions très spéciales sont indispensables à la conservation de la forme sociale (Simmel, [1917] 1981a, 79).

⁷⁸ Des projets sont menés par le réseau consulaire en Rhône-Alpes pour atténuer ces effets et accompagner les cédants et les repreneurs.

Les formes peuvent aussi se maintenir dans la conception simmelienne en s'appuyant sur un organe formé par une pluralité d'individus.

« Quand un groupe étendu veut conduire lui-même et directement ses affaires, il est indispensable que chacun de ses membres comprenne et approuve, dans une certaine mesure, les règles d'action qu'il suit ; elles sont donc condamnées à une sorte de trivialité. » (Simmel, [1917] 1981, 90).

Transposée sur notre terrain, cette situation exposerait le réseau consulaire à un risque mis en avant par Georg Simmel et qui est lié à « l'inutilité de la fonction qui entraîne la disparition progressive de l'organe » (Simmel, [1917] 1981, 94) et ce, en raison de la contrainte évoquée plus haut. Le réseau consulaire serait alors une émanation technocrate sans réel impact sur l'existence de l'artisanat comme catégorie sociale.

Deux mécanismes, liés à la cohésion ou à l'élasticité des groupes sociaux, permettent à Georg Simmel de décrypter leur maintien :

« Un corps résiste à la dispersion dont le menacent les chocs, soit par sa dureté et une cohésion tellement massive de ses éléments que l'assaut des forces extérieures ne change rien à leurs rapports, soit par sa plasticité et son élasticité, qui cède, sans doute, à la moindre pression, mais, en revanche, permet au corps de reprendre aussitôt après sa forme première. » (Simmel, [1917] 1981, 96)

L'artisanat en Rhône-Alpes serait exposé à un danger de dissolution, chaque fois que le groupe au sens large est soumis à un assaut l'inscrivant dans une situation de lutte, menaçant sa propre cohésion, et dans laquelle il serait « en état d'infériorité » (Simmel, [1917] 1981, 90). Le passé corporatiste de l'artisanat ainsi que, plus récemment, la prise de position des artisans vis-à-vis de l'avènement du statut d'auto-entrepreneur et de la concurrence déloyale qui y est associée, soulèvent des interrogations en termes de résistance.

Bien qu'elle nous éloigne du cœur de nos préoccupations car elle déplace le point focal au niveau de l'institution, la lecture explicative de la situation contemporaine du réseau consulaire français et plus particulièrement en Rhône-Alpes à travers l'approche de Georg Simmel est d'autant plus saisissante qu'il prend l'ordre corporatiste allemand pour exemple afin d'asseoir le rapport entre la cohésion du groupe et le maintien de celui-ci :

« Voilà pourquoi les corporations s'interdisent d'accepter des membres nouveaux. Ce n'était pas seulement pour fixer directement les dimensions du groupe en le limitant aux membres alors existants et à leur postérité ; mais encore pour éviter ces

changements de structure qu'implique indirectement tout accroissement de grandeur et qu'une société sans raison d'être est hors d'état de supporter. » (Simmel, [1917] 1981, 97)

Les travaux de Simmel renvoient aussi à un renouvellement des groupes sociaux fondé sur une « *plasticité des formes sociales qui est nécessaire à leur permanence.* » (Simmel, [1917] 1981, p.98). L'auteur mobilise la position du groupe dans la stratification sociale pour étayer son argumentation.

« On sait que l'existence d'un groupe est souvent liée à celle d'une classe déterminée, au point de ne pouvoir se maintenir si cette classe ne se maintient et avec tous ses caractères spécifiques ; c'est tantôt la plus élevée, tantôt la plus nombreuse, tantôt enfin la classe intermédiaire qui joue ce rôle. Or, dans les deux premiers cas, c'est l'immobilité des formes sociales qui s'impose ; dans le troisième, c'est, au contraire, leur élasticité (...) il en est tout autrement quand la classe directrice est la classe moyenne et que d'elle dépend la forme du groupe. La raison en est dans une particularité qui lui est spéciale ; seule, elle a, à la fois, une limite supérieure et inférieure. Par suite, elle reçoit sans cesse des éléments de la classe inférieure comme de la classe supérieure et elle en donne à son tour et à l'une et à l'autre. Il en résulte qu'elle a pour caractéristique un état de flottement qui fait que, pour se maintenir, elle a surtout besoin d'une grande aptitude à s'adapter, à varier, à se plier aux circonstances. » (Simmel, [1917] 1981, 102).

« La classe moyenne apporte avec elle un élément sociologique entièrement nouveau. Ce n'est pas seulement une troisième classe ajoutée aux deux autres et qui n'en diffère qu'en degrés, comme elles diffèrent elles-mêmes l'une de l'autre. Ce qu'elle a de vraiment original, c'est qu'elle fait de continuels échanges avec les deux autres classes et que ces fluctuations perpétuelles effacent les frontières et les remplacent par des transitions parfaitement continues. » (Simmel, [1917] 1981, 102)

Pour que la classe moyenne ait cette élasticité, « *il faut que les carrières individuelles puissent successivement passer par les plus hautes et par les plus basses situations, pour que le sommet et la base de la hiérarchie soient vraiment reliés l'un à l'autre.* » (Simmel, 1981, p.103). Bien que cette approche en termes de classe sociale fasse écho aux travaux dans lesquels les artisans se décrivent eux-mêmes comme n'étant ni capitalistes ni prolétaires (Zarca, 1993 ; Zdatny, 1999), ou ceux évoquant l'élan entrepreneurial comme une opportunité d'embourgeoisement (Mayer, 1977), nous nous intéressons ici uniquement au mécanisme par lequel la forme sociale se maintient ; celui-ci semble permettre de décrypter le fonctionnement de l'artisanat en Rhône-Alpes.

De ce détour par les travaux de Georg Simmel, nous retenons deux points comme hypothèse explicative du renouvellement artisanal en Rhône-Alpes. D'une part, l'artisanat se maintient grâce à la mobilité de ses membres. La mobilité physique des actifs qui apparaît comme une condition de la constance artisanale, est associée ici au mouvement des salariés mais aussi à la perméabilité des statuts de salariés, de demandeurs d'emploi et de chefs d'entreprise. D'autre part, ce maintien se réalise par le renouvellement – « *lent et progressif* » – du groupe professionnel ; qui tire son efficacité du fait que les générations se remplacent au fur et à mesure à travers la socialisation professionnelle des nouveaux membres qui est assurée par les membres les plus anciens (Simmel, [1917] 1981). Cette approche que nous fondons sur la conception de Simmel du maintien des formes sociales permet de faire le lien entre le niveau micro et le niveau macro.

3. La CIFRE: le dualisme d'une posture de recherche participante

Cette recherche doctorale a été menée dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche dite CIFRE au sein du réseau consulaire des chambres de métiers et de l'artisanat en Rhône-Alpes⁷⁹. Ce cadre opérationnel de recherche est une convention qui permet à une entreprise de droit français de recruter un titulaire d'un diplôme bac+5 dont le travail de recherche aboutira à une thèse de doctorat ayant un intérêt réel pour l'entreprise.

Depuis décembre 2005, une décision ministérielle a élargi le champ de la procédure CIFRE aux structures non industrielles, sous le nom de CIFRE CRAPS: Convention de Recherche pour l'Action Publique et Sociétale. Peuvent désormais bénéficier de la convention CIFRE, les collectivités territoriales, les associations à vocation sociale, les organisations non gouvernementales, les conseils d'architecture, d'urbanisme et environnement, les établissements consulaires : Chambres de Métiers et de l'Artisanat, de Commerce et d'Industrie et les Chambres d'Agriculture.

La signature d'une convention de ce type suppose la signature d'un contrat de travail à durée déterminée de 3 ans – ou plus rarement un contrat à durée indéterminée –, pour lequel une

⁷⁹ L'instruction du dossier se fait à tout au long de l'année et la décision qui résulte des différentes expertises réalisées par une commission d'attribution est prise dans les deux mois qui suivent le dépôt du dossier complet. Dans notre cas, l'instruction du dossier a pris près de 6 mois sans explication autre que la conjoncture particulière des élections présidentielles de 2007.

subvention annuelle forfaitaire⁸⁰ est versée par l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), responsable de la gestion et de l'animation des conventions CIFRE pour le compte du ministère chargé de la Recherche. Celle-ci est régulièrement révisée et est accordée en guise de soutien financier à l'entreprise. En contrepartie, l'entreprise d'accueil s'engage à verser une rémunération annuelle brute hors charges patronales supérieure ou égale à 20 215€ par an. En plus du contrat de travail qui formalise le rapport entre le doctorant et l'entreprise, une convention de collaboration liant celle-ci au laboratoire de recherche est signée. Cette dernière prévoit l'organisation du travail entre les deux structures et le temps de présence du doctorant en tenant compte des impératifs de chacune des parties. Ainsi, le temps passé au sein de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes (CRMA) a été de quatre jours sur cinq, durant les trois années de terrain.

Le poste créé au niveau régional par le biais de cette CIFRE liant la CRMA – Rhône-Alpes au laboratoire de recherche Modys (devenu depuis le Centre Max Weber, UMR CNRS 5283) répondait au souhait d'approfondissement de la réflexion sur le secteur telle qu'elle a été amorcée par le Conseil Economique et Social Régional (CESR) en réponse à l'intérêt porté à l'artisanat par le Conseil Régional dans le cadre du « Contrat Sectoriel ». Le groupe de travail « artisanat » du CESR avait confirmé la nécessité d'un travail d'étude pour mieux cerner le rôle du secteur au niveau régional et comprendre son fonctionnement.

Au sein de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes, notre rattachement au service formation rendait prioritaire ses thématiques maîtresses, à savoir, la formation, l'insertion et l'emploi au sein du secteur.

Les études prévues devaient nécessairement s'inscrire dans ces axes. Aussi, relever du service formation en tant que chargée d'études a-t-il troublé le fonctionnement du service économique qui s'était alors doté depuis peu d'un observatoire économique. En effet, il a fallu prévenir le télescopage de notre mission avec celle de cet observatoire. Toutefois, le manque de données objectives sur le secteur, dû en partie à l'indisponibilité du fichier « Répertoire Sirene des entreprises Artisanales » (RSA) depuis 2005, rendait la tâche à accomplir démesurément grande et tout effort bien venu.

Les attentes formulées à notre égard par le réseau des Chambres de Métiers et de l'artisanat de la région Rhône-Alpes laissaient transparaître la volonté de disposer de leviers chiffrés pour

⁸⁰ La subvention forfaitaire était de 14 635€ par an dans notre cas.

une anticipation efficiente en matière de formation et de gestion des ressources humaines pour servir au mieux les intérêts politiques et économiques en présence. La signature de la convention répondait à un enjeu de reconnaissance pour le secteur de l'artisanat. C'est à ce titre que le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat rhônalpin s'est positionné au niveau régional en s'engageant dans différentes actions d'étude.

L'objectif qui nous a été assigné était triple : réaliser un travail de recueil des informations disponibles sur l'artisanat couvrant l'ensemble du territoire de la région Rhône-Alpes a été le premier. Après l'identification des sources et des données disponibles, il s'agissait d'impulser une mise en commun de celles-ci dans un cadre partenarial. Le second objectif a été de mettre en place une étude spécifique portant sur l'emploi artisanal en Rhône-Alpes, comportant un volet documentaire ainsi qu'une enquête de première main menée sur le terrain. Enfin, le troisième objectif a été de mieux identifier les profils des futurs chefs d'entreprises artisanales ainsi que leur projet d'installation au sein du secteur en exploitant les questionnaires administrés depuis plusieurs années par le réseau consulaire en Rhône-Alpes.

L'essentiel des tentatives de création de partenariats avec les fournisseurs de données statistiques a été un échec. La CRMA avait déjà essayé de formaliser un cadre pour ses échanges avec l'INSEE afin de sortir de la relation superficielle et ponctuelle qu'occasionne chaque achat de données. Le réseau consulaire au niveau régional poursuivait cet objectif de stabilisation des rapports avec l'INSEE à travers une convention, à l'instar de celle signée au niveau national et qui était désormais caduque ; et ce, d'autant que l'INSEE était lié à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de la région Centre par une convention de ce type. Cette dernière permettait l'exploitation d'une base de données conçue spécifiquement pour répondre aux besoins du réseau consulaire de la région Centre.

La CRMA Rhône-Alpes n'a pas abouti à la signature d'un tel engagement, et ce, sans que les entraves n'en soient rendues explicites. Caroline Mazaud (2009) a, durant sa recherche doctorale, relevé une situation similaire sur son terrain dont elle étaye les raisons :

« Cette querelle relative aux critères de définition s'impose à l'échelle nationale, mais l'exemple des Pays de la Loire, région sur laquelle je me suis penchée, illustre parfaitement cette dissension : l'INSEE Pays de la Loire et la Chambre régionale des métiers publiaient¹³ régulièrement des rapports sur l'état de l'artisanat dans la région, mais leur partenariat est désormais suspendu. C'est un désaccord sur les champs qui définissent le groupe qui est au cœur de leurs divisions : l'INSEE Pays de la Loire conteste à la fois le critère de l'activité secondaire et le « droit de suite »

ouvrant le champ à des entreprises qui ne peuvent pas, selon lui, être considérées comme artisanales. Il défend la définition économique qui vise notamment à harmoniser les différentes définitions à l'échelle européenne et permettre ainsi des comparaisons internationales. Au contraire, la Chambre régionale des métiers refuse de se soumettre à la définition proposée par l'INSEE car, seul le critère de la taille serait alors pertinent et l'artisanat serait ainsi assimilé à la très petite entreprise. La TPE, employant de zéro à 19 salariés, est en effet une catégorie reconnue par la classification européenne de 2003. » (Mazaud, 2009, 15-16)

En Rhône-Alpes, nous n'avons pas eu connaissance d'une telle querelle. Durant le terrain mené, et plus précisément lors des trois commandes du fichier des déclarations annuelles de données sociales (DADS) mobilisées dans cette recherche, nous avons négocié les termes de la définition de l'artisanat avec les agents de l'INSEE sans que cela ne semble poser de problème ; contrairement au désaccord en Pays de la Loire dont rend compte Caroline Mazaud (2009). L'INSEE se prêterait-il au jeu de la définition de l'artisanat uniquement lorsqu'il s'agit des fichiers DADS? ou est-ce le caractère rémunéré de la prestation qui octroie le privilège de co-construire la définition du champ ?

Il est probable que les raisons de fond bloquant un partenariat avec l'INSEE ne soient les mêmes que celles évoquées par Caroline Mazaud (2009, 15-16) faisant que toutes les structures du réseau consulaire français soient logées à la même enseigne.

Si la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat – Pays de la Loire souhaitait que le fichier représentant l'artisanat sur son territoire tienne compte, en plus des entreprises dont l'artisanat est une activité principale, de celles inscrites au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) et qui sont artisanales au titre de l'activité secondaire, ainsi que des entreprises artisanales bénéficiant du droit de suite et que l'INSEE a refusé de faire apparaître dans ce fichier des entreprises qui, selon lui, ne doivent pas être considérées comme artisanales ; cela pose sérieusement la question de ce qu'est l'artisanat et de la cohérence entre sa définition légale et sa définition statistique.

Par ailleurs, le problème d'appariement entre la définition légale retenue par le réseau consulaire et la définition statistique de l'artisanat retenu par l'INSEE a été attisé par la révision de la nomenclature des activités françaises en 2008 et l'absence de consensus national autour de la Nafa2. La Direction Générale des Entreprises (DGE) a d'ailleurs privilégié le recours à la NAF2 pour la production des *Chiffres clés de l'artisanat 2013*, court-circuitant le réseau consulaire qui a pourtant la responsabilité des codes d'activités spécifiques à l'artisanat.

Dans la note méthodologique des *Chiffres clés de l'artisanat 2013* fournie par la DGE, nous pouvons lire :

« C'est sur la base de l'activité principale exercée (APE) des entreprises codée selon la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008) qu'a été déterminé le caractère principal ou secondaire de l'activité artisanale. Un groupe d'experts¹ a en effet sélectionné au niveau le plus fin de la NAF (ventilée en 732 sous-classes) 328 secteurs considérés comme artisanaux à titre principal selon les correspondances établies entre codes NAF et codes de la Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat (NAFA). Ainsi, dans la mesure où la NAFA est complètement emboîtée dans la NAF, lorsque le poste NAF peut être subdivisé complètement ou quasi exhaustivement en un ou plusieurs postes de la NAFA (statut établi par le groupe d'experts), cette NAF est dite principalement artisanale et toutes les entreprises qui lui appartiennent ont été retenues (sous réserve qu'elles soient au RM). Les autres entreprises inscrites au répertoire des métiers, considérées comme artisanales à titre secondaire, n'ont pas été retenues.

C'est au moment de s'inscrire au répertoire des métiers que les entreprises se voient attribuer une activité principale au répertoire des métiers (APRM) qui est définie selon la NAFA. Celle-ci n'est cependant plus exploitable depuis la révision de la NAFA en 2008 concomitante au passage à la NAF rév. 2. Lorsque cette difficulté aura été résolue, il sera alors possible d'affiner la distinction entre entreprises artisanales à titre principal et secondaire sur la base non plus du code NAF mais du code NAFA. »

Par ailleurs, le partenariat avec l'URSSAF impulsé dans le cadre de notre mission, est resté informel ; donnant lieu à un échange annuel de données. Aucune convention n'a été signée durant notre terrain, en dépit de l'accord de principe formulé au niveau de la direction régionale ; et ce, sans aucune explication.

La mise en œuvre de l'étude portant sur l'emploi artisanal est passée par la constitution d'un comité de pilotage auquel ont été associés les élus et des techniciens/agents du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Rhône-Alpes.

La mise en place d'un cadrage méthodologique commun avait pour vocation d'assurer une possible itération de la démarche ainsi que la préservation de la cohérence de l'enquête menée au niveau régional avec l'ensemble des études menées localement. Enfin, la mise en œuvre de l'étude comportait un volet dédié à sa valorisation par le biais de la publication des résultats (cf. annexe).

La convention CIFRE et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes sont le cadre de déroulement du terrain qui nous a été accessible du 15 juin 2007 au 15 juin 2010.

L'immersion au sein d'une structure comme la CRMA-Rhône-Alpes pendant trois années engendre une abondance de données.

Pour la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, cette convention formalise avant tout le recrutement d'un chercheur. Un recrutement doublé d'une commande puisqu'il est attendu du salarié recruté d'assurer une prestation internalisée. Dans notre cas, nous n'étions pas tout à fait « extérieure » au réseau consulaire au moment de la signature du contrat de travail de trois ans et de la convention CIFRE puisque notre ancienneté était alors de près de deux ans.

L'attente concrète du réseau consulaire en Rhône-Alpes, exprimée à travers la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, était de s'inscrire dans l'opérationnel en produisant des données, des informations qui peuvent être mobilisables notamment dans les négociations des subventions auprès du Conseil régional, la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle... Le pendant de cette attente est la mise à disposition d'un cadre d'actions, de possibilités de financement et de partenariat.

Par ailleurs, malgré un statut de salarié en contrat à durée déterminée (trois ans) et d'une convention qui encadre ledit contrat, nous étions perçues comme un « salarié pas comme les autres ». Pourtant l'essentiel des salariés de la structure relevaient de conventions régionales qui finançaient au moins partiellement leur poste et circonscrivaient le champ de leur mission. La particularité de cette situation ne tenait ni au financement partiel de notre poste par l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) ni aux considérations juridiques relevant de la nature de la convention ; mais fait d'être doctorante. C'était l'inscription en thèse avec un projet co-construit et un suivi universitaire que matérialisaient des réunions hebdomadaires avec le directeur de thèse qui faisaient que la situation était différente des autres salariés de la CRMA et du réseau consulaire régional.

La gestion de cette dualité entre l'académique et le professionnel caractéristique des thèses menées dans le cadre d'une CIFRE est passée par l'entretien d'un temps d'échange annuel entre la structure d'accueil et l'Université à travers l'organisation de comités de pilotage qui permettent de faire converger les attentes des trois parties, celles du doctorant comprises.

Ces comités de pilotage se voulaient un temps d'information et de prise de décisions tripartites, validant l'orientation donnée aux travaux réalisés. Un autre lien plus continu et plus structurant pour nos réflexions s'est matérialisé par la tenue de réunions hebdomadaires avec une équipe de doctorants et de notre directeur de thèse commun.

Dans le cadre de cette dualité, nous n'avons pas eu à dissocier le temps « terrain » de la recherche participante du temps de réflexion et d'analyse. Le risque de manquer de recul et de réflexivité que peut engendrer à bien des² moments cette intégration au terrain, n'est pas exclusif à un terrain mené dans le cadre d'une CIFRE et n'est en rien un état irréversible. Il semble qu'un enchevêtrement entre ces deux temps est plus vraisemblable puisque le chercheur ne cesse d'en être un que ce soit un temps où il est « opérationnel » au sens de la structure qui l'emploie, ou un temps de réflexion mis au service de la recherche. Cette conception situe la prise de recul dans une logique circulaire entre l'action et la réflexion avec des moments de synchronisation pendant lesquels une co-construction de la recherche se réalise tenant compte des enjeux et des attentes de l'employeur sans les dissocier des enjeux de la recherche elle-même.

La crainte du chercheur d'être instrumentalisé à des fins qu'il ne perçoit pas, ou en étant le relais de pratiques qu'il ne cautionne pas, et ce, à cause d'une perte du sens critique, de façon plus ou moins ponctuelle, n'est pas sans fondement.

Néanmoins, de nombreuses recherches ont mis en avant que le chercheur n'est jamais totalement indépendant vis-à-vis de son objet d'étude. Dès lors, l'enjeu est de mettre en visibilité les liens existants et d'en analyser les effets. Lors de notre CIFRE, nous avons conduit les actions qui étaient attendus de nous en tant que salarié du CRMA sans se départir de notre réflexivité afin de percevoir ce qui se joue et de mobiliser les éléments de terrain, en les situant.

Par ailleurs, notons que cette instrumentalisation, souvent diabolisée lorsque le chercheur en est la victime, a également des aspects bénéfiques pour la recherche. Sans la « casquette » institutionnelle, nous n'aurions pas eu accès à nombre de données. Il s'agit là d'une instrumentalisation de la structure d'accueil à des fins de recherche.

Le véritable danger pour le chercheur semble être la possibilité de se perdre en conjectures en tentant de contenter tous les bords – académique et professionnel – au risque d'être insatisfaisant sur les deux plans. Il risque aussi de perdre pied face à la démesure du terrain qui finit par être extrêmement imposant.

Ce dualisme s'est matérialisé, dans notre cas, dans les données produites et dans l'influence du contexte de leur production. L'appartenance au réseau consulaire a eu des effets sur les moyens alloués pour mener à bien notre recherche : l'approche longitudinale de l'installation

au sein du secteur en Rhône-Alpes a été possible grâce à l'investissement du réseau et au soutien de l'Etat et du Conseil Régional, et ce, durant les années 2003-2010. Aussi, l'importance de la taille de l'échantillon consulté pour produire une enquête sur l'emploi artisanal en Rhône-Alpes n'aurait-elle pas été envisageable sans l'implication financière de la CRMA qui s'élève à 40 434€ hors dépenses salariales et frais de fonctionnement – dont 16 120€ de financement issu du Conseil Régional. S'ajoute à cela une implication institutionnelle grâce à laquelle les résultats des deux enquêtes ont été publiés et diffusés en 3000 et 5000 exemplaires.

Les retombées de cette immersion au sein de la structure d'accueil de la convention CIFRE qu'est la CRMA Rhône-Alpes ont été surtout bénéfiques. Le seul moment où cette affiliation pouvait s'avérer encombrante était pendant la mise en œuvre du terrain qualitatif en entreprise en France. Il était essentiel de nous distancier de l'institution y compris dans l'image renvoyée aux enquêtés afin de collecter un matériau de qualité.

Indépendamment des conditions matérielles de cette production chiffrée, en intégrant le réseau consulaire régional, nous avons pu profiter de l'expérience de terrain de nombreux collaborateurs du réseau avec lesquels nous étions en contact, de façon formelle et informelle, ainsi que certains agents de la CRMA de la région Centre et de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers à Paris.

4. La quantification servant la quête d'une légitimité à traiter de tout l'artisanat

Nous avons souhaité produire des données quantitatives pour pallier les manquements identifiés dans les statistiques du secteur. L'idée était de dégager les tendances transversales à l'ensemble de l'artisanat afin de donner une large portée à notre recherche et éviter de se cantonner dans un registre anecdotique.

Notons qu'une crise conjoncturelle a marqué l'essentiel de la durée du terrain. Aborder l'artisanat à travers la seule lorgnette de quelques activités artisanales aurait produit une analyse tronquée puisque les secteurs d'activités n'ont pas été touchés de façon homogène par la crise. Ce contexte a imposé d'aborder l'artisanat de la manière la plus globale possible en adjoignant un volet conjoncturel à notre approche.

L'artisanat est composé de deux catégories d'entreprises : les entreprises où la structure se confond avec son tenant qui y travaille seul et les entreprises relevant de l'artisanat employeur. Celles-ci constituent près de la moitié des unités en Rhône-Alpes. Notre premier choix de ciblage a été de faire de l'emploi un élément central de notre investigation. Cette clé d'entrée permet de toucher un nombre important d'actifs, de statuts différents : les chefs d'entreprise, leurs conjoints, les salariés et les apprentis. L'emploi permet aussi d'aborder les questions liées à la formation et au métier. Un bon moyen pour rendre compte, au mieux, de ce qui fait l'artisanat d'un point de vue statique et dynamique.

Le choix du niveau régional pour mener notre recherche s'est avéré fructueux dans la mesure où la négociation régionale avec les fournisseurs de données avait plus de chance d'aboutir que des négociations au niveau départemental car nombre de décisions liées à l'octroi des données se prennent au niveau régional. D'autant que cela s'inscrit pleinement dans la tendance à la régionalisation prônée par la révision générale des politiques publiques impulsée par l'Etat. En poussant le réseau consulaire à repenser son organisation de façon à renforcer le poids de l'échelon régional, l'état a affiché sa volonté de maintenir les niveaux départementaux tout en renforçant la régionalisation.

L'enjeu autour de ces données est important : rappelons que depuis 2005, il n'y a plus de série statistique permettant d'analyser de manière chiffrée et fiable l'artisanat en France et en Rhône-Alpes.

Concernant la base documentaire sur laquelle se fonde notre recherche statistiquement parlant, notons que, hormis les fichiers statistiques achetés, la réponse de l'INSEE (*Division Offre Normalisée-INSEE Rhône-Alpes*) à nos sollicitations nous renvoie sur son site internet où les données mises en ligne concernent quelques caractéristiques des entreprises artisanales et l'estimation de l'emploi qu'elles génèrent (sources DCAPSCL ; Unedic). Il s'agit d'informations moins fines que celles que permet l'analyse des données issues du Répertoire des Métiers et de leur croisement avec le fichier Sirene spécifique à l'artisanat fourni ponctuellement par l'INSEE. Aucune série longitudinale n'est publiée par les services de l'INSEE qui ne fournissent aucune donnée antérieure à 2005.

Si le choix de mener nos recherches au niveau régional offre de multiples opportunités liées à l'accès à l'information ; ce niveau entretient un rapport distant avec les entreprises artisanales elles-mêmes. A titre d'exemple, notons que la CRMA – Rhône-Alpes ne détient l'ensemble du Répertoire des Métiers régional que depuis octobre 2007, et cela grâce au financement régional d'un système d'informations, clef de voûte de l'observatoire économique de l'artisanat. Celui-ci rend légitime cette démarche de capitalisation des fichiers RM aux yeux des chambres départementales. Cette mise en commun n'estompe que partiellement les pratiques antérieures du réseau en matière de rétention d'informations. Les CMA départementales ne gardent plus pour elles toutes les informations liées aux entreprises de leur circonscription car elles sont désormais engagées par le biais d'une convention et d'un financement à les fournir, pour alimenter cette base de données régionale. En revanche, elles continuent à taire les coordonnées téléphoniques des entreprises en question.

Ainsi, pour accéder à ces données, la CRMA Rhône-Alpes mobilise soit ses propres services, le Conseil de la Formation en l'occurrence, ou les achète à l'INSEE ou encore sollicite un prestataire spécialiste de la « qualification des fichiers ».

Par ailleurs, la situation de salarié au sein de la structure régionale du réseau en Rhône-Alpes a eu différents effets sur la constitution du corpus d'informations. Le fichier statistique de l'URSSAF et le fichier DADS sont des exemples de ressources que nous n'aurions pas pu obtenir sans bénéficier de ce statut et de la dimension institutionnelle insufflée à la construction de la base documentaire, y compris pour des raisons financières. Parallèlement, nos choix méthodologiques n'ont pas été totalement libres, mais plutôt négociés. La négociation dont ils ont fait l'objet a permis de confronter nos choix à ceux des techniciens des chambres profitant ainsi de leur expérience du terrain.

Le tour d'horizon rhônalpin des ressources accessibles fait ressortir la complexité du ciblage statistique de l'artisanat, la difficulté d'opérer des appariements entre l'ensemble de ces ressources ainsi que les règles statistiques que se donnent les fournisseurs de données pour préserver l'anonymat des entreprises et des individus concernés. En France, la mise à disposition des données se heurte parfois à des phénomènes bloquants.

Ceux-ci peuvent être liés à la nature même de l'information ou encore à sa mise en forme soumise au secret statistique : l'information apparaît alors sous une forme agrégée difficile à interpréter voire disparaît totalement du fichier.

La double définition administrative, fondée sur deux critères nécessaires et cumulatifs que sont la taille des entreprises et leur activité, a tendance à compliquer le ciblage statistique.

En effet, les codes d'activité principale spécifique à l'artisanat (APRM) qui figurent au Répertoire des Métiers sont méconnus de la plupart des fournisseurs de données tels que l'URSSAF. Le plus souvent, les informations recherchées existent mais elles ne sont pas codifiées de façon à être extractibles conformément aux critères de taille des entreprises artisanales et de leurs activités. Par exemple, si les tranches d'effectif ne sont pas assez fines, avec un aléa de 20 salariés voire plus, ou si elles sont définies de façon à intégrer les entreprises de 10 salariés avec une tranche supérieure (10 salariés et plus), il sera difficile d'évaluer la part de l'artisanat dans la petite entreprise ou encore mesurer l'impact de la loi Raffarin instituant le droit de suite.

Une construction statistique *ad hoc* est nécessaire bien qu'elle puisse potentiellement nuire à la fiabilité des données qui n'ont pas été conçues pour rendre compte de l'artisanat. Aussi, les croisements des statistiques issues du Répertoire des Métiers détenu par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Rhône-Alpes, les fichiers des déclarations annuelles de données sociales (DADS) spécifiques à l'artisanat, les fichiers SIRENE 2008 et 2009 ainsi que des données fournies par l'URSSAF sont-ils délicats car ils relèvent de constructions différentes.

Ce contexte autour de la connaissance chiffrée de l'artisanat justifie le choix de la production de données de première main concernant laquelle l'appui du réseau consulaire a été primordial. Parallèlement, la portée de l'institution en elle-même, comme élément descriptif de l'artisanat et explicatif de son maintien a été limitée.

Concernant la démarche méthodologique, une approche quantitative ciblant l'artisanat employeur en Rhône-Alpes a été retenue ; et pour contrecarrer le caractère discriminant de la variable « emploi » tout en touchant l'ensemble des activités artisanales, une seconde approche quantitative portant sur l'entrepreneuriat artisanal a été adjointe via l'exploitation de données collectées depuis quelques années par le réseau consulaire régional.

L'un des principaux enjeux a été la recherche de cohérence dans l'appariement des résultats. Faire tenir ensemble le corpus de données pose la question de la signification de leur mise en perspective. Ainsi, nous n'avons pas procédé au redressement statistique des données issues de l'enquête emploi pour ce qui est de leur déclinaison par activité afin de préserver le caractère déclaratif et de donner du sens à leur mise en parallèle avec les informations recueillies par voie d'entretien.

4.1. L'enquête « Installation » liée à l'entrepreneuriat artisanal en Rhône-Alpes

Cf. Annexe n° 5.

Depuis quelques années, le réseau consulaire soumet un questionnaire aux candidats au stage préalable à l'installation (SPI). Il s'agit d'un dispositif d'information, de formation et de suivi d'une trentaine d'heures relevant d'une obligation légale, mis à la disposition des porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises artisanales afin de les accompagner dans leur démarche d'installation. A l'issue de celui-ci et des modules individualisés qui l'agrémentent (consolidation du prévisionnel financier, affinement de la stratégie commerciale...), un entretien individuel d'évaluation synthétise en quelques points les forces et les faiblesses du projet. A l'occasion de chaque stage, l'ensemble des candidats renseignent un questionnaire établi par le réseau consulaire. Cette interrogation est systématique sous réserve que les Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales l'administrent effectivement.

Nous n'avons pas contribué à la création du questionnaire, bien antérieure à notre intégration du réseau consulaire. Aussi avons-nous renoncé à lui apporter la moindre modification de peur de rompre la série statistique ainsi constituée. Notre connaissance des porteurs de projet s'est affinée au contact des techniciens des Chambres particulièrement durant les réunions auxquelles nous avons participé (une dizaine durant les trois années de terrain). Nous avons aussi suivi le déroulement d'un stage préalable à l'installation en 2007 et observé les agents de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône dans leur mission de conseil aux futurs chefs d'entreprises artisanales.

Les questionnaires qui nous ont été transmis correspondent à deux périodes qu'il est important de distinguer : la première période allant de 2003 à 2007 correspond à des questionnaires en papier remplis manuellement par les candidats du SPI ; expédiés régulièrement par les chambres départementales à la CRMA – Rhône-Alpes qui s'est chargée de les faire saisir sur informatique afin de créer une base de données. La seconde période s'étend de 2008 à mai 2010, puisqu'à partir de 2007, la saisie en ligne a été mise en place dans le cadre du développement du système d'informations régional de l'artisanat⁸¹.

Nous nous sommes chargées du traitement statistique de ces données en lien avec le responsable du service formation au niveau régional. Nous avons pu exploiter 18.700 questionnaires administrés entre 2003 et mai 2010, dont 13.100 questionnaires relatifs à la période antérieure à 2007. Une partie des résultats issus de cette première vague de questionnaires a fait l'objet en Décembre 2008 d'une publication tirée à 3000 exemplaires et diffusée institutionnellement. Les données les plus récentes (de 2008 à mai 2010) ont été traitées séparément en partant du principe que le changement du mode d'administration peut introduire un biais statistique. Quelques rapprochements entre les chiffres des deux périodes ont été opérés lorsque cela se justifiait.

Des tris à plat ont été réalisés pour l'ensemble des données disponibles. La déclinaison annuelle des distributions a été volontairement estompée lorsque la structure de la distribution demeure inchangée. Nous avons renoncé aux croisements statistiques car le corpus constitué est de nature déclarative portant en partie sur des intentions. Or, croiser des données de ce type reviendrait à imbriquer des incertitudes en accroissant leur probabilité de non-réalisation et le risque d'erreur dans l'interprétation. Le croisement que nous nous sommes autorisées porte sur les sources de financement des projets portés.

Le traitement quantitatif des informations dont nous disposons permet de mieux cerner les profils des candidats et de caractériser leur projet d'installation ; et ce, à travers plusieurs composantes : l'âge et le sexe des porteurs de projet, leur niveau d'étude général, leur formation professionnelle, leur expérience professionnelle, leur situation avant l'installation, la concordance entre le métier du créateur / repreneur et sa formation professionnelle, la cohérence entre le choix de l'activité et l'expérience professionnelle détenue.

⁸¹ Grâce à une triade d'informations composée par le nom, le prénom et la date de naissance du porteur de projet, le lien pourra être fait avec sa fiche d'entreprise une fois créée. Ceci permettra au réseau consulaire d'avoir automatiquement un indicateur temporel relatif au délai d'installation effective. En plus de la vérification d'autres informations fournies au moment du stage, notamment par rapport à l'activité prévue et concrète.

Parallèlement, les projets d'installation sont décrits en fonction des réponses aux questions portant sur la nature du projet, la structure juridique envisagée, le besoin d'investissement, les sources de financement, l'activité ciblée, les emplois prévus, la participation du conjoint et ses modalités.

Les informations portant sur la nationalité des futurs chefs d'entreprises et sur l'avancement du projet du point de vue de l'organisation commerciale, bien que recueillies par le réseau consulaire, n'ont pas été traitées statistiquement car peu pertinentes au regard de notre problématique. Nous n'avons pas exploité les réponses à la question sur la date prévue pour l'installation effective car les réponses données ne peuvent être ni tenues pour vraies ni vérifiées ; de ce fait, leur apport à notre recherche est très limité et conduirait de fait à une surinterprétation.

Il est cependant nécessaire de nuancer les résultats basés sur les déclarations des futurs chefs d'entreprises. Il ne s'agit pas ici de statistiques sur l'installation mais des statistiques sur les intentions d'installation – bien que nous utilisions le mot « installation » pour faire référence à cette enquête. Il s'agit des tendances relevées auprès d'un public de futurs créateurs et de repreneurs d'entreprises artisanales. Une probable déperdition, difficile à estimer, touche la population enquêtée dans la mesure où tous les répondants au questionnaire ne s'installent pas⁸², et ce, malgré que la participation au stage préalable à l'installation – qui requiert une participation financière de leur part⁸³ – apparaisse comme un gage du sérieux de leur démarche. Notons aussi qu'une partie des créateurs et des repreneurs d'entreprises artisanales est exemptée du SPI. Cette dérogation est applicable à un public détenant les titres qui attestent du niveau de compétences gestionnaires requis pour les candidats à l'installation.

⁸² Sur ce point, une enquête téléphonique que nous avons menée en juillet 2005 auprès d'une population ayant suivi le stage préalable à l'installation durant le 1^{er} trimestre de l'année 2004 apporte une réponse. Parmi les objectifs de cette enquête, il s'agissait de se faire une idée de l'évolution des projets de création et de reprise d'entreprises, 18 mois après le suivi du stage préalable à l'installation. Il en est ressorti que le SPI constituait une formalité de dernière minute : Parmi les répondants à cette enquête, 59% se sont mis à leur compte immédiatement après le stage soit moins d'un mois à l'issue de celui-ci. Seule une proportion négligeable a renoncé à l'installation à la suite du SPI.

⁸³ Le 13 mai 2008, la démarche collégiale d'harmonisation des pratiques du réseau consulaire en Rhône-Alpes a défini la participation financière du candidat au SPI. Celle-ci ne peut désormais excéder 374.5€. Ils sont tenus de s'acquitter du droit fixe établi à 187.50€ ainsi que de la moitié du coût de l'entretien d'évaluation d'une heure qui est de 80€ et de la moitié du coût du module complémentaire qui est de 294€ = 21h x 14€. Les deux moitiés restantes étant subventionnées par le conseil régional de Rhône-Alpes.

4.2. L'enquête « L'emploi artisanal en Rhône-Alpes »

Cf. Annexe n° 6.

La nature hétérogène des données quantitatives disponibles, en termes de sources et de constructions statistiques, exacerbe les difficultés en présence ; nourrissant une certaine attente. L'objectif largement partagé par la direction de la CRMA et l'ensemble du réseau a été de produire une enquête quantitative d'une construction statistique aussi saine que possible, palliant les insuffisances relevées (Chapitre 1).

Il s'agit de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans le maintien de l'artisanat. Pour cela nous avons tenté de mettre en évidence la structure et la dynamique de l'emploi artisanal afin d'apprécier les tendances qui affectent les mouvements de main-d'œuvre en tenant compte de la crise conjoncturelle.

Cette enquête est une pièce fondamentale de notre dispositif car les données produites sont, en plus d'être rares, particulièrement structurantes pour notre recherche. Elle a été conçue pour produire une connaissance actualisée de la structure de l'emploi artisanal en Rhône-Alpes en caractérisant le profil des entreprises, des chefs d'entreprises et des salariés, les modalités de leur emploi (contrat, conditions de postes, nature de l'emploi occupé, les éléments de la rémunération), les méthodes de recrutement (les intermédiaires sollicités et les difficultés rencontrées) et enfin les mouvements de l'emploi. L'une des principales questions qu'il s'agit d'élucider tient à la situation paradoxale mêlant simultanément des entreprises artisanales et un niveau d'emploi réputés stables et des salariés en mouvement selon les DADS Artisanat (INSEE, DADS 2005, DADS 2006 et DADS 2007). Qu'est ce qui fonde ce brassage, évoqué dans différents travaux sociologiques, impliquant les salariés de l'artisanat et qui continue à être d'actualité ?

Le champ de l'enquête a été restreint aux seules entreprises employeuses pour une raison triple : d'une part, les entreprises employeuses sont une cible qui permet d'aborder l'aspect organisationnel de l'entreprise en lien avec l'emploi à travers un éclairage portant sur la structure des qualifications ou encore les fonctions occupées par les salariés, qui sont difficiles à rendre explicite pour un artisan travaillant seul. D'autre part, l'emploi semble être un bon indicateur de la tendance qui imprègne l'activité de l'entreprise artisanale et de sa santé économique.

Là où, pour évaluer l'activité d'une entreprise où l'artisan travaille seul, il est nécessaire de passer par son carnet de commande ou son chiffre d'affaire, avec le risque d'être privées de ces informations, réputées être des plus difficiles à recueillir. Enfin, l'artisanat employeur donne accès à plus d'actifs de différents statuts que l'artisanat non employeur : ainsi les 2127 réponses de chefs d'entreprises artisanales produisent des données relatives à 12 590 actifs dont 10 463 salariés.

Concernant les aspects opérationnels de l'enquête, ceux-ci renvoient à plusieurs étapes :

Dans un premier temps, nous avons soumis une proposition méthodologique relative aux modalités d'échantillonnage et d'enquête. Sur la base de celle-ci, le projet d'enquête auto-administrée, ciblant une partie des entreprises employeuses de Rhône-Alpes, a été validé par les élus consulaires. Nous avons défini statistiquement la taille de l'échantillon de façon à ce qu'elle assure la fiabilité des résultats. Il fallait définir cette taille de l'échantillon de départ en prenant en considération un taux de retour hypothétique.

Or, la CRMA avait l'expérience des enquêtes menées auprès d'un panel d'artisans ; il était donc difficile de prévoir un taux de retour pour des artisans qui n'ont pas consenti une adhésion à une démarche d'enquête. Par ailleurs, s'il est vrai que la définition de la taille de l'échantillon tient compte du degré de précision souhaité, elle demeure tributaire du budget disponible. En conséquence l'échantillon ciblé a finalement été de 10 000 unités ; soit un cinquième des entreprises employeuses de la région.

L'échantillon ne peut être un modèle réduit de la population étudiée à tous points de vue ; néanmoins, il peut être représentatif de celle-ci au regard de quelques critères qui apparaissent comme pertinents. Nous avons veillé à cette représentativité concernant trois critères : l'activité de l'entreprise, sa taille et son département d'implantation.

Grâce à l'appariement du RM avec le fichier SIRENE détenu par l'INSEE, un échantillonnage probabiliste a pu être réalisé en effectuant un tirage aléatoire simple au moyen d'un fichier SIRENE 2008 spécifique à l'artisanat – pris comme base de sondage – en veillant à vérifier systématiquement la qualité de l'aléa. Le code Siret de l'établissement, qui a servi d'identifiant pour les répondants, a été pré-rempli sur le questionnaire papier. La conséquence de ce choix a été que l'envoi des questionnaires ne pouvait être aléatoire, engageant davantage de coûts : une parfaite correspondance entre l'adresse et le code siret est une contrainte à laquelle il a fallu se plier.

Le choix de mener l'investigation sous une forme auto-administrée s'est imposé pour des considérations budgétaires et pour des raisons d'adéquation entre le support et les objectifs de l'enquête.

La construction du questionnaire s'est réalisée progressivement : nous avons proposé une première ébauche en comité restreint, composé du responsable du service formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Rhône-Alpes, du directeur d'Euroéka⁸⁴ – cabinet conseil, prestataire recruté dans le cadre de notre mission – et de nous-mêmes, au sein duquel le questionnaire a été retravaillé.

Une version intermédiaire a été soumise par la suite aux Secrétaires Généraux des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, aux référents emploi ainsi qu'aux financeurs de l'enquête (Conseil Régional et Etat) lors de réunions de travail. Les remarques et les propositions recueillies ont été débattues à nouveau en comité restreint. Ces prises de décision collégiales ont assuré au projet l'implication de toutes les parties prenantes en permettant à tous de se tenir au fait des préoccupations des uns et des autres en lien avec l'enquête.

Le questionnaire a été finalisé et testé auprès de quelques entreprises artisanales par le prestataire externe puis soumis aux élus pour une ultime validation avant sa diffusion en format papier ainsi que sa mise en ligne⁸⁵.

Une clause de confidentialité a été apposée sur le support d'enquête et a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) conformément aux règles en vigueur en France.

L'envoi des questionnaires a été effectué le 23 avril 2009. Le dépouillement, la saisie ont été sous-traités.

La base de données issues de l'enquête dénombre 2 127 entreprises artisanales employeuses et 10 463 salariés (hors dirigeant, conjoint collaborateur et intérimaires) indépendamment de la nature de leur contrat (CDI, apprentissage...) en comptant le conjoint uniquement s'il est salarié de l'entreprise (or ceux-ci représentent un peu moins de la moitié des conjoints selon les résultats de notre enquête).

⁸⁴ Le cabinet de conseils aux entreprises Euroéka a été retenu pour son appui technique, son accompagnement méthodologique et logistique à l'enquête emploi.

⁸⁵ Cette voie d'administration n'a pas donné de résultats satisfaisants, aucun des questionnaires ainsi saisi n'a été exploité.

L'échantillon de répondants correspond à un taux de participation dépassant les 21% sans relance sur une base de 10 000 entreprises employeuses enquêtées. Un redressement mineur a été effectué afin de corriger les défauts de l'échantillon de répondants. Ces défauts dus essentiellement aux non réponses totales peuvent mettre en péril sa représentativité par rapport à la population de référence. La pondération a été réalisée sur la base de variables de contrôle que sont l'activité et la taille et pour lesquelles il y a eu quelques légers flottements comme en témoignent les tableaux ci-dessous.

Tableau 17 – Comparaison entre la répartition des données non redressées et celle des données de cadrage, par tranche d'effectif

Tranches d'effectif	Données non redressées	Répartition SIRENE artisanat 2008	Ecart par rapport SIRENE artisanat 2008
1 à 2 salariés	47%	49%	-2
3 à 5 salariés	27%	27%	0
6 à 9 salariés	16%	14%	+2
10 salariés et plus	10%	10%	0
Total	100%	100%	—

Source : Données non redressées enquête emploi 2009 et Sirene Artisanat 2008

Tableau 18 – Comparaison entre la répartition des données non redressées et celle des données de cadrage, par activités (NAR 8)

Activités (NAR 8)	Données non redressées	Répartition SIRENE artisanat 2008	Ecart par rapport SIRENE artisanat 2008
Alimentation	12%	12%	0
Travail des métaux	7%	8%	-1
Textile	1%	1%	0
Bois, ameublement	3%	2%*	+1
Autres fabrications	7%	7%	0
Bâtiment	33%	34%*	-1
Service	27%	26%	+1
Non renseigné	10%	10%	0
Total	100%	100%	—

* L'effet de l'arrondi creuse davantage des écarts 2.55% pour le bois et l'ameublement, 33.68% pour le bâtiment.

Source : Données non redressées enquête emploi 2009 et Sirene Artisanat 2008

Ces tableaux montrent que les écarts constatés ne sont pas très importants. Le redressement effectué corrige des biais que nous pouvions négliger. Nous avons pourtant choisi de fonder notre analyse sur les données redressées – bien que l'ajustement apporté soit minime – lorsque celles-ci concernent l'ensemble de l'artisanat employeur en Rhône-Alpes. Le redressement des données régionales concernant l'emploi artisanal permet un appariement

plus fiable avec d'autres données, particulièrement celles issues de l'INSEE puisque la pondération a été réalisée sur la base de données de contrôle de source SIRENE 2008 produite par l'INSEE. En revanche, nous avons utilisé les données non redressées, telles qu'elles ont été collectées, pour les déclinaisons des chiffres par activités à savoir, pour la boucherie et la réparation automobile en Rhône-Alpes. L'intérêt étant de préserver le caractère déclaratif de ces données qui ont été restituées mêlées aux informations recueillies par voie d'entretien et dans le cadre d'observations du terrain. Ces déclinaisons sectorielles de l'enquête menée représentent 68 boucheries employant 217 salariés et 159 entreprises employeuses avec plus de 700 salariés dans la réparation automobile.

La base de données construite est déclinée à l'entreprise. Les résultats obtenus en réponse aux questions du questionnaire (cf. annexe n° 6) ont fait l'objet de tris à plat correspondant au traitement à une seule variable ainsi que de tris croisés lorsque ceux-ci étaient possibles et pertinents au regard de notre problématique

5. L'indispensable matériau qualitatif et la multiplication des terrains

Pour constituer un corpus de données qualitatives, nous avons initialement opté pour trois activités : la boucherie, la réparation automobile et le travail des métaux. La conjoncture économique durant laquelle s'est déroulé notre terrain a rendu difficile l'accès aux entreprises de la métallurgie en France. Occupées à faire face à la crise, celles-ci n'étaient pas réceptives à notre démarche de recherche, que nous avons tenté d'appuyer en sollicitant l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de la région Rhône-Alpes. Ce rapprochement institutionnel n'a pas eu les effets escomptés et n'a pas atténué nos difficultés d'accès au terrain. Nous avons donc centré notre intérêt sur les activités de la boucherie et de la réparation automobile.

La production des données dans le cadre de cette approche sectorielle relève d'une démarche de type monographique de ces deux activités, au moyen d'observations et d'entretiens formels et informels avec les chefs d'entreprises artisanales.

Cela a permis d'ouvrir le champ à une mise en perspective avec l'artisanat de la région du Gharb au Maroc et d'affiner notre connaissance de la boucherie – en proie à une crise vocationnelle menaçante (Bouquet et *al.*, 2012) – et de l'artisanat automobile – que

caractérise par une vive concurrence et une inquiétante tendance à la diminution du nombre de petits réparateurs automobiles (Bensoussan, 2000).

Si le même guide d'entretien a été utilisé en France et au Maroc, les modalités d'accès au terrain ont-elles été différentes : en France, une prise de rendez-vous formelle et institutionnelle – en tant que salarié de la CRMA – était nécessaire. Facilité en partie par le cadre institutionnel, cela débouchait sur un entretien le plus souvent réalisé dans un créneau horaire creux pour l'activité de l'entreprise (début d'après-midi, en évitant les fins de semaines particulièrement pour les garagistes).

Les Chambres de Métiers départementales entravent l'accès aux coordonnées téléphoniques des entreprises. Les fichiers transmis au niveau régional sont délibérément débarrassés des numéros de téléphone des entreprises. La CRMA – Rhône-Alpes n'en dispose que pour les entreprises artisanales qui ont sollicité le Conseil de la Formation (ex- Fonds d'Assurance Formation) pour financer une formation suivie par les artisans chefs d'entreprises artisanales. Nous n'avons donc pas sélectionné les entreprises enquêtées de façon aléatoire au moyen d'une base de sondage. Nous avons repéré des entreprises dont nous avons cherché les coordonnées pour une prise de contact en bonne et due forme.

Au Maroc, une prise de rendez-vous de ce type était tout-à-fait exclue car d'une part, un tel formalisme aurait été contre-productif voire inquiétant pour les chefs d'entreprises ; et d'autre part, le taux d'équipement des entreprises y fait entrave. L'accès au terrain marocain ne requerrait aucune démarche particulière. Il était immédiat. L'appui institutionnel n'était pas nécessaire, bien au contraire, il aurait été un handicap. Il nous a fallu rassurer nos interlocuteurs quant à l'indépendance de notre démarche de recherche vis-à-vis de l'Etat marocain et du trésor public. Nous avons parfois été confondus avec un financier qui recueille des informations avant d'installer une entreprise et de recruter un professionnel. Ces interrogations, émanant exclusivement des bouchers marocains, sont riches en enseignement concernant le fonctionnement de la filière.

Une grande différence entre le terrain mené au sein de la boucherie et celui mené au sein des garages émerge. L'accès aux entreprises de la boucherie a été plus facile aussi bien en France qu'au Maroc, malgré la difficulté exprimée par les bouchers marocains à concevoir qu'un « travail intellectuel » puisse être réalisé en lien avec leur activité. La méfiance des garagistes marocains a en revanche compromis toutes nos chances de mener des entretiens.

Ils ont concédé que nous observions mais dans toutes les situations, ils se sont vite agacés par notre présence invoquant différents prétextes pour y mettre fin. En France, les garagistes ont consenti une observation et un entretien informel, rarement plus puisque seul un garage a bien voulu se prêter à l'exercice.

Les données recueillies correspondent à des thématiques initialement définies, déclinées en ainsi :

- le processus de production de l'entreprise à travers l'organisation physique des processus de production (activités, opérations...), les savoirs et savoir-faire mobilisés, les techniques utilisées en tenant compte des outils et de la mécanisation éventuelle de l'activité ;
- la division du travail à travers la taille de l'entreprise, les modalités de la prise de décision, qui fait quoi ? (personne/activité/opération) et pourquoi ? (expérience, ancienneté, commodité,...)
- la trajectoire personnelle et professionnelle du chef d'entreprise, ses choix de spécialisation, ses choix entrepreneuriaux, son rôle dans l'entreprise ;
- l'offre à travers la description de ses composantes en lien avec la concurrence (qui, quelle influence sur les choix professionnels?), son évolution notamment au regard des innovations réalisées, la description de la clientèle (fréquence d'achat, qui (habitués, nouveaux clients...), chiffreage), le prix ;
- la filière ou la branche d'activité à travers la description des relations entre les acteurs de celles-ci et leur influence sur l'activité de l'entreprise ;

L'observation du terrain a porté sur leur lieu d'implantation des entreprises, les personnes qui les composent, leur nombre et leur position dans l'espace, l'affluence des clients, les caractéristiques apparentes de ceux-ci, la teneur des échanges, leur durée, les interactions verbales (en interne et avec l'extérieur), l'activité (qui fait quoi ?...).

Le terrain marocain a été réalisé en langue arabe dialectale bien que les supports d'enquête aient été rédigés en Français (annexe n°4). Etant bilingue, une traduction spontanée des échanges a été effectuée afin qu'ils servent de matériau. La question de la traduction et de l'interprétation des propos tenus en arabe qui s'imisce dans cette phase de recueil d'informations est légitime.

Toutefois, son influence ayant été constante du fait que nous ayons réalisé le terrain seule, nous considérons qu'elle ne trouble pas à la validité des données collectées.

Du point de vue du calendrier, le terrain relatif à la boucherie et à la réparation automobile au Maroc a été mené en juillet 2008 sur une dizaine de jours. En France, le terrain a été réalisé en avril 2010.

Tableau 19 – Récapitulatif des entretiens et des observations menés

NATURE DU TERRAIN MENE	LIEU ET DATE	NOM DE L'ENQUETE ⁸⁶	TAILLE DE L'ENTREPRISE CHEF COMPRIS	PARTICULARITES DE L'ENTREPRISE
La boucherie au Maroc				
Observation et entretien	Kénitra Quartier résidentiel Juillet 2008	Aziz	1	Particularités : Le boucher n'est pas le propriétaire de la boucherie. Diversification de l'activité. Grillade et sandwiches en fin de journée.
Observation et entretien	Kénitra Quartier résidentiel Juillet 2008	Mohamed	1 + 1 de temps en temps	Particularités : Le chef d'entreprise est aidé par sa fille – adolescente – pendant les vacances scolaires. Diversification de l'activité par la vente de fruits et légumes comme produits d'appel.
Observation et entretien	Kénitra Quartier populaire Juillet 2008	El Fassi	1	Particularité : boucherie présentation de la viande correspondant à la norme française. Diversification : Aucune.
Observation et entretien informel	Kénitra Bidon-ville Juillet 2008	Clandestino	1	Particularités : boucherie clandestine ne respectant aucune norme d'aucune sorte. Diversification : Aucune.
Observation et entretien en deux temps	Kénitra Quartier résidentiel Juillet 2008	Trio	3	Particularités : Une des boucheries qui tourne le mieux dans la ville. Tenue par trois frères. Diversification : Aucune Cf. photographie
Observation et entretien	Kénitra Quartier résidentiel	Père et fils	1 + 1 de temps en temps	Particularités : un père et son fils. La boucherie ne marche pas. Elle est située à moins de 10 mètres de la boucherie

⁸⁶ L'anonymisation des noms des enquêtés est destinée à préserver leur identité.

	Juillet 2008			« Trio ». Diversification : Aucune. Cf. photographie
Observation et entretien informel	Kénitra Médina (Vieille ville) Juillet 2008	Médina	2 + ancien propriétaire qui supervise	Particularités : la plus ancienne des deux seules boucheries de la ville qui se spécialisent dans la découpe à la française. Diversification : Aucune.
La boucherie en France				
Observation et entretien	Lyon 8 ^{ème} Avril 2010	Chagneux	8	L'épouse du chef d'entreprise fait les comptes en dehors de l'entreprise. Diversification : boucherie-charcuterie-traiteur.
Observation et entretien	Villeurbanne Avril 2010	Devet	10	La fille du chef d'entreprise occupe à mi-temps la fonction secrétariat et est chargée du marketing. Site internet Diversification : boucherie-charcuterie-traiteur
Observation et entretien	Lyon 6 ^{ème} Avril 2010	Beran	2 dont épouse	L'épouse – en congés maternité – travaille au sein de l'entreprise. Diversification : boucherie-charcuterie
Observation et entretien	La Duchère Avril 2010	Daduche	2 dont épouse + un mi-temps	L'épouse s'occupe des préparations cuisinées Une salariée travaille à mi-temps. Sa fonction : les tâches subalternes non technique. Diversification : boucherie-charcuterie-traiteur
Entretien	Lyon 5 ^{ème} Vaise Avril 2010	Elu	4 dont un apprenti	La fille du chef d'entreprise y travaille comme traiteur. Diversification : boucherie-charcuterie-traiteur
Observation	Lyon 4 ^{ème} Croix-rousse Avril 2010	Richan	3	Diversification : boucherie-charcuterie-traiteur
La réparation automobile au Maroc				
Observation	Kénitra Mimosa Juillet 2008	Garage F	(information non disponible)	L'observation a été interrompue au bout de quelques minutes avec comme

				argument la désapprobation de la maison (nous doutons fortement que le constructeur ait réellement été consultée).
Observation	Kénitra Centre-ville Juillet 2008	Garage R et D	(information non disponible)	Refus d'entretien
Observation	Kénitra Bab-Fès Juillet 2008	Bab Fès	3	Refus d'entretien
Observation	Kénitra Oulad oujih Juillet 2008	Cyclis	(information non disponible)	Refus d'entretien
Observation	Kénitra Ville-haute Juillet 2008	Rouhi	(information non disponible)	Entretien informel

La réparation automobile en France

Observation et entretien	Lyon 3 ^{ème} Avril 2010	Dalpéroni	3 dont une secrétaire + mère du chef d'entreprise qui fait les compte	Particularités : spécialiste dans la réparation et la vente de voitures de luxe. Entretien formel, observation du garage.
Observation	Vénissieux Avril 2010	Peugeot	(information non disponible)	Refus d'entretien, observation – à bonne distance – de l'accueil des clients. Aucun accès à l'atelier.
Observation et entretien informel	Lyon 4 ^{ème} Croix-rousse Avril 2010	Petit	1	Entretien informel et observation du garage sans activité.
Observation et entretien informel	Lyon 4 ^{ème} Croix-rousse Avril 2010	Pneu	2 (père et fils)	Entretien informel et observation du garage.
Observation et entretien informel	Villeurbanne Avril 2010	Feu-vert	1 accueil/caisse 5 ateliers	Entretien informel et observation de la prise en charge des clients ainsi que celle de l'activité d'une équipe lors de différentes interventions.
Observation et entretien informel	Vaulx-en-Velin Avril 2010	Aurélien	2 dont une secrétaire	Entretien informel. Observation de la prise en charge des clients.
Observation et entretien informel	Vaulx-en-Velin Avril 2010	Joey	5 dont une secrétaire	Entretien informel. Observation de la prise en charge des clients. observation de l'activité dans le cadre de différentes interventions.

Suite à la retranscription des entretiens, nous avons multiplié les lectures et l'écoute des enregistrements afin de nous imprégner davantage du terrain et de classer les entretiens en fonction des idées fortes qui y émergent.

Nous avons prêté attention au vocabulaire indigènes et à certaines expressions peu ordinaire ou au contraire trop attendues, en étant sensibles au rythme des entretiens, leur cohérence, les tournants qui marquent les propos tenus, la posture et le ton des enquêtés et leurs changements.

Nous avons extrait les thèmes et les sous-thèmes qu'engendrent directement nos questions en les distinguant dans un premier temps de ceux qui émergent spontanément. Cette différenciation a été une étape intéressante permettant de revenir sur le guide d'entretien avec un regard nouveau, analytique et critique.

Le repérage des thèmes a été fondé sur deux critères principaux : leur récurrence ou leur caractère inédit par rapport au corpus réuni. C'est ainsi que certains entretiens se sont révélés extrêmement riches et structurant pour notre réflexion et cela se reflète dans la thèse. Enfin, la lecture croisée des entretiens a permis de comprendre la relation entre les thèmes telle qu'elle ressort des propos des enquêtés. L'analyse du matériau constitué permet la restitution qui en est faite en troisième partie de la thèse dans une articulation des cas et d'une approche conceptuelle du terrain.

6. La place du terrain marocain dans la mise en perspective France-Maroc

Le parallèle que nous tentons entre le Maroc et la France s'attache principalement à extraire des régularités artisanales, indépendamment des constructions juridiques de ces ensembles, comme un premier pas vers une conceptualisation sociologique de l'artisanat. Cette ouverture répond à une volonté de recherche de ce qui fait l'artisanat et ce qui le maintient dans un autre tissu socio-économique contemporain. Rappelons qu'il ne s'agit pas ici d'une comparaison systématique entre les données recueillies en France et au Maroc notamment en raison du déséquilibre entre ce qui est mobilisable sur chaque terrain. Le terrain marocain sert de contrepois permettant d'appréhender la boucherie et la réparation automobile du point de vue du travail, de l'organisation des entreprises et du marché.

Les premières questions que pose la mise en perspective franco-marocaine sont liées à la définition de l'artisanat au Maroc et à ce qui est susceptible d'être observé et analysé.

Sur le plan de la délimitation juridique, le Décret n°2.97.316⁸⁷ du 17 avril 1997 regroupe les activités artisanales en deux grandes catégories⁸⁸:

- les activités de l'artisanat d'art et de production, comprenant les branches cuir, terre et pierre, le tissage, les produits végétaux et minéraux, le bois et d'autres activités (pain et pâtisserie traditionnelle, instruments musicaux, verreries...);
- les activités de l'artisanat de service qui regroupent plusieurs métiers (tôlerie, peinture, horlogerie, électricité, plomberie, cuisson du pain et des gâteaux, coiffure,...).

Bien que le texte de loi ne fasse pas de distinction particulière entre l'artisanat d'art et l'artisanat de production, leur différenciation se fonde sur les caractéristiques de la clientèle visée et l'usage qui est fait du bien produit⁸⁹. L'artisanat d'art cible prioritairement les touristes et est davantage tourné vers l'exportation, tandis que l'artisanat de production qui regroupe les activités de transformation centrées sur un travail manuel des matières premières produit biens à un usage courant et cible une clientèle locale, au pouvoir d'achat limité.

La définition du statut d'artisan au Maroc est étroitement liée à la structuration du secteur et au statut d'électeur qu'endosse l'artisan. Dans le Dahir⁹⁰ n°1-63-194 du 28 juin 1963 qui régit les Chambres de l'artisanat, l'artisan est défini comme étant :

« Celui qui exerce un travail manuel, qualifié professionnellement, à partir de l'apprentissage ou à l'issue d'un long exercice de la profession. Le texte ajoute que l'artisan travaille pour son compte, soit à titre individuel, soit en collaboration avec des membres de sa famille, des associés, des apprentis ou des manouvriers dont le nombre ne doit pas dépasser dix ; en outre la puissance motrice employée dans son industrie ne doit pas dépasser celle d'un moteur à vapeur de dix chevaux... » (Kabbaj, 2006, 43).

L'amendement de ce texte de loi stipule que *« l'artisan traditionnel est toute personne qui exerce principalement et régulièrement une activité dominée par le travail manuel afin de produire, de manufacturer des produits, ou d'assurer des services. »* (Kabbaj, 2006, 43), une définition proche de l'acception jurisprudentielle française de l'artisan.

⁸⁷ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. « Artisanat 50 ans 1955-2005. Octobre 2004. P 74.

⁸⁸ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. « *Artisanat 50 ans 1955-2005* ». Document final. Octobre 2004. page 5.

⁸⁹ Ministère de l'Economie Sociale, des Petites et Moyennes Entreprises, de L'Artisanat, Chargé des Affaires Générales du Gouvernement. Département de l'Artisanat et l'université Cadi Ayyad de Marrakech. Mai 2000, Etude sur le secteur de l'artisanat dans la ville de Marrakech. Rapport de la deuxième phase : Recensement des unités artisanales et des artisans.

⁹⁰ Dahir signifie décret du roi du Maroc.

L'effort de définition dont a fait l'objet l'artisanat marocain n'organise pas suffisamment les métiers du secteur et n'en délimite pas les contours avec une grande précision. D'autant plus que l'artisanat n'apparaît pas de façon précise dans la comptabilité nationale⁹¹. Toutes les entreprises artisanales ne font pas partie du secteur informel⁹² et celui-ci ne se réduit pas à l'artisanat ; pourtant l'amalgame demeure.

La nomenclature marocaine des activités artisanales pose – en lien avec notre recherche – deux problèmes. D'une part, le flou qui grève sa délimitation juridique est préjudiciable car il entrave l'organisation de l'information socio-économique et par conséquent la production de statistiques comparables. Bien qu'elles existent en diverses versions (1965, 1985, 1999), aucune nomenclature ne fait l'unanimité. Selon le Haut-commissariat au Plan du Maroc, le projet de la Nomenclature d'Activités Economiques 2009 (NMA 2009) serait le quatrième du genre que le pays élabore et ce, depuis l'indépendance en 1956. D'autre part, la différence de nomenclature entre la France et le Maroc fait que, d'un point de vue formel, un métier qui relève de l'artisanat en France peut être considéré comme un métier relevant du commerce et de l'industrie au Maroc. Tel est le cas des activités de la boucherie et de la réparation automobile. Par conséquent, en rendant compte du rapprochement entre ces activités en France et en Maroc, l'artisanat marocain renvoie – par abus de langage de notre part – à ces activités qui n'en font pas légalement partie.

Dans le premier chapitre de cette thèse, nous revenons sur les enjeux et les choix politiques qui ont contribué à façonner l'artisanat et par conséquent, l'appartenance de telle et telle activité à cet ensemble. Pour ce qui est de la nomenclature marocaine, le mystère reste entier concernant le processus de sa construction et le contexte notamment politique dans lequel ses différentes versions ont émergé.

Cette dissonance entre ce qui relève légalement de l'artisanat en France et ce qu'est au Maroc masque le fait que, bien que la boucherie et la réparation automobile ne soient pas considérées comme artisanales au Maroc, le rapprochement des activités concrètes n'est pas dénué de

⁹¹ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'économie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Économie Sociale. *Artisanat 50 ans 1955-2005*. Document final. Octobre 2004.

⁹² Le Bureau International du Travail met en exergue plusieurs critères de définition : la facilité d'entrée à l'activité, un marché de concurrence non réglementé, la propriété familiale des entreprises, l'échelle restreinte des activités, le recours aux réserves locales, le recours à une technologie adaptée et à une forte intensité du travail, la formation acquise hors du système scolaire, un faible lien avec les institutions officielles, un faible niveau d'organisation dépourvu d'une quelconque division entre le travail et le capital, des relations de travail qui, lorsqu'elles existent, sont fondées sur des relations personnelles/sociales et non basées sur des accords contractuels... alors que la Direction Marocaine de la Statistique privilégie un critère de repérage qui est celui de l'absence de tenue d'une comptabilité complète au regard de la loi marchande en vigueur dans le pays depuis 1994. Il en découle que le secteur informel couve de nombreuses réalités et l'artisanat marocain en est une.

sens. D'une part, l'enquête monographique rend envisageable cette mise en perspective puisque les éléments empiriques semblent *a priori*, indépendamment de l'appartenance légale des activités à l'artisanat marocain. D'autre part, des similitudes entre l'artisanat marocain et l'artisanat français apparaissent au prisme de l'histoire dans leur passé corporatiste.

En effet, à l'instar de l'artisanat en France, ce secteur est marqué par son passé corporatiste (Introduction et chapitre 1 pour l'artisanat français) dont certains héritages continuent à être d'actualité. Si l'influence religieuse apparaît comme une constante des corporations professionnelles, nous avons noté l'effet de la pluralité des religions sur l'artisanat uniquement au Maroc où l'organisation du secteur des métiers tenait compte des communautés musulmanes et juives en privilégiant leur séparation au moyen de leur spécialisation.

Dès le dix-neuvième siècle, l'artisanat marocain présentait la particularité d'une sédentarisation en fonction de la religion des artisans. Ce critère d'implantation de l'artisanat dans les quartiers a défini une nette séparation entre les artisans musulmans et les artisans non musulmans (Kabbaj, 2006, 73). Les artisans juifs marocains avaient leurs ateliers situés dans le « mellah », le quartier juif que l'on retrouve dans la plupart des villes du pays. D'autres quartiers étaient dédiés à l'artisanat musulman. Cet aménagement tenait aussi compte des incidences environnementales de certains métiers, des nuisances sonores et olfactives qui en découlent (les tanneurs par exemple), tout en évitant le télescopage entre les quartiers des non-musulmans et les quartiers résidentiels (Kabbaj, 2006, 146).

Cette répartition géographique obéissait à des règles de spécialisation professionnelle. Les artisans juifs marocains s'étaient spécialisés dans le travail des métaux précieux particulièrement dans les métiers de la joaillerie et la frappe de la monnaie, la cordonnerie, mais aussi comme bâtiers fabriquant des selles pour ânes et mulets, ferblantiers⁹³, couturiers... Alors que les artisans musulmans se spécialisaient davantage dans les métiers du cuir et de ses dérivés, le tissage, la poterie, la menuiserie, la confection des armes, la ferronnerie, la confection d'habits (Kabbaj, 2006, 73)... Certains métiers étaient exercés à la fois par les artisans musulmans et les artisans juifs, accroissant le risque de conflit entre les deux communautés. C'est d'ailleurs dans le dessein de limiter la concurrence entre elles que les règles de spécialisation et de localisation dans des quartiers distincts avaient été établies (Kabbaj, 2006, 73).

⁹³ Le ferblantier est celui qui fabrique des objets, outils ou ustensiles en fer-blanc.

Aujourd'hui les mellah ne sont plus des quartiers réservés exclusivement aux juifs marocains, ils sont désormais décloisonnés, tout en ayant gardé leur appellation.

Le passé corporatiste, commun aux deux pays, a eu des répercussions sur l'organisation sociale et constitue un point central qui conforte le choix des rapprochements sectoriels pour lesquels nous avons opté, et ce, en dépit des divergences des cadres réglementaires.

Si aujourd'hui la boucherie et la réparation automobile sont des activités qui relèvent du commerce et des services, les institutions que sont l'« amine » et le « Mouhtassib » – qui subsistent aux côtés des institutions modernes mise en place au Maroc – prouvent l'appartenance initiale de ces deux activités à l'ordre corporatiste. A travers le Dahir chérifien n°1.82.70 publié le 21 juin 1982, l'Etat avait formalisé leurs attributions qui en sont un héritage.

Les métiers de l'artisanat étaient soumis à une organisation particulière héritée de l'histoire du Maroc (Kabbaj, 2006, 146). L'artisanat marocain s'est construit autour d'institutions corporatives dont les piliers étaient les « maâlems » (maîtres-artisans), les « oumanas » (pluriel de « Amine ») et les « mouhtassibs » dont le rôle s'étendait à l'apprentissage traditionnel, considéré comme la seule voie d'accès aux métiers.

L'«Amine » est un terme arabe qui qualifie une personne probe. Son pluriel, « oumana », fait référence à « *un ensemble de personnes, officieux ou officiels, qui étaient reconnus en tant que spécialistes aussi compétents qu'honnêtes exerçant constamment dans un métier déterminé.* »⁹⁴. Initialement, l'« amine » était choisi parmi les membres de la corporation et se voyait confier un rôle de régulation de l'activité économique tandis que le « Mouhtassib » était nommé par le Grand Vizir et choisi parmi les familles locales, ce qui avait pour but d'installer une relation de confiance avec la population.

*« Au Maroc, les oumana avaient constitué un corps de personnel du makhzen - qui est au Maroc synonyme de gouvernement au moins dès l'époque des Mérinides, qui fût utilisé particulièrement pour désigner la structure étatique qui avait pour charge l'organisation financière du pays. »*⁹⁵

Le décret du le 21 juin 1982 confie une autorité consensuelle à l'« Amine » qui est un « *Maître artisan hautement qualifié qui veille au bon déroulement d'un métier artisanal* »

⁹⁴ http://www.douane.gov.ma/Histoire_douane/REGIMES1.htm

⁹⁵ http://www.douane.gov.ma/Histoire_douane/REGIMES1.htm

(Kabbaj, 2006, 146) et qui remplit la fonction de médiateur dans la gestion des différends, et ce, en lien avec le « Mouhtassib » (différentes orthographes françaises sont recensées). Ce dernier est doté par le même Dahir d'un pouvoir exécutif qui confère un caractère légal aux faits qu'il constate et qui lui sont rapportés par l'« Amine » de chaque métier. Son rôle s'exerce au sein d'une institution étatique dite « Hisba » constituant en quelque sorte le pendant traditionnel du ministère des finances, avec une visée pratique liée à leur mission de surveillance d'un groupe social fait d'artisans et de commerçants. « *La fonction du muhtassib consiste aussi à observer l'honnêteté dans les transactions et les règles d'hygiène dans les marchés urbains et ruraux, dans les lieux de commerce et des professions.* » (Kabbaj, 2006, 147). Une liste spécifie les produits et services soumis au contrôle du « Mouhtassib » en termes de qualité, de prix et d'hygiène.

La régression des rôles de ces institutions marque un important tournant pour l'artisanat marocain. Nous l'imputons en partie au choc entre ces institutions traditionnelles et le rapport marchand mis en place dans le cadre de l'économie moderne instaurée par l'administration du protectorat. L'atrophie de l'étendue de leur pouvoir s'est accompagnée de la déréglementation de l'apprentissage dans sa conception traditionnelle.

Par ailleurs, le contraste entre le terrain marocain et le terrain français est nettement marqué du point de vue de leur dimensionnement statistique. Une approche quantitative au Maroc n'a pas réellement de sens faute de statistiques. L'indisponibilité des données chiffrées et la frontière difficile à établir entre les secteurs formel et informel entravent la connaissance que de l'artisanat marocain dont une partie est dissoute dans l'économie souterraine. Toute mesure statistique est peu fiable à l'heure actuelle et rend, par conséquent, irréalisable pour nous toute comparaison sur ce plan.

Bien que ces difficultés rappellent celles relevées pour l'artisanat français avant qu'il ne se dote du Registre des Métiers comme outil de dénombrement à la fin des années 1930 ; ce serait une erreur de percevoir l'artisanat marocain comme l'image contemporaine de ce qu'était l'artisanat français d'antan. Cette conclusion hâtive fondée sur la seule représentation statistique renierait de nombreuses autres facettes du secteur ; notamment les formes organisationnelles et institutionnelles dont il est pourvu⁹⁶.

⁹⁶ Au regard des axes forts que nous souhaitons défendre dans cette thèse, nous ne considérons pas l'aspect institutionnel comme structurant pour notre développement.

En effet, du point de vue institutionnel, l'artisanat marocain s'avère être doté d'un appareil conséquent qui structure ce champ (cf. annexe1) : des structures ministérielles, des organisations professionnelles faites d'associations professionnelles, de coopératives et des Chambres d'artisanat, des infrastructures de production et de promotion qui comprennent des villages d'artisans et des ensembles artisanaux. Ainsi qu'un système de formation en cours de structuration.

Les difficultés relatives à l'asymétrie entre le Maroc et la France du point de vue de la nomenclature des activités, des ressources documentaires et des statistiques, sont la raison pour laquelle l'artisanat en Rhône-Alpes a été érigé en terrain principal pour notre recherche. Par conséquent, il n'est pas question d'établir une comparaison terme à terme car tout n'est pas comparable.

Toutefois, la comparaison demeure implicite et s'infiltré principalement à deux niveaux : en France, au niveau du rapprochement des activités relevant de l'alimentaire et des services. Cela permet d'affiner la définition française de l'artisanat et d'identifier, à travers ces deux sous-secteurs, les régularités qui justifient qu'ils soient tous deux placés sous la coupe d'un même ensemble, une même catégorie. Dans un deuxième temps, la comparaison intervient dans la recherche des régularités artisanales à l'échelle internationale, dans une économie intégrée différemment dans la mondialisation. A ce titre, et en nous affranchissant de la définition juridique marocaine de l'artisanat en recourant aux activités de la boucherie et de la réparation automobile, nous visons la constitution d'un contrepois qui serve l'analyse du terrain mené en Rhône-Alpes.

Conclusion du chapitre 4 – La contribution visée et les limites des moyens engagés

Ce qui pose problème dans le fait de saisir l'artisanat comme objet de recherche sociologique est de tenir compte de son hétérogénéité sans basculer dans une lecture manquant de reliefs. L'objectif est de mettre le doigt sur ce qui est structurant pour l'entreprise artisanale et ce qui permet au groupe de s'inscrire dans la durée.

La contribution visée consiste à développer une conception de l'entreprise artisanale fondée sur le triptyque : organisation, travail et marché. Le chapitre suivant présente une construction théorique faisant écho aux ressources documentaires mobilisées dans l'état de l'art et constitue une grille de lecture des ressources empiriques recueillies, permettant de restituer le fonctionnement de l'entreprise artisanale pris dans l'enchevêtrement de ses composantes. Les données du terrain offrent un contenu aux éléments de cette configuration tripartite dont les interrelations rendent plus explicites les spécificités de l'entreprise artisanale.

L'hypothèse émise consiste à dire que les interrelations entre l'organisation, le travail et le marché font le fonctionnement de l'entreprise artisanale et la font tenir. L'idée étant de caractériser notre objet par le biais d'une lecture morphologique et dynamique mêlant deux entrées : l'entreprise et ses actifs. Les observations et des entretiens menés en France et au Maroc au sein des boucheries et des entreprises de la réparation automobile ainsi que la production de statistiques concernant l'artisanat employeur en Rhône-Alpes constituent nos principaux moyens de recherche, qui appellent quelques remarques.

La première consiste en notre manière de rendre compte de l'expérience professionnelle vécue et des imprévisibilités qui s'y font jour sans passer exclusivement par des entretiens biographiques. Nous reconstruisons artificiellement les logiques sociales des actifs de l'artisanat en les agrégeant et en nous appuyant sur les données statistiques produites et sur les entretiens menés avec les chefs d'entreprises. Or, ne disposant pas de séries statistiques ni d'un suivi de différentes cohortes, il est évident que seules des tendances émergent de cette investigation.

Pour rendre compte du terrain, le passage d'une lecture micro-sociale à une lecture macro-social de l'artisanat est facilité par trois éléments : le recours à la nomenclature française des

activités artisanales (Nafa2), la mobilisation statistique de la définition juridique française et la justification théorique de la distance variable de Georg Simmel ([1917] 1981a). Ces éléments sont réunis pour le terrain français mais pas pour le terrain marocain. Les deux activités enquêtées, à savoir la boucherie et la réparation automobile, ne sont pas des activités artisanales au Maroc, au sens légal. Le rapprochement entre ces activités en France et au Maroc renvoie à la convergence des éléments observables décrits comme artisanaux lorsqu'il s'agit du Maroc car cela fait sens du point de vue de l'activité tout en étant un abus de langage d'un point de vue légal.

S'il ne permet pas une comparaison systématique, le terrain marocain permet une ouverture et sert de contrepoids permettant de stabiliser la lecture produite pour le terrain mené en Rhône-Alpes, et qui est érigé en terrain principal. Une convergence qui nourrit la conceptualisation de l'entreprise artisanale dans la boucherie et de la réparation automobile. Ce terrain marocain pose néanmoins la question de la traduction qui n'a pas été clairement abordée bien qu'elle puisse revêtir quelque intérêt. Nous avons procédé à une traduction spontanée et systématique des entretiens menés au Maroc, grâce à la maîtrise du marocain dialectal et de l'arabe classique. A ce titre, nous avons choisi de ne pas en tenir compte dans l'analyse.

Concernant la place réservée à l'institution consulaire dans notre recherche, nous avons choisi de ne pas centrer notre approche sur cette facette de l'objet. La question se pose en effet puisqu'il s'agit d'un terrain mené en continu durant trois années consécutives au sein de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de la région Rhône-Alpes, dans le cadre d'une convention CIFRE. Il peut sembler étonnant que cette immersion ne trouve que partiellement son reflet dans l'orientation donnée à la recherche. Si elle s'avère structurante pour les données produites, la problématique que nous nous proposons de traiter ne justifie pas que la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes soit placée au centre de la réflexion.

Par ailleurs, nous avons conscience que les chiffres mobilisés et co-produits en lien avec le réseau consulaire servent l'institutionnalisation de celui-ci (Desrosières et Kott, 2005). D'ailleurs, le terrain à travers sa dimension statistique pose une myriade d'interrogations en lien avec les problématiques phares de la quantification dans l'acceptation d'Alain Desrosières. En plus des questions relatives aux usages des données chiffrées, se posent celles de la genèse de la production des données et de la dimension conventionnelle de cette forme de mesure.

Il est vrai que la production de chiffres dont nous avons effectivement fait une priorité répond aux attentes du réseau consulaire en tant qu'employeur. Néanmoins, cet objectif permet d'explorer des facettes peu connues de l'artisanat et confère un élément de différenciation à cette recherche. La méthodologie d'investigation mise en œuvre vise le maintien d'une distance vis-à-vis des chiffres produits qui ne bénéficient d'aucune présomption de vérité, puisque nous avons conscience des effets de leur construction. Le recours à une approche mixte – qualitative et quantitative –, en plus du positionnement différencié que constitue le terrain marocain, permettent de pondérer les chiffres, bridant leur éventuelle « autonomie » et garantissant cette nécessaire distance.

Chapitre 5 – Vers un triptyque conceptuel pour appréhender l’artisanat

L’état des savoirs sociologiques en France fait ressortir pour les artisans et les entreprises formant l’artisanat une multitude de caractéristiques dont certaines apparaissent comme explicatives de leur permanence. Notre point de départ théorique est ce foisonnement descriptif exposé dans le troisième chapitre de la thèse et dans lequel nous avons isolé trois axes : l’organisation, le travail et le marché. Cette triple clé d’entrée, dont nous stabilisons le contenu théorique dans le présent chapitre, constitue le cadre de cette réflexion. Nous postulons qu’aucun de ces éléments ne saurait suffire, seul, à rendre compte d’une façon optimale de cet objet, ni à expliquer la pérennité des entreprises et par extension le maintien du secteur ; ainsi émettons-nous l’hypothèse que l’imbrication de ces trois composantes le permettrait et que c’est dans la confrontation au matériau empirique collecté que les interrelations entre le travail, l’organisation et le marché prennent corps et permettent de mieux comprendre ce que sont l’artisanat et les conditions de son maintien.

1. L’organisation artisanale comme objet de recherche

De plusieurs manières, nous pouvons dire que les petites entreprises apparaissent comme un impensé de la sociologie des organisations et les sciences de gestion.

Loin d’être une simple collection d’individus qui se passeraient – presque par incompetence – du formalisme bureaucratique et dont l’organisation reposerait sur la spontanéité intuitive du dirigeant au détriment des dispositifs, des outils et d’autres artefacts de gestion, la petite entreprise – dont l’entreprise artisanale est un archétype – permet l’analyse d’une autre manière de constituer une organisation ; une manière répandue et finalement peu étudiée.

Pour traiter de l’organisation artisanale, nous proposons, dans un premier temps, de nous outiller d’un point de vue conceptuel en dépeignant quelques facettes qui ressortent de différentes définitions sociologiques de l’organisation. Dans un second temps, deux entrées analytiques, à savoir l’analyse stratégique et la théorie de la régulation, sont retenues pour décrypter le fonctionnement de l’organisation. Et enfin, nous nous interrogeons sur les manières d’appréhender l’organisation artisanale.

1.1. L'organisation en sociologie

Tenter de définir l'organisation en une formule dense et pertinente est un exercice complexe qui présente l'intérêt d'offrir une clé de lecture prête à l'emploi. Les définitions sont nombreuses et les entrées analytiques multiples. Aucune définition de l'organisation ne fait l'unanimité et c'est plutôt une bonne chose car cela reflète une certaine richesse conceptuelle.

Dans le foisonnement des définitions sociologiques de l'organisation, quelques tendances se dessinent. Certains abordent l'organisation sous le prisme de l'action collective coordonnée, d'autres comme un système ouvert sur son environnement, d'autres encore soulignent le caractère dual des structures organisationnelles en percevant l'organisation à travers l'opposition ou la complémentarité entre ce qui y relève du formel et de l'informel. Certains sociologues définissent des organisations spécifiques tandis que d'autres n'ont pas posé de définition que l'on puisse citer, sans que l'absence d'une formule concentrée ne nuise à leur apport théorique.

Connus pour leur modélisation des processus organisationnels de la prise de décision, James March et Herbert Simon formulent leur définition des organisations, qu'ils perçoivent comme des unités faites d'individus en interaction, en mettant en avant la coordination de leurs membres (March, Simon, 1958, 4) :

« Organizations are assemblages of interacting human being and they are the largest assemblages in our society that have anything resembling a central coordinative system...The high specificity of structure and coordination within organizations – as contrasted with the diffuse and variable relations among organizations and among unorganized individuals – marks off the individual organization as a sociological unit comparable in significance to the individual organism in biology. » (March et Simon, 1958, 4).

La distinction entre coordination et coopération acquiert du sens selon les auteurs. Dans les travaux de Jacques Girin (1998), Jean-Yves Capul (1998) et Christophe Dejours (1993), la coopération est associée à une volonté consciente émanant des acteurs ou *a minima* celle d'un acteur organisateur, tandis que dans la coordination, ce caractère volontaire ne semble pas intervenir. Nathalie Raulet-Croset (2006) souligne que la coopération est souvent liée aux acteurs et se lit à travers leurs interactions individuelles tandis que l'approche de la coordination s'appuie le plus souvent sur l'étude des *« supports plutôt qu'à travers ses acteurs »* (Raulet-Croset, 2006, 217) en prenant les règles comme exemple de ces supports.

Cette distinction entre coopération et coordination est à nuancer car la dissociation entre les acteurs et les objets supports de la coordination n'est pas toujours possible, dans la mesure où tout cela s'imbrique dans les situations de travail.

L'un des enjeux importants de la coordination est évoqué par Henry Mintzberg qui définit l'organisation comme « *une action collective à la poursuite de la réalisation d'une mission commune* » (Mintzberg, 2005, 12). Pour lui, toute activité organisée « *doit répondre à deux exigences fondamentales et contradictions : la division du travail entre les différents tâches à accomplir et la coordination de ces tâches pour l'accomplissement du travail* » (Mintzberg, 1982, 18). Cette mise en tension de la division du travail et de la coordination donne un certain relief à ce qui se passe au sein de l'organisation. Il s'y révèle, selon l'auteur ([1982] 1990), six mécanismes qui influent sur la coordination : l'ajustement mutuel des acteurs via un échange informel en est le premier ; le contrôle direct est le second mécanisme. Les quatre autres mécanismes renvoient à la standardisation des procédés de travail, des résultats, des qualifications et des valeurs. Ces standardisations aux multiples facettes requièrent de l'anticipation. Elles renvoient à la stabilité des processus et à une certaine uniformité des procédés de travail, des résultats, des qualifications et des valeurs. Elles nécessitent par conséquent un certain degré de formalisation. Dans la conception de Mintzberg ([1982] 1990), ces mécanismes qui favorisent la coordination sont plus ou moins présents selon les organisations.

Quid de l'organisation artisanale ? L'ajustement mutuel prime-t-il dans l'organisation artisanale étant donné la faible formalisation des standards qui s'y fait jour ? Le terrain mené permet quelques éclairages sur ces points que nous détaillons dans la troisième partie de la thèse.

Qu'en est-il de la coordination lorsque l'organisation est définie comme un système ouvert ? Paul R. Lawrence et Jay Lorsch abordent l'organisation comme un système ouvert, mettant l'accent sur la nécessité de tenir compte de l'environnement dans la manière de l'appréhender : « *we find it useful to view an organization as an open system in which the behaviours of members are themselves interrelated* » (Lawrence et Lorsch, 1957, 6). Du point de vue de la coordination, Lawrence et Lorsch (1989) ont montré que le cloisonnement de collectifs de travail au sein des unités crée un effet qui peut entraver le fonctionnement général de l'organisation notamment lorsque les objectifs spécifiques des unités se distinguent de ceux de l'organisation et leur dérobent la priorité.

Par ailleurs, l'ouverture de l'organisation sur son environnement pose la double question des contours de celle-ci et de l'influence en interne des échanges avec l'environnement. L'analyse de la petite taille de l'organisation artisanale sous cet angle met en tension d'une part, l'effet de paroi associé à la proximité qui s'y révèlent et qui amoindrit l'effet de l'extérieur par rapport à ce qui se passe au sein de la structure (cf. Jaouen et Torrès (2008) que nous évoquons un peu plus loin) ; et d'autre part, l'atomicité de la structure dans son rapport à l'environnement. Cette atomicité est susceptible de créer un déséquilibre dans la manière qu'a l'organisation artisanale d'interagir avec cet extérieur potentiellement dominant.

Dans d'autres conceptions de l'organisation, notamment dans celles où le caractère formel est mis en avant, le regard est moins porté sur l'extérieur. Peter Blau et Richard Scott (1962) soulignent dans leur définition ce caractère formel de l'organisation comme structure sociale : Organisations « *are collectivities oriented to the pursuit of relatively specific goals and exhibiting relatively highly formalized social structures.* » (Blau et Scott, 1962, 5)

La définition de l'organisation fondée sur la distinction entre d'une part, ses aspects formels, officiels, explicites voire écrits et d'autre part, ses aspects informels officieux, clandestins et non-reconnus renvoie à l'idée d'un dualisme. Les travaux d'Elton Mayo développés entre 1924 et 1932 au sein de la Western Electric Company, repris par Fritz Jules Roethlisberger et William Dickson (1939), évoquaient déjà cette dichotomie structurante notamment pour les travaux plus récents de Jean-Daniel Reynaud (1989) portant sur la régulation.

Un autre dualisme, à savoir entre la conception et l'exécution du travail au sein de l'organisation, permet de décrire le fonctionnement de celle-ci ; sachant que la conception et le commandement émanent du sommet de la hiérarchie et que l'exécution est du fait de sa base.

Dans la définition proposée par Raymond Boudon et François Bourricaud ([1982] 2011) de l'action d'organiser, apparaissent comme structurantes la question de la coopération et celle de la hiérarchie :

« *Organiser un groupe d'hommes (...), c'est instituer entre eux une hiérarchie qui les rendra capables de coopérer à la réalisation d'une fin qui constituera la règle pour l'action de chacun, même si le sens et le résultat de sa propre action échappe à plus d'un intervenant. Dans toute organisation se trouvent conjointement posés le problème de la coopération et celui de la hiérarchie.* » (Boudon et Bourricaud, [1982] 2011, 432-433)

Dans la définition, plus récente, que donne Gilbert de Terssac de l'organisation, la coopération est tributaire du rapport hiérarchique qui intervient entre un ensemble de personnes :

« Une organisation est un ensemble de personnes dont les relations sont ordonnées et hiérarchisées, en vue d'assurer leur coopération pour atteindre des buts donnés. »
(Terssac (de), 2003).

Encore plus récemment, Gilles Herreros (2008, 270) définit lui aussi l'organisation à travers la coopération de ses membres en dépassant le seul cadre hiérarchique pour la situer.

« Une organisation peut se comprendre comme un espace (plus ou moins bien circonscrit par ses frontières formelles) au sein duquel des individus et des collectifs coopèrent dans un agencement de règles et d'outils techniques. » (Herreros, 2008)

D'autres approches sociologiques se fondent, elles, sur des organisations spécifiques. Le modèle bureaucratique est probablement celui qui a le plus marqué la sociologie française. En s'attendant à définir l'organisation bureaucratique comme étant *« un ensemble complexe de jeux entrecroisés et interdépendants à travers lesquels des individus, pourvus d'atouts souvent très différents, cherchent à maximiser leurs gains en respectant les règles du jeu non écrites que leur milieu leur impose, en tirant parti systématiquement de tous les avantages et en cherchant à minimiser ceux des autres »* (Crozier [1963] 1985), Michel Crozier met en évidence les logiques sociales à l'œuvre au sein des organisations pour pallier les difficultés engendrées par le caractère bureaucratique. Ce faisant, c'est le modèle wébérien – fondé sur les aspects juridiques, la hiérarchie qui y est constituée d'un système de supérieurs et de subordonnés ordonnés selon leur degré d'autorité ouvrant droit à la supervision, la prégnance des documents écrits au service du management, la pleine activité et la connaissance de tous des règles managériales – qui est ainsi remis en cause.

* * * * *

Dire ce qu'est l'organisation en peu de mots en préservant l'originalité d'une certaine approche de l'objet, est difficile notamment parce qu'une définition pertinente ne doit être ni trop générique – risquant d'en devenir banale – ni trop spécifique – ne décrivant alors qu'une seule configuration organisationnelle. Ainsi, pour clore ce bref tour d'horizon, la définition de l'organisation que propose Bruno Milly (2012) semble appropriée car elle se présente comme une synthèse de différents écrits sur l'organisation, qui sont d'ailleurs en partie différents de ceux mobilisés ici :

« Dans chaque définition est mobilisé à la fois ce qui relève d'un encadrement (le milieu, l'espace, l'ordonnement, les règles) et ce qui relève du groupe d'individus ainsi encadré, les deux niveaux entretenant des relations étroites et réciproques : le cadre délimitant le groupe, le groupe produisant le cadre. » (Milly, 2012).

1.2. Quelques clés pour percer le fonctionnement organisationnel

Plusieurs approches se sont distinguées pour rendre compte du fonctionnement des organisations. Nous en retenons deux pour les clés analytiques qu'elles proposent: l'analyse stratégique et la théorie de la régulation. Avant de voir comment celles-ci permettent de questionner le fonctionnement de l'organisation artisanale, nous en présentons les grandes lignes.

Les travaux de Michel Crozier (1963) puis de Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977) sur les organisations bureaucratiques leur ont permis de concevoir l'analyse stratégique des organisations, structurée autour du pouvoir et des stratégies des acteurs. L'acteur y est doté de capacités qu'il utilise pour tirer le meilleur profit de sa marge d'autonomie dans un contexte d'incertitude et ce, en mobilisant une rationalité bridée.

L'analyse stratégique est une critique de l'idéal-type bureaucratique de Max Weber dont les principales caractéristiques sont la rigidité de ce système qui s'incarne dans la nature écrite des règles, la hiérarchie et l'isolement des niveaux hiérarchiques, la spécialisation débouchant sur une définition rigide des postes, la centralisation des décisions qui produit une distance entre décideurs et exécutants et qui nourrit le caractère impersonnel des règles.

Partis d'une définition de la règle comme étant un élément figé, aux contours bien arrêtés, la critique de la bureaucratie wébérienne souligne l'inefficacité du système et révèle le développement de relations de pouvoir là où il y a de l'incertitude. Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977) identifient le pouvoir comme un mécanisme fondamental qui renvoie à une relation d'échange réciproque, non transitive et déséquilibrée impliquant une négociation qui porte sur les possibilités d'action de chacun, en lien avec les marges de liberté et les atouts de chacun des partenaires (1977, 64-70). Constitutif des relations qui se nouent au sein de l'organisation et des logiques d'action, il permet la stabilisation des comportements au sein de l'organisation qui est un construit contingent que fondent les relations sociales en présence.

En effet, l'action collective est appréhendée en termes de processus en construction puisque c'est « *l'acteur seul qui est porteur et témoin du construit organisationnel* » (Crozier, Friedberg, 1977, 64).

L'originalité de l'analyse stratégique est de partir des règles en soulignant le poids des contraintes qui y sont associées tout en ne produisant pas une analyse des seuls aspects formels de l'organisation. Le regard de Crozier et Friedberg (1977) est porté sur les relations et sur la manière dont elles se structurent en étant adossées aux règles.

La deuxième approche sociologique qui nous retenons pour appréhender le fonctionnement organisationnel est la théorie de la régulation. Jean-Daniel Reynaud (1989) rompt avec le clivage entre systèmes « formel » et « informel » au sein de l'organisation en plaçant au cœur de son fonctionnement la régulation conjointe. L'organisation est alors perçue comme le lieu de confrontation de règles différentes, produites par des groupes en interaction, dans des logiques qui s'opposent : d'une part, la régulation émanant de la direction qui prescrit et contrôle et d'autre part, les groupes de travailleurs qui produisent une régulation autonome. Celle-ci permet à l'organisation de fonctionner et au groupe de se constituer. Le fonctionnement de l'organisation repose sur les compromis qu'opèrent les acteurs ; ceux-ci sont indissociables des processus de production et de transformation des règles qui passent par leur interprétation et leur éventuelle transgression. Les rapports entre les acteurs au sein de l'organisation se définissent dans la confrontation de leurs logiques.

La régulation autonome apparaît comme un ajustement permettant de faire face à l'incomplétude des règles formelles qui émanent de la direction. Celles-ci sont imparfaites, ne prévoient pas tous les cas de figure et englobent des obligations qui s'imposent aux salariés bien que non formalisées explicitement (Livian, 2006, 1616-1618).

Si les régulations autonomes ne font pas nécessairement écho à une contestation et ne sont pas par essence le reflet d'une lutte, c'est cette dimension de lutte qui ressort le plus de la lecture en termes d'organisation clandestine qu'en a Philippe Bernoux (1981). Dans l'usage que fait Gilbert De Terssac (1992) de la théorie de la régulation, un lien fort est tissé entre la force contraignante de la règle et le fait que ceux qui doivent la mettre en œuvre « *se l'approprient, l'adaptent ou la redéfinissent* » (Terssac (de), 1992).

Les cadres organisationnels dépeints, aussi bien dans l'analyse stratégique que dans la théorie de la régulation, semblent bien éloignés de l'organisation artisanale ; pourtant c'est de ces

lectures de l'organisation que nous nous saisissons pour tenter de la décrypter. En effet, les entrées analytiques proposées par Michel Crozier (1963), Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977) ainsi que Jean-Daniel Reynaud (1989, 1999) structurent notre lecture de l'organisation artisanale car elles s'y prêtent.

De l'analyse stratégique, nous retenons principalement que l'autonomie des individus et leur liberté d'interprétation produisent des logiques d'action contingentes – des stratégies d'acteurs pour reprendre le vocabulaire des auteurs – qui sont fonction de leurs buts et de leurs situations spécifiques par rapport à ceux de leurs partenaires, tenant compte de leur rationalité limitée. La perspective stratégique des auteurs (1977, 64) qui justifie, selon eux, que les relations de pouvoir parmi les relations en présence soient le point focal, est mise dans ce travail de thèse au second plan. Les relations sociales sont ici saisies en fonction de ce que le terrain permet d'en dire.

Par ailleurs, de la théorie de la régulation, nous retenons que toute logique d'optimisation de l'action ne saurait se défaire du contexte de sa production. L'autonomie de l'acteur se révèle structurante pour son action. Cette autonomie de l'acteur – qui est « *plus socialisé que l'acteur croziérien* » (Livian, 2006, 1618) en raison de son appartenance à un groupe – est enchâssée dans cette appartenance qui pèse à la fois sur son autonomie, par le biais de règles qui sont produites au sein du groupe et sur sa rationalité qui est circonscrite dans le périmètre d'un système d'action considéré comme légitime. La prise en compte des règles sans les séparer des mécanismes relationnels de leur reconstruction permanente, en tenant compte de l'interprétation qui en est faite et des interactions diverses qui se créent autour de leur existence et plaident en faveur de leur évolution, leur maintien ou leur rejet rend leur analyse envisageable au sein de l'organisation artisanale qui est réputée pour une formalisation écrite minimale.

Ces approches sont certes enclavées dans des rapports hiérarchiques qui en imprègnent la portée, néanmoins, elles portent en leur sein le moyen de contourner la hiérarchie en permettant d'analyser plus largement les relations sociales. La petite taille de l'organisation artisanale n'en fait pas un projet d'organisation ou encore une organisation en devenir ; mais une organisation digne d'un intérêt sociologique pour ce qu'elle est.

1.3. L'approche relationnelle de l'organisation artisanale

Limitée à un seuil quantitatif de 10 salariés – qui peut être dépassé sous certaines conditions – la taille des entreprises artisanales renvoie en France à la construction historique et légale de l'artisanat que nous développons dans la première partie de cette thèse. D'un point de vue sociologique, la petite dimension de l'organisation demeure une caractéristique peu analysée, qui pose néanmoins la question de ce qui se joue dans le travail à plusieurs⁹⁷.

Appréhender le travail à plusieurs au sein des organisations artisanales, sans céder à la tentation de simplification des processus à l'œuvre sous prétexte de la petite taille de la structure, mène à la formulation d'une hypothèse qui consiste à associer le fonctionnement de l'organisation artisanale aux processus relationnels en présence.

Le travail à plusieurs suggère deux lectures complémentaires qui correspondent à deux angles d'approche de la dimension collective de l'action organisée au sein de l'artisanat : d'une part, le travail collectif et d'autre part, le collectif de travail.

Le travail collectif

Le travail collectif renvoie à l'articulation du travail de plusieurs individus, leurs rapports de coopération et leurs rapports hiérarchiques. Les individus impliqués dans la réalisation d'un travail ne sont pas nécessairement géographiquement proches. Le travail collectif répond généralement à une hiérarchie qui établit les liens de subordination, ainsi qu'à une position dans la chaîne de valeur que crée l'organisation.

Le travail collectif au sein de l'entreprise artisanale semble moins fondé sur la hiérarchie que sur des mécanismes qui coordonnent les actions individuelles pour construire une logique collective ; quoiqu'une forme de hiérarchie des activités au sein de l'entreprise artisanale est relevée par Didier Schwint (2002) plaçant les activités de production au sommet de celle-ci, chapeautant les activités administratives ou commerciales.

⁹⁷ Rappelons que pour l'analyse des aspects organisationnels, nous avons choisi de délimiter notre terrain pour ne considérer que les entreprises artisanales employeuses. Selon les données de l'URSSAF pour décembre 2009, avec 49599 entreprises et 51780 établissements, celles-ci constituent respectivement 47,6% et 49,60% des entreprises artisanales en Rhône-Alpes. Elles représentent de fait bien plus d'actifs que l'ensemble des entreprises non employeuses, puisqu'en plus des dirigeants, les entreprises artisanales employeuses réunissent selon la même source pour la même année 240862 salariés sans compter les apprentis (plus de 26000 en 2007 selon l'INSEE, chiffre non disponible pour décembre 2009).

Françoise Piotet dit de la hiérarchie dans l'artisanat qu'elle « *n'est pas une hiérarchie de grades mais de talents* » (Piotet, 2002, 13).

Trouver un compromis est le principe même qui fait tenir le travail collectif pouvons-nous dire en nous référant à l'approche de la théorie des conventions (Boltanski, Thévenot, 1987). Les conventionnalistes prônent une exigence d'accord pour tout ordre social. Ils s'attachent à décortiquer la manière dont se fondent les accords en question, permettant alors de concevoir une action collective. Parmi les logiques d'action des travailleurs, la coopération s'avère être un accord permettant d'atteindre les objectifs visés par le travail collectif. La coopération suppose une dimension plurielle et le compromis implique l'échange et la négociation. Or, cette négociation s'appuie sur les objectifs de chaque travailleur, la mise en commun d'un socle d'informations et l'identification d'intérêts communs tenant compte des liens d'interdépendance.

Qu'est ce qui est en jeu lorsque l'organisation artisanale engage le travail d'un groupe d'individus ?

L'étude des entreprises artisanales pose la question des effets organisationnels de leur taille, en tenant compte du rôle du chef d'entreprise et de sa proximité avec ses salariés lorsqu'il en a. La centralité et le poids du rôle du chef d'entreprise, quasi invariants de l'organisation de petite taille selon les travaux gestionnaires, sont associés au sein de l'organisation artisanale à la nécessaire participation effective et personnelle du dirigeant à l'activité de l'entreprise. Cette obligation légale justifie que le chef d'entreprise artisanale se mêlent à ses salariés alimentant leur proximité.

Dans ses travaux sur la petite et moyenne entreprise (PME), Olivier Torrès (2000) explore le rôle et l'importance de la proximité dans la gestion des PME. Cette proximité n'est pas associée à une simple mesure métrique en termes de distance, « *elle est aussi un construit stratégique et organisationnel qui permet au dirigeant de la PME de maintenir son emprise sur l'entreprise et son évolution.* » (Torrès, 2000, 15).

Les spécificités de gestion définissant la PME – établies dans le cadre du Groupe de Recherche en Economie et Gestion des Petites et Moyennes Organisations et de leur Environnement en 1994 – sont mises en perspective avec une gestion de la proximité : ainsi, la petite taille de l'entreprise est associée à une proximité spatiale, la centralisation de la gestion associée à une proximité hiérarchique, la faible spécialisation de ces PME renvoie à

une proximité fonctionnelle et une coordination de proximité, la stratégie intuitive ou peu formalisée renvoie à une gestion de proximité temporelle et enfin, le recours à des systèmes d'information informels et simples est associé à une proximité de nature similaire (Torrès, 2000, 14). Plus spécifiquement, la thématique de la proximité en lien avec l'artisanat a été abordée par François Aballéa dans le Livre 7 intitulé « Rôle de l'artisanat et de la petite entreprise dans le maintien du lien social » de l'ouvrage collectif *Traité de l'artisanat et de la petite entreprise* paru en 2009. François Aballéa (2009) y décompose la proximité en huit dimensions, une dimension géographique qui renvoie à la coprésence ; une dimension temporelle ; une dimension sociale qui renvoie aux positions sociales nourries du relationnel et se cristallisant dans les réseaux de sociabilité ; la dimension culturelle dont l'appréhension fait intervenir une lecture de l'identité partagée ; la dimension institutionnelle ; la proximité fonctionnelle et la dimension économique. L'auteur parvient à la conclusion que « *ce qui est en définitive au fondement de la proximité et à toutes les proximités que l'on vient d'analyser, c'est sans doute la relation personnalisée.* » (Aballéa, 2009, 555). Ce qui nous ramène à une approche relationnelle du travail collectif.

Le collectif de travail

Le collectif de travail se résume-t-il à la somme arithmétique de travailleurs ayant en commun l'atteinte d'un objectif ou renferme-t-il davantage de sens pour les travailleurs qui le constituent ?

Le collectif dont les membres travaillent ensemble peut répondre à un besoin de mise en commun dans un dessein d'optimisation du travail moyennant une forme de solidarité pour laquelle une lecture identitaire peut être riche d'enseignement. « *Le collectif de travail est l'instrument du travail collectif. Il est son bâti, sa morphologie. Il conserve, au travers de schémas génériques, ce qui fait jurisprudence pour le travail collectif. Il fixe les précédents qui servent de référence pour les cas semblables qui peuvent se présenter dans l'activité collective en cours.* » (Clot ; 2008, 29). Le collectif de travail constitue dans la conception de l'auteur, un socle pour la mémoire collective mis au service du travail. Nous retrouvons aussi cette idée de socle construit par les membres du collectif chez Gilbert De Terssac (1992) qui avance que dans le travail à plusieurs et par celui-ci se constitue un référentiel ou plus exactement un « *référentiel opératif commun* » qui représente l'ensemble des connaissances partagées par le collectif, mises au service de l'action.

Le travail collectif apparaît comme une condition nécessaire à la construction du collectif de travail. Cette proposition mérite une nuance qui permettrait d'ouvrir la possibilité de construction d'un collectif de travail à un groupe plus étendu de travailleurs ayant un dénominateur commun qui correspondrait peu ou prou à ce référentiel sans que celui-ci ne soit édifié exclusivement dans la coprésence. Le collectif de travail aurait alors une existence à partir du moment où il a un sens pour ses membres.

Dans l'artisanat, la recherche du mobile de mise en commun au sein d'un collectif de travail dont les membres ne travaillent pas directement ensemble ouvre la voie à deux lectures possibles, extrapolées des travaux de Bernard Zarca sur les artisans. Ceux-ci sont identifiés par l'auteur tantôt comme un groupe d'intérêt tantôt comme un groupe de culture. Ce qui différencie ces deux conceptions du collectif d'artisans tient plus aux divergences en termes des finalités qu'ils se donnent qu'au dénominateur qu'ils ont en commun, à savoir leur métier et la profession (que Bernard Zarca utilise sans distinction particulière). Yves Clot (2005) abonde dans ce sens en précisant que c'est à travers les savoirs de métier que se structure et s'affirme le collectif de travail.

* * * * *

En prenant appui sur les différentes définitions de l'organisation présentées et les développements qui ont suivi, nous proposons une synthèse. L'organisation renvoie dans une acception générique à un ensemble d'individus en interaction, entre eux et avec l'extérieur, qui tiennent à la durabilité de leur organisation, dont les actions sont coordonnées, sans nécessairement être dans la simultanéité ni soumises à une condition de coprésence, ayant des objectifs articulés dans une imbrication pouvant être complexe et nécessitant un minimum de volonté de coopération de leur part.

Les données empiriques permettent d'étayer la lecture conceptuelle de l'organisation proposée dans ce chapitre. Le terrain mené en France et au Maroc et exposé en troisième partie de la thèse donne à voir la nature et le fonctionnement concret de l'organisation artisanale, principalement dans les activités de la boucherie et de la réparation automobile.

2. Le travail artisanal comme objet de recherche

Le travail artisanal a tardivement fait l'objet de l'attention des sociologues. Il faut dire que les sociologues se sont d'abord principalement intéressés au travail des ouvriers dans l'industrie, considéré comme la forme archétypique du travail dans les sociétés dites industrielles.

Ce travail des ouvriers dans l'industrie a été très fortement imprégné par la « rationalisation » qui s'y était opérée, une rationalisation dont les travaux de Frederick Winslow Taylor constituent le symbole le plus marquant. Il reste que le travail ouvrier dans les grandes organisations tayloriennes présente des caractéristiques assez éloignées du travail artisanal. L'artisanat, ne rentre pas dans les cases prévues par Taylor, notamment en raison de la non-séparation entre la conception et l'exécution du travail artisanal.

Nous proposons ici de revenir dans un premier temps sur le travail en sociologie avant de nous pencher sur le travail artisanal, dans un deuxième temps. Le travail à plusieurs déjà abordé d'un point de vue organisationnel nous a amené à évoquer le travail collectif et le collectif de travail. Ces deux angles d'approche sont étayés différemment à ce niveau du développement, puisqu'il s'agit, dans un troisième temps, de mieux cerner ce qu'il se joue du point de vue du travail et du groupe constitué par le travail.

2.1. Le travail en sociologie

Deux préalables nous semblent importants à souligner avant d'entamer notre propos sur le travail en sociologie. D'une part, le travail comme objet sociologique n'a pas toujours été considéré pour lui-même. Il l'a davantage été pour éclairer d'autres aspects de la vie sociale ; particulièrement les rapports sociaux, ou encore les dimensions technique et organisationnelle qu'il revêt. Il en découle une impossibilité d'en rendre compte conceptuellement en l'isolant totalement de ces rapports sociaux, notamment de l'organisation. D'autre part, le travail en sociologie a été largement pensé à partir du travailleur salarié. Or, ce travailleur est une « *catégorie historiquement située, dont l'idéal-type fut l'ouvrier de la grande industrie mécanique du XXe siècle (...)* » (Vatin, 2008, 144). Par conséquent, les outils conceptuels élaborés par les sociologues pour traiter du travail salarié ne permettent pas de percevoir efficacement l'opacité d'autres formes sociales du travail à l'instar du travail artisanal.

Dans le développement qui suit, nous évoquons différentes entrées analytiques à travers lesquelles le travail en sociologie a été appréhendé, en privilégiant deux axes : le contenu du travail et le cadre de son exercice.

Le contenu du travail

En sociologie, le travail comme construction historique et sociale s'incarne dans une activité productive créatrice de valeur, avec un degré plus ou moins poussé de spécialisation.

La division sociale du travail, engendrée par la spécialisation, est identifiée comme la source de la richesse des nations par Adam Smith (1776), fonde la société pour Karl Marx (1867) qui s'en sert comme toile de fond de sa lecture des liens d'interdépendance et sert d'ancrage pour Emile Durkheim dans le cadre de sa conceptualisation de la solidarité. La division du travail, prise dans sa dimension technique, renvoie aussi bien à une spécialisation horizontale du travail qu'à une division verticale, que matérialise la hiérarchie entre la conception du travail et son exécution ; le principal enjeu de cette division étant de produire de la manière la plus efficiente possible, avec les règles comme instrument.

Reflet de préoccupations centrées sur le rendement, la cadence de travail et la performance des travailleurs, des règles – associées à une certaine contrainte émanant du sommet de la hiérarchie – encadrent et rationalisent les manières de travailler. Nous retenons ici comme définition de la règle, une prescription formulée dans un contexte donné, appelant un comportement spécifique. Via un contrôle minutieux, la direction s'assure de la conformité des tâches exécutées à ce qui a été prévu et formalisé. Pour autant, un écart entre le travail réel et le travail prescrit se révèle systématiquement, atténuant la portée des règles et ouvrant la voie à différentes lectures.

La critique acérée qu'adresse Georges Friedmann au Taylorisme et à l'Organisation Scientifique du Travail, part du travail et de l'organisation pris dans leur dimension la plus émiettée, pour aboutir à l'étude du fractionnement du travail, de la dégradation de son contenu et de la déqualification des travailleurs en faisant du « *travail perdu* » et de l'analyse de l'autonomie un credo. L'autonomie du travailleur apparaît dans son approche (Friedmann, 1956) comme une réaction aux contraintes de la division du travail et au caractère hétéronome des décisions. Une décision « *de restriction volontaire du travail* » est une prise de position des travailleurs pour contrer la rationalisation du travail, une initiative qui illustre leur caractère autonome.

L'autonomie du travailleur est aussi centrale dans l'approche de Michel Crozier (1963) puis dans celle de Michel Crozier et d'Erhart Friedberg (1977) puisqu'elle y est étroitement liée à la rationalité et aux enjeux stratégiques des acteurs. Sans elle, ils n'auraient aucune latitude dans l'action.

L'autonomie est également un élément structurant de l'analyse de Jean-Daniel Reynaud (1989) en termes de régulation sociale. Pour le sociologue, la production de règles est un instrument de coordination qui assure le fonctionnement de l'organisation. En revisitant le mécanisme de production des règles, il propose un mécanisme dual fait de « *régulation de contrôle* » émanant du sommet de la hiérarchie et de « *régulation autonome* » issue des travailleurs. Ceux-ci mobilisent leur autonomie pour exprimer une rationalité située qui s'incarne dans l'efficacité de l'organisation des travailleurs et ce, au plus près de l'action. La « *régulation autonome* » sert à négocier les marges de manœuvre liées à l'action et/ou à rendre visible une résistance face aux directives descendantes – potentiellement incomplètes – qui brident l'autonomie des travailleurs.

L'autonomie de l'acteur s'adosse aux règles qui encadrent son action, or la construction d'une règle appelle la notion de sens. Celui-ci lui confère son « *bien-fondé* » car, au-delà de la légitimité de celui qui énonce une règle ; celle-ci a besoin d'une légitimité qui lui soit propre et qui découle du sens qui lui est attribué. Le sens d'une règle fait l'objet d'une interprétation de la part des acteurs. C'est en fonction de son sens que la pertinence d'une règle est évaluée et négociée. Une règle dont le sens est incompris et/ou qui n'emporte pas l'adhésion des personnes concernées est exposée au risque d'être inutilisée, rejetée, contestée voire transgressée.

Le champ que recouvre le travail en sociologie a tellement évolué que certains sociologues tel que Pierre Rolle (2006) se posent la question du recours à un nouveau paradigme pour « *caractériser ces nouveautés* ». Tout l'enjeu serait-il de valoriser le travail et de reconnaître le travailleur ?

La thématique de la reconnaissance a été introduite par les travaux philosophiques de Hegel et développée en lien avec la théorie de la justice sociale. Dans l'acception d'Axel Honneth (2000), elle ne saurait être définitive ou allant de soi puisqu'elle est l'objet d'une lutte permanente. Nous suivons Olivier Cousin (2006) lorsqu'il recense différentes formes de reconnaissance dont l'imbrication n'est pas sans effets selon l'auteur ; puisqu'une influence

mutuelle lie la reconnaissance pour soi, la reconnaissance des pairs et la reconnaissance émanant de l'organisation : la première s'exprime dans la subjectivité qui entoure le rapport au travail et se joue dans l'écart entre travail prescrit et travail réel ; la reconnaissance des pairs renvoie à un collectif. Et la reconnaissance de l'organisation s'inscrit le plus souvent dans un processus d'évaluation du travail.

« (...) si la reconnaissance par les pairs vient consolider la reconnaissance pour soi, l'absence de jugement positif par le groupe de travail peut, à l'inverse, remettre en cause la reconnaissance pour soi. » (Cousin, 2006, 56).

La reconnaissance apparaît comme ayant un effet sur le travail et sur le rapport à celui-ci. Elle renferme néanmoins certaines ambiguïtés : qui reconnaît quoi et avec quelles conséquences ?

L'approche en termes de mesure de l'efficacité productive occupe aujourd'hui un collectif de sociologues dont font partie François Vatin et d'Alexandra Bidet ; questionnant la valeur du travail, sa mesure et faisant des pratiques d'évaluation et d'optimisation du travail un objet sociologique. Alexandra Bidet (2011) s'écarte du salariat comme forme sociale du travail pour porter un regard sociologique sur le « *travail en personne* », ne renvoyant ni à un statut social, ni à l'emploi mais au « *vrai boulot* » comme expression d'un engagement producteur de valeurs et de sens pour le travailleur et qui incarne son insertion dans le monde. Par ailleurs, en s'interrogeant sur la signification du travail Isabelle Ferreras (2007) et Bénédicte Zimmermann (2011) nourrissent à leur tour l'interrogation centrale de la sociologie du travail française.

Le cadre du travail

Le travail, tel qu'il a été le plus souvent conceptualisé, s'effectue dans le cadre d'une relation salariale entre employeurs et salariés. Le caractère potentiellement conflictuel de cette relation est encadré en France par un arsenal juridique dont la vocation est de protéger les parties prenantes des excès dans lesquels leurs rapports peuvent basculer.

La relation d'emploi⁹⁸ qui renvoie à la dimension juridique et sociale encadrant le travail est aujourd'hui marquée par la précarité de ses conditions. Deux aspects permettent d'étayer cette précarité telle qu'elle apparaît dans les travaux de Serge Paugam (2000, 2006) : d'une part la sécurité de l'emploi et d'autre part la satisfaction dans le travail.

⁹⁸ L'emploi est une notion récente qui renvoie à « *la combinaison des éléments sociaux et juridiques qui institutionnalisent la participation des individus à la production de biens et de services socialement valorisés.* » (Gambier, Vernières, 1998).

Depuis la fin des trente glorieuses en France, la stabilité de l'emploi est de moins en moins assurée comme en témoigne la prolifération de nouvelles formes de contrats de travail⁹⁹, produits dans une logique moins protectrice pour le travailleur, remettant en cause les normes en termes de stabilité d'emploi. Ainsi, ce qui était admis comme un emploi typique, à savoir, un emploi salarié stable qui offre un statut social et qui relève d'un contrat sans limitation de durée, à temps plein – symbole d'un lien ferme entre un employeur et un salarié – est aujourd'hui en proie à une myriade d'interprétations.

Depuis les années 1980 en France, l'emploi est incertain pour une partie grandissante de la population active en France ; celle-ci ne saurait prévoir son avenir professionnel. En plus des contrats à durée indéterminée (CDI), des contrats à durée déterminée (CDD) et des contrats signés dans le cadre du travail temporaire (intérim) sont de plus en plus usités par les employeurs français.

La durée du travail qui s'est allégée en France au fil des siècles renferme d'importantes transformations avec des conséquences directes sur le travail : les horaires ont été poussés vers une flexibilité maximale, le temps partiel subi par les travailleurs a fortement augmenté dans les années 1980 et 1990 avant de ralentir sa progression dans les années 2000 selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) citée par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) dans une publication intitulée « Etat des lieux du temps partiel en France »¹⁰⁰. Le chômage a acquis de nouveaux qualificatifs renvoyant à de nouvelles catégories statistiques : chômage de longue durée, chômage indemnisé...

La précarité liée à l'instabilité de l'emploi renvoie à une vulnérabilité économique qu'accompagne « *une restriction, au moins potentielle, des droits sociaux puisque ces derniers sont fondés, en grande partie, sur la stabilité de l'emploi. Le salarié occupe, de ce fait, une position inférieure dans la hiérarchie des statuts sociaux définis par l'Etat-providence* » (Paugam, 2006, 986).

La précarité du travail, appréhendée sous l'angle de l'insatisfaction au travail, renvoie au sens associé par le travailleur et par autrui, à sa contribution productive.

⁹⁹ Exemple du Contrat Nouvelle Embauche (CNE) qui a été supprimé peu de temps après avoir été mis en place pour une dérive légale dont il était porteur.

¹⁰⁰ http://www.anact.fr/web/actualite/essentiel?p_thingIdToShow=36209640

S'agissant de la satisfaction dans le travail, celle-ci repose sur trois dimensions selon Serge Paugam (2000, 43-57) : l'épanouissement dans l'acte concret de travail d'une part, et d'autre part, la double reconnaissance matérielle – via la rétribution – et symbolique. Des sociologues à l'instar de Michel Gollac et de Serge Volkoff mettent aujourd'hui en lien les nouvelles formes de souffrances liées au caractère peu valorisé, mal rétribué et peu reconnu du travail et le contexte d'intensification des pressions subies par les travailleurs. Le thème de la reconnaissance fait écho en sociologie du travail à ces malaises qui entachent le travail alors même que celui-ci demeure producteur de sens (Bernoux, 2011).

Pour clore notre propos sur la précarité liée au travail, soulignons qu'il est réducteur d'envisager l'instabilité de l'emploi sous le seul angle dysfonctionnel puisque cette instabilité révèle aussi d'autres enjeux liés au travail que ceux déjà évoqués, que ce soit de l'ordre du turn-over fonctionnel pour l'employeur – dans le sens où il est inhérent au fonctionnement de son entreprise, et ce, sans être une défaillance – ou inscrit dans la stratégie individuelle d'accumulation des expériences du salarié dans le but d'optimiser son employabilité sur le marché du travail.

* * * * *

Perçu comme vecteur de lien social et comme pourvoyeur d'indicateurs de positionnement social, le travail et la place de celui-ci dans la société continuent à préoccuper les sociologues qui étudient les rapports sociaux qui naissent dans et par celui-ci et portent un intérêt aux modalités de sa réalisation ainsi qu'à ses acteurs.

En prenant appui sur les développements qui précèdent, et avant de nous pencher sur ce que donne à voir le travail artisanal, notons que le travail renvoie ici à un processus productif qui se construit à travers les interactions avec l'environnement et entre les individus. Les actions se construisent dans le cadre de relations sociales en fonction du sens attribué aux règles et aux situations concrètes de travail que les individus s'approprient en l'interprétant. Quid du travail artisanal ?

2.2. Que dire du travail artisanal en l'absence de prescriptions écrites ?

Si le travail salarié a été érigé en noyau de la pensée sociologique portant sur le travail, le métier artisanal, lui, a souvent été le modèle voire l'idéal normatif permettant d'évaluer l'autonomie des travailleurs salariés et ce, sans faire lui-même l'objet d'une analyse poussée de la part des sociologues du travail. La petite taille de l'entreprise artisanale ne la soustrait pas aux interrogations liées aux situations de travail à plusieurs et leurs implications organisationnelles puisque la réalisation du travail y nécessite, dans bien des cas, le concours de plusieurs individus.

Nous abordons le travail artisanal en nous plaçant au niveau des situations concrètes de sa réalisation, modelées au gré des contraintes et de la subjectivité des travailleurs avant de nous interroger sur le sens que revêt le travail artisanal.

Le travail fait référence à un projet, plus ou moins formalisé de ce qui est à mettre en œuvre et qui s'appuie sur des pré-requis en termes de qualifications des parties prenantes – entendues dans une acception large, comme qualités et attributions reconnues utiles voire nécessaires à la réalisation d'un travail – acquises le plus souvent dans l'artisanat via un apprentissage. Généralement, ce projet de travail est formulé en une prescription qui traduit des attentes vis-à-vis de ce qu'il y a à faire et donne lieu à la définition d'un « *travail d'organisation* » (Terssac (de), 1998). Intervient enfin, au niveau opérationnel, le contenu effectif du travail où chaque individu procède à sa mise en œuvre réelle.

Ce contenu – travail réel – découle de la confrontation des prescriptions reçues au principe de réalité ; ce qui implique la prise en compte des contraintes et des exigences auxquelles se soumettent les travailleurs, sans se couper de leur subjectivité (Clot, 2008, 27-28), en étant tributaire de la diversité des situations de travail.

La dissonance entre le travail prescrit et le travail réel est désormais communément admise pour avoir fait l'objet de nombreuses analyses. Le travail n'est jamais une exécution stricte de la prescription.

Le travail de conception constitue une prescription pour les exécutants qui définit ce qui est prévu et attendu du travailleur. Dans l'artisanat, les prescriptions du travail ne sont pas aussi formelles qu'elles peuvent l'être dans l'industrie ou dans le secteur tertiaire où, à titre

d'exemple, les télé-opérateurs reçoivent parfois le script précis de leurs futurs échanges avec les usagers. L'indivision entre la conception et l'exécution du travail artisanal a été relevée par des sociologues tels que Bernard Zarka (1979), Annie Guedez (1994) et plus récemment par Didier Schwint (2002) ou encore Anne Jourdain (2014) (cf. le troisième chapitre de la thèse). Non seulement la formalisation écrite des prescriptions est assez rare mais le fait de s'écarter des prescriptions semble être admis, voire attendu, sous certaines conditions de maîtrise du métier. Cette tendance est rapportée par Bernard Zarka (1988, 250) qui emprunte la formule du « *narcissisme des petites différences* » à Freud ([1929] 1981) pour en rendre compte.

La confrontation du travail réel au travail prescrit amène à l'idée du contrôle et nous place face à la dichotomie entre l'autonomie et la contrainte, nous ramenant à nouveau au travail réel.

L'activité réelle du travailleur ne peut être réalisée autrement qu'en tenant compte des situations imprévisibles, des contraintes de production, des contraintes marchandes, des coopérations en présence, des relations de travail et des régulations qu'il met en œuvre personnellement ainsi que celles émanant des autres travailleurs et des dirigeants ; en plus des variations et des aléas auxquels tous ces éléments sont soumis. L'observation à laquelle s'est livrée Didier Schwint du travail artisanal du bois fait ressortir le poids de la situation de travail sur la construction de ce dernier ; ainsi « *la mise en situation concrète de l'artisanat ravive et libère un savoir incorporé.* » (Schwint, 2002, 107).

La réalisation du travail ne peut se faire en dehors des contraintes qui s'entremêlent. A ce titre, les contraintes qui pèsent sur le travail n'ont rien de nouveau si ce n'est leur intensité et la synergie que crée leur enchevêtrement (Gollac et Volkoff, 2007). Cette imbrication des contraintes n'est pas sans créer des contradictions dont la gestion incombe directement au travailleur. Les contraintes dites de production mettent en équation les quantités à produire, répondant à un certain niveau de qualité suivant des normes plus ou moins contrôlées et un volume de travail assorti d'un temps imparti pour le réaliser. Le tout étant soumis à la hiérarchie qui encadre le travail notamment en imposant une cadence qui en rythme l'exécution.

Les horaires, les délais et les cadences renvoient à la dimension temporelle du travail dont une partie peut être formellement définie, tandis qu'une seconde partie demeure imprévisible. Le travailleur peut procéder à des modifications en fonction de sa perception de certains

événements et de leur ordonnancement dans le temps. Il peut anticiper l'indisponibilité d'un outil ou d'un supérieur habilité à donner son aval pour entamer l'exécution d'une tâche, anticiper le retard accusé par un ou une collègue, réorganiser son travail en redéfinissant les urgences et les priorités, ne pas prendre de pause pour gagner du temps ou travailler au-delà des horaires formels. Le rapport au temps influence l'activité.

Un aspect caractéristique du savoir artisan consiste en « *le jeu avec le temps et le pouvoir du temps.* » (Schwint, 2002, 132). Ce savoir du temps, pour reprendre les mots de Didier Schwint, est « *un savoir qui repose sur un jeu avec la temporalité* » (Schwint, 2002, 197) comme une capacité à utiliser le temps, à le maîtriser ou plus précisément à le détourner afin de gagner en efficacité ; cela implique une prise en compte dans le travail du rapport aux outils et aux matériaux.

Les contraintes ne pèsent pas de la même façon dans l'artisanat et encore moins uniformément suivant les activités. Ainsi, le caractère manuel du travail artisanal transcende les contraintes de production et affecte considérablement son rythme et la qualité du bien ou du service produits. Par ailleurs, la non-séparation entre la conception du travail et son exécution vient nuancer le poids de la hiérarchie en lien avec le travail à faire.

Il s'agit aussi de s'adapter en permanence au marché et au client notamment en termes de temps : urgence, disponibilité des produits, gestion de la rupture de stock, réduction des délais. Ces contraintes marchandes ne sont pas enclavées dans les seules situations de vente ; elles s'étendent aux situations de production. Le travail de production consiste à produire en flux tendus afin que le client puisse réaliser son achat dans la marge la plus étroite possible entre la rupture de stock et le zéro stock, qu'une nuance sépare. Dans l'artisanat, les travailleurs semblent occuper une position frontalière en raison de la petite taille de la structure et de son immersion dans le marché. Cette proximité entre travailleurs et clientèle ainsi que la fréquence des interactions favorisent l'emmêlement des contraintes productives et marchandes.

Par ailleurs, le travail réel inclut les conditions de sa réalisation, les rapports sociaux dans lesquels s'intègre le travailleur ainsi que sa subjectivité. Cette subjectivité justifie qu'un même travail soit vécu différemment par des travailleurs soumis aux mêmes conditions de travail et à plus forte raison par des travailleurs dans des contextes différents. La conception taylorienne de l'organisation du travail négligeait cette variabilité puisqu'elle partait d'un

postulat tout autre : tous les travailleurs se valent et seule la rationalisation des tâches et des gestes garantit le « *one best way* », se désintéressant des effets de l'expérience. L'artisanat ne rentre pas dans les cases prévues par Frederick W. Taylor. L'un des principaux enjeux du travail artisanal est qu'il est réalisé par des individus avec un appui des machines, maintenu à un niveau minimal au nom de considérations historiques et légales en France. La prise en compte de la dimension individuelle dans le travail renvoie à la diversité des personnes et par conséquent à la variabilité dans sa réalisation selon qui s'y attèle. Les travailleurs sont différents et cela s'exprime notamment à travers leur façon de travailler, d'autant plus que le travail artisanal est manuel pour l'essentiel. La maîtrise du métier n'est pas uniforme. Nous la liions à la qualification et à l'expérience en mobilisant la conception patrimoniale de la qualification qu'associe Françoise Piotet (2002, 5) au métier. Et ce, sachant que pour l'auteure, la qualification « (...) *s'appuie à la fois sur une formation spécialisée plus ou moins théorique selon les métiers, et sur un apprentissage plus ou moins longs des règles de l'art du métier. Elle confère au détenteur d'un métier une autonomie forte dans l'exercice de l'activité.* » (Piotet, 2002, 13).

Aussi, le travail est-il soumis à des contraintes locales qui renvoient à l'environnement immédiat du travailleur : le collectif – qui même restreint demeure un collectif. Le travailleur doit composer avec les autres travailleurs et leur subjectivité, notamment dans le sens qu'ils donnent à leur propre travail, en tenant compte de cette dimension collective dans la réalisation de sa tâche : il coopère avec autrui, coordonne son action avec celle des autres, entretient des relations avec sa hiérarchie et ses collègues...

Le sens que revêt le travail artisanal pose la double question du rapport au travail et de la reconnaissance. Le rapport au travail de l'artisan, tel qu'il ressort chez Charles Wright Mills ([1951] 1970) et que rapporte Richard Sennett (2010), renvoie à la centralité de l'engagement dans le travail en lui-même et pour soi-même :

« Le travailleur qui a le sens du métier, écrit Mills, s'engage dans le travail en soi et pour soi ; les satisfactions du travail accompli sont sa propre récompense ; dans l'esprit de l'ouvrier, les détails du travail quotidien sont liés au produit fini ; l'ouvrier peut maîtriser ses actions au travail, la compétence s'étoffe dans le cadre du processus de travail ; le travail est lié à la liberté d'expérimenter ; enfin la famille, la communauté et la politique se mesurent à l'aune de la satisfaction intérieure, de la cohérence et de l'expérimentation dans le travail artisanal. » (Mills, 1970, 254 cité dans Sennett, 2010, 42)

La lecture de Richard Sennett (2010) laisse entrevoir une ambivalence marquée entre le sens du travail pour l'artisan et la reconnaissance ou la non-reconnaissance associée à son travail par autrui :

« (...) les gratifications émotionnelles qu'apporte le métier qui s'acquiert sont doubles : les gens se trouvent ancrés dans une réalité tangible, et ils peuvent s'enorgueillir de leur travail. Mais la société s'est mise en travers de ces gratifications dans le passé et continue de le faire aujourd'hui. A différents moments de l'histoire occidentale, l'activité concrète a été abaissée, dissociée des quêtes soi-disant plus nobles. » (Sennett, 2010, 33).

La question du sens du travail artisanal a été explorée par Thomas Marshall (2009) : celui-ci l'aborde comme une production évolutive. *« Le sens n'est pas donné une fois pour toutes. "Être artisan" n'est pas la même chose en 1945, en 1975 ou en 2005. »* (Marshall, 2009, 562). Il dépend d'une part, des échelles de valeurs qui permettent l'interprétation et la cohérence des comportements. Or celles-ci ne sont pas immuables. Et d'autre part, *« le sens n'appartient à personne »* (Marshall, 2009, 562) il est à chercher dans le travail lui-même. *« Le sens du travail apparaît, devient "lisible" dans des normes de comportement, une définition socialement admise dans un groupe de ce qu'il "faut faire et ne pas faire". »* (Marshall, 2009, 562).

* * * * *

Le travailleur est souvent désigné en fonction de la place qu'il occupe au sein de l'organisation ou selon son appartenance professionnelle à un groupe. Dans l'artisanat, le collectif que forment les gens de métiers – abordé brièvement sous l'angle organisationnel – pose la question des clés théoriques permettant de l'appréhender comme communauté professionnelle.

2.3. L'artisanat au prisme de la sociologie des professions

Dans la littérature sociologique saisissant l'artisanat, le travail est souvent évoqué au croisement de deux notions que sont le métier et la profession. Elles apparaissent comme des notions incontournables qui transcendent le travail artisanal et le groupe d'artisans, et ce, en dépit de leurs étymologies distinctes : le métier est dérivé de la contraction de la racine latine *ministerium* (ministère) tandis que l'origine latine de profession, *professio*, fait référence à une déclaration ; les deux désignent des « *occupations habituelles dont on peut tirer ses moyens d'existence* »¹⁰¹ et jouent un rôle dans les identifications personnelles et interpersonnelles (Latreille, 1980, 9).

Les artisans exercent des activités auxquelles les sociologues ont refusé et refusent encore parfois le statut de professions. C'est le cas de Florent Champy (2009) qui précise que « *les médecins ne sont pas des plombiers* », en référence ironique à Everett E. Hughes qui a, dès les années 1950, débarrassé ses travaux de la distinction entre profession et métier en les considérant comme une forme d'accomplissement de soi et une appartenance active à une communauté professionnelle.

Le prisme de la sociologie des professions fournit différents niveaux d'analyse, avec leurs intérêts et leurs limites, offrant d'intéressantes clés de lecture de la morphologie du groupe des artisans et de la dynamique des activités artisanales. Nous abordons ici quelques positions théoriques qui structurent le champ de la sociologie des professions qui est riche d'analyses de communautés professionnelles et d'approches qui rendent compte de la dynamique professionnelle en décryptant les enjeux liés aux statuts, aux stratégies, aux discours et aux processus qui peuvent déstabiliser les divisions consacrées et les reconfigurer (Demazière, 2008).

Le modèle de la profession dans son acception fonctionnaliste renvoie initialement aux travaux de Sir Alexander Morris Carr-Saunders et Paul Alexander Wilson (1933) et ceux de Talcott Edgar Parsons (1939). Il s'est ensuite étoffé notamment grâce aux travaux de Robert Merton (1957) et d'Harold L. Wilensky (1964). Ce modèle qui consiste en la formalisation de l'idéaltype des professions établies et libérales, principalement dans le champ du droit et de la santé a dominé la sociologie américaine des années 1920 aux années 1960.

¹⁰¹ Définition du *Dictionnaire Larousse*

Dans la théorie fonctionnaliste, les professions se distinguent des activités communes grâce à certains traits qui les dotent de leur légitimité. Un savoir spécifique nécessitant une formation, un contrôle à l'entrée de celles-ci émanant des pairs en application d'un principe de régulation interne, la reconnaissance de ce contrôle par l'Etat débouchant sur la protection légale du monopole des professions et par conséquent, la constitution d'une communauté ; pour ne citer que ceux-là.

L'approche interactionniste dont les principaux tenants sont Everett E. Hughes ([1958] 1963, 1970) et Howard Becker (1962) s'est construite sur la base d'une critique du fonctionnalisme et s'en écarte en bien des points.

Nous évoquons succinctement ici trois antinomies qui sont le plus reprises dans la sphère académique. Le premier point de divergence entre fonctionnalistes et interactionnistes tient à la spécificité de l'objet et à la nature du savoir qui fonde la communauté professionnelle. Pour les fonctionnalistes, le travail dans les activités considérées comme professions est d'une nature différente et le savoir est d'un très haut niveau ; alors que la conception interactionniste rejette cette vision élitiste, en désignant par profession aussi bien les métiers que les plus hautes occupations et ce, au nom de leur mobilisation commune d'un savoir spécifique. Le second point de divergence consiste en l'homogénéité que reconnaissent les fonctionnalistes à la communauté professionnelle. L'unité des professions dénote selon les interactionnistes une lecture substantialiste qu'ils réfutent en mettant en avant la diversité interne des professions. Le troisième point de divergence porte sur le statut que confèrent les fonctionnalistes à la profession. Il s'agit d'un statut monopolistique stable chez les fonctionnalistes qui renvoie aux liens tissés entre l'Etat et la profession. C'est dans le cadre de ce rapport que se révèle l'autonomie de la communauté professionnelle fondée sur les protections légales dont elle bénéficie. Dans la conception interactionniste, la nature des protections et leur durabilité sont tributaires des interactions. La différenciation des activités professionnelles et les séparations qui en découlent sont provisoires, faisant des protections en présence le « *résultat contingent de luttes* » (Champy, 2011, 5).

D'autres oppositions existent entre les fonctionnalistes et les interactionnistes. D'ailleurs, l'examen critique et synthétique que propose Jean-Michel Chapoulie (1973) des théories qui appréhendent les corps professionnels fait ressortir les principes de base de l'étude sociologique de ces objets et propose l'inventaire des principales difficultés liées à l'imbrication des différents travaux qui ne se prêtent pas tous aisément à cet exercice ;

notamment parce que certains traitent de cas trop particuliers ou d'objets différents ou encore en raison de la variation dans l'emploi du vocabulaire, renfermant le risque d'introduire de sérieuses imprécisions dans l'analyse.

Un décalage transparait entre le point de vue normatif des fonctionnalistes et le point de vue défendu par Everett C. Hughes notamment en termes de dynamique des activités professionnelles. Pour ce dernier, les professionnels et les non-professionnels sont en relation. Les interactions influencent la délimitation des territoires professionnels et les attributions sous-tendant les monopoles, les rendant provisoires. L'interactionniste Everett C. Hughes (1958) distingue deux concepts pour aborder la division du travail et l'appartenance à une communauté professionnelle aux limites fluctuantes : d'une part, la « *licence* » qui renvoie à l'autorisation d'exercer et d'autre part, le « *mandate* » qui évoque une obligation de mission :

« En un sens, on peut dire qu'un métier existe lorsqu'un groupe de gens s'est fait reconnaître la licence exclusive d'exercer certaines activités en échange d'argent, de biens ou de services. Ceux qui disposent de cette licence, s'ils ont le sens de la solidarité et de leur propre position, revendiqueront un mandat pour définir les comportements que devraient adopter les autres personnes à l'égard de tout ce qui touche à leur travail » (Hughes, [1958]1996, 99)

L'approche sociologique d'Everett C. Hughes tranche avec « *le fonctionnalisme qui est holiste, déterministe et explicatif, et tend à naturaliser les phénomènes auxquels il s'intéresse (...).* » (Champy, 2011, 13). Elle est complexe et prend en considération aussi bien les interactions saisies au niveau de la situation concrète de travail, tenant compte des individus, et de la description technique de la division du travail, les fonctions, les tâches et les rôles endossés ainsi que les déformations qu'ils subissent, qu'une lecture plus en hauteur de la matrice sociale dans laquelle s'insère le travail et les travailleurs.

L'antagonisme entre les fonctionnalistes et les interactionnistes est bien plus profond que ne laissent paraître les antinomies relevées puisqu'il dérive de leur positionnement paradigmatique contrasté, évoqué par Florent Champy (2011). Le fonctionnalisme renvoie à la tradition durkheimienne qui associe une extériorité et une force contraignante aux faits sociaux ; tandis que le paradigme de l'action sociale gouverne l'interactionnisme, mettant l'accent sur les interactions et la marge d'autonomie dont bénéficient les individus. Par ailleurs, schématiquement, les fonctionnalistes penchent pour un degré d'abstraction qui surplombe l'empirie tandis que les interactionnistes privilégient les fines descriptions des terrains produisant des monographies aux conclusions d'une portée générale jugée limitée.

Si la perspective d'une imbrication fondée sur la complémentarité des théories découlant des deux courants est peut vraisemblable, quelques auteurs ont proposé un dépassement de la bipolarisation qui structure le champ au moins sur certains points. Quatre approches proposées par Catherine Paradeise (1988), Andrew Abbott (1988, 2003), Florent Champy (2009, 2011) et Claude Dubar (2003) permettent d'étayer ce propos.

En abordant les professions par le truchement du « *marché du travail fermé* », Catherine Paradeise (1988) inscrit son analyse de la professionnalisation dans une perspective dynamique et se soustrait à la lecture dichotomique de l'objet en récusant la pertinence de certaines oppositions qui y transparaissent (Paradeise, 1988, 12). Dans sa conceptualisation du marché du travail, un accord stabilisé autour des potentialités reconnues à la main-d'œuvre en lien avec le travail qu'elle est destinée à réaliser fonde la clôture du marché qui renvoie à des restrictions de la mobilité de la force de travail. Les marchés du travail fermés sont définis par Catherine Paradeise comme des espaces sociaux « *où l'allocation de la force de travail aux emplois est subordonnée à des règles impersonnelles de recrutement et de promotion* » (Paradeise, 1984, 352) avec pour objectif de « *protéger les travailleurs qu'ils emploient contre la concurrence sur le marché du travail général et, très largement, contre la concurrence interne entre collègues.* » (Paradeise, 1984, 352).

La naissance et la reproduction du marché du travail fermé de la marine marchande française (1984) dépendent de la capacité de l'employeur, des travailleurs et de l'Etat à entretenir la « *super-règle* » qui les unit et qui garantit les intérêts de chacune des parties prenantes. Tous ces protagonistes participent à la clôture du marché et définissent les contours du monopole à travers leurs actions et leurs interactions ; sachant que « *les équilibres du marché fermé sont instables et peuvent toujours s'effondrer sous la pression des contractions qu'engendrent le système de régulation et les fluctuations de l'environnement externe.* » (Paradeise, 1988, 20).

Le second sociologue que nous mobilisons pour rendre compte des dynamiques professionnelles saisies sous un angle original est Andrew Abbott. Sa théorie de la concurrence interprofessionnelle développée en 1988 s'avère éclairante du rapport entre les professions et de leur lutte pour les « *territoires* » qu'elles défendent. L'auteur se positionne dans le champ de la sociologie des professions en traitant des « *groupes de métiers appliquant un savoir abstrait à des cas concrets* » (Abbott, 1988). Dans sa conception, « *les professions, en concurrence les unes avec les autres, aspirent à se développer, s'emparant de telle ou telle sphère du travail qu'elles transforment ensuite en "juridiction" au moyen de savoirs*

professionnels et de revendications destinées à obtenir une légitimité auprès des pouvoirs publics. (...) Tout ce qui survient au sein d'une profession a des répercussions sur les professions voisines et se traduit soit par des développements soit par des défaites.» (Abbott, 2003, 29).

Bien que transparaissent le prisme interactionniste dans l'approche par les luttes pour les territoires proposée par Andrew Abbott, cette théorie de la concurrence professionnelle semble s'extraire de la bipolarisation qui caractérise la sociologie des professions et ce, au regard de la conception de l'auteur des théories sociologiques comme un ensemble continu aux frontières intérieures floues sinon poreuses (2001). Andrew Abbott développe sa lecture de la dynamique des professions à travers ce qu'il appelle des écologies liées. Celles-ci renvoient à « *un système d'éléments aux interactions multiples, et pour la plupart, indépendants. Ceci laisse supposer que, d'un côté, l'interaction des éléments est trop contraignante pour être ignorée, mais que les éléments ne sont cependant pas complètement intégrés.* » (Abbott, 2003, 43). Son approche « *regroupe tous les aspects de la vie professionnelle (travail, structure, démographie) et tous les niveaux de sa structure (interne, interprofessionnel, externe) dans un seul ensemble de relations systématiques* » (Abbott, 2003, 30), et ce, en tenant compte des rythmes et des cycles temporels des écologies liées (Abbott, 2003, 48).

Florent Champy (2011) explore une voie vers une nouvelle théorie sociologique des professions, illustrée par une recherche empirique sur l'architecture ; ce faisant, il suggère aussi un dépassement de la dichotomie qui marque le champ de la sociologie des professions. Il porte un intérêt aux actions, aux interactions et aux contraintes normatives et cognitives qui interfèrent dans l'exercice de l'activité dont l'objectivation passe par une analyse de leur degré de stabilité et d'indépendance vis-à-vis du contexte local et contingent. Parmi les traits de la profession d'architecte apparaît la nécessité d'effectuer des paris et « *d'opérer avec discernement des choix difficiles* » (Champy, 2011, 146) par lesquels le professionnel anticipe les conséquences de ses décisions « *(...) dont ni les procédures expertes ni la maîtrise de la culture ne garantissent le bien-fondé (...)* » (Champy, 2011, 146) et ce, dans un contexte d'incertitude.

Florent Champy (2011) réserve le caractère « *professionnel* » à ceux qui ont vis-à-vis de leur activité des pratiques prudentielles qui justifient un statut spécifique et des protections ; ainsi, l'idéaltype de professions qu'il entend construire intervient comme une solution à l'antinomie

portant sur les statuts et sur les protections dont bénéficient les professions.

Centrée sur l'activité, cette approche permet de réintroduire l'artisanat dans ce développement en mobilisant la distinction qu'il opère entre les professions et les métiers : « *les plombiers ne sont pas des médecins* » (Champy, 2009) et par conséquent pas une profession, au même titre que d'autres travailleurs praticiens ; et ce, avec l'explication suivante :

« (...) Cela suppose que le professionnel (médecin, architecte ou juge selon les exemples fournis ndlr.) soit suffisamment autonome pour mener à bien une réflexion approfondie sur des cas qui peuvent être redoutablement complexes et incertains. Bien sûr, je veux aussi que mon plombier fasse bien son travail. Mais le problème ne se pose pas de la même façon. Ce travail ne suppose pas une autonomie de réflexion équivalente à celle requise par les activités que je viens de citer. En fait, le travail du plombier ne met pas en œuvre des savoirs et des savoir-faire de très haut niveau servant à faire face à une incertitude majeure, tout simplement parce qu'il ne porte pas sur le vivant, qui est irréductiblement complexe et singulier. » (Champy, 2009).

L'approche de Florent Champy pour isoler des activités jugées plus complexes et plus stratégiques car plus réflexives que les autres, laisse certains auteurs perplexes : « *il existerait donc une définition substantielle, universelle, consensuelle de ce qu'est une "vraie profession" en tant qu'activité. Elle permettrait facilement d'opposer les médecins (et quelques autres "professionnels") aux plombiers (et tous les autres "non-professionnels").* » (Dubar, Tripier et Boussard, 2011, 317).

Ces sociologues contribuent à développer la sociologie des « groupes professionnels » en France en se désolidarisant de l'idée selon laquelle il y aurait une différence substantielle de contenu du travail ou des compétences entre professions et les autres métiers. Pour Claude Dubar, chef de file de ce mouvement, « *les groupes professionnels ne sont pas des professions séparées, unifiées, établies ou objectives comme risquerait de le laisser penser la tradition fonctionnaliste issue de Durkheim ou de Parsons. Comme Bucher et Strauss (1992) l'avaient bien vu, ce sont des processus historiques de segmentation incessante, de compétition entre segments, de "déprofessionnalisation" d'autres segments, de restructuration périodique sous l'effet des mouvements du capital, des politiques des Etats ou des actions collectives de ses membres* » (Dubar, 2003, 58). Un positionnement dont l'ouverture est décriée (Champy, 2006) car ouvrant la voie à l'escamotage de la spécificité du travail professionnel.

* * * * *

Le travail artisanal comme objet sociologique pose une série de questions : d'une part, en lien avec le métier, notion que nous utilisons pour insister sur les aspects techniques – essentiellement les savoirs et les savoir-faire requérant un apprentissage et qui sont nécessaires à sa mise en œuvre – étroitement liés à la situation concrète de sa réalisation, en tenant compte de sa dimension individuelle et collective. D'autre part, des questions qui renvoient à la dimension plurielle du travail et ses implications en termes de collectif.

3. Le marché artisanal comme objet de recherche

Quelle approche privilégier pour saisir l'artisanat comme marché concret voire comme une constellation de marchés concrets ?

Avec la multiplication des monographies de marché – Marie-France Garcia (1986) et le marché aux fraises ; Michèle De La Pradelle (1996) et ses trois marchés dont les marchés forains de Carpentras, le marché aux Truffes et le marché de gros, Clifford Geertz (2003) et le Souk de Sefrou, Pascale Trompette (2008) et le marché de la mort... et d'autres – l'approche des marchés concrets se constitue petit-à-petit un corpus théorique. Il en ressort que le marché concret se caractérise par la singularité des conventions et des règles qui s'y établissent. La spécialisation étant au cœur de la compréhension qu'en ont les sociologues qui s'en saisissent en s'appuyant sur ses acteurs et la nature des produits échangés...

Le point de départ de ce développement est la théorie économique qui a vu naître le marché comme « *catégorie intellectuelle* » (Guesnerie, 2006, 9), reprise en tant que construction sociale par la sociologie, la sociologie économique et par la sociologie des marchés. Il s'agit ici de partir du marché des économistes pour ensuite rendre compte du marché tel qu'il est perçu par les sociologues en prenant appui sur les apports de Max Weber et de Georg Simmel, puis en mobilisant différentes clés analytiques afin de dépeindre quelques structures sociales qui soutiennent le marché en sociologie et ce, à travers une brève lecture du rôle des institutions, sous couvert des conventions et des règles propres au marché. La mise en marché nous amène à évoquer le processus de marchandisation ainsi que la formation des prix. Enfin, en nous arrêtant sur les logiques sociales à l'œuvre dans l'échange et dans le rapport de concurrence, il s'agit de décrypter au mieux le fonctionnement du marché artisanal au moyen d'une approche relationnelle.

3.1. Du marché des économistes à la construction sociale du marché

Il semble impensable de poser un cadre théorique permettant de mieux cerner le marché sans en rappeler une conceptualisation phare, produite dans un champ disciplinaire connexe.

Le marché des économistes

Il n'existe pas une définition économique du marché mais plusieurs tant celles-ci sont tributaires du paradigme dans lequel elles émergent.

Le fondateur de l'école classique octroie au marché un rôle déterminant : la richesse économique s'explique chez Adam Smith (1776) par l'accroissement de la division du travail ; or, la spécialisation dans une production donnée n'a de sens que si le marché est de taille suffisante pour permettre son écoulement. Adam Smith ne confie pas au marché, et encore moins à l'offre et à la demande, la fonction de définition de la valeur de ce qui y est échangé. La théorisation de la valeur d'une marchandise est exprimée dans ses travaux en quantité de travail. Cela place ainsi l'auteur au niveau des marchés concrets à l'instar des sociologues qui se saisissent de cet objet (Francois, 2008).

Ce positionnement a été bousculé par les auteurs néoclassiques dont la définition du marché s'avère être l'une des plus répandues dans la sphère académique. Elle met en scène une confrontation entre l'offre et la demande, dans un système d'échanges, débouchant sur un prix – représentant un point d'équilibre – dit prix du marché. La théorie économique néoclassique pose la fonction de la demande comme étant l'expression de la relation entre la variation du prix et des revenus d'une part, et celle de la demande, d'autre part. Tandis que la fonction de l'offre met en jeu la variation du prix et du profit.

Le mécanisme marchand permet l'appariement entre offre et demande, en mobilisant le concept de rationalité. Le comportement rationnel est une caractéristique essentielle de l'intervenant sur le marché des économistes ; il repose sur une séparation radicale entre la prise de décisions économiques – fonction d'un calcul économique – et le contexte social et historique dans lequel évolue l'intervenant sur le marché. La rationalité est utilisée par l'offreur dans sa recherche de maximisation du profit et par le demandeur dans le cadre de l'optimisation de sa satisfaction.

«(...) L'individu rationnel, ou encore homo œconomicus, est égoïste: il tient compte uniquement de son propre intérêt. Il constitue en outre une unité de décision autonome: son comportement n'est pas déterminé par des habitudes sociales consciemment ou inconsciemment assimilées. Son comportement est défini indépendamment de toute contrainte macro sociale. La définition de la rationalité est donc ahistorique. Enfin, l'individu rationnel est maximisateur, il effectue des choix qui maximisent sa satisfaction.». (Cahuc, 1998)

La définition du marché des économistes s'appuie sur des relations entre l'offre et la demande, formalisées dans le cadre de lois mathématiques, permettant de prédire à la fois le prix et les quantités de biens échangés en défendant l'idée que l'offre augmente lorsque le prix est plus élevé ; tandis que la demande suit une logique inverse, puisqu'elle a tendance à

baisser au fur et à mesure que le prix augmente. Le fonctionnement du marché reposant sur l'offre et de la demande, en tant qu'éléments parfaitement systémiques du mécanisme d'échange, se caractérise alors par une pression continue sur les prix, faisant de ceux-ci un élément central, un incontournable stimulus pour l'échange. Le prix chez Léon Walras (1900) est subordonné à un processus de tâtonnement antérieur à l'échange. L'échange ne se réalise que lorsque le commissaire-priseur qui est une figure théorique, a fini de prévoir toutes les correspondances entre les offres et les demandes disponibles, s'assurant ainsi de la perfection du marché.

Ce faisant, l'absence d'échange et par conséquent l'échec ou l'incomplétude du marché qui se concrétisent notamment par deux situations courantes : à savoir, celle de l'existence d'un stock d'invendus ne trouvant pas preneur et celle de la rupture de stocks en présence d'une demande effective et solvable, ne sont pas véritablement conceptualisés par les économistes ; ou plus exactement, l'usage de concepts tels que la main invisible ou le commissaire-priseur ont amené les théoriciens à penser le fonctionnement du marché de façon à éluder cette question.

Pour résumer, le positionnement des économistes par rapport au marché a évolué, passant d'une analyse des marchés concrets avec Adam Smith à une construction théorique, abstraite au point d'être quasi-inutilisable par les sociologues qui se saisissent de l'objet.

Le marché à la croisée des travaux de Max Weber et de Georg Simmel

La construction sociologique du marché correspond à une appropriation de cet objet par les sociologues. Dans la conception wébérienne du marché, formalisée entre 1909 et 1914, celui-ci est une configuration stabilisée des relations entre les acteurs. Une forme qui repose sur l'agencement de deux jeux d'interaction. Le premier est un jeu concurrentiel qui intervient au niveau de l'ensemble des offreurs et de l'ensemble des demandeurs. La relation de concurrence porte, chez Weber, sur les chances d'échange : « *On doit parler de marché dès que, ne serait-ce que d'un côté, une majorité de candidats à l'échange entrent en concurrence pour des chances d'échange* » (Weber, [1922] 1995, Tome 2, 410). De cette première étape émergent, à travers un processus de sélection, une offre et une demande qui s'apparient par le biais de l'échange qui constitue le second jeu d'interaction. L'intérêt d'une telle approche est qu'elle renvoie aux acteurs.

La concurrence relève, dans sa conception, d'une relation de lutte visant à faire triompher la volonté de l'un contre la résistance de ses partenaires. Cette concurrence est décrite par Max Weber comme une lutte pacifique. « *La lutte "pacifique" s'appellera "concurrence" quand on la mène au sens d'une recherche formellement pacifique d'un pouvoir propre de disposer de chances que d'autres sollicitent également.* » (Weber, [1922] 1995, Tome 1, 74-75). Cette lutte qui met en scène des acteurs convoitant une chance pour une opportunité d'échange n'est pas une fin en soi. La concurrence entre artisans telle qu'elle ressort des travaux de Bernard Zarca (1988) et de Stéphanie Loup (2003) illustrent le caractère pacifique de cette lutte : le premier évoque leur tendance à s'entraider tandis que Stéphanie Loup (2003) souligne que les artisans d'art qu'elle a étudié n'en ressentent pas l'effet tout en étant concurrents dans un même espace que crée leur proximité (cf. le troisième chapitre de la thèse).

Georg Simmel (1908) aborde la concurrence comme une forme particulière du conflit et précise que les coups portés à l'adversaire dans le cadre de cette relation ne sont pas directs :

« En général, le langage n'admet l'usage du terme de concurrence que lorsque la lutte consiste dans les efforts parallèles des deux parties en vue d'un seul et même enjeu. On peut définir ce qui la distingue d'autres formes de lutte à peu près de la manière suivante. La forme pure de la concurrence n'est pas en premier lieu une lutte offensive et défensive – parce que l'enjeu du combat ne se trouve pas entre les mains d'un adversaire. » (Simmel, [1908] 2003, 72).

Le caractère indirect de la lutte concurrentielle n'empêche pas qu'il y ait une intentionnalité dans l'effort engagé et que ces efforts soient parallèles, c'est-à-dire qu'ils visent simultanément un seul et même enjeu (Simmel, [1908] 2003). L'objet de la convoitise des concurrents, qui ont conscience d'être en lutte pour son obtention, n'est dans les mains d'aucune des parties. L'enjeu leur est extérieur et introduit, selon Georg Simmel, un rapport de séduction à l'égard d'une tierce partie. Enfin, Simmel souligne deux caractéristiques de la relation concurrentielle qui sont essentielles : la première consiste en une forme de linéarité entre l'effort fourni dans le cadre de cette lutte et son résultat. Pour que la concurrence ait un sens, une forme de corrélation – même partielle – est nécessaire entre les actions des parties en présence et leur distance vis-à-vis de l'enjeu convoité. La seconde caractéristique simmélienne pose la victoire – même partielle – comme un élément exclusif dans le sens où tous les concurrents ne peuvent être vainqueurs. D'ailleurs, les adversaires s'opposent parce qu'ils ont conscience du caractère exclusif du résultat de la lutte.

Les conventions, les règles et les institutions sous-tendant le rapport marchand

Nous ne reviendrons pas sur le caractère structurant de l'histoire, si ce n'est pour dire que le marché en tant que construction sociale ne se soustrait pas à la dimension historique. La construction sociale du marché s'avère tributaire des conventions, des règles et des institutions qui posent les conditions de la transaction et qui régissent le fonctionnement du marché ainsi que les relations qui s'y font jour. Chaque marché se définit par des critères spécifiques, des normes, des « *repères conventionnels* » (Barzel, 1982, 2004) qui sont stables sans être immuables. Ceux-ci découlent des conventions et définissent les termes des échanges. En posant simplement que les décisions des acteurs ne se fondent pas uniquement sur le calcul économique, John Maynard Keynes (1969) a ouvert une brèche aux conventionnalistes (François, 2008). En acceptant cette idée, « *on admet que tous les marchés ne se ressemblent pas et que les conventions qui y sont à l'œuvre sont elles-mêmes variables* » (François, 2008, 169). Les conventions marchandes sont ce qui délimite le champ dans lequel sont prises en compte les règles et les institutions en lien avec le marché ; justifiant une hiérarchie entre ces trois éléments et plaçant l'apport des conventionnalistes comme particulièrement structurant pour le regard sociologique porté sur les marchés concrets.

Le marché des économistes néo-classiques est une construction abstraite qui se fonde sur plusieurs hypothèses qui constituent les règles nécessaires au fonctionnement du marché de concurrence pure et parfaite. Celles qui sont le plus reprises dans les manuels académiques sont l'atomicité des acteurs sur le marché, l'homogénéité et la divisibilité des biens échangés, l'importante diffusion de l'information, l'indépendance des échanges dans le temps. Ces hypothèses informationnelles et morphologiques ont été remises en cause par de nombreux auteurs et leur dépassement élargit le champ des possibles. La conception sociologique du marché nuance la description que fait la théorie économique de l'agent type, amnésique et dépourvu de toute capacité d'anticipation. Elle admet un effet « *taille* » qui renvoie aux travaux de Wayne E. Baker (1984), une asymétrie des informations en circulation sur le marché et des capacités inégales d'acquisition de l'information (Barzel, 1982, 2004) et suppose une différenciation des produits qui sert notamment d'argument à la concurrence.

La stabilité du marché, élément central pour Neil Fligstein (1996, 2001), est attribuée aux règles. Celles-ci font intervenir les institutions. L'existence et le fonctionnement du marché sont tributaires d'institutions (Guesnerie, 2006, 23).

Parmi les institutions qui sont susceptibles d'expliquer la performance économique (Didry et Vincensini, 2010, 205), certaines semblent incontournables tant elles jouent un rôle stabilisateur et normalisateur du marché, facilitant son fonctionnement : telles que les institutions juridique et monétaire. Les institutions juridiques renvoient aux instances de réglementation, aux systèmes de régulation et de contrôle. Elles dotent le marché d'une stabilité en organisant la concurrence notamment en terme d'accès à celui-ci, en régulant la formation des prix par l'interdiction de certaines pratiques jugées illégitimes et en instituant des normes (de qualité par exemple). La viabilité d'une économie de marché dépend de l'existence d'« *institutions cachées* » (Boyer, 2004, 9) à l'instar du régime monétaire, la qualité des biens, l'organisation de la concurrence. L'auteur insiste sur le fait que « *c'est clairement la monnaie qui est l'institution de base d'une économie marchande.* » (Boyer, 2004, 14). « (...) *La monnaie permet la décentralisation des échanges, de sorte que la transaction élémentaire porte sur le mouvement d'une marchandise en échange de monnaie, ce qui élimine le problème de la double coïncidence des besoins que suppose le troc.* » (Boyer, 2004, 16). Elle apporte de la fluidité en se faisant intermédiaire dans chaque échange marchand.

* * * * *

Il ressort de la mise en parallèle de l'approche du marché des économistes et celle des sociologues que la conception des premiers est d'un degré d'abstraction qui rend son utilisation conceptuelle difficile pour les seconds dont l'approche gravite autour de deux relations identifiées comme centrales : la relation d'échange et la relation de concurrence, que les conventions, les institutions et les règles en vigueur rendent spécifiques à chaque marché concret.

Le second axe de ce développement renvoie à ce que recouvre la marchandisation des biens et de services et ses implications en termes de calcul de prix d'un point de vue sociologique.

3.2. La mise en marché et ses implications

Dans l'artisanat, le rapport aux prix et les mécanismes de leur définition posent la question de la rationalité des artisans (troisième chapitre de la thèse) et celle de la nature de la configuration marchande que nous abordons plus en détail ici en s'arrêtant sur certaines facettes du fonctionnement du marché en mobilisant les travaux d'Alain Caillé (1986), Georges-Hubert De Radkowski (1987), Harrison White (1992), Maurice Décaillot (1999), Sophie Dubuisson-Quellier (1999), Alain Testart (2001), Michel Callon et Fabian Muniesa (2003) ainsi que ceux de Bernard Guerrien (2003) qui rendent plus explicite la signification de la mise en marché des biens et des services et ses implications.

Dans l'échange marchand, Alain Testart (2001) ne relève aucune relation autre que la relation d'échange où le rapport aux choses prédomine. Pour l'auteur, dans cet échange, les liens ne sont pas durables, et ceux-ci – lorsqu'ils existent – ne sont pas essentiels à la réalisation de la transaction. En revanche, la transaction entre deux amis s'apparente davantage à un lien non marchand dans les travaux de l'auteur, bien qu'il y ait un échange moyennant une contrepartie financière. La raison en est que cet échange est indissociable du lien amical qui lie ses protagonistes. Ce lien apparaît comme un préalable à l'échange qui lui survit. La condition de cet échange réside dans ce rapport amical et fait primer la relation aux personnes sur la relation aux choses.

Où situer la configuration marchande artisanale dans la bipartition (initialement une tripartition dont nous excluons le don) décrite par Alain Testart (2001) et qui s'incarne dans l'échange marchand et l'échange non marchand ? L'assimilation de l'échange dans l'artisanat à un échange marchand pris dans la conception de Testart (2001) interroge la nature du lien entre l'artisan et sa clientèle. Les travaux des sociologues qui se sont penchés sur l'artisanat dépeignent le rôle de l'artisan dans l'entretien du lien social à travers des relations personnalisées tissées avec la population locale. Gommer cet aspect pour ne tenir compte que du rapport aux choses semble injuste, car il semble se jouer dans ces échanges quelque chose de plus que la seule transaction marchande.

Que recouvre la marchandisation d'un bien ou d'un service ?

Pour l'anthropologue Alain Testart (2001), la marchandise n'existe que dans un détachement par lequel le vendeur se coupe de l'objet en prenant la décision de le vendre. Ce faisant, le bien perd sa valeur d'usage pour le vendeur et acquiert le statut de marchandise, en tant que

bien en suspens entre deux personnes, faisant l'objet de la désaffection du vendeur pour lequel elle ne vaut plus que comme moyen, soit comme une valeur d'échange.

« La marchandisation des choses est analysée en sociologie comme l'opération par laquelle des objets changent d'état dans le cours de leur carrière pour devenir des marchandises que l'on échange (Barbier, 1996). Mais ces changements d'état ne s'appliquent pas uniquement aux objets. Ils concernent également des acteurs qui ne sont pas naturellement des vendeurs ou des acheteurs mais le deviennent dans le cadre des configurations marchandes. » (Dubuisson-Quellier, 1999, 672).

Dans l'acception de Sophie Dubuisson-Quellier, la mise en marché est une condition nécessaire à la transformation des objets en marchandises échangeables et des acteurs en acheteurs ou vendeurs. Dans son article « Le prestataire, le client et le consommateur - Sociologie d'une relation marchande » (Dubuisson-Quellier, 1999), l'auteure montre que les formes que peuvent prendre les relations entre les acteurs d'un marché ne préexistent pas à la relation marchande, tout en n'étant pas déterminées par les attributs des produits ou les caractéristiques des personnes.

« Souvent, marchandisation est assimilée à "soumission à la loi de l'offre et de la demande" ou à la "vérité des prix" (...) » tel que le relève l'économiste Bernard Guerrien (2003, 121). Les démonstrations des économistes – qui perçoivent le marché en usant d'une grande abstraction sous couvert de formules mathématiques rendant compte des capacités de calcul des intervenants – ne règlent pas cette question de la formation des prix de façon probante¹⁰². Cette question se pose pour les sociologues en termes de conditions d'émergence du prix, de son inscription dans la relation marchande et en lien avec le calcul qui imprègne les logiques d'action.

La marchandisation désigne le processus par lequel une relation devient marchande et pose la question de la formation des prix (Guerrien, 2003). L'économiste met en rapport l'« émergence » du prix et l'existence de « *prix de référence (hérités du passé ou résultant de marchandages/compromis divers)* » ainsi que des « *expériences accumulées* » pour les biens échangés habituellement qui rendent la définition d'un prix bien plus commode (Guerrien, 2003, 121-132). L'acteur n'a rien d'un individu amnésique ne profitant pas de son expérience.

¹⁰² Bernard Guerrien (2003) relève dans son article sur la marchandisation dans la théorie économique que Smith, Ricardo, Marx et Mill n'ont jamais défendu cette construction théorique selon laquelle les prix seraient déterminés par l'offre et la demande. Les théoriciens néo-classiques n'ont pas réellement capitalisé sur ce positionnement et ont davantage soutenu des modèles souvent peu probants quant à la formation des prix. La solution de Léon Walras permet d'atteindre le prix et les quantités d'équilibre via un processus de tâtonnement.

Dans les travaux sociologiques d'Harrison White (1992), le prix intervient de façon indirecte à travers le niveau de revenu attendu par chaque producteur. Le prix a alors un effet sur les mécanismes d'engagement des producteurs sur le marché. Dans cette conception du marché, l'offreur n'a rien d'un individu dépourvu de sa capacité d'anticipation ; au contraire. C'est en s'appuyant sur la situation passée du marché et en fonction du niveau de revenu ciblé et de la qualité de l'offre que le producteur se positionne en termes de prix, en tentant d'être stratégique dans ses choix vis-à-vis de ses concurrents. Nous y revenons plus en détail pour éclairer la dimension relationnelle du marché.

Si pour certains auteurs, les prix sont étroitement liés à l'échange. C'est aussi le cas des sociologues Georges-Hubert De Radkowski (1987) qui précise que le prix n'est pas une caractéristique intrinsèque aux biens, ceux-ci n'en sont munis que lorsqu'ils ont vocation à s'échanger, ou encore Maurice Décaillot qui perçoit le prix comme une norme d'échange qui reflète « *le rapport de ce qui est reçu à ce qui est cédé. C'est donc toujours une quantité relative.* ». En plus de ce rapport mathématique, le prix est doté d'une dimension sociale. Celle-ci découle de l'impossibilité d'échanger seul, et de la nécessaire transition de cette relation d'échange par un processus social (Décaillot, 1999). D'autres auteurs dissocient l'échange et la formation du prix. C'est le cas d'Alain Caillé (1986) qui considère que les prix préexistent aux échanges car ils ont à la fois un fondement économique, social voire politique et demeurent indifférents aux échanges.

En matière de calcul des prix au sein de l'artisanat, certains travaux rendent compte des enjeux qu'il sous-tend. En calculant, il s'agit pour les artisans de veiller à couvrir les frais engagés dans la production mais aussi à s'assurer de disposer des moyens pour rétribuer les travailleurs (Jaeger, Pouchol et Severs, 1985). Dans ses récents travaux, Anne Jourdain (2014) appréhende la question des prix sous l'angle du profit en s'interrogeant sur la manière qu'ont les artisans d'art à « *identifier des écarts de prix sur le marché afin d'en jouer et d'en tirer un profit monétaire* » (Jourdain, 2014, 282) ; donnant un ancrage empirique aux travaux de l'autrichien Israël Kirzner (1973).

« En tant que producteurs, les artisans d'art apprennent à évaluer leurs coûts de production afin de déterminer un prix de vente minimal en-dessous duquel l'objet vendu n'est pas rentable. Si certains tentent de cerner leurs coûts de production à partir d'une évaluation formalisée (en calculant le temps passé sur chaque pièce par exemple), la majorité se contente d'une appréciation plus lâche de ces coûts. » (Jourdain, 2014, 288)

Ces compétences sont acquises par les artisans d'art analysés par Anne Jourdain (2014, 290) au moyen de formations commerciales ainsi que dans le cadre du stage préalable à l'installation que dispense les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et qui relève d'une obligation légale pour les artisans qui s'installent. Ces « *compétences en calcul des agents ne sont pas données, elles sont le produit d'une socialisation économique* » (Dufy et Weber, 2007, 23-24).

Dans les différentes approches du marché mentionnées plus haut, y compris celles qui évoquent l'artisanat, est dépeinte la place accordée au prix sans en déconstruire le processus de sa formation. L'approche de Michel Callon et Fabian Muniesa (2003) du calcul – qu'ils perçoivent comme une co-construction de l'offreur et du demandeur – semble être celle qui décrit, de la manière la plus concrète, ce qu'il se joue de ce point de vue dans la transaction marchande. Leur approche s'articule autour de trois temps. Le premier est une étape « *logique* » qui consiste à tracer une frontière entre ce sur quoi portera éventuellement la transaction et ce qui ne rentre pas en ligne de compte. Pour cela, un dispositif matériel est utilisé comme instrument d'encadrement d'un espace marchand spécifique où les biens apparaissent en nombre fini. Dans un deuxième temps, interviennent des processus comparatifs, de classement et d'appariement qui prennent appui sur l'effort de singularisation des biens qui tend à les rendre comparables sans être identiques (différenciation), ce qui en fait des substituts potentiels les uns par rapport aux autres. Une règle qu'elle soit mathématique ou pas s'avère nécessaire. Les deux précédentes étapes constituent selon les auteurs une base d'extraction d'un résultat, à savoir, un prix, un choix ou encore un classement : il s'agit là du troisième temps, l'ultime étape.

Les biens deviennent alors calculables et le marché, que Michel Callon et Fabian Muniesa (2003, 202) définissent comme dispositifs collectifs de calcul, devient possible à travers la conjonction de deux mécanismes :

- Le premier mécanisme est celui de l'objectivation. La qualité de bien s'acquiert par sa matérialité. Celle-ci est à distinguer de l'aspect physique du bien qui ne constitue pas une condition nécessaire. Cette matérialité réside en des « *choses qui "tiennent ensemble" les éléments qui les composent et qui peuvent être appropriées parce qu'elles ont des propriétés objectivées.* » (Callon et Muniesa, 2003, 199). Une chose n'acquiert cette matérialité que si son objectivation a un sens pour l'acheteur (Callon

et Muniesa, 2003, 200). En l'occurrence, que ce dernier accorde de la valeur au bien qui se traduit par une disposition à payer pour se l'approprier.

- Le second mécanisme qui tend à transformer une chose en un bien doté d'une certaine valeur est celui de la singularisation. Il s'agit « *d'itérations multiples et d'interactions qui peuvent être analysées comme processus de coproduction de la demande, de l'offre et des biens* » (Callon et Muniesa, 2003, 200). En utilisant cette notion, ils positionnent le produit comme une variable permettant un ajustement *ad hoc* entre ce que veut le consommateur et ce qu'offre le vendeur. La singularisation correspond ici à un processus de définition des propriétés qui transforme progressivement une chose en un bien.

* * * * *

Il s'agissait ici de souligner quelques ressorts du fonctionnement du marché en évoquant le processus de marchandisation et les enjeux autour des prix. Le marché artisanal pose la question de l'objectivation d'un travail à soi et de sa marchandisation. La dimension relationnelle qui transparaît en toile de fond dans ce qui précède est au cœur du dernier axe de ce développement dédié au marché comme objet de recherche. Nous y insistons sur l'approche relationnelle comme clé analytique du marché, dans une perspective sociologique.

3.3. L'approche relationnelle pour appréhender le marché artisanal

Le marché, nous l'avons compris, ne relève pas strictement du seul champ économique. Si tel était le cas, les pratiques marchandes seraient uniformes tant le concept d'*homo-œconomicus* n'a aucune « *considération pour le pouvoir d'initiative réel* » (D'Ursel, 1983). Le caractère relationnel tel qu'il se lit dans les travaux de Mark Granovetter, Wayne E. Baker, Harrison White, Yoram Barzel ou encore Michel Callon ; ainsi que les logiques sociales qui s'expriment sur le marché dépeignent un fonctionnement plus concret que ne le décrivent les économistes. En nous faisant le relais de ces travaux sociologiques, nous abordons le marché en privilégiant ses acteurs et leurs interactions.

Nous mettons au cœur de ce développement des clés de lecture qui rendent compte de l'impact, sur le fonctionnement du marché, des relations sociales et de la structure qu'elles forment, celui de la mémoire marchande des acteurs, celui des processus relationnels qui interviennent dans l'évaluation des caractéristiques des biens et des services ainsi que des situations marchandes.

Les conceptualisations de Mark Granovetter (1985) et d'Harrison White (1992) du fonctionnement du marché amènent à considérer les liens relationnels sous l'angle de la structure sociale qu'ils forment, à savoir un réseau. Le recours au concept de réseau, qui peut être défini comme un ensemble de relations matérialisées par de multiples possibilités d'échange entre un ensemble d'individus, rend compte de la complexité qu'engendre l'enchevêtrement des relations sociales. Il élargit la portée analytique à d'autres possibilités que les relations interpersonnelles. Ce concept renvoie à l'une des propositions théoriques de Mark Granovetter (1985, 1992) qui situe socialement toute action y compris économique en l'encadrant dans des réseaux de relations personnelles. Pour le sociologue, les liens personnels sur le marché du travail permettent l'appariement entre acteurs sans recourir à des mécanismes marchands tel que le prix ; mais plutôt en privilégiant les mécanismes de coordination.

Il ressort de son analyse des liens personnels (1974) que, dans cet appariement entre acteurs faisant le fonctionnement du marché (marché du travail dans son cas), les structures sociales permettent de comprendre les mécanismes de cette coordination. Il établit que « *ce ne sont pas les dispositifs formels mis en place pour faire circuler l'information sur le marché qui la*

diffusent le plus efficacement, mais les contacts informels. ». Il attribue une force supérieure aux liens faibles comparativement aux liens forts tissés entre proches. La raison en est que les individus avec lesquels sont entretenus des liens faibles, sont dans des cercles sociaux différents et sont « *typiquement moins semblables* » que les proches. Ils permettent donc d'être connecté à un monde plus large (Granovetter, 1973, 1983). Ainsi, les liens faibles déterminent l'étendue de la diffusion de l'information (Granovetter, 2006, 11) en exploitant les « *trous structureaux* » tirant ainsi un avantage stratégique de leur appartenance à différents réseaux isolés les uns des autres (Granovetter, 2006, 12) et permettent ainsi l'appariement entre offre et demande sur le marché.

L'approche de Wayne E. Baker (1984), qui s'appuie aussi sur le comportement des acteurs, tend à mettre en exergue les liens tissés entre eux formant des réseaux égocentrés, permettant d'analyser le marché par le biais de la formation des prix. L'auteur émet deux hypothèses : la rationalité limitée des acteurs et le comportement opportuniste de certains d'entre eux. Il établit ainsi un lien entre la taille d'un réseau, sa forme et les actions qui s'y déroulent. La coordination au sein d'un réseau à travers la structure des échanges qui s'y effectuent est tributaire de sa taille qui influence son fonctionnement. La vision restrictive des réseaux de Baker s'appuie sur des hypothèses qui mettent en évidence les limites de la coordination sur un marché étendu : lorsque le réseau s'agrandit, des « *cliques* » se forment, induisant un manque de coordination qui a pour conséquence la volatilité des prix.

Le fonctionnement du marché vu par Harrison White (1992) est conceptualisé du point de vue de la production en tenant compte des relations sociales qu'entretiennent les producteurs entre eux. Dans son modèle, les producteurs ignorent le positionnement des consommateurs à l'égard de leur production. Ils définissent leur position les uns par rapport aux autres en fonction de deux critères : la qualité et le volume de leur offre. Ils définissent leur prix de façon à maximiser la différence entre le revenu et le coût de production qui est une dépense réelle, antérieure à l'échange, supportée par le producteur – contrairement aux hypothèses de dépenses des offreurs de Léon Walras (1900).

Pour expliquer le fonctionnement du marché, Harrison White (1992) met en avant deux formes de structure du marché en s'appuyant sur la nature de l'association entre la production et l'échange et leur temporalité distincte. D'une part, l'arène qui désigne un échange pur dans lequel l'appariement entre les acteurs se réalise à travers un processus social ; et d'autre part, l'interface qu'il définit à travers le rôle de déclencheur du marché joué par l'acte de

production. Les protagonistes de l'échange pur (l'arène) ne sont pas soumis à une condition de continuité dans le temps. La continuité temporelle s'impose en revanche aux producteurs qui s'engagent à fournir une certaine quantité d'un produit à une certaine qualité dans une certaine durée.

Appliquée au marché des producteurs, son analyse relationnelle permet de décrypter le comportement des acteurs : chacun agit stratégiquement en fonction des comportements des autres acteurs. La définition des stratégies des producteurs déclinées en termes de qualité et de revenu escompté est fondée sur la lecture qu'ils ont du rapport entre la qualité et le volume produit par le passé, ainsi que le revenu qui en a été retiré. Cette analyse du marché amène les producteurs à reproduire sensiblement la même structure car ils se réfèrent aux mêmes indices. La portée des « *relations structurales* » d'Harrison White (1992) dépasse celle des relations personnelles créant un mécanisme de reproduction, d'où la stabilité de sa conception du marché. Parallèlement, dans cette conception du marché, la demande est simplifiée à l'extrême et est agrégé en un seul acheteur¹⁰³. Le comportement de consommation est modélisé par une fonction de satisfaction qui renvoie à un postulat selon lequel les producteurs et l'acheteur agrégé ont un même ordre de classement des qualités d'un produit.

En recentrant leur regard sur les acteurs, les travaux des sociologues offrent une lecture de différentes thématiques comme l'effet de l'expérience marchande et les mécanismes de l'évaluation des marchandises. Notons toutefois que l'hypothèse selon laquelle les individus s'appuient sur leurs expériences passées pour décrypter la relation entre le prix et le niveau de qualité proposé, en définissant une échelle de valeur en fonction de leurs préférences et du contexte de l'échange, n'est pas exclusive aux sociologues. Cette hypothèse qui met à mal celle de l'amnésie de la relation marchande reléguant les protagonistes de l'échange à un rang d'« *étrangers virtuels* » a aussi été développée par l'économiste Yoram Barzel en 1982. Les sociologues Michel Callon et Fabian Muniesa (2003, 198) statuent sur la question de la mémoire marchande en précisant qu'« *être quitte et être étranger ne sont pas exactement la même chose* » : le transfert de propriété n'oblige pas les parties prenantes à renoncer à toute forme de contact. D'ailleurs, « *la transaction n'exclut pas que de nombreuses interactions aient lieu* » (Callon et Muniesa, 2003, 199) en amont comme en aval de celle-ci.

Fondée sur les expériences antérieures, la mémoire marchande pèse sur la demande.

¹⁰³ La manière dont Harrison White a abordé la demande dans son modèle théorique a suscité de vives critiques car l'opacité qu'il lui attribue semble exagérée.

Parallèlement, l'offre globale se renouvelle et accompagne les aspirations nouvelles de la demande, amorçant ainsi la dynamique du système productif.

L'idée introduite par Yoram Barzel (1982) est que chaque mode d'organisation des échanges correspond à un dispositif particulier d'évaluation des caractéristiques des biens et donc d'évaluation des standards et des normes de qualité. Ces normes ne définissent pas en soi une échelle de valeur mais plutôt des repères conventionnels pour l'évaluation des biens. Cette évaluation pose des problèmes à différents niveaux que Yoram Barzel (1982) dépeint en termes d'asymétrie d'informations chez les parties prenantes, d'asymétrie des capacités d'acquisition de l'information, de difficultés d'objectivation des informations produites par cette évaluation (explicitation, codification...), d'erreur d'évaluation générée par l'hétérogénéité et la variabilité des caractéristiques des biens, notamment en raison de la variabilité des valeurs de ces caractéristiques d'un individu à l'autre, de coût de l'évaluation, de l'intérêt qu'il peut y avoir à éviter de surévaluer un bien aux caractéristiques médiocres, de l'altérabilité des caractéristiques générant des comportements opportunistes.

Par ailleurs, la négociation s'avère être l'une des règles du marché qui modifie sensiblement la nature de l'échange au regard de conventions marchandes spécifiques. Cette négociation que nous retrouvons aussi dans la notion de marchandage a, selon l'économiste Bernard Guerrien (2003), nécessairement lieu à un niveau ou à un autre. Elle fait référence à des règles qui la rendent possible. Les règles structurelles du marché (monopole, oligopole...) combinées à la position de chaque intervenant sur le marché (leader, challenger, ...) contribuent à définir le pouvoir de négociation de chacun, dans chaque échange. La négociation se caractérise par son résultat incertain, reflet du risque marchand. Dans la négociation, les intervenants sur le marché confrontent ce au nom de quoi ils négocient et qui le fruit de leur évaluation, leur capacité de calcul économique n'en est qu'un élément.

L'opacité du marché renvoie au résultat incertain des échanges marchands, les logiques sociales qui entrent en ligne de compte dans les préférences de la demande et leur interprétation par les offreurs, les enjeux autour des logiques d'actions et les implications de celles-ci nourrissent l'incertitude sur le marché. La confiance apparaît alors comme une condition *sine qua non* du fonctionnement du marché (Arrow, 1974). Sans confiance, la coopération dans le cadre d'une situation de négociation semble compromise.

Les propositions de Lucien Karpik (1989) aident à dépasser l'incertitude qui pèse sur l'échange. L'opacité du marché et la malignité humaine sont deux situations qui appellent chez Lucien Karpik la mobilisation de deux familles de dispositifs (le choix du terme famille est nôtre) : les dispositifs personnels et les dispositifs impersonnels. L'opacité du marché peut être déviée grâce au recours aux individus à travers ce que l'auteur appelle le « marché-réseau ». Il s'agit d'un dispositif personnel qui relaie l'information pour combler son déficit au sein d'un marché. Cette situation peut aussi être déjouée grâce à des dispositifs impersonnels relevant des classements, des guides et des appellations. La seconde situation d'incertitude implique l'intentionnalité humaine et le recours à des dispositifs de confiance qui agissent comme des mécanismes de protection en mobilisant des réseaux et des dispositifs normatifs (Karpik, 1989, 187-190).

La confiance n'est pas une relation spontanée, c'est d'ailleurs tout le problème entre les partenaires de l'échange sur un marché. On peut parler de confiance dès lors qu'elle est située, « incorporée » (Hardin ; 1993), c'est-à-dire spécifique aux protagonistes de l'échange, dans un cadre particulier. Cette idée de relation située rapproche de la conception de Mark Granovetter (1985) de la confiance. Il la subordonne à l'existence de trois mécanismes: les mécanismes institutionnels, les réseaux sociaux et une moralité généralisée ; en plaçant les relations personnelles des individus formant des réseaux sociaux comme déterminants du comportement de confiance. L'auteur établit que plus l'encastrement de la relation sociale est fort, plus la confiance est élargie et honorée (Granovetter, 1985). Aussi, la densité du réseau, qui peut être liée à la fois à un effet de la taille et de circulation d'informations, est-elle favorable au développement des relations de confiance.

La confiance est vue ici comme l'état qui accompagne l'acceptation d'une position de vulnérabilité sur la base d'une perception optimiste des intentions et comportements d'autrui. (Rousseau et *al.*, 1988). Concrètement, un offreur ou un demandeur prend un risque marchand en spéculant sur les intentions de son partenaire dans l'échange. Cette prise de risque défie le principe de rationalité sur lequel se fonde le concept du marché des économistes puisque l'incertitude limite la portée du choix rationnel et ouvre la possibilité à une issue négative.

* * * * *

La mise en marché et ses effets sur les acteurs ainsi que sur les biens et services qui acquièrent par ce processus le statut de marchandise et pour lesquels se pose la question du prix ainsi que l'approche relationnelle du marché sont des clés analytiques qui sont à mettre en perspective avec les données empiriques afin d'en vérifier, dans la troisième partie de la thèse, le caractère opératoire pour analyser le marché artisanal.

Conclusion du chapitre 5 – La portée escomptée du triptyque conceptuel

Notre objectif consiste à lier entre elles les différentes composantes du triptyque afin de lire dans cet assemblage, qui est pour l'heure plus proche d'un enchevêtrement hétérogène d'approches théoriques diverses, les spécificités de l'entreprise artisanale et les conditions de sa permanence.

Le travail est appréhendé dans ses dimensions concrète et collective permettant d'étudier ce qui se joue dans son appropriation et dans le travail à plusieurs. Les travaux sociologiques qui portent sur les régulations situées au plus proche de l'action forment le principal cadre d'analyse du travail au sein de l'entreprise artisanale. Celle-ci est supposée être fondée sur une indivision fonctionnelle, caractérisée par l'atomicité de sa structure. Notons toutefois que cette petite taille n'en fait pas moins un cadre organisationnel produit par les parties prenantes et influant sur elles. L'intérêt porté à l'interaction et à la coopération entre travailleurs partageant les mêmes conditions de travail et inscrits dans un lien hiérarchique support du rapport individuel et collectif au métier posent la question du statut du professionnel dans l'artisanat et ce qu'est l'artisanat en tant que catégorie sociale. Par ailleurs, la lecture sociologique des interactions marchandes, du rapport aux individus et aux choses dans un processus de mise en marché d'un travail à soi constitue l'axe théorique à travers lequel nous approchons la dimension marchande de l'artisanat.

Le triptyque travail-organisation-marché est porteur de sa propre limite dans la mesure où ses composantes ne sont pas imperméables les unes aux autres comme le laisse supposer ce découpage en trois axes. D'autant plus que la petite taille caractéristique de l'entreprise artisanale rend parfois plus opaque cet emmêlement des différentes dimensions, que certains travaux soldent en le simplifiant à l'extrême. Aussi, les interrelations entre ses composantes sont-elles un rempart contre une simplification abusive dans la manière de penser l'entreprise artisanale. Cette construction invite à l'identification des interrelations qui ressortent de la confrontation entre les trois axes de ce triptyque. Ainsi, le croisement entre le travail et le marché pose la question du marché du travail dans l'artisanat en Rhône-Alpes que nous saisissons partiellement à travers une lecture de la dynamique sectorielle de l'emploi. Nous ne prétendons pas saisir ce marché dans sa complexité, en revanche, nous en décryptons dans le dernier chapitre de cette thèse quelques tendances qui gouvernent son fonctionnement.

Le croisement du travail et de l'organisation soulève l'implication concrète de la non-séparation entre la conception et l'exécution du travail dans l'artisanat, particulièrement lorsque le travail résulte de la conjugaison des efforts de plusieurs travailleurs. Bien qu'il s'agisse de très petites structures, les questions en lien avec la division du travail, l'ordonnement des tâches, le travail réel en l'absence de prescriptions formalisées ont un sens que le terrain permet d'étayer (sixième chapitre).

Enfin, le croisement de l'organisation et du marché amène à considérer la mise en marché d'une production artisanale sous le prisme de la dichotomie global/local dans une lecture des relations de proximité et de l'ancrage territorial des entreprises. Dans l'artisanat, le marché ne semble pas destructeur du lien social, la force ravageuse associée à l'anonymat des acteurs sur le marché, l'impersonnalité de leurs relations et leur amnésie n'étant pas ce qui caractérise le rapport marchand dans l'artisanat (sixième chapitre).

Ainsi évoquées, ces interrelations semblent décharnées sans l'appui du terrain qui apporte du contenu aux processus à l'œuvre.

Conclusion de la deuxième partie – Le quadruple pari pour saisir l’artisanat

Le quadruple pari consiste en la formalisation d’un modèle au rattachement théorique pluriel, dans le cadre d’une démarche mixte mêlant des méthodes qualitatives à un objectif de quantification, sur deux terrains distincts en France et au Maroc, le tout dans une recherche menée dans le cadre d’une convention CIFRE au sein de la Chambre Régionale de Métiers et de l’Artisanat – Rhône-Alpes. Pour le relever, la recherche a été portée par le terrain sachant que la façon de saisir ce dernier est fonction de sa singularité, des choix de construction de l’objet, des modalités d’accès à celui-ci ainsi que de l’originalité que nous avons souhaité insuffler à la démarche de recherche.

L’ambition théorique associée à ce travail consiste à considérer l’artisanat au croisement de la sociologie du travail, la sociologie des organisations, la sociologie des groupes professionnels et la sociologie des marchés. En proposant de conceptualiser l’entreprise artisanale, l’idée était de rendre compte, théoriquement dans un premier temps, de la complexité de ces unités dont le fonctionnement est souvent assimilé à des mécanismes simples, irréflechis ou intuitifs. Sans les associer non plus à une présomption de sophistication, nous souhaitons rendre compte de ce qu’elles sont. L’hypothèse théorique consiste ici à considérer la petite entreprise artisanale comme un objet dont les composantes et le fonctionnement ne peuvent se lire qu’à travers cette configuration tripartite – travail, organisation et marché, qui permet d’en explorer simultanément la nature et le fonctionnement.

La première crainte corollaire de ce parti pris multipliant les entrées est qu’en considérant le plus largement possible l’entreprise artisanale dans le souci d’en saisir la complexité, nous ne puissions pas aller au fond des choses et que cette grille de lecture, trop étendue, ne soit finalement contre-productive. Or, nous prenons ce risque en ayant conscience de ses implications puisque le revers du choix inverse serait encore plus insatisfaisant. Une lecture simplifiée de l’entreprise artisanale condamnerait nos analyses à une superficialité définitive et irréversible. En privilégiant une entrée triple au croisement de trois champs sociologiques, la plus-value – aussi minime soit-elle – peut s’avérer révélatrice de ce qui fait la singularité de ces entreprises.

Le second point de vigilance concerne les modalités de passage du niveau microsocial aux niveaux méso et macro. Le modèle théorique pluriel mobilisé sert de grille de lecture descriptive de l'entreprise artisanale à un niveau microsocial. Or, nous nous permettons de déduire de ce premier niveau, le fonctionnement du niveau méso et celui du niveau macro qui renvoie à l'ensemble de l'artisanat. Ce passage d'un niveau à un autre, au moyen d'une somme arithmétique simple se justifie par la manière dont est constitué le corpus de données. Celui-ci a pour base une définition statistique qui correspond à la définition administrative de l'artisanat en France. Ce choix s'accorde avec la nécessaire harmonisation entre nos résultats et les données disponibles et ce, en lien avec le cadre institutionnel de leur production qu'est le réseau consulaire spécifique à l'artisanat en Rhône-Alpes. La linéarité du passage d'un niveau à un autre dérive de la définition statistique qui fait correspondre l'artisanat à l'ensemble des entreprises inscrites au Répertoire des Métiers. Chaque entreprise immatriculée comme artisanale appartient de fait à différents ensembles selon la table des correspondances de la nomenclature des activités artisanales (cf. annexe n°2) qui définit les regroupements des activités par sous-secteur (niveau méso).

Par ailleurs, la perspective internationale, à travers un terrain principal mené en Rhône-Alpes auquel s'adjoint un terrain secondaire mené au Maroc, sert de garde-fou et de contrepois nous astreignant à maintenir cette recherche centrée sur les spécificités artisanales et non sur la spécificité française ou marocaine du secteur. Ce faisant, la lecture culturaliste du terrain est volontairement mise à distance.

L'un des paris relevés tient à la manière dont des informations de bords différents sont articulées. Quelle organisation adopter pour les différents niveaux de description ? L'arbitrage a été effectué en fonction de la problématique et des contraintes de terrain. En optant pour un redressement statistique des données produites pour la région Rhône-Alpes, il s'agissait d'en faciliter le rapprochement avec d'autres données, de cadrage notamment (deuxième chapitre), portant sur l'artisanat. En revanche en affranchissant de tout redressement statistique la déclinaison par activité – concernant la boucherie artisanale et la réparation automobile – de ces mêmes données, l'idée était que les données gardent leur caractère déclaratif au même titre que les propos recueillis par voie d'entretien et ce, afin d'en faciliter l'association.

La troisième partie de la thèse est celle de la mise à l'épreuve du caractère opératoire des choix effectués dans le cadre de ce quadruple pari méthodologique avec l'objectif de conceptualiser la nature et le fonctionnement de l'entreprise artisanale et l'artisanat.

Troisième partie – Repenser l'entreprise artisanale et la catégorie sociale

En optant pour l'enchevêtrement des résultats des observations menées, des entretiens conduits et des statistiques issues en Rhône-Alpes de l'enquête portant sur l'emploi artisanal ainsi que les statistiques relatives aux profils et aux projets des futurs chefs d'entreprises artisanales, nous mettons au même niveau l'ensemble de ces connaissances, restitué dans cette troisième partie.

Cette thèse apporte deux principaux éclairages de natures et de portées différentes exposés successivement dans les deux derniers chapitres. Le premier concerne l'entreprise artisanale qu'il s'agissait de décrire et dont nous avons conceptualisé les ressorts de fonctionnement en tentant de déceler ce qui favorise sa durabilité. Rappelons ici que les entreprises artisanales, les métiers et l'artisanat pris dans son ensemble renvoient aux niveaux micro, méso et macro de l'analyse. L'entreprise artisanale apparaît dès lors comme un incubateur des savoir-faire où le prescriptif, le formel et le standard ne régissent pas le rapport au travail, à l'organisation et le rapport au marché. Le second apport de la thèse étaye la dynamique sectorielle en Rhône-Alpes. En portant un intérêt aux actifs de l'artisanat et aux mouvements au sein du marché du travail, nous amorçons une réflexion sur la catégorie sociale qu'ils constituent et les moyens qu'elle se donne pour se maintenir.

Chapitre 6 – L'imbrication artisanale de l'organisation, du travail et du marché

La conceptualisation de l'entreprise artisanale proposée dans le présent chapitre s'appuie sur les résultats quantitatifs et qualitatifs des investigations menées en France et au Maroc. Il ne s'agit pas ici de produire une définition de l'artisanat à l'instar de la définition légale qui s'appuie sur deux critères : celui de la taille des unités et celui de leur activité principale. Il s'agit plutôt de poser un regard sociologique sur l'artisanat. Dès lors, la taille et l'intitulé des activités ne sont pas des arguments suffisants pour rendre compte de l'objet ; d'autant plus qu'il ne s'agit pas là de caractéristiques exclusives à celui-ci. La taille est désormais évolutive sous certaines conditions inhérentes aux dirigeants des entreprises, prouvant que ce n'est pas la taille qui fait une entreprise artisanale mais bien autre chose. En effet, lorsque la taille d'une entreprise dépasse le seuil de dix salariés, le caractère artisanal de l'activité est alors tributaire de la qualité d'artisan du ou des dirigeants de l'entreprise. Quant à l'activité, il suffit de balayer du regard la liste présentée en annexe n°2 pour réaliser que nombre d'entre elles relèvent simultanément du champ du commerce et de l'industrie.

Les différents travaux sociologiques exposés dans l'état de l'art présenté dans le troisième chapitre de la thèse contribuent à façonner l'idéaltype artisanal. Les caractéristiques dépeintes par Bernard Zarca sont probablement celles qui ont eu le retentissement le plus marquant. Son idéaltype est questionné par Caroline Mazaud (2012) dans ses récents travaux où elle propose une actualisation de celui-ci en s'appuyant sur une population de reconvertis à laquelle elle porte un intérêt particulier. Cette population, dont il est difficile d'évaluer précisément la proportion mais qui est loin de constituer un groupe majoritaire parmi les chefs d'entreprises artisanales, amène des questions intéressantes du point de vue de l'organisation artisanale et de l'évolution de l'idéaltype. Nous nuancions quelque peu la portée que donne Caroline Mazaud (2012) à la diversité des trajectoires en termes de mutation du groupe des artisans – sans remettre en question la pertinence de son approche – en soulignant que, de tous temps, il y a eu des chefs d'entreprises artisanales qui ne correspondent pas à l'idéaltype. Pour preuve, les tractations autour de la taille de l'entreprise artisanale et de la participation effective de l'artisan-patron à l'activité qui ont modelé la définition juridique de l'artisanat français, avaient pour toile de fond une opposition entre différentes conceptions de ce que doit être la posture du patron (chapitre premier).

Qu'est ce qui fait une entreprise artisanale ?

L'enquête conduite en 2009 en Rhône-Alpes permet de décrire l'organisation artisanale employeuse ainsi que les conditions de réalisation du travail auxquelles nous nous intéressons ici. En ciblant l'artisanat employeur en Rhône-Alpes, ce sont des informations concernant les chefs d'entreprise et leurs salariés qui ont pu être réunies. Ces deux populations sont examinées sous l'angle de leurs caractéristiques démographiques afin d'en dresser le profil sachant que les résultats sont déclinés pour l'ensemble de l'artisanat employeur en Rhône-Alpes puis spécifiquement pour la boucherie et la réparation automobile. Les déclinaisons sectorielles en Rhône-Alpes de cette enquête représentent respectivement 68 chefs entreprises avec 217 salariés dans la boucherie et 159 patrons garagistes avec 771 salariés dans la réparation automobile. L'observation des entreprises ainsi que les entretiens menés en France et au Maroc dans la boucherie et la réparation automobile s'adjoignent au corpus constitué. Le verbatim apporte un éclairage sur les logiques sociales à l'œuvre au sein de l'organisation, dans le travail et dans le rapport marchand. Du point de vue de la restitution par activité, Il ne s'agit pas de faire une comparaison entre la boucherie et la réparation automobile, par conséquent ces activités ne sont pas décrites de façon à ce qu'elles se répondent. Elles sont mobilisées pour rendre compte des facettes de l'artisanat qui ressortent de manières différenciées.

Le terrain mené en France est notre terrain principal (cf. chapitre 4), la mise en perspective avec le terrain marocain sert de contrepoids. Aussi, rappelons ici que les activités de boucher et de garagiste ne sont pas considérées comme artisanales au Maroc au regard de la nomenclature des activités du pays ; par conséquent, l'adjectif artisanal pour rendre compte du terrain mené au Maroc est un abus de langage qui renvoie à la construction des catégories sociales (Cf. premier chapitre de la thèse pour l'artisanat français et annexe n°1 pour l'artisanat au Maroc).

Les données de sortie du terrain constituent un ensemble composite que nous restituons ici en mêlant description et analyse. Ces résultats sont imbriqués, faisant écho au triptyque conceptuel qui encadre notre approche (cinquième chapitre) et qui dérive de l'état de l'art portant sur l'artisanat en sociologie (troisième chapitre) : l'organisation artisanale et le travail s'imposent dans les travaux consultés comme particulièrement structurants de la lecture de l'artisanat, en revanche, l'axe marchand qui nous semble nécessaire à l'équilibre de la configuration tripartite défendue ici pour rendre compte de l'objet, est peu présent dans les

travaux mobilisés, à quelques exceptions près – Anne Jourdain pour l’essentiel. Le découpage dissociant le travail, l’organisation et le marché repose sur des considérations intellectuelles qui peuvent être contestables d’un point de vue empirique ; d’ailleurs, le triptyque conceptuel qui fonde le cinquième chapitre de la thèse n’est qu’un outil pour appréhender l’entreprise artisanale et les interrelations en présence. Nous proposons de lire dans leur imbrication ce qui fonde la configuration artisanale.

Dans ce chapitre, nous commençons par dépeindre certaines facettes des collectifs de travail que réunissent les entreprises artisanales employeuses en Rhône-Alpes. Les aspects qualitatifs du terrain qui sont liés aux activités de la boucherie et de la réparation automobile enquêtées en France et au Maroc permettent d’étayer l’imbrication de l’organisation et du travail ainsi que l’enchevêtrement des enjeux individuel et collectif, à travers une lecture en termes de division du travail en en soulignant le caractère contingent ; puis une lecture du rapport au travail saisi par le truchement de son appropriation et l’autonomie dans celui-ci. Enfin, la dimension marchande à travers les rapports d’échange et de concurrence, saisis au sein des activités de la boucherie et de la réparation automobile, permet de compléter cette lecture de la configuration artisanale.

1. Quelques régularités du travail à plusieurs dans l'entreprise artisanale

L’organisation artisanale comme cadre du travail à plusieurs est décrite ici à travers des caractéristiques qui s’imposent par leur récurrence dans les statistiques produites en lien avec l’artisanat employeur en Rhône-Alpes.

Rappelons que les fichiers issus des fournisseurs de données tels que l’INSEE ou l’URSSAF – fondant l’état de l’art statistique de l’artisanat en Rhône-Alpes (avec des indications relatives à l’artisanat français) produit dans le second chapitre – ne décrivent l’entreprise artisanale employeuse en Rhône-Alpes qu’à travers son activité et sa taille ; les chefs d’entreprises – indépendamment du fait qu’ils soient employeurs ou non ne sont décrits qu’au moyen de deux variables : leur âge et leur sexe ; et enfin les salariés le sont au moyen de six indicateurs dont leur répartition territoriale, le secteur d’activité, leur sexe et leur âge, leur qualification ainsi qu’à travers les conditions de leur poste qu’il faut entendre en termes de bipartition temps complet/temps partiel.

Le terrain quantitatif mené offre à ce niveau deux principaux avantages : d'une part, le fichier statistique produit permet des croisements de données qui en affinent la lecture, ce que ne permettent pas les fichiers mobilisés dans le cadre de la recherche documentaire puisque les données y sont fournies déjà agrégées. D'autre part, le corpus de données – qui présente l'avantage d'être statistiquement représentatif (avec un redressement mineur) au regard de trois critères que sont la taille, l'activité et l'implantation géographique – fournit des informations inédites qui renseignent sur l'entreprise artisanale employeuse en Rhône-Alpes et ses actifs : à savoir, la formation des chefs d'entreprise, leur ancienneté dans le métier, leur situation familiale et la participation du conjoint à l'activité de l'entreprise ; la nature de l'installation, en l'occurrence s'il s'agit d'une création d'entreprise ou de la reprise d'une entreprise existante, la mise en lien de cette répartition avec l'ancienneté de l'entreprise ; la fonction des salariés au sein de la structure, la répartition de l'effectif salarié selon le détail des durées de travail, cette liste n'est pas exhaustive¹⁰⁴. Ces indicateurs affinent la description des collectifs qui fondent l'organisation artisanale.

1.1. L'entreprise artisanale à travers son activité, sa taille et son statut juridique

En France, la définition légale de l'entreprise artisanale se fonde sur deux critères normatifs que sont la taille et l'activité. En regroupant plus de 500 métiers¹⁰⁵, nous serions tentés de dire de l'entreprise artisanale qu'elle est le lieu de toutes les pratiques et que sa petite taille inhibe tout l'intérêt d'une analyse impliquant un collectif. La taille et l'activité de l'entreprise artisanale circonscrivent le champ de l'artisanat comme catégorie administrative mais ne livrent rien de ce qui spécifie l'organisation artisanale et le travail qui s'y effectue.

S'il est vrai que les entreprises artisanales sont majoritairement de petite taille, cela n'empêche pas que se fasse jour une dimension collective du travail dans certaines d'entre elles. L'enquête quantitative menée auprès des entreprises employeuses en Rhône-Alpes, en Juin 2009, montre que 44% des entreprises ont moins de 3 salariés, 45% en ont entre 3 et 9 et 11% ont 10 salariés et plus, sur une base de 2127 entreprises employeuses interrogées.

¹⁰⁴ Le contrat de travail, la rémunération nette mensuelle des salariés, les avantages qu'ils perçoivent sont aussi des informations dont les fournisseurs ne disposent pas ou qu'ils ne communiquent pas et que l'enquête fournit ; celles-ci sont mobilisées dans le chapitre suivant.

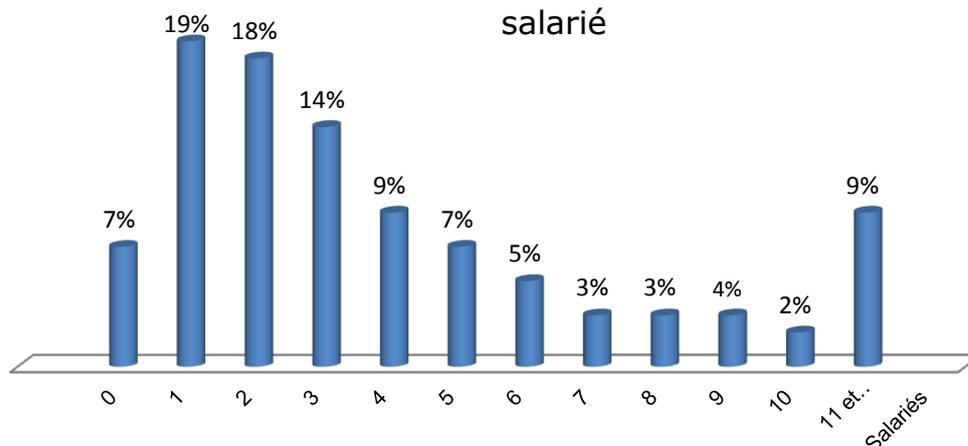
¹⁰⁵ La nomenclature des métiers de l'artisanat en vigueur en France Nafa 2 révisée au 1er janvier 2008 compte 511 codes d'activité différents spécifique à l'artisanat, dits codes de l'activité principale au répertoire des métiers « aprm ». (cf. annexe)

Tableau 20 – Répartition sectorielle des entreprises artisanales employeuses en Rhône-Alpes

Répartition sectorielle des entreprises employeuses	
Secteur alimentaire	13%
Secteur de la production	21%
Secteur des services	29%
Secteur du bâtiment	37%

Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 2 127 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

Figure 18 – Entreprises artisanales en Rhône-Alpes selon leur effectif salarié



Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 2 127 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

La petite taille des entreprises artisanales employeuses et leur répartition sectorielle sont confortées par les résultats de l'enquête menée en mai et juin 2009 en Rhône-Alpes.

Ainsi, dans 51% des entreprises employeuses, l'effectif salarié est compris entre 1 et 3 salariés (hors dirigeant, conjoint collaborateur et intérimaires) et dans 72% des entreprises employeuses, le travail réunit un collectif allant jusqu'à 6 personnes (hors dirigeant, conjoint collaborateur et intérimaires). 9 % des entreprises artisanales employeuses en Rhône-Alpes ont un effectif supérieur à 10 salariés. Cette proportion représente les unités artisanales qui bénéficient du droit de suite. Il s'agit d'une disposition légale permettant aux entreprises inscrites au Répertoire des Métiers (RM) de conserver leur qualité artisanale tout en dépassant le seuil numérique qui définit légalement l'entreprise artisanale et qui est de 10 salariés, et ce, lorsque les conditions jurisprudentielles d'éligibilité au statut d'artisan sont réunies pour le dirigeant (cf. premier et second chapitres de la thèse). Les résultats de l'enquête permettent de préciser que l'effectif salarié moyen au sein de ces entreprises (Base 244 entreprises employeuses en Rhône-Alpes) est de 18 salariés.

Par ailleurs, la répartition par taille des entreprises fait ressortir une part de 7% des entreprises « employeuses »¹⁰⁶ déclarant n’employer aucun salarié. Faut-il attribuer ce constat à la marge d’erreur relative au fichier SIRENE 2008 produit par l’INSEE sachant que nous n’en maîtrisons pas les modalités de production ? Faut-il en déduire une évolution de l’emploi au sein des entreprises artisanales en Rhône-Alpes, et ce, entre la phase de construction de ce fichier et son exploitation dans le cadre de cette recherche ? Ce chiffre est délicat à interpréter, d’autant plus que sa mise en perspective avec la répartition des entreprises par taille issue du fichier SIRENE 2008 comporte une fragilité puisque les résultats de l’enquête emploi 2009 sont redressés au moyen de ce même fichier.

Ces données établissent l’effectif salarié moyen dans l’artisanat employeur en Rhône-Alpes à 4.8 salariés par entreprise employeuse soit légèrement plus (+3%) en comparaison avec le coefficient calculé sur la base des données de l’URSSAF pour les établissements employeurs de la région, et qui s’établissait en Décembre 2009 à 4.65 salariés et à 4.76 salariés par établissement employeur en Décembre 2008 (chapitre 2).

Tableau 21 – Effectif salarié moyen par entreprise selon l’activité de l’entreprise

		Effectif salarié moyen par entreprise	(Base)
<i>Effectif salarié moyen par entreprise tous les secteurs confondus</i>		4.8	2127
Activité (NAR 8)	Alimentation	4.3	249
	Travail des Métaux	6.9	172
	Textile (faible base de réponses)	4.8	26
	Bois ameublement (faible base)	4.7	55
	Autres fabrications	6.6	149
	Transport réparation service	4.6	549
	Bâtiment	4.5	715

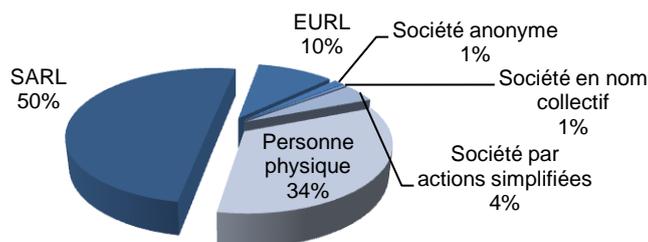
Source : Données redressées enquête emploi 2009.

¹⁰⁶ Sachant que le fichier de l’INSEE qui a servi de base pour l’échantillonnage est supposé ne contenir que des entreprises relevant de l’artisanat employeur en Rhône-Alpes. Les réponses formulées par ces chefs d’entreprises ont été prises en compte dans l’analyse.

Ce coefficient est sensible à l'activité de l'entreprise. Il passe à 6.9 salariés par employeur dans les entreprises du travail des métaux (soit 2.1 points de plus par rapport au coefficient régional) tandis que les entreprises relevant des services (4.6), du bâtiment (4.5) et du secteur de l'alimentaire (4.3) sont en dessous du niveau régional. Ce coefficient est aussi sensible à d'autres paramètres liés notamment au profil du chef d'entreprise que nous abordons ultérieurement.

Selon l'enquête menée en 2009, les entreprises employeuses en Rhône-Alpes privilégient à 66% un statut de société au détriment du statut de personne physique (34%). La qualité d'employeur d'une entreprise artisanale a une influence sur son statut ; ainsi, la part des personnes physiques, toutes les entreprises artisanales confondues, qui représente un peu plus de la moitié (51%) selon les chiffres du RM de janvier 2009, dépasse à peine le tiers lorsque nous considérons les entreprises employeuses parmi elles.

Figure 19 – Entreprises employeuses en Rhône-Alpes par statut juridique



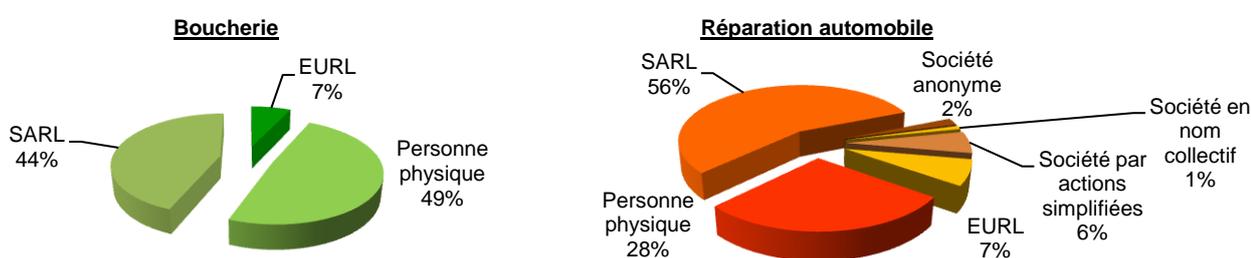
Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 2127 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

Si en France la responsabilité limitée, que ce soit dans le cadre d'une société ou d'une entreprise unipersonnelle, semble être de plus en plus attrayante que le statut de personne physique ; elle l'est d'autant plus au sein de l'artisanat employeur en Rhône-Alpes (60% des entreprises enquêtées). Le statut d'EURL avec une part de 10%, semble s'ériger petit-à-petit en compromis entre le statut d'entreprise individuelle et celui de société, qu'il s'agisse de l'ensemble du secteur artisanal ou des entreprises employeuses. Ce glissement est révélateur de la distanciation entre le patrimoine personnel du dirigeant et son patrimoine professionnel ; une tendance que soulignait déjà Bernard Zarca et que constate aussi Caroline Mazaud (2009) sur son terrain. Notons que sous le statut d'une entreprise individuelle, le dirigeant répond personnellement des dettes de son entreprise.

Rappelons que le choix d'un statut juridique de société implique, selon la réglementation française, une double inscription, à la fois, au Répertoire des Métiers et au Registre de commerce. Or, la tendance relevée renferme un enjeu important en lien avec la définition de

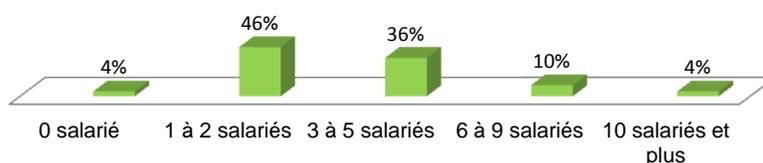
la catégorie artisanat et son dimensionnement statistique. Cette double immatriculation implique de définir l'artisanat comme l'activité principale ou secondaire de l'entreprise, sachant que les fournisseurs de données, principalement l'INSEE, ne communiquent que les chiffres relatifs aux entreprises artisanales au titre de leur activité principale ; entretenant le flou sur la dimension réelle de cette catégorie statistique (chapitre 2). Notons par ailleurs que les chiffres recueillis sur le terrain dans le cadre de l'enquête menée en mai et juin 2009 ne permettent pas d'aborder la question du statut d'auto-entrepreneur (chapitre 2).

Figure 20 – Boucherie et réparation automobile en Rhône-Alpes : Entreprises employeuses par structure juridique



Source : Données non redressées enquête emploi 2009. Base : 68 boucheries employeuses et 159 garages en Rhône-Alpes.

Figure 21 – Boucherie en Rhône-Alpes – Entreprises employeuses selon leur taille



Source : Données non redressée enquête emploi 2009. Base : 68 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

Figure 22 – Réparation automobile en Rhône-Alpes – Entreprises employeuses selon leur taille



Source : Données non redressée enquête emploi 2009. Base : 159 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

Dans la boucherie et la réparation automobile, la part des entreprises ayant un statut de personne physique est respectivement de 49% et 28% ; soit 15 points de plus dans la boucherie et 6 points en moins dans la réparation automobile par rapport à la proportion des personnes physiques au niveau régional.

La petite taille des boucheries – dont l’effectif salarié moyen est de 3.33 salariés par entreprise employeuse – peut justifier l’importante part des entreprises individuelles. A l’inverse, la faible part des entreprises individuelles dans la réparation automobile se justifierait par la taille des entreprises qui est plus importante avec 4.84 salariés en moyenne par entreprise employeuse.

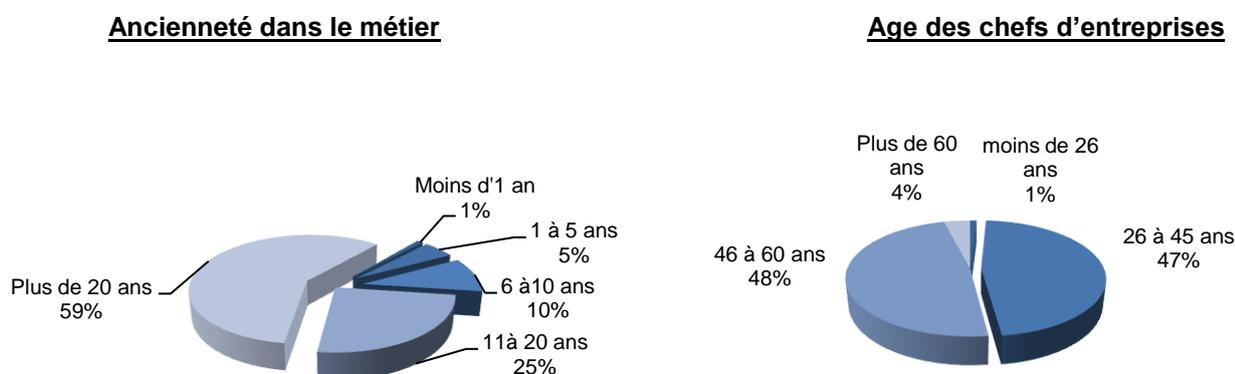
Aussi, le choix du statut juridique peut-il avoir un lien dans la réparation automobile avec le fonctionnement en réseau de la filière qui intègre garagistes et constructeurs automobiles ; il est probable que ces derniers aient pesé sur le choix des 72% des entreprises employeuses ayant opté pour un statut de société.

Nous suggérons ici une corrélation entre les choix effectués en termes de statut juridique par les chefs d’entreprise et la taille des unités qu’ils dirigent ; or cette taille est elle-même liée à la nature de l’activité et est sensible à certaines caractéristiques des profils des employeurs que nous nous apprêtons à décrire. Il ne s’agit pas de dire que ces caractéristiques déterminent la taille d’une entreprise mais plutôt de mettre en avant des tendances qui permettent de mieux cerner les entreprises artisanales employeuses de la région.

1.2. Des employeurs qualifiés et expérimentés

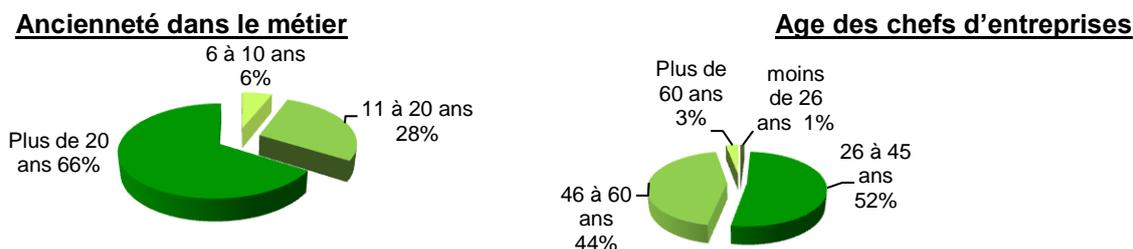
Nous abordons le profil des chefs d’entreprises artisanales employeuses en Rhône-Alpes à travers leur âge, leur ancienneté dans le métier, leur niveau de formation et leur sexe.

Figure 23 – Rhône-Alpes - Répartition des employeurs en fonction de leur ancienneté dans le métier et leur âge



Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 2127 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

Figure 24 – Boucherie en Rhône-Alpes : Employeurs par ancienneté dans le métier et par âge



Source : Données non redressées enquête emploi 2009. Base : 68 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

Figure 25 – Réparation automobile : Employeurs par ancienneté dans le métier et par âge



Source : Données non redressées enquête emploi 2009. Base : 159 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

L'exercice du métier s'inscrit dans le long terme, avec plus de 19 ans et demi en moyenne pour les artisans employeurs en Rhône-Alpes (moyenne calculée sur la base des chiffres bruts redressés). Seule une proportion de 6% cumule moins de 5 ans d'ancienneté dans le métier, sachant que ces employeurs ont 46 ans d'âge moyen.

Dans la boucherie en Rhône-Alpes, les chefs d'entreprises ont en moyenne 43 ans et 10 mois. Notons la jeunesse relative de cette population comparativement avec l'âge moyen des chefs d'entreprises en Rhône-Alpes toutes les activités artisanales confondues qui est de 46 ans. Ces bouchers employeurs ont tous au moins 6 ans d'expérience dans le métier. Ce qui amène l'ancienneté moyenne dans le métier de boucher à 19 ans et 7 mois, presque équivalente à l'ancienneté moyenne au niveau régional alors qu'ils sont plus jeunes de plus de deux ans.

Dans la réparation automobile, les chefs d'entreprise ont en moyenne 47 ans et demi, soit un an et demi de plus par rapport à la moyenne régionale. La lecture en termes de tendance au vieillissement et la concentration de la pyramide des âges des garagistes employeurs autour de la tranche modale 46 à 60 ans s'explique par la part nulle des moins de 26 ans et par celle des patrons ayant entre 26 et 45 ans qui représente à peine plus d'un tiers (34%), soit de 10 points inférieure à la proportion des chefs d'entreprises toutes activités confondues dans cette

tranche. Nous en déduisons que le renouvellement du secteur employeur dans la réparation automobile n'est pas de l'initiative des plus jeunes.

L'ancienneté moyenne des chefs d'entreprises de la réparation automobile est de 21 ans et 9 mois, dépassant de plus de deux ans l'ancienneté moyenne des employeurs de la région, toutes les activités confondues. 91% des chefs d'entreprises de la réparation automobile sont dans le métier depuis plus de 10 ans.

Il semblerait que l'installation intervienne tardivement dans la carrière des actifs de la réparation automobile, à en croire le rapprochement entre la pyramide des âges des chefs d'entreprises employeurs dans la réparation automobile en Rhône-Alpes et la pyramide des âges des salariés de cette activité en tenant compte de leur ancienneté de 8 ans et 9 mois.

Tableau 22 – Chefs d'entreprises employeurs en Rhône-Alpes selon leur formation professionnelle

Chefs d'entreprises employeurs selon la formation professionnelle suivie					
	Artisanat Régional	Alimentation	Boucherie artisanale	Services	Réparation automobile
Aucun diplôme	11%	8%	7%	7%	11%
CAP / BEP (Niveau V)	53%	58%	70%	46%	62%
BP / BM / BAC Pro (Niv IV)	19%	14%	15%	29%	10%
BAC général (Niveau IV)	8%	8%	3%	7%	8%
BTS / DUT (Niveau III)	12%	6%	1%	5%	4%
Licence Pro (Niveau I et II)	1%	1%	1%	1%	1%
Master / Maîtrise (Niv I/II)	4%	3%	1%	3%	4%
Ingénieur (Niveau I et II)	3%	1%	-	1%	1%

Source : Données redressées pour l'artisanat régional Base : 2127 entreprises employeurs, données non redressées pour les déclinaisons sectorielles base 68 boucheries employeurs et 159 entreprises employeurs de la réparation automobile. Enquête emploi 2009.

Du point de vue des profils des employeurs de l'artisanat en Rhône-Alpes, la tendance qui se dégage place la dimension technique au cœur de ceux-ci. La qualification dans le métier est certifiée par un diplôme professionnel pour 89% d'entre eux. Un chef d'entreprise sur deux (53%) détient un diplôme de niveau V¹⁰⁷ de la formation professionnelle : CAP/BEP, 19%

¹⁰⁷ Niveau V : sorties après l'année terminale de CAP – Certificat d'aptitude professionnelle – ou BEP – Brevet d'enseignement professionnel – ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première). Source : <http://www.insee.fr>

des employeurs détiennent un diplôme technique du type Brevet professionnel, 20% détiennent des diplômes de niveau III et plus dont 12% sont titulaires du Brevet de technicien spécialisé (BTS) ou du Diplôme universitaire de technologie (DUT) et 7% d'employeurs sont lauréats d'une maîtrise, un master ou sont ingénieurs. Seule une proportion de 11% des chefs d'entreprise employeurs est dépourvue de formation.

L'importance de détenir une qualification attestée par un titre reconnu se maintient dans les métiers de la boucherie et de la réparation automobile. 70% des artisans-bouchers et 62% des artisans-garagistes sont titulaire d'un CAP/BEP. Bien qu'elle reste en-deçà du niveau régional, la part des chefs d'entreprise détenant un diplôme de niveau I, II ou III – soit un BTS/DUT, une licence professionnelle, une maîtrise, un master ou encore un diplôme d'ingénieur – atteint dans la réparation automobile 10% des employeurs contre 3% dans la boucherie.

Tableau 23 – Effectif salarié moyen par entreprise selon le niveau de formation de l'employeur

		Effectif salarié moyen par entreprise	(Base)
<i>Effectif salarié moyen par entreprise tous les secteurs confondus</i>		4.8	2127
Niveau de formation	Niveau V (CAP- BEP)	4.2	1129
	Niveau IV (BP/BM, Bac pro, Bac général)	4.9	559
	Niveau III (BTS, DUT)	5.7	256
	Niveau I et II (Licence pro, Maîtrise, Master, Ingénieur)	8.1	156

Source : Données redressées enquête emploi 2009.

La formation semble avoir une incidence sur la taille de l'entreprise artisanale. Ainsi, l'effectif salarié moyen est plus élevé au sein des entreprises tenues par des profils d'un niveau de formation III, II et I, atteignant 8.1 salariés par entreprise lorsque celle-ci est dirigée par un patron titulaire du niveau d'une licence professionnelle, une maîtrise, un master ou un diplôme d'ingénieur. Les compétences gestionnaires détenues par ces chefs d'entreprises peuvent contribuer à expliquer la taille de leur entreprise. Aussi, la taille de l'entreprise artisanale employeuse est-elle sensible au genre des dirigeants.

1.3. La prépondérance masculine dans les rangs des patrons et des salariés

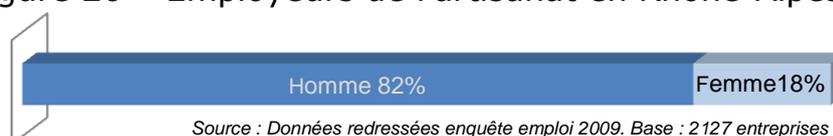
Tableau 24 – Effectif salarié moyen par entreprise selon le sexe et le niveau de formation de l'employeur et l'activité de l'entreprise

		Effectif salarié moyen par entreprise	(Base)
Effectif salarié moyen par entreprise tous les secteurs confondus		4.8	2127
Sexe	Femmes	3.3	369
	Hommes	5.1	1749

Source : Données redressées enquête emploi 2009.

Le sexe du dirigeant semble avoir une incidence sur la taille de l'entreprise artisanale. La taille des entreprises dirigées par hommes est de 2 points supérieur à celles dirigées par des femmes. Dans les entreprises tenues par des femmes, l'effectif salarié moyen est de seulement 3.3 salariés par entreprise alors qu'il est de 5.1 au sein des entreprises tenues par des hommes. Il est difficile d'interpréter cet écart sans le matériau adéquat.

Figure 26 – Employeurs de l'artisanat en Rhône-Alpes par sexe



Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 2127 entreprises employeuses en Rhône-Alpes

Tableau 25 – Répartitions des employeurs de l'artisanat Rhônealpin et de leurs salariés par sexe

	Toutes les activités artisanales confondues		Réparation automobile		Boucherie	
	Employeurs	Salariés	Employeurs	Salariés	Employeurs	Salariés
Femmes	18%	35%	3%	21%	4%	36%
Hommes	82%	65%	97%	79%	96%	64%

Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 2127 entreprises employeuses en Rhône-Alpes ; données redressées enquête emploi 2009. Base : 1967 entreprises employeuses en Rhône-Alpes (pour les salariés) ; données non redressées enquête emploi 2009. Base : 68 boucheries employeuses en Rhône-Alpes ; données non redressées enquête emploi 2009. Base : 159 garages employeurs en Rhône-Alpes.

L'entrepreneuriat employeur dans la boucherie et la réparation automobile est encore plus marqué par la prépondérance masculine que le niveau régional, avec respectivement une part masculine de 96% et 97%.

Ces chiffres soulignent le peu d'opportunités d'installation des femmes dans ces activités puisque leur proportion est considérablement réduite dans la boucherie et la réparation automobile en Rhône-Alpes. Le matériau constitué ne permet de faire que des hypothèses concernant l'explication de l'écart entre la part des femmes parmi les salariés et leur faible proportion parmi les employeurs. Nous en proposons deux : la première consiste à mettre en lien ces chiffres avec la part des conjoints salariés que nous abordons plus en détail ultérieurement. Etant donné que la majorité des entreprises est dirigée par des hommes, l'importante part des conjointes salariées qui participent à l'activité de l'entreprise se fonde dans l'effectif salarié féminin. Or, cette population n'a pas vocation à s'installer à son compte, réduisant statistiquement parlant la chance entrepreneuriale globale des femmes salariées de l'artisanat. La seconde hypothèse consiste à dire que la nature des fonctions occupées par les femmes limite leur chance d'entreprendre. Lors de nos observations, nous n'avons pas observé de femmes autrement que vendeuses ou secrétaires. Or, ces fonctions sont périphériques par rapport au cœur des métiers de la boucherie et de la réparation automobile ; sachant que ce sont les connaissances et l'expérience techniques qui pèsent le plus dans l'installation (cf. chapitre 7).

Tableau 26 – L'effectif salarié de l'artisanat en Rhône-Alpes selon le sexe et le secteur d'activité

	Base	Hommes	Femmes
<i>Tous les secteurs confondus</i>	1967	65%	35%
<i>Textile (faible base de réponses)</i>	21	31%	69%
<i>Transport réparation service</i>	502	43%	57%
<i>Réparation automobile</i>	159	79%	21%
<i>Alimentation</i>	235	52%	48%
<i>Boucherie</i>	68	64%	36%
<i>Autres fabrications</i>	144	57%	43%
<i>Travail des Métaux</i>	166	77%	23%
<i>Bois ameublement (faible base de réponses)</i>	50	77%	23%
<i>Bâtiment</i>	656	84%	16%

Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 1967 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

La part masculine se révèle dominante dans les rangs des salariés bien que moindre en comparaison avec sa part parmi les employeurs de l'artisanat. La répartition selon le sexe des salariés est sensible à la répartition sectorielle. Les femmes représentent 57% des effectifs dans les entreprises des services et la parité est à deux points à peine dans le secteur alimentaire. Cette lecture sectorielle vient nuancer la prépondérance des hommes telle qu'elle transparaît dans l'artisanat toutes les activités confondues et dans les activités de la boucherie et de la réparation automobile.

Dans le développement qui suit, les salariés de l'artisanat sont d'abord décrits à travers leur âge et leur ancienneté au sein de l'entreprise, puis selon les fonctions qu'ils occupent dans l'organisation, leur qualification et la durée de leur temps de travail (temps complet et détail des temps partiels).

1.4. Des salariés aux profils marqués par la dimension technique

En moyenne, les salariés de l'artisanat rhônalpin ont 35 ans¹⁰⁸ avec une ancienneté dans l'entreprise de près de 7 ans¹⁰⁹ (moyenne des anciennetés moyennes par entreprise). Notons que l'ancienneté moyenne des salariés français en 2009, selon les chiffres de l'Organisation de coopération et de développement économiques¹¹⁰, est de 11 ans et 8 mois et qu'à titre indicatif, sur la base des chiffres DADS 2005 de l'INSEE¹¹¹, l'âge moyen des salariés toutes les activités confondues est de 38 ans et 3 mois. Cette moyenne tient compte des entreprises de moins de 10 salariés, en les excluant elle grimpe à peine de quelques mois pour atteindre 38 ans et 7 mois. Les données les plus récentes disponibles auprès de l'INSEE considèrent la population active et non la population salariée. Ainsi, en 2010, la moyenne d'âge de la population active pour le champ « France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge courant) » calculée sur la base des chiffres de l'INSEE, est de 40 ans et 3 mois (les bornes d'âge utilisées pour le calcul sont 15 ans et 65 ans).

Il est difficile de mettre ces chiffres en perspective de façon pertinente dans la mesure où leurs constructions respectives n'ont rien en commun.

¹⁰⁸ Les bornes inférieure et supérieure des intervalles : 16 à 26 ans et 60 à 65 ans

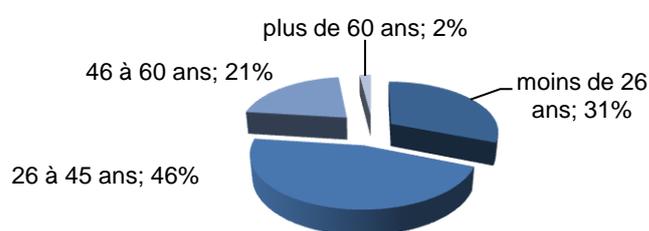
¹⁰⁹ Les bornes inférieure et supérieure des intervalles : 0 à 1 an et 20 à 30 ans

¹¹⁰ <http://stats.oecd.org/>

¹¹¹ Source : INSEE – Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2005. Il a été impossible d'actualiser ces données.

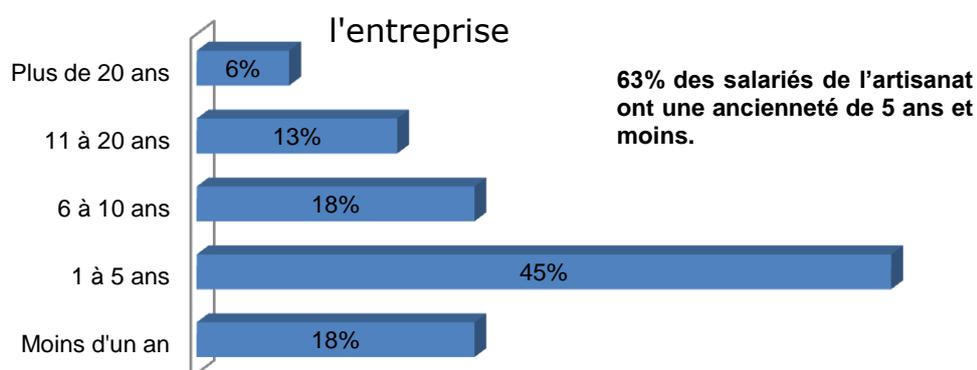
Ce que nous pouvons donc en dire est que d'une part, les 7 années d'ancienneté au sein de l'entreprise apparaissent comme longues dès lors qu'elles sont mises en lien avec l'âge moyen des salariés, qui rend compte de leur relative jeunesse. D'autre part, ces deux moyennes absorbent l'impact de l'importance de l'apprentissage dans l'effectif salarié : l'âge moyen est de fait tiré vers le bas par la population d'apprentis tandis que l'ancienneté moyenne des salariés peut être troublée par la fin des contrats d'apprentissage qui marque une bifurcation voire une rupture dans la relation salariale ; en effet, celle-ci peut prendre fin au plus tard au bout des deux ans ou se prolonger dans le cadre d'un autre contrat.

Figure 27 – Effectif salarié de l'artisanat en Rhône-Alpes par âge



Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 1986 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

Figure 28 – Effectif salarié de l'artisanat rhônalpin selon l'ancienneté dans l'entreprise

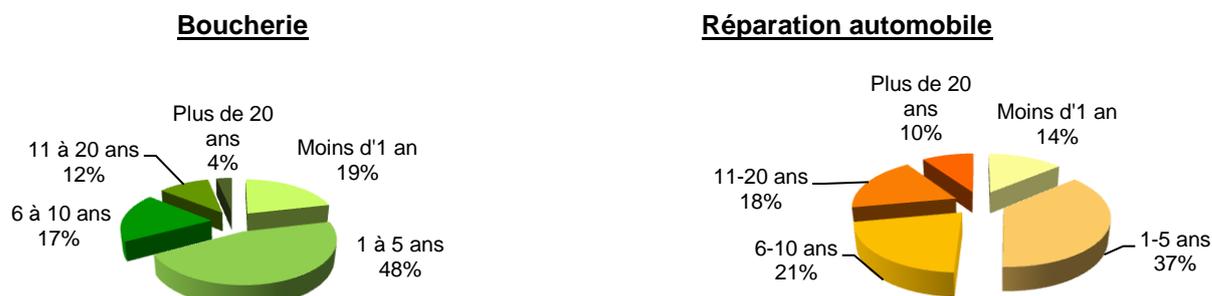


Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 1986 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

La relative jeunesse de la population salariée dans l'artisanat dont témoigne la part de 31% des salariés de moins de 26 ans, s'explique par la prise en compte des apprentis qui représentent 12% des effectifs ; or, ceux-ci ont de fait entre 16 et 25 ans. La pyramide des âges des salariés bénéficie globalement d'une structure dont l'équilibre pourrait être un gage d'avenir pour le secteur.

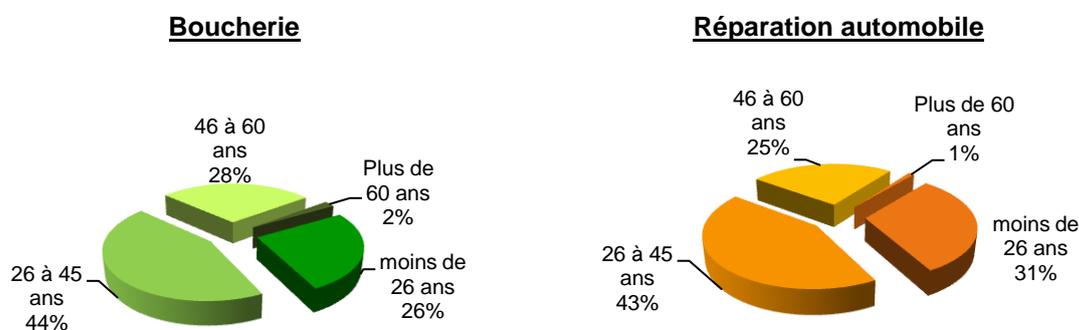
Les employeurs dans l'artisanat régional semblent avoir intégré un peu moins d'un cinquième de leurs salariés durant l'année précédant l'enquête puisque 18% ont moins d'un an d'ancienneté.

Figure 29 – Boucherie et réparation automobile en Rhône-Alpes : Effectif salarié selon l'ancienneté dans l'entreprise



Source : Données non redressées enquête emploi 2009. Base : 68 boucheries et 159 garages employeurs en Rhône-Alpes.

Figure 30 – Effectif salarié par âge dans la boucherie et la réparation automobile en Rhône-Alpes



Source : Données non redressées enquête emploi 2009. Base : 68 boucheries et 236 entreprises employeuses dans l'alimentaire.
 Source : Données non redressées enquête emploi 2009. Base : 159 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

Dans la boucherie, 67% des salariés ont une ancienneté d'au plus 5 années au sein de l'entreprise qui les employait au moment de l'enquête. L'ancienneté moyenne au sein de l'entreprise des salariés de la boucherie en Rhône-Alpes est de 5 ans et 9 mois, soit une moyenne proche de celle calculée pour les salariés des activités du sous-secteur alimentaire avec leurs 5 ans et demi passés auprès de leurs employeurs. En revanche, l'écart est de près d'un an et demi comparativement avec la moyenne au niveau régional, qui est de 7 ans. Les salariés de la boucherie sont donc plus mobiles que ce que donne à voir la moyenne régionale.

La différence avec la distribution des salariés de la réparation automobile en Rhône-Alpes est encore plus flagrante. Dans la réparation automobile, seulement une part de 14% de l'effectif a fait l'objet d'une intégration récente au sein de l'entreprise – de moins d'un an. La part des anciennetés au sein de l'entreprise inférieures ou égales à 5 ans est de 51%. Ainsi, près de la moitié des salariés (49%) a une ancienneté supérieure à 6 années au sein de l'entreprise employeuse. Cette répartition a une conséquence directe sur l'ancienneté moyenne dans l'entreprise qui est de 8 ans et un mois dans la réparation automobile en Rhône-Alpes.

Cette moyenne est largement supérieure à celle calculée pour le sous-secteur des services où elle est de 6 ans et 8 mois, plus proche de la moyenne régionale.

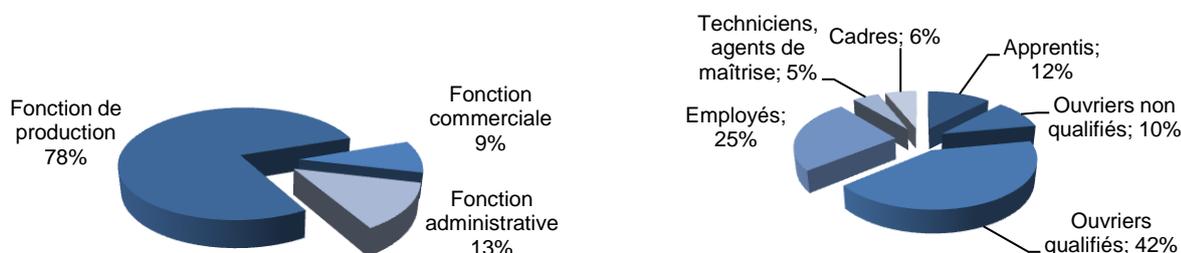
Ces anciennetés moyennes sont à mettre en perspective avec l'âge moyen des salariés en question à l'instar du rapprochement effectué entre l'ancienneté des salariés et leur âge au niveau régional. Les salariés de la réparation automobile en Rhône-Alpes sont âgés en moyenne de 35 ans et 9 mois. Cette moyenne reflète l'importance de la part des moins de 26 ans qui représente près d'un tiers des effectifs (31%), soit 6 points de plus par rapport aux activités de services prises globalement.

La répartition par âge fait ressortir la jeunesse de l'effectif du secteur alimentaire, avec une moyenne de 34 ans et 7 mois. Notons cependant que la boucherie en Rhône-Alpes tire cette moyenne vers le haut, puisque l'âge moyen s'y établit à 37 ans et 3 mois. La part des salariés les plus jeunes est plus faible dans la boucherie, avec 26%, favorisant la part des salariés ayant entre 46 et 60 ans qui représente plus de 28% des effectifs ; et ce, malgré le poids des apprentis – 14% dans la boucherie soit deux points de plus par rapport au niveau régional.

Bien que la part importante des apprentis tire la moyenne vers le bas, le constat d'une ancienneté relativement courte au sein des entreprises de la boucherie en Rhône-Alpes pour une population salariale des plus âgées reste intrigant. L'analyse des mouvements des salariés (chapitre 7) apporte davantage de lumière sur ce qui se joue dans la variabilité des durées de l'expérience salariale au sein des entreprises enquêtées.

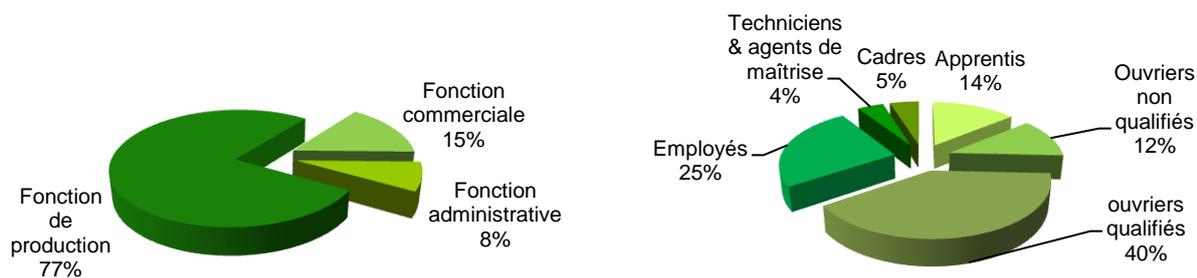
La répartition de l'effectif selon les fonctions occupées et leur répartition selon la structure des qualifications donnent une idée de l'organisation interne du travail.

Figure 31 – Effectif salarié de l'artisanat en Rhône-Alpes selon la fonction occupée au sein de l'entreprise et la structure des qualifications



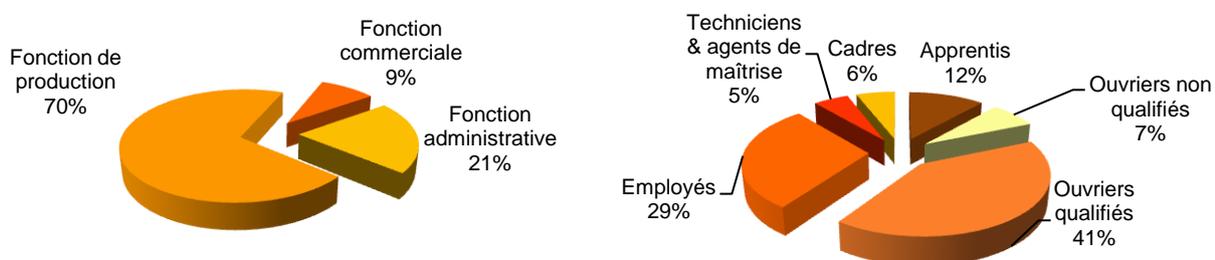
Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 1986 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

Figure 32 – Boucherie en Rhône-Alpes – Effectif salarié selon la fonction occupée au sein de l'entreprise et la structure des qualifications



Source : Données non redressées enquête emploi 2009. Base : 68 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

Figure 33 – Réparation automobile en Rhône-Alpes – Effectif salarié selon la fonction occupée au sein de l'entreprise et la structure des qualifications



Source : Données non redressées enquête emploi 2009 Base : 159 entreprises employeuses en Rhône-Alpes

Selon l'enquête emploi menée par l'INSEE en 2012, la population en emploi de 15 ans ou plus, vivant en France métropolitaine se répartit ainsi : la part des cadres est de 18.2%, celle des professions intermédiaires est de 26.5%, les employés représentent 31.8% des effectifs dont 16.4% d'employés qualifiés, 23,4% des effectifs sont des ouvriers dont 8% d'ouvriers non qualifiés. Si 44.7% des effectifs occupent des postes d'encadrement et des postes relevant des professions intermédiaires ; dans l'artisanat, cette part n'est que de 11%. La structure des qualifications dans l'artisanat en Rhône-Alpes repose moins sur ces catégories que sur celles au profil technique, relevant directement de la production.

La répartition des salariés selon leur fonction au sein de l'entreprise artisanale en Rhône-Alpes met en avant une certaine hiérarchie des activités marquée par la prépondérance de la production qui occupe 78% des effectifs, et qui trouve son reflet dans la structure des qualifications avec 12% d'apprentis, 52% d'ouvriers, 5% de techniciens et d'agents de maîtrise. La répartition des salariés par qualification et par fonction fait ressortir la prépondérance de la dimension technique qui se vérifie au sein de la boucherie et de la réparation automobile.

Les catégories d'ouvriers qualifiés, d'ouvriers non qualifiés et d'employés représentent l'essentiel de l'emploi salarié artisanal en Rhône-Alpes. Les salariés sont dans la majorité des cas des ouvriers (52%) sachant que 10% des effectifs sont des ouvriers non qualifiés. La proportion des ouvriers qualifiés dans les entreprises employeuses – 42% de l'effectif salarié au niveau régional – et celle des employés – 25% de l'effectif au niveau régional – oscillent en fonction de l'activité : le secteur alimentaire concentre davantage d'employés (42%) au détriment des ouvriers qualifiés (29%). Le secteur des autres fabrications connaît une situation similaire. Les secteurs du bois et du bâtiment s'inscrivent dans une tendance inverse, en privilégiant les ouvriers qualifiés qui représentent respectivement 51% et 50% de l'effectif au détriment des employés (17% pour le bois et ameublement et 12% pour le secteur du bâtiment).

La fonction d'encadrement est en toute logique sensible à la taille des entreprises. Les cadres sont davantage présents dans les entreprises de plus de 6 salariés, 8% de l'effectif au lieu de 6% en Rhône-Alpes, toutes les activités confondues. Ils sont plus nombreux dans le secteur de la production (travail des métaux 12% et autres fabrications 13%). La tendance à la sous-traitance dans ces sous-secteurs peut expliquer l'importance de la part des cadres dont la présence présage d'un mode de fonctionnement faisant écho à celui des donneurs d'ordre.

La part des apprentis dans l'effectif est sensible à la taille de l'entreprise et à son activité. Ainsi, les entreprises de plus petite taille forment relativement plus d'apprentis : 16% des effectifs des entreprises de 1 à 2 salariés sont des apprentis contre une part de 6% dans les entreprises de 10 salariés et plus.

Bien que nous y revenions dans un développement ultérieur, notons ici qu'en France, l'acquisition du savoir-faire de métier passe par l'apprentissage. Celui-ci s'effectue dans le cadre d'une formation en alternance, permettant d'obtenir une qualification artisanale, alliant la présence de l'apprenti en entreprise sous couvert d'un contrat de travail particulier ainsi que le suivi assidu de cours au sein d'un centre de formation d'apprentis (CFA).

En Rhône-Alpes, en 2009, les apprentis représentent 12% de l'effectif salarié des 2127 entreprises employeuses ayant répondu à notre enquête¹¹². L'importance de cette part de près d'un salarié sur 8, est renforcée par sa mise en perspective avec la proportion des

¹¹² 13% selon la répartition selon la nature des contrats, un écart que nous considérons comme négligeable.

apprentis dans la population active occupée française ; qui est de 1.4%¹¹³. A travers cette place faite aux jeunes via l'apprentissage, l'artisanat apparaît comme un important vecteur de leur intégration au marché du travail.

La part des apprentis dans la structure des qualifications des salariés de la boucherie en Rhône-Alpes est de 14% – soit un salarié sur 7. Elle est supérieure de deux points par rapport au niveau régional, toutes les activités confondues. En parts relatives, les métiers de l'alimentation sont les plus tournés vers l'apprentissage, en formant 15% de leur effectif salarié. Dans la réparation automobile, la part des apprentis correspond au niveau régional.

Notons qu'une dissemblance significative émerge de la confrontation de la répartition des salariés de la boucherie et celle des salariés des métiers de l'alimentaire pris dans leur ensemble, selon leur structure des qualifications. 40% des salariés de la boucherie sont des ouvriers qualifiés alors que cette proportion n'excède guère 29% dans le sous-ensemble alimentaire. L'importance des profils qualifiés parmi les ouvriers pourrait s'expliquer par l'importante part des apprentis dans la boucherie; sauf que dans le sous-ensemble alimentaire, la part des apprentis est toute aussi conséquente, sans que cela ne se reflète dans la structure des qualifications. La taille des entreprises peut fournir un élément explicatif de l'importance de l'apprentissage dans la boucherie. Pour ces entreprises qui ont peu de salariés, il s'agit là d'une force de travail supplémentaire, non négligeable, à un coût salarial moindre, engageant néanmoins des coûts indirects liés à une possible déperdition des matières premières et au temps consacré à la transmission des savoir-faire. Si la taille moyenne des entreprises enquêtées en Rhône-Alpes est de 4.8 salariés par entreprise employeuse, toutes les activités confondues, cette taille est de 3.33 salariés par entreprise employeuse dans la boucherie et de 4.3 dans le sous-secteur alimentaire. Cet argument étaye davantage les conditions du déroulement de l'apprentissage sans s'imposer comme probant de quoi que ce soit.

Au sein des entreprises de la réparation automobile en Rhône-Alpes, la part des ouvriers non qualifiés est plus faible en comparaison avec leur part dans l'artisanat employeur en Rhône-Alpes, toutes les activités confondues. Le relèvement du pré-requis technique et la volonté de minimiser toute prise de risque qu'expriment les chefs d'entreprise peuvent en être une explication.

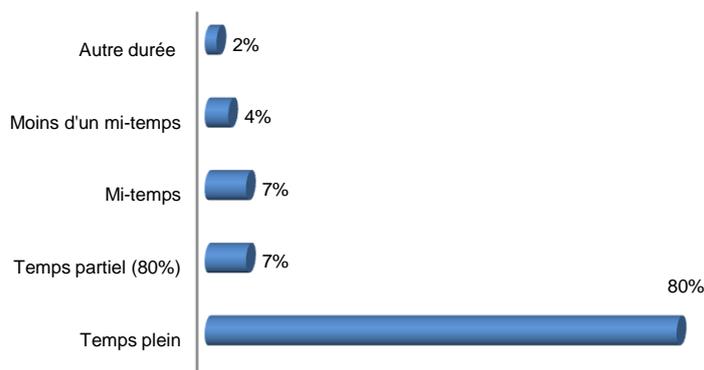
¹¹³ Source : INSEE – enquête emploi du 1^{er} au 4^{ème} trimestre 2009.

Par ailleurs, notons que la part marginale faite à la fonction commerciale est une conséquence de la construction historique de l'artisanat français (chapitre premier) et renvoie à l'obligation légale qu'ont les chefs d'entreprises artisanales de maintenir les activités commerciales à un rang accessoire par rapport aux activités productives.

Aussi, la répartition selon la fonction occupée par les salariés au sein de l'entreprise et la répartition selon leurs qualifications sont-elles à mettre en perspective avec la taille des entreprises, en tenant compte des durées du temps de travail. Avec un effectif salarié moyen de 4.8 salariés, l'organisation fonctionnelle de l'entreprise semble reposer sur la polyvalence des membres du collectif de travail. Au sein de la boucherie en Rhône-Alpes par exemple, la polyvalence des membres du collectif de travail apparaît comme une nécessité, d'une part, en raison de la taille moyenne particulièrement réduite de l'entreprise ; et d'autre part, en raison de la diversification de l'activité combinant boucherie, charcuterie et/ou traiteur. Les membres du petit collectif de travail qu'abrite chaque entreprise sont dans l'obligation de jongler avec différentes tâches relevant tantôt du volet technique, tantôt du volet commercial ; le volet administratif de l'activité étant au moins en partie confié à la conjointe du chef d'entreprise dont la participation est dans ces conditions plus que bienvenue ; nous développons cette idée dans le point qui suit. La performance collective est tributaire de la capacité à glisser d'un poste à un autre selon le besoin, dans le cadre d'une division spécifique du travail que nous tentons de décrypter un peu plus loin dans ce chapitre. Ce glissement est d'autant plus nécessaire que l'effectif salarié moyen est d'à peine 3.33 salariés par boucherie en Rhône-Alpes. Aussi, cette polyvalence apparaît-elle comme une nécessité puisque 9% et 13% de l'effectif salarié dédié respectivement à la fonction commerciale et à la fonction administrative représentent 0.43 salarié et 0.62 salarié sur la base de l'effectif salarié moyen régional, sachant que ce calcul ne prend pas en considération la répartition des temps de travail que nous nous apprêtons à décrire.

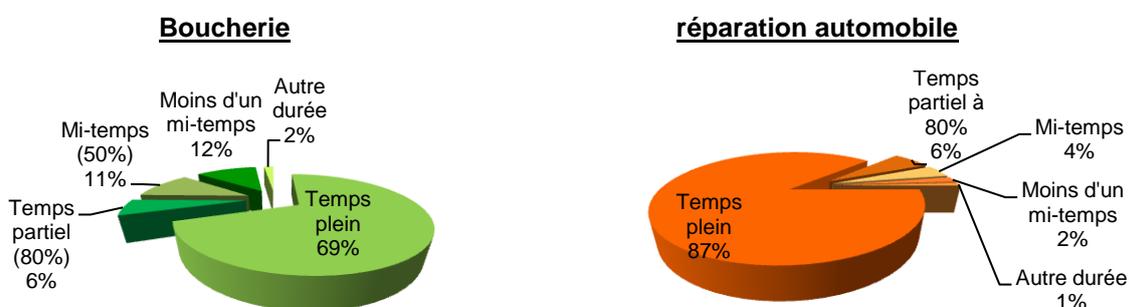
20% des salariés sont à temps partiels dans l'artisanat en Rhône-Alpes. A titre indicatif, en 2012, selon les chiffres de l'INSEE, les temps partiels touchent 18% de la population active française. En Rhône-Alpes, la majorité des salariés, dont les apprentis, travaillent à temps plein. Parmi les salariés qui travaillent à temps partiel, 8 sur 10 sont au moins à mi-temps (mi-temps, temps partiel à 80% et plus). 20% des salariés à temps partiel ont des contrats de travail d'une durée inférieure à mi-temps.

Figure 34 – Effectif salarié de l’artisanat en Rhône-Alpes selon la durée du temps de travail



Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 1986 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

Figure 35 – Boucherie et réparation automobile en Rhône-Alpes : Effectif salarié selon la durée du temps de travail



Source : Données non redressées enquête emploi 2009 Base : 68 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.
Source : Données non redressées enquête emploi 2009. Base : 159 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

La proportion des salariés à temps plein est supérieure à celle du niveau régional dans le travail des métaux (86% de salariés à temps plein), le bâtiment (87% de salariés à temps plein) et atteint 88% au sein des entreprises de plus de 6 salariés. 87% des salariés de la réparation automobile sont à temps plein, 7% sont à 80% voire plus, et seuls 6% sont à un mi-temps et moins. En revanche, près d’un tiers des salariés de la boucherie en Rhône-Alpes (31%) est embauché à temps partiel dont l’essentiel – 74% de cette proportion – concerne des temps courts (un mi-temps et moins). La boucherie en Rhône-Alpes compte une grande part des contrats inférieurs ou égaux à un mi-temps : 23%. Cette proportion est moins importante dans le sous-secteur de l’alimentation (14%).

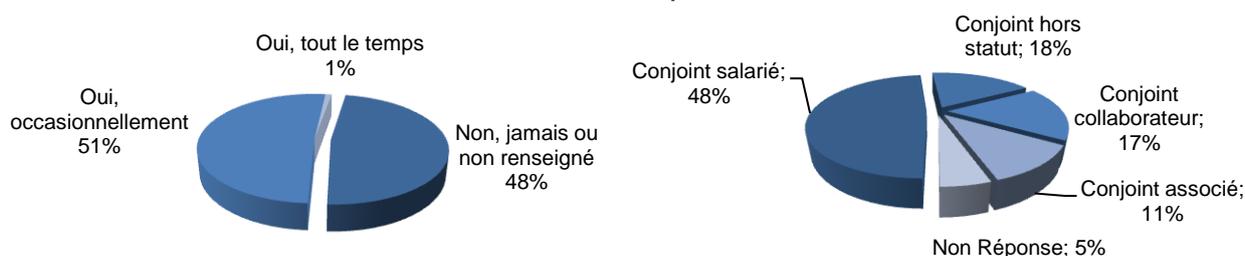
La nature des données produites ne permet pas de croiser cette répartition avec celle des fonctions des salariés au sein de l’entreprise ni avec le sexe des salariés ou la participation des conjoints car la base de données constituée n’est pas déclinable par salarié. Les informations concernant les salariés apparaissent de façon agrégée, par entreprise.

La description produite ici du collectif de travail ne reflète pas le fonctionnement concret de l'entreprise artisanale puisqu'elle en estompe une facette. La participation des conjoints – qui concerne respectivement 52% des entreprises au niveau régional, 57% dans les boucheries et 42% dans la réparation automobile – n'est prise en compte dans la répartition des effectifs selon la fonction occupée et n'apparaît dans la structure des qualifications uniquement lorsque le conjoint ou la conjointe bénéficie du statut salarié ; soit dans 48% des entreprises ayant recours à sa participation en Rhône-Alpes, 45% de ces entreprises dans la boucherie et 54% de ces entreprises dans la réparation automobile.

Qu'en est-il donc de la participation des conjoints dans l'artisanat ?

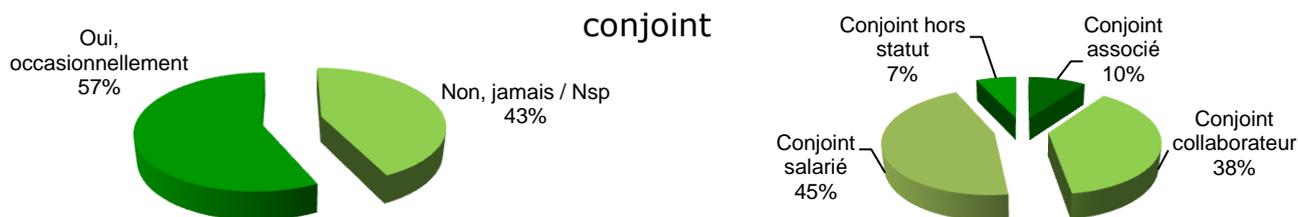
1.5. L'invisibilité de la participation des conjointes ?

Figure 36 – Participation et statut juridique du conjoint dans l'artisanat en Rhône-Alpes



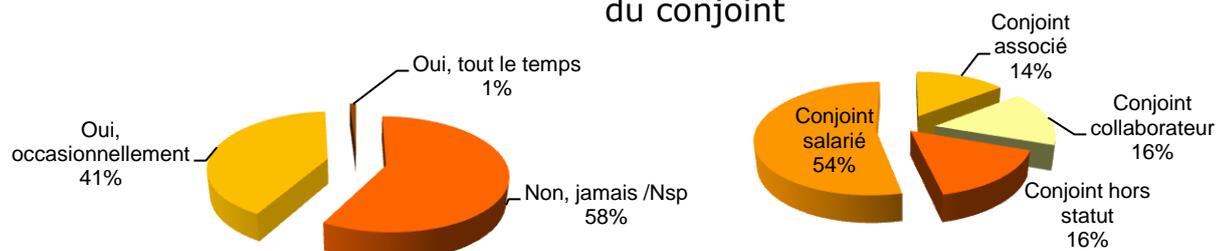
Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 1755 entreprises employeuses en Rhône-Alpes (avec présence d'un(e) conjoint(e) au foyer).
 Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 916 entreprises employeuses en Rhône-Alpes dans lesquelles le conjoint participe à l'activité.

Figure 37 – Boucherie en Rhône-Alpes : participation et statut juridique du conjoint



Source : Données non redressées enquête emploi 2009. Base : 68 entreprises employeuses en Rhône-Alpes. (avec présence d'un(e) conjoint(e) au foyer).

Figure 38 – Réparation automobile en Rhône-Alpes : participation et statut du conjoint



Source : Données non redressées enquête emploi 2009. Base : 159 entreprises employeuses en Rhône-Alpes. (Avec présence d'un(e) conjoint(e) au foyer).

83% des employeurs de l'artisanat en Rhône-Alpes sont mariés ou vivent une union libre confortant l'idée de l'importance prêtée à la dimension conjugale (Aballéa, 2009, Bertaux-Wiame, 2004) et le faible taux de divorces dans l'artisanat (Dubar, Tripier et Boussard, 2011, 203). Que dire de la participation des conjointes que les chiffres de l'INSEE et ceux de l'URSSAF taisent ?

Nous utilisons ici le féminin en référence aux situations les plus fréquentes dans l'artisanat ; il arrive néanmoins que nous formulions nos constats au masculin sans intention aucune de minimiser les disparités liées au genre à ce niveau.

Paradoxalement, la participation du conjoint, aussi occasionnelle soit-elle, est le plus souvent réalisée dans un cadre formellement défini. 76% des conjoints ont un statut défini : conjoints salariés, conjoints collaborateurs et conjoints associés. Seulement 1% des entreprises artisanales employeuses sont concernées par un recours permanent à la participation de la conjointe et pour un peu plus de la moitié des entreprises interrogées cette pratique est occasionnelle. Ce très faible pourcentage associé à une participation permanente de la conjointe pourrait s'expliquer par le recours au temps partiel. Sa présence en pointillés dans les murs de l'entreprise du fait du temps partiel peut faire que les répondants à l'enquête l'associent à une présence occasionnelle alors même que cette collaboration est régulière et statutairement encadrée.

Cette hypothèse fait écho aux travaux de Chantal Nicole-Drancourt et de Danièle Kergoat sur « *les itinéraires des salariés à temps partiels* » impulsés en 1982 et poursuivis en 1996 à la demande de la DARES. En effet, dans leur première recherche apparaissait une part minoritaire qui « *était représentée par les femmes d'artisans et d'agriculteurs qui, soit travaillaient à temps partiel dans l'entreprise familiale, soit exerçaient, "à côté" d'une aide gratuite au conjoint, une activité à temps partiel au bénéfice d'un salaire d'appoint.* » (Nicole-Drancourt et Kergoat 1998, 67). Parmi les usages sociaux du temps partiel évoqués par Chantal Nicole-Drancourt, « *la femme d'artisan est la seule figure de travailleuse à temps partiel que l'on retrouve intacte à vingt ans d'intervalle. Déclarées ou non, ayant ou non un statut d'indépendante ou d'aide familiale, les femmes d'artisan ont toujours eu des trajectoires professionnelles marquées par la dépendance.* » (Nicole-Drancourt in Collectif Griot, 2004, 69) « *Le temps partiel s'infiltré alors dans les fissures de leur emploi du temps. Ici, l'usage du temps partiel s'apparente à un outil de gestion du temps travaillé.* » (Nicole-Drancourt in Collectif Griot, 2004, 69).

Dans l'artisanat employeur, le recours à la participation du conjoint atteint 56% au sein des entreprises de 3 à 5 salariés, toutes les activités artisanales confondues. Cette participation décline au fur et à mesure que l'effectif croît : 51% des conjoints participent, même occasionnellement, à l'activité des entreprises ayant 6 à 9 salariés et 43% au sein des entreprises de 10 salariés et plus. Cette participation atteint 81% dans le secteur de l'alimentation. Le recours à la participation du conjoint est plus sensible à la nature de l'activité qu'à la taille de l'entreprise.

Tableau 27 – Artisanat employeur en Rhône-Alpes - Participation du conjoint selon l'activité de l'entreprise

<i>Participation du conjoint / activité</i>	<i>Base</i>	<i>OUI</i>	<i>NON</i>
<i>Tous les secteurs confondus</i>	1755	52%	48%
Alimentation	210	81 %	19 %
Bâtiment	622	56 %	44 %
travail des Métaux	147	43 %	57 %
Bois ameublement (base faible)	47	43%	57%
Autres fabrications	119	41 %	59 %
Transport réparation service	421	39 %	61 %
Textile habillement et cuir (base faible)	20	18 %	81 %

Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 1755 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

Dans quelle mesure peut-on parler d'affaires de couples dans les activités de la boucherie et de la réparation automobile ?

Dans la réparation automobile, 42% des conjoints participent à l'activité ; cette participation est de 10 points inférieure à son niveau régional toutes les activités confondues et s'inscrit le plus souvent dans un cadre statutaire défini. En effet, seuls 16% des conjoints sont hors statut. L'essentiel (84%) se constitue des conjoints salariés (54%), des conjoints collaborateurs (16%) ou encore des conjoints associés (14%). En part relative, la proportion des conjoints salariés dans la réparation automobile dépasse de 6 points cette proportion au niveau régional et de 9 points cette proportion dans la boucherie. Rappelons que les temps partiels ne concernent que 13% des effectifs salariés dans la réparation automobile et que plus de la moitié d'entre eux est à plus de 80% du temps de travail.

La lecture fonctionnelle de l'organisation des entreprises de la réparation automobile permet un éclairage concernant la participation des conjoints. Les fonctions administrative et commerciale y occupent respectivement 21% et 8% de l'effectif salarié. Ainsi, avec un effectif salarié moyen de 4.84 par entreprise, tenant compte du conjoint ayant le statut de salarié, cela revient à affecter un salarié à la fonction administrative et 0.38 salarié aux aspects commerciaux. Cette participation, même occasionnelle, traduit l'implication effective du conjoint dans le fonctionnement de l'entreprise puisque 54% des statuts déclarés correspondent à des conjoints salariés de l'entreprise.

Les entreprises de la boucherie comptent sur la participation du conjoint à l'activité dans 57% des cas selon les données recueillies. La participation du conjoint au sein de la boucherie en Rhône-Alpes se fait essentiellement sous un statut défini : seuls 7% des conjoints participent à l'activité de l'entreprise en étant hors statut (contre 9% dans le sous-secteur alimentaire) tandis que l'essentiel (93% dans la boucherie artisanale et 91% dans le sous-secteur alimentaire) se constitue des conjoints salariés (45% dans la boucherie artisanale contre 41% dans l'alimentation), des conjoints collaborateurs (38% dans la boucherie artisanale soit un point de plus par rapport aux 37% du sous-secteur alimentaire) ou encore des conjoints associés (10% dans la boucherie artisanale contre 13% dans le sous-secteur alimentaire).

Avec un effectif salarié moyen d'à peine un peu plus de trois salariés dans les boucheries en Rhône-Alpes, l'organisation de l'entreprise semble reposer sur la polyvalence des salariés et la participation des conjointes. Le fonctionnement d'une boucherie 3.3 salariés au regard de la répartition fonctionnelle des effectifs revient à affecter un demi salarié (poste) à la fonction commerciale soit 15% des effectifs et un quart de poste sur la fonction administrative. La participation de la conjointe est dans ces conditions, et comme dit précédemment, plus que bienvenue.

Notons par ailleurs que dans la boucherie en Rhône-Alpes, la part de la participation de la conjointe sous un statut de salarié (45%) et la part relativement importante des temps partiels qui concernent 31% des effectifs – sachant que 12% des salariés sont à moins d'un mi-temps – réaffirment le lien évoqué plus haut entre ces deux variables. Dans les boucheries observées en Rhône-Alpes, plus la taille de l'entreprise est importante, plus la participation de la conjointe se restreint à une fonction administrative, souvent exercée en étant en retrait par rapport à la boutique puisque la gestion du volet administratif ne requiert pas une présence effective dans les locaux.

« Mon épouse aussi qui met sa main à la pâte dans les écritures. Elle vient pas au magasin mais elle travaille en retrait au bureau. » (Devet, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 10 actifs)

« C'est sûr... quelqu'un qui est tout seul, c'est très prenant. Si vous avez une situation familiale à gérer tout seul... Tout seul, c'est dur ! Donc forcément, le gars qui se retrouve plus ou moins divorcé bah la plupart du temps son affaire bah... il a pas assez de temps à consacrer à son affaire soit il périclite soit y a un truc qui va pas, c'est boiteux. Moi, je me consacre énormément à mon travail. J'ai la chance d'avoir une femme qui s'occupe beaucoup de la maison, des enfants... donc, bon après elle m'aide à faire tout ce qui est paperasse. Elle vient pas au magasin. (...). Elle vient jamais au magasin, mais ça ne l'empêche pas de m'aider. Comme je dis souvent c'est le travail de l'ombre. Elle, c'est un travail qui se voit pas mais elle est là quoi ! Faut chercher les enfants à l'école, les emmener à la piscine, elle est là ! Moi, je suis là, je termine à 19h30/20h tous les jours (...) bien chargé ! Donc, si en imaginant, demain on divorce, c'est soit elle prend les enfants avec elle, soit je prends les enfants, je ne peux plus ... je ne peux plus vraiment être dans l'entreprise. » (Chagneux, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 8 actifs)

Les situations de participation féminine évoquées par les artisans renvoient à ce qu'Isabelle Bertaux-Wiame (2004) appelle la modalité conjugale : *« (...) travailler à plein temps avec son mari ou soutenir son moral en « assurant » sur tous les autres plans, notamment le domestique, en passant par des modalités plus nuancées de la prise en charge de l'aspect gestion, des commandes et autres pratiques d'aide de nature professionnelle... C'est bien cette modalité conjugale mise en œuvre dans l'entreprise qui apparaît comme spécifique des artisans. »* (Bertaux-Wiame, 2004). Dans l'articulation des sphères familiale et professionnelle, cette modalité conjugale est selon l'auteure ce qui fait *« l'originalité de ce milieu »*; *« C'est le lien conjugal qui tient lieu de contrat de travail, et, même si juridiquement des droits lui sont reconnus, c'est comme épouse que la conjointe travaille dans l'affaire familiale. »* (Bertaux-Wiame, 2004, 15).

Par ailleurs, il ressort des propos des bouchers rencontrés en France que leur affaire n'ait pas vocation à être transmise à leurs enfants. Sans frustration particulière, ils évoquent les choix de leurs enfants et disent unanimement avoir adopté une attitude plutôt neutre vis-à-vis de l'orientation de ceux-ci, en précisant ne pas avoir cherché à les influencer dans un sens comme dans un autre.

« J'ai trois enfants, mais je ne pense pas qu'ils...Ils ont pas... Pour l'instant ils s'envisagent pas du tout la dedans. Mon fils a 15 ans...Je pense que c'est un peu tard si... S'il avait déjà des affinités... » (Chagneux, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 8 actifs).

« Nous on a deux fils...Le métier, bon, ils ont vu ce que c'était. (...) Ils auraient voulu apprendre, j'étais pas contre non plus...Dans la vie, il faut faire quelque chose qu'on aime. (...) J'étais pas contre pour qu'ils apprennent, mais j'étais pas... il faut, comme on dit, y sentir au bout des doigts. » (Daduche, Rhône, Boucherie-petit traiteur, 2.5 actifs)

Dans la réparation automobile, certaines entreprises visitées en France sont des affaires familiales, le fils ayant repris l'entreprise de son père ou père et fils travaillant ensemble. Au sein des boucheries visitées en France, nous avons relevé par deux fois la participation de la fille du patron à l'activité de l'entreprise. Dans l'une des entreprises, celle-ci est secrétaire à mi-temps et s'investit dans l'entreprise en assurant des fonctions supports. Elle a notamment introduit de nombreux changements sur un plan marketing au sein de l'entreprise et s'occupe du site internet de l'entreprise. Dans le deuxième cas, la fille du boucher n'est pas bouchère de métier bien qu'elle s'investisse dans une certaine mesure dans les aspects techniques.

Au Maroc, il ressort qu'aucun conjoint ne se soit impliqué dans l'activité des boucheries enquêtées. Le conjoint ne semble avoir aucun rôle à jouer au sein de l'entreprise. En revanche, les chefs d'entreprises fondent un espoir sur la reprise de leur entreprise par l'un de leurs enfants dont certains y travaillent ; sans les forcer disent-ils en expliquant qu'ils n'insistent pas par lucidité vis-à-vis des conditions de travail dans leur métier. Un seul boucher a évoqué cette possibilité pour sa fille, les autres, n'ayant pas de filles, la question ne s'est pas posée en ces termes. Par ailleurs, aucun des bouchers rencontrés au Maroc n'a lui-même repris l'entreprise d'un proche parent. Ils ont tous acquis le métier au contact d'un boucher, au nom d'un ancrage territorial et de liens de proximité, à l'exception des trois frères qui travaillent ensemble et dont le père était boucher de métier. Cela étant dit, l'aîné des frères bouchers n'a pas repris l'entreprise familiale puisqu'il en est le créateur.

Nous abordons la participation de la conjointe dans l'artisanat en termes d'invisibilité pour rendre compte d'une part, du décalage constaté entre le faible taux de participation permanente à l'activité – puisque seul 1% déclarent recourir à cet appui tout le temps – et le fait que cette participation « occasionnelle » soit associée à un statut défini avec précision dans 76% des cas. Et d'autre part, que même enfermé dans la sphère privée, le rôle de la conjointe a un impact sur la sphère professionnelle puisque sa participation libère le chef d'entreprise qui peut se consacrer pleinement à son métier.

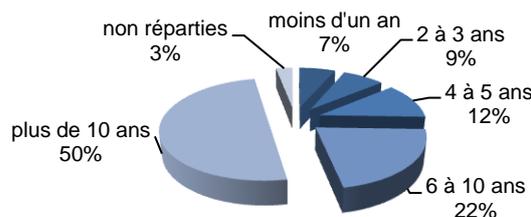
Le choix du mot invisibilité tient aussi au fait que les fonctions administrative et commerciale soient moins valorisées dans l'artisanat que les aspects liés à la production, rendant la

participation de la conjointe invisible d'autant plus que, le plus souvent, la conjointe qui prend en charge les aspects administratifs s'en occupe à son domicile.

D'une certaine manière, les données produites ici contribuent à entretenir une part de cette invisibilité. En effet, cette participation n'apparaît dans la répartition de l'effectif salarié selon la fonction occupée, selon les qualifications ou encore la répartition des temps de travail que lorsque la conjointe est salariée ; ce qui est logique du point de vue de la cohérence globale de l'enquête mais qui, passe sous silence ce qu'elle fait et dans quelles conditions elle le fait lorsqu'elle a le statut de conjoint collaborateur ou de conjoint associé.

1.6. La création et la reprise d'entreprises, leur pérennité en question

Figure 39 – Entreprises artisanales employeuses en Rhône-Alpes par niveau d'ancienneté



Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 2127 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

71.5% des entreprises employeuses enquêtées ont plus de 5 ans d'existence et 25.5% existent depuis moins de 5 années. Cette répartition tient compte de 3% de réponses non réparties ; en les négligeant, ces chiffres passent respectivement à 73% et 27%.

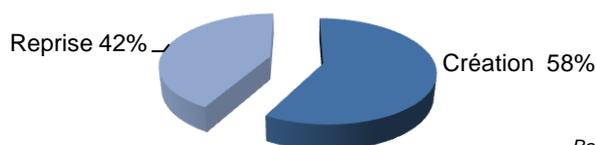
La pérennité de l'entreprise artisanale semble être sensible à deux caractéristiques : sa qualité d'entreprise employeuse et la nature de l'installation initiale, en l'occurrence, s'il s'agissait d'une création ou d'une reprise d'entreprise. Selon le RM 01/2009, en Rhône-Alpes, 44% des entreprises artisanales prises globalement ont moins de 5 ans d'existence (cf. chapitre 2). Ce pourcentage s'affaiblit lorsque nous considérons uniquement les entreprises employeuses parmi elles – autour de 27% selon les données de notre enquête, sans tenir compte des réponses non réparties. Cela signifie que les entreprises employeuses ont tendance à être plus pérennes.

S'agissant de la relation entre la nature de l'installation et la pérennité des entreprises de l'artisanat employeur en Rhône-Alpes, un préalable s'impose.

Notons à ce niveau qu'il n'y a pas de statistiques concernant les entreprises qui sont transmises puisque le Répertoire des Métiers en tant que fichier d'immatriculation des entreprises artisanales ne rend pas lisible de façon optimale les situations de changement de mains : d'une part, parce que certaines informations liées aux repreneurs écrasent les plus anciennes et d'autre part, parce que certains changements que peut opérer le nouveau dirigeant sont assimilés administrativement comme la radiation de l'entreprise cédée et l'inscription d'une nouvelle entreprise ; c'est le cas du changement du statut juridique de l'entreprise (chapitre 2).

L'analyse des entreprises artisanales employées en Rhône-Alpes selon la nature de l'installation fait ressortir une prépondérance, légère mais néanmoins marquée, des créations sur les reprises : 58% des répondants ont installé personnellement leur entreprise artisanale contre 42% qui sont des repreneurs.

Figure 40 – Répartition des entreprises employées en Rhône-Alpes selon la nature de l'installation (création ou reprise)



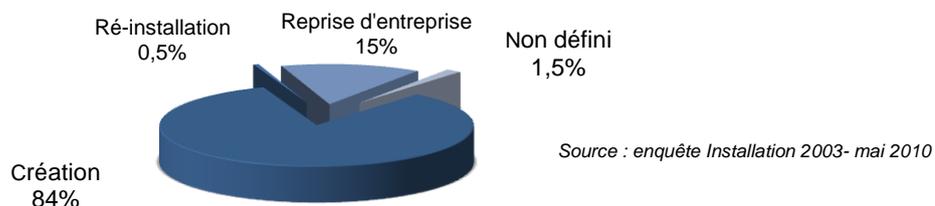
Source : Données redressées enquête emploi 2009.
Base : 2127 entreprises employées en Rhône-Alpes.

L'analyse de la répartition des entreprises employées par secteur d'activité selon la nature de leur installation fait ressortir plus de créations dans le secteur du bâtiment avec 74% des entreprises et plus de reprises dans le secteur de l'alimentation avec 77%. L'importance de la part des reprises dans le sous-secteur alimentaire est une spécificité qui touche assez uniformément l'ensemble de ses activités – l'agro-alimentaire, les plats à emporter et les métiers de bouche. Ainsi, le détail des répartitions par nature des installations ne permet pas d'attribuer la prédominance des reprises à l'une de ces activités en particulier. Notons à ce titre, que dans la boucherie, selon les données de l'enquête menée en 2009, 85% des entreprises employées sont des reprises. Dans la réparation automobile, la tendance à l'équilibre observée dans les activités des services (49% de créations et 51% de reprises) est rompue puisque les reprises représentent près de 60% des entreprises employées de cette activité.

L'utilité de la répartition des entreprises employées selon qu'elles aient été créées ou reprises acquiert tout son sens lorsqu'elle est mise en perspective, d'une part, avec la nature de l'installation dans les intentions des futurs chefs d'entreprises artisanales qui ressortent de

l'enquête menée par le réseau consulaire entre 2003 et 2010 auprès des candidats du stage préalable à l'installation dans l'artisanat et dont nous avons traité les résultats ; et d'autre part, avec l'ancienneté des unités en question.

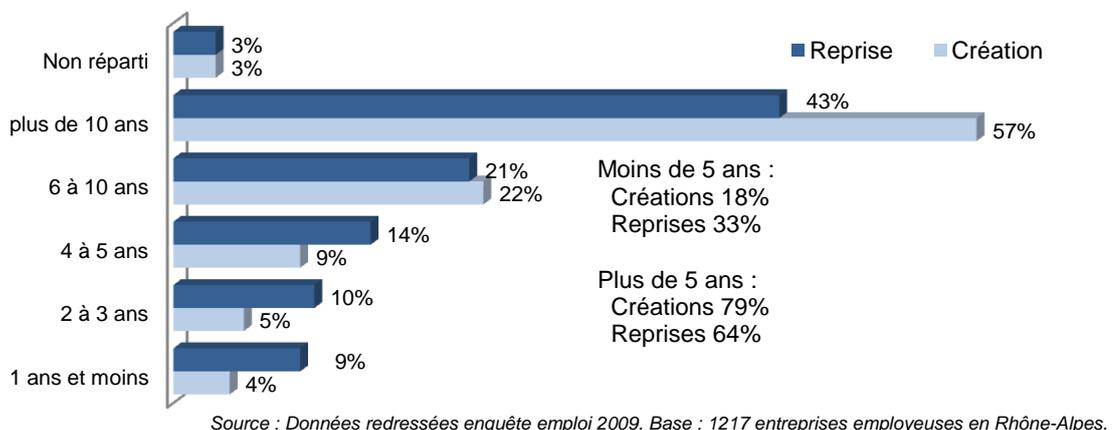
Figure 41 – La nature des projets d'installation des futurs chefs d'entreprises artisanales en Rhône-Alpes



L'analyse des projets d'installation dans le secteur artisanal entre 2003 et mai 2010 fait ressortir une faible proportion de reprises, ne représentant pas plus de 15% des projets. Cette répartition favorable à la création s'explique notamment par le modeste niveau d'investissement initial. Autour de 40% des candidats à l'installation dans l'artisanat en Rhône-Alpes ont moins de 7500 € à investir dans leur projet au lancement de celui-ci, nous y revenons plus en détail dans le septième chapitre. Sachant que les reprises d'entreprises requièrent le plus souvent de plus importants capitaux en comparaison avec les projets de création.

L'écart entre la part des reprises dans les projets d'installation et leur part dans le stock d'entreprises employeuses suggère leur pérennité, dont l'ancienneté est l'indicateur que nous retenons. Ainsi, la figure suivante permet d'étayer la relation entre la nature de l'installation et la durabilité des entreprises de l'artisanat employeur en Rhône-Alpes.

Figure 42 – Entreprises artisanales employeuses en Rhône-Alpes par niveau d'ancienneté et par nature de l'installation



Il faut lire par exemple que 57% des créations, qui sont au moment de l'enquête des entreprises employeuses, cumulent 10 années d'existence sans avoir jamais été reprises. 43% des entreprises employeuses ayant été reprises cumulent 10 années d'ancienneté.

Le rapprochement de la répartition par ancienneté des entreprises artisanales employeuses ou non, toutes les activités confondues en Rhône-Alpes, de l'ancienneté des entreprises de l'artisanat employeur régional selon la nature de l'installation permet d'établir que les entreprises artisanales employeuses sont plutôt pérennes qu'il s'agisse des créations ou des reprises. Ainsi, parmi les entreprises employeuses, 64% des reprises et 79% des créations ont plus de 5 ans d'ancienneté, contre 56% des entreprises artisanales de Rhône-Alpes indépendamment de la nature de l'installation et de l'emploi qu'elles génèrent, selon les chiffres du RM 01/2009. Pour une ancienneté de moins de 5 ans, il y a plus de reprises que de créations ; cette tendance s'inverse au-delà de ce seuil. Ce constat souligne l'importance de ce cap des cinq années, évoqué par l'INSEE, pour apprécier la viabilité des entreprises artisanales qui, passé ce cap, ont tendance à être moins en danger.

Il ne s'agit pas ici de dire que les reprises sont plus pérennes que les créations puisque les données en présence ne permettent pas de l'établir. Il s'agit plutôt de dire que si les créations et les reprises avaient exactement les mêmes chances de durer, toutes choses égales par ailleurs, la répartition du stock des entreprises employeuses selon la nature de l'installation reflèterait une répartition proche de celle des intentions des futurs chefs d'entreprises. Or, ce n'est pas le cas. Le rapprochement de la faible part des reprises dans les projets d'installation (15%) de l'ancienneté des entreprises de l'artisanat employeur en Rhône-Alpes selon la nature de l'installation permet de souligner que les reprises artisanales sont plutôt pérennes et la preuve de leur pérennité réside dans leur proportion qui s'élève à 42% du stock des entreprises de l'artisanat employeur.

Tableau 28 – Croisement entre la taille de l'entreprise employeuse en Rhône-Alpes et la nature de l'installation

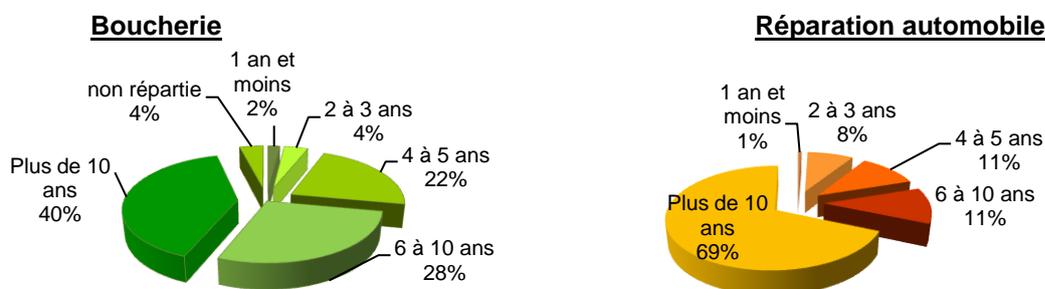
	Taille de l'entreprise artisanale					
	Total	0 salarié	1 à 2 salariés	3 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 salariés et plus
(Base)	2127	141	801	644	297	244
Création	57%	69%	61%	53%	54%	52%
Reprise	42%	31%	38%	46%	44%	48%
Non renseigné	1%	0%	0%	1%	2%	0%

Source : Données redressées enquête emploi 2009.

Aussi, la mise en perspective de ces statistiques consigne-t-elle l'impact fort des reprises sur l'emploi dans le secteur artisanal régional. A ce titre, les résultats de l'enquête montrent que plus une entreprise artisanale employeuse est de petite taille, plus il y a de chances que ce soit une création ; et plus une entreprise employeuse en Rhône-Alpes est de taille importante, plus il y a de chances qu'elle ait été reprise. Le nombre de reprises dans le stock rhônalpin d'entreprises employeuses et leur ancienneté prouvent la pérennité de ces projets et leur rôle dans la création et le maintien de l'emploi et par conséquent leur rôle dans l'entretien de la dynamique artisanale mêlant mouvement des individus et stabilité des entreprises qui changent de mains.

Certes, la pérennité des entreprises artisanales est primordiale pour le maintien de l'artisanat, mais, le renouvellement l'est tout autant. Une part de 7% d'entreprises employeuses réunit celles qui ont été créées durant l'année précédant l'enquête. Cette part est de 2% dans la boucherie en Rhône-Alpes et de 1% dans la réparation automobile. Ces faibles pourcentages sont difficiles à interpréter dans la mesure où aucune série statistique n'est mobilisable. Rappelons que le recueil des données a eu lieu en période de crise dont les aspects conjoncturels sont abordés dans le septième chapitre.

Figure 43 –Ancienneté des entreprises dans la boucherie et la réparation automobile en Rhône-Alpes



Source : Données non redressées enquête emploi 2009. Base : 68 boucheries employeuses et 159 garages employeurs en Rhône-Alpes.

Dans la boucherie, cette répartition des entreprises par ancienneté demeure proche de la distribution régionale avec 71% des entreprises ayant plus de 5 ans d'ancienneté et 29% des entreprises ayant 5 ans et moins d'existence – sans tenir compte des réponses non réparties. La longévité des entreprises semble être davantage marquée au sein de la réparation automobile puisque 80% des entreprises ont plus de 5 années d'existence.

* * * * *

Le développement qui précède permet d'avoir une idée de la composition des collectifs de travail dans l'artisanat en Rhône-Alpes. Le chef d'entreprise est un homme dans 82% des entreprises artisanales employeuses de la région, entouré dans 72% des entreprises employeuses d'un collectif constitué de 5 individus tout au plus, majoritairement des hommes puisque l'artisanat employeur en Rhône-Alpes compte 65% d'hommes dans son effectif salarié, essentiellement tournés vers une fonction de production qui est exercée majoritairement à temps complet (pour 80% des salariés), en mobilisant les qualifications acquises via la formation et l'expérience au sein de l'entreprise.

Essentiellement descriptif, ce développement pose le cadre tel qu'il ressort du terrain. Le développement qui suit précise davantage le contenu concret des collectifs de travail que réunit l'entreprise artisanale.

2. L'organisation artisanale entre division *ah hoc* du travail et routines cristallisées

L'idéaltype de l'artisanat se fonde le plus souvent sur l'absence de division du travail qui se traduit par la non-séparation de la conception du travail de son exécution, ainsi que sur le « mythe » de l'ouvrier autonome. Si cet idéaltype peut paraître chimérique aujourd'hui, il continue à nourrir l'imaginaire collectif et les travaux des sociologues (cf. troisième chapitre) d'images où l'artisanat tire ce qu'il est d'un mode d'acquisition des savoir-faire via l'apprentissage du métier et d'un jeu d'identifications croisées entre ses actifs qui partagent les mêmes conditions de travail et entretiennent l'aspiration commune à être un jour indépendants, traçant une trajectoire professionnelle dans laquelle s'installer à son compte occupe une place de choix. Les travaux de Caroline Mazaud (2012) remettent en question cet idéaltype dont les principaux contours ont été dessinés par Bernard Zarca dans les années 1980. Elle en propose une actualisation ; celle-ci se cristallise dans l'articulation des aspects technique et les aspects gestionnaires du travail d'artisan.

Les deux propositions idéal-typiques de Bernard Zarca et de Caroline Mazaud décrivent la division du travail au sein de l'organisation artisanale. Déconstruire le fonctionnement organisationnel de l'entreprise artisanale est précisément l'objectif que nous nous donnons. Nous gardons cette même clé d'entrée – celle de la division du travail – pour comprendre comment se réalise le travail à plusieurs.

Comment cela fonctionne-t-il ? Nous proposons un développement en trois temps : dans un premier temps, nous décrivons le métier de la boucherie à travers les pratiques qui s'y font jour en France et au Maroc. Cette description des pratiques renvoie à ce qui est fait du point de vue du métier. Conjugée aux apports du terrain de la réparation automobile, elle servira d'appui au développement qui intervient dans un deuxième temps. Celui-ci, centré sur la division du travail, met en évidence comment « cela » est fait d'un point de vue organisationnel. Enfin, nous proposons une conceptualisation du fonctionnement organisationnel, fondé sur le caractère contingent de la division du travail qui s'y exprime. Celle-ci s'appuie sur des routines qui apparaissent comme un ancrage relationnel et organisationnel du travail à plusieurs tout en admettant une part de créativité, et ce, en fonction des situations productives et marchandes qui se présentent.

2.1. La boucherie : un métier où les pratiques évoluent jalonnées de normes

Il s'agit ici de décrire le métier de boucher à travers les pratiques qui se sont révélées à l'observation et à travers les discours qui les relatent. Transparaît du métier de boucher en France et au Maroc, une évolution des pratiques et avec elle celle du métier qui se recompose différemment comme permet de le constater la tendance à la diversification de l'activité relevée.

2.1.1. Le métier de boucher en France et au Maroc

La description du métier des bouchers rencontrés en France comme au Maroc repose sur le matériau recueilli via les entretiens et les observations menés. Celui-ci révèle des différences frappantes dans la manière d'exercer ce métier ainsi que des tendances communes. Nous restituons, dans un premier temps, les éléments liés à l'approvisionnement des bouchers, la transformation et la préparation de la viande ; ce qui a trait à la commercialisation est abordé dans le présent chapitre, sous l'angle marchand. Dans un deuxième temps, nous abordons la tendance à la diversification telle qu'elle émerge du terrain.

L'achat des carcasses est une activité clé dont les répercussions se font sentir au niveau de la préparation de la viande et de sa commercialisation. L'activité d'achat incombe le plus souvent au boucher chef de l'entreprise. *« Alors que les bouchers s'approvisionnant via les circuits de la grande distribution (la totalité des GMS) n'ont aucune prise directe sur la viande sélectionnée, les artisans ayant opté pour le marché de gros (la majorité des détaillants) ont la possibilité de faire jouer leurs savoir-faire lors du choix des carcasses. »* (Bouquet et al., 2012). Le boucher-chef d'entreprise est en capacité de reconnaître l'état d'engraissement des bêtes, de choisir les carcasses en évaluant la conformation¹¹⁴ de la bête en prêtant une attention particulière à son ossature, son développement musculaire et sa couleur.

« C'est hyper important en boucherie. On achète des carcasses qu'on désosse, qu'on prépare. Moi, ça, c'est mon truc ! J'ai toujours aimé faire ça et puis j'attache beaucoup d'importance à acheter de la viande de qualité. Les gens qui viennent chez nous, c'est pas pour dire, mais nous en avons de la bonne » (Chagneux, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 8 actifs)

¹¹⁴ La conformation d'une bête correspond à son apparence telle qu'elle est évaluée au regard de critères de production.

L'essentiel des bouchers rencontrés dans le Rhône s'approvisionne à l'abattoir de Corbas. Notons qu'en France, « (...) *ce sont les marchés de gros qui forment la source principale d'approvisionnement pour 62% des détaillants (INSEE-Esane, 2010).* » (Bouquet et al., 2012) Néanmoins, d'autres modes d'approvisionnement existent. Certains préfèrent avoir un contrat d'exclusivité avec une coopérative de producteurs afin de profiter d'un label prestigieux. Ce choix, fait par un seul de nos enquêtés, est motivé par la recherche d'une certaine qualité des produits et d'un moyen de différenciation sur le marché.

En France, quatre type de signes officiels de qualité sont garantis par l'Etat : le label rouge, la mention « agriculture biologique », l'appellation d'origine contrôlée (AOC) et la certification de conformité des produits (CCP). « *S'agissant de la viande bovine, ce sont les CCP qui constituent le principal moyen de garantir la qualité (le label rouge ne représente par exemple que 1.9% du tonnage bovin abattu en France). Créés à la fin des années 1980, ils attestent que la composition, la fabrication ou les qualités gustatives d'un produit sont conformes à un cahier des charges dont le respect est contrôlé par un organisme certificateur indépendant agréé par l'Etat. Moins exigeante que celle des labels rouges, la procédure de certification situe les produits sous CCP en milieu de gamme.* » (Bouquet et al., 2012). En France, les bouchers se disent particulièrement sensibles aux indications qui spécifient la catégorie de la bête et sa provenance. Cette traçabilité sert d'argument de vente à certains.

Au Maroc, en revanche, la traçabilité de la viande n'est pas au cœur des préoccupations des bouchers. La provenance de la viande n'est jamais mentionnée spontanément dans les échanges avec les clients. Aussi, cette traçabilité se perd-elle en amont de l'abattoir. Les bouchers rencontrés disent ne pas connaître l'origine des carcasses achetées et, lorsqu'ils s'y intéressent, cette information demeure verbale et informelle ; aucun document auquel ils peuvent avoir accès ne l'atteste. Dans les réponses qui sont faites, la traçabilité de la viande n'apparaît nullement comme un enjeu majeur aux yeux des enquêtés.

L'évaluation de la qualité, objet de l'approvisionnement, passe au Maroc par l'identification des tampons apposés par les services vétérinaires sur les carcasses : le tampon vert est celui utilisé pour la qualité supérieure dite « extra », le tampon rouge désigne le 2^{ème} choix et enfin, le bleu, correspond au 3^{ème} niveau de qualité. Concernant l'évaluation de la tendreté de la viande, en France comme au Maroc, à chaque boucher sa technique : pincer l'extrémité du muscle du diaphragme en est une.

En France, les bouchers peuvent s'approvisionner directement en découpes dont il s'agit alors d'évaluer la fraîcheur et l'état du conditionnement sous vide.

Au niveau de la transformation de la viande, d'importantes disparités entre la France et le Maroc sont à noter. La transformation des carcasses pose la question de l'équipement et celle des modalités de la découpe.

En France, par mesure d'hygiène, une norme dite de « marche en avant » a été mise en place. Chaque boutique doit avoir deux entrées. La marchandise entre par l'arrière et suit un circuit, sans retour en arrière possible, de façon à ce que les équipements et la marchandise ne soient pas souillés. S'équiper signifie disposer des outils nécessaires à la réalisation des découpes et des préparations, en l'occurrence, un hachoir, une trancheuse, une scie, une scie électrique, plus rarement une machine à réfrigérer les steaks, une balance, un bain-marie, une machine pour réaliser le sous vide, un mélangeur, des crochets, des emballages, des haches et des couteaux, des plateaux et différents récipients. Etre équipé signifie aussi disposer d'un laboratoire, d'une voire de plusieurs chambres froides destinées au stockage de la viande ainsi que d'étals réfrigérés afin de présenter la viande sans l'exposer à de mauvaises conditions d'hygiène. L'équipement consiste aussi en une tenue professionnelle comprenant un tablier, une blouse, un pantalon, des gants, des chaussures de protection et d'un calot pour certains. Concernant la sécurité, les normes légales relatives aux chaussures imposées sont respectées.

Aborder la question de l'hygiène amène à celle de l'écart entre le niveau d'équipement des boucheries en France et au Maroc constaté sur le terrain. L'écart en matière d'équipement et d'outillage qui marque une différence dans l'exercice du métier, peut s'expliquer de diverses manières notamment par les habitudes de consommation, les modestes moyens financiers dont disposent les bouchers marocains, ce qui limite considérablement leur investissement, l'organisation de la filière...

Au Maroc, les bouchers rencontrés ne sont équipés que d'un hachoir à viande, d'une balance, d'un ou plusieurs réfrigérateurs professionnels, de crochets, de haches et de couteaux, de scies, de plateaux et autres récipients et plus rarement de scies électriques. Aucune boucherie visitée au Maroc ne dispose d'une chambre froide. Toutes – à l'exception de la boucherie clandestine qui ne dispose d'aucun équipement – ne sont équipées que d'un grand réfrigérateur ou deux, placés au fond de la boutique comme en témoignent les photographies en annexe n°3.

Ces réfrigérateurs sont dotés d'un générateur électrique ou d'une batterie ; et ce, même si les coupures de courants sont rares aujourd'hui. Les boutiques excèdent rarement 12m² ; le plus souvent, les clients ne pénètrent pas dans la boutique puisqu'un comptoir en obstrue l'accès (cf. photographies en annexe n° 3).

Immédiatement après l'abattage, le muscle est souple ; mais cette souplesse s'estompe au fur et à mesure, cédant sa place à une rigidité musculaire. La cuisson d'un muscle ainsi figé lui ferait perdre facilement et trop rapidement son eau, ce qui donnerait une viande peu juteuse voire dure. La maturation de la viande consiste à conserver celle-ci suffisamment longtemps pour qu'elle acquière sa tendreté et ses arômes grâce aux enzymes qu'elle libère au fur et à mesure. En fonction de la durée de cette phase, la viande perd une partie de son poids et gagne en qualité organoleptiques et gustatives. Les bouchers rencontrés restent évasifs sur la durée exacte de ce processus, ce qui donne l'impression que c'est là un secret bien gardé qui ne se transmet pas n'importe comment.

Les conditions de réalisation de la maturation de la viande, qui est le procédé par lequel une viande acquiert sa tendreté et sa saveur, sont précises. Celle-ci n'est pas réalisable dans n'importe quelles conditions de conservation ; le temps de maturation dépend des caractéristiques originelles de la viande, celles-ci varient d'une bête à l'autre, de la pièce de viande et du type de cuisson auquel le morceau est destiné...

Les pratiques des bouchers en termes de maturation de la viande sont liées à leur conception de ce qu'est une bonne viande, les qualités organoleptiques qu'elle doit avoir, sa flaveur, sa saveur et sa tendreté.

Après la maturation de la viande, la transformation des carcasses est fonction des modalités de découpe qui sont très contrastées selon qu'il s'agisse d'une boucherie en France ou au Maroc. Les bouchers rencontrés en France procèdent systématiquement à des tâches de séparation avant le désossage. Celles-ci consistent à détailler grossièrement les pièces avant de les désosser, si cela est nécessaire. Ils procèdent ensuite à d'autres séparations pour isoler les morceaux. Les bouchers rencontrés en France s'attellent ensuite à parer les muscles en les débarrassant des nerfs et des cartilages et préparent des spécialités : les rôtis, les tournedos, les paupiettes pour ne citer que celles-ci, avant de les disposer sur les étaux.

Au Maroc, ce travail de préparation de la viande s'effectue au fur et à mesure que la demande s'exprime, hormis quelques rares morceaux qui sont préparés par anticipation.

La majorité des clients achètent de la viande pour réaliser des tajines. Les clients ne nomment pas les morceaux et choisissent de moins en moins sur pièce puisque la viande est de moins en moins suspendue ou posée sur l'étal à l'air libre pour des raisons d'hygiène. Cela constitue une évolution marquante pour le métier durant la dernière décennie. Parallèlement, les bouchers sont encore rarement équipés en étals réfrigérés. Les clients formulent leur demande en précisant ce qu'ils comptent faire de leur viande : « brochettes », « tagine », « steaks »... Les morceaux comme le filet et le faux-filet sont sur commande ; pour le reste, la viande est directement prélevée sur une carcasse sortie du réfrigérateur à cette fin ou sur une carcasse suspendue à un crochet dans le local ou au dehors de celui-ci (cela se fait moins). La transformation de la viande telle que décrite pour la boucherie en France correspond au Maroc à ce que les bouchers désignent par la découpe « à la française »¹¹⁵ qu'ils expriment en français. Rares sont les bouchers qui maîtrisent ces techniques.

Les normes d'hygiène et de sécurité ne sont pas comparables. Aucune norme n'encadre les tenues vestimentaires dans la boucherie. La tenue des bouchers n'a de spécifique que le tablier blanc, tantôt immaculé, tantôt taché ici et là. Certains portent un tablier de boucher qui recouvre le torse. Les apprentis n'ont pas de tenue particulière. Tous sont en tenue de ville. Au Maroc, certains bouchers manquent de prudence et travaillent en tongs par exemple, bravant le risque d'un accident. A ce sujet, ils s'amusent de nos questions sur les risques d'accident en disant que ce sont des choses banales dans leur métier et que « *quand ça se produit, il s'agit de l'encaisser en silence (Rires) (...) Ce qui doit arriver, arrivera !* ». (Le cadet du trio, Maroc, Boucherie, 3 frères)

Au Maroc, les bouchers insistent sur la nécessité d'être propre, de nettoyer régulièrement : au moins une fois par jour, et au fur et à mesure, le plan de travail, les outils, les machines, la devanture de la boutique... Paradoxalement, il est encore admis au Maroc de voir des carcasses suspendues dans la boutique (de moins en moins à l'extérieur de celle-ci), que des mouches se posent sur la viande et que l'apprenti ou le boucher les chasse, dans un geste parfois empreint de nonchalance. Notons que sur le terrain mené, peu de morceaux suspendus ou disposés sur un étal ont été observés; cela était le cas au sein de la boucherie clandestine et d'une boucherie où les clients peuvent pénétrer à l'intérieur d'un local fermé (cf. photographie en annexe n° 3).

¹¹⁵ D'ailleurs, nous avons pu rencontrer un spécialiste de la découpe à la française de la ville de Kénitra. Désormais à la retraite, assis sur une chaise au fond de la boutique, il continue à superviser le travail au sein de l'entreprise familiale, reprise depuis par son fils.

A ce sujet, nous nous permettons de souligner que les consommateurs marocains ont conscience qu'il est dangereux pour eux de consommer la viande autrement que bien grillée ou bien bouillie. Un carpaccio ou un tartare ne correspondant pas aux habitudes alimentaires locales.

En nous hasardant à visiter une boucherie clandestine (cf. photographie en annexe n°3) au Maroc, nous avons constaté des conditions d'hygiène et de travail déplorables. Nous avons tenté d'entamer un entretien avec le boucher mais sa méfiance était telle qu'elle en est devenue menaçante.

L'ensemble des boucheries enquêtées en France ferment le lundi et ouvrent du mardi au samedi ainsi que le dimanche matin. Elles ouvrent toutes entre 7h et 8h. Certaines demeurent ouvertes toute la journée et en informent leur clientèle en apposant un autocollant « Non Stop » sur la devanture de leur boutique. Il s'agit de celles qui ont une activité traiteur ciblant des clients qui viennent acheter leur repas du midi. Elles ferment toutes entre 19h et 19h30. Les boucheries dont la journée de travail est coupée en deux, ferment entre 12h30 voire 13h et rouvrent vers 15h ou 15h30. Le dimanche, elles font pour l'essentiel une demi-journée de travail.

Au Maroc les horaires semblent extensibles à souhait de façon à mieux coller aux pratiques des consommateurs. Certains bouchers expliquent le fait qu'ils demeurent ouverts à l'heure du déjeuner en donnant l'exemple d'une situation où leurs clients recevraient des invités à l'improviste. Ils restent ouverts pour parer à cette éventualité et ne pas se couper de ces ventes potentielles. Ils ferment vers 14h pour rouvrir dans le milieu de l'après-midi. Certains, selon les saisons et leur quartier d'implantation, restent ouverts jusqu'à très tard ; minuit voire jusqu'au petit matin. L'été par exemple, certains bouchers prévoient des grillades pour les fêtards et les noctambules. Il n'y a pas de jour de fermeture hebdomadaire. Par ailleurs, les bouchers marocains prennent le plus souvent leurs congés annuels au moment de la fête de l'Aïd (fête du sacrifice) car c'est une période durant laquelle les possibilités de marché sont moindres (cf. le développement du point de vue marchand).

En France, une diversité des matières premières et des transformations dont elles font l'objet ressort. Les bouchers rencontrés « travaillent » le bœuf, le veau, le taurillon, la génisse, la viande de porc, la viande ovine et la volaille et rarement le cheval (nous n'avons pas été dans une boucherie chevaline).

Tandis qu'au Maroc, la volaille ne relève pas du champ de la boucherie qui ne traite que des viandes rouges (génisse, bœuf, et plus rarement les viandes de taurillon, de veau et de cheval). S'agissant de la viande de porc¹¹⁶, il existe sur le sol marocain des fermes spécialisées dans l'élevage du porc (aucune loi ne l'interdit). La viande de porc ne se vend qu'en de rares points de vente, ciblant prioritairement une population d'expatriés vivant au Maroc.

Les pratiques du métier renvoient à ce qui est fait par les travailleurs or celles-ci sont jalonnées de normes qui précisent ce que les gens de métier sont censés faire. Il s'agit de normes essentiellement techniques qui servent d'ancrage aux pratiques décrites. Plus largement, les normes désignent « (...) *les manières de faire, d'être ou de penser, socialement définies et sanctionnées, des valeurs qui orientent d'une manière diffuse l'activité des individus en leur fournissant un ensemble de références idéales, et du même coup une variété de symboles d'identification, qui les aident à se situer eux-mêmes et les autres par rapport à cet idéal.* » (Boudon et Bourricaud, ([1982] 2011, 417).

Cette définition entretient le caractère abstrait de la distinction entre valeur et norme ; que nous simplifions en associant aux valeurs, notamment les valeurs défendues par les gens de métier, ce au nom de quoi l'idéal est érigé en idéal.

¹¹⁶ Pour autant, selon une source ministérielle, des aires sont spécialement aménagées au sein des abattoirs de Casablanca et d'Agadir pour l'abattage des porcs élevés localement. Les souches de ces porcs sont héritées de l'époque du protectorat durant laquelle le Maroc comptait plus d'un millier d'élevages porcins. « *"Depuis cette période, il n'y a eu aucune importation de bêtes vivantes. Du coup, la quasi-totalité des porcs élevés au Maroc sont de purs produits locaux", précise ce cadre du ministère de l'Agriculture* ». « *"Jusqu'en 2000, le Maroc comptait encore une vingtaine de fermes porcines. Aujourd'hui, il n'en subsiste que deux à Casablanca et quatre à Agadir. Et elles n'abritent à elles toutes qu'un total de 4000 bêtes", affirme Xavier Bartoli, propriétaire de deux élevages porcins à Casablanca et à Agadir* ». Une partie de cette production est écoulée par le biais des charcuteries locales tandis que l'essentiel de celle-ci est destiné aux établissements hôteliers : « *"Les hôtels sont les premiers clients des éleveurs marocains. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la majorité des élevages et des abattages sont actuellement concentrés à Agadir, destination touristique par excellence", explique Xavier Bartoli.* ». Elle est aussi partiellement absorbée par les deux usines de transformation de viandes porcines que compte le pays. La filière demeure en effet très marginale et tout indique qu'elle le sera de plus en plus dans l'avenir car, paradoxalement, l'explosion du marché ne profite pas à la production locale devenue moins rentable que par le passé. Elle encourage cependant les importations marocaines de viandes porcines.

Majdoulein El Atouabi « Consommation "Du hallouf made in Morocco" », *Telquel* [en ligne] URL : http://www.telquel-online.com/302/maroc5_302.shtml

2.1.2. La tendance à la diversification de l'activité en France et au Maroc

En France, la situation du secteur de la boucherie a changé à partir des années 1960¹¹⁷ avec l'évolution de la filière. Celle-ci a engendré la transformation du réseau d'abattage. Depuis, les artisans n'ont plus le droit d'assurer eux-mêmes l'abattage ainsi que certaines opérations de découpe et de désossage. Ce glissement vers l'amont de la filière, puisque ces opérations relèvent désormais des ateliers industriels, réduit le champ technique du métier.

Plus encore, il transforme la division du travail aussi bien au sein de la filière qu'en interne. « *Avant, on savait choisir une bête sur pied !* ». Les compétences liées à l'abattage ne sont, désormais, plus nécessaires à l'exercice du métier.

L'abattage est une activité que les bouchers au Maroc continuent à maîtriser, non pas que le métier l'exige au quotidien, mais plus pour s'assurer un revenu complémentaire en proposant cette prestation au domicile du client, lors de la fête de l'Aïd ou d'occasions privées.

Au Maroc, une évolution marquante du quotidien des bouchers consiste en la mise en place d'une société de transport qui se charge d'acheminer les carcasses jusqu'aux boutiques :

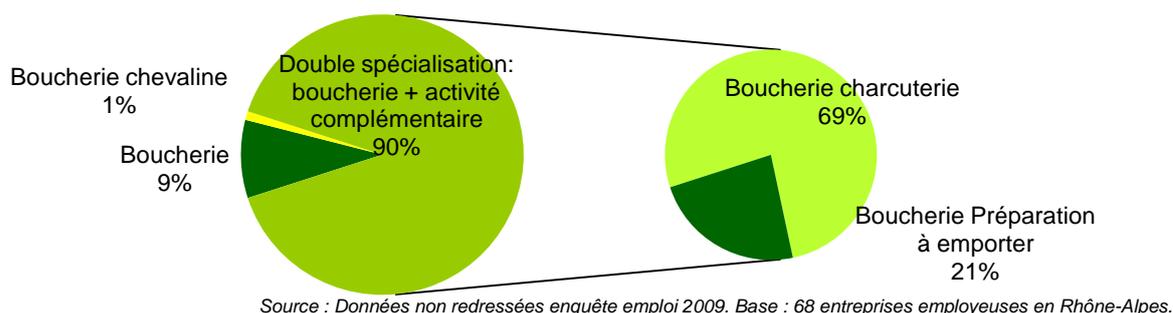
« Non, on ne porte plus la viande...Il y a des transporteurs maintenant...Les choses sont désormais, Dieu merci, plus simples. Ça ne se passe plus comme avant...Y'a qu'aux souks où il faut encore porter les carcasses...et courir avec...Maintenant, il y a le transport qui l'amène jusqu'ici. Il la dépose ici, il l'accroche et toi, tu la découpes à ta manière et tu la mets au réfrigérateur. Les choses ont changé un peu... En plus le transport des viandes est un commerce rentable. On paie par 55 dirhams par bête. Rien qu'avec nous, ils gagnent 3000, 4000 jusqu'à 5000 dirhams par mois. » (Le cadet du trio, Maroc, Boucherie, 3 frères)

Ce qui est saillant en termes d'évolution du métier de boucher n'est pas qu'il se soit fait « dépouillée » par l'amont de la filière en France ou par des activités périphériques relevant de la logistique au Maroc ; le métier s'est surtout ouvert sur d'autres activités voire métiers connexes.

Dans le cadre de l'enquête menée en 2009, la répartition des entreprises employeuses interrogées en Rhône-Alpes en fonction de leur activité principale fait ressortir la prépondérance des doubles spécialisations : boucherie-charcuterie, boucherie-préparation à emporter soit boucherie-traiteur.

¹¹⁷ Gorostiza-Brun Monique (de) (1992), *Profil Métier : Boucher*, Paris, Observatoire des qualifications et des formations de l'artisanat, Ministère du commerce et de l'artisanat, Union professionnelle artisanale, Assemblée permanente des chambres de métiers.

Figure 44 – Boucherie en Rhône-Alpes – Détail des activités



Les observations effectuées sur le terrain corroborent cette tendance d'adjoindre à l'activité principale – la boucherie – une seconde voire une troisième.

« Quand moi j'ai acheté le magasin, on faisait que de la boucherie. Avant c'était la mode. 20 ans en arrière, y avaient des boucheries, des charcuteries et puis bon... Les entreprises qui ont survécu sont pratiquement que les entreprises qui sont devenues mixtes (...). A part aux Halles de Lyon où les gens sont obligés de rester dans leur carré, c'est-à-dire ils ont un carré où ils doivent vraiment rester que boucher parce qu'ils peuvent vraiment pas faire de la charcuterie mais dans tous les quartiers vous verrez des boucheries charcuterie ! (...) Le gars qui est tout seul aujourd'hui c'est de plus en plus dur. Faut être compétent dans tellement de domaines ! » (Chagneux, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 8 actifs)

« J'ai appris surtout le métier de boucher puis je me suis diversifié... Ben parce que de toute façon c'est sur le traiteur. Le traiteur artisanal. Je ne fais ni de lunch ni de mariage. C'est vraiment du petit traiteur. » (Beran, Rhône, Boucherie-petit traiteur, 2 actifs)

Un artisan-chef d'entreprise décrit cette tendance en termes de désécialisation :

« Il faut la désécialisation du métier parce que sinon vous vous en sortez pas, parce que justement vos invendus, vous allez pas les jeter ! Vous perdez de l'argent ! Donc... Nous le but c'est d'acheter, de transformer pour vendre. Puis en plus vous voyez, vous avez une force commerciale, vous avez une force de gestion. » (Devet, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 10 actifs)

Il s'agit concrètement d'ouvrir le métier de boucher à un autre métier ; ce qui n'est pas sans conséquence du point de vue de l'appropriation du travail, tenant compte d'enjeux individuels et collectifs.

« CAP boucherie et puis le traiteur, c'est rien de compliqué, on apprend sur le tas, surtout dans la gamme de traiteur qu'on fait. », « (...) Ça s'apprend tout seul en faisant au fur et à mesure. On va pas... Ça serait style des trucs plus fins, faudrait du métier. Pour ce qu'on prépare, tout le monde sait le faire. » (Beran, Rhône, Boucherie-petit traiteur, 2 actifs)

Pour les chefs d'entreprises, la maîtrise de l'activité complémentaire passe par un apprentissage sur le tas et s'appuie chez certains, sur le concours de salariés qui sont des spécialistes du métier connexe en question :

« La charcuterie, j'ai appris un peu sur le tas. Au départ, j'avais pas de formation particulière mais petit à petit... puis on fait quand même, on manage quand même des professionnels. » (Chagneux, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 8 actifs)

Cette tendance à la diversification qui touche le métier de boucher et qui se traduit par la spécialisation dans un métier complémentaire, n'est pas sans conséquence sur l'entreprise.

En effet, il s'agit de faire des choix, d'engager des investissements en termes d'équipement (laboratoire, fours, gazinière...) et de recruter du personnel, avec le risque latent de s'éparpiller :

« Boucher, charcutier puis traiteur. Traiteur sur place. Dans traiteur y a une différence : quand on dit sur place c'est à emporter en fait. Pas traiteur à l'extérieur. » (...) *« C'est encore un autre métier et puis bon on s'occupe bien du magasin donc quand on s'occupe bien du magasin c'est difficile d'avoir ailleurs aussi. (...) c'est un choix. (...). Souvent, les gens qui travaillent pas beaucoup en magasin, pour compenser en chiffre d'affaire, ils vont à l'extérieur (...). Mais le problème c'est qu'ils délaissent... Ils délaissent de plus en plus leur magasin parce qu'ils ont une réception à faire ailleurs. Le magasin, ils ont pas trop le temps de s'en occuper... Quand y a pas trop de monde... 'oh, c'est pas grave, on a pas beaucoup de monde' ... après de moins en moins. Le peu de monde qu'on a, on le retient pas justement parce qu'on ne s'en occupe pas assez puis après le magasin il se plante » (Chagneux, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 8 actifs)*

Pour le chef d'une entreprise de 8 salariés, le développement de l'activité traiteur a été l'occasion de donner une dimension nouvelle à son entreprise :

« On a recruté petit à petit. En fait, c'est le traiteur qui s'est développé en fait. (...) d'en avoir 2 (salariés en traiteur ndlr) ça coûte plus cher, donc on a essayé de développer le traiteur un peu plus, puis après 2 bein des fois on a des surcroûts de travail bein ça fait juste, bein après j'en ai embauché un de plus. Au traiteur, ils sont 3. 3 traiteurs, en bouchers j'en ai 3 aussi. Moi, ça fait moi, une caissière et ma femme qui fait la comptabilité. » (Chagneux, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 8 actifs)

Par ailleurs, un chef d'entreprise/artisan boucher qui a effectué son CAP en 1986 et qui est installé à son compte depuis 11 ans assure ne pas vouloir pousser la diversification de son activité plus loin en se positionnant sur « les créneaux spécial charcuterie-traiteur, spécial ce qu'on appelle réception » sachant qu'il travaille seul avec sa compagne au sein de leur boucherie-traiteur ; celle-ci était en congés maternité au moment de l'entretien. Il dit :

« Moi je ne cherche même pas à me mettre dessus parce que ça m'obligerait à prendre 2 personnes de plus et puis faudrait qu'on se forme sur les produits un peu plus de mariage quoi ! (...) Là, à l'ordre du jour, le métier... sur 3 mois de l'année faudrait être 4, novembre, décembre, janvier et là en ce moment, en semaine faudrait être tout seul. (...) Et bien on vient 1h plus tôt... on vient 1h plus tôt, on bosse un quart d'heure après s'il faut. Et puis après quand ça doit attendre, ben ça attend. » (Beran, Rhône, Boucherie-petit traiteur, 2 actifs)

Le lien qui émerge de la combinaison de la taille des boucheries en Rhône-Alpes et des choix de diversification de l'activité qui leur sont associés consiste en une injonction à la polyvalence qui apparaît comme corolaire de la petite taille des entreprises en question.

Au Maroc, la boucherie demeure centrée sur les viandes rouges. En revanche, certains bouchers rencontrés adjoignent au fonctionnement de leur entreprise une activité supplémentaire en proposant, en fin de journée et jusqu'à tard le soir (autour de 23h voire 1h du matin le week-end) de griller les viandes achetées par les clients et de les accompagner de pain et de sodas pour un repas d'appoint. Dans d'autres cas plus marginaux, il arrive que le boucher vende des fruits et des légumes servant de produits d'appel destinés à attirer les clients.

La diversification telle qu'évoquée par Anne Jourdain (2014) renvoie à la diversification de l'offre dans un même métier avec comme toile de fond la recherche d'un profit monétaire. Sur le terrain de la boucherie, la diversification dont il est question dépasse le champ du métier de spécialisation principale de l'artisan pour y adjoindre des métiers connexes ; bousculant quelque peu l'observation d'Edith Penrose (1959) qui veut que *« plus la taille est petite, plus l'entreprise a intérêt à rester confinée dans son créneau »* (Penrose, 1959), élargissant l'acception à avoir du créneau de l'entreprise. Dans le cas de la boucherie, le terrain montre que dans les stratégies de diversification des activités mises en place, la prudence est de mise. Si *« la croissance de l'entreprise se met en œuvre du plus proche (le créneau, l'interstice) vers le plus lointain, le plus risqué (la diversification totale). »* (Jaouen, Torrès, 2008, 36), on remarque que les bouchers, aussi bien en France qu'au Maroc, s'en sont tenus à l'indexation de métiers connexes (charcutier, traiteur ou primeur) ou d'activités complémentaires à la leur (en proposant des grillades par exemple) sans courir dans cette croissance verticale intégrative des activités en amont et/ou en aval de l'entreprise ou dans les stratégies de diversification mise en place de grands risques.

* * * * *

Ce développement et les constats qui y sont relatés soulèvent la question des enjeux de la spécialisation. A travers cet exemple de la diversification de l'offre des bouchers par l'adjonction d'activités connexes à leur métier se pose la question des frontières du métier. Où commence et où s'achève la négociation de ces frontières ? En France, l'État procède à un *contrôle de juridiction* pour reprendre le vocabulaire d'Andrew Abbott (2003) en arbitrant entre ce qu'il est possible d'associer au titre d'activité secondaire et ce qui ne peut être considéré comme une activité connexe à l'activité principale de l'entreprise, telle qu'elle est inscrite au répertoire des métiers et portée au fichier SIRENE.

En n'actant que les diversifications qui semblent avoir du sens, l'État se porte garant de l'évolution des métiers en conférant une légitimité au fait de s'emparer d'un territoire aux mains d'autres professionnels, imprégnant ainsi le mouvement des écologies liées d'Andrew Abbott (2003).

2.2. La division du travail au sein de l'organisation artisanale

Il est difficile d'évoquer le travail sans le situer dans la situation organisationnelle de sa réalisation comme il est difficile d'aborder l'organisation sans évoquer ce qu'il s'y fait concrètement. Cet emmêlement semble exacerbé dans l'artisanat par la tendance à la non-séparation entre la conception et l'exécution du travail.

Dans la boucherie et la réparation automobile, aussi bien en France qu'au Maroc, aucune formalisation poussée des aspects organisationnels n'a été constatée. Pour autant, l'absence d'outils de gestion, de dispositifs et de règles écrites n'est pas symptomatique d'une désorganisation ni d'une incompétence gestionnaire. L'artisanat se passe de ces artefacts car il semble ne pas en avoir l'utilité ; une formalisation poussée figerait les choses. La petite taille de l'entreprise artisanale peut en être une explication ; bien que rapide. Dans le développement qui suit, il s'agit de montrer que le fonctionnement de l'organisation artisanale repose sur une adaptation permanente aux situations concrètes de production et à la demande des clients dans le cadre de ce que nous appelons une division *ad hoc* du travail. Cela ne signifie pas que l'organisation artisanale s'inscrit en permanence dans une spontanéité absolue mais plutôt que les entreprises s'organisent autrement.

Comment ? Au moyen de mécanismes semblables à ceux qui permettent de produire une organisation clandestine (Bernoux, 1981), non reconnue au sein de l'usine mais néanmoins efficace, qui permet à l'atelier de tourner et qui s'inscrit en opposition vis-à-vis de l'organisation formelle. L'organisation émanant des ouvriers, s'apparente à une régulation autonome (Reynaud, 1989, Livian, 2006), et s'appuie sur la correction des limites des prescriptions par ces ouvriers qui élaborent des règles d'ajustement spécifiques, centrées sur la production et soutenues par le collectif dans le cadre d'une défense collégiale des manières de faire, celles-ci mêmes que les règles formelles interdisent. Contrastant avec l'organisation formelle, les stratégies clandestines des ouvriers décrites par Philippe Bernoux (1981, 2011) et les « *heuristiques bien éloignées des prescriptions* » de Gilbert de Terssac (1992, 213), sont ce qui permet de réaliser la production puisque les perturbations qu'elle subit ainsi que ses « *dérives sont généralement récupérables, notamment grâce à l'intervention humaine* » (Terssac (de), 1992, 82). Ce que Gilbert de Terssac appelle « *l'obligation implicite constitue le mode d'organisation qui tend à compléter le mode d'organisation à base de prescriptions explicites. En d'autres termes, les obligations implicites constituent un ensemble de règles invisibles dont l'objet est bien de peser sur le comportement des exécutants même si cette influence se fait de manière discrète.* » (Terssac (de), 1992, 86).

Penser l'organisation artisanale par le truchement de la bipartition formel/informel permettrait de comprendre ce qui est en jeu dans la négociation de la règle sauf que l'opposition entre le formel et l'informel a un sens tout relatif au sein de l'entreprise artisanale, réputée peu encline à la formalisation poussée des règles organisationnelles. L'informalité acquiert un sens précis lorsque le contraste vis-à-vis d'un formalisme poussé est net. Or, l'artisanat ne met pas en scène des procédures prescriptives dont la matérialité lèverait le doute quant à leur portée formelle.

Comment fonctionne l'organisation artisanale et d'où tire-t-elle les ressorts de son fonctionnement ? Pour rendre compte du fonctionnement de l'organisation artisanale, nous proposons une lecture de la hiérarchie et de la manière dont celle-ci peut être bousculée au quotidien laissant entrevoir la division du travail. Cette dernière que nous décrivons en termes de division *ad hoc* du travail artisanal revêt un caractère dual, ancré et flexible à la fois.

2.2.1. *La place de la hiérarchie dans le fonctionnement de l'entreprise artisanale*

Nous abordons la place de la hiérarchie au sein de l'entreprise artisanale à travers le fait que les actifs, le patron compris, forment un collectif qui partage les mêmes conditions de travail. Ce constat qui nourrit l'idéaltype artisanal défendu par Bernad Zarca dont nous ne cherchons pas spécialement à nous distancier, ne constitue pas le principal apport de notre terrain concernant la division du travail mais un élément de contexte qui permet de mieux appréhender celle-ci (cf. le point suivant). Il ne s'agit donc pas ici de nier l'existence de la hiérarchie en se réfugiant derrière la petite taille des entreprises artisanales mais plutôt d'en préciser la nature.

Les compétences que nous entendons comme la capacité à mobiliser en les combinant « *des ensembles stabilisés de savoirs et de savoir-faire, de conduites-types, de procédures standards, de types de raisonnements, que l'on peut mettre en œuvre sans apprentissage nouveau* » (Montmollin, 1997), se révèlent structurantes des liens qui se tissent au sein des collectifs de travail. Dans les entreprises artisanales centrées sur les aspects techniques de leur activité et dans lesquelles la structure des qualifications des salariés est marquée par la prépondérance des profils techniques, et dont les patrons sont des gens du métier qui participent à la production comme nous avons pu en rencontrer dans la boucherie et la réparation automobile, la compétence acquise dans le métier apparaît comme une grille de lecture, une échelle graduée qui parle à tous les actifs.

Le caractère personnel des compétences techniques détenues situe chacun par rapport aux autres membres de l'entreprise de façon spécifique. La petite taille de l'entreprise rend le positionnement de chacun ainsi que la lecture globale des positionnements des membres du collectif plus accessible à tous. Cela n'est pas sans conséquence sur la manière dont semble se vivre la hiérarchie en interne.

Le rapport hiérarchique et ses implications sur le fonctionnement de l'entreprise artisanale sont liés aux compétences techniques et à l'ancienneté dans le métier, souvent corrélés positivement au statut de chacun au sein de l'entreprise. Le lien peut être empreint de proximité voire de familiarité entre le patron et ses salariés dans la boucherie et la réparation automobile.

Ce lien dépeint un rapport hiérarchique quelque peu « *décloisonné* », qui se matérialise dans la participation de tous à la réalisation de l'activité, dans le partage des mêmes conditions de travail. Les niveaux hiérarchiques se côtoient et travaillent ensemble.

Dans l'entreprise artisanale, les artisans-patrons participent à la réalisation du travail et se chargent de l'encadrement bien que ne valorisant pas particulièrement le fait d'encadrer autrui. L'encadrement à des fins de contrôle du travail – nous y revenons ultérieurement en abordant l'injonction d'autonomie au sein des entreprises artisanales – est perçu comme une perte de temps et d'argent, un temps qui peut être employé à être instantanément productif, ce qui génère un manque à gagner mesurable. Par contraste, au sein de l'atelier de l'usine Berliet analysé par Philippe Bernoux (1981), le clivage entre les salariés et le sommet de la hiérarchie est non seulement marqué mais central dans la compréhension du fonctionnement de l'organisation.

Celle-ci qui couve une lutte permanente entre le collectif d'ouvriers et la direction. Ce qui est en jeu est la rationalité de production des ouvriers qui n'est pas contestée par la hiérarchie de proximité mais qui l'est violemment pour la direction. Cette dernière place à ce niveau des enjeux de pouvoir. Se cristallise pour les ouvriers un enjeu collectif de lutte pour faire exister le collectif en tant qu'unité et asseoir la légitimité d'une organisation de la production qui s'écarte des règles descendantes définies par le sommet de la hiérarchie. Par exemple, les ouvriers remontent physiquement la chaîne de production en quittant leurs postes de travail et ce, pour intervenir ponctuellement sur une machine en panne, eux-mêmes, sans le concours des régleurs. Une tendance qui va doublement à l'encontre des règles formelles puisque ce mouvement est interdit et l'intervention sur les machines l'est tout autant ; pourtant cette infraction réduit le temps de l'arrêt de la chaîne et rend par conséquent le travail plus productif.

Dans l'artisanat, nous notons l'absence d'une lutte frontale entre les ouvriers et l'artisan-chef d'entreprise ; le fait que la hiérarchie soit une « *hiérarchie de talents* » (Piotet, 2002, 13) est peut-être ce qui en désamorce les motifs éventuels. Ce qui est observable du fonctionnement interne de l'entreprise artisanale n'est ni clandestin – car illégitime aux yeux du patron –, ni un moyen de lutte pour exister, mais une façon de faire avec ce qui est disponible comme moyens, comme conditions de travail et comme contraintes.

Nous tentons de dépasser l'analyse des collectifs de travail qui se trouve enlisée dans des clivages à l'instar de la classique dichotomie du rapport hiérarchique dissociant la conception et l'exécution du travail car ils ne permettent pas de lire de façon pertinente le fonctionnement organisationnel dans l'artisanat.

2.2.2. Une division ad hoc du travail

« La division du travail, pour sa part, implique l'interaction car elle ne consiste pas dans la simple différence entre le type de travail d'un individu et celui d'un autre, mais dans le fait que les différentes tâches sont les parties d'une totalité, et que l'activité de chacun contribue dans une certaine mesure au produit final. » (Hughes, [1956] 1996, 61)

Porter un intérêt à la division du travail telle que la conçoit Everett C. Hughes ([1956] 1996) consiste à analyser un faisceau d'éléments à l'instar des frontières entre les catégories de l'organisation, les postes de travail, les différentes tâches à réaliser et les qualifications qu'elles exigent, les rôles et leur dénomination, les interactions sociales, les situations des individus, les fonctions, les traits saillants qui ressortent pour ces éléments ainsi que leurs éventuelles déformations. Nous proposons ici une lecture tronquée de la division du travail au sein de l'entreprise artisanale en éludant certaines composantes pour concentrer notre approche sur d'autres.

La réalisation du travail au sein d'une entreprise artisanale s'effectue en tenant compte de la compétence de chacun. Dans la boucherie par exemple, la division du travail en interne dans son acception formelle – puisqu'initialement chaque salarié a son poste de travail – est mise à mal en permanence au gré des situations de production, des situations marchandes et de la subjectivité des membres du personnel. Ainsi, pour coller au mieux aux conditions de production et aux contraintes marchandes, l'effort collectif de travail est orchestré par le chef de l'entreprise, dans une division du travail qui s'ajuste en permanence aux situations concrètes de travail. Pour insister sur son caractère contingent, nous la désignons en termes de division *ad hoc* du travail.

Dans l'artisanat, le fonctionnement des structures qui sont souvent de petites tailles est tributaire d'une certaine souplesse dans leur organisation. Cela ne se fait pas au hasard. La logique du glissement d'un poste à un autre – observée dans la boucherie et la réparation automobile en France – constitue une facette de cette division du travail au gré des situations concrètes : l'indisponibilité d'un outil de travail comme le pont au sein d'un garage, la

complexité d'une tâche ou le fait qu'elle nécessite le concours de plusieurs personnes (démarrer un véhicule et actionner des éléments dans l'habitacle tout en vérifiant les effets produits...), répondre à la demande spécifique d'un client... Cela suppose d'être mobile en interne de façon à donner « *un coup de main* », le plus expert et le plus efficace possible, aux autres dès que cela est nécessaire. Dans cette logique, l'artisan-boucher comme le garagiste-chef d'entreprise s'assignent le rôle de pivot à travers une participation effective à l'activité.

« Quand vous êtes tout seul, vous avez pas de débit, donc... Il y a un rythme (...) et c'est plaisant...C'est plaisant même au niveau des clients. On est plus réactifs. Le client, il arrive, il dit bein tiens je sais pas vous avez plus de rôti ou une autre spécialité ! Si vous êtes tout seul dans le magasin vous ne pouvez pas le faire. (...) On est 3 – 4 on va lui faire. Y'en a un qui passe derrière. On va lui faire un rôti farci avec une spécialité (...). Si j'étais tout seul je ne peux pas le faire parce que j'en ai pour 10 minutes à le faire, les clients qui sont en magasin ne peuvent pas attendre pendant 10 minutes. C'est vrai que nous, on court un peu plus à 3-4. Voilà et y'en a un qui fait, donc au niveau clientèle on est beaucoup plus performant. (...)Un exemple : un de mes bouchers est mal luné ou n'importe, il n'a pas envie de servir du point de vue clientèle. Au lieu qu'il soit pas dans son assiette avec les clients ; que ça se ressente au niveau de l'entreprise bein je lui fais faire un travail derrière. Donc lui, il va être tranquille, il va faire son boulot derrière et j'en place un autre dans le magasin. (...) Chacun a un poste de travail par rapport à ses compétences. Bien sûr ! Et moi, souvent, je suis le bouche-trou c'est-à-dire que moi je fais...S'il en manque un, bein, je fais ce que les autres savent pas faire et puis surtout diriger tout ce qui est achat, c'est moi qui m'en occupe.(...) Ils ont des postes principaux puis après on s'entraide. Il en manque un, y'en a un qui glisse un peu d'un poste. Vous voyez par exemple les traiteurs sont capables de travailler la volaille. S'ils sont moins c'est nous qui allons le faire. Y a des choses... après on glisse. Moi, je suis au milieu (...) C'est moi qui m'adapte en fonction de ce j'ai comme personnel. Je les gère en fait ! (...) Une entreprise c'est quoi ? C'est un puzzle. Et c'est à moi de faire rentrer, que tout rentre pour que le puzzle il marche. (...) Les gens bah... moi j'ai des gens ils sont complètement différents, au niveau caractère, au niveau responsabilité, au niveau réaction à un ordre, situation. Ils sont complètement différents et moi justement je les emboîte. C'est ça le rôle d'un patron. C'est ça le rôle d'un patron. Et quand il en manque un, moi, je bouche le trou. » (Chagneux, patron d'une boucherie-charcuterie-traiteur de 7 salariés dans le Rhône)

Ce rôle que s'assigne ce boucher-chef d'entreprise s'appuie sur sa vision d'ensemble de l'entreprise et sur ses compétences propres puisqu'il est lui-même du métier. C'est aussi la routinisation du travail à plusieurs sur le mode de la coopération qui permet de produire cette efficacité qui se traduit par un certain rythme et qui est atteinte collectivement par le biais de l'« *entraide* ».

« Une petite équipe qui marche comme ça et puis on peut pas dire qu'on se fait des cadeaux mutuellement ... on travaille comme ça. Une bonne entente. (...) Les bons comptes font les bons amis... Je dis toujours à la secrétaire les bons comptes font les bons amis... Elle n'est pas regardante... le soir après le travail elle reste un quart d'heure, vingt minutes s'il faut terminer un truc. Lui c'est pareil, s'il faut terminer la voiture d'un client il va la terminer et tout...on paie les heures mais on va pas planter la voiture comme ça... Mais ça c'est parce qu'on est un petit garage... (...) Il préfère cumuler un peu les heures (ndlr : en arrivant plus tôt le matin) et puis les récupérer quand il en a besoin. (...) mais, si vous voulez on s'arrange comme ça parce que si...si.. il y a une voiture à terminer il va la terminer puis après ses heures il les récupère...on les paie en heures supplémentaires et puis il est content, il y trouve son compte et bah tout le monde y trouve son compte...mais si vous voulez moi il ne me viendrait pas à l'idée c'est-à-dire, bah ils ont travaillé... la secrétaire elle ne part jamais à l'heure mais par contre le jour où elle a besoin de la demi-journée ou de deux heures parce que son fils est malade le matin, elle va chez le médecin, je ne vais pas lui retenir ses deux heures...mais on peut le faire parce qu'on est une petite entreprise. (...) mais vous ne pouvez pas le faire avec tout le monde. » (Dalpéroni, Rhône, Réparation d'automobiles de luxe, 3 actifs + participation de la mère)

La division *ad hoc* du travail au sein de l'entreprise artisanale est proche de la notion de flexibilité, prise au niveau de la situation concrète de travail et non comme conséquence de celle-ci résultant des modes de production à flux tendus. Cette division du travail renvoie à un ajustement des décisions de conception et d'exécution du travail, au plus près de l'action, en tenant compte des conditions qui font localement la situation réelle de travail. Cette flexibilité souligne le degré de liberté et la marge de manœuvre dans le travail.

L'une des conséquences de cette division *ad hoc* du travail dans l'artisanat renvoie au fait qu'en jouant les « bouche-trous », l'artisan expérimenté peut se retrouver à réaliser des tâches peu valorisées – comme du nettoyage ou de la mise en place des produits dans la boucherie – alors même qu'il a quelques salariés sous ses ordres.

L'artisanat s'inscrit dans l'indivision des travaux qualifiés et des tâches annexes comme avaient pu le constater Bernard Zarca (1979), Annie Guedez (1994), Didier Schwint (2002) et plus récemment Anne Jourdain (2014). Cela semble détaché de la position hiérarchique, puisque chacun semble avoir conscience de ce que sont les tâches nobles et les tâches moins valorisées de son métier. C'est ainsi que le chef de la plus grande boucherie que nous ayons visitée dans le Rhône et plus précisément à Villeurbanne, aussi bien en nombre de salariés (qui sont dix au total) qu'en termes de superficie de la boutique, a répondu à nos questions tout en préparant des cailles. L'artisan dit préférer faire ce travail, qui consiste à finir de

déplumer cette petite volaille au moyen d'un petit chalumeau, lui-même car c'est un travail délicat que requiert cette volaille fragile. En effet, il faut manier le chalumeau, veiller à ne pas broyer la caille en la manipulant et travailler sans plan de travail. Sa dextérité lui permet de le faire en moins de temps que si c'était quelqu'un d'autre qui le faisait. Cela permet d'optimiser le temps de toute son équipe et la qualité du travail réalisé. Toutefois, cela ne signifie pas que seul le chef d'entreprise prépare ce qui est délicat ni que les salariés les moins expérimentés en sont tenus à l'écart. Inversement, les basses besognes ne sont pas attribuées de manière exclusive et permanente à un salarié ou à un apprenti dont ce serait le rôle, bien que cela arrive parfois.

La situation commerciale est à chaque fois différente, il en découle une configuration organisationnelle à chaque fois adaptée et ce, de façon à tirer le meilleur parti de chaque situation ; ou du moins de s'en donner les moyens.

La division *ad hoc* du travail au sein de l'entreprise artisanale souligne le degré d'autonomie et la marge de manœuvre dans le travail rendus possible grâce à la maîtrise des savoir-faire de métier. L'autonomisation des actifs de l'artisanat est le troisième point sur lequel repose la lecture proposée de l'imbrication de l'organisation et du travail dans l'artisanat. Avant d'interroger le rapport à l'autonomie des actifs, penchons-nous de plus près sur le fonctionnement organisationnel afin de mieux percevoir ce qu'il s'y passe.

2.3. Les routines qui fondent le fonctionnement organisationnel

La séparation entre la conception et l'exécution du travail comme prolongement des clivages hiérarchiques est la toile de fond sur laquelle sont esquissés l'analyse du mécanisme de la régulation de Jean-Daniel Reynaud et celle de l'obligation implicite de Gilbert de Terssac. Dans l'artisanat, le fonctionnement organisationnel n'est pas soutenu par le rationalisme poussé qui caractérise les organisations dont est décortiqué le fonctionnement dans les approches susmentionnées. La séparation entre la conception et la réalisation de la production n'est pas érigée comme un facteur d'efficacité et les procédures de travail ne sont généralement pas formalisées d'une manière poussée. Le travail à plusieurs, en glissant d'un poste de travail à un autre sur le mode de la coopération dans le cadre d'une division *ad hoc* du travail artisanal revêt un caractère dual, ancré et flexible à la fois. Cette dimension ancrée renvoie à ce que nous appelons des routines.

Nous proposons d'étayer le fonctionnement organisationnel dans l'artisanat en posant le cadre conceptuel relatif aux routines avant de nous décliner notre conception de celles-ci en nous appuyant sur les lectures faites et nos observations réalisées sur le terrain.

Le concept de routine apparaît en filigrane ici et là chez quelques auteurs qui traitent de la formation des habitudes, des schèmes de conduites, des « *habits of thought* » et des routines en tant que telles. Néanmoins, ce sera avec Richard Nelson et Sidney G Winter (1982) que le concept de routine s'est étoffé théoriquement pour devenir un élément important de la théorie évolutionniste du changement économique. Nelson et Winter considèrent que les routines organisationnelles ont des caractéristiques liées à l'hérédité, la mutation (variation) et la sélection, dans une logique « darwinienne » qui se rapproche de l'analyse du comportement génétique. Il s'agit pour ces auteurs de trois temps forts de la construction théorique du changement.

Les routines interviennent alors dans les organisations comme un stock de connaissances hérité des événements passés, accumulé et mémorisé en vue d'une mobilisation ultérieure. Le mécanisme de la variation permet leur renouvellement à travers leur confrontation entre elles, tenant compte d'éléments nouveaux. De la confrontation des routines émerge une forme de domination de certaines, qui, à travers le mécanisme de la sélection, aboutit à la transformation du socle initial.

Dans la littérature sociologique, les routines ont d'abord été abordées sous un angle foncièrement critique, les tenant pour un stigmate des processus de rationalisation de la production marquant le travail, concentrant les maux associés à la modernité et donnant à voir « *la domination exercée par le capitaliste sur le salarié* » (Breviglieri, 2004). D'autres lectures en ont été faites ensuite, portant un intérêt pour l'environnement dans lequel elles émergent, les ressources qu'elles mobilisent et les potentialités qu'elles renferment. « *La routine se trouve alors regardée comme une habileté technique en contexte, une forme de connaissance pratique manifestant bien une intervention active de l'acteur, mais engageant un savoir-faire dont la nature reste énigmatique et fort peu qualifiable.* » (Breviglieri, 2004, 19).

Trois modèles de référence jalonnent le champ conceptuel relatif aux routines : les routines comme modèle d'action et d'activité, comme modèle de comportement et comme modèle d'interaction. Dans le premier modèle, la routine constitue un schéma d'action partagé par un

ensemble d'individus qui, au fil du temps, s'institutionnalise et pèse sur le déroulement de l'activité formant « *des répertoires de réponses à des situations actuelles, en fonction de leçons apprises d'actions passées* » (Cohen, 1995 cité par Becker, 2001).

« *Within the organization, we can consider as routine analyse procedure which provides for the execution of a specific task; it is therefore a procedure which solves a set of problems internal to the organization. A procedure can be described as a set of instructions determining the actions to be taken when dealing with a particular circumstance.* » (Egidi, 1996, 4)

« (...) *ce qui est nécessaire pour qu'une firme continue ses opérations routinières est simplement que chaque membre de l'organisation continue à connaître "son boulot", et ce "boulot" est défini par une routine. Cela signifie, avant tout, que chacun retienne dans son répertoire toutes les routines effectivement activées dans le fonctionnement donné et routinier de l'organisation* » (Nelson et Winter, 1982, 100).

La routine est dans ce modèle appréhendée en lien avec un système de règles fonctionnelles qui structurent l'action, voire à travers elles. C'est ainsi que les capacités d'action qui s'expriment dans ces routines sont souvent décrites comme « informelles », « clandestines », « tacites », « indicibles »... Ce caractère informel est décrit par Marc Breviglieri (2004) en ces termes : « *Si ce dernier (savoir informel ndlr) déroge au format déterminé de la règle d'utilisation, il renvoie néanmoins lui aussi, pour les sociologues, à des formes de régularités, et participe ainsi des routines d'activité de l'opérateur.* » (Breviglieri, 2004, 20)

Le second modèle s'appuie sur une dimension sociocognitive dont le point de départ est la formation des habitudes individuelles qui explique la stabilité des comportements et la mise en place de régularités dans un ethos de groupe. Ce modèle renvoie aux « *habits of thought* » de Thorstein Veblen qui dominant le comportement humain mais aussi aux travaux de Hayek sur les « *schèmes cognitifs* » (cités dans Mangolte, 1998). La routine renvoie dans le cadre de ce modèle à « *un élément où peut se fixer l'usage* » (Breviglieri, 2004, 20) via l'incorporation de savoir-faire propres à un collectif.

Le dernier modèle donne à voir des routines collectives, observables en s'appuyant sur une dimension sociale et relationnelle et en insistant sur la résolution de « *problèmes identifiable de séquences d'action stables* » (Dubuisson 1998). Ici, la routine incarne « l'indétermination des rapports de coordination » (Breviglieri, 2004, 20-21)

Ces différentes perspectives en lien avec la routine ont en commun trois clés analytiques qui nous semblent s'imposer comme incontournables dans l'analyse qui peut en être faite : d'une part, porter un intérêt aux routines implique de prendre en considération les compétences des acteurs. D'autre part, ces travaux portent un regard sur la dimension concrète du travail et de l'organisation de celui-ci. La routine comme « *savoir strictement local* » (Breviglieri, 2004, 21) revêt un caractère situé dont il semble pertinent de tenir compte. Enfin, les routines apparaissent comme un vecteur faisant le lien entre la dimension individuelle et la dimension collective du travail, mais aussi comme un vecteur de la trajectoire héritage-crédation dans laquelle la perspective évolutionniste prend son sens. Marc Breviglieri (2004, 21) formule cette idée en écrivant que « (...) *la routine semble suivre une trajectoire qui, partant de valeurs conservatrices, la conduit vers des valeurs émancipatrices.* »

Nous retenons de l'approche évolutionniste le mode de construction des routines – l'analogie biologique – modélisant le mécanisme par lequel une nouvelle manière de faire écrase une ancienne et sert d'ancrage à de nouvelles routines. Aussi, établissons-nous un lien, comme le font Nelson et Winter, entre le recours aux routines et l'efficacité organisationnelle et utilisons ce concept pour rendre compte du fonctionnement des entreprises artisanales en l'absence de séparation entre conception et exécution. Les routines rendent compte ici du chaînon manquant entre la formalisation poussée des prescriptions et la spontanéité des actions dans une invention systématique des manières de faire.

Les routines sont considérées ici comme le résultat d'interactions qui s'appuient sur les habitudes individuelles et pèsent sur le fonctionnement organisationnel des entreprises de l'artisanat. Les routines ne sont pas imposées aux individus mais construites par eux – en continu – par le biais des interactions sociales qu'ils entretiennent et leurs conséquences sur l'action. La dimension relationnelle est au cœur des routines telles que nous les appréhendons.

En s'appuyant sur les situations passées, les expériences vécues et partagées dans le cadre du collectif, ces routines sont un socle de solutions possibles, un catalogue des compétences, d'expériences individuelles et collectives, détenues en interne et partagées dans une certaine mesure, qui permettent d'optimiser le fonctionnement de l'entreprise sans cesser de coller au mieux à la situation de travail.

Ce concept de routines permet d'appréhender le travail du collectif tel qu'il est structuré par l'expérience acquise individuellement et collectivement, tenant compte de la manière

« habituelle » de prendre des décisions, de concevoir l'organisation du travail et les tâches concrètes ainsi que de la rationalité limitée des acteurs et de leur marge de manœuvre, la manière dont les actions sont menées ainsi que leurs retombées, en lien avec les changements et les aléas que suppose le contexte d'incertitude.

Au sein de l'entreprise artisanale, la cristallisation des relations sociales en des routines de travail favorise la coopération ; aussi la coopération rend-elle les routines plus efficaces. Nous préférons parler de routines plutôt que de coopération car cette dernière est une issue possible et souhaitable, atteinte ou non et qui ne dépend pas des seules routines. Aborder le travail artisanal à travers la coopération semble réducteur de ce qu'il s'y passe concrètement.

Nous ne nous servons pas des routines pour établir la stabilité des comportements dans le temps, tout comme nous ne nous en servons pas pour mettre en évidence des régularités temporelles car la nature du terrain mené ne le permet pas : pour cela il aurait fallu qu'il y ait une récurrence dans nos observations et décider *a priori* de celle-ci.

Les routines telles que nous les concevons se nourrissent d'une certaine régularité temporelle des comportements mais elles ne s'y résument pas. Quelle distance mettons-nous entre la routine de travail telle que nous la percevons sur notre terrain et la répétition dans le sens le plus étiré qu'elle puisse prendre et l'interprétation la plus spontanée que nous puissions lui associer ?

Tout d'abord, notons qu'il n'y a pas de répétition absolue : l'action répétée tient compte de l'incertitude de son contexte de réalisation et ne peut être identique à l'action initiale. Une action répétée ne produit pas nécessairement les mêmes conséquences, et ce, en fonction des situations de travail, des événements et des échanges qui la sous-tendent. Si la répétition ne peut être absolue, elle permet néanmoins un certain ancrage des relations, des logiques sociales et des actions au sein de l'organisation. Cet ancrage, dont les routines sont un des éléments observables, relève d'un processus lent qui s'actualise en permanence et qui tient compte des changements et de leurs conséquences. C'est ainsi que le recours à ce concept permet de tenir compte de la dimension temporelle au sein de l'organisation. Les artisans dont nous avons observé le travail semblent apporter constamment des modifications à leur travail en réaction à la situation concrète, procédant par touches successives.

Didier Schwint pose le principe suivant : « *la création mène à la routine. Et la routine ne peut se régénérer que par la création* » (Schwint, 2002, 226). Ainsi, la routine, sans être détachée

de la création qui la nourrit, explique selon l'auteur l'efficacité du savoir artisan (Schwint, 2002, 226-227). « *Il y a un continuum de situations allant d'une extrémité dominée par la pleine routine (...) à une autre extrémité, celle de l'innovation majeure (...).* » (Nelson et Winter, 1982, 112). Les routines ne spécifient pas de manière rigide les procédures à suivre. L'idéal consiste pour les artisans à trouver des réponses professionnelles entièrement disponibles (Schwint, 2002, 131). Le travail artisanal semble osciller en permanence entre deux pôles de tension : l'improvisation qui s'exprime dans l'instantanéité et la routinisation qui mobilise le temps long du métier et la mise en forme des réponses avec l'expérience du temps (Schwint, 2002, 117). L'exemple issu du terrain du client qui commande une préparation (un rôti) qui n'est pas proposée dans les étals mais qui demeure faisable étaye ce point. En s'éclipsant dans le laboratoire pour préparer cette commande, il s'agit là d'une improvisation spécifique à la situation en présence. Ceci dit, cette improvisation s'appuie sur des modules productifs existants puisque ce n'est pas ni la première fois que cette situation intervient ni la première fois que l'artisan ou l'un de ses salariés se retrouvent à ficeler un rôti.

La cristallisation des routines renvoie à ce qui constitue leur force : elles font consensus au sein du collectif de travail puisqu'elles se construisent en se fondant sur le travail de chacun, le sens qu'il y met, l'expérience individuelle et collective. Pour le dire autrement, le travail à plusieurs appelle une mise en commun des actions des individus qui agissent à l'égard des objets et des événements en fonction du sens qu'ils leur donnent. Chaque individu interprète les événements auxquels il est confronté et crée du sens à son échelle. Ce sens produit n'est pas figé. Il subit des modifications en fonction des interprétations successives et des événements qui surviennent.

S'il n'y a pas de répétition absolue, c'est qu'il y a un nécessaire ajustement des processus pour coller à la situation en présence. C'est ainsi que l'emprunt que nous faisons à l'approche évolutionniste à travers les mécanismes d'hérédité, de mutation (variation) et de sélection permet de penser les ajustements qui s'opèrent dans l'action – qui sont parfois des créations pures ou des modules de routines peu utilisés – et qui deviennent à leur tour la routine « dominante » ou usuelle à l'instar d'un principe supérieur chez les conventionnalistes. La théorie des conventions permet ici de dépasser certains clivages théoriques opposant la routine au changement et permet de prendre en compte ce au nom de quoi un nouveau sens collectif est attribué à une manière de faire, écrasant une ancienne et servant d'ancrage à de nouvelles routines.

Les routines, en tant que résultat d'interactions, donnent à réfléchir aux règles et à la régulation. Comme l'environnement, la règle permet aux routines de se mettre en place :

« Pour appliquer une règle, il est nécessaire de compléter ce qui n'est pas spécifié par la règle, par les données du contexte. En un sens, les routines viennent combler ce qui n'est pas spécifié par la règle. [...] Nous soutiendrons que les routines suspendent l'indétermination créée par la règle. Les routines mettent entre parenthèses les intentions de l'autre. En effet, en raison de leur caractère automatique et mécanique, elles évitent aux acteurs de l'organisation, engagés dans une action collective, de s'interroger sur leurs intentions mutuelles de coopérer » (Bénédicte Reynaud, 1998).

Les règles émanant des artisans-chefs d'entreprises sont très rarement formelles au point d'être écrites. Les routines sont adossées aux normes professionnelles en tant que *« principe ou modèle de conduite propre à un groupe social ou à une société. Les normes sociales sont conformes à ce qui est communément admis et légitimé par le système de valeur propre à chaque société ou à chaque go social. Les normes sociales sont intériorisées par les individus au cours de la socialisation et régulent les comportements par des sanctions positives ou négatives, formelles ou informelles, quand il y a transgression ou non-conformité »* (Alpe et al., 2007, 204). Ces normes, que nous avons abordées plus haut en lien avec les pratiques des métiers dans la boucherie, orientent les comportements, les attitudes et les logiques d'action des actifs. Bien que non-écrites pour l'essentiel, ces normes professionnelles renvoient à ce qu'il y a de plus formel dans l'artisanat. Elles s'acquièrent au fur et à mesure, des années durant, au contact de pairs, en faisant ce qu'il y a à faire. D'ailleurs, tout l'enjeu d'un apprentissage réussi est de les assimiler.

La routine de travail n'est pas un phénomène invisible, mais un processus observable qui passe par l'interaction et l'action en s'appuyant sur les normes professionnelles. Elles constituent des éléments perceptibles qui reflètent à la fois le contenu des relations sociales, leur fréquence et leur structuration en réseau, leur imbrication aux règles et normes ainsi que les conventions en présence. Ces relations sociales contribuent à construire un sens collectif sans pour autant peser comme une contrainte rigide. La routine apparaît au sein de l'entreprise artisanale comme une production collective, localement normative, structurant le fonctionnement organisationnel.

Le rythme du travail apparaît comme *« (...) le signe de l'équilibre réussi entre les outils, le corps et les matières, le signe de la synchronisation entre les diverses temporalités de ces trois éléments, et de l'intériorisation du temps technique de la fabrication. »* (Schwint, 2002, 126)

et constitue un point de jonction de la perspective individuelle et collective du travail artisanal en passant par les différents artefacts en présence. La routine est elle-même une cristallisation de divers processus et de différents rythmes. Plus que cela encore : nous nous associons à la remarque de Marc Breviglieri qui reproche aux travaux sur la routine de négliger « *l'économie émotionnelle et le bien propre à la routine : l'aisance* » (2004, 18). Cette « *aisance – ce Bien visé par l'économie de la routine – ne procure pas seulement une manière propre de s'épargner dans l'activité, mais aussi une félicité de nature profondément intime* » (Breviglieri, 2004, 28) car c'est aussi de cela qu'il s'agit.

* * * * *

L'absence de formalisation des prescriptions est contrebalancée par l'existence de ces routines à travers lesquelles le travail à plusieurs acquiert un ancrage qui n'est certes, pas écrit, mais qui structure le fonctionnement organisationnel quotidien en constituant un catalogue de modules que les travailleurs compilent en y adjoignant lorsque cela est nécessaire des séquences de création plus ou moins spontanées qu'imposent les situations concrètes de travail. Cette forme d'héritage en perpétuelle construction est un socle des processus de travail au sein de l'entreprise artisanale.

La manière que nous avons de mobiliser les routines se veut une réponse à la question du fonctionnement des entreprises artisanales mais aussi à ce qui fait leur efficacité. Les routines renvoient à la cristallisation au niveau de l'organisation de la dimension individuelle et collective du travail. Elles s'appuient sur les compétences individuelles, les expériences de chacun et de leur imbrication fondant un socle commun. Dans le développement qui suit, nous nous intéressons au rapport au travail pris au niveau individuel, interrogeant l'autonomie des acteurs.

3. Apprentissage, appropriation du métier et autonomie dans le travail

Le travail artisanal requiert de « *sentir les choses au bout des doigts* » (Daduche, Rhône, Boucherie-petit traiteur, 2.5 actifs). Au-delà de ses aspects visibles, le travail artisanal requiert un savoir complexe qui englobe le savoir-penser, le savoir-organiser, le savoir-produire et le savoir du corps ainsi qu'une aptitude à acquérir ces savoirs et à les mobiliser dans leur mixité (Schwint, 2002) dans une imbrication du geste et de la pensée défendue par des sociologues tels que l'américain Richard Sennett (2008, 2010 pour l'édition française) ou encore Didier Schwint en 2002 en France.

Le développement qui suit offre une lecture du rapport au travail et du rapport aux autres qui sont deux pôles de tensions qui permettent de percevoir les enjeux qui entourent le travail artisanal et d'en interroger les modalités d'appropriation. Cette appropriation du travail artisanal fait intervenir des normes professionnelles qui semblent connues de tous, intériorisées au fur et à mesure de l'immersion dans le travail dans le cadre d'une socialisation professionnelle. Nous nous intéressons aussi au lien entre l'appropriation du métier et l'autonomie à travers ce qu'en disent les artisans, en suivant le cheminement qui mène de l'apprentissage au développement d'un style et à l'expression d'une touche personnelle dans le travail qui traduisent la singularité du travailleur. Notons que l'apprentissage est appréhendé ici comme cadre dans lequel se réalise l'appropriation du travail, par conséquent, l'acquisition des gestes et des manières de faire proprement dites ne sont pas décrites.

3.1. L'apprentissage, comme premier cadre d'appropriation du travail artisanal

Dans l'artisanat français, le métier « (...) *est transmis par apprentissage, c'est-à-dire dans une relation d'homme à homme, plus exactement de maître adulte à apprenti enfant ou adolescent. Cette transmission, étalée dans le temps, progressive, marquée par des étapes que les compagnonnages ont ritualisées, n'est pas uniquement un transfert d'informations, de procédures d'utilisation d'instruments, de recettes, de techniques, de modes opératoires. Elle est tout à la fois une mise en forme du corps et de l'esprit qui s'opère par identification. Tout d'abord par identification mimétique : le geste appris est un geste regardé, (...)* » (Zarca, 1988, 250)

Avant que l'appropriation du travail ne puisse avoir lieu, il est question du choix du métier de spécialisation. Or, les circonstances de ce choix et les modalités d'apprentissage diffèrent, selon le contexte : français ou marocain.

Chez les artisans bouchers-chefs d'entreprises interrogés à Lyon et à Villeurbanne, ce choix est intervenu à l'âge de 14 ans sans qu'un proche parent ne soit du métier.

« J'étais pas trop bon à l'école. J'ai essayé traiteur. J'ai essayé la boucherie. Ça a marché parce que c'est un CAP assez facile. » (Beran, Rhône, Boucherie-petit traiteur, 2 actifs)

« Je fais partie des générations où... disons que... à 14 ans, parce qu'on voulait faire un métier manuel on nous mettait dans le coin de la classe...(...) Petit, je voulais faire ce métier, mais c'était l'époque où il y avait pas le choix d'aujourd'hui. Tout est différent. » (Daduche, Rhône, Boucherie-petit traiteur, 2.5 actifs)

Si certains soulignent clairement que leur choix d'orientation s'est porté sur un métier artisanal comme une conséquence de leurs mauvais résultats scolaires, d'autres disent avoir choisi leur métier avant de subir toute marginalisation scolaire, en faisant un choix délibéré pour la boucherie sans souffrir aucune forme de discrimination au sein système scolaire : *«Moi j'ai toujours eu envie de faire ce métier!» (Chagneux, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 8 actifs)*. Ce constat évoque ce que Christophe Jalaudin et Gilles Moreau (2002, 53) appellent l'orientation de l'apprentissage comme produit d'un choix résiduel au titre de l'alternative scolaire. Le positionnement par rapport à l'école n'est pas systématique au sein de la population enquêtée. Les circonstances de la spécialisation ne sont pas exclusivement liées à la scolarité. Il ne s'agit pas ici de lier directement l'orientation vers l'apprentissage artisanal et le décrochage scolaire entendu comme sortie précoce du système de formation initiale, ni de dire que l'artisanat dépend de ce point de rupture qui est d'ailleurs complexe à démêler et qui s'avère être symptomatique de la convergence de nombre de facteurs à l'instar de la fragilité de la vie familiale. Il n'y pas lieu de tenir un tel propos qui serait – au regard du matériau de recherche dont nous disposons – pure spéculation.

Au Maroc, il ne s'agit pas pour le jeune apprenti d'un choix de spécialisation libre notamment en raison de l'absence de filières de formation spécifiques. L'ensemble des bouchers rencontrés ont acquis leur savoir-faire dans le cadre d'un apprentissage traditionnel, sur le tas et s'inscrivant dans une temporalité longue. Ils n'ont pas choisi le métier d'artisan boucher, mais ont plutôt été choisis par un boucher installé à son compte et qui s'avérait être un proche parent ou faisant partie de l'entourage voire du voisinage de la jeune recrue, le patron de la boucherie du quartier par exemple.

« Au tout début, j'ai travaillé avec un monsieur de khabbazate¹¹⁸... J'ai travaillé chez lui petit... Je devais avoir 11 ans, pendant les vacances d'été, je venais travailler avec lui... Quand il y avait des vacances de 2 ou 3 jours, j'y allais. J'observais ce qui se passait. L'essentiel était que j'y sois. Vous savez, au début, on ne rentre même pas dans la boutique... Tu restes dehors à chasser les mouches... vous comprenez... Il m'envoyait à droite et à gauche chercher des choses ; quand il amenait la marchandise de l'abattoir, je la lavais, la préparais... Quand il finissait son travail, je nettoyais, disposais la viande... et en même temps, tu observes et de temps en temps, (arrivée d'une cliente) il avait la flemme de faire lui-même quelque chose, il me faisait rentrer dans la boutique et je le faisais, je préparais ce qu'il y avait à faire. Des fois, il me laissait dans la boutique. En revenant, il constatait que j'avais vendu... L'essentiel étant que je ne gâche pas de viande... après, au fur et à mesure, il s'est dit 'celui-ci commence à maîtriser, je lui laisserai plus d'autonomie...' » (Aziz, Maroc, gérant d'une boucherie avec un financeur, travaillant seul)

« C'est mes frères... Je savais que j'allais quitter l'école pour travailler avec eux... Je le savais. C'était prévu. C'était programmé... Déjà... J'avais travaillé pendant un an ici et ils m'ont dit de continuer un peu les études... mais je ne reviendrais pas à l'école... pourquoi ?! Bah parce que cela fait deux ans que je travaille... Je n'y retournerai pas... et si je veux le bac, je le passerai... on n'a pas besoin que tout le monde soit médecin, il en faut des bouchers, des mécaniciens. » (Le benjamin du trio, Commis de 19 ans, Maroc, Boucherie, 3 frères)

En considérant l'apprentissage en France ou au Maroc, les points de divergences apparaissent nombreux. Au Maroc, lorsqu'ils sont présents au sein des boucheries, les apprentis sont nécessairement de la famille du boucher. Or, ce lien familial sous-tendant les situations de transmission des savoir-faire n'a pas été observé sur le terrain français.

Au sein des boucheries rhodaniennes où nous nous sommes rendues, le recrutement des apprentis semble faussement ouvert à tous. A y regarder de plus près, les apprentis n'ont pas de liens de parenté avec les dirigeants de l'entreprise ; néanmoins, il ressort des discours que certains apprentis ont été recommandés aux chefs d'entreprise par un membre de l'entourage commun. Cette pratique semble courante et n'est pas toujours couronnée de succès :

« J'en ai eu un (un apprenti), je n'ai pas eu de chance, je suis tombé... l'erreur que j'ai faite déjà c'est que j'ai pris quelqu'un que je connaissais et d'une, et deux c'était un vrai tire aux flancs, il a manqué la première année 45 heures non justifiées... il était à 2 mois de passer le CAP quand il y a eu un accord. Moi, je savais qu'il n'avait pas été à l'école, il est arrivé à la chambre des métiers,... J'ai dit il est majeur, il va plus du tout à l'école, qu'est ce qu'on fait... Et moi, chez moi, il était tout le temps en arrêt maladie. Sur un mois, il arrivait toujours à se mettre en maladie puisqu'il connaissait quelqu'un... Moi j'ai dit bon bah c'est bon. (...) bah j'ai dit plus d'école, plus de contrat, ça s'arrête là ! (...) "tu veux plus continuer ?", "Non, non !" Bah t'inquiète

¹¹⁸ Khabbazate est un quartier populaire situé dans la médina de la ville de Kénitra, la vieille ville.

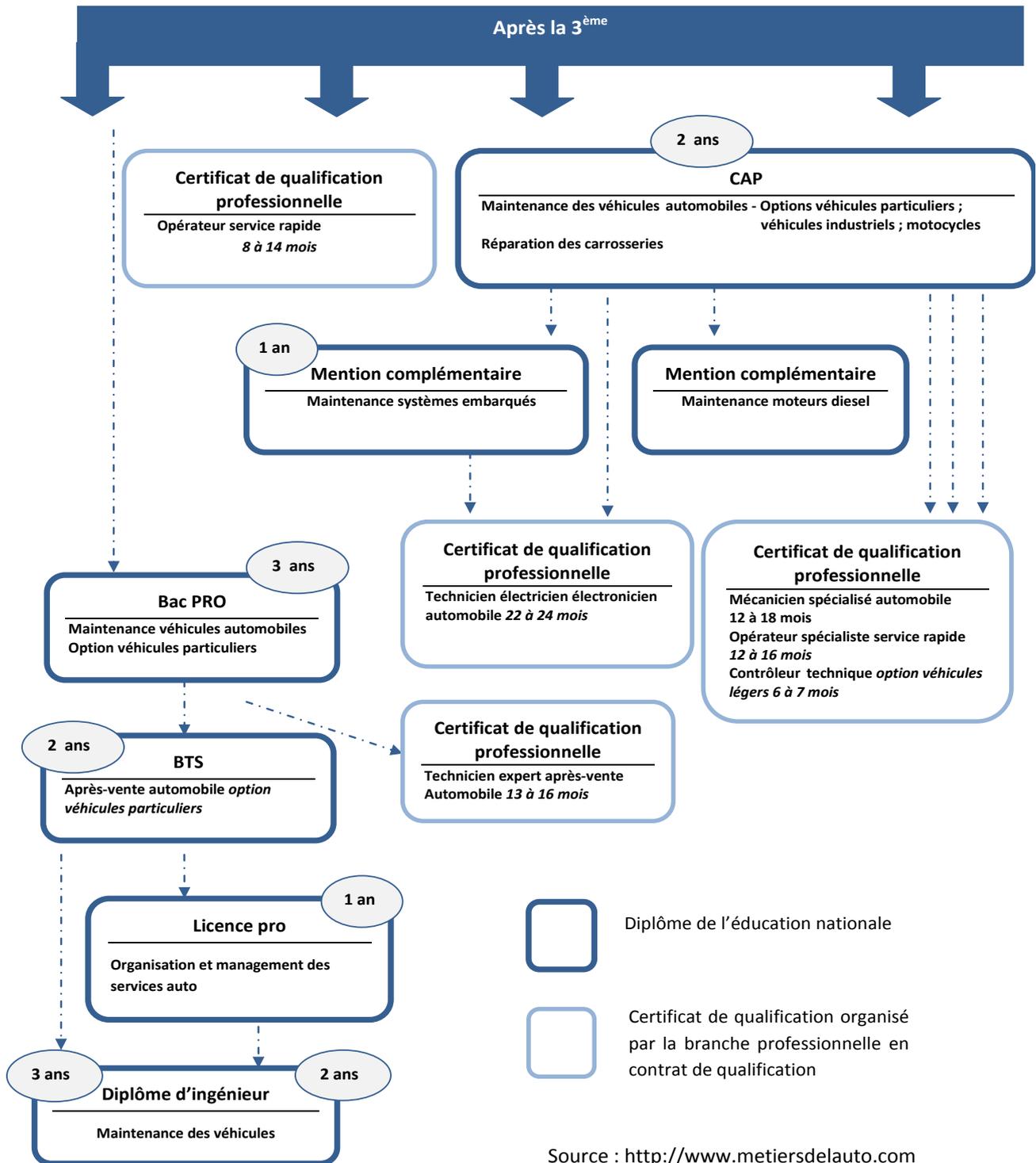
pas, demain tu viens, tu signes les papiers et (sifflement). Donc voilà, c'était vite fait, bien fait ! » (Beran, Rhône, Boucherie-petit traiteur, 2 actifs)

L'une des plus grandes différences entre les modalités d'apprentissage artisanal en France et au Maroc revient au caractère contractuel. Le législateur français pose des conditions d'âge pour l'apprenti et définit le niveau de rémunération. Celle-ci est fonction de l'âge du jeune et de l'ancienneté de son contrat d'apprentissage. La formation en alternance dans ce cadre débouche sur l'obtention d'un diplôme. Les apprentis doivent avoir entre 15 et 26 ans pour être éligible à une formation par apprentissage ; une dérogation délivrée par les autorités compétentes – la Direction du travail – est nécessaire pour tout candidat à l'apprentissage dont l'âge ne correspondrait pas au seuil d'éligibilité. Enfin, en France, le contrat d'apprentissage dure deux ans sauf dérogation permettant la contraction de la formation en une année. Le contenu de l'apprentissage est formellement défini, de façon collégiale, par des professionnels du métier, leurs instances de représentations, les représentants de l'Etat et les centres de formation d'apprenti. Ce contenu est décliné selon un calendrier précis, défini de façon à ce que les acquis en entreprise et au CFA se complètent. En France, des textes juridiques encadrent les pratiques des entreprises en matière d'apprentissage. Prendre un apprenti pour le cantonner à des tâches subalternes est une entorse au contrat d'apprentissage. Il est primordial qu'il apprenne le métier et qu'il réussisse ses examens pour obtenir son diplôme. Des dérives peuvent survenir au sein des entreprises artisanales et ce, en dépit des discours tenus.

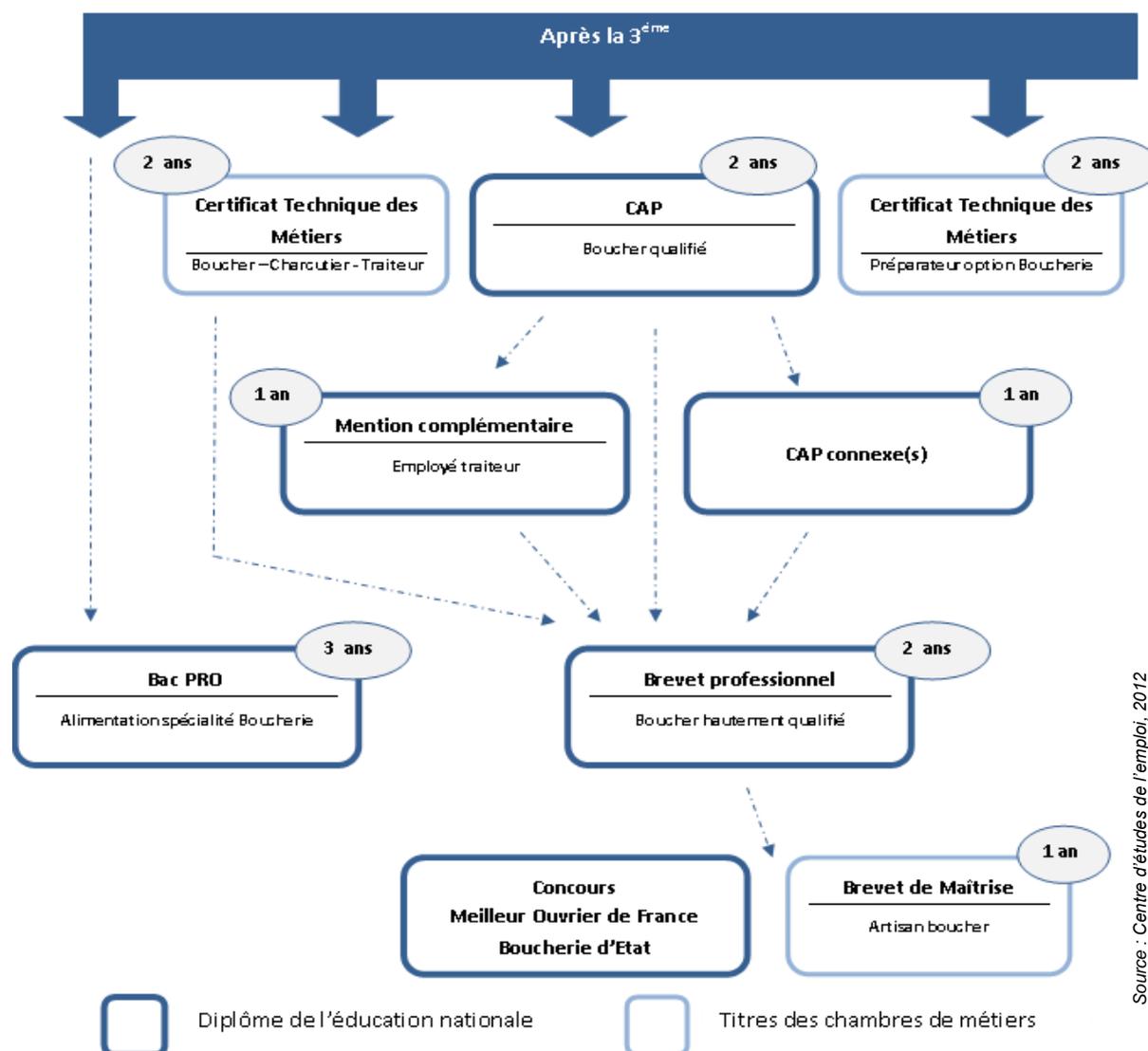
« Comme pour nous on a une activité sur des véhicules de haut de gamme...donc c'est très difficile d'employer des apprentis parce que nous, il faut plutôt trouver des gens qui sortent déjà avec au moins le bagage du BEP et puis voire même après quelques années de formation sur des véhicules courants pour à peine pouvoir se spécialiser sur des véhicules comme ça....(...) Vous savez ils ont une partie en entreprise et puis une partie bien sûr à l'école... Et ils parlent entre eux, c'est normal, les gamins...Et toi, qu'est ce que tu fais. Qu'est ce qu'on te fait faire ? Et nous, on se dit si c'est pour lui faire faire du lavage toute la journée, du lavage de jantes, si c'est pour lui faire faire du lavage de pièces et rien lui confier...comment voulez-vous ? On peut pas un gamin qui n'a aucun diplôme, on peut pas lui confier certaines choses ! (...) On en avait eu un, un jour (...) il était censé changer des plaquettes de freins, y'en a une il n'a pas su comment la mettre il l'a foutu à la poubelle. Vous comprenez...Vous vous rendez compte... le risque, c'est ça... Ne serait-ce que remonter une roue, c'est du domaine du facile... Il faut tout vérifier après parce que si c'est mal monté donc c'est un problème de responsabilité... (...) Le risque c'est ça...vous voulez lui faire faire un travail, la pièce ça va être mal monté ou n'importe quoi. D'abord vous allez avoir un retour chez vous du véhicule, le client vous allez le perdre forcément et puis deuxièmement c'est le risque responsabilité...Et puis la casse. Alors sur une voiture ordinaire vous avez les pièces qui valent un certain prix, ça doit être trois fois le prix

sur une voiture comme ça, donc y a aussi ce risque-là ! Tout ça fait un ensemble qui nous a conduit, nous, à plus prendre d'apprentis.(...) Pour nous il faut qu'ils aient un petit peu plus d'expérience pour qu'on puisse le prendre pour lui faire faire...parce que le gamin, si vous ne lui faites rien faire d'intéressant au bout de deux, trois mois il va s'embêter, il va se démotiver. » (Dalpéroni, Rhône, Réparation d'automobiles de luxe, 3 actifs + participation de la mère).

Etudes et diplômes dans le secteur de la réparation automobile en France



Études et diplômes dans le secteur de la boucherie en France



Ce cadre formel n'a pas son équivalent au Maroc. Les efforts réalisés dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'apprentissage ne concernent pour l'instant que des activités ciblées, relevant pour l'essentiel de l'artisanat d'art. La boucherie et la réparation automobile ne sont pas concernées par de telles dispositions. La durée de l'apprentissage y est donc indéterminée et la définition de ses modalités est laissée à la discrétion du chef de l'entreprise.

Au Maroc, au début de l'apprentissage, le jeune apprenti a la charge des basses besognes. Dans la boucherie, il aide à porter les carcasses, nettoie le plan de travail, passe le balai, nettoie le sol... Il s'agit de se familiariser avec le métier, expliquer les patrons. Or, cette première phase peut durer plusieurs années.

Les apprentis marocains dont nous avons observé le travail ne sont pas déscolarisés contrairement à certains chefs d'entreprises rencontrés qui ont intégré le métier à 11 ans. Les apprentis d'aujourd'hui participent à la vie de l'entreprise après le collège ou le lycée, en fin de semaine et pendant les vacances scolaires. Notons cependant qu'il est difficile de vérifier ce discours tenu.

*« Il est à l'école (en parlant du 4^{ème} frère, le plus jeune). Il faut qu'il reste encore à l'école, il faut qu'il se forme intellectuellement avant d'apprendre le métier. Il ne vient pas ici et il ne faudrait pas qu'il vienne... Il a 11 ans, il ne doit pas venir ici parce qu'il est encore trop jeune pour comprendre, par exemple s'il vient et qu'il voit le billet de 200 dirhams, il risque de s'imaginer que cet argent est un profit net de charges et il ne s'intéressera plus à l'école. » (Le benjamin du trio, *Commis de 19 ans*, Maroc, Boucherie, 3 frères)*

Au fur et à mesure que l'apprenti gagne la confiance du chef d'entreprise, il se voit confier des tâches plus en lien avec le cœur du métier.

Au Maroc, la question des contrats de travail, tous les statuts confondus, est restée en suspens. Nous l'avons évoquée sans nous y attarder car le simple fait d'insister pouvait rompre le fragile lien de confiance établi avec les enquêtés : ceux-ci concevaient difficilement notre intérêt pour leur métier du fait que nous ne soyons pas des représentants de l'Etat. Les collectifs de travail observés au sein des boucheries marocaines sont systématiquement constitués des membres d'une même famille. Le caractère familial brouille les relations d'emploi, au sens contractuel, sans qu'il n'y ait d'ambiguïté en termes de subordination puisque c'est l'expérience qui prime, exprimée comme allant de soi.

Au Maroc, l'apprenti n'est pas rémunéré au sens formel du terme. Au début de son apprentissage, sa présence en entreprise est considérée par son chef et par l'entourage du jeune comme une chance d'apprendre un métier. En fonction des rentrées d'argent du boucher-chef de l'entreprise et de la situation de l'entreprise, celui-ci concède ce qui s'apparente à un pourboire à son apprenti s'il se révèle méritant. Plus les années d'apprentissage s'accumulent, plus la nécessité de définir conjointement une rétribution pour l'apprenti se fait sentir.

En France, après toute l'énergie et le temps que l'apprentissage requiert, le chef d'entreprise qui s'est impliqué personnellement dans la transmission du savoir artisan voit en l'embauche de l'apprenti titulaire de son diplôme une double reconnaissance : celle de l'apprenti et la sienne – bien que cette embauche soit loin d'être systématique.

« J'ai 3 bouchers. J'ai un chef boucher, Bruno, qui lui est vraiment un chef confirmé du laboratoire. J'ai Nicolas qui vient d'avoir son CAP. Lui, il a démarré il y a 3 ans ici en sortant de l'école de Villeurbanne. Ça lui plaisait puis du coup je lui ai fait l'apprentissage. Au bout de 2 ans, il a eu son CAP. Alors vous voyez l'avantage des apprentis ! C'est vrai dans un métier manuel, c'est qu'il a bien appris son métier et tout de suite après le CAP il a eu une embauche directe. Il a pas eu le souci d'aller chercher du travail. (...) Moi j'ai vu le fruit de son travail pendant 2 ans. Il a fallu galérer pour lui faire apprendre le métier. Il a eu son CAP puis maintenant bein ça roule tout seul quoi ! Lui, il a eu une embauche directe. C'est ça qui est bien ! (...) J'aurai mis Nicolas par exemple qui sortait de l'apprentissage, je l'aurai mis en CDD par exemple, il aurait été à se poser des questions...ouais et puis bon, et au risque de le perdre, qu'il aille travailler ailleurs aussi ! Que là, il était motivé d'entrée ! Il était content de travailler là (...) » (...) « Pour lui c'était un cadeau ! Moi je lui assure un avenir et un salaire, il me le rend bien ! » (Devet, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 10 actifs)

« Moi en principe c'est toujours des CDI. Quand je prends quelqu'un c'est en CDI. A bein bah d'abord on est sûr d'avoir une bonne personne, déjà d'une part, voilà. Et puis...je veux dire, chez nous on fonctionne pas comme ça dans l'artisanat... On prend pas tellement de CDD parce que ça va dans des boulots où il n'y a pas vraiment besoin d'amener un métier. Mais quelqu'un qui a un métier dans la main, qui veut faire comme il faut, faut qu'il se sente bien dans l'entreprise, faut qu'il se sente intégrer, faut qu'on lui donne un certain salaire et un certain rendu de la personne mais si la personne se sent pas motivée pour faire on n'aura pas un résultat. » (Devet, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 10 actifs)

La rentabilité de l'apprentissage est décalée dans le temps puisqu'elle n'intervient qu'au moment où l'apprenti acquiert suffisamment d'aisance technique dans les tâches qui lui sont confiées pour les réaliser correctement. Le maître-artisan retire cependant de l'apprentissage un bénéfice d'un tout autre ordre. En transmettant son savoir-faire, il assoit sa propre légitimité en tant qu'homme de métier. L'apprenti est parfois perçu comme un faire-valoir du savoir-faire transmis et contribue à mettre en avant le maître-artisan aux yeux des pairs. Une fierté est parfois exprimée en lien avec la trajectoire des apprentis formés : *« Il est maintenant chez untel ... ».*

3.2. L'appropriation des normes de métier : de l'autonomie au travail à soi

L'appropriation du métier est entendue ici en termes d'intériorisation des normes professionnelles – condition de la réalisation d'un travail bien fait dans un temps le plus court possible – et à faire siennes les techniques de façon à empreindre, au fur et à mesure de leur maîtrise, le travail d'une touche personnelle. Cette appropriation est impulsée dans une relation d'apprentissage au contact de gens de métier et se poursuit le plus souvent dans le cadre d'une relation salariale. L'appropriation du métier artisanal apparaît comme à la fois, le processus d'acquisition de qualifications professionnelles – impulsée dans le cadre d'une transmission par apprentissage que prolonge et nourrit chaque situation de travail – et le résultat de ce processus. Cette socialisation professionnelle permet que « (...) *l'individu intègre progressivement ce que le groupe auquel il appartient considère comme normal ou anormal, conforme ou non à ses valeurs.* » (Isabelle Clair in Paugam, 2010, 83-84). La compétence technique résultant de cette appropriation est une caractéristique fondamentale du profil des actifs de l'artisanat.

Sur le terrain, l'appropriation du travail renvoie à la manière dont s'acquiert le métier et à la manière dont un individu le fait sien et le maîtrise. Le temps long et l'expérience de différentes situations de travail y sont incontournables, tout comme le rapport à l'autre. Le rapport au travail et le rapport aux autres dans le travail, à travers les dimensions temporelle et relationnelle qui les imprègnent, sont les axes forts du développement qui suit.

Le caractère progressif de cette appropriation – qui se reflète dans le discours des chefs d'entreprises « petit-à-petit », « *ça s'apprend tout seul en faisant au fur et à mesure* », « *jour après jour* » - renvoie au temps long de l'acquisition des savoir-faire que corroborent nos résultats de l'enquête quantitative. L'un des traits communs à ce que nous avons pu observer sur le terrain marocain et sur le terrain français du point de vue de l'appropriation du travail, consiste en l'unanimité de l'assimilation progressive du travail. L'ancienneté moyenne des salariés au sein de l'entreprise artisanale en Rhône-Alpes est de 7 ans et l'ancienneté dans le métier des chefs d'entreprises employeuses est de plus de 20 ans en moyenne selon l'enquête quantitative menée en 2009.

« J'ai commencé à 14 ans, en apprenti de base à 14 ans. Boucher. Et j'ai 53 ans à ce jour. Je fais toujours le même métier. Je me suis lancé dans les concours. J'ai fait des concours. J'ai essayé de toujours progresser pour monter sur la plus haute marche de

mon métier. J'ai fini chef d'entreprise. D'un CAP à 18 ans, j'ai fini chef d'entreprise... On se fait un petit peu au fil des jours. » (Devet, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 10 actifs)

L'appropriation du travail artisanal est souvent enclenchée par un temps d'observation plus ou moins long et l'engagement dans un processus mimétique sachant que « (...) *l'imitation formelle du geste ne garantit pas contre son usage déplacé* » (Clot, 2008, 136) ; d'où la nécessaire inscription dans une temporalité longue qui permet non seulement de s'approprier le geste mais aussi les différentes situations qui lui sont associées.

Au Maroc, la mise en place d'un dispositif légal qui encadre l'apprentissage est à son balbutiement. L'apprentissage peut durer des années, voire une décennie entière. Les apprentis commencent par observer l'exercice du métier avant de pouvoir imiter les gestes de ceux qui en ont la maîtrise. Ce sont là deux étapes distinctes qui se succèdent dans un temps parfois très long, dont la durée est sensible aux capacités d'appropriation des apprentis et au bon vouloir du patron. Dans ces conditions, les besognes comme le nettoyage et l'exécution de petites tâches sont systématiquement reléguées aux apprentis que ce soit dans la boucherie ou dans la réparation automobile. Au Maroc, les apprentis, qui sont essentiellement des adolescents¹¹⁹ dans la boucherie et la réparation automobile, ne sont pas présents en permanence dans l'entreprise. Ils y viennent après le collège ou le lycée. En leur absence, les ouvriers voire les chefs d'entreprises se chargent eux-mêmes de ce qu'il y a à faire.

En France, l'apprentissage d'un métier artisanal dure légalement deux ans, bien que la maîtrise de l'ensemble des aspects du métier nécessite davantage d'expérience. La durée de l'apprentissage et l'expérience vécue permettent d'assimiler ce qui est élémentaire dans un métier : le socle des normes professionnelles qui encadrent les pratiques et qui apparaissent comme des « *règles ou des modèles de conduites propres à un groupe (...), appris et partagés, légitimés par des valeurs (...). Les normes définissent le comportement approprié ou attendu dans la vie sociale.* » (Ferréol G et Al., 1991). Ces normes qui enveloppent l'action sont apprises au sein d'un groupe social ici les pairs. La norme renvoie à la « *règle (explicite ou implicite) imposant un cadre à l'action par l'intermédiaire de sanctions et d'incitations. On apprend, dans une communauté ou un groupe social restreint, à reconnaître le caractère impératif d'une norme par la socialisation.* » (Gresle et al., 1991).

¹¹⁹ Au Maroc, nous n'avons pas vu des enfants au sein des boucheries ni au sein des garages visités. Les jeunes adolescents que nous avons observés sont le plus souvent des commis qui participent à l'activité après le collège/lycée. Cela étant dit, nous constatons que le travail d'enfants et de jeunes adolescents est toujours d'actualité bien que de moins en moins diffus.

Par exemple, dans la boucherie, il s'agit de maîtriser la découpe en tenant compte des spécificités de la carcasse, de savoir désosser, savoir parer et ficeler les morceaux, savoir trancher la viande... Dans la réparation automobile, il s'agit de savoir contrôler le fonctionnement des équipements mécaniques du véhicule, savoir identifier un dysfonctionnement, démonter et changer les composants défectueux, régler les systèmes mécaniques, électriques ainsi les circuits des fluides du véhicule...

Le respect des normes est en lien avec d'une part, les attentes réciproques des individus qui constituent une pression en leur faveur ; et d'autre part en lien avec les sanctions. S'agissant des sanctions, celles-ci permettent de réguler les comportements en cas de non-conformité ou de transgression des normes. La nature de la sanction est en partie tributaire du type de normes dont il est question. Ces dernières se différencient selon la réaction qu'appelle leur transgression. Les techniques, les usages (folkways), les mœurs et les lois sont les quatre types de normes que distingue William Graham Sumner (1906), en suivant un ordre croissant de ce que provoque leur transgression, allant de la simple désapprobation à la sanction et à l'exigence d'une réparation. Les normes dont il est question ici sont principalement des normes techniques qui encadrent le comportement des actifs du métier, bien que certaines, relevées en France – soient d'une essence juridique, se présentant comme « (...) *un ensemble de prescriptions et d'interdits institutionnellement définis* » (Boudon et Bourricaud, 2011, 418).

L'étape d'identification à travers le mimétisme permet d'intérioriser le savoir artisan et d'en faire un savoir complexe dont la précision grandit avec le temps pour devenir un « *geste réussi, efficace ou abouti, (...), souvent machinal.* » (Clot, 2008, 136). Dans les boucheries en France comme au Maroc, les artisans-chefs d'entreprise auprès desquels l'enquête a été menée n'ont pas cessé de travailler en notre présence. La durée de l'entretien rendait pour eux inenvisageable l'arrêt complet de l'activité ; aussi, peuvent-ils se le permettre techniquement parlant. Leurs gestes étaient fluides, comme allant de soi dans la situation de travail qui était la leur.

L'ancienneté s'avère structurante du rapport au travail, aussi bien à l'usine que dans l'artisanat. Soulignons cependant que l'appropriation du travail d'un ouvrier spécialisé (OS) a pris à Philippe Bernoux (1981) quelques semaines d'immersion au sein de l'atelier de l'usine Berliet au bout desquelles il avait la maîtrise notamment de la plus complexe des machines. L'expérience en usine de Donald Roy (1952) montre qu'il lui a fallu plusieurs mois pour

s'aligner sur « *le comportement des opérateurs chevronnés* » en s'y conformant. Le sociologue a atteint son record de freinage qui correspond à trois heures et demie de travail productif sur huit au bout d'environ huit mois d'expérience. L'appropriation du métier artisanal demande bien plus de temps et recouvre des enjeux qui s'éloignent de ceux liés à la limitation de la production (nous y revenons dans le point suivant) ; l'évolution dans le faire nécessite un temps qui se compte en années.

L'ancienneté ne donne pas accès aux mêmes choses à l'usine et au sein d'une entreprise artisanale. Dans le cadre de l'observation participante réalisée par Philippe Bernoux dans les années 1980 au contact d'ouvriers spécialisés dans l'industrie, l'ancienneté apparaît comme un élément structurant du travail au sein de l'atelier. L'ancienneté y résout l'équation des affectations des ouvriers aux machines et imprègne l'appropriation du travail qui renvoie à « *la recherche d'un pouvoir sur son univers proche, la conquête d'une autonomie, la lutte pour maîtriser son environnement* », (Bernoux, 1981, 10) et ce, en rapport avec les outils mais aussi dans le rapport des ouvriers spécialisés à l'espace et au temps. L'appropriation du travail des ouvriers spécialisés est, dans les travaux du sociologue (Bernoux, 1981, 2011, 2015), un moyen au service de la lutte pour être reconnu et permettre la reconnaissance des manières de faire et de la rationalité des exécutants, située à leur poste de travail. Ainsi, à l'usine l'ancienneté et le tour de main qu'elle suppose donnent accès aux machines les plus fines techniquement. Les nouveaux venus parmi les ouvriers changent fréquemment de poste, au point de se faire traiter de « *volants* ». Ils subissent les changements qui affectent la ligne de production et pallient l'immobilisme des plus anciens qui n'aiment pas se laisser déplacer et qui font en sorte de ne pas l'être puisqu'ils estiment avoir gagné cette prérogative.

Dans l'artisanat, l'ancienneté ouvre l'accès à une plus grande autonomie dans le travail, à la liberté que celle-ci permet et à la reconnaissance dont elle peut être le support ; et cela constitue une facette du rapport au travail artisanal et du rapport aux autres dans le travail.

L'intériorisation des normes professionnelles n'exclut pas que celles-ci fassent l'objet d'une réinterprétation. Dans la boucherie et dans la réparation automobile que ce soit en France ou au Maroc, l'ancienneté au sein de l'entreprise et dans le métier permettent l'acquisition progressive de la légitimité de faire son travail de façon autonome ; c'est-à-dire que le travailleur acquiert une plus grande marge de manœuvre et une certaine liberté dans la réalisation de son travail en réinterprétant à sa manière les normes professionnelles acquises.

L'autonomie renvoie à la capacité de se donner ses propres règles pour agir, échappant ainsi à l'hétéronomie. Nous entendons par l'autonomie « *la faculté et la capacité concrète pour les individus d'effectuer les choix et de réaliser les actions qui leur importent, en s'appuyant sur leur autoréflexion, sans que des formes de manipulations, de tromperie ou de coercition viennent interférer dans leurs choix et leurs actions* » (Le Coadic, 2006, 331). Le concept d'autonomie se présente comme un axe paradigmatique qui divise en sociologie puisqu'il d'un côté, dans la conception holiste du social, l'autonomie incarne un paradoxe ; et d'un autre côté – en tant que caractéristique inaliénable de l'action sociale – l'autonomie exprime le rejet de tout déterminisme.

Adhérer au concept place la réflexion sociologique au niveau de l'interaction. Les sociologues du travail qui ont saisi ce concept en ont dépeint différentes facettes que Gilbert De Terssac rassemble dans une synthèse parue dans le *Dictionnaire du travail* (Terssac (de), 2012).

Pour certains auteurs, l'autonomie renvoie à un « *contenu discrétionnaire actuel ou potentiel des postes de travail* » (Rouvery et Tripier, 1973, 144) et à une compétence que l'encadrement et les travailleurs (Friedman, 1956), bien qu'avec des motivations différenciées ; l'enjeu pour l'encadrement est que l'autonomie des travailleurs permette que le travail puisse se réaliser au mieux tandis que pour les travailleurs cette autonomie cristallise les raisons de leur satisfaction au travail en tant qu'*homo faber* (Paugam, 2000, 43-49). Une seconde facette de l'autonomie apparaît dans certains travaux sociologiques où elle est présentée comme un facteur stratégique (Crozier, 1963 ; Crozier et Friedberg, 1977) voire un vecteur de lutte pour les travailleurs (Friedmann, 1956 ; Bernoux, 1981, 2011, 2015) qui s'incarne alors dans le freinage de la production (Roy, 1952 ; Friedman, 1946, 1956) ou dans une réinterprétation des normes (Reynaud, 1993) avec des enjeux de pouvoir en toile de fond. L'autonomie est alors associée à une rationalité située au moyen de laquelle les travailleurs tendent de s'affranchir des prescriptions du travail.

La lecture de Gilbert de Terssac (2012) distingue deux choses dans l'autonomie, d'une part, la capacité à produire des règles et d'autre part, la possibilité d'utiliser les règles hétéronomes à sa guise. Aussi, pour le sociologue, l'autonomie renvoie-t-elle à un enjeu triple de coopération, de réciprocité et de reconnaissance.

Dans l'artisanat, la recherche d'autonomie ne sert pas une lutte particulière mais l'appropriation du travail elle-même.

Celle-ci est ce qui permet à terme la « *pratique autonome du métier* » (Zarca, 1979, 4) allant de la transformation de la matière et aboutissant à un objet fini puisque « *le métier semble construit sur l'idée d'une non-division du travail, et sur l'importance de la transformation totale de la matière, (...)* » (Schwint, 2002, 191) – rendant réaliste le projet d'installation des ouvriers de l'artisanat à leur propre compte (cf. septième chapitre).

L'autonomie dans le travail artisanal suppose que les travailleurs libèrent leur créativité lorsque cela s'avère nécessaire. Ce que nous entendons ici par création renvoie le plus souvent à la mise en œuvre de solutions qui sont malignes principalement parce qu'elles permettent de gagner du temps, de gâcher moins de matières premières ou encore d'optimiser la gestion d'une situation. Il ne s'agit pas nécessairement d'innovations qui bouleversent les normes du métier mais de façons de « *se tirer d'affaire* » (Clot, 2008, 263), de gérer une situation en agissant au mieux. Etre créatif est un vecteur de reconnaissance ; toutefois, la part créative du travail artisanal est difficile à isoler et à valoriser, d'une part, parce qu'elle est souvent toute relative, s'appuyant sur des procès existants ; et d'autre part, parce que n'en est visible que le temps qu'elle fait gagner.

Les automatismes professionnels acquis durant l'apprentissage et les années d'ancienneté constituent un socle de savoir-faire professionnels. Nous rapprochons cet ensemble de normes de métier de la notion de genre professionnel qui « (...) *est en quelque sorte la partie sous-entendue de l'activité, ce que les travailleurs d'un milieu donné connaissent et voient, attendent et reconnaissent, apprécient ou redoutent ; ce qui leur est commun et qui les réunit sous des conditions réelles de vie ; ce qu'ils savent devoir faire grâce à une communauté d'évaluations présupposées, sans qu'il soit nécessaire de re-spécifier la tâche chaque fois qu'elle se présente.* » (Clot, 2008, 105). Une fois ce socle de savoir-faire acquis, charge à chacun d'y introduire des variantes : une touche personnelle. Celle-ci se rapproche de la notion de style chez Yves Clot : « *chaque sujet interpose entre lui et le genre collectif qu'il mobilise ses propres retouches du genre. Le style peut donc être défini comme une métamorphose du genre en cours d'action.* » (Clot, 2008, 110).

L'acquisition de l'autonomie dans le travail artisanal renvoie à l'acquisition de différents savoirs qui s'imbriquent et qui sont spécifiques à chaque métier : le savoir-penser et le savoir-organiser qui renvoient à la conception du travail, le savoir du corps qui englobe notamment l'acquisition des postures de travail ainsi que la mémoire du corps, le savoir-produire que matérialise la réalisation effective des tâches productives.

L'aisance dans le travail et le rythme traduisent l'acquisition de ces savoirs et leur mobilisation efficace, dans leur mixité.

L'autonomie s'acquiert par paliers. Les premières étapes de l'appropriation du travail dans la boucherie et réparation automobile se limitent aux tâches standardisées, jugées facilement accessibles et peu engageantes pour la responsabilité de celui qui les réalise. Dans la réparation automobile, cela revient à se charger du lavage, du lavage de jantes, du lavage de pièces, remonter des roues... Dans la boucherie, c'est essentiellement du nettoyage au Maroc, et beaucoup de la mise en place sur les étals en France. Les tâches gagnent en finesse technique au fur et à mesure.

Se conformer aux normes du métier permet de faire partie d'un groupe social, d'être reconnu par ses pairs mais aussi c'est ce qui fait que l'offre corresponde aux attentes de la demande sur le marché. En les assimilant, l'apprenti a conscience qu'un jour il pourra faire les choses à sa manière, en laissant s'exprimer sa singularité. La négociation des normes professionnelles pour s'en écarter est légitime dès lors que celles-ci sont assimilées. « *Le faire autrement* » n'est pas perçu comme une transgression de celles-ci lorsque celle-ci est maîtrisée ; mais comme une manière de faire, d'être et de penser conformes à ce qui est attendu d'un expert. Il apparaît que les normes professionnelles dans l'artisanat portent en leur sein des conditions de leur propre dépassement, qui est une transgression - sans en être une- des normes acquises. Chercher à se différencier par le travail, souligner sa singularité comme moyen de différenciation de son offre sont attendus dans l'artisanat. Cette dualité tendancielle entre imitation et recherche de singularité évoque les enjeux d'intégration et de différenciation étudiés par Georg Simmel (1905) dans son analyse de la mode.

L'appropriation du travail est indissociable de cette logique de faire à sa manière, dont la légitimité s'acquiert au fil du temps. Il y a donc dans l'artisanat « *tendance à faire pareil et tendance à faire distinctement, pour progresser, pour s'affirmer, pour arriver à la maîtrise du métier, (...)* » (Zarca, 1988, 250) ce qui renvoie selon Bernard Zarca au « *narcissisme des petites différences* » de Freud (1929).

Quel lien entre autonomisation et appropriation ?

Travailler en étant autonome expose le travailleur à de nouvelles situations de travail offrant de nouvelles situations d'appropriation du travail. Ainsi, le rapport entre appropriation et autonomie est étroitement lié, l'une alimentant l'autre ; l'une ouvrant un plus vaste champ à

l'autre. Aussi, l'autonomie dans le travail apparaît-elle comme une liberté créatrice de nouvelles façons de faire, permettant la négociation permanente de la frontière entre se conformer à la norme professionnelle et s'en écarter. L'« *évolution dans le faire* » est ce que donne à voir le processus d'appropriation du travail.

Par ailleurs, si elle est tributaire du rythme de chacun, notons que cette évolution n'est pas totalement libre ; elle est plutôt l'aboutissement d'un processus et une réaction à une injonction qui retient notre attention et que nous abordons dans le point qui suit.

3.3. L'injonction d'autonomie dispensant des prescriptions poussées du travail

Sur le terrain mené, le travail artisanal se concrétise le plus souvent dans l'emmêlement de la pensée et du geste, dans l'imbrication de la conception du travail et son exécution. C'est ainsi qu'aucune formalisation sous une forme écrite des consignes de travail – hormis celles émanant des constructeurs automobiles – n'a pu être constatée sur le terrain de la boucherie et de la réparation automobile.

Didier Schwint (2002) dit du geste des artisans du bois que celui-ci « *se perfectionne et se routinise pour devenir un acte presque automatique.* » (Schwint, 2002, 123) ; et que cette routine qui apparaît comme « *une situation de rythme, qui, par la pratique, a atteint un degré élevé de régularité et d'intériorisation, notamment corporelle, au point d'être considérée presque comme un automatisme* » (Schwint, 2002, 127) « (...) *constitue l'aboutissement de la compétence, de l'expérience et du temps.* » (Schwint, 2002, 127). Dans l'artisanat, le rythme de travail découle de la capacité de chacun à réaliser sa tâche dans les règles de l'art et dans un temps qui reflète la meilleure synchronisation des différentes temporalités en présence : celle du travailleur, des outils et des matières, en plus de celle qu'induit le rapport marchand. Cette idée de rythme dans la recherche de l'efficacité se retrouve enchâssée dans les routines que façonne le travail à plusieurs, décrite comme un phénomène agréable aussi bien pour le collectif de travail que pour la clientèle dans la boucherie et qui incarne une certaine efficacité. Le savoir artisan revient dans le propos de Didier Schwint à maîtriser la temporalité et à savoir détourner le temps, tantôt en libérant la création, tantôt en s'appuyant sur la routine (Schwint, 2002, 197 et 214). L'auteur aborde le détournement du temps dont font preuve les artisans comme étant, en soi, une création technique par laquelle ils optimisent l'efficacité du travail fourni.

Sur notre terrain, certains jouent de leur autonomie dans la définition *ad hoc* de leur rapport au temps pour dégager du temps pour d'autres tâches, pour prendre une pause ou encore quitter l'entreprise plus tôt. Nous avons à plusieurs reprises constaté que les salariés de la boucherie et de la réparation automobile rentrent chez eux dès lors que leur travail est terminé et leurs outils nettoyés ; comme ils peuvent rester plus longtemps pour préparer des plateaux-traiteurs ou finir une voiture.

Tenter de gagner du temps tout en réalisant le travail comme il se doit est admis et même fortement recommandé. Dans l'artisanat, la cadence de travail n'est pas formellement définie contrairement au milieu industriel, ce qui appelle des comportements différents.

L'appropriation du temps par les ouvriers d'une ligne de production industrielle évoque de la flânerie ou du freinage. L'étude du sociologue américain Donald Roy ([1952] 2006) réalisée à la fin des années 1940 dans le cadre d'une observation participante au sein d'un atelier d'usinage qui fabrique des vérins pour des chariots élévateurs et des engins de forage, et ce, durant onze mois en 1944 et 1945, porte sur le freinage ouvrier. L'auteur décrit la limitation de la production en la scindant en deux types : « *la dichotomie qui se révèle très nettement dans la façon de produire de l'opérateur sur la machine invite à distinguer deux grandes catégories de limitation de la production : dans l'une, on "respecte un quota" ; dans l'autre, on "tire au flanc". (...) "Respecter un quota" consiste à limiter son effort quand il s'agit d'un "boulot juteux", pour ne pas dépasser un maximum convenu. On s'aperçoit aussi que "tirer au flanc" consiste à "se retenir" ou à s'abstenir de tout effort quand il semble impossible de s'approcher du quota.* » (Roy, [1952] 2006, 42-43). Or, pouvoir jouer avec le temps de production a demandé du temps au sociologue : « *comme il fallait du savoir-faire et de l'expérience pour "s'en sortir" rapidement, je n'ai pas eu tout de suite assez de temps libre par suite du respect du quota pour qu'il vaille la peine d'être consigné. Mais j'avais découvert très tôt que les autres opérateurs avaient du temps à tuer.* » (Roy, [1952] 2006, 47). Pour Georges Friedmann (1946) le freinage est une « *restriction volontaire de travail* » qui donne à voir la mobilisation de l'autonomie des ouvriers pour réagir à la rationalisation de leur travail. « (...) *c'est une forme de lutte consciente, tenace, silencieuse, qu'emploie l'ouvrier pour défendre le prix de son travail* » (Friedmann, 1946, 207). « (...) *les ouvriers freinent toutes les fois qu'un accroissement de l'intensité du travail (rythme des machines, vitesse du ruban convoyeur, etc...) est jugé par eux excessif* » (Friedmann, 1956, 268).

Dans l'organisation étudiée par Philippe Bernoux (1981), la règle formelle prévoit des pauses individuelles (Bernoux, 1981, 35). Or, les ouvriers travaillent de manière intensive au début de leur journée de travail de façon à accumuler un nombre de minutes suffisant pour pouvoir prendre une pause collective. Et ce, tout en s'assurant que la norme de production sera atteinte sans peine voire au ralenti après cette coupure (Bernoux, 1981, 36). En s'affranchissant du rythme de la machine, les ouvriers démontrent à la hiérarchie que les objectifs peuvent être atteints autrement, dans le cadre d'une organisation différente mais tout aussi rationnelle.

Le jeu avec le temps, que ce soit dans l'industrie ou dans l'artisanat est le résultat de l'expérience et dénote l'autonomie des travailleurs. Au sein des entreprises artisanales de la boucherie et de la réparation automobile, il est attendu des salariés qu'ils soient le plus autonome possible.

L'injonction d'autonomie tient compte de l'appropriation progressive du travail. Un travailleur acquiert petit-à-petit la légitimité de faire son travail de façon autonome en s'appuyant sur sa formation, son ancienneté au sein de l'entreprise et dans le métier, les résultats obtenus dans des situations de travail passées, constituant ainsi son expérience. L'expérience acquise dans le métier au sein d'une autre entreprise favorise les nouvelles recrues dans leur quête d'autonomie dans le travail auprès de leur nouvel employeur, sachant qu'un salarié sur 5 a intégré l'entreprise durant l'année précédant notre enquête quantitative menée auprès des entreprises de l'artisanat employeur en Rhône-Alpes. Ceci-dit, il est difficile d'envisager que l'ensemble des salariés d'une entreprise bénéficie d'office et pleinement de cette autonomie dans le travail. Il faut un certain temps pour évaluer les compétences de chaque travailleur dans diverses situations de travail.

« C'est fonction de la personne. Y a des gens qui ne sont pas capables de prendre des initiatives. » « C'est ça l'artisanat, c'est que par rapport aux personnes. On commande les gens par rapport à ce qu'ils sont. (...) Vous avez des gens qui ont besoin d'être commandés. Y a d'autres qui ont besoin de ... J'ai un boucher par exemple il est très bien mais il faut que je le surveille sans arrêt si je le laisse il va me faire des conneries sans arrêt. J'en ai un autre, j'en ai d'autres bein c'est non c'est le contraire. » (Chagneux, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 8 actifs)

L'injonction d'autonomie pousse à l'appropriation du métier. Ce faisant, l'étendue du champ dans lequel cette autonomie est exercée s'agrandit. N'étant pas sans lien avec la petite taille des entreprises artisanales puisque la petite taille des entreprises pèse sur leurs capacités de production, l'injonction d'autonomie trouve son reflet dans le rapport au contrôle du travail.

Elle justifie l'absence d'une formalisation poussée des prescriptions au sein des entreprises artisanales et a pour corollaire d'affranchir les patrons de leur fonction d'encadrement.

« Vous avez huit personnes. C'est soit ils font tous la même chose, vous les alignez comme ça, en usine...je ne peux pas être d'un côté et de l'autre. Je peux pas m'occuper des clients et regarder s'il fait cuire la quiche 5 minutes ou 7 minutes. Vous voyez ce que je veux dire, c'est à lui de regarder. (...) C'est de là justement de chercher des gens compétents. Vous comprenez. Si on faisait que des quiches ben il y a un mec qui est devant le four, tu lui dis 'tu les laisses 7 minutes', même s'il est pas charcutier il peut le faire. (...) C'est jamais pareil donc on est forcé d'avoir des gens compétents et de leur laisser une certaine liberté. Une liberté...moi je donne les structures puis après... » (Chagneux, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 8 actifs)

Derrière cette injonction d'autonomie se cache donc un principe d'efficacité puisque le temps d'encadrement est perçu comme improductif à court terme. C'est aussi en ce sens qu'il s'agit là d'une injonction. Pour un artisan-chef d'entreprise, le temps passé à encadrer et à contrôler le travail des salariés n'est pas employé à d'autres tâches créatrices de valeur, qui sont nettement plus valorisées, telle que la participation effective aux aspects techniques du travail. Vues sous cet angle, l'autonomie des travailleurs et l'injonction dont elle fait l'objet ne sont pas nécessairement mises au service des travailleurs salariés.

Accompagnée d'une responsabilité liée au résultat, l'autonomie accordée aux salariés peut être très poussée au sein de certaines entreprises lyonnaises où il arrive que le patron, boucher de formation et de métier, ait au sein de son équipe de travail un salarié charcutier ou charcutier-traiteur détenant un « *bon niveau* » de qualification et une longue expérience dans la pratique de ce métier complémentaire à celui de boucher et qui peut réaliser son travail comme il l'entend :

« Le traiteur que j'ai, un jeune qui a le brevet professionnel quand même en charcuterie et le deuxième ben c'est un ancien patron. C'est un gars qui a 55 ans qui avait une entreprise installée et puis (...) il a pas voulu reprendre une entreprise, il est venu chez moi. C'est des gens comme ça, des gens compétents. (...) Là maintenant, il finit à 14h, il n'a pas de responsabilités, ça lui va bien. Il gagne moins qu'avant... Il a moins besoin à 55 ans. Voilà c'est ça ; lui, ce qu'il voulait c'est plus avoir de stress. Donc il vient chez moi. Comme il sait travailler ben il est un peu son patron. C'est-à-dire moi je lui dit y a ça ça à faire, c'est lui qui gère son truc donc ça lui va très bien puisque je suis pas derrière à dire ben tiens ça on y met là et pas par-là, c'est lui qui va se débrouiller je lui laisse une certaine liberté donc il est très bien et en même temps il n'a pas de stress parce que lui il n'a pas besoin de gérer les clients c'est moi qui lui amène les clients c'est moi qui lui amène le travail. » (Chagneux, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 8 actifs)

Si la position défendue consiste à dire que la recherche d'autonomie par les salariés de l'artisanat ne cristallise pas les mêmes enjeux de lutte pour le pouvoir qu'au sein de l'usine (Bernoux, 1981), il arrive néanmoins, dans certains cas, qu'elle mette en scène des enjeux de cet ordre. Ainsi, dans le cadre de la stratégie de diversification adoptée par la majorité des boucheries artisanales visitées dans le Rhône, pour le chef de l'entreprise, le fait de ne pas être spécialiste du métier connexe indexé à l'activité principale de son entreprise peut installer une forme de dépendance vis-à-vis de ses salariés qui en sont spécialistes. Cette situation a marqué un tournant dans la gestion des effectifs pour le boucher-chef d'une entreprise d'une dizaine de salariés au moment de l'enquête.

« J'ai jamais été autant emmerdé que quand j'en ai qu'un (salarié traiteur ndlr) parce que le mec il me faisait chier parce que il se croyait le roi du monde, il était tout seul. Il se dit si demain je ne viens pas ben le patron, en plus il était pas dans mon métier – moi, je suis boucher – ben le patron il peut rien faire... C'était un vrai con jusqu'à un jour je lui ai dit ben écoute, tu me donnes ta lettre de démission et le lendemain j'en ai embauché 2. C'est fini, je veux plus me faire chier. » (Chagneux, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 8 actifs)

La liberté du choix des manières de faire des travailleurs demeure tributaire de la légitimité qui est la leur de s'écarter du cadre normatif pour exprimer, dans une situation concrète de travail, une interprétation personnelle du « comment faire ce qu'il y a à faire ? ». Cette légitimité renvoie au rapport au travail ainsi qu'à une forme de linéarité temporelle qui affecte le collectif. L'acquisition du métier est une affaire individuelle et collective à la fois. L'évolution dans le faire ne saurait se réaliser en brûlant des étapes de la socialisation professionnelle. Les plus anciens impriment à l'assimilation du métier son rythme en réfrénant les ardeurs des plus jeunes dans le métier. Ainsi, sans cette légitimité, la marge d'improvisation est extrêmement réduite.

Le chef d'entreprise accorde de l'autonomie en fonction des compétences de chacun, reconnaissant ou non le style des travailleurs. L'absence de lutte telle qu'elle a pu être observée dans l'industrie, bien qu'elle puisse se faire jour dans l'artisanat, tient à une tendance à la reconnaissance mutuelle qui assure à chacun, *a priori*, une plus importante marge de manœuvre dans la réalisation du travail selon sa capacité à être autonome.

* * * * *

L'appropriation du travail et l'autonomie dans la réalisation de celui-ci donnent à voir deux facettes d'une même chose dans l'artisanat : à savoir ce rapport au métier impliquant le collectif, qui s'actualise en permanence.

L'organisation et le travail sont tributaires des situations marchandes ; sans marché, l'asphyxie les guette.

Que mettre dans la relation marchande lorsqu'il s'agit de l'artisanat ? Il ne s'agit pas ici d'apporter une réponse normative, mais de rendre compte de ce qui émerge des terrains de la boucherie et la réparation automobile menés en France et au Maroc. Ceux-ci permettent d'appréhender l'artisanat à travers deux marchés concrets, en portant un regard sociologique à l'articulation entre l'économique et le social. Il en ressort que le marché de la boucherie et celui de la réparation automobile sont d'une dimension humaine, ne pouvant faire fi des relations sociales. L'impact sur le fonctionnement du marché, des processus relationnels et de la mémoire marchande des acteurs sont au cœur du développement qui suit et qui s'articule autour de l'échange marchand, du calcul et des rapports de concurrence dans la boucherie et la réparation automobile.

4. La portée de la dimension relationnelle dans l'échange marchand

Nous décrivons l'artisanat en considérant les relations d'échange constitutives des marchés concrets de la boucherie et de la réparation automobile, et ce, afin de mettre en avant quelques régularités. En effet, des tendances émergent des entretiens menés avec les chefs d'entreprises et de l'observation des transactions dans les métiers de la boucherie et de la réparation automobile, en France et au Maroc.

De façon générale, comme souligné dans le cinquième chapitre de la thèse dans le cadre de la stabilisation du contenu théorique en lien avec le marché, les sociologues prennent le contre-pied de la position des économistes pour lesquels l'échange marchand est une transaction abstraite engageant une offre et une demande, comme des agrégats renvoyant à des vendeurs et à des acheteurs sans mémoire et sans ancrage social, qui effectuent des calculs économiques à l'issue desquels une décision rationnelle est prise, sachant qu'aucun historique de ces événements ne marque les protagonistes de l'échange.

A travers des approches privilégiant la continuité dans les relations, tenant compte de leur interdépendance et de la mémoire marchande, l'échange marchand tel qu'il est perçu par les sociologues pose une série de questions évacuées de fait par les postulats des économistes tel que celui de l'amnésie des agents économiques.

Les sociologues distinguent l'échange ponctuel de celui qui institue le marché et qui fonde une communauté de marché qui ne se constitue qu'à travers des échanges successifs qui s'enchaînent, inscrivant leur continuité dans un rapport d'interdépendance (Weber, 1922), se rapprochant parfois d'une forme de reproduction puisque l'action s'y appuie sur les expériences passées conduisant à une stabilité structurale du marché (White, 1992). Michel Callon et Fabian Muniesa prennent aussi le contre-pied de la position des économistes en stipulant qu'« *être quitte et être étranger ne sont pas exactement la même chose* » (2003, 198) dans la mesure où l'échange marchand n'exclut pas que des relations sociales s'établissent entre les protagonistes de l'échange matérialisées en un ou plusieurs contacts entre eux, qui succèdent à la transaction ou qui la précèdent et puisque « *être quitte* » ne gomme pas le contenu de l'interaction sociale. La réalisation de l'échange marchand n'oblige pas ses parties prenantes à s'inscrire exclusivement dans un rapport économique épuré de tout rapport social.

Olivier Godechot étaye ce point à travers l'étude des marchés financiers qui sont l'archétype du champ dominé par les rapports économiques. L'auteur souligne que contrairement à ce qui peut être imaginé, la compétition économique où le profit monétaire est érigé en seul objectif est loin d'être incompatible avec l'existence de relations de sociabilité. La compétition se déploie dans « *des espaces physiques circonscrits, riches en interactions sociales* » ; et d'ajouter, « *même lorsque les négociations se font à distance par l'intermédiaire de l'électronique, l'échange n'est jamais totalement anonyme et atomistique (...)* » (Godechot, 2013, 648).

La notion d'encastrement, empruntée à Karl Polanyi (1944), fait référence chez Mark Granovetter (1985) au cadre théorique qui rend compte de cette continuelle interaction entre vie sociale et activité économique. Pierre-Paul Zalio (2013, 618) rappelle que les entrepreneurs étudiés par Mark Granovetter (2003) sont boutiquiers, patrons-pêcheurs ou marchands et que le niveau d'encastrement favorable à leurs activités économiques n'est ni atomistique individualiste ni sur-socialisé. Où se situe les chefs d'entreprises de l'artisanat dans l'espace relationnel et quel rôle remplit leur encastrement social ?

L'échange marchand dans l'artisanat évoque pour les sociologues qui s'y sont intéressés un ensemble de liens personnalisés tissés avec la clientèle, entretenant le lien social y compris dans des territoires où celui-ci semble menacé (cf. troisième chapitre de la thèse). Où se placent ces liens dans la lecture de l'échange marchand décrit comme un échange où les relations sociales sont enchâssées dans des rôles, ceux tenus dans la configuration marchande et endossés par l'offreur et le demandeur ?

Qu'est ce qui est offert à la vente dans la boucherie et la réparation automobile ? Cette question appelle à statuer sur la différence entre l'offre d'un bien et celle d'un service. Or, l'artisan qui est producteur-offreur apparaît lui-même comme un élément central de son offre qu'il s'agisse d'un bien ou d'une prestation de service.

Il s'agit, dans un premier temps, de rendre compte de la mise en marché dans la boucherie et la réparation automobile et de ce que ces situations marchandes donnent à voir de l'échange marchand dans l'artisanat ; puis de statuer dans un deuxième temps sur la nature de la relation entre offreurs et demandeurs, en s'appuyant sur le terrain de la réparation automobile puis sur celui de la boucherie qui éclairent différemment le fonctionnement de ces marchés concrets.

4.1. La mise en marché de biens et de services dissouts dans la relation sociale

A travers ce regard porté sur le processus de marchandisation de l'offre artisanale et la dimension relationnelle qui empreint les échanges qu'illustrent les marchés concrets de la boucherie et de la réparation automobile, quelques traits de la nature de l'échange marchand dans l'artisanat émergent. Avant de nous pencher sur l'apport du terrain sur ces questions, formalisons ce que revêt la relation sociale d'un point de vue théorique.

Qu'entendons-nous par la relation sociale ?

L'environnement social est fait d'individus, de groupes, d'organisations et d'institutions qui interfèrent dans la sociabilité de chacun et influencent de quelque manière que ce soit son action. Dans la conception de Max Weber ([1921] 1995), la relation sociale est définie comme « *le comportement de plusieurs individus en tant que, par son contenu significatif, celui des uns se règle sur celui des autres et s'oriente en conséquence. La relation sociale consiste donc essentiellement et exclusivement dans la chance que l'on aura d'agir socialement d'une manière (significativement) exprimable, sans qu'il soit nécessaire de préciser d'abord sur*

quoi cette chance se fonde. ». La relation sociale au sens de Weber recouvre la notion d'interaction (Swedberg, 2005, 250).

L'usage de la notion de relation sociale présente l'intérêt que celle-ci porte en son sein la référence aux logiques de sa construction et de son évolution. Elle est fonction du processus d'interaction, en n'étant pas figée dans le temps et dans l'espace. Elle est inscrite dans une dynamique qui lui permet de se construire, de se développer et de s'actualiser en permanence au gré des processus d'interprétation mis en œuvre par chacun des protagonistes.

Les règles, les représentations sociales, les réseaux, le rapport aux individus, aux choses et aux institutions sont pris en compte dans la construction de la relation sociale.

« Le contenu significatif d'une relation sociale peut varier. Par exemple, une relation politique fondée sur la solidarité peut se transformer en un conflit d'intérêts. C'est alors une question de commodité terminologique et de degré de continuité dans le changement qui permet de dire si une "nouvelle" relation est instituée ou si l'ancienne persiste tout en ayant reçu un nouveau "contenu significatif". Aussi le contenu significatif peut-il être en partie perdurable, en partie variable. » (Weber, 1921, 2^e édition de la traduction de Julien Freund parue en 1995).

Ce degré de continuité est à traduire en indicateurs du degré de rupture dans la relation sociale telle qu'elle était établie initialement. *« Une relation sociale peut avoir un caractère éphémère ou bien être durable. Ce qui veut dire qu'elle peut être réglée de telle sorte qu'il existe la chance d'une répétition continue d'un comportement significativement correspondant (c'est-à-dire valable pour cela et auquel on peut s'attendre). »* (Weber, 1995).

Pour Erving Goffman (1968), *« la sociologie vient aux relations sociales par l'intermédiaire du rôle. Elle considère que l'individu est obligé de se livrer à des activités spécifiques dans des situations déterminées, et qu'un faisceau de rapports nécessaires correspond à chaque type de situation. »* (Goffman, 1968, 181). Il distingue ensuite la « relation de rôle » de la « relation globale » qui se caractérise par de multiples attaches renvoyant à plusieurs relations de rôle ; la « relation ancrée » où les protagonistes s'identifient mutuellement et personnellement, et ce, faisant, ne peuvent « jamais revenir à un état de non-reconnaissance » (Goffman, 1968, 182) quel que soit l'issue de leur relation ; ou encore la « relation anonyme » qui renvoie à une interaction qui se fonde uniquement sur la base des identités sociales perçues de part et d'autre, à l'instant même de l'interaction. L'auteur souligne que des formes intermédiaires mineures s'intercalent entre la relation ancrée et la relation anonyme. Sachant

que si cette dernière n'a pas vocation à se développer – bien qu'elle puisse servir de base d'ancrages ultérieurs, la relation ancrée a sa propre histoire et sa carrière qui font qu'elle renferme les modalités des interactions qui s'y expriment.

Pour revenir au terrain, rappelons que nous cherchons à établir que, dans l'échange marchand au sein de la boucherie et de la réparation automobile, le rapport aux personnes pour reprendre l'expression d'Alain Testart (2001) dépasse la seule relation de rôle des acteurs ; celle-ci même qu'ils acquièrent par le biais de leur insertion dans une configuration marchande (Dubuisson-Quellier, 1999).

L'échange marchand désigne ici, dans une acception large qu'il s'agit d'affiner, le fait de céder quelque chose et de recevoir une contrepartie financière. L'échange qui se produit lors de la vente d'un bien ou d'un service artisanal peut être une relation instantanée ou durable, impliquant une fidélité commerciale des clients ou non, selon le cas.

Dans une approche tenant compte du paramètre social, Alain Testart (2001) définit l'échange marchand comme « *tout échange de marchandises, ou encore tout échange dans lequel les échangistes n'ont pas besoin d'entretenir entre eux d'autres rapports que celui de l'échange, c'est-à-dire encore un échange qui n'est pas intrinsèquement lié ni conditionné par un autre rapport entre les protagonistes.* » (Testart, 2001, 727). Cette définition se fonde sur une hypothèse forte qui revient à minimiser la part du lien social intervenant dans l'échange marchand. Cette conception reste discutable et vient nuancer la portée de l'encastrement du rapport marchand dans un rapport plus vaste qui est le rapport social. En revanche, pour Alain Testart, l'échange non marchand est « *un échange conditionné par un autre rapport social qui le dépasse, à la fois parce qu'il le commande et généralement parce qu'il lui survit, (...)* » (Testart, 2001, 734). Pour étayer cet échange non marchand, l'auteur donne l'exemple d'un échange réalisé dans le cadre d'une relation amicale ; une vente entre amis d'un objet qui n'était pas initialement destiné à la vente. Il en déduit que l'échange marchand dépersonnalise les rapports des protagonistes – en les assimilant à l'homo-œconomicus, tandis que l'échange non marchand « *sur-personnalise* » le rapport entre les parties.

Que se passe-t-il dans la mise en marché des biens et services de l'artisanat ?

La marchandisation consiste à inscrire des biens ou des services dans un processus qui les destine à la vente et donc à changer de mains.

Que recouvre ce processus de marchandisation dans la boucherie et la réparation automobile qui renvoie respectivement à une offre de biens et à une offre de services ? Quelles implications a cette mise en marché sur les acteurs ?

La spécialisation dans un métier donné se concrétise par la production d'un bien ou l'offre d'un service. Au fur et à mesure de la maîtrise du métier, l'expérience permet au salarié ou au chef d'entreprise d'affiner ses savoir-faire et de développer sa touche personnelle, son style (Clot, 2008) mettant davantage de lui-même dans ce qu'il produit et dans ce qu'il propose sur le marché. La production artisanale se fait le reflet du tour de main du producteur et de son rapport subjectif au métier. La variabilité du travail qu'étouffait la thèse taylorienne du « *one best way* » prend toute sa dimension dans l'artisanat puisque la production artisanale apparaît comme empreinte de la cristallisation de l'identité professionnelle du producteur (Dubar, 2002). La prépondérance du caractère manuel du travail dote les biens et les services des producteurs-offreurs de l'artisanat de suffisamment d'éléments différenciateurs pour les positionner de façon singulière par rapport aux objets et aux services proposés par les concurrents.

Chaque production se veut unique, entretenant le culte de l'authenticité lié au travail artisanal (Sennett, 2010). Le caractère différencié – que nous entendons dans l'acception d'Edward Chamberlin (1933) – est vite acquis aux biens, presque allant de soi, au nom d'une distinction que l'auteur définit comme pouvant être réelle ou illusoire, permettant dans les deux cas de se targuer d'un atout concurrentiel. Ce caractère de biens différenciés nous semble être ce qui permet aux artisans de ne pas ressentir la concurrence – à l'instar des artisans d'art étudiés par Stéphanie Loup (2003). L'artisan peut nier toute concurrence tant la différenciation réelle ou perçue de son offre semble le protéger de ses concurrents.

C'est par le biais d'un processus de marchandisation, qui renvoie en sociologie à l'opération par laquelle des objets acquièrent un nouvel état dans le cours de leur carrière pour devenir des objets destinés à l'échange (Dubuisson-Quellier, 1999, Testart, 2001), que des biens et des services deviennent des marchandises :

« La marchandise est un bien qui est offert à la vente, un bien dont son propriétaire a décidé de se débarrasser. Même s'il tenait auparavant à cette chose, même si elle lui était chère, maintenant qu'elle est présentée sur le marché, elle est déjà coupée de lui. La marchandise n'existe que par ce détachement préalable. C'est un préliminaire essentiel à l'acte d'échange marchand. C'est pourquoi on dit que la marchandise est « jetée » sur le marché. Elle n'a pas encore trouvé d'acquéreur que son propriétaire

l'a déjà rejetée : elle lui appartient légalement peut-être encore, mais en nul autre sens. (...). La marchandise est donc en quelque sorte un bien en suspens, en attente, entre deux possesseurs, le précédent qui ne la veut plus et le suivant qu'elle n'a pas encore trouvé.» (Testart, 2001, 724-725)

Il ressort de cette définition deux éléments qui se révèlent structurants de ce qu'est une marchandise pour Alain Testart (2001) : la disponibilité de l'offre en tant qu'offre et corollairement, l'intentionnalité marchande qui l'enveloppe.

4.1.1. La mise en marché des biens

Dans la boucherie en France, l'offre exposée dans des étals réfrigérés porte sur de la viande de bœuf, de veau, de taurillon, de la génisse, de la viande de porc, de la viande ovine, de la volaille et rarement de la viande de cheval (les boucheries chevalines ne représentent que 1% des boucheries relevant de l'enquête menée en Rhône-Alpes). Les boucheries-traiteurs offrent parallèlement des viandes marinées, des préparations diverses à cuire ainsi que des plats cuisinés. Au Maroc, les bouchers proposent à la vente uniquement des viandes rouges et principalement la viande de génisse et de bœuf, rarement celles de taurillon, de veau et de cheval ; la volaille relève d'un métier différent. Les activités indexées à la boucherie au Maroc sont installées à l'extérieur de la boutique lorsqu'il s'agit de grillade ou pour la vente de légumes, celle-ci était installée dans une boutique attenante à la boucherie.

La diversification dans la boucherie, d'ores et déjà abordée sous l'angle du métier, est une tendance commune au terrain marocain et français. Bien qu'elle revête des aspects différents, elle renvoie à une même logique qui consiste, pour les bouchers, en une volonté d'accroître ou de maintenir la rentabilité de leur entreprise. Ainsi, cette diversification ouvre le champ des compétences à d'autres spécialisations telles que le métier de charcutier ou de traiteur voire les deux, en France. Au Maroc, la vente de fruits et légumes ou l'abattage occasionnel des ovins et bovins au domicile des clients ou encore l'adjonction d'une activité de restauration rapide consistant à proposer des grillades et des sandwichs de la fin de journée jusqu'à tard les soirs d'été, constituent les principaux axes de diversification relevés sur le terrain.

En France, à travers la diversification de l'activité et la modularité de l'offre, le boucher étend son offre. Cette situation est décrite par Sophie Dubuisson-Quellier (1999) en termes de stratégie de variété par laquelle l'offreur donne la possibilité à la demande de choisir et d'arbitrer entre les alternatives qui s'offrent à elle (Dubuisson-Quellier, 1999, 677).

« *Organiser les conditions du choix est le moyen le plus efficace pour le restaurant d'adapter l'offre à la demande et de mesurer la réaction des convives* » (Dubuisson-Quellier, 1999, 678). Cette stratégie permet un affinement de l'offre dans ses diverses modalités (Dubuisson-Quellier, 1999, 678). Dans la conception de Sophie Dubuisson-Quellier, l'ajustement s'opère au niveau de la gestion. Les artisans-bouchers ne disposent pas de tout l'arsenal d'un gestionnaire, pourtant une réflexion sur l'étendue de l'offre et la manière de l'écouler est menée, guidée par l'expérience, la socialisation professionnelle et le bon sens, rendant l'offre flexible et l'inscrivant dans une logique d'adaptation au marché, pas uniquement aux clients mais aussi à la situation concurrentielle. Notons toutefois que la petite taille des entreprises artisanales exprimée en effectif et en espace dédié à la production, au stockage et à la commercialisation ainsi que le caractère manuel qui empreint de l'activité limitent l'étendue de l'offre proposée.

Au sein de la boucherie, l'offre ne porte pas que sur ce qui est visible pour les demandeurs. Elle porte sur les compétences détenues en interne, celles-ci se mettent en action dès lors qu'une demande s'est exprimée. Au Maroc, le boucher réalise systématiquement la découpe en fonction de la demande du client et non en amont de celle-ci. En France, nombre de morceaux sont présentés à la vente parés ; cela dit, il arrive que les bouchers ne disposent pas d'un morceau prêt à la vente ou d'une préparation, un rôti pour reprendre l'exemple d'une situation décrite par un interviewé et qui permet de questionner cette mise en marché telle que l'évoque Alain Testart. Si le boucher dispose d'un effectif suffisant pour continuer à faire tourner la boutique, l'un des salariés ou le patron lui-même passe à l'arrière boutique pour réaliser la préparation demandée. L'intentionnalité de la mise en vente de la marchandise passe ici par des éléments qui ne sont pas à vendre, à l'instar de la boutique, des équipements, la matière première et les savoir-faire...Ces éléments contribuent à la construction des conventions en vigueur au sein du marché concret de la boucherie. La matérialité de l'offre est une modalité de l'échange qui est partiellement remplie dans ces cas de figure ; puisque l'offre ne prend sa forme finale qu'une fois la demande exprimée, comme lorsqu'il s'agit d'un service. L'objet de l'offre artisanale n'apparaît pas ici comme une marchandise aboutie dans ses moindres détails ; la nature périssable de la matière première justifie en partie cette matérialité suspendue de l'offre.

Dans la boucherie, le rapport à la disponibilité de l'offre donne donc des allures de prestation de services à une offre de biens. L'implication effective dans la production de l'artisan-

boucher qui est ici le producteur-offreur que déclenche potentiellement chaque demande crée un amalgame entre ce qui relève du bien et ce qui relève du service puisque l'homme de métier se met en action pour répondre à la demande dès que cela s'avère nécessaire. Toutefois, bien que proche du service, la matérialité du bien l'emporte. Cette matérialité des objets contribue à rendre l'offre palpable et plus concrète pour les demandeurs comparée aux services qui se caractérisent par une incertitude quant à leur nature et leur qualité (Karpik, 2013)

4.1.2. La mise en marché d'une offre de service

Le service ne relève pas exclusivement de l'idéal puisqu'il cesse d'être une abstraction au moment où sa réalisation se concrétise : une intervention portant sur un objet matériel ou sur un individu par exemple. Il apparaît alors comme une projection idéale qui acquiert une matérialité par son application. Tout dans la prestation de service n'est pas abstraction. En effet, le cadre dans lequel elle se déroule et les objets qui la rendent possible sont des composantes matérielles du service. Le garage, les équipements et le savoir-faire détenu rendent possible la réparation automobile et sont les éléments concrets de sa mise en marché.

Deux caractéristiques étroitement liées apparaissent comme saillantes lorsqu'il s'agit de l'offre de service et en complexifie la marchandisation : la première est son opacité de l'offre et la seconde est son irréversibilité.

Concernant le caractère opaque de l'offre, le client achète une prestation qui n'existe pas au moment de l'achat et qui n'existe qu'au moment de sa mise en œuvre ; or, celle-ci n'est mise en œuvre et produite que si celui-ci l'achète. La production d'une prestation de service n'est pas antérieure à l'acte marchand.

Ainsi, la décision d'achat porte sur un contrat, une convention. Les services s'apparentent chez certains auteurs à des « *biens d'expérience* » (Nelson, 1970) ou encore à des « *biens de confiance* » (Darby et Karni, 1973). Dans son approche de la relation de service, Jean Gadrey (1994) évoque aussi l'approche contractuelle par le biais des stratégies coopératives mises en place entre prestataire et client, permettant l'établissement d'une confiance.

Dans la réparation automobile, le devis de l'intervention est le support de la relation contractuelle qui se tisse entre le prestataire et le client. Il s'apparente à un cahier des charges décrivant la nature du service à fournir, les modalités de la prestation, les pièces qui la

composent, les prix ainsi que les contraintes y compris temporelles. Son caractère formel que nous retrouvons en France et dans les garages portant le panneau du constructeur au Maroc sert à objectiver l'offre de service.

La seconde caractéristique saillante de la prestation de service renvoie à son caractère irréversible. Celle-ci n'admet pas de stockage et est tributaire de la temporalité de l'action qui est plus ou moins longue ; bien que des éléments prolongent l'idée du service rendu puisque ses effets peuvent se maintenir quelques temps (véhicule réparé...).

Cette action se déroule dans la relation à l'autre ou – dans le cas de la réparation automobile – dans la relation aux choses.

* * * * *

Du point de vue de la mise en marché, nous retenons que la disponibilité de l'artisan ou un de ses salariés expérimentés en leur qualité de producteurs-offreurs suggère la marchandisation des biens et des services dans la boucherie et la réparation automobile puisque leurs compétences résolvent la question de la disponibilité de l'offre. Leur présence signifie qu'ils peuvent produire et donc pourvoir l'offre. Ainsi, la disponibilité de celle-ci, qui n'est pas nécessairement immédiate, ne porte pas que sur les biens et les services mais aussi et surtout sur le potentiel lié au savoir-faire de l'artisan ou celui des salariés. Aussi, l'intentionnalité que véhiculent différents éléments à l'instar de la boutique ou du garage semble-t-elle l'emporter sur la disponibilité effective des marchandises.

L'allure de prestations de service qui se dégage de la mise en marché, qu'il s'agisse d'une offre de biens (boucherie) ou de service (réparation automobile) met en scène la dimension relationnelle de l'échange marchand dans l'artisanat. Dans l'artisanat, la frontière adoptée par Alain Testart (2001) entre l'échange marchand et l'échange non marchand est régulièrement bousculée. Le rapport personnalisé qu'entretiennent certains artisans avec leur clientèle, évoqué notamment par Jaeger, Pouchol et Severs (1985) – que nous avons observé dans les boucheries et les garages – s'invite dans l'échange marchand qui est censé en être dépourvu. Ce rapport personnalisé entre les acteurs pose la question de la nature du lien social dans le rapport marchand entre artisans-offreurs et leurs clients s'abord dans la réparation automobile (4.2) puis dans la boucherie (4.3).

4.2. La réparation automobile : stratégies de captation et rempart relationnel

Nous rendons compte dans le développement qui suit du métier de garagiste et de ce qu'il se joue entre les acteurs dans l'échange marchand. L'observation des interactions entre les garagistes et leurs clients constituent l'essentiel de ce qui nous a été accessible sur le terrain. Les interactions marchandes constituent le matériau principal auquel s'adjoignent quelques situations de travail observées et d'autres décrites dans le cadre d'entretiens informels ; par conséquent, le métier est décrit avec un prisme marchand.

L'observation qui ne s'est pas toujours déroulée dans les meilleures conditions permet de rendre compte d'une imbrication qui nous semble intéressante du fait marchand et du fait technique qu'incarne la procédure d'intervention sur le véhicule présentant une défaillance. La mise en perspective de la procédure de réparation telle qu'elle s'articule avec l'échange marchand permet de retracer ce qu'il se joue dans l'échange entre les acteurs, avec comme enjeu pour le garagiste, la captation du client que concrétise l'échange marchand.

Avant d'étayer l'articulation de la dimension relationnelle du marché et de la dimension technique, nous posons le contexte dans lequel s'exerce le métier de garagiste en France et au Maroc. Notons cependant que le terrain marocain sert ici de contrepoids sur quelques points seulement ; il ne permet pas d'étayer la stratégie de captation des clients qui ressort du terrain mené en Rhône-Alpes.

4.2.1. *Les dépendances qui briment la réparation automobile*

Dans la réparation automobile, le degré d'intégration à la filière varie selon que le terrain soit marocain ou français et varie d'une unité à une autre, influant sur son degré de dépendance vis-à-vis des constructeurs.

En France, les garagistes ne sont pas libres puisqu'ils dépendent des constructeurs qui prescrivent de manière formelle les consignes de travail dites procédures d'intervention ou de réparation. La marge de manœuvre est encore plus réduite pour les garagistes membres du réseau du constructeur; c'est-à-dire les agents disposant d'un panneau. Les formations-constructeurs sont alors obligatoires et payantes. En renonçant au panneau d'une marque, le garagiste renonce donc aux guides des réparations et doit tâtonner – sachant que les mécanismes électroniques des nouveaux véhicules s'y prêtent moins que les composants

mécaniques. En France, certains garagistes se sentent pris à la gorge en raison de l'ampleur des investissements nécessaires, leur fréquence (« ça va vite ») et du prix des droits pour être habilité à faire certaines interventions ; et ce, bien que les garagistes soient légalement libres de réparer toutes les voitures indépendamment de leur marque.

« Par exemple, l'année dernière ils nous ont sorti le truc de la climatisation...La climatisation on la faisait avant comme ça...maintenant, il faut chaque année acheter un droit, 2000 et quelques euros.. » (Dalpéroni, Rhône, Réparation d'automobiles de luxe, 3 actifs + participation de la mère)

Par ailleurs, les équipements que requièrent l'activité pèsent lourds financièrement. L'activité, en se modernisant, et sous l'influence des constructeurs qui tirent la filière, requiert des investissements de plus en plus importants. L'évolution technique contraint les artisans à s'équiper en conséquence, afin de pouvoir assurer les interventions.

Au Maroc, l'équipement varie sensiblement d'un garage à un autre comme en témoignent les photographies jointes en annexe n°3. Les garages détenteurs d'un panneau constructeur à l'instar du garage que représente la photographie n° 13 et 14 sont aux normes européennes, les autres n'ont pas toujours l'équipement de levage nécessaire à l'activité ; ils utilisent un cric – souvent à manivelle plutôt qu'hydraulique – pour soulever partiellement les voitures et se glisser en dessous à même le sol.

La réparation automobile au Maroc est marquée par un fort dualisme qui transcende le secteur et qui est le reflet de deux tendances qui caractérisent le parc automobile. D'une part, une tendance au vieillissement du parc automobile qui n'est pas encadrée : le législateur n'institue pas de normes spécifiques pour brimer cette flotte vieillissante et polluante qu'entretient un marché de l'occasion assez vivace. Ces vieux véhicules en côtoient d'autres, à la pointe du progrès technique. Ce dualisme fait coexister sur le marché de la réparation automobile des garagistes du type des photographies n°9, 10 et des garages modernes, rattachés à des concessionnaires, intégrés à la filière, équipés de tout le matériel, les outils et les machines nécessaires à l'exercice du métier conformément aux normes professionnelles européennes.

L'évolution de la répartition des entreprises selon leur activité principale en France et le rétrécissement de l'écart entre les garages qui incarnent la dualité de la réparation automobile au Maroc sont sensibles au parc automobile et à l'évolution technique des équipements des véhicules mis sur le marché. Le poids des constructeurs sur le marché demeure conséquent. C'est pour cela que la menace de disparition des unités les moins intégrées se fait plus forte.

4.2.2. La captation du client : de la discussion aux stratégies relationnelles

Le terrain de la réparation automobile mené en France permet d'illustrer des formes d'action pouvant relever de modalités d'intervention mises au service d'une stratégie de captation par laquelle il s'agit d'exercer une influence sur les choix du consommateur (Trompette, 2008). Le concept de captation tel qu'il a été développé par Pascale Trompette (2005, 2008) en lien avec le marché des pompes funèbres est associé à des dispositifs techniques permettant de construire les attentes et les modes d'engagement dans la relation marchande des consommateurs. Dans la manière dont nous mobilisons le concept, nous retenons l'influence orchestrée par l'offreur débouchant idéalement – de sa perspective – sur un échange marchand.

Parmi les interactions marchandes observées, nous n'avons pas eu l'occasion de voir l'échange entre un garagiste et un client de longue date ou alors la nature de cette relation ne transparaissait pas au point que nous puissions le déceler et y percevoir des éléments pouvant nourrir notre analyse du terrain. Par conséquent, nous rendons compte ici de plusieurs situations où le garagiste et le propriétaire du véhicule ne semblaient pas avoir de lien personnel antérieur à l'échange en question.

Dans la réparation automobile, l'interaction marchande est amorcée différemment en France et au Maroc. Rappelons que le terrain marocain sert ici de contrepoids que sur quelques points. Si en France, beaucoup de clients optent pour une prise de contact téléphonique avant de se déplacer, au Maroc, l'accueil des clients s'effectue exclusivement de manière physique au garage ou à proximité de celui-ci. Il arrive que certains clients se déplacent au garage sans leur véhicule – en panne quelque part – afin de se faire accompagner sur place par le garagiste ou l'un de ses ouvriers. L'instantanéité de la prise en compte de la demande dépend de la situation globale, celle du garagiste et celle du client.

En France, les garagistes gèrent un planning des entrées et des sorties de véhicules en limitant, selon l'espace dont ils disposent, le nombre de ceux-ci sous leur responsabilité. Les plus petits garages sont davantage concernés par cette gestion de l'espace. En effet, le plus petit garage que nous ayons visité se trouve à Lyon et plus exactement dans le quartier de la Croix-rousse (69004).

Le garagiste ne peut entrer que deux véhicules à l'intérieur de son local dont un en biais. Le résultat est qu'il s'approprie quelques places de stationnement dans sa rue, juste en face du garage. Certains garagistes comme lui mettent un papier sous le pare-brise qui signale que le véhicule est en panne et qu'il est pris en charge par le garage afin d'éviter que le client ne prenne des contraventions. Il semble qu'il y ait une tolérance pour cette pratique. Deux véhicules en cours de réparation sont garés, capots ouverts. Ce garagiste dispose d'un pont malgré la petite taille de son local et semble jongler en permanence avec les véhicules ; il dit ne faire aucun stock, d'aucune sorte.

En France, dans un premier temps, le garagiste prend connaissance de l'état du véhicule et de son entretien en discutant avec son propriétaire. La question de l'entretien est bien plus systématique chez un garagiste ayant le panneau d'un constructeur que chez celui qui n'en a pas. Pendant cette collecte d'informations, le garagiste procède à quelques vérifications sur le véhicule tout en posant des questions au propriétaire. Il semble faire une synthèse entre le problème tel qu'il est décrit par le client et l'interprétation qu'il en a. Le garagiste établit une première évaluation de la nature de la réparation à effectuer sur le véhicule assortie d'une estimation du temps qu'elle nécessiterait et celle du coût. Les mimiques du garagiste font partie du contenu du message qui communique au client : il s'agit le plus souvent d'expressions faciales qui suggèrent une inquiétude, l'agacement lorsqu'en tentant de détecter l'origine de la panne, le professionnel réalise que ce sera plus compliqué que prévu. Il est difficile de savoir si cet agacement est réel ou sur-joué comme pour montrer une certaine empathie vis-à-vis du client potentiel.

Les garagistes en Rhône-Alpes insistent beaucoup verbalement sur le fait que ce ne soit là que des hypothèses émises lors de ce pré-diagnostic. Ils ne cessent de dire « *faut voir !* », « *je peux pas savoir comme ça !* », « *si c'est ça, bah, ça va chercher dans les 700€* »...

Le discours ambivalent tenu est à la fois engageant pour le professionnel qui cherche aussi à être prudent car la captation du client est encore très fragile à ce niveau. En effet, le client est encore volatile et n'est pas tenu de faire réparer son véhicule chez son interlocuteur puisqu'il n'est pas encore engagé vis-à-vis de celui-ci contractuellement. Par conséquent, ce risque de déperdition semble être à l'origine du flou qu'entretient le professionnel dans les propos qu'il tient. Le risque est de fournir un avis professionnel gratuitement. En restant évasif, il s'assure de ne livrer son savoir et son savoir-faire qu'au moment voulu en prenant le risque de perdre le client.

A ce niveau de l'échange verbal amorçant un potentiel échange marchand, le professionnel pose les modalités de gestion de cette prise de risque. Les pratiques divergent d'un garagiste à un autre et chez un même garagiste d'un client à un autre, la norme à ce sujet est insaisissable. En effet, le principe semble être le suivant : la première étape de la captation du client consiste en la vente d'un devis, le garagiste peut renoncer à faire payer le devis si l'échange porte sur la réparation.

Les modalités de la réalisation du diagnostic permettant de détecter la panne sur la base duquel sera produit un devis sont parfois discutées avec le client. Les situations du terrain montrent que le professionnel propose un devis gratuit si le client compte lui faire faire la réparation ; autrement le professionnel fait payer le devis au temps passé ou au forfait. Le diagnostic permettant de poser un devis peut être complexe selon la panne et durer longtemps. Le garagiste entend se faire rémunérer pour ce temps passé qu'il ait l'aval du client pour mener l'intervention ou non.

Le discours des garagistes est parfois flou leur permettant de tâtonner afin de mieux percevoir les intentions du client. Dans les situations observées, le diagnostic a été effectué en l'absence des clients avec leur accord. Si dans les faits, il est vrai que les diagnostics ont duré le plus souvent moins longtemps que ce qui a été annoncé aux clients ; il arrive que la recherche des raisons de la panne nécessite un diagnostic plus long, cela a été le cas concernant un problème de Turbo suspecté sur une Volkswagen Golf.

Cette situation relevant du terrain mené en Rhône-Alpes a été intéressante à observer car le diagnostic a été long, alors que la réparation n'a duré que quelques secondes et rien n'a été facturé au client. Celui-ci est arrivé avec une Golf qui faisait un bruit de claquement et qui présentait des signes de dysfonctionnement du turbo dont la réparation est réputée coûteuse. Au regard de la nature de la panne supposée et du coût probable de l'intervention, le garagiste semblait prendre le temps pour éliminer une à une les origines probables du problème, pour ne pas conclure hâtivement que le turbo est défectueux et qu'il faille le remplacer. Après avoir cherché et procédé à des essais au garage et dans la rue. Le problème réel venait du châssis de la voiture. Le garagiste semblait presque amusé de l'écart entre la nature du problème et sa solution qui a consisté en le remplacement de la visserie supportant le moteur. Bien qu'il y ait passé du temps, il n'a pas voulu se faire payer comblant de joie le propriétaire du véhicule qui était soulagé.

En règle générale, la mise en œuvre du diagnostic implique des contrôles au moyen d'outils de diagnostic mono-marque ou multimarques spécifiques – une valise de diagnostic –, le contrôle des caractéristiques mécaniques et hydrauliques du véhicule ainsi que quelques essais selon les symptômes décrits par le client et l'évaluation du garagiste. L'interprétation des résultats de ces contrôles permet dans le meilleur des cas l'identification du ou des éléments présentant des anomalies.

Pendant le diagnostic, le professionnel vérifie la faisabilité de la réparation en termes de disponibilité de la main d'œuvre, des pièces nécessaires, de disponibilité de l'aire de travail, de l'équipement et les délais.

Le cadre marchand dans lequel nous nous situons se caractérise par une asymétrie des informations (Barzel 1982, 2004, Karpik, 1989) d'une part, et d'autre part à une asymétrie des compétences (Laville, in Steiner et Vatin, 2013). L'opacité relative de la nature même de la prestation de service accentue cette asymétrie que creuse davantage le diagnostic réalisé puisque le professionnel a – grâce à cela – une lecture plus complète et plus technique de la situation que celle qu'en a le propriétaire du véhicule.

La captation du client à travers la recherche de son consentement qui mène à la coopération des parties en présence afin que l'échange marchand puisse avoir lieu fait émerger trois stratégies : la première consiste à instaurer une relation de confiance avec le client, la seconde à le convaincre en rendant l'intervention la plus concrète possible et enfin l'usage d'un rapport de force.

La confiance constitue l'état qui accompagne l'acceptation d'une position de vulnérabilité sur la base d'une perception optimiste des intentions et comportements d'autrui (Rousseau et *al.*, 1988). La formule de Georg Simmel ([1908] 2009) résume en quelques mots l'essence de la notion de confiance tout en constituant l'un des plus petits dénominateurs communs à nombre de définitions de celle-ci : « *Celui qui sait tout n'a pas besoin de faire confiance, celui qui ne sait rien ne peut raisonnablement même pas faire confiance.* » (Simmel, 2009, 22). La confiance n'est pas une relation spontanée, c'est d'ailleurs tout le problème entre les partenaires de l'échange marchand. Nous pouvons parler de confiance dès lors celle-ci est située, « incorporée » (Hardin, 1993), c'est-à-dire spécifique aux individus inscrits dans la relation d'échange dans un cadre particulier.

Cette idée de relation située renvoie à la conception de Mark Granovetter (1985) de la confiance. Celle-ci y est subordonnée à la notion d'encastrement social qui s'appuie sur les propositions fondamentales suivantes : « *D'une part, la poursuite d'objectifs économiques s'accompagne en général de celle d'autres objectifs de nature non économique, comme la sociabilité, la reconnaissance, le statut social et le pouvoir. (...). L'action économique (comme toute action) est socialement située et on ne peut l'expliquer uniquement en considérant des motifs individuels. Elle est encadrée [embedded] dans des réseaux continus de relations personnelles, plutôt qu'effectuée par des acteurs atomisés. (...) Les institutions économiques (comme toutes les institutions) n'émergent pas automatiquement sous une forme donnée, déterminée par les circonstances extérieures ; elles sont au contraire "socialement construites" (...)* » (Granovetter 1992, 25). Les mécanismes institutionnels, les réseaux sociaux et une moralité généralisée encadrent les relations sociales sachant que les relations personnelles se tissent en réseaux et pèsent fortement sur le comportement de confiance. Ainsi, plus l'encastrement de la relation sociale est fort, plus la confiance est grande et a de chances d'être honorée.

Concrètement, faire confiance consiste pour un protagoniste de l'échange à prendre un risque, qui peut s'avérer coûteux, en spéculant sur les intentions de son partenaire.

Le renforcement du niveau de confiance transforme les modalités de l'échange altérant parfois le pouvoir de négociation des clients. En instaurant ce lien, le garagiste s'assure de vendre sa prestation. Elle intervient comme une condition *sine qua non* du fonctionnement du marché (Arrow, 1974).

Pour dépasser la double asymétrie, liée aux informations et aux compétences, relative à la situation, la deuxième stratégie consiste en un effort d'objectivation de l'intervention proposée.

Pour pallier la difficulté des clients de se représenter la consistance du service – nous reprenons à notre compte l'expression de Maurice Décaillot (1988) – et percer l'opacité de la prestation, l'objectivation de l'offre passe par la mobilisation d'objets, le plus souvent des objets qui traînent volontairement ici et là dans le garage. Les artisans garagistes utilisent des pièces cassées ou des mécanismes ne fonctionnant plus afin de rendre plus tangible la prestation qu'ils proposent de fournir et de contrecarrer le caractère abstrait de l'intervention sur le véhicule en la rendant plus concrète, à travers ce fétichisme des objets. C'est ainsi que

nous avons pu observer un garagiste agiter un bloc en plastique qui fait du bruit à chaque secousse en expliquant au client que le mécanisme du klaxon n'est pas accessible car placé à l'intérieur de ce boîtier opaque et scellé.

Une vocation didactique est associée à ces objets qui permettent au garagiste d'asseoir son argumentaire pour se donner une chance d'atteindre un compromis qui permettrait de sceller la transaction, et ce, en se désolidarisant parfois des constructeurs dont la responsabilité est engagée : tout le bloc doit être remplacé alors que la panne du klaxon est anodine et aurait pu être réparée si le composant défectueux était accessible. Cette situation a été observée à plusieurs reprises au moyen des plaquettes de frein pour en pointer l'usure ou une butée du mécanisme d'embrayage cassée.

Enfin, la coopération du garagiste et de son client en vue de la concrétisation de l'échange ne se réalise pas toujours sans heurts et la personnalisation des relations ne s'inscrit pas systématiquement dans un rapport idéal. Face à l'indécision du client qui peut être due à une multitude de raisons, un garagiste dont nous avons observé le travail à Lyon a opté pour le registre de l'intimidation et de la menace. Après avoir montré au client et à nous-mêmes des plaquettes de freins usées en expliquant à l'intéressé que celles de son véhicule sont toutes aussi altérées ; il s'est fait de plus en plus insistant sur la sécurité dans son argumentaire destiné à déclencher l'aval du client.

Le garagiste est passé de la description des risques encourus par le client s'il ne fait pas réparer son véhicule dans l'immédiat, à la menace d'immobiliser le véhicule car jugé trop dangereux pour la sécurité de son conducteur comme pour celle d'autrui ; et ce, toute en lui faisant signer une décharge qui libère le garagiste de toute responsabilité en lien avec le risque en question. La formalisation par écrit du discours tenu et la forte symbolique d'une décharge de ce type se sont révélés être des moyens efficace pour déclencher l'engagement du client dans la relation marchande ; acceptant une intervention partielle sur son véhicule pour une somme de 170€ . .

Cette situation révèle la complexité qu'il y a à tracer une ligne de démarcation claire entre ce qui relève de l'offre et de la demande et ce qui relève de la relation sociale occasionnée par l'échange marchand.

La relation et la conversation qui caractérisent cette phase préliminaire d'un éventuel échange marchand s'écartent de ce qui est en jeu en termes de réparation proprement dites et des enjeux liés au prix sans pour autant cesser d'être en lien avec cela. Cette relation à tendance conflictuelle a pour toile de fond une pression concurrentielle : elle mêle la volonté de concrétiser la vente pour le garagiste en captant le client pour ne pas qu'il soit happé par un concurrent et une volonté d'optimisation de la part du propriétaire du véhicule qui manque d'informations et pour lequel le prix des réparations paraît élevé¹²⁰, en plus du caractère inopiné de la dépense.

4.2.3. La mise en œuvre de la prestation de service

L'acceptation du devis signifie que le client et le garagiste s'accordent sur le contenu de la prestation, la temporalité dans laquelle elle est prévue et le prix.

Les clients négocient les prix et les délais en étant physiquement présents dans le garage ou au téléphone. Certaines négociations aboutissent à une baisse de prix. Il est difficile de savoir comment le garagiste impute réellement cette baisse.

Les chefs d'entreprises observés en France font des modifications dans la manière d'envisager la réparation sur leur outil informatique qui est parfois une interface-constructeur lorsque le garagiste a le panneau du constructeur. Les modifications à la baisse consenties par le garagiste découlent d'un processus opaque qui semble être délibérément tu. Nous ne pouvons que supposer leur effet en termes de rétrécissement de la marge commerciale ou de suppression de services adjoints initialement à l'intervention, pour se ménager une marge de manœuvre lors de la négociation des prix.

Une fois le devis accepté par le client et les conditions contractuelles validées, le garagiste réceptionne officiellement le véhicule et fait signer au propriétaire un ordre de réparation. Les garagistes qui ont une secrétaire, la laissent gérer cette partie administrative directement avec les clients.

Au lancement de l'intervention, il peut arriver qu'il y ait de nouveaux constats qui justifient un écart entre le devis réalisé et la nature de l'intervention nécessaire avec des implications en

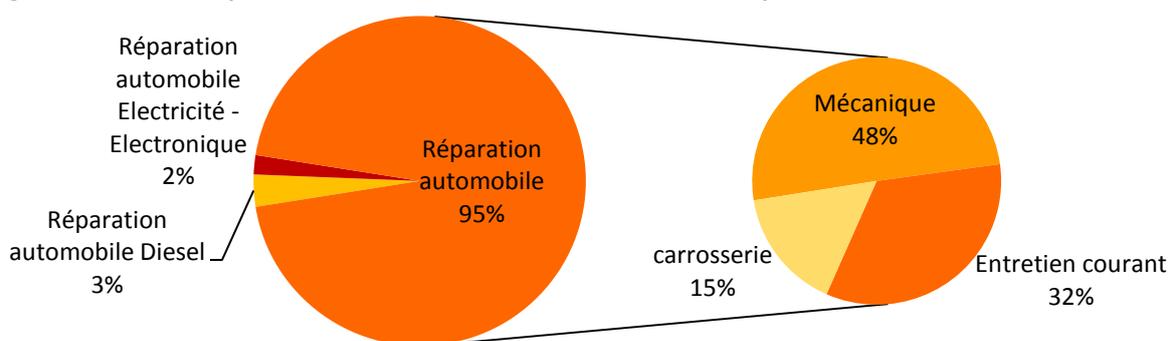
¹²⁰ A titre indicatif, en 2008, le taux horaire de la main-d'œuvre mécanique qui varie globalement entre 35 et 85€, était en moyenne en Rhône-Alpes de 67€.

http://www.automobile-magazine.fr/actualites/economie_politique/tarifs_de_main_d_aeuvre

termes de prix. Le garagiste sollicite à nouveau l'aval du client avant d'entamer la réparation. Cela peut se faire au téléphone ; certains clients reviennent voir le garagiste pour en discuter.

Le début de la réparation est marqué chez certains garagistes par les précautions de protection des sièges, des sols du véhicule et du garage ainsi que la protection du volant des salissures éventuelle. Ce souci de protection des véhicules est poussé à l'extrême au sein du garage spécialisé dans les véhicules de luxe. Dans ce garage, le sol est propre et la place est nette (cf. photographie annexe n° 3) tandis que dans tous les autres garages visités aussi bien en France qu'au Maroc – exception faite des garages ayant un panneau de constructeur au Maroc (Fiat, Renault/Dacia cf. photographie annexe n°3) – le sol est noirci par les projections en tout genre, parfois saupoudrées de sable, avec des objets traînent ici et là...

Figure 45 – Réparation automobile en Rhône-Alpes – Détail des activités



Source : Données non redressées enquête emploi 2009. Base : 159 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

La figure ci-dessus représente la répartition des entreprises de la réparation automobile employeuses en Rhône-Alpes répondant à l'enquête « emploi » selon leur spécialisation ; est retenu le code de l'activité principale qui correspond à celui de leur inscription au Répertoire des Métiers et au fichier Sirene détenu par l'INSEE.

En plus de l'entretien courant des véhicules qui renvoie essentiellement au graissage, à la vidange et au contrôle des principaux organes de l'automobile, le mécanicien qualifié peut prendre en charge des travaux se rapportant à d'autres éléments tels que le moteur, la boîte à vitesse, l'embrayage, les essieux, les roues, la direction, les freins, la suspension, les équipements électriques.

La spécialisation en électricité-électronique requière des compétences qui suivent l'évolution des nouveaux équipements électroniques comme le système ABS, les ordinateurs de bord, les GPS, les airbags, la climatisation, les alarmes...

La mise en œuvre de l'intervention consiste *a priori* en l'exécution des procédures techniques tenant compte d'une certaine chronologie dans le démontage. Ce constat a aussi été fait par Caroline Mazaud dans sa thèse soutenue en 2009 :

« Les constructeurs automobiles imposent par exemple une « démarche diagnostic » précise aux techniciens réparateurs dans la recherche des pannes. La fréquence de chacune d'elles est répertoriée informatiquement de façon à ce que tout agent de la marque puisse en être informé et participe lui-même à l'actualisation de l'outil. Les tâches accomplies par le professionnel sont sériées et parfois regroupées. » (Mazaud, 2009)

Dans notre cas, il est difficile d'apprécier les pratiques des garagistes et leur rapport aux consignes techniques. En effet, dans la réparation automobile, en France comme au Maroc, il a été difficile de voir de près le travail en train de se faire, y compris quand celui-ci implique un collectif ; les raisons avancées sont des raisons de sécurité ; cette appréhension de la part des enquêtés a débouché sur une mise à l'écart. Par conséquent, en étant à quelques mètres et sans être guidée dans la compréhension de la situation observée par les commentaires des garagistes, certains donnent l'impression d'être brouillons dans leur façon de faire ; d'autres semblent inventorier et disposer les pièces à changer avant de commencer en prenant la mesure de ce qu'il y a à faire, des outils nécessaires et de leur disponibilité...

* * * * *

Le marché est fait de situations d'échange mais aussi de situation de non-échange qu'il est important pour les artisans-chefs d'entreprise de maintenir à un niveau minimum, surtout lorsque l'offre porte sur des denrées périssables. L'incomplétude du marché, que les théories économiques passent presque sous silence (cf. cinquième chapitre), est un problème que le boucher, et plus généralement le professionnel, se doit de gérer ; la rentabilité est une préoccupation qui ne le quitte jamais. L'immersion dans le marché et l'entretien des relations qui le constituent apparaissent comme un rempart face au risque d'échec marchand. Le calcul en est un autre.

4.3. La boucherie : hypermnésie marchande et calcul face au risque marchand

En fonction des situations, il arrive que le lien social prenne une place considérable dans l'échange marchand. La relation sociale et la relation marchande peuvent être tour-à-tour, à l'origine l'une de l'autre, parfois le prétexte. Dans quelle mesure l'échange marchand est-il inféodé à la relation sociale ? Que recouvre cette dimension relationnelle ? Est-ce simplement de la convivialité, un effet de la proximité ou est-ce là un mécanisme marchand qui renvoie à un enjeu important pour les artisans et leurs clients ?

A travers l'exemple de la boucherie, il ressort du terrain que d'une part, l'échange marchand ne s'inscrit pas dans un rapport amnésique entre les acteurs ; et d'autre part, que la mémoire marchande joue un rôle important dans l'optimisation du fonctionnement du marché du point de vue des artisans. L'hypermnésie marchande est le néologisme qui nous permet de rendre compte de la synthèse de ce qu'il se joue entre les acteurs sur ce marché.

4.3.1. L'hypermnésie des bouchers comme clé de l'efficience

En France comme au Maroc, les échanges entre les artisans et leur clientèle témoignent du fait que les boucheries reçoivent fréquemment les mêmes clients. Toutefois, la fréquence de fréquentation ne semble pas avoir une même explication en France et au Maroc. Au Maroc, le caractère presque quotidien des achats des clients peut s'expliquer par le manque de visibilité qu'ont les ménages modestes de leur budget : une gestion au jour le jour est courante, en plus de l'inscription de ces achats quotidiens dans une routine marchande quotidienne pour certains clients. En effet, l'achat est certes fréquent mais le panier moyen est extrêmement réduit – 15 à 20 dirhams pour les plus faibles, soit moins d'un 1.80€. Aussi s'absenter quelques jours donne lieu à des échanges de la teneur de celui observé entre une cliente et un boucher. Celle-ci se justifiait – comme elle l'aurait fait avec un proche – de ne pas être venue pendant quelques jours.

A Villeurbanne, durant un entretien avec un boucher, une même cliente est entrée dans la boutique à deux reprises, à quelques heures d'intervalle, sans qu'elle n'ait rien oublié d'acheter lors de son premier passage. Face à notre étonnement, le boucher nous a expliqué que cela était habituel : la cliente habite dans le voisinage et vient au moins deux fois par jour, pour une tranche de jambon ou une escalope, des achats qu'elle pourrait regrouper mais elle

ne le fait pas. Cela semble l'occuper nous explique-t-il, lui donne une raison de sortir de chez elle, d'échanger quelques mots avec le boucher et ses salariés.

Ainsi, il arrive que la demande soit animée par une volonté d'établir et d'entretenir un lien social. Dans ce cas de figure, l'échange apparaît comme une justification fondatrice du lien social, qui l'inscrit dans une durabilité et une fréquence qui peuvent être perçues par l'artisan comme une fidélité commerciale. L'échange marchand se confond avec le lien social, dont il peut être l'origine, ou le prétexte. L'aspect économique n'est qu'une facette de celui-ci. Les divers enjeux sociaux qui sous-tendent chaque situation d'échange nourrissent la complexité de ce qu'il s'y joue. La confusion entre ce qui est donné et ce qui est pris rend l'échange difficile à analyser sans passer par une simplification qui trahisse la situation. Certes, l'échange de produits contre de l'argent est présent mais cela ne représente pas l'essentiel de ce que la situation de marché donne à voir. Il ne s'agit pas ici de minimiser le fait que les besoins et les attentes des acheteurs/consommateurs potentiels sont fondamentaux car ils conditionnent l'existence du marché et la réalisation de la transaction ; il s'agit de souligner qu'au-delà de l'objet de la transaction marchande et de sa contrepartie monétaire, une relation se tisse entre le professionnel et sa clientèle, façonnée par différentes interactions qui interviennent dans le temps :

« J'ai une caissière là qui a 12 ans d'entreprise. Quand elle a eu son premier enfant... Quand elle est tombée enceinte, elle a pris des congés, Les gens, ils venaient et bien je vais vous dire elle était encore en congés bien sûr maternité. Les gens venaient, j'ai des clients ils ont fait des chèques dans des enveloppes, ils m'ont donné des cadeaux j'en avais plein le bureau en haut. Quand elle est revenue, j'ai dit bah tenez Isabelle c'est tout pour vous. Les gens lui avaient fait des cadeaux ! Voyez un peu la reconnaissance... c'était la première fois que je voyais ça dans ma carrière. C'était pas la patronne hein en plus... Voyez...y avait vraiment un côté... un lien...Parce qu'elle est très agréable. (...) Ça devient amical » (Devet, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 10 actifs)

Dans la boucherie en France, il a été parfois difficile de qualifier la nature exacte de ces échanges personnalisés qu'entretiennent les artisans et leurs salariés avec la clientèle. La caissière et les clients pour reprendre cet exemple n'entretiennent pas de lien qui les amènerait à partager des moments de leur vie privée, en se voyant à l'extérieur de la boutique, en dehors de toute interaction marchande. Cela étant dit, le lien tissé n'est en rien un lien éphémère ou superficiel. Il s'inscrit dans un historique relationnel que chaque interaction nourrit.

L'échange marchand peut n'être qu'une action ponctuelle, éphémère et peu marquante pour les partenaires de l'échange.

Il peut aussi se transformer en une action plus fréquente qui fige les modalités de l'échange entre les parties, marquant un temps et un espace. Le passage d'un échange ponctuel, anonyme pour Erving Goffman (1968) à un échange que nous définissons comme plus impliquant pour les parties de l'échange marque un changement de registre. Se crée une relation où ce qui est donné et ce qui est pris se teintent d'autres choses qui ne relèvent pas des termes de l'échange marchand mais qui sont importants pour les protagonistes de l'échange ou au moins pour l'une des parties. Dès lors, le prix n'est plus la convention ou le principe supérieur en vigueur au sens d'André Orléan (1994).

Le boucher sert tous les nouveaux arrivants, pour autant, le marché de la boucherie n'a pas vocation à être anonyme. D'ailleurs, le boucher n'a aucun intérêt à ce que l'échange marchand se réalise dans l'indifférence – bien que cela puisse arriver –, car la connaissance qu'il a de sa clientèle lui permet de se projeter, d'anticiper autant que possible ce qu'il est susceptible de se passer sur le marché. En règle générale, ce ne sont pas les échanges marchands anonymes qui font vivre l'entreprise et qui lui permettent de se maintenir durablement sur le marché.

La demande sur le terrain de la boucherie est un flux mouvant qui peut glisser d'un offreur à un autre voire d'un marché spécifique à un autre en optant pour une offre de substitution. La fidélité commerciale n'est pas assurée dans l'absolu. Cette fidélité, faite de la régularité des échanges et/ou de leur fréquence, peut s'expliquer par un échange profitable aux deux parties qui ont intérêt à réitérer l'expérience tant qu'elle leur convient. Cela suppose un certain équilibre – conscient ou inconscient – des termes du premier échange, associé ainsi à la satisfaction des participants à l'échange. Nous postulons cependant que le client n'est pas nécessairement sensible aux mêmes caractéristiques de l'offre, ni avec la même intensité que l'artisan-producteur ; contrairement au postulat de Harrison White (1992) pour lequel la demande renvoie conceptuellement à un seul acteur agrégé dont la lecture du marché rejoint celle des producteurs qui s'appuient sur la structure passée du marché.

Les bouchers finissent par connaître les habitudes de leur clientèle et savent quand leurs petits enfants sont présents, quand leurs clients reçoivent des invités chez eux, quand ils fêtent des événements... Cela donne du contenu aux échanges et des indications sur la situation présente et future du marché. Les bouchers prennent d'ailleurs des nouvelles des proches de leurs clients. Certains bouchers créent des liens avec les enfants et vont jusqu'à leur ouvrir la porte de leur laboratoire.

Un enfant d'une dizaine d'années, venu avec sa mère, s'est faufilé derrière le comptoir pour rejoindre le boucher qui lui avait promis de lui montrer un œil de bœuf ; et de nous expliquer qu'il lui avait déjà montré une langue, la fois passée.

Sur le terrain, l'essentiel des transactions commerciales se présente dans des situations de communication verbale. Ces relations communicationnelles, qui ne peuvent se réduire à des échanges d'informations, jouent un rôle décisif dans l'évolution des relations sociales (Habermas, 1988) en en constituant un support, et ce, même lorsque la communication est reléguée à un rang secondaire, voire rompue de façon plus ou moins consciente. L'offre artisanale se construit, s'affine et évolue « *au cours de l'interaction entre acteurs, à l'image du déroulement d'une conversation* » (Biencourt, Jolivet, 2000). Ces conversations contribuent à façonner le marché. Offreurs et demandeurs finissent par se connaître. Leurs rapports ont un historique qui peut se charger de sens selon les expériences et l'interprétation qui en est faite. Ces échanges ne sont pas dissociés du métier puisque c'est à travers la discussion avec les clients que le boucher parvient à s'informer suffisamment sur la situation du marché afin d'anticiper les comportements de consommation de sa clientèle et d'adapter son activité. En effet, une partie des échanges est étroitement liée à la transaction marchande en train de se réaliser : « *qu'est-ce que je vous sers ?* », « *avec ceci ?* », « *ce sera tout ?* »... Cette communication permet de construire l'échange marchand ponctuellement. La seconde partie de la communication entre artisans et clients est plus libre, moins attendue et tout aussi primordiale. Elle matérialise l'immersion dans le marché de l'artisan, ce qui lui permet de mieux coller à la demande. Certaines interactions permettent de prévenir des situations de mécontentement à l'instar des observations de Sophie Dubuisson-Quellier (1999), d'autres renseignent sur la demande à venir.

L'immersion dans le marché et l'hypermnésie marchande reviennent pour un artisan à être réceptif à différents indicateurs qui peuvent avoir un impact sur la nature et le volume de la demande. Il ne s'agit pas de retenir uniquement l'issue de l'échange et son caractère satisfaisant pour les protagonistes mais de faire de cette mémoire marchande un effet d'expérience qui consiste pour l'artisan à retenir toutes les indications fournies par les demandeurs pouvant avoir un effet sur son activité. Parallèlement, les expériences marchandes passées, gardées en mémoire, nourrissent la confiance des clients et favorisent d'autres situations de marché.

4.3.2. *L'obsession du calcul face au risque d'incomplétude du marché*

Si la rationalité vue par les économistes repose sur une nette séparation entre le calcul économique et le contexte social et historique dans lequel il est produit, le terrain mené dans la boucherie montre que l'optimisation des échanges marchands est indissociable des relations sociales en présence. Le terrain de la boucherie offre une illustration de la rationalité du producteur-offreur en l'occurrence celle de l'artisan-boucher et les enjeux qui entourent les échanges marchands. Le souci de la rentabilité est au cœur des préoccupations des bouchers et les incite à mettre en place des stratégies marchandes à l'instar de celles identifiées par Anne Jourdain (2014) et à être dans le calcul permanent.

Chaque acte a une fin d'optimisation pour celui qui maîtrise son métier. Les morceaux ne sont pas écoulés dans un ordre aléatoire mais en fonction de nombres de paramètres.

« Moi j'achète, par exemple, je suis livré jeudi, ils éditent un bon de livraison avec...qui fait office de facture et puis payable sous 17 jours. J'ai 17 jours. ... (relance : et c'est jouable 17 jours?) Oui, oui... bah moi la moitié de bœuf fait à peine, fait 5 jours, donc voyez ! ... Puis tous les autres c'est pareil, on n'est pas assujetti à payer tout de suite. Je prends des trucs en charcuterie que je ne fabrique pas... le jambon cru, le jambon blanc, c'est pareil c'est de factures à 17, 17 jours, 20, 25 jours. (...) Bah en fait Il faut réussir à tout vendre correctement à un prix correct qui fait qu'on a bien vendu. Après...c'est sûr de vendre que du filet de bœuf même qu'il soit plein b... (il ne dit pas le mot, s'interrompt net puis poursuit) très cher, bah ça paie pas... parce que ça fait que 2 kilos 2 ! Donc un morceau à 45 euros le kilo qui fait 2 kilos 200 paie pas, paie pas la moitié de ... (il chuchote pour finir sa phrase, nous pensons entendre 130 kilos). » (Beran, Rhône, Boucherie-petit traiteur, 2 actifs)

Plus la viande mature plus elle perd de l'eau ce qui allège son poids : une perte sèche pour le boucher.

« Bien sûr qu'on sait en permanence ce qu'il y a dans le frigo ! » nous dit-on au Maroc. Tandis qu'en France, les artisans-boucher expliquent que l'approvisionnement est le nerf de la guerre.

En France, l'activité traiteur permet aux entreprises de créer une marge commerciale intéressante là où il n'y en avait pas : les viandes marinées sont vendues plus chères que les mêmes viandes sans préparation. Ainsi, un Vendredi où il fait beau temps, le boucher-traiteur prévoit des préparations pour des barbecues qui se vendent mieux et plus chères.

Cette tendance rejoint l'idée développée par Anne Jourdain (2014) en termes de recherche de la rentabilité en lien avec la stratégie productive chez les artisans d'art, moyennant le calcul des écarts de prix avec un objectif de maximisation de leur profit monétaire que ce soit dans une logique de rentabilité unitaire ou dans une logique de volume.

Ainsi, la décision de proposer une offre spéciale ou une promotion (trois steaks achetés un offert par exemple) n'est pas prise à la légère. Il s'agit là d'un moyen que se donne le chef d'entreprise pour gérer les flux et parfois pour anticiper un afflux futur en jouant sur les prix et leur attractivité. Pouvoir assouvir les besoins des clients en gigot d'agneau à Pâques en France demande une certaine anticipation de la part des bouchers. Le gigot se vend très bien et tous les bouchers en veulent et cherchent à s'approvisionner à cette période. Un boucher-charcutier-traiteur interrogé explique que durant plusieurs semaines, il s'est approvisionné en carcasses entières et a enchaîné les ventes de morceaux avant des carcasses, en proposant des promotions afin d'accélérer leur vente et de pouvoir réserver le plus de gigots possible pour Pâques, sachant que ceux-ci se vendent chers et se vendent bien.

Au Maroc, certains bouchers travaillent comme « bouchers aux kilogrammes ». Il s'agit d'une situation où le boucher n'est pas à son compte. Il est pourtant en apparence le chef de l'entreprise, il gère les aspects techniques du métier en étant le seul interlocuteur des clients. Ceux-ci ignorent le plus souvent sa situation réelle. Un financeur, propriétaire ou locataire du local, détenteur des machines et d'une partie de l'outillage, s'approvisionne en viande à l'abattoir et recrute un boucher, ayant la maîtrise de son métier mais pas les moyens de s'installer à son compte. Le financeur paie les fournisseurs et entend toucher une certaine marge commerciale sur la viande mise à disposition. Au gérant de faire en sorte de vendre la viande de façon à générer suffisamment de revenus pour couvrir les dépenses engagées par le financeur d'une part, et pour s'assurer sa propre rémunération d'autre part.

Le revenu du gérant est soumis à des aléas liés notamment à la masse grasseuse des carcasses dont il a la charge de la commercialisation.

« Quand j'ai pris confiance en moi, je suis parti... Je travaillais dans des boutiques au kilo. Par exemple, on te propose de travailler au kilo. Tu arrives sans rien, tu n'investis rien. Lui achète de la viande à l'abattoir, l'envoie à la boutique – 200 kilos par exemple. La viande se vend 60 dirhams, lui compte 55 dirhams pour lui et 5 dirhams qui sont à toi... L'artisan ici travaille pour 5 dirhams le kilo. » (Aziz, Maroc, gérant d'une boucherie travaillant seul, avec un financeur)

« Celui qui achète la marchandise n'intervient pas... Il vient une fois par semaine... en fonction de la quantité de viande écoulée. » (Aziz, Maroc, gérant d'une boucherie travaillant seul, avec un financeur)

Le boucher gagne 5 dirhams (soit 0.45€) par kilogramme de la carcasse reçue, s'il parvient à tout vendre. Concrètement, à lui de se débrouiller pour écouler la viande, la graisse et les os de façon optimale, sachant qu'au fil du temps, le processus de maturation de la viande fait que le poids de la carcasse s'allège. Dans les faits, il gagne entre 2 et 3 dirhams par kilogramme vendu (soit entre 0.18€ et 0.27€) et puisque la casse se déduit de la marge du gérant et non de celle de son financeur. Il est donc dans l'intérêt de l'artisan-boucher d'être approvisionné au fur et à mesure par à-coups et de vendre le plus vite possible la marchandise reçue pour éviter d'assumer, seul, la perte éventuelle.

Dans cette situation, l'exercice du métier de boucher est gouverné par la rationalité économique du boucher qui tente d'optimiser sa marge au kilogramme, d'autant que l'artisan n'a ici aucune maîtrise de la qualité de la viande achetée. A ce titre, la vente de viande hachée apparaît comme une variable d'ajustement particulièrement utilisée par les bouchers au Maroc ; la viande hachée permet en effet d'écouler de la graisse ainsi que des morceaux moins nobles et enfin, de dépouiller au maximum la carcasse.

Au Maroc, les prix peuvent prendre leur envol pour une myriade de raisons ; notamment, parce que l'offre ne couvre pas toujours la totalité des besoins exprimés par la demande mais aussi parce que la production demeure extrêmement sensible aux aléas climatiques. Les périodes de sécheresse que connaît le pays amènent les éleveurs à vendre une partie de leur cheptel. Cette vente répond à des contraintes en cascade pour l'éleveur : le manque d'eau engendre un manque de nourriture dont la rareté s'accompagne d'une augmentation des prix que l'éleveur ne peut consentir à payer car manquant de liquidités. Le risque de garder les bêtes et de les voir dépérir étant non nul, l'éleveur a tendance à les vendre avant d'essayer de grosses pertes. Paradoxalement, cette abondance forcée n'a pas un effet déflationniste sur les prix. Il arrive même que les prix augmentent car en atteignant ce point de non-retour (manque d'offres, bêtes condamnées, grosses pertes financières supportées par l'éleveur), l'éleveur compense ses pertes en augmentant ses prix. En période de pluie, il n'est pas rare que les éleveurs profitent de l'abondance de l'alimentation et préfèrent garder leur cheptel afin de le reconstituer et d'engraisser les bêtes qui se vendront à un meilleur prix. Les fluctuations qui touchent la production de viande peuvent aussi être liées à la campagne agricole lorsque les éleveurs ont une activité agricole diversifiée.

En effet, lors de la vente de la production agricole, les éleveurs ne sont pas particulièrement dans le besoin, ils ont alors tendance à vouloir garder leur cheptel pour ne le vendre d'en novembre, période d'achat des semences et des engrais.

Par ailleurs, ce phénomène de rétention du cheptel est symptomatique des périodes qui précèdent l'Aïd El Kébir¹²¹. En Novembre 2008, cette période coïncidait avec celle des pluies. Or, pour le Dr. Assoual, Responsable du service vétérinaire de Casablanca, l'approche de l'Aïd n'aurait pas d'effets sur l'offre car les bêtes destinées au sacrifice pèsent bien plus lourds que celles destinées quotidiennement au marché de la viande avec respectivement 25 à 30 kilogrammes pour les premières et autour de 14 kilogrammes pour la seconde catégorie. Il en découle – selon lui – qu'il s'agit bien de deux marchés différents. A court terme, cet argument se tient mais à moyen et long terme, les deux marchés se chevauchent et la rétention du cheptel prend tout son sens.

Nous avons constaté une uniformité des prix au Maroc (cf. Encadré). Ceux-ci sont affichés par les bouchers et reflètent le niveau de vie moyen de la population de proximité. Dans un quartier très populaire le prix n'est pas le même – il est de quelques dirhams moins élevé –, la qualité non plus, assurent les bouchers installés dans des quartiers qui le sont moins. En France, bien que les prix soient affichés, il est difficile de s'y retrouver en raison de la diversité des morceaux et des variations des prix selon les stratégies commerciales des artisans.

¹²¹ L'Aïd el Kébir ou Aïd al adhaa : La grande fête ou fête du sacrifice est une célébration religieuse qui marque chaque année la fin du pèlerinage à la Mecque pour les musulmans et commémore la soumission d'Abraham. Sa date est définie en fonction du calendrier lunaire, ce qui fait qu'elle traverse les saisons.

A titre indicatif, ci-dessous les prix du kilogramme de viande pratiqués au Maroc¹²²

(pour information, 1€ correspond à environ 11 dirhams)

Prix du kilogramme de viande rouge vendu au détail :

- Juillet 2003 prix de la viande rouge (tagine) – 80DH/Kg et 100DH/Kg autres découpes
- Juillet 2009 prix de la viande rouge (tagine) ovine et bovine – 75DH/Kg petites variations selon les quartiers et les découpes allant jusqu'à 140DH
- Novembre 2009 prix de la viande rouge (tagine) ovine et bovine – 65DH/Kg

Prix du kilogramme de viande rouge vendu au gros :

- Juillet 2009 prix de la viande rouge ovine et bovine – entre 56DH et 60DH pour l'agnele et entre 62DH et 64 DH pour l'agneau, le kilo de viande bovine entre 60 et 62 DH/kilo.

Prix du kilogramme de viande blanche vendu au détail :

- Mars 2009 prix moyen du kilogramme de poulet vif autour de 20 à 23 DH
- Juillet 2009 prix moyen du kilogramme de viande blanche autour de 18 à 19DH

Prix du kilogramme de viande blanche vendu au gros :

- 2007 prix moyen du kilogramme de poulet vif autour de 11,20DH et le prix moyen du kilogramme de dinde à 15,70DH
- 2008 prix moyen du kilogramme de poulet vif autour de 11,50DH et le prix moyen du kilogramme de dinde à 14,60DH
- Février 2009 prix moyen du kilogramme de poulet vif autour de 9.20DH¹²³
- Juillet 2009 prix moyen du kilogramme de viande blanche autour de 15DH alors qu'un mois plus tôt il était à 12,15DH.

Au Maroc, la marge de manœuvre des bouchers ne se situe pas au niveau du prix de vente puisqu'il reflète un consensus entre bouchers, l'Amine et le Mouhtassib comme instances de la réglementation (cf. chapitre 4) et les chevillards.

¹²² A.G. (2009), « Poulet de chair : les prix flambent », *L'économiste*, [en ligne] 27 mars 2009, URL : <<http://archives.leconomiste.com>>

Pour les prix de 1970 à 2000 : M.E. (2009), « Poulet et dinde constituent aujourd'hui 52% des quantités de viande consommées au Maroc », *La vie économique*, [en ligne] 16 novembre 2009, URL : <<http://www.lavieeco.com>>

T.H. (2009), « Viande de volailles – Les Marocains de plus en plus friands », *L'économiste*, [en ligne] 06 février 2009, URL : <<http://archives.leconomiste.com>>

F.FA. (2009), « Le prix de la volaille flambe », *L'économiste*, [en ligne] 24 juillet 2009, URL : <<http://archives.leconomiste.com>>

¹²³ A.G. (2009) « Poulet de chair : les prix flambent », *L'économiste*, [en ligne] 27 mars 2009, URL : <<http://archives.leconomiste.com>>

Tableau 29 - Achats pour la consommation à domicile : Recul de la consommation de la viande rouge fraîche en France

	Évolution en % des quantités achetées		Prix moyen en €/kg en 2009	Évolution en % prix moyen d'achat	
	Sur un an	Sur deux ans 2009/2007		Sur un an 2009/2008	Sur deux ans 2009/2007
Viande de boucherie	1,4	0,8	9,40	-0,2	2,2
Viande fraîche	- 0,4	- 3,5	10,14	- 1,7	+1,4
dont bœuf	- 1,7	- 5,5	12,76	-0,4	+2,4
veau	- 3,3	- 10,0	14,57	-2,8	+3,1
porc	+ 0,9	- 0,1	6,41	-2,4	+2,2
mouton	+ 0,0	- 8,3	12,01	+ 0,5	+5,2
cheval	- 2,1	- 2,5	14,42	-0,2	+4,9
Viande hachée	+ 3,7	- 3,9	9,11	+ 1,0	+3,7
Surgelés	+ 2,9	- 0,3	6,02	+ 3,1	+4,1
Élaborés	+ 3,0	+ 0,0	8,15	-0,4	+1,4
Jambon et autres charcuteries	+ 2,2	+ 2,2	9,28	+ 1,1	+2,9
Abats	+ 2,6	+ 0,1	8,33	-2,1	-2,0
Viande de volaille	2,1	3,0	7,23	- 0,7	+8,1
Volaille fraîche	+ 1,7	- 2,3	6,71	-0,9	+10.1
dont poulet	+ 2,4	- 0,9	5,89	-0,4	+9,7
dinde	+ 0,4	- 7,3	7,61	-0,2	+15.0
canard	- 3,4	- 8,8	10,21	-2,3	+7,6
Lapin frais	- 4,1	- 15,5	8,35	+ 1,0	+5,1
Surgelés	+ 7,4	- 1,9	7,13	+ 1,3	+1,8
Élaborés	+ 3,7	- 2,4	8,04	-0,7	+7,3
Charcuterie de volaille	+ 6,1	+ 2,4	8,91	-2,5	-0,3

Sources: TNS World Panel, Agrasta
Les calculs d'évolution portent sur le cumul des neuf premières périodes de quatre semaines.

En France, la clientèle des boucheries est en baisse : « *alors que la consommation de viande n'a cessé d'augmenter entre 1980 et 2009, les achats de produits carnés via les boucheries artisanales ont chuté de 73% durant la même période (FranceAgrimer, 2010).* » (Bouquet et al., 2012). Ce recul est d'autant plus préoccupant qu'une part importante des clients des bouchers rencontrés en France est d'un âge avancé. Le tableau ci-dessus donne une indication sur le prix moyen du kilogramme des viandes en France en 2009 et montre le recul de la consommation de la viande rouge fraîche, sans qu'il n'y ait de report net sur la viande de volaille dont la consommation enregistre aussi un recul bien que moindre ; la consommation des produits surgelés et des produits élaborés étant celle qui se porte le mieux.

Par ailleurs, l'une des spécificités de la filière viande en France et au Maroc réside dans le rôle joué par les chevillards dont le métier consiste à acheter du bétail sur pied, à être habilité à abattre les bêtes puis à vendre les carcasses aux bouchers. Ces grossistes sont un maillon clé de la filière viande en France comme au Maroc. Une interface entre deux marchés distincts : celui du bétail et celui de la viande rouge principalement. Le métier de chevillard repose sur une double compétence : la première se rapporte à l'appréciation de la bête, qui est jaugé au regard d'un rendement attendu, la seconde est l'aptitude à évaluer les variations sur les marchés et leurs retombées.

L'intermédiation du chevillard a un coût direct et une incidence immédiate sur le prix de la viande ; mais aussi un coût indirect qui se matérialise par l'opacité qu'ils introduisent dans la filière. Au Maroc, les chevillards sont soumis à une taxe sur l'abattage qui est de 2,74DH/kg à Casablanca (en avril 2009) dont une partie, soit 0,69DH/kg revient à la ville¹²⁴. Leur pouvoir est considérable et a été démontré à plusieurs reprises. Leurs mouvements de grève ont souvent des répercussions inflationnistes. A titre d'exemple, en juillet 2003 à Casablanca¹²⁵, leur cessation de travail avait pour raison leur désapprobation relative au système d'abattage en vigueur qui ne leur permet pas – selon eux – de suivre toute la chaîne. Ce mouvement a eu l'allure d'une prise d'otages générale¹²⁶ eu égard à l'augmentation du prix de la viande qu'il a déclenché, comme le rapporte le quotidien marocain *La vie économique*. Parallèlement leur rôle de tampon entre le marché du bétail et celui de la viande peut être profitable à tous : Ainsi en novembre 2008, les chevillards avaient constitué un « stock » de bétail afin de pallier la pénurie de viande ovine occasionnée par la pratique d'une rétention¹²⁷ du cheptel par les éleveurs et ses effets inflationnistes¹²⁸. Selon le service vétérinaire de l'abattoir de Casablanca, cette situation serait une conséquence positive de la « professionnalisation des chevillards » qui disposent d'étables destinées à les affranchir dans une certaine mesure de leur dépendance vis-à-vis des éleveurs¹²⁹.

¹²⁴ Jafry Ali (2009), « Casablanca / Abattoirs – Une partie de la taxe sur l'abattage cédée au concessionnaire », *L'économiste*, [en ligne] 13 avril 2009, URL : <<http://archives.leconomiste.com>>

¹²⁵ Op.cit.

¹²⁶ Casablanca, capitale économique du Maroc, compte environ 5 millions d'habitants.

¹²⁷ Cf. Evolution de la production et du prix

¹²⁸ M.E. (2008), « Viande ovine : le marché bien approvisionné malgré l'approche de l'Aïd », *La vie économique*, [en ligne] 14 novembre 2008, URL : <<http://www.lavieeco.com>>

¹²⁹ M.E. (2008), « Viande ovine : le marché bien approvisionné malgré l'approche de l'Aïd », *La vie économique*, [en ligne] 14 novembre 2008, URL : <<http://www.lavieeco.com>>

Au vu des liens de dépendance qu'entretiennent éleveurs et chevillards, il semble logique que leurs activités les amènent à trouver une péréquation¹³⁰ qui leur assure une répartition raisonnée des charges supportées et des ressources attendues. Il est important de souligner que le pouvoir des chevillards en France et au Maroc ne se restreint pas au niveau de la filière, affectant les boucheries de manière égale ; leur pouvoir peut toucher spécifiquement et individuellement les bouchers avec lesquels ils sont en affaire et qui sont leurs clients. Les chevillards sont les créanciers des bouchers.

« Moi j'achète, par exemple, je suis livré jeudi, ils éditent un bon de livraison avec...qui fait office de facture et puis payable sous 17 jours. J'ai 17 jours. ... (relance : et c'est jouable 17 jours?) Oui, oui... bah moi la moitié de bœuf fait à peine, fait 5 jours, donc voyez ! ... Puis tous les autres c'est pareil, on n'est pas assujéti à payer tout de suite. Je prends des trucs en charcuterie que je ne fabrique pas... le jambon cru, le jambon blanc, c'est pareil c'est de factures à 17, 17 jours, 20, 25 jours. (...)(Beran, Rhône, Boucherie-petit traiteur, 2 actifs)

« Comment voulez-vous vous approvisionnez chez quelqu'un d'autres ? Le chevillard débiteur, comme il vous tient, va vous refourguer à vous ce qu'il a du mal à vendre, et en plus il vous vend la marchandise plus chère... » (Aziz, gérant non propriétaire d'une boucherie travaillant seul)

En leur cédant de la marchandise et en assumant un décalage dans le paiement, ils font des bouchers qui s'en sortent le moins bien leurs obligés. Ceux-ci perdent tout pouvoir de négociation.

* * * * *

L'échange marchand artisanal dans la boucherie et la réparation automobile est une transaction qui fournit un ancrage à des relations sociales. Celles-ci ne préexistent pas nécessairement même si cela est possible, elles sont occasionnées par l'échange marchand. En s'inscrivant dans une relation de rôle (Goffman, 1968) via leur insertion dans une configuration marchande, l'artisan-producteur-offreur tisse des liens avec ses clients. Les acteurs ne se contentent pas d'acheter et de vendre dans un fonctionnement mécanique, ils échangent davantage que ce qui relève des termes contractuels de la transaction. Ces liens à travers lesquels l'offreur est en immersion dans son marché sont importants pour l'optimisation de son offre et des possibilités d'échanges à venir.

¹³⁰ M.C. (2009), « 75DH le kilo, les prix des viandes rouges flambent », *La vie économique*, [en ligne] 27 juillet 2009, URL : <<http://www.lavieeco.com>>

Là où Harrison White (1992) perçoit une reproduction structurelle du marché fondée sur les liens relationnels entre les producteurs-offreurs avec un seul acheteur agrégé qui représente la demande, nous voyons se dessiner entre les producteurs-offreurs et les demandeurs des relations qui s'inscrivent dans une forme d'hypermnésie marchande que nourrissent la communication, les expériences marchandes passées, la confiance, l'ancrage local de l'offre et de la demande, inscrivant la relation marchande dans un tissu de relations de proximité. Cette hypermnésie marchande place la relation aux personnes au cœur de l'échange marchand du point de vue de l'offreur.

5. L'ancrage local et l'atomicité des entreprises comme ressorts concurrentiels

Dans la réparation automobile en France et la boucherie en France et au Maroc, les relations de concurrence entre pairs existent et peuvent parfois être vives, toutefois, ce qui ressort de façon marquante du terrain est cette « *lutte pacifique* » pour reprendre l'expression de Max Weber (1922), qui rend compte d'une opposition douce entre concurrents et ce, en dépit des positions antagonistes qu'ils occupent sur le marché.

L'approche de la concurrence, entendue comme la lutte pour des chances d'échange (Weber, [1922] 1995, Tome 2, 410), consiste ici à dépeindre la situation concurrentielle au sein de la boucherie et les liens de dépendance qui s'y font jour, avant de décrire la manière dont l'ancrage territorial et la petitesse des entreprises pèsent sur les situations de concurrence et les rapports entre pairs. Nous illustrons aussi notre propos en mobilisant des éclairages qu'apporte la réparation automobile sur ces questions.

5.1. Le spectre d'un rapport concurrentiel inégal

Le caractère manuel des activités artisanales et la petite taille des séries produites maintiennent la productivité à un niveau en deçà des exigences industrielles. Or, ce qui protège – dans une certaine mesure – l'offre artisanale d'une concurrence frontale avec l'industrie est souvent la nature même de l'activité. Tant que le procès de production échappe aux méthodes industrielles et que les circuits de distribution demeurent distincts, l'entreprise artisanale et son secteur d'activité peuvent se considérer à l'abri d'une concurrence directe (Grall, 1971 ; Leborgne et Lafont, 1974 ; Gollac et Seys, 1984 ; Jaeger, Pouchol et Severs, 1985 ; Auvolat, Lavigne et Mayère, 1985).

Cela étant dit, certaines activités artisanales sont d'ores et déjà confrontées à une vive concurrence émanant des industriels. Le premier rempart, en dépit de cette concurrence inégale qui tire le marché, est que l'artisanat et l'industrie proposent des offres distinctes qui n'ont pas tout à fait les mêmes cibles. Le second rempart qui est en partie un corollaire du premier consiste en l'effet local où la proximité avec les clients. Cette proximité joue en faveur de l'entreprise artisanale et lui permet de contrer quelques assauts.

Sur le marché de la boucherie en France, les artisans font face à la concurrence des grandes et moyennes surfaces sans disposer des mêmes armes. *« En effet, sur les 2.25 millions de tonnes de viande consommées en 2009, 82% provenaient des grande et moyennes surfaces (GMS). Pourtant, selon l'enquête Emploi (2005), 42% des professionnels, qu'ils soient patrons ou salariés (soit près de 23 000 individus), travaillent encore dans les commerces spécialisés (contre 31% en supermarché ou en magasin d'alimentation générale, 19.3% dans la production industrielle et 7.7% chez les grossistes et dans la restauration). »* (Bouquet et al., 2012)

En France, les GMS ont la possibilité de générer des économies d'échelles et d'avoir un important pouvoir négociation qui leur permet de mieux contrôler la filière en amont et de gagner la guerre des prix. Les artisans sont aussi confrontés à la concurrence de leurs pairs ainsi qu'à la concurrence de la commercialisation de la viande « halal »¹³¹ émanant des boucheries artisanales ou de la grande distribution qui investit de plus en plus ce marché.

« Selon une récente étude de l'agence Solis, spécialisée dans le "marketing ethnique", le marché est évalué à près de quatre milliards d'euros en 2009 et sa croissance annuelle est estimée à 15%, une aubaine en ces temps de crise. Cette étude relève également que plus de 93% de la population maghrébine et 55% de celle originaire d'Afrique subsaharienne achète des produits halal. »¹³²

Pour un boucher rencontré, la concurrence émanant des boucheries « halal » est d'une nature déloyale ; avant d'expliquer que, d'une part, le glissement des clients ne s'effectue que dans un seul sens – des boucheries traditionnelles vers les boucheries « halal » ; et d'autre part, les méthodes de découpe employées permettent d'optimiser l'exploitation des carcasses puisqu'ils vendent de la viande à tagine et donc comprenant de l'os et la graisse.

¹³¹ « Halal » signifie « autorisée » ou « licite » au regard de la religion musulmane.

¹³² <http://archives.lesechos.fr/archives/2009/lesechos.fr/08/21/300370825.htm?texte=viande>

Pour un autre boucher chef d'entreprise, le propos tenu dénote un positionnement différencié sur le marché, avec une offre d'une qualité moindre par rapport aux boucheries traditionnelles, que la clientèle contribue à définir :

« Y a un pouvoir d'achat, y a un créneau...s'ils s'y mettent pas et bah ils perdent du client... Mais bon... Après faut travailler que de la viande halal ou avoir les deux... moi, j'ai des clients si je leur dit que c'est la même que la vôtre (ndlr. l'enquêté fait allusion à mes origines en s'appuyant probablement sur mon apparence puisque nous n'en avons pas parlé par ailleurs...) sauf qu'il y a quelqu'un qui fait la prière et qu'elle est tué un petit peu différente que nous... moi j'ai une cliente, j'ai eu le malheur de lui dire que j'avais un veau de lait et après qu'il était "halal", elle m'a fait un vrai ...euh (se retenant de dire scandale peut être) "non ouhlala surtout pas" (en faisant une voix plus aigue) ... mais ouais je vous aurais rien dit vous aurez rien vu ... (...) puis après elle a reconnu, puisqu'en fait il s'est trouvé que ce veau il était destiné aux boucheries "halal" mais il était tellement supérieur en termes, en termes de qualité que niveau budget il passait pas...parce qu'ils y mettent pas trop de sous généralement dans les veaux, eux.» (Beran, Rhône, Boucherie-petit traiteur, 2 actifs)

Au Maroc, en plus de la concurrence que constituent l'abattage clandestin, dont il est difficile de mesurer l'ampleur, et le poids des traditions à travers la célébration de la fête du sacrifice, la boucherie fait face à la concurrence des vendeurs de volailles ainsi qu'à une concurrence émanant d'unités de taille bien plus imposante qui sont bien plus structurées. En effet, l'avènement assez récent des grandes et moyennes surfaces (GMS), qui se développent de plus en plus dans différentes villes du Royaume, transforme progressivement le marché au sens large, y compris celui de la boucherie.

Par ailleurs, certaines familles de protéines sont plus prisées que d'autres : les marocains préfèrent de plus en plus la viande de bœuf à la viande ovine et ce, en s'appuyant sur des considérations d'hygiène alimentaire¹³³. La consommation des viandes blanches a évolué, pour partie, pour des raisons de prévention sanitaire mais aussi grâce au compromis qu'elles permettent avec un bon rapport qualité/prix¹³⁴. La dinde est de plus en plus consommée, apportant davantage de diversité à cette offre à la gamme de plus en plus étendue : filets, pilons, brochettes, osso-buco, cordon bleu et autres préparations. Sur le marché marocain, la volaille constitue une offre concurrente attrayante pour le client dont le secret du succès réside dans le compétitif ratio protéines/coût.

¹³³ Triki Laïla (2004), « Ce qu'il y avait dans nos assiettes hier, ce que nous mangeons aujourd'hui, *La vie économique*, [en ligne] 4 juin 2004, URL : <<http://www.lavieeco.com>>

¹³⁴ Triki Laïla (2004), « Ce qu'il y avait dans nos assiettes hier, ce que nous mangeons aujourd'hui, *La vie économique*, [en ligne] 4 juin 2004, URL : <<http://www.lavieeco.com>>

La consommation de viande de volaille est en plein croissance depuis une trentaine d'année¹³⁵, avec un taux de variation de la production annuelle atteignant 528% entre 1980 et 2008¹³⁶. En France, en 2009, la consommation de viande poursuivait sa chute. La baisse touche toutes les catégories de viandes de boucherie et de volaille à l'exception du poulet.

En France comme au Maroc, les fluctuations que connaît le prix de la viande rouge déclenche le report de la consommation sur les viandes blanches sauf si le prix de celles-ci est également en hausse. Or, les bouchers en France travaillent aussi bien la viande rouge que la volaille ; au Maroc, il s'agit là de deux activités bien distinctes. Le report de la consommation sur la volaille au Maroc constitue un véritable manque à gagner. Cette tendance au glissement de la demande en faveur de la volaille est aussi observable lorsque le prix de certains légumes et certains produits de la mer talonne celui de la viande blanche. En France, en plus du report de consommation des viandes les plus chères vers les moins chères, les ménages diminuent leurs achats de viande fraîche au profit des produits élaborés, de la viande hachée, des produits surgelés, de la charcuterie et des abats¹³⁷.

Par ailleurs, la consommation de viande subit les effets de l'Aïd El Kébir que ce soit en France ou au Maroc. Cette fête est fixée selon le calendrier lunaire, sa date de célébration est par conséquent mouvante du point de vue du calendrier grégorien. En 2008, 5 millions de moutons ont été sacrifiés pour célébrer l'Aïd el Kébir¹³⁸ au Maroc. L'achat du mouton représente une importante dépense pour les ménages marocains dont une partie s'endette pour pouvoir en acquérir un. En prévision de cette dépense, la consommation de viande des ménages modestes s'affaiblit¹³⁹ à mesure qu'approche la fête. Aussi, les ménages aux faibles revenus continuent-ils à en pâtir un certain temps après l'Aïd.

En France, la demande de mouton ou d'agneau s'accroît considérablement en période de fêtes pascales et autour de la fête de l'Aïd El Kébir.

¹³⁵ M.E. (2009), « Poulet et dinde constituent aujourd'hui 52% des quantités de viande consommées au Maroc », *La vie économique* [en ligne] 16 novembre 2009, URL : <<http://www.lavieeco.com>>

¹³⁶ M.E. (2009), « Poulet et dinde constituent aujourd'hui 52% des quantités de viande consommées au Maroc », *La vie économique* [en ligne] 16 novembre 2009, URL : <<http://www.lavieeco.com>>

¹³⁷ Agreste Synthèses - Consommation de viande - Octobre 2009 - n° 2009/95

¹³⁸ Agoumi Fadel (2008), « Le mouton et la dette », *La vie économique* [en ligne] 12 décembre 2008, URL : <<http://www.lavieeco.com>>

¹³⁹ M.E. (2009), « Viande Rouge : le prix au détail revient enfin en dessous des 70 DH », *La vie économique* [en ligne] 16 novembre 2009, URL : <<http://www.lavieeco.com>>

La consommation de viande bovine s'avère être saisonnière puisqu'elle chute fortement au milieu de l'été, et ce, régulièrement, à cause d'une baisse à la fois de l'offre et de la demande, puis se renforce en fin d'année¹⁴⁰.

En France comme au Maroc, la qualité vient à la rescousse de l'offreur pour justifier un niveau de prix. Le prix pratiqué par les bouchers en France est associé à la qualité de la viande vendue, garantie par une filière qui se distingue de celle de la grande distribution. Les arguments du goût et l'argument sanitaire sont avancés pour contrer la guerre des prix à laquelle se livre la grande distribution dont les niveaux de prix s'expliquent par le mode de production industrielle : « *Pensez-vous que l'on puisse réellement produire de la qualité à un tel prix ?* » nous interroge-t-on avant de justifier le niveau de prix par le fait que les poulets soient bourrés d'antibiotiques.

Le développement de la grande distribution est récent au Maroc et est associé – en termes de symbolique – à une image de modernité. Le prix de la viande au Maroc est *a priori* davantage lié aux caractéristiques intrinsèques de la viande telles que l'atteste le service vétérinaire de l'abattoir: la qualité supérieure dite extra, second et troisième choix. L'argument sanitaire y est invoqué sous le prisme de l'autorité vétérinaire qui appose son tampon, pour distinguer ces trois qualités de viande rouge. Le rapport entre le prix et la qualité semble évident pour les bouchers marocains : concernant une viande de mauvaise qualité, un boucher explique que « *quel que soit le prix payé en contrepartie d'une mauvaise qualité, ce serait déjà beaucoup trop !* », Or, tout l'enjeu est de faire passer une viande pour une viande de meilleure qualité qu'elle ne l'est au regard du tampon qu'elle porte ; et cela, sans prendre le risque de perdre un client.

¹⁴⁰ Agreste Synthèses - Consommation de viande - Octobre 2009 - n° 2009/95

5.2. Le rapport concurrentiel entre isolement, interdépendance et coopération

Le rapport entre organisation et marché dans le champ artisanal est plus complexe qu'il n'y paraît à première vue. Le marché semble orienter le fonctionnement de l'organisation, sans pour autant peser sur elle en lui opposant des barrières à l'entrée – qui sont, entre autres, fonction de la filière et de la nature de la clientèle – qui en empêcheraient l'installation. Hormis la subordination de l'exercice de certaines activités à une qualification professionnelle spécifique détenue par au moins un individu au sein de l'entreprise, l'installation demeure accessible. La petite taille et le chiffre d'affaires limités font qu'elles ne sont pas dotées d'une grande capacité à impulser une quelconque restructuration du marché voire le moindre changement. La moitié des entreprises artisanales de Rhône-Alpes sont des entreprises non employeuses et près de 70% des entreprises employeuses ont un effectif inférieur ou égal à 5 salariés. Il est donc peu probable que l'activité d'individus isolés ou d'un petit nombre d'individus ait une influence majeure sur le marché, sauf en se constituant en un collectif d'entreprises ou en bénéficiant d'une situation d'exclusivité permettant l'exploitation d'une niche du marché. Sauf cas rares, le pouvoir d'une entreprise artisanale prise isolément est quasi-nul à l'échelle de l'économie toute entière du fait de son atomicité caractéristique. Entendue dans le sens de la théorie économique classique, l'atomicité renvoie au fait qu'aucun offreur et aucun demandeur, pris individuellement, ne pèse suffisamment lourd pour avoir un impact sur le marché.

Cela dit, l'ancrage territorial de l'organisation artisanale peut accroître ce pouvoir de négociation localement. Le champ local dont l'étendue varie selon les situations en présence est un paramètre fondamental de l'environnement immédiat de l'offre et de la demande, puisqu'il influence la définition des conventions clés du fonctionnement du marché. Le fonctionnement et la pérennité de l'entreprise artisanale est en grande partie conditionnée par les événements locaux.

L'ancrage local est une spécificité qui est loin d'être exclusive à l'artisanat et qui atténue les implications de l'argument de l'atomicité des protagonistes sur un marché. Ainsi, localement, une entreprise de petite taille peut avoir une influence non négligeable sur un territoire donné. Lorsqu'une entreprise de réparation automobile que nous avons visitée était un agent officiel Ferrari entre 1976 et 2005, cela faisant de cette petite structure un incontournable pour les propriétaires de véhicules de cette marque, et ce sur un territoire d'une taille considérable.

L'ancrage local peut jouer en faveur de la demande ; la pérennité de l'entreprise artisanale est alors assujettie aux décisions d'achat d'un client ou d'un petit groupe de clients. La définition du seuil critique au-delà duquel une entreprise perd son influence ne peut être défini dans l'absolu en revanche, il peut être apprécié au cas par cas.

Les enjeux commerciaux et la culture du métier s'imbriquent dans l'artisanat produisant un jeu concurrentiel particulier. L'ancrage dans les territoires permet une proximité qui nourrit des liens en ayant une influence sur la négociation et par conséquent sur l'échange. Les échanges marchands observés sont des liens inféodés aux relations sociales qui en influencent partiellement la mouvance. La densité des artisans n'est pas sans effet sur le dynamisme du marché et le poids du local imprègne la coordination sur le marché et la volatilité des prix comme le démontre Wayne E. Baker (1984) dans ses travaux sur le comportement des acteurs dans des réseaux égocentrés. L'auteur met en évidence que la formation des prix est tributaire de la taille d'un réseau, de sa forme et des actions des acteurs qui sont aux prises de la rationalité limitée des acteurs et du comportement potentiellement opportuniste de certains. La taille élargie d'un réseau induit un manque de coordination entre les acteurs qui se trouvent pris dans des « *cliques* », ce qui a pour conséquence de rendre les prix particulièrement volatiles.

Tout dépend de la situation et de l'étendue du territoire en question, ceci dit l'ancrage territorial tend à réduire considérablement cet effet « *clique* » assurant un ajustement de part et d'autre dans l'échange.

Un point mérite d'être évoqué concernant l'écart le réel et le perçu concernant l'ancrage géographique des boucheries au Maroc. En répondant à une question sur la concurrence déloyale que peut constituer une boucherie clandestine au Maroc, un boucher s'exclame « *16 kilomètres nous séparent, pourquoi va-t-il (le boucher qui exerce illégalement) me déranger ?* ». En réalité, 7 kilomètres les séparent. Cette surévaluation de la distance donne une idée de la perception de l'ancrage local et celle de l'étendue de la zone de chalandise de cette boucherie par le boucher en question. Parallèlement, la tendance à la concentration géographique apparaît comme une quête d'un pouvoir local, en réaction à l'atomicité des entreprises. C'est ainsi qu'une concentration géographique des boucheries est observable aussi bien en France qu'au Maroc (Cf. cartes 4, 5 et 6).

Carte 4 – Boucheries répertoriées par Google à Lyon Croix-Rousse 69004



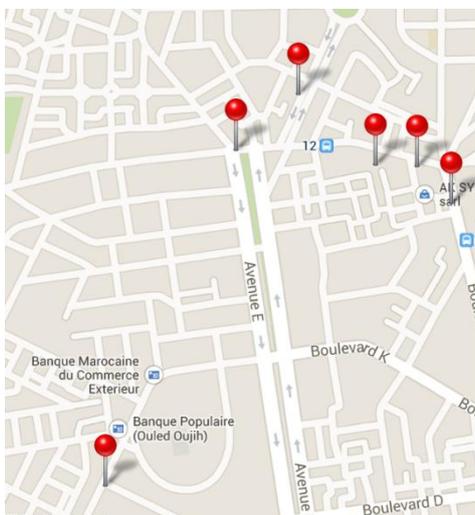
Source : Données cartographiques Google

Carte 5 – Boucheries répertoriées par Google à Lyon 69006



Source : Données cartographiques Google

Carte 6 – Implantation relevée sur le terrain des boucheries du quartier Oulad Oujih – Kénitra, Maroc



Source : Données cartographiques Google

A titre indicatif, notons que 419mètres séparent la boucherie qui se trouve au bout de l'Avenue E de la boucherie qui se trouve le plus à l'est et 900 mètres de distance la sépare de boucherie qui se trouve le plus au sud.

Dans les métiers qui relèvent des commerces de proximité principalement, il est difficile d'envisager qu'un artisan seul puisse drainer autant de mouvements de clients que celui qui parviennent à impulser des artisans collectivement. Notons que l'artisan seul est limité par sa propre capacité de production. Même s'il réussissait à se faire si attrayant, il ne saurait satisfaire une clientèle massive qui affluerait de toutes parts. Si le constat que certains clients vont chez le boucher voisin peut être interprété par les artisans bouchers comme un manque à gagner difficile à vivre, ils estiment que cette perte est négligeable en comparaison avec les effets positifs de cette concurrence.

« La concurrence c'est pas gênant au contraire. S'il n'y a pas de concurrence c'est qu'il n'y a pas de potentiel. (...) la clientèle, ils aiment pas quand... vous allez pas aller acheter... vous allez pas dans une épicerie qui est au fin fond du monde ! Quand vous allez acheter vos vêtements vous allez où ? Vous n'allez pas dans une petite rue avec un magasin, vous allez là où c'est vivant ! Bah là, c'est vivant ! Y a une place, y a le marché trois fois par semaine, y a des bouchers y a des charcutiers sur le marché, c'est pas grave ! C'est vivant, c'est ça qui est important ! Voilà ! Les gens, ils aiment venir. Moi, j'ai des clients qui viennent chez moi parce que y a des produits qui les intéressent, ils vont en face, peut être, ils vont sur le marché, il y a un charcutier à dix mètres juste en face de chez moi, je les vois mais c'est pas grave ça ! Le tout c'est qu'ils soient là ! (...) Si demain y a plus de concurrence, je me ferai du souci... ça veut dire que la clientèle part, ça veut dire qu'il y a plus de potentiel, ce qu'on appelle potentiel, vous voyez ce que je veux dire ? ! Parce que c'est sûr, si demain le boucher d'en face il ferme, pendant 15 jours je vais vendre plus parce que les gens ils sont déstabilisés, ils viennent dans le quartier pour acheter... mais au bout d'un moment ils vont se dire ce gars là il est tout seul il fait les prix qu'il veut...on compare pas... les gens n'aiment pas être forcé d'acheter...Les gens aiment pouvoir choisir. C'est eux les rois c'est pas nous ! Quand vous achetez vos vêtements vous allez à la Part-Dieu¹⁴¹, pourtant c'est peut être plus cher que dans une petite rue à Villeurbanne, mais sauf que le magasin il est tout seul, s'il y a rien qui vous plaît dans la petit rue à Villeurbanne, il faut reprendre votre voiture, aller ... je sais pas... dans... faire deux kilomètres pour aller dans un autre magasin.... Donc, vous y allez plus, vous y allez une fois, puis vous y allez plus ! » (Chagneux, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 8 actifs)

Cette concentration des boucheries, dont les cartes présentées fournissent une illustration, dénote des liens d'interdépendance locale dont le but est de drainer collectivement du passage ; qu'un artisan seul ne pourrait générer. Ce point donne à voir toute l'ambivalence des artisans bouchers vis-à-vis de la concurrence puisque cette concentration n'est pas non plus sans risque pour leurs affaires.

¹⁴¹ Grand centre commercial au cœur de la ville de Lyon.

La densité des entreprises artisanales joue un rôle important dans le rapport qu'elles entretiennent avec le marché et entre elles. Plus elles sont nombreuses sur un territoire restreint, plus elles peuvent être influentes si elles ne s'asphyxient pas les unes les autres ; à l'image des artisans d'art observés par Stéphanie Loup (2003) qui ont besoin les uns des autres pour créer un espace physique qui permet une visibilité collective à leurs offres.

Cette interdépendance des boucheries concurrentes est vitale au même titre que l'interdépendance des composantes du tissu économique et social formant l'environnement immédiat (Metton et al., 1984 ; Durand, 1984). Après la fermeture d'un bureau de tabac, un boucher rencontré à La Duchère (69009) craint que la boulangerie ne finisse aussi par fermer, le laissant seul, sonnait l'imminence de son asphyxie. La concentration des entreprises dans un territoire apparaît comme un gage de stabilité du marché de proximité.

La petite taille des entreprises artisanales aussi bien en nombre d'effectifs qu'en termes d'espace et de capacité de stockage ainsi que le caractère manuel de l'activité réduisent considérablement l'étendue de l'offre proposée. Un client qui ne trouve pas ce qu'il cherche chez un artisan boucher risque fort de s'en détourner pour aller voir ailleurs, chez un concurrent potentiellement à proximité.

« J'en ai plus, j'en ai plus bah j'essaie de lui proposer autre chose, bah il a pris autre chose. Le but c'est d'éviter de manquer, de manquer et de refuser. Mais quand y a plus, y a plus. Samedi après-midi j'ai ouvert, j'avais plus un poulet à vendre, mais bon la dame, elle a pris autre chose. Elle a même pas pris de la volaille elle a carrément pris l'opposé, elle a pris l'épaule d'agneau...alors...(...) je lui ai dit bah non, ce qu'il me reste en disponibilité c'est une pintade et un lapin, elle m'a dit non non c'est pas grave on va partir sur autre chose. Puis voilà ! la personne si elle voulait à tout prix un poulet, serait.. et voilà ! (il ne dit pas ce qu'elle aurait fait) par ce que c'est une cliente qui est une habituée et que ça ne lui a pas importé que je sois en panne de poulet un samedi après-midi. Ce week-end, ce week-end qui vient de passer c'était la folie du poulet, bah voilà, il fallait savoir, il fallait savoir... que j'en aie huit ! J'en avais que sept, j'en ai manqué qu'un, j'en ai pas manqué cinquante ! Et encore, parce que le matin, j'ai réussi à me dépanner chez un collègue boucher, parce que autrement dès le matin j'en aurais manqué ! (relance : ce n'est pas de la grande concurrence alors ?) Bah ouais (avec le sourire) on se rend mutuellement service. En plus il est vraiment à l'opposé...de l'autre côté du cours Emile Zola. Je lui ai demandé de me dépanner, il m'a dépanné. De toute façon on est assez loin l'un de l'autre pour pouvoir se dépanner, sans se gêner... il faut que ce soit occasionnel aussi ! (enquêteur : du coup vous le lui achetez ?) Non non non, je lui rends en marchandise ! » (Beran, Rhône, Boucherie-petit traiteur, 2 actifs)

Les artisans préfèrent éviter de renvoyer délibérément leurs clients chez un concurrent ; cela dit, certains artisans bouchers font traiteurs mais ne prennent pas en charge les cocktails. Dans ce cas, il arrive qu'ils orientent leur clientèle vers un concurrent dont ils apprécient le travail et avec lequel, ces renvois de clients s'effectuent régulièrement. Cela est observable dans la réparation automobile où les petits garages qui ont un stock très limité de pièces et parfois pas assez d'espace pour certaines réparations.

Aussi bien en France qu'au Maroc, dans le cas de l'indisponibilité ponctuelle d'un produit, les bouchers préfèrent emprunter eux-mêmes la marchandise – sans le dire au client – plutôt que de renoncer à une transaction. Il s'agit là de la tendance la plus marquée. Les artisans entretiennent des rapports de complémentarité en préservant le flou autour de ceux-ci. En France, un client qui commande un gigot d'agneau passera quelques heures plus tard et repartira avec un gigot, sans nécessairement se douter que celui-ci provient d'une boucherie concurrente.

Le comble de cette situation a été observé au Maroc. Deux boucheries que moins de 15 mètres séparent, l'une – photographie 1 annexe n° 3 – est réputée être l'une des meilleures boucheries de la ville et la seconde – photographie 2 annexe n° 3 – est très peu fréquentée. Selon le boucher de la première structure, certes, la qualité que ses frères et lui-même proposent est supérieure à celle du concurrent le plus proche mais finalement ce n'est pas tellement une question de qualité puisque, comme il l'explique, il leur arrive d'emprunter de la viande à la boucherie qui ne tourne pas, en taisant cette entraide face aux clients. Le patron de celle-ci joue le jeu en toute discrétion alors qu'il pourrait tenter de profiter de la situation pour inverser sa position – même ponctuellement – vis-à-vis de son concurrent.

Ce type d'arrangement destiné à maintenir la clientèle, de sorte à ce qu'elle ne soit pas bousculée dans ses habitudes et afin d'entretenir sa fidélité commerciale, apparaît chez les garagistes sous la forme d'une complémentarité technique. Un garagiste peut intervenir sur un véhicule reçu pour réparation par un autre, pour une raison d'expertise ou d'équipement. Ce cas de figure que nous retrouvons dans les travaux de Caroline Mazaud dénote d'un rapport d'entraide dans lequel les artisans se vivent moins comme concurrents et davantage comme des collègues (Mallard, 2007). Cette complémentarité des artisans de la réparation automobile apparaît comme une mise en commun des ressources de façon à maintenir voire accroître collectivement le niveau de captation de la clientèle dans un contexte où l'exercice du métier semble brimé par les rapports de dépendance des garagistes vis-à-vis des constructeurs.

S'il est vrai que le marché des réparations est désormais ouvert à tous, il n'en demeure pas moins que l'amont de la filière exerce une forte pression sur les artisans. Ceux-ci renoncent aux panneaux des constructeurs pour se libérer de toutes les dépenses que cela implique ; or, ce faisant, ils se coupent des livrets explicitant les procédures et des formations constructeurs en s'exposant *a minima* à un manque à gagner lié au temps passé à tâtonner voire à des risques de réparations ne collant pas aux procédures voire aux normes de sécurité établies par les constructeurs. Les artisans dans la réparation automobile ne peuvent pas s'affranchir définitivement de l'emprise des constructeurs dont ils dépendent, que ce soit pour les pièces ou pour les aspects techniques liés aux interventions. D'ailleurs, cette dépendance qui trouve son reflet dans la structure des prix des interventions des artisans qui tiennent compte des pièces achetées aux constructeurs est en quelque sorte contrebalancée par cette forme d'interdépendance solidaire qui se tisse entre garagistes concurrents.

Le rapport de conflictualité que suppose une relation concurrentielle entre artisans est sensible au rapport de reconnaissance (Honneth, 2000 ; Paugam 2000 ; Cousin, 2006 ; Sennett, 2010 ; Bernoux, 2011, 2015) qui peut remettre celui-ci en question, momentanément tout du moins.

La reconnaissance de la maîtrise du métier par des pairs concurrents influe sur le rapport de concurrence en lui donnant une dimension particulière. A y voir de plus près, il ne s'agit pas là d'un déni de la situation de concurrence mais de la conscience d'une part, du caractère différencié de l'offre de chacun, celle-ci est étroitement liée aux compétences de chaque artisan ; et d'autre part de l'atomicité de chaque offreur inscrivant l'entreprise dans une relation d'interdépendance locale. La reconnaissance de la compétence des autres émerge comme une clé de lecture qui permet aux artisans de percevoir le rapport qui les lie. Dans le discours, cette reconnaissance apparaît sous forme d'une lucidité à l'égard de l'offre des concurrents. En France, certains clients s'approvisionnent chez plusieurs bouchers car telle préparation est mieux réussie par l'un et une autre l'est plus par tel autre. Il semble que le plus important soit que les boucheries artisanales demeurent attrayantes, puisqu'un artisan seul ne saurait se rendre à ce point attractif. Formulation

Ce qui ressort des terrains de la boucherie et de la réparation automobile du point de vue de la concurrence fait échos à l'idée d'une situation ambivalente : « *Cette mise en concurrence a un effet paradoxal : d'une part ; elle individualise les acteurs de l'économie ; et d'autre part, elle crée des interdépendances d'une complexité inédite entre eux (fonctionnelles, cognitives, relationnelle, etc.)* » (Lazega, in Steiner et Vatin, 2013, 561).

Curieusement, alors que cela semble décrire parfaitement les situations évoquées plus haut, Emmanuel Lazega évoque en réalité des structures qui ont *a priori* peu de choses en commun avec l'artisanat puisque le contexte en question est celui « *d'une division du travail sophistiquée et de la financiarisation des économies contemporaines* ». (Lazega, in Steiner et Vatin, 2013, 561).

* * * * *

A travers ces aspects du fonctionnement des marchés concrets de la boucherie et de la réparation automobile, un éclairage a pu être fait sur la place de la dimension relationnelle dans l'anticipation de la demande et dans la concrétisation des situations d'échange ainsi que sur l'expression de la rationalité des artisans telle qu'elle se révèle dans une tendance au calcul permanent.

En saisissant la transaction marchande à travers les chefs d'entreprises, le terrain donne accès à des situations qui rendent compte aussi bien de l'offre que de la demande sur le marché, avec un certain déséquilibre. La manière dont le marché est abordé ici est tributaire des choix effectués en lien avec l'accès au terrain (cf. quatrième chapitre) ; or, les producteurs-offreurs sont le truchement par lequel nous saisissons l'artisanat. Ainsi, en retenant l'entrée « producteurs-offreurs », il ne s'agit pas de faire primer l'offre sur la demande dans notre lecture du marché, ni de minimiser la contribution des clients à ce qui se passe dans l'échange. La prépondérance des éléments liés à l'offre artisanale dans le corpus constitué doit être comprise en lien avec les choix plus généraux de recherche, qui dépassent le seul axe marchand, pour englober les dimensions liées au travail et à l'organisation artisanale.

Conclusion du chapitre 6 – L'inextricable emmêlement qui fait l'entreprise artisanale

La taille de l'entreprise et la nature de l'activité principale sont les critères administratifs sur lesquels repose la définition juridique française de l'artisanat permettant d'isoler ses entreprises du reste du champ productif. Or, ces critères ne permettent pas de cerner ce qu'elles sont. C'est d'ailleurs à cet enjeu que correspond l'intention d'appréhender l'entreprise artisanale d'un point de vue sociologique.

Prise dans une acception générale combinant différents apports théoriques, l'organisation met en scène un ensemble d'interactions entre des individus – en interne et avec l'extérieur –, ainsi que des actions coordonnées et tournées vers des objectifs imbriqués entre eux, requérant la coopération du collectif pour la réalisation d'un travail collectif. Ce travail est, dans une acception toute aussi large, un processus productif dans lequel les actions requièrent un cadre que les interactions sociales contribuent à façonner. Le produit du travail réalisé au sein de l'organisation est, dans les situations qui nous préoccupent, destiné à s'échanger sur le marché. Ce dernier pose la question de la nature de l'objet de l'échange, celle des rôles des acteurs, celle des processus de calcul, de la nature et du contenu des interactions en présence.

Les données empiriques permettent d'étayer cette lecture conceptuelle de l'organisation, du travail et du marché dans l'artisanat, exposée dans le cinquième chapitre de la thèse et fondant la grille de lecture du terrain mené en France et au Maroc. En effet, la duplication du terrain mené au sein des activités de la boucherie et de la réparation automobile au Maroc apporte un contrepoint à la conceptualisation de l'entreprise artisanale ; ce qui l'enrichit. Rappelons tout de même que la question des différences culturelles a été sciemment éludée (cf. quatrième chapitre) puisque cet aspect de la réflexion n'est pas central pour la thèse. Ainsi, en se distanciant des différences culturelles pour ne retenir que ce qui apparaît comme structurant pour ces unités au regard du triptyque conceptuel fondé sur trois composantes que sont l'organisation, le travail et le marché, il ressort du terrain les régularités suivantes :

Le rapport hiérarchique et les lectures qu'il permet en termes de clivages formel/informel ou en termes de séparation entre la conception et l'exécution du travail ne s'avèrent pas être le moyen le plus fécond pour décrypter ce qu'il se joue au sein de l'entreprise artisanale en France, du point de vue de son organisation ou du travail qui s'y réalise.

Le terrain mené permet de dépeindre une entreprise artisanale qui ne s'inscrit pas en opposition avec l'idéaltype défendu par Bernard Zarka (1989) sur le point de la non-séparation de la conception et l'exécution du travail. Toutefois, les données empiriques permettent d'aller bien plus loin que cette description assez brute, loin d'être suffisante.

En effet, la division du travail dans son acception formelle est mise à mal continuellement, au gré des situations concrètes de production, tenant compte de la subjectivité des travailleurs ainsi que de la configuration marchande. La petite taille de l'entreprise artisanale n'exempt pas le travail de sa dimension collective. Ainsi, le travail à plusieurs au sein de l'organisation artisanale fait intervenir des routines comme une production collective et normative qui se distingue des aspects formels, sans relever totalement de l'informalité, permettant à l'entreprise artisanale d'être efficiente.

L'organisation est le cadre dans lequel se réalise l'appropriation des normes du métier dans une imbrication des niveaux individuel et collectif. L'apprentissage est le processus par lequel l'acquisition des compétences est le plus souvent amorcée ; celle-ci se nourrit et se prolonge via chaque situation de travail. Il serait à la fois réducteur et assez juste que de dire que l'artisanat tire ce qu'il est du mode d'acquisition des savoir-faire qui en modèle les contours. En effet, l'apprentissage représente une voie d'accès aux métiers, une étape de la socialisation au contact des pairs et à ce double titre, un dénominateur commun à l'essentiel des actifs de l'artisanat. Néanmoins, l'apprentissage est une étape qui ne dure légalement que deux années en France ; ce qui est négligeable comparativement aux vingt ans d'ancienneté moyenne dans le métier pour les chefs d'entreprises employeuses. Aussi, l'évolution dans les manières de faire en faisant sien le métier s'avère-t-elle structurante pour les trajectoires individuelles comme pour la manière dont s'organise le travail à plusieurs.

Cette évolution dans la maîtrise des savoir-faire de métier se lit à travers une injonction d'autonomie qui apparaît comme un moteur du rapport au travail dans l'artisanat. Si elle impulse l'urgence – toute relative sur le terrain marocain – dans l'assimilation des normes professionnelles dont dépend le travail collectif et sa rentabilité, cette injonction est aussi ce au nom de quoi les travailleurs sont affranchis du cadre prescriptif. Ceux-ci, en s'appuyant sur leur expérience, acquièrent peu-à-peu une maîtrise de l'ensemble du processus de production et la légitimité à faire leur travail à leur manière, en exprimant leur style et en libérant l'artisan-chef d'entreprise de ses prérogatives d'encadrement.

Les conditions de négociation de la frontière entre se conformer aux normes de métier et s'en écarter en étant créatif ou en jouant avec le rapport au temps tiennent d'une part, aux capacités des travailleurs, et d'autre part, aux rapports entretenus avec le collectif de travail.

Le terrain mené vient-il nourrir le mythe idéal-typique de l'ouvrier autonome ? Un mythe, certainement pas ! L'autonomie apparaît comme une nécessité et cela se traduit par l'injonction dont elle fait l'objet et qui renvoie à l'intérêt de chacun : le salarié qui se réalise en gagnant en autonomie et le patron qui libère du temps de travail pour exploiter son expertise. L'autonomie dans le métier est à lire au croisement des enjeux individuels et collectifs ; mêlant notamment le rapport qu'entretient l'individu au métier ainsi que l'enjeu de polyvalence des salariés qui est associé à la petite taille de l'entreprise.

Parmi les principaux points de convergence entre les activités françaises et marocaines de la boucherie et de la réparation automobile, la proximité qui marque les rapports sociaux en interne ainsi que le rapport au territoire. Transparaissent dans le présent chapitre des éléments qui renseignent sur les liens entre les actifs de l'artisanat. Que ce soit entre pairs dans un rapport concurrentiel empreint de coopération ou les relations tissées dans le cadre d'un collectif de travail à travers la socialisation professionnelle, le partage des conditions de travail, le partage d'une expérience vécue ainsi que des aspirations communes ; ces liens définissent les contours du réseau professionnel concret auquel sont associés les actifs du secteur. Ce réseau contraste avec les réseaux institutionnels de représentation que les chambres de métiers et de l'artisanat et les autres organisations professionnelles qui sont d'une essence plus politique.

La proximité marchande permet à l'entreprise d'exister sur le marché local et d'être rentable en dépit d'une capacité de production limitée. L'articulation entre l'économique et le social gagne en complexité dans ces liens de proximité qui dérivent de l'ancrage territorial de l'offre et de la demande. Cette proximité imprime à la transaction des effets qui excèdent la simple expérience d'échange pour être un support de gestion de l'entreprise. L'immersion dans le réseau de relations qui constitue le marché et le circuit court de la prise de décision confèrent une opportunité d'optimisation de la gestion aux producteurs-offreurs, leur permettant de s'ajuster à la demande et de veiller à la rentabilité de leur entreprise. Les relations sociales infiltrent les relations marchandes – à entendre ici dans l'acception épurée qu'en ont les économistes – et se dissolvent dans les biens et les services puisque d'une part, l'offre est chargée d'éléments étroitement liés à son producteur dévoilant la dimension personnelle du

travail ; et d'autre part, en étant sensible au contenu de l'interaction, puisque chaque échange marchand prend l'allure d'une prestation de service, indépendamment de ce sur quoi il porte. L'entreprise s'adapte en ajustant son organisation interne aux impératifs qui s'imposent à elle mais aussi, dans certains cas, en élargissant son domaine de spécialisation ou son offre dans une logique de diversification.

Aussi, des différences transparaissent-elles entre le terrain marocain et français notamment du point de vue de l'accès aux métiers : en France, l'apprentissage des métiers de l'artisanat s'intègre dans des filières de formation, des professionnels et des représentants de l'État y prennent part et des référentiels-métiers consignent les savoir-faire transférables par voie d'apprentissage. L'offre de formation est étendue : plusieurs formations de différents niveaux existent. Les aspects gestionnaires et managériaux sont abordés dans le cadre de certaines à l'instar du stage préalable à l'installation que dispense le réseau consulaire et que suivent obligatoirement les candidats à la création ou à la reprise d'entreprises artisanales. Au Maroc, en revanche, l'apprentissage dans la boucherie et dans la réparation automobile est sans limite temporelle autre que celle décidée par le chef d'entreprise, au cas par cas, sans encadrement institutionnel ni aucune formalisation de quelque nature qu'elle soit.

Les activités observées subissent des menaces de natures et de portées différentes, sensibles au pays de leur d'implantation. Ainsi, à titre d'illustration, rappelons que l'inscription patrimoniale de l'entreprise pose la question de sa transmission et de la pérennité de celle-ci. Le poids des constructeurs automobiles bride le métier de la réparation automobile que ce soit au Maroc ou en France ; et la boucherie au Maroc est bousculée par l'avènement des grandes et moyennes surfaces ; celles-ci mêmes qui mènent le jeu concurrentiel en France et qui poussent l'artisanat à brandir la qualité artisanale pour se défendre.

Pour résumer, le modèle de l'entreprise artisanale repose sur la conjonction de la dimension technique et de la dimension relationnelle mobilisant la rationalité située des acteurs qui est fortement ancrée dans les situations concrètes de production et de marché, produisant une prise de décision au cycle court, reliant conception et exécution dans le cadre d'une organisation *ad hoc* du travail qui combine routines et improvisation. C'est à ce titre que le déploiement du travail réel dans l'organisation artisanale donne une matérialité à l'une des principales critiques adressées au taylorisme.

Chapitre 7 – L’artisanat en Rhône-Alpes : l’objectivation de la catégorie sociale

Dans ce dernier chapitre de la thèse, nous poursuivons l’objectif d’une objectivation de l’artisanat comme catégorie sociale. Le regard est porté exclusivement sur le terrain mené en Rhône-Alpes et les seules déclinaisons sectorielles que nous nous autorisons interviennent à titre d’illustration afin d’étayer la lecture proposée de l’objet pris dans son ensemble.

Au sens légal, l’artisanat renvoie à la population d’indépendants répondants à des conditions d’expérience, d’ancienneté de l’inscription au Répertoire des Métiers et/ou de qualification professionnelle attestée par un titre de formation professionnelle. Cette définition est centrée sur le statut de l’artisan et ne permet pas de rendre compte de la dynamique de la catégorie et de son élasticité dans la manière qu’elle a d’admettre des actifs. Or, d’une part, le statut d’artisan n’épuise pas la condition artisanale ; et d’autre part, l’expérience semble souder une population plus élargie que celle des artisans.

A quelle catégorie sociale avons-nous affaire ? Comment la qualifier ?

Du point de vue des méthodes, les données mobilisées dans ce travail de thèse lèvent le voile sur la situation de l’emploi artisanal en Rhône-Alpes, offrent une lecture du groupe social constitué bien qu’elles gommant le relief de la variabilité des parcours. Les trajectoires professionnelles sont à entendre ici comme des objectivations rétrospectives des parcours des actifs de l’artisanat en Rhône-Alpes, abordées à travers les régularités statistiques qui émergent à l’échelle régionale. Sans longues séries statistiques, ni analyse biographique des parcours rendant compte des logiques d’action et des pratiques de ces actifs au moyen de la narration, le corpus de données réuni est d’une nature qui ne permet pas de retracer avec exactitude les trajectoires professionnelles des actifs du secteur. Nous avons souhaité voir émerger des tendances qui valent pour l’ensemble du secteur artisanal en Rhône-Alpes, quitte à ce que le niveau d’analyse soit plus agrégé. Nous n’avons pas suivi des cohortes d’actifs de l’artisanat dans le cadre d’une approche longitudinale en raison des moyens qu’une telle entreprise suppose mais aussi parce que la méthode d’approche du terrain pour laquelle nous avons opté est un compromis qui permet de concilier différents objectifs de la recherche privilégiant une double entrée par les entreprises artisanales employeuses sans négliger les actifs.

Vu sous cet angle, ce travail se situe en marge des acceptions méthodologiques habituelles des études des trajectoires professionnelles (Hugues, 1996 ; Grossetti, 2006 ; Demazière, 2007 ; Abbott, 2010).

Le contenu restitué ici se caractérise par un appui statistique ainsi que la multiplication des sous-populations en lien avec l'artisanat en Rhône-Alpes : d'une part, les chefs d'entreprises artisanales employeuses et leurs salariés, les apprentis compris, dont la connaissance résulte de l'enquête menée, et d'autre part, les futurs chefs d'entreprises artisanales interrogés par le réseau consulaire en Rhône-Alpes durant le stage préalable à leur installation dans l'artisanat. Rappelons que les deux bases de données mobilisées sont d'une construction différente, ce qui complique leur appariement (Cf. quatrième chapitre).

Ce chapitre est une invitation à examiner l'artisanat en Rhône-Alpes de plus près à travers trois axes : dans un premier, en portant un intérêt à la série d'ambiguïtés juridiques introduites au gré de la construction sociale de l'artisanat français, il s'agit de mieux percevoir la nature du problème que pose la difficulté de cerner l'artisanat comme la catégorie sociale.

Dans un deuxième temps, nous défendons l'idée qu'une approche pertinente de l'artisanat ne peut se restreindre au noyau dur d'indépendants ayant le statut d'artisan. Le recours à une lecture moins étriquée est plus fécond : il s'agit d'associer à ce noyau une population plus mobile, composée de personnes qui entrent et sortent du champ de l'artisanat français pris au sens légal, dont les membres ont la maîtrise du métier à l'instar des artisans. Ces actifs forment ce que nous désignons par groupe professionnel avec un cœur – les artisans statutaires – et des marges dont il s'agit de préciser les contours. L'idée de la perméabilité de populations aux statuts bien distincts sert à en souligner la possible unité.

Le groupe professionnel ainsi défini ne permet de prendre en compte qu'une partie des actifs de l'artisanat. Or, il s'agit de prendre en compte l'ensemble des actifs qui contribuent à faire la catégorie sociale et son fonctionnement. L'idée est donc d'élargir, dans un troisième temps, le regard porté sur l'objet afin de mieux le caractériser sans en dénaturer l'essence et la dynamique. Une conceptualisation hybride en termes de marché professionnel, mêlant l'analyse du marché du travail artisanal à la lecture proposée du groupe professionnel, permet d'étayer la complexité de l'objet et les ressorts de son maintien, en privilégiant une approche par les individus.

1. Ce qui entretient l'ambivalence de l'artisanat

1.1. L'ambiguïté de la définition juridique de l'artisanat français

La définition juridique des entreprises artisanales s'est construite dans le temps en subissant l'influence des stratégies individuelles et collectives ainsi que celle des conflits et des luttes territoriales. Aujourd'hui, « *Doivent être immatriculées au Répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de dix salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État* » conformément à la loi du 5 juillet 1996 et au décret n° 98-247 du 2 avril 1998 qui fixe dans son annexe la liste des activités artisanales.

Cette définition juridique dite aussi définition administrative n'a pas vocation à être autre chose qu'un cadre normatif d'identification des entreprises artisanales au moment de leur inscription au Répertoire des Métiers, et ce, au moyen d'un critère lié à la taille de l'entreprise et d'un critère d'activité¹⁴². Isoler cette catégorie d'entreprises, tel est le rôle de cette définition que des clivages anciens ont édifiée. Par contraste, l'artisanat au sens juridique ne comprend que les artisans que des critères issus de la jurisprudence française (Azarian, 2006, 53-55) définissent : le caractère manuel qui empreint l'activité, la participation significative et effective au fonctionnement de l'entreprise et le caractère accessoire réservé à l'activité commerciale. Mais un artisan n'est pas que cela d'un point de vue légal. Il est aussi celui qui détient une qualification attestant de sa qualité professionnelle, en cumulant au moins six années d'ancienneté dans l'exercice d'un métier ou en étant titulaire d'un diplôme professionnel.

Ainsi, légalement en France, un indépendant-chef d'une entreprise artisanale n'est pas nécessairement un artisan et par extension, la population des chefs d'entreprises ne correspond pas à celle des artisans et le secteur des métiers qui regroupe les entreprises inscrites au Répertoire des Métiers ne correspond pas à l'artisanat au sens juridique.

¹⁴² L'activité, dont il est question, est entendue dans l'acception de l'Insee, en faisant référence au processus de production d'une unité aboutissant à un produit ou à un service en tenant compte de son activité principale listée dans une nomenclature des activités économiques. Elle est codifiée par les chambres de métiers et correspond à l'activité principale de l'entreprise artisanale mentionnée au Répertoire des Métiers lors de l'inscription de l'entreprise. L'activité principale est définie en fonction de la ventilation du chiffre d'affaire ou des effectifs. <http://www.insee.fr>

Rappelons toutefois que tout au long de la thèse et hormis dans les quelques développements destinés à en souligner la nuance, nous avons choisi de les assimiler l'un à l'autre, en raison de l'ancienneté moyenne de près de vingt ans dans le métier des chefs d'entreprises artisanales employeuses et de leur détention massive de diplômes techniques.

Cela étant dit, l'ambiguïté entre artisan et indépendant-chef d'entreprise artisanale est réelle et a gagné en intensité depuis 1998 avec la mise en place d'une disposition légale dite droit de suite. Avant 1998, la taille inférieure à 10 salariés et l'activité conforme à la liste établie par décret étaient des critères rédhibitoires pour s'établir dans l'artisanat. Au-delà du seuil fixé, l'activité exercée n'avait plus de poids et l'entreprise était déchu de sa vocation artisanale. Le simple accroissement de l'effectif d'une entreprise remettait en question son affiliation au secteur. Il était alors attendu de ses dirigeants qu'ils procèdent – dans un délai d'un mois – aux démarches de radiation auprès de leur Chambre de Métiers et de l'Artisanat (en fonction du territoire) et à l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Rappelons toutefois qu'en France, la limitation de la taille de l'entreprise artisanale et la distanciation entre ce qui relève de l'artisanat et ce qui relève du commerce, ont une explication historique qui nuance l'interprétation qui peut en être faite. Aussi, la définition de l'artisanat a-t-elle été établie par le législateur comme un cadre statique et normatif. Une taille inférieure à 10 salariés et une activité spécifique permettaient l'immatriculation au RM comme entreprise artisanale. La vie de l'entreprise faisait que les fluctuations en matière d'effectif et d'activité principale pouvaient lui coûter sa légitimité artisanale et son appartenance au secteur.

Les conditions posées par le décret de 1998 instituant le droit de suite placent la qualité d'artisan comme un élément central. Ce qui semble nodal est le positionnement de la notion d'artisan comme une figure importante de la législation qui encadre le secteur des métiers sachant que l'inscription au RM d'une entreprise satisfaisant les conditions de taille et d'activité n'induit aucune présomption légale du statut d'artisan¹⁴³. Le chef d'une entreprise artisanale n'est pas nécessairement un artisan et la proportionnalité entre le nombre d'entreprises artisanales et le nombre d'artisans n'a plus de fondement légal en France depuis 1962. Une entreprise artisanale peut donc être dirigée par un artisan titulaire d'un diplôme attestant de sa qualification professionnelle ou cumulant au moins six années d'ancienneté,

143 « la Cour de Cassation a estimé que la preuve de l'exercice d'une profession pouvait se faire par tout autre moyen que l'immatriculation au RM » cass.soc., 24 juin 1954 Epoux Jay c/ Bouvier : D. 1954, p. 683 cité dans Azarian (2006, 37).

comme elle peut l'être par une personne qui en est dépourvue. Seules les personnes ayant la qualification requise peuvent se prévaloir de la qualité d'artisan. Cette qualification se justifie par un diplôme ou un titre homologué témoignant d'un niveau au moins équivalent à un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou à un brevet d'études professionnelles (BEP) dans le métier exercé ou dans un métier connexe. A défaut d'un diplôme, la qualification d'artisan est acquise au bout de six ans (Azarian, 2006, 80) d'immatriculation de l'entreprise dans un métier donné.

Depuis 1998, une taille inférieure à dix salariés et une activité relevant de la nomenclature des activités spécifique à l'artisanat dite Nafa2¹⁴⁴ ne sont déterminants qu'au moment de l'inscription au Répertoire des Métiers. Si la taille de l'entreprise artisanale évolue, excédant le seuil de 10 salariés, son éviction systématique du secteur n'est plus la règle (Azarian, 2006, 31-32). Une entreprise normalement inscrite au Répertoire des Métiers peut, en mobilisant son droit de suite, continuer à faire partie du secteur malgré l'accroissement de son effectif. Certaines entreprises bénéficient d'office de cette dérogation instituée par la loi Raffarin. Il s'agit des personnes physiques ayant elles-mêmes ou leur conjoint la qualité d'artisan, d'artisan d'art, de maître-artisan, ou encore titulaires d'un brevet de maîtrise ; ainsi que les sociétés dont le dirigeant, son conjoint associé ou un associé participant de façon effective à l'activité de l'entreprise, remplissent ces conditions de qualifications. L'entreprise artisanale dont la taille évolue sans être aux mains d'un artisan peut profiter durant trois années non renouvelables de ce droit pour se maintenir inscrite au RM (Azarian, 2006, 31-32).

Concrètement, l'évolution de l'effectif au-delà de 10 salariés correspond à un défaut de conformité de l'entreprise artisanale à l'un des deux critères fondamentaux de la définition normative du secteur des métiers. Or, la nouvelle règle stipule que, lorsque l'entreprise se développe en termes d'emploi, sa qualité artisanale est fonction de la qualité d'artisan de son tenant. Le critère de la taille perd alors de son poids puisque seule l'activité et la qualité d'artisan du chef d'entreprise, de son conjoint (collaborateur ou associé) ou celle d'un associé, deviennent décisives. Le législateur conditionne le maintien des entreprises artisanales dont la taille excède 10 salariés au sein du secteur sans limitation de durée par des éléments qui dépassent le cadre de l'activité de l'entreprise en s'appuyant sur les personnes physiques.

144 La nomenclature des métiers de l'artisanat en vigueur en France Nafa 2 révisée au 1er janvier 2008 compte 511 codes d'activité différents spécifique à l'artisanat, dits codes de l'activité principale au répertoire des métiers dits « aprm » cf. annexe n°2.

La définition de la catégorie « secteur des métiers » est dès lors subordonnée à celle de la catégorie « artisanat » prise au sens légal. La hiérarchie entre la taille et l'activité qu'introduit le droit de suite ne concerne qu'une frange d'entreprises n'excédant guère 10% des entreprises employeuses en Rhône-Alpes selon les résultats de l'enquête menée (5% selon le Répertoire des métiers en Janvier 2009), pour autant, l'esprit dans lequel elle a été élaborée ne peut être passé sous silence. Pourquoi définir dès le départ les entreprises artisanales au moyen de deux critères si c'est pour en voir un s'effilocheur?

Cette situation dit que le rapport au métier, matérialisé par la qualification et l'ancienneté du dirigeant, pèse dans le caractère artisanal d'une entreprise lorsque la taille de celle-ci croît.

En plus de faire chanceler la distinction entre secteur des métiers et artisanat, cette règle trouble le caractère initialement statique de la définition juridique et par conséquent les statistiques relatives au secteur. Désormais, le législateur tient compte du devenir des entreprises artisanales. La production de statistiques est *a priori* bousculée par l'introduction de cette dimension dynamique dans la définition des entreprises éligibles à demeurer inscrites au Répertoire des Métiers (RM) en dépit de leur grossissement ainsi que par la mise en place d'un lien de dépendance entre le maintien de l'inscription d'une entreprise et la qualité d'artisan des dirigeants. Toutefois, l'information portant sur la qualification et sur ce fait sur la qualité d'artisan est peu fiable puisque nul organisme n'actualise l'information portant sur la qualification des chefs d'entreprises, ni ne comptabilise le nombre d'années d'ancienneté dans un métier.

Par ailleurs, la mise en place de cette disposition introduit-elle une probable déperdition statistique lorsqu'un fournisseur de données officiel, comme l'INSEE ou l'URSSAF, se retrouve à produire un fichier concernant l'artisanat. La manipulation des codes d'activité spécifiques au secteur est une première difficulté à laquelle s'adjoint désormais un éparpillement des entreprises artisanales dans le fichier source, puisque le critère de la taille ne permet plus de les isoler. La requête informatique est alors centrée sur le seul critère de l'activité artisanale.

Le flottement législatif retracé dans le premier chapitre de la thèse dans le cadre d'une approche historique des définitions censées circonscrire juridiquement le champ de l'artisanat français et qui nourrit certaines des ambiguïtés soulignées dans le présent développement ; justifie l'absence d'unanimité autour d'un concept unifié.

1.2. Lorsque les artisans peinent à se définir...

L'ambivalence des artisans tiendrait aussi à leur propre difficulté à se définir telle que relevée par le sociologue Bernard Zarka (1986). Ils ne se considèrent ni subordonnés, ni patrons, ni exploités ni exploités, laissant entrevoir l'une des principales entraves à leur connaissance : les artisans se définissent par une double négation décrite par Steven Zdatny (1999) en termes d'élasticité de leur identité sociale, tandis que Bernard Zarka (1986) évoque dans ses travaux datant des années 1980 une crise des identités sur fond de diversité des intérêts économiques et de fragmentation du groupe de culture. Une lecture que réfutent François Gresle (1993) et Claude Dubar (2002) (cf. le troisième chapitre de la thèse).

Si les artisans ont du mal à se définir, entretenant l'ambiguïté sur ce qu'ils sont, il est possible que cela ait davantage trait à une difficulté à s'insérer dans des cases prédéfinies, qui n'ont pas été spécifiquement pensées pour eux. L'ambivalence des artisans qui ne seraient ni patrons ni subordonnés, ni exploités ni exploités, ni capitalistes ni prolétaires résonne comme le refus de se soumettre aux clivages « classistes ». En se définissant comme n'étant ni ouvriers ni patrons, les artisans semblent estomper une ligne de démarcation qui sépare deux statuts pourtant bien tranchés.

D'autres éléments nourrissent l'ambiguïté autour de ce que sont les artisans. L'abolition du corporatisme a libéré l'entrepreneuriat artisanal permettant aux artisans d'accéder à une position hybride, en tant qu'offres-producteurs, entre capitalistes et ouvriers. Ils détiennent les moyens de production et sont sommés – par le cadre législatif qu'ils ont contribué à construire en France – de participer effectivement et de façon régulière aux activités productives de l'entreprise, qui sont manuelles pour l'essentiel.

Le va-et-vient entre les positions de salariés et d'indépendants qui a, de tout temps, été constaté et consigné dans de nombreux travaux (Leborgne, Lafont, 1974 ; Mayer, 1977 ; Zarka, 1993 ; Gresle, 1993) suggère une certaine perméabilité des frontières entre ces statuts qui rapproche ces deux populations. La question concernant ce qu'ils sont n'est peut-être pas à poser en termes de salariat ou d'indépendance capitaliste mais en référence à la qualité professionnelle qu'ils partagent en tant que collectif.

L'effacement de la ligne de démarcation entre le salariat et l'entrepreneuriat artisanal peut être attribué à la manière dont salariés et artisans-chefs d'entreprises se vivent au quotidien. Placée sous le prisme d'une injonction d'autonomie dans le travail tendant vers la maîtrise de

l'ensemble du procès de production, l'appropriation des savoir-faire de métier semble être ce qui fait le continuum entre le salariat et l'entrepreneuriat artisanal, justifiant l'ambivalence des artisans dans leur manière de se décrire.

2. Au cœur de l'artisanat, le groupe professionnel avec un noyau et des marges

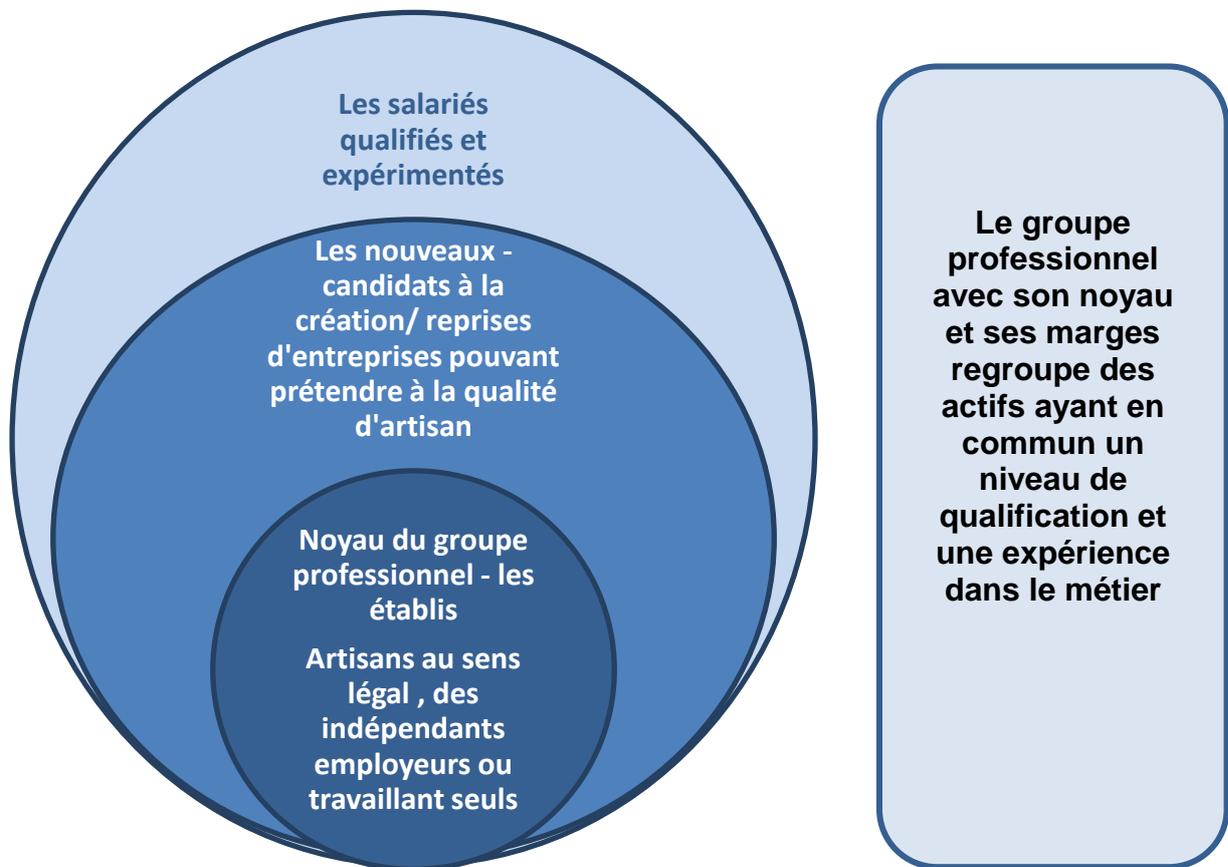
Les notions d'artisan, d'activité artisanale et d'artisanat sont aujourd'hui balisées de textes juridiques qui n'éclairent pas le point de vue sociologique. Le statut d'artisan est réservé à des indépendants ayant une qualification professionnelle attestée par un diplôme de l'enseignement technique ou justifiant de six années d'immatriculation au Répertoire des Métiers (RM) dans leur métier ou un métier connexe. La qualité d'artisan n'est donc pas acquise à tous les indépendants.

La conception du groupe professionnel que nous défendons ici inclut des artisans pris dans l'acception juridique en vigueur en France ainsi qu'une population dépourvue du statut d'indépendant, n'ayant pas créé d'entreprise et qui répond néanmoins aux mêmes critères de qualification technique.

L'idée d'un noyau et de ses marges permet de rendre compte d'une possible perméabilité entre eux. En concédant l'effacement de la frontière entre des populations aux statuts bien tranchés, il s'agit de considérer une population plus large que celle de l'artisanat au sens légal en France ; cela fournit une lecture qui est moins étriquée de la catégorie sociale en présence. En effet, cette conception en termes de groupe professionnel présente l'intérêt de tenir compte de l'évolution du groupe social et de sa capacité d'absorption de populations diverses à l'instar des reconvertis étudiés par Caroline Mazaud (2010, 2013). Le noyau du groupe professionnel est un noyau car la population d'artisans au sens strict qui le constitue est dépositaire des normes de métier, socle de la socialisation professionnelle qui façonne le profil de la population de la marge ainsi que l'ensemble des actifs du secteur. La marge du groupe professionnel est constituée d'individus aux profils assez proches de ceux des indépendants-artisans, en vertu des compétences détenues, et qui par conséquent présentent le potentiel technique pour intégrer le noyau.

En tenant compte des métiers de spécialisation, l'artisanat regroupe une constellation de groupes professionnels. L'analyse proposée ici s'attache à ce qu'ils ont en commun.

Schématisation du groupe professionnel artisanal



Dans le développement qui suit, nous abordons ce qui fait le continuum entre trois populations – à savoir, les chefs d’entreprises artisanales employeuses, les salariés du secteur (toutes deux décrites dans le précédent chapitre) ainsi que les candidats à l’installation dans l’artisanat en Rhône-Alpes, justifiant notre approche en termes de groupe professionnel. Notons cependant qu’il y a une différence entre la population qui constitue le groupe professionnel tel que nous le concevons et la population que nous avons pu étudier pour en rendre compte. Le groupe professionnel tel que nous le définissons est constitué d’une partie de chacune des trois populations que nous évoquons dans cette recherche.

Pour prévenir toute confusion, notons que lorsqu’« artisanat » est utilisé sans précision particulière, celui-ci renvoie à l’ensemble du secteur artisanal et non à l’acception légale du vocable ; la référence légale est explicitement soulignée à chaque fois que cette acception est mobilisée.

2.1. La question de la délimitation du groupe professionnel

Dans leur trajectoire professionnelle, les actifs du secteur peuvent balayer différents statuts, avec éventuellement des allers-retours entre le salariat, le chômage et l'entrepreneuriat ; ce qui pose la question de ce qu'il se joue du point de vue du groupe constitué.

Deux idées, que nous étayons ici, justifient le décloisonnement du groupe des artisans pris au sens légal pour y adjoindre une population plus large : d'une part, le statut d'artisan ne suffit pas à lui seul à rendre compte de façon pertinente de la condition artisanale et d'autre part, l'expérience soude une population qui s'étend au-delà du groupe d'artisans statutaires.

Prenons l'exemple d'un artisan indépendant qui cesse son activité en tant que patron pour intégrer une entreprise artisanale comme salarié. Celui-ci change de statut et continue la capitalisation de son expérience. Sa trajectoire professionnelle dans l'artisanat ne s'interrompt pas du fait du changement de statut, donnant à voir une continuité en termes d'expérience. En revanche, la cessation de l'activité en tant que patron-indépendant induit un changement de statut : en n'ayant plus son statut d'indépendant, il perd automatiquement celui d'artisan. Rappelons ici que la qualité d'artisan ne peut être présumée acquise aux personnes physiques inscrites au Répertoire des Métiers (RM). En effet, l'inscription au RM n'octroie la qualité d'artisan que si elle est assortie d'une qualification professionnelle exprimée en années d'ancienneté dans le métier en tant que patron ou attestée par un titre professionnel ; en revanche, la radiation du RM annule cet acquis statutaire alors que les raisons de son attribution initiale demeurent réunies : les titres et l'ancienneté dans l'exercice du métier.

Par ailleurs, dans nombre d'activités artisanales en France, l'inscription au Répertoire des Métiers est assortie d'une obligation formelle de qualification. Pourtant, le législateur offre une possibilité de contournement de cette disposition légale. Ainsi, l'immatriculation des entreprises dont le chef est dépourvu de qualifications techniques est permise dès lors que celles-ci sont détenues en interne, par une ou plusieurs personnes, indépendamment de leur statut. Le législateur élève ainsi le salarié formé et expérimenté au rang de caution au sein de l'entreprise artisanale.

Ces deux situations plaident en faveur de ce continuum que nous percevons entre les artisans-chefs d'entreprises et les salariés formés et expérimentés.

Le savoir-faire artisan s'avère être un vecteur de la continuité de l'expérience dans le métier qui semble être un facteur déterminant du franchissement de ligne de démarcation statutaire entre salariat, chômage et installation à son propre compte. Sans une réelle maîtrise des aspects techniques que nous corrélons au nombre d'années d'expérience dans le métier comme indicateur, le projet entrepreneurial semble compromis. L'expérience du salarié et celle du chef d'entreprise peuvent se valoir ; cette expérience soude une population autour d'un noyau central que constituent les artisans-indépendants, dépositaires du statut légal.

La délimitation de la population du groupe professionnel pose problème. Que partagent ces actifs que nous rassemblons sous l'étiquette du groupe professionnel ? Ces actifs sont-ils des professionnels indépendamment de leur statut, qu'ils soient chefs d'entreprise ou salariés ? Forment-ils un groupe que nous pourrions rapprocher de la définition qu'en ont Didier Demazière et Charles Gadéa (2009) pour lesquels les groupes professionnels constituent « *des ensembles de travailleurs exerçant une activité ayant le même nom, et par conséquent dotés d'une visibilité sociale, bénéficiant d'une identification et d'une reconnaissance, occupant une place différenciée dans la division sociale du travail, et caractérisés par une légitimité symbolique* » (Demazière et Gadéa, 2009, 20) ?

Il est difficile de cerner avec précision ce à quoi renvoie le qualificatif « professionnel » en raison notamment des incertitudes persistantes qui pèsent sur sa signification (Demazière, 2008). « *L'alternative (ce qui n'est pas professionnel) fait d'ailleurs l'objet de désignations multiples : bénévole, militant, domestique, amateur, profane, débutant sont autant de manières de caractériser des pratiques de travail. Plus encore le tracé des limites est, chaque fois, malaisé et sujet à controverses.* » (Demazière, 2008). « (...) *Être un professionnel, c'est non seulement se juger comme tel mais aussi être reconnu comme tel par des acteurs extérieurs participant à l'activité de travail en tant que pairs, supérieurs hiérarchiques, subordonnés, clients, donneurs d'ordre, etc.* » (Boussard, Demazière, Milburn, 2010, 15).

Si l'artisan apparaît dans la sociologie du travail comme la forme canonique de la figure du professionnel entendu comme « (...) *un homme de l'art, qui a suivi un long apprentissage lui permettant de maîtriser toutes les techniques de son métier et de la transmettre ensuite aux plus jeunes.* » (Boussard, Demazière, Milburn, 2010, 16). Notons que la reconnaissance de la qualité de professionnel aux artisans ne va pas de soi pour tout le monde. En distinguant le plombier du professionnel, Florent Champy (2009) met en avant comme critère discriminant l'autonomie dont seul le second bénéficie.

Cette autonomie est mise au service de sa réflexion qui est consacrée à des cas d'une grande complexité, renfermant une incertitude majeure.

« Bien sûr, je veux aussi que mon plombier fasse bien son travail. Mais le problème ne se pose pas de la même façon. Ce travail ne suppose pas une autonomie de réflexion équivalente à celle requise par les activités que je viens de citer (médecin, architecte ou juge selon les exemples fournis ndlr.). En fait, le travail du plombier ne met pas en œuvre des savoirs et des savoir-faire de très haut niveau servant à faire face à une incertitude majeure, tout simplement parce qu'il ne porte pas sur le vivant, qui est irréductiblement complexe et singulier. » (Champy, 2009).

L'existence de deux aspects – stratégique et réflexif – que retrouve Florent Champy (2009) chez son professionnel et qui lui semble bien mineurs dans le travail d'un plombier s'explique – à notre sens – par l'envergure de l'activité. Le caractère manuel de l'activité artisanale et les obligations légales qui brident le recours aux machines ainsi que le développement du volet commercial, sous prétexte qu'elles protègent l'artisanat d'une expansion qui pourrait le dénaturer, le condamnent à cette « infériorité » qui transparait chez le sociologue. La petite taille de l'entreprise artisanale s'accorde avec les moyens qui sont les siens et avec l'ampleur des chantiers auxquels elle peut prétendre ou encore les situations de production auxquelles elle peut s'adonner, sans pouvoir les outrepasser. Cela ne signifie pas que le plombier ou tout autre artisan soit dépourvu de réflexivité et incapable d'être stratégique dans son approche du métier. L'appréciation de la complexité du savoir et du savoir-faire semble être une question de perspective. Sans être dans la complaisance vis-à-vis du travail du plombier ou de celui du réparateur automobile dont nous avons observé le travail, mais, lorsqu'un garagiste « *dépose un moteur* » et le remonte à l'identique, la compétence technique requise n'a rien de méprisable et la responsabilité endossée est lourde du fait que cette intervention porte aussi sur « le vivant ».

Le professionnel apparaît comme une synthèse en perpétuelle reconstruction de définitions multiples sous l'influence de facteurs endogènes et exogènes qui s'emmêlent. La constitution de professionnels en catégorie sociale « *est, classiquement, une revendication des travailleurs, qui tentent de valoriser leur activité, de maîtriser leur travail, de faire reconnaître leurs savoirs, d'accroître leur légitimité (...)* » (Demazière, 2008). Les travailleurs configurent ce que « professionnel » veut dire localement, au plus proche de leur situation, et ce faisant, soumettent le fait professionnel à une force endogène qui le façonne de l'intérieur. Parallèlement, une force extérieure, exogène, qui « *fait peser des contraintes sur les travailleurs, qui sont soumis à de nouvelles normes gestionnaires, d'autres organisations du*

travail, d'autres cadrages de leur activité. » (Demazière, 2008). Schématiquement, l'injonction d'autonomie dans le travail au sein de l'entreprise artisanale et la manière dont le travail et le rapport au travail se configurent dans des routines organisationnelles en lien avec l'environnement de proximité y compris marchand (cf. sixième chapitre de la thèse), façonnent les professionnels de l'artisanat.

Le fait professionnel est difficile à cerner tant il se trouve au croisement d'enjeux d'une grande complexité et ce, d'autant que l'artisanat renferme des centaines de métiers différents. Nous nous appuyons sur la définition jurisprudentielle du statut de l'artisan dont la transversalité à l'ensemble du secteur est un atout, ainsi que sur les ambiguïtés introduites par le législateur qui brouillent les conditions de l'exercice professionnel des activités artisanales par des indépendants et leurs salariés, pour gommer la frontière entre eux. Ce faisant, nous associons le fait professionnel à une qualification technique ainsi que des années d'expérience dans le métier – six années qui font écho aux six années d'immatriculation au RM des indépendants ayant le statut d'artisan.

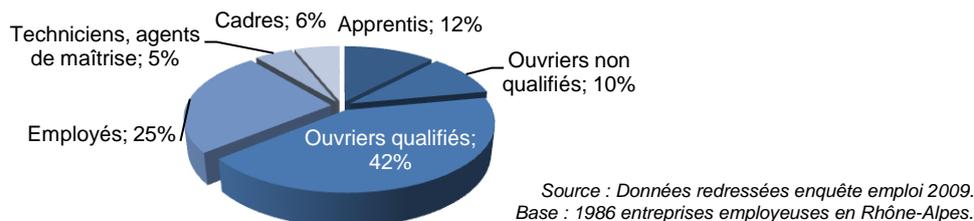
2.2. Une population que soudent l'expérience et la qualification

L'artisanat français regroupe 511 codes d'activités qui sont associés à des métiers (cf. la nomenclature des activités artisanales en annexe n°2) et à des savoir-faire dont l'acquisition se réalise souvent dans le cadre d'une formation par apprentissage avec des temps d'immersion en entreprise. Ce dispositif de formation est fondé sur une imprégnation technique et une acculturation au contact des gens de métier. Cette socialisation professionnelle permet d'inculquer aux nouveaux arrivants des savoir-faire techniques et un modèle comportemental que nous désignons par les normes professionnelles (cf. sixième chapitre de la thèse).

Les développements relevant du chapitre précédent montrent que la compétence technique est un trait commun à la majorité des actifs du secteur. Ici, et en dépit de la difficile mise en perspective des répartitions issues de constructions statistiques différentes concernant les employeurs et les salariés d'une part, ainsi que les candidats à l'installation d'autre part, nous souhaitons mettre en avant qu'une population plus large partage les caractéristiques qui font des indépendants dans l'artisanat, des artisans.

Au sein du secteur en Rhône-Alpes, les profils titulaires de diplômes professionnels dominent la population des salariés, celle des employeurs ainsi que les futurs chefs d'entreprises artisanales. L'apprentissage semble permettre de mettre un pied dans le salariat et potentiellement dans le groupe professionnel tel que nous le concevons.

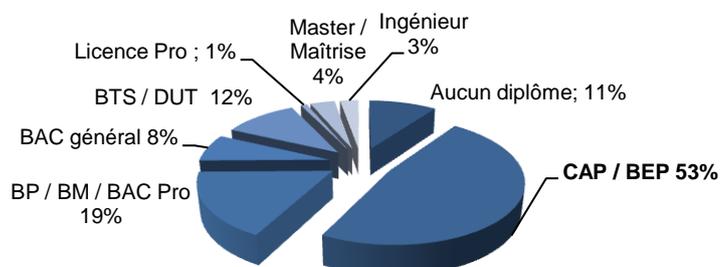
Figure 46 – Rhône-Alpes - Les salariés de l'artisanat selon leur structure des qualifications



69% des salariés de l'artisanat en Rhône-Alpes sont titulaires d'un diplôme ou en passe de le décrocher. L'essentiel de cette population fait partie des marges du groupe professionnel sachant qu'elle est potentiellement plus importante si nous considérons que parmi les 29% d'employés, certains détiennent des diplômes techniques.

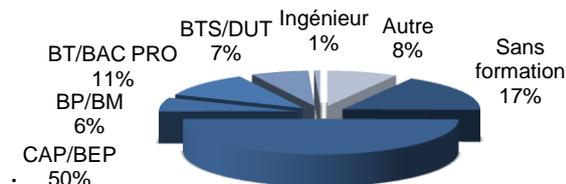
Figure 47 – Rhône-Alpes - Chefs d'entreprises employeuses et futurs chefs d'entreprises artisanales selon leur formation

Chefs d'entreprises employeuses selon leur formation en 2009

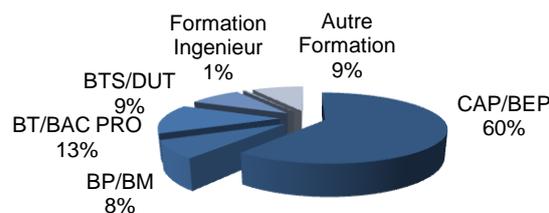


Candidats à l'installation dans l'artisanat selon leur formation

Entre 2003 et 2007



Entre 2008 et mai 2010



Source : Données redressées pour l'artisanat régional Base : 2127 entreprises employeuses, Enquête emploi 2009 Source : enquête Installation2003-2007, 13100 questionnaires exploitable et enquête Installation2008-mai2010, 5600 questionnaires exploitables.

89% des employeurs et 83% des futurs chefs d'entreprises (selon les chiffres produits par le réseau consulaire pour les années 2003 à 2007) ont suivi une formation sanctionnée par un diplôme et qui a été dans la majeure partie des cas une formation relevant de l'enseignement professionnel. Autour de 85% des employeurs font partie du noyau du groupe professionnel au regard de leur diplôme tandis que 63% des futurs chefs d'entreprise entre 2003 et 2007 et 77% de cette population entre 2008 et 2010 font partie de ses marges.

Ces figures sont présentées ici à titre indicatif ; elles ne permettent pas une comparaison qui soit fiable des données en raison du difficile appariement des modalités de répartition des populations selon leur formation. En outre, notons que la répartition des porteurs de projet d'installation dans l'artisanat selon leur formation pour la période 2008-2010 qui affiche une part de 60% ayant une formation de niveau V correspondant au CAP/ BEP, n'est pas réellement supérieure de 10 points à cette part telle qu'elle apparaît dans cette distribution pour la période 2003-2007. Cette variation ne témoigne pas d'une forte augmentation de cette proportion mais d'une répartition ne tenant plus compte des futurs chefs d'entreprises artisanales dépourvus de formation professionnelle (17% entre 2003 et 2007).

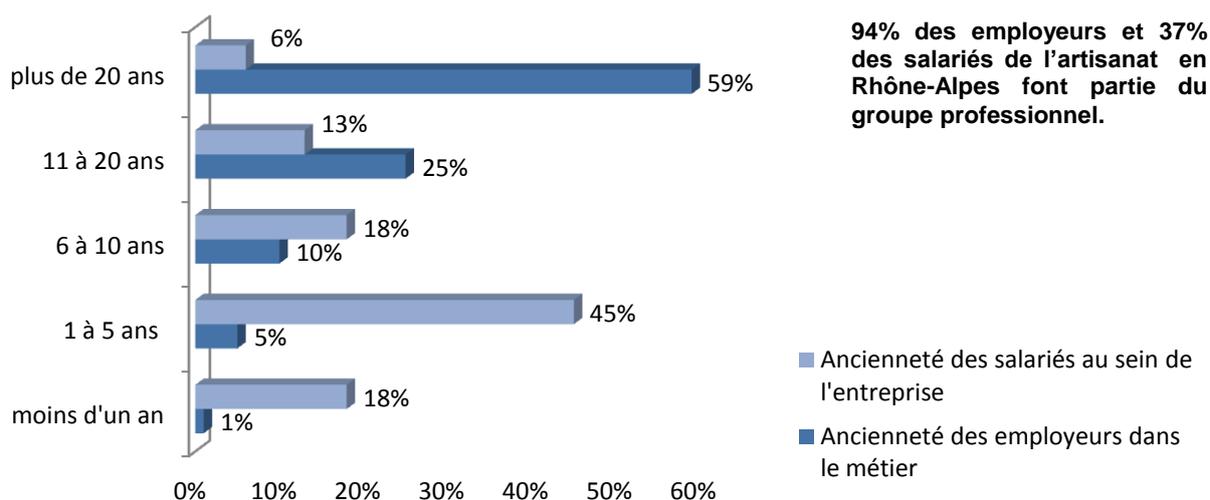
L'absence de données relatives à la durée de l'expérience des candidats à l'installation dans l'artisanat et à sa nature exacte grève cette comparaison. Sans compenser ces informations manquantes, d'autres données attestent que les porteurs de projets cumulent les conditions propices à la viabilité de leurs futures entreprises, conformément à l'analyse des facteurs de pérennité des entreprises produite par l'INSEE qui fait primer l'expérience professionnelle sur le diplôme en soulignant l'impact favorable que celle-ci peut avoir lorsqu'elle est acquise dans le domaine d'activité de l'entreprise créée ou reprise. Ainsi, la correspondance entre le métier de formation et le choix du métier de l'installation qui concerne 74% des porteurs de projet d'installation dans l'artisanat durant la période 2003-2007, ne concerne plus que 66% des candidats à l'installation entre 2008 et mai 2010. La concordance entre le métier dans lequel a été acquise l'expérience du futur chef d'entreprise et celui de l'activité de son installation est plus marquée entre 2003 et 2007 et demeure inchangée entre 2008 et mai 2010, en concernant 81% des porteurs de projets

La mise en perspective de l'ancienneté au sein de l'entreprise employeuse des salariés, celle au sein du marché des chefs d'entreprises employeuses en Rhône-Alpes ainsi que l'ancienneté des entreprises elles-mêmes donne un éclairage sur la composition du groupe professionnel.

Selon les résultats de l'enquête menée, sur 2115 entreprises employeuses en Rhône-Alpes, 72% ont plus de 6 années d'existence. Si cette ancienneté correspond à celle du patron, cela lui confère une place au sein du noyau du groupe professionnel. Or, il se trouve que parmi les entreprises employeuses, certaines sont des créations et d'autres des reprises. Cela signifie que l'ancienneté du chef ne correspond pas nécessairement à celle de l'entreprise qu'il dirige. Si globalement 57% des entreprises employeuses en Rhône-Alpes sont des créations et 42% sont des reprises (cf. sixième chapitre), 45% des entreprises employeuses sont des créations de plus de 6 ans et 27% des entreprises employeuses en Rhône-Alpes sont des reprises de plus de 6 ans. Pour ces dernières, une partie des patrons ne cumulent pas plus de 6 années d'immatriculation en tant qu'indépendant.

Par ailleurs, les chefs d'entreprises employeuses cumulent une expérience professionnelle moyenne dans leur métier qui est de 19 ans et demi. Au regard du nombre d'années d'ancienneté dans le métier, 94% des employeurs sont éligibles au statut d'artisans tel que définit par le législateur. Nous parlons d'éligibilité car la jurisprudence française ne reconnaît ce statut qu'à des indépendants inscrits au RM depuis au moins 6 ans, pourvus des qualifications ou de l'expérience requise et participant de manière effective à l'activité de l'entreprise.

Figure 48 – Rhône-Alpes - Répartition des employeurs en fonction de leur ancienneté dans le métier et des salariés en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise



Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 2127 entreprises employeuses en Rhône-Alpes concernant les employeurs.
Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 1986 entreprises employeuses en Rhône-Alpes concernant les salariés.

Concernant les salariés, au moins 37% des salariés font partie des marges du groupe professionnel. En effet, l'ancienneté des salariés est relevée pour l'entreprise qui les emploie au moment de l'enquête, ceux-ci peuvent potentiellement avoir une ancienneté dans le métier qui soit supérieure à leur ancienneté au sein de l'entreprise.

Notons que seule une partie des salariés est intégrée aux marges du groupe professionnel ; or, avec une ancienneté moyenne des salariés au sein de l'entreprise de près de 7 ans et une structure des qualifications telle qu'évoquée plus haut, cette part peut grossir si elle demeure structurellement entretenue par un flux qui l'alimente du dehors en intégrant des nouveaux (18% ont intégré l'entreprise durant l'année précédant l'enquête), un flux sortant du secteur artisanal et un flux qui alimente le noyau. En effet, l'évolution inversée des répartitions des employeurs et des salariés selon leur ancienneté telle qu'elle ressort de la figure ci-dessus suggère que l'une des populations – celle des salariés – alimente l'autre.

Certes, « *le passage à l'indépendance est un des points forts de l'objectivation de l'idéologie de métier. Cette zone où se rencontrent le marché des produits et celui de la main d'œuvre, finalise une partie du salariat et polarise nombre d'itinéraires. L'homme de métier, dans sa mutation de salarié à artisan, prolonge sa carrière et découvre des situations nouvelles.* » (Casella, Tripier, 1985) ; pour autant, il ne s'agit pas ici de défendre un modèle normatif de la carrière artisanale dont le point de départ serait l'apprentissage et le point d'arrivée serait systématiquement l'entrepreneuriat. Si dans l'analyse de Bernard Zarca datant de la fin des années 1980, l'installation au sein du secteur apparaissait comme une séquence ultime de la trajectoire des actifs, omniprésente, comme « *une étape du cursus professionnel qu'il faut s'efforcer d'atteindre* » (zarca, 1988, 258) ; cette étape n'est pas atteinte par tous – notamment pour des raisons financières ; et lorsqu'elle l'est, elle n'est pas nécessairement une finalité, s'écartant ainsi de la représentation idéalisée qui peut et qui a pu en être faite. « *Le passage à l'indépendance n'a plus rien d'irréversible* » (Gresle, 1993, 42), l'indépendance¹⁴⁵ apparaît non plus comme un passage obligé qui s'inscrit dans une forme de trajectoire linéaire, mais comme un « *projet idéal, une qualité de vie, une valeur recherchée et socialement multiforme par ceux qui tentent d'échapper au rapport salarial, à ses contraintes et ses aléas, (...)* » (Gresle, 1993, 43).

¹⁴⁵ Dans ses travaux, Gresle donne à voir différents indépendants : certains en situation de demi-dépendance, « *des travailleurs subalternes et dominés dont l'installation s'inscrit dans le prolongement de leur carrière salariée précédente* » (Gresle, 1993, p.42) et des indépendants « *chefs d'entreprises* » qui visent en plus de la réalisation de soi, un certain développement pour leur entreprise.

La continuité des parcours – appréciée dans une temporalité longue – ne s’inscrit pas pour tous dans l’irréversibilité des situations, y compris entrepreneuriales. Cela amène à considérer l’entrepreneuriat artisanal comme une situation de mobilité professionnelle réversible, une étape possible de la trajectoire professionnelle et non comme son aboutissement.

Le matériau qualitatif recueilli sur le terrain permet de constater qu’il n’est pas rare qu’un chef d’entreprise emploie un salarié ayant une expérience entrepreneuriale dans le même métier que lui ou dans un métier connexe. Dans les cas rencontrés, le passage d’une situation d’indépendance au salariat n’est pas décrit par l’employeur comme un échec mais plutôt comme une configuration marquée par l’inscription de la relation salariale dans un rapport spécifique au regard de la subordination (cf. le sixième chapitre de la thèse, L’injonction d’autonomie dispensant des prescriptions du travail).

*« (...) C’est un ancien patron. C’est un gars qui a 55 ans qui avait une entreprise installée et puis (...) il a pas voulu reprendre une entreprise, il est venu chez moi. C’est des gens comme ça, des gens compétents.(...) Comme il sait travailler ben il est un peu son patron. C’est-à-dire moi je lui dit y a ça ça à faire, c’est lui qui gère son truc donc ça lui va très bien puisque je suis pas derrière à dire bein tiens ça on y met là et pas par-là, c’est lui qui va se débrouiller je lui laisse une certaine liberté donc il est très bien et en même temps il n’a pas de stress parce que lui il n’a pas besoin de gérer les clients c’est moi qui lui amène les clients c’est moi qui lui amène le travail. »
(Chagneux, Rhône, Boucherie-Charcuterie-Traiteur, 8 actifs)*

Si certains chefs d’entreprise renoncent à cette indépendance faute de pouvoir pérenniser leur affaire (Jaeger, Pouchol, Severs ; 1985), d’autres le font pour avoir réussi, en étant pris dans un « cycle pervers du succès » sans avoir les ressources pour ne pas se laisser écraser par lui (Dubar, Tripier, Boussard, 2011)¹⁴⁶.

Le va-et-vient entre les positions de patron et de salarié n’est pas un phénomène nouveau, il a été relevé par de nombreux sociologues par le passé (Leborgne et Lafont, 1974 ; Mayer, 1977 ; Zarca, 1993 ; Gresle, 1993). Il s’explique notamment par les faibles barrières pouvant entraver l’installation de ceux qui le souhaitent et par une « sélection naturelle » qui fait d’une frange des indépendants des « essayistes » qui goûtent à l’expérience entrepreneuriale sans que celle-ci ne soit prolongée.

¹⁴⁶ « Cycle pervers du succès parce que l’entreprise naît de la mobilisation familiale qui peut réunir les conditions financières de sa naissance mais non celles de son développement, si elle a un succès trop rapide, elle doit d’endetter assez rapidement à des taux importants (...) » (Dubar, Tripier, Boussard, 2011, 208).

2.3. L'indépendance à portée de main, d'abord pour créer son propre emploi

La quête de l'indépendance apparaît souvent comme étant au fondement de la volonté d'entreprendre des artisans et appelle une interprétation en termes de volonté de se défaire d'une sujétion, que ce soit dans le discours qu'ils portent, dans celui des institutions et des politiques ou encore dans les travaux sociologiques. Ils sont ainsi 69% à ne pas envisager de prendre de salariés une fois leur entreprise lancée. Entre janvier 2008 et mai 2010, près de 71% des porteurs de projet interrogés envisagent de travailler seuls au démarrage de l'activité. Il ne s'agit pas là d'une spécificité de l'artisanat. En effet, l'INSEE souligne qu'en 2006, 80% des entreprises créées à l'échelle nationale n'ont généré qu'un seul emploi, celui de l'entrepreneur.

Figure 49 – Rhône-Alpes - Nombre d'emplois prévus au démarrage de l'activité

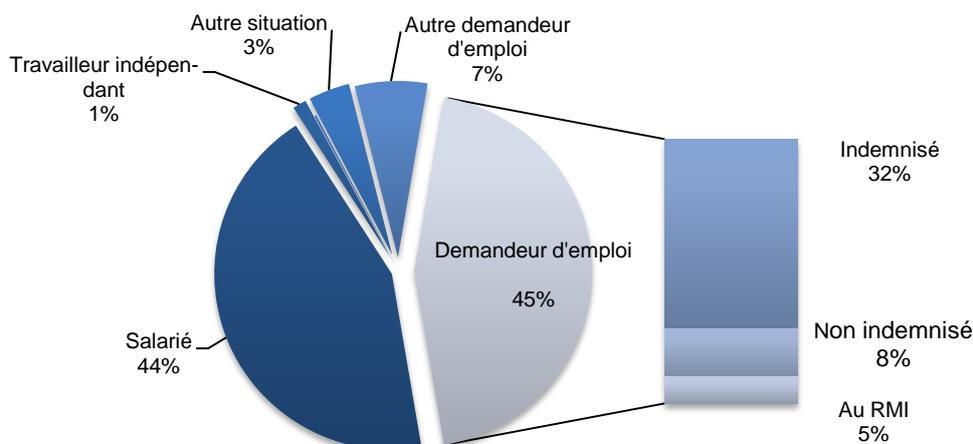


Source : enquête Installation 2003-2007, 13100 questionnaires exploitables.

La volonté de créer son propre emploi apparaît comme une tendance lourde, et pour cause : l'essentiel des candidats à l'installation est demandeur d'emploi. En 2001, d'après les informations fournies par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat concernant la région Rhône-Alpes, la situation avant l'installation dans le secteur la plus répandue était le salariat. Depuis, la tendance est presque à l'équilibre puisque de plus en plus de demandeurs d'emploi sont porteurs de projet de création de leur propre activité.

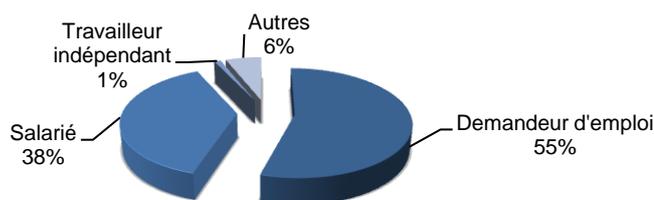
Entre 2003 et 2007, 44% des candidats étaient des salariés alors que 52% des porteurs de projets étaient demandeurs d'emploi. La proportion de demandeurs d'emploi a gagné 3 points durant la période allant de 2008 à mai 2010, atteignant 55% des porteurs de projet (avec une part relative record de 59% de demandeurs d'emploi parmi les porteurs de projet atteint en 2009), et ce, au détriment des salariés qui, de 2008 à mai 2010, ne représentaient plus que 38% des effectifs.

Figure 50 – Rhône-Alpes - Situation professionnelle avant l'installation
2003-2007



Source : enquête Installation2003-2007, 13100 questionnaires exploitables.

Figure 51 – Rhône-Alpes - Situation professionnelle avant l'installation
entre 2008 et mai 2010



Source : enquête Installation 2008- mai 2010, 5600 questionnaires exploitables.

Après le coude à coude entre la population de salariés et de demandeurs d'emploi dans les rangs des futurs créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales en Rhône-Alpes, ces derniers s'imposent de plus en plus au détriment des salariés, sachant que les parts relatives des travailleurs indépendants et des autres profils demeurent stables entre 2008 et 2009. Notons cependant que cette lecture en termes de vases communicants ne dit rien de l'évolution en volume de ces populations de futurs entrepreneurs. Le calcul des variations entre 2008 et 2009 montre que le nombre de demandeurs d'emploi, candidats à la création ou à la reprise d'une entreprise artisanale a baissé de 15% tandis que la baisse du nombre de salarié a été plus importante, s'établissant à -34%.

Tableau 30 – Rhône-Alpes - Situation professionnelle avant l'installation en 2008 et en 2009

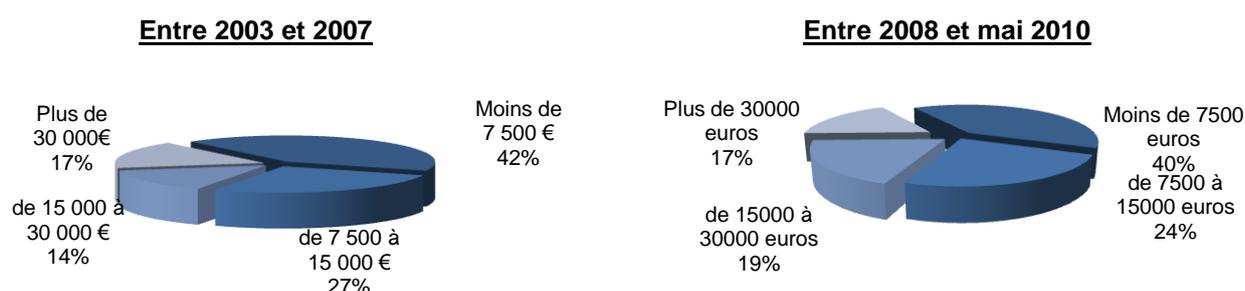
	2008	En %	2009	En %	Variation 2008-2009
Demandeurs d'emploi	1364	52%	1159	58%	-15,03%
Salariés	1065	41%	703	35%	-33,99%
Travailleurs indépendants	24	1%	22	1%	-8,33%
Autres profils	154	6%	112	6%	-27,27%
Total	2607	100%	1996	100%	-23,44%

Source : enquête Installation 2008-2009

Le tableau ci-dessus permet de nuancer le propos tenu et qui consiste à positionner la création ou la reprise d'entreprise comme une solution pour des porteurs de projet dépourvus d'emploi. Ceux-ci ne sont pas nécessairement de plus en plus nombreux en volume dans ces statistiques, en revanche, il est avéré qu'ils s'imposent davantage comparativement aux salariés.

S'agissant de la dimension financière, malgré la faiblesse des moyens qui permettent de lancer une activité artisanale, ceux-ci peuvent s'avérer discriminants dans l'accès à l'indépendance dans l'artisanat.

Figure 52 – Rhône-Alpes - Besoin d'investissement entre 2003 et 2010



Source : enquête Installation 2003-2007, 13100 questionnaires exploitables. Enquête Installation 2008-2010, 5600 questionnaires exploitables.

Autour de 40% des porteurs de projets d'installation artisanale en Rhône-Alpes comptent démarrer leur activité avec moins de 7 500 euros entre 2003 et 2010. Au niveau national, 35% des créateurs – toutes les activités du champ productif confondues – avaient lancé leur activité avec moins de 4000 euros en 2006, selon l'INSEE qui relève une corrélation positive entre la pérennité de l'entreprise créée ou reprise et le capital investi.

A partir de 2008, un revirement lent et progressif de cette tendance à la modestie des fonds nécessaires au lancement de l'activité est en marche : la part des projets requérant entre 15000 et 30000 euros de financement a gagné 5 points au détriment des projets de moindre envergure.

Tableau 31 – Rhône-Alpes – Répartition simplifiée des projets selon les sources de financement envisagées

	Effectif	Part relative		Effectif	Part relative
Aucun recours à l'apport personnel	983	18%	Sans Emprunt	2385	44%
Recours à l'apport personnel	4449	82%	Avec Emprunt	3047	56%
Total	5432	100%	Total	5432	100%

Source : enquête Installation 2008-mai 2010, 5600 questionnaires exploitables.

La modestie de l'apport initial s'explique par l'origine des ressources. Elle renvoie au fait que pour 82% des porteurs de projet, le financement est principalement imputé aux ressources personnelles ; tandis que seuls 56% des porteurs de projet ont accès à l'emprunt.

Tableau 32 – Analyse croisée des projets du point de vue du financement – variable principale : l'apport personnel

	Sans Emprunt		Avec Emprunt		Total	
Aucun recours à l'apport personnel	472	48%	511	52%	983	100%
Recours à l'apport personnel	1913	43%	2536	57%	4449	100%

Source : enquête Installation 2008-mai 2010, 5600 questionnaires exploitables.

Tableau 33 – Analyse croisée des projets du point de vue du financement – variable principale : le recours à l'emprunt

	Aucun recours à l'apport personnel		Recours à l'apport personnel		Total	
Sans Emprunt	472	20%	1913	80%	2385	100%
Avec Emprunt	511	17%	2536	83%	3047	100%

Source : enquête Installation 2008-mai 2010, 5600 questionnaires exploitables.

Les données issues de l'enquête Installation pour la période 2008/2010 et l'analyse croisée – qui n'a été possible que pour cette période et qui fait l'objet des tableaux ci-dessus – viennent nuancer la lecture faussement linéaire décrite. Les sources de financement possibles ne sont pas duales comme le suggère les tableaux ci-dessus. Les possibilités de financement sont en réalité d'une grande diversité ; seulement, leur répartition faite de faibles proportions et d'une concentration maximale s'établissant autour de 10% justifie le choix d'un découpage simplifié permettant de constater que 80% des porteurs de projet qui n'ont pas recours à l'emprunt font appel à leurs ressources personnelles et que l'accès à l'emprunt ne change rien au fait que les futurs chefs d'entreprises artisanales fondent – à 83% – leur installation, au moins partiellement, sur leurs fonds propres. N'ayant pas d'informations sur la manière dont sont répartis les montants, il est difficile de pondérer notre propos par le poids réel des dits financements.

En négligeant les autres sources de financement possibles, il ressort que 43% des porteurs de projets comptent exclusivement sur leur apport personnel pour lancer leur activité entrepreneuriale, tandis que 52% comptent strictement sur le soutien d'un organisme bancaire. Pour 48% des répondants, le financement de l'activité future semble encore indéfini au moment de l'enquête ou s'appuie sur d'autres sources de financement : selon les données collectées entre 2008 et mai 2010, 17% des porteurs de projets bénéficient d'autres financements, soit de manière exclusive, soit en complément de l'emprunt et/ou de l'apport personnel. Il s'agit essentiellement des aides locales et régionales (11%), Nacre (9%), prêt d'honneur (8%), des financements de source privée (8%), Assedic (7%), l'Agéfiph (6%), des apports en nature notamment du matériel et outillage (4%), des primes dont la prime Eden - Encouragement au Développement des Entreprises Nouvelles (3%), l'Adie (3%), l'Accre (2%), des prêts à taux 0% (2% des réponses)...

En tentant de souligner les régularités qui ressortent des caractéristiques des artisans établis qui forment le noyau du groupe professionnel et celles des actifs qui forment ses marges, l'idée n'était pas de lisser la diversité des trajectoires professionnelles mais de souligner des traits communs à une population. Par ailleurs, et dans la mesure où il n'y a pas de renversement très marqué des tendances concernant les caractéristiques des futurs créateurs ou repreneurs d'entreprises artisanales en comparaison avec celles des chefs d'entreprises employeuses en Rhône-Alpes, il semble que le profil des nouveaux s'inscrive dans son ensemble dans la continuité du profil des employeurs.

3. Construction d'un concept hybride : l'artisanat comme marché professionnel

La nature de l'artisanat comme groupe social est complexe à déterminer dans la mesure où il ne s'agit pas simplement d'une collection de personnes mais d'un espace d'action jalonné de normes sociales dans lequel se construisent professionnellement des individus formant un groupe ayant une consistance et une dynamique. Le concept de marché semble pertinent pour rendre compte de ces enjeux en tenant compte de l'ensemble de ses acteurs.

Déconstruire ce marché professionnel, où s'imbriquent le marché du travail et le marché associé au groupe professionnel, permet de mettre en lumière cet espace social à travers son degré d'ouverture, sa capacité d'absorption de populations diverses et les régulations qui le configurent.

3.1. Un marché professionnel ouvert avec une légère tendance à la clôture

A première vue, il ne semble pas y avoir de contraintes particulières qui entraveraient la circulation des actifs quelle que soit leur trajectoire, ni de régulation autre que l'ajustement des acteurs les uns aux autres. Il est vrai qu'aucune règle formelle de circulation dans l'espace associé au marché professionnel tel que nous le concevons ne transparaît du terrain dénotant une ouverture ; celle-ci n'est cependant pas absolue. Nous rendons compte successivement des modalités de fonctionnement du marché du travail et du marché associé au groupe professionnel.

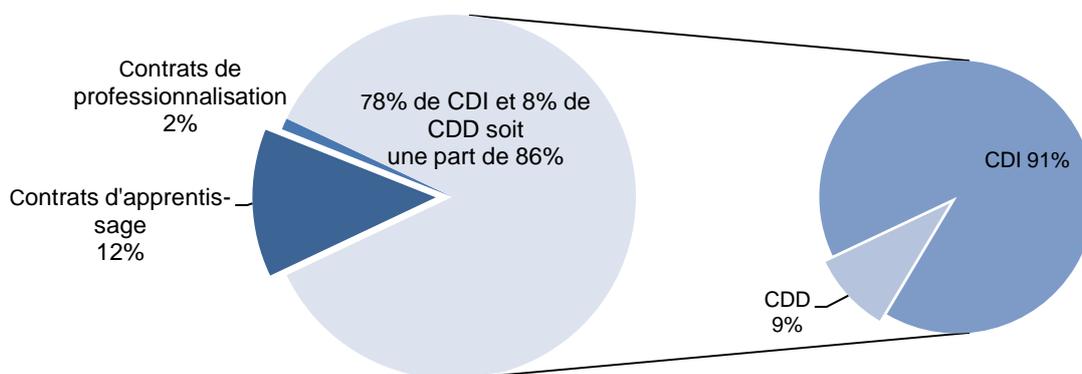
3.1.1. Un marché du travail ouvert où l'apprentissage joue un rôle clé

Enchâssé dans le marché professionnel, le marché du travail artisanal est un marché ouvert « dont la régulation est d'abord assurée par la rencontre des offres et des demandes individuelles sur le marché. » (Paradeise, 1998, 12). Il est essentiellement construit par les comportements de ses acteurs qui, au gré de leurs interactions, façonnent leurs trajectoires professionnelles et la dimension des entreprises artisanales employeuses. Son ouverture tient aussi au fait que ce marché s'alimente aussi bien en dehors de lui-même qu'en interne, aux niveaux les plus bas de la qualification comme il est le cas pour les apprentis mais aussi aux niveaux les plus élevés.

Au sein de ce marché du travail, les conditions d'emploi constatées dans le cadre de l'enquête menée s'alignent sur celles pratiquées ailleurs, toutes les activités du champ productif confondues.

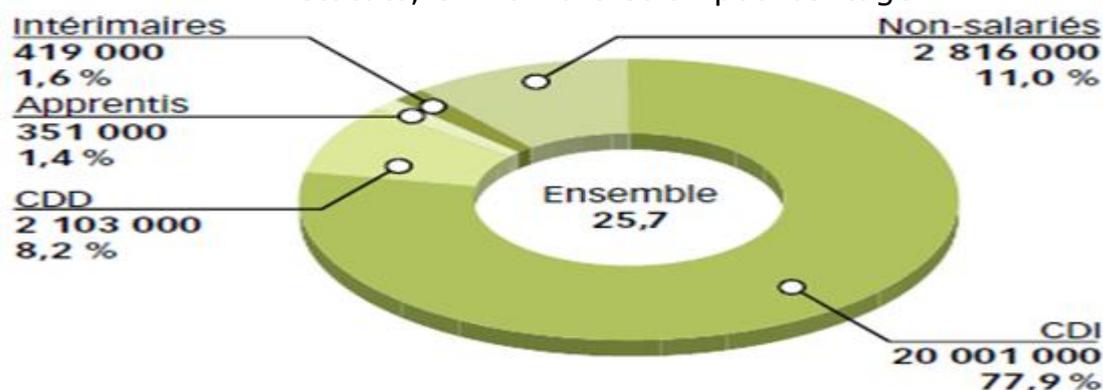
Y est relevée, une prépondérance des contrats à durée indéterminée¹⁴⁷ (CDI) – 78% des effectifs du secteur artisanal en Rhône-Alpes contre 77.9%¹⁴⁸ de la population active occupée française selon les chiffres de l'INSEE –, à temps plein pour 80% des effectifs salariés du secteur contre 82% en France toutes les activités productives confondues. La part des contrats à durée déterminée (CDD) avoisine les 8%, que ce soit dans l'artisanat ou dans l'ensemble du champ productif français toutes les activités confondues.

Figure 53 – Rhône-Alpes - Répartition de l'effectif salarié selon la nature des contrats de travail signés



Source : Données redressées enquête emploi 2009. Base : 1986 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

Figure 54 – Répartition de l'emploi en France métropolitaine en 2009, par statuts, en nombre et en pourcentage



Source : Alternatives Economiques Poche n° 052 - novembre 2011. Chiffres de l'Insee.

¹⁴⁷ Le tour d'horizon des sources statistiques disponibles en Rhône-Alpes souligne la difficulté à cerner les aspects contractuels en jeu dans la relation de subordination qui lie les salariés de l'artisanat aux chefs d'entreprises. L'information portant sur la nature des contrats de travail produite spécifiquement dans cette enquête est par conséquent inédite.

¹⁴⁸ Source : INSEE – enquête emploi du 1^{er} au 4^{ème} trimestre 2009

De ces deux répartitions ressortent deux principales différences : premièrement, les données produites *ad hoc* ne tiennent pas compte de la population non-salariée et des intérimaires et dissocient les apprentis des contrats de professionnalisation¹⁴⁹. Deuxièmement, la part de 12% faite à l'apprentissage dans l'artisanat en Rhône-Alpes tranche avec les 1.4%¹⁵⁰ d'apprentis dans l'ensemble de la population active occupée française en 2009 (1.7% selon les chiffres actualisés de l'INSEE pour l'année 2012). Selon l'enquête Emploi de l'INSEE, en 2012 pour le champ statistique « population en emploi de 15 ans ou plus, vivant en France métropolitaine », les contrats à durée indéterminée représentent 86.5% des effectifs tandis que les CDD et l'apprentissage ne représentent respectivement que 9.6% et 1.7%. Ces données permettent de souligner ce qu'il est primordial de retenir ici, d'autant que l'information est inédite pour l'artisanat en Rhône-Alpes : l'importante part des emplois stables dans le secteur artisanal en Rhône-Alpes et le fait que celle-ci soit équivalente à la part de ces contrats protecteurs des salariés sur le marché du travail français sachant l'importance de l'apprentissage dans le secteur.

Les conditions d'emploi trouvent leur reflet dans la structure des rémunérations. Selon les résultats de l'enquête menée, le niveau de salaire net, est influencé par la structure des qualifications marquée par la prédominance des ouvriers (52%), la dynamique de recrutement (18% de l'effectif recruté dans l'année), l'ancienneté des salariés, la nature des contrats tenant compte des apprentis et de la prépondérance des contrats d'emploi stables. En étant incluses dans la rémunération moyenne, les heures supplémentaires compensent dans une certaine mesure – que nous ne pouvons préciser – l'effet des temps partiels et les salaires des apprentis sachant que leur rémunération oscille entre 25% et 78% du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)¹⁵¹ selon leur âge et l'ancienneté du contrat.

¹⁴⁹ Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic selon leur âge et leur niveau de formation, les salariés âgés de 26 ans et plus perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au SMIC ni à 85 % du salaire minimum conventionnel. Ce contrat ouvre droit pour l'employeur, pour certaines embauches et dans certaines limites, à une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale. Source : <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr>

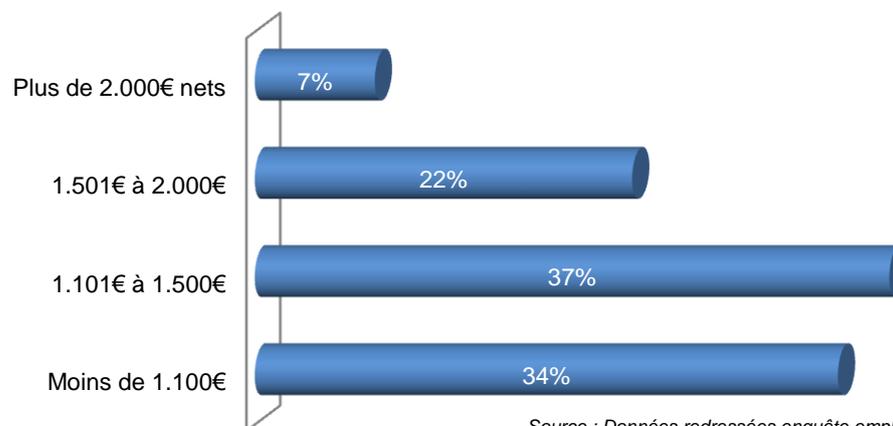
¹⁵⁰ Source : INSEE – enquête emploi du 1^{er} au 4^{ème} trimestre 2009

¹⁵¹ Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est le salaire horaire minimum légal en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer (Dom) et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il a été institué par une loi du 2 janvier 1970 et il a pris, avec le minimum garanti, la succession du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti), créé en 1950.

Un salaire au moins égal au SMIC est versé à tout salarié du secteur privé, âgé d'au moins 18 ans. Bénéficient également de ce minimum les salariés du secteur public employés dans des conditions de droit privé.

Un taux réduit du SMIC peut être pratiqué pour : les apprentis et les jeunes salariés en contrat de professionnalisation, en fonction de leur âge et de la durée du contrat ; les jeunes salariés âgés de moins de 18 ans qui ont moins de 6 mois de pratique professionnelle dans la branche d'activité. Un abattement de 10 % peut

Figure 55 – Artisanat en Rhône-Alpes - Effectif salarié par niveau de rémunération mensuelle nette (heures supplémentaires, apprentis et temps partiels inclus)



Source : Données redressées enquête emploi 2009
Base : 1986 entreprises employeuses en Rhône-Alpes.

71% est la proportion des salariés des entreprises artisanales de la région Rhône-Alpes percevant une rémunération inférieure à 1500 euros nets, les heures supplémentaires, apprentis et temps partiels inclus. Ce qui situe le salaire net mensuel médian – qui sépare les salaires en deux groupes de même taille – à 1300 euros (heures supplémentaires et rémunérations des apprentis incluses, en intégrant les temps partiels), soit légèrement au-dessus du salaire net mensuel médian toutes activités productives confondues en Rhône-Alpes (intégrant les apprentis) et qui s'établit à 1284 euros (source : DADS 2006 pour l'ensemble du système productif). En Rhône-Alpes, selon les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) issues de l'INSEE pour l'année 2011, le niveau de salaire du secteur privé est plus élevé que dans les autres régions de province ; puisque les salariés y sont rétribués en moyenne 2 120 euros par mois, nets de tous prélèvements, pour un équivalent temps plein. Néanmoins, de fortes disparités existent et ont pour conséquence de tirer le salaire médian pour un temps plein vers le bas. Ainsi, en 2011, la moitié des salariés rhônalpins du privé perçoivent moins de 1 620 euros par mois.

Rappelons que l'idée d'un artisanat qui peine à s'aligner sur les avantages octroyés par les grandes entreprises est généralement admise. Pour autant, en complément de la rémunération, 77% des entreprises artisanales employeuses octroient au moins un avantage à leur(s) salarié(s).

ainsi être pratiqué lorsque le jeune salarié est âgé de 17 à 18 ans et de 20 % lorsque le jeune salarié est âgé de moins de 17 ans.

SMIC mensuel net au 1er juillet 2008 : 1037,53€

Source : <http://www.insee.fr>

Selon les résultats de l'enquête emploi 2009, il s'agit de l'octroi, par ordre décroissant, de la complémentaire santé collective (26%), des indemnités de repas (24%) et chèques déjeuner (5%), de la mise à disposition d'un téléphone mobile (23%), du véhicule de fonction (18%), de l'intéressement et de la participation (10%), de l'épargne retraite (8%) et du treizième mois (7%)...

Du point de vue des aspects contractuels qui encadrent la relation salariale dans l'artisanat, le plus atypique est la place faite à l'apprentissage comme première étape de la socialisation professionnelle. En effet, l'artisanat continue à tenir à cette voie d'intégration des jeunes.

Ce marché du travail ne souffre pas un cadre réglementaire particulier puisqu'il ne subit pas l'institutionnalisation de ses mécanismes de fonctionnement, à l'exception du cadre juridique qui régule l'accès à l'apprentissage. La régulation dont fait l'objet la population d'apprentis apparaît comme un moyen de contrôle de l'accès aux métiers et par conséquent au marché professionnel, ce qui influe sur le renouvellement du secteur à long terme, sans que ce ne soit là une régulation concertée et maîtrisée des flux d'actifs.

Les artisans contrôlent l'entrée dans l'artisanat et la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) qui sanctionne la formation en alternance. Ouvert à toute personne ayant entre 16 et 25 ans souhaitant acquérir un métier artisanal – sachant que des dérogations existent, l'apprentissage joue le rôle d'une variable d'ajustement permettant aux différents groupes professionnels de se réguler.

L'imprégnation technique est de toute importance dans l'artisanat. A travers la formation des apprentis qui représentent 12% des contrats signés et leur professionnalisation graduelle dont témoigne la structure des qualifications dominée par les profils techniques, l'engagement des employeurs s'inscrit dans un temps long qui dépasse les simples trajectoires individuelles puisque se constitue ainsi une relève assurant le renouvellement de l'artisanat. La proportion des futurs chefs d'entreprises artisanales et des patrons employeurs détenant au moins un diplôme technique de niveau V (CAP, BEP), formés au métier exercé et/ou formés à celui dans lequel ils projettent de s'installer, confirme l'ancrage de cette forme d'insertion professionnelle dans les pratiques du secteur.

« A propos de l'apprentissage : (...) D'une certaine façon, l'artisanat est confronté à un paradoxe que l'on appelle le paradoxe d'Olson ou encore le paradoxe de l'action collective. Selon ce paradoxe, aucun artisan, individuellement, sauf exception – s'il

forme avec un objectif d'embauche - n'aurait intérêt à former des apprentis. D'une part, cela coûte cher (et presque tous les artisans insistent sur ce point), et le jeune formé risque de valoriser ailleurs la formation qu'on lui aura donnée. D'autre part, l'artisan qui cherche un ouvrier pourra de toute façon embaucher des apprentis formés ailleurs. Mais tous les artisans, en tant que collectif, ont intérêt à ce que l'apprentissage se développe sinon c'est la tradition artisanale elle-même qui se perd et le vivier d'ouvriers formés non seulement au métier mais à la tradition de l'artisanat des futurs artisans qui se tarit. De fait, qu'ils aient été ou non formés par la voie de l'apprentissage les artisans forment des apprentis (ceux nldr.) qui ne le font pas, se croient obligés de se justifier. C'est donc une sorte d'obligation morale et un élément essentiel de l'identité artisanale. Les artisans qui embauchent des apprentis sans les former, pour le seul intérêt financier, se sentent stigmatisés.» (Aballéa, Cognie, 2012)

L'apprentissage apparaît pour les artisans comme un devoir vis-à-vis du collectif (Aballéa, Cognie, 2012) et demeure la voie d'accès aux métiers qu'ils privilégient. Le savoir-faire artisanal s'inscrit dans une logique temporelle longue d'accession à sa maîtrise au contact des pairs. Ceux-ci assurent la socialisation professionnelle des nouveaux, et ce, dans le cadre de dispositifs collectifs ayant un ancrage juridique.

Les artisans agissent individuellement en décidant de prendre ou non des apprentis; or, ce faisant, ils ont une certaine maîtrise des dimensions futures du groupe professionnel puisque les chefs d'entreprises qui ne prennent pas des apprentis finissent par limiter collectivement, sans se concerter, l'accès aux métiers. Les décisions individuelles qui traduisent la singularité de la situation de chaque employeur et sa stratégie convergent et reflètent la situation du groupe professionnel dans un territoire donné.

Bien qu'ils soient le plus concerné par l'avenir de l'artisanat, la responsabilité des chefs d'entreprises artisanales n'est pas la seule engagée. Au sens légal en France, l'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise artisanale dotée de la compétence en interne pour le former en s'inscrivant simultanément dans un centre de formation d'apprentis, sous réserve d'une place disponible. Les pouvoirs publics s'associent ainsi au contrôle d'accès aux métiers pour lesquels une formation en alternance existe.

Excepté ce cas, le marché du travail artisanal est exempt de restrictions d'accès ou de protections particulières.

3.1.2. *Le marché associé au groupe professionnel et sa légère tendance à la protection*

Impulsée par la loi Le Chapelier, l'abolition des jurandes et de l'ordre corporatif a effectivement ouvert l'accès aux métiers de l'artisanat, mais cette ouverture doit être nuancée puisqu'elle n'est ni absolue ni irrévocable. Certains métiers « (...) *ont été progressivement "refermés" au nom d'une professionnalisation assurant aux membres de la profession une rente de monopole, et qui n'est peut être que la façade derrière laquelle se dissimulent les intérêts corporatifs.* » (Boudon, Bourricaud, [1982] 2011, 474). L'ouverture et la fermeture sont deux configurations du marché. Le marché des professions s'apparente le plus souvent à un marché fermé à l'instar du marché de la marine marchande étudié par Catherine Paradeise (1984).

L'artisanat cumule nombre d'attributs des professions sans être reconnu comme tel au regard des critères fonctionnalistes qui – bien qu'anciens – demeurent tenaces et retrouvent une seconde jeunesse dans les récents travaux de Florent Champy : les « *petits métiers* » (Champy, 2009) qui forment l'artisanat auraient peu de choses en commun avec les professions.

Dans les thèses défendues par le courant fonctionnaliste de la sociologie des professions, les métiers de l'artisanat ne peuvent prétendre à une lecture en ces termes au motif pluriel que nous concentrons en quelques points : d'une part, le savoir artisan est jugé trop pratique, contrastant avec le savoir des membres d'une communauté professionnelle dans la conception fonctionnaliste. Ces derniers détiennent une double expertise : une science et la pratique des techniques d'intervention qui y sont rattachées. En plus des attributs d'une science appliquée (Boudon, Bourricaud, [1982] 2011, 472), le savoir lié à une profession doit faire l'objet d'une formation « (...) *suffisamment longue, mais pas exclusivement tournée vers la pratique.* » (Boudon, Bourricaud, [1982] 2011, 474). Enfin, la communauté professionnelle est inféodée à un contrôle à l'entrée par les pairs qui en régulent le fonctionnement et dont le monopole est protégé par l'Etat. Concernant le volet économique associé aux professions et l'indépendance de la communauté professionnelle vis-à-vis des autorités publiques, la conception fonctionnaliste défend les positions suivantes : d'une part, toute intention de maximisation des revenus, déjà substantiels, est éludée car cette recherche est jugée illégitime pour des professions libérales comme la médecine ; d'autre part, la communauté professionnelle décrite par les auteurs fonctionnalistes se soustrait aux obligations de transparence, y compris vis-à-vis des autorités publiques, au nom du secret professionnel (médecins, avocats...).

Concernant la classification élitiste du savoir telle qu'adoptée par les lectures fonctionnalistes et néo-fonctionnalistes, celle-ci trouve son fondement dans la hiérarchie historique entre les arts libéraux et les arts mécaniques. A ce sujet, François Vatin (2008) souligne qu' : « à l'origine, la sociologie des professions fut élaborée de façon disjointe de la sociologie du travail, voire opposée à elle. Elle portait en effet, dans les premiers travaux anglo-saxons, sur les professions libérales du droit et de la médecine, soit sur les anciens "arts libéraux", antithétiques comme on l'a vu des "arts mécaniques" à l'origine du salariat moderne. Mais une telle opposition a de moins en moins de sens, (...) » (Vatin, 2008, 177). Aussi, l'hétérogénéité de l'artisanat l'expose-t-elle à une trop grande dispersion des situations et des arguments entravant l'engagement d'une lutte commune et efficace pour la valorisation et la reconnaissance des savoir-faire de métier. La lutte est dans ce cas desservie et fragilisée par la nature même de son objet.

A cette justification en terme d'héritage, nous indexons la justification « classiste » à laquelle fait référence Roberta Shapiro (1991) et avant elle, Philippe Casella et Pierre Tripier (1988) en termes de dualisme caractéristique de la dynamique professionnelle artisanale, repérable au niveau des logiques sociales qui entourent l'installation :

« Enfin, l'on sait que "le principe 'professionnel' s'accorde de restrictions à l'installation fondées sur des critères de qualification professionnelle ; (et que) le principe 'classiste' admet au contraire une liberté d'installation"¹⁵². En effet, l'histoire de l'artisanat est celle des conflits et des compromis entre les tenants de la liberté d'installation et les adeptes du numerus clausus sur la base de la qualification. Il est clair que le recours à la formation est une manière d'alléger la tension entre volonté de protection et volonté d'ouverture des marchés artisanaux. » (Shapiro, 1991, 7)

L'entrepreneuriat artisanal comme moyen de se défaire de la sujétion, peut être interprété en termes d'ascension sociale et renvoie à l'inscription de la spécialisation dans la division sociale du travail. Or, en se nourrissant du tout venant à l'instar du fonctionnement de la classe moyenne décrit par Georg Simmel (cf. quatrième chapitre de la thèse), l'artisanat comme catégorie sociale est condamné à faire la synthèse d'individus aux origines et aux trajectoires diverses. Le caractère de profession au sens des fonctionnalistes (cf. cinquième chapitre de la thèse) lui serait alors refusé en raison du difficile escamotage de certaines de ses spécificités notamment le manque de prestige qui grève les activités qu'il réunit puisque celles-ci dérivent des arts mécaniques et son ouverture doublé de sa capacité d'absorption.

¹⁵² Casella Philippe et Pierre Tripier (1988), Qualification sociale et professionnelle dans l'artisanat du bâtiment, Plan construction Evmb, p.15.

Le développement qui précède pose simplement le cadre de la réflexion. Il ne s'agit pas ici de plaider pour la reconnaissance de l'artisanat comme profession ; d'une part, parce qu'il n'est pas sérieusement envisageable de traiter de toutes les activités artisanales au moyen des catégories de la sociologie des professions qui apparaissent comme trop rigides pour pouvoir être adaptées à cet objet. D'autre part, l'hétérogénéité des métiers multiplie le nombre de matrices sociales à prendre en compte dans le cadre d'une étude centrée sur les communautés professionnelles et leur dynamique (Hughes, 1996). Une entreprise hors de portée en ce qui concerne l'artisanat pris dans sa globalité, d'autant plus que ce qu'il y a à rendre intelligibles ne se réduit pas à quelques situations concrètes de travail, aux aspects institutionnels et aux relations archétypiques en lien avec le travail (Hughes, 1996).

L'artisanat, comme groupe professionnel constitué d'une collection de groupes professionnels fonction du métier, entendu dans une acception souple regroupant tous ceux qui sont éligibles à être « artisan » au regard de leur qualité professionnelle et ce, indépendamment de leur statut, s'appuie dans son fonctionnement sur une auto-organisation marquée par une double tendance à la fois à l'ouverture et à la fermeture.

Les pratiques de clôture du marché sont destinées à réguler le groupe professionnel et à le protéger des assauts extérieurs. Elles sont duales, mêlant les stratégies des professionnels à celles de l'Etat (Demazière, 2008). D'un côté, la stratégie de fermeture a été portée par les artisans eux-mêmes comme acteur collectif, principalement au moment de la construction juridique du champ (cf. chapitre premier). Cet acteur collectif avait alors lutté pour « *fixer des règles organisant l'exercice de son activité et pour la reconnaissance de son expertise.* » (Demazière, 2008).

Les différentes formes d'organisation collective qui se sont succédées, évoquées dans le premier chapitre de la thèse, renvoient à la définition du territoire de l'artisanat en passant par la négociation et la lutte pour se différencier des autres groupes sociaux. Dans sa construction sociale comme catégorie, l'artisanat s'est peu-à-peu doté d'organisations pour se défendre à l'instar des corporations puis des syndicats professionnels et d'autres instances de représentations que sont les chambres de métiers et de l'artisanat et les communautés de métiers. L'organisation de l'artisanat comme groupe social est allée de pair avec son institutionnalisation : « *l'artisanat est un groupe social que l'État aura contribué à créer en le dotant d'institutions propres et en lui accordant des avantages* » (Zarca, 1986, 34). L'enjeu étant la défense de son autonomie, de ses intérêts et sa préservation de la concurrence.

D'un autre côté, l'Etat est intervenu et continue à intervenir dans la régulation du groupe à travers des moyens institutionnels. Il s'est porté garant de ce champ en décrétant ce qui relève de l'artisanat ou non et en définissant le cadre institutionnel et les règles qui encadrent la formation et l'exercice des activités. La construction sociale de l'artisanat développée dans le premier chapitre de la thèse montre la manière dont le statut d'artisan – revendiqué par ces actifs, négocié auprès du législateur et du système bancaire et qui leur a été octroyé – cristallise la reconnaissance juridique et institutionnelle du groupe des artisans.

Récemment, la tendance à la clôture s'est incarnée dans le soulèvement de l'artisanat face à l'auto-entrepreneuriat qui est un statut pour l'entrepreneuriat individuel défini par l'État dans le cadre de l'exercice de ses missions régaliennes notamment de lutte contre le chômage à travers le renouvellement des dispositifs en place. L'avènement de l'auto-entrepreneuriat en France en 2009 a ravivé la question du monopole et des protections légales. La fermeté et la diligence de la réaction des artisans ayant le statut d'indépendant face à l'auto-entrepreneuriat qui empiète sur le statut d'artisan, témoignent de leur pugnacité à défendre le territoire qu'ils « contrôlent » avec comme principal argument la concurrence déloyale émanant de ces nouveaux créateurs d'entreprises. L'objet de la lutte revêt ici un caractère transversal à tous les métiers. Il soude le collectif des artisans et lui permet de dépasser ses divergences, de gommer les spécificités afin de faire front indépendamment des distinctions liées aux métiers. L'hétérogénéité du groupe professionnel ne l'empêche pas de se défendre comme une catégorie unifiée face aux menaces qui touche à un intérêt commun à l'ensemble de ses membres.

Le groupe bénéficie d'une visibilité sociale et d'une légitimité symbolique qui justifient qu'au nom du statut qui lui est reconnu, ses membres puissent se défendre face aux menaces extérieures. Notons cependant que si le secteur de l'artisanat parvient à protéger son monopole que matérialise notamment la délivrance de cartes professionnelles à ceux qui s'immatriculent au Répertoire des métiers (RM) tenu par le réseau consulaire, ses moyens demeurent limités. Son dispositif de protection collective n'est pas très performant dans la mesure où il contrôle son champ sans détenir de prérogatives coercitives ; il ne peut donc infliger aucune sanction autre que l'invalidation des membres pour lesquels la vocation artisanale n'est pas ou n'est plus établie ; et ce, sachant que le réseau consulaire ne dispose pas de réels moyens d'action, y compris pour mettre ce type de contrôle à exécution.

Cette tendance à la protection mérite d'être nuancée car le marché associé au groupe professionnel tel que nous le concevons demeure ouvert et son ouverture se matérialise dans son élasticité puisque son accès ne requiert pas d'attributs qui soient d'insurmontables freins.

3.2. Le mouvement des salariés, une régulation clé du marché professionnel

Avant d'exposer les éléments qui étayent l'idée selon laquelle l'ampleur du mouvement des salariés du secteur artisanal en Rhône-Alpes ne renferme pas un dysfonctionnement et dénote plutôt une régulation du marché professionnel, rappelons qu'une ambiguïté statistique a marqué le point de départ de cette recherche doctorale et a nourri l'intérêt porté aux actifs de l'artisanat Rhônealpin et à la dynamique qui est la leur.

En effet, l'analyse des données brutes des déclarations annuelles de données sociales¹⁵³ fournies par l'INSEE pour les années 2005, 2006 et 2007 a révélé une situation équivoque. Il s'agit d'un frappant contraste entre d'une part, le caractère rectiligne de l'évolution du nombre d'entreprises artisanales et du volume d'emploi qui demeure plutôt stable avec quelques légères variations d'une année à l'autre¹⁵⁴ s'établissant à 249 632 salariés en 2007, et d'autre part, un important mouvement de salariés qui se compte en milliers – à savoir 138 673 entrées et 143 953 sorties en 2007, soit 55% de taux d'entrée et 57% de taux de sortie.

Pour mieux apprécier l'importance des mouvements en présence, nous présentons dans le tableau suivant, pour d'autres secteurs d'emploi que l'artisanat, les taux d'entrée et de sortie calculés en faisant le rapport entre le volume des entrées ou des sorties et le stock de salariés sur une période donnée. L'INSEE ne rend disponible qu'une série statistique allant de 2001 à 2006 relative à ces chiffres.

¹⁵³ Les fichiers DADS relatifs à l'artisanat Rhônealpin disponibles ont été produits suite à la commande effectuée par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat – Rhône-Alpes pour les années 2005, 2006 et 2007. Rappelons que l'Insee diffuse les DADS avec un décalage de deux ans : les DADS artisanat de 2005 ont été reçues en 2007 et ainsi de suite. Une contrainte compensée par la richesse de ces données sur l'emploi salarié et sur l'apprentissage. Ayant changé de méthodologie en Septembre 2004 à l'occasion de la refonte de son système d'information, rompant l'homogénéité des séries statistiques, et afin d'améliorer la qualité et l'exhaustivité de ses fichiers, l'INSEE interdit la diffusion des données DADS antérieures à l'année 2005 concernant l'artisanat.

¹⁵⁴ Nous nous permettons de généraliser ce constat bien que n'ayant pas de séries complètes des DADS car d'autres sources statistiques (Répertoire Statistique de l'artisanat – RSA) pour lesquels nous disposons d'une série moins récente allant jusqu'en 2005 confirment cette tendance.

Tableau 34 – Données sur les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 50 salariés ou plus en 2006

		2006			
		de 50 à moins de 199 salariés	de 200 à moins de 499 salariés	500 salariés et +	Total
Ensemble des activités en France métropolitaine	Taux d'entrée	46,3	42,0	25,8	39,6
	Taux de sortie	45,2	41,9	26,8	39,3
Industrie en France métropolitaine	Taux d'entrée	20,7	17,2	11,8	16,7
	Taux de sortie	21,6	19,0	14,6	18,5

*Champ : Etablissements 50 salariés ou plus du secteur privé et semi-public, France métropolitaine
Sources : Insee et Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement*

Un important écart ressort de la comparaison des taux d'entrée et de sortie dans le secteur artisanal en Rhône-Alpes pour l'année 2007 avec les mouvements des salariés des entreprises de plus de 50 salariés en France métropolitaine dans l'industrie et toutes les activités confondues pour l'année 2006, ainsi que l'influence de la taille et de l'activité des entreprises sur ces taux.

Ainsi, des salariés entrent et sortent massivement de l'artisanat, mettant en chiffres l'incertitude qui affecte l'emploi et l'imprévisibilité des parcours professionnels. Et ce, d'autant plus que la stabilité qui sert d'ancrage à la relation salariale explique peu l'important flux de salariés en situation de mobilité. Ces mouvements peuvent-ils légitimement être interprétés comme les symptômes d'un dysfonctionnement préjudiciable au secteur ; d'autant que l'écart entre les entrées et les sorties des actifs du secteur indique la vacance en 2007 de 5280 postes, soit 2% du stock de salariés ?

Le terrain mené a permis le recueil de données sur les mouvements de l'emploi qui complètent le constat révélé par les chiffres issus du fichier des DADS. En dépit de l'absence de suivis de cohorte des actifs de l'artisanat, et bien qu'ils lissent les trajectoires individuelles, les résultats issus du terrain offrent un niveau de détail et d'affinement de la description des mouvements des salariés inédits pour le secteur en Rhône-Alpes, permettant d'en nuancer la lecture. Les résultats de l'enquête menée présentés dans le tableau qui suit précisent la nature des mouvements. La déclinaison sectorielle est proposée ici à titre d'illustration ; le choix de la réparation automobile et de la boucherie fait écho à l'analyse qui en est faite dans le précédent chapitre.

Tableau 35 – L'artisanat employeur en Rhône-Alpes : Bilan et perspectives

ACTIVITE			
BILAN de juillet 2008 à juin 2009			
	Artisanat	Boucherie	Réparation automobile
Heures supplémentaires	63%	54%	50%
Travail intérimaire	20%	9%	6%
PERSPECTIVES de juillet 2009 à juin 2010			
	Artisanat	Boucherie	Réparation automobile
Heures supplémentaires	49%	49%	44%
Travail intérimaire	11%	10%	4%
Chômage partiel	10%	0%	7%
DEPARTS			
BILAN de juillet 2008 à juin 2009			
	Artisanat	Boucherie	Réparation automobile
Au moins un départ	50%	59%	57%
Fins de CDD	24%	21%	14%
Démissions	21%	20%	24%
Licenciements	12%	7%	10%
Ruptures conventionnelles	10%	17%	11%
Départs en retraite	5%	3%	6%
PERSPECTIVES de juillet 2009 à juin 2010			
	Artisanat	Boucherie	Réparation automobile
Licenciements	8% <i>1,5 licenciements prévus en moyenne</i> (base : 151 entreprises)	2% -	7% <i>1,2 licenciements prévus en moyenne</i>
Départs en retraite	6% <i>1,1 départs prévus en moyenne</i> (base : 118 entreprises)	7% <i>0,75 départs prévus en moyenne</i>	11% <i>0,62 départs prévus en moyenne</i>
RECRUTEMENTS			
BILAN de juillet 2008 à juin 2009			
	Artisanat	Boucherie	Réparation automobile
Ont cherché à recruter	37%	37%	29%
PERSPECTIVES juillet 2009 à juin 2010			
	Artisanat	Boucherie	Réparation automobile
Recrutements	29% <i>1,9 recrutements prévus en moyenne</i> (base : 575 entreprises)	30% <i>1,05 recrutements en moyenne</i>	21% <i>2,8 recrutements prévus en moyenne</i>

Source : enquête emploi 2009, données redressées pour l'artisanat régional, Base régionale : 1986 entreprises artisanales en Rhône-Alpes
Données non redressées pour les déclinaisons sectorielles bases : 159 entreprises de la réparation automobile et 68 boucheries artisanales
(Entreprises avec au moins un salarié)

Etant conséquent, le mouvement des salariés pourrait être légitimement décrit en termes de volatilité (Cf. deuxième chapitre de la thèse), surtout dans une perspective temporelle courte, en se plaçant au niveau des entreprises qui semblent subir la situation. Toutefois, si les salariés en mouvement demeurent dans l'artisanat, serait-il justifié d'évoquer cette dynamique en termes de volatilité ? Aussi, peut-on parler de volatilité lorsque l'ancienneté moyenne des salariés au sein de l'entreprise qui les emploie est de 7 ans ; sachant que cette ancienneté est tirée vers le bas du fait que la population considérée inclut les apprentis dont l'ancienneté est *a priori* de deux ans ?

Le terrain mené permet de nuancer la lecture de la dynamique de l'emploi en Rhône-Alpes et montre que l'idée de danger qu'inspire la mobilité des salariés se justifie peu : ce qui se joue à travers ce mouvement au niveau du marché professionnel relève d'une régulation que façonnent les stratégies des employeurs et les stratégies des salariés.

3.2.1. Stratégies des employeurs dans une conjoncture particulière

L'enquête conduite se devait de prendre en considération le contexte marqué par une conjoncture économique difficile ; en faire fi aurait été préjudiciable pour notre recherche. Certaines pratiques, sensibles à la nature de l'activité et à la taille de l'entreprise, permettent aux chefs d'entreprises artisanales d'ajuster le niveau de l'activité aux besoins, telles que le recours aux heures supplémentaires, au travail intérimaire et au chômage partiel.

Durant les 12 mois précédant l'enquête, 63% des entreprises artisanales employeuses déclarent avoir mobilisé des heures supplémentaires dans le cadre de l'exercice de leur activité (34% de façon régulière). Parallèlement, 20% des entreprises employeuses répondantes mobilisent le travail intérimaire, avec seulement 3% d'entre elles qui y ont recours régulièrement. Le bâtiment et la production, travail des métaux, bois et ameublement essentiellement, en sont les plus grands consommateurs ; tandis que les entreprises de transport, de réparation et de service sont celles qui y ont eu le moins recours (8%).

Les perspectives d'avenir exprimées par les chefs d'entreprises artisanales employeuses durant l'enquête vont dans le sens du maintien de ces tendances, avec une certaine modération de leur amplitude. Au moment de l'enquête, ils sont 49% à envisager le recours aux heures supplémentaires et 11% à prévoir le recours au travail intérimaire. Le bâtiment est au-dessus des proportions régionales avec 55% des entreprises qui envisagent de recourir aux heures

supplémentaires durant l'année suivante, alors que cette proportion était de 70% des entreprises du bâtiment initialement (durant les mois précédant l'enquête) et 17% qui comptent faire appel aux travailleurs intérimaires au lieu de 28% durant la période précédente. Les chiffres recueillis montrent que 73% des entreprises utilisatrices des heures supplémentaires durant les 12 mois précédant l'enquête, comptent maintenir cette pratique ; tandis que 46% des entreprises utilisatrices du travail intérimaire prévoient d'y recourir durant les 12 mois à venir. La prise en charge du ponctuel surcroît d'activité ou du recul de celle-ci se réalise prioritairement en interne, en mobilisant les ressources de l'entreprise.

Par ailleurs, une entreprise sur deux a enregistré au moins un départ durant les 12 mois précédant l'enquête ; les grandes entreprises étant – sans surprise – plus exposées que les petites : seul un tiers des entreprises de 1 à 2 salariés a enregistré des départs, soit 20 points de moins. En Rhône-Alpes, 18% des chefs d'entreprises qui ont licencié un ou plusieurs salariés durant les 12 mois précédant l'enquête comptent licencier à nouveau. Les perspectives d'avenir s'annoncent légèrement plus ternes dans les métiers de la production où sont prévus des licenciements économiques au sein de 12% des entreprises du sous-secteur des métaux contre 8% en Rhône-Alpes et des départs à la retraite au sein de 8% des entreprises employeuses du même sous-secteur contre 6% en Rhône-Alpes toutes les activités confondues.

Le taux de rotation de la main-d'œuvre artisanale est élevé ; particulièrement dans le secteur de l'alimentation. Notons toutefois que les entreprises du sous-secteur alimentaire sont aussi celles qui portent le plus de projets de recrutement. Au niveau régional, 46% des entreprises ayant recruté durant les 12 mois précédant l'enquête prévoient de recruter à nouveau et 37% des entreprises consultées affirment avoir cherché à recruter entre mai 2008 et mai 2009, qu'il s'agisse d'un recrutement en vue d'un remplacement ou d'une création de postes. Pour celles qui ont concrétisé ce projet, le nombre moyen de recrutements réalisés par établissement est de 1,8 salariés. Parmi les entreprises ayant enregistré au moins un départ durant cette période (soit 50% des entreprises interrogées), 57% ont cherché à recruter ; cette statistique ne dit pas si les tentatives ont été concluantes ou pas ; et 18% des entreprises à l'effectif salarié stable durant les douze mois précédant l'enquête ont tenté de l'augmenter en cherchant à recruter. L'intention de recruter à une fin de remplacement d'un salarié et de maintien du même niveau de l'emploi est plus fréquente que l'intention de recruter en vue d'augmenter la taille de l'entreprise, que ces recrutements se concrétisent ou pas.

Aussi, les motifs de sortie les plus fréquemment cités par les employeurs concernant leurs salariés appuient-ils l'idée de l'importance des recrutements de remplacement. En effet, les fins de contrats à durée déterminée (CDD) avec 24% des entreprises répondantes et les démissions constatées au sein de 21% des entreprises employeuses ayant répondu à l'enquête sont indépendantes de l'activité de l'entreprise et de la volonté du dirigeant au moment précis où ces mouvements interviennent, bien qu'il soit possible de les anticiper dans le cas des fins de CDD. L'absence de statistiques sur le renouvellement des contrats complique l'appréciation de ce que cela représente au sein du secteur. Toutefois, selon notre enquête, seuls 8% des salariés de l'artisanat sont en CDD et 14% sous contrats en alternance. Cela donne un ordre de grandeur quant à la proportion des salariés susceptible d'être renouvelée.

Comme mentionné plus haut, la taille de l'entreprise artisanale pèse dans son rapport au recrutement : les plus grandes entreprises artisanales sont plus exposées que les petites aux mouvements sortants ; elles sont aussi plus nombreuses à avoir cherché à recruter de nouveaux salariés. Ainsi, les entreprises ayant entre 6 salariés et 9 salariés ont été 49% à avoir cherché à recruter des salariés. Au sein des entreprises de 10 salariés et plus, la part des entreprises ayant cherché à recruter est la plus élevée avec 61% ; corroborant l'idée de remplacement des effectifs puisque ces entreprises sont celles qui ont enregistré le plus de départs.

3.2.2. Stratégies des salariés : l'employabilité comme enjeu

Les mouvements de sortie des salariés renvoient à plusieurs situations possibles : des départs à la retraite, des démissions, des fins de contrats, des licenciements ou encore des ruptures conventionnelles réalisées d'un commun accord entre l'employeur et le salarié. Une importante partie des sorties est imputable à des situations de démissions ou de fin de contrats à durée déterminée alors même que les recrutements au sein du secteur de l'artisanat en Rhône-Alpes s'inscrivent pour l'essentiel dans une relation contractuelle s'inscrivant dans le long terme.

En effet, le terrain mené a permis de mieux cerner les conditions d'emploi dans l'artisanat et révèle une importante propension à signer des contrats à durée indéterminée : 78% de l'effectif salarié.

Toutefois, et bien que le contrat à durée indéterminée (CDI) soit un contrat protecteur et *a priori* un indicateur de stabilité, celui-ci ne semble pas suffire pour capter durablement les salariés. Il ne semble pas être d'une grande influence sur la fidélisation des salariés.

Les démissions, qui incarnent *a priori* la partie la plus imprévisible des mouvements sortants, peuvent avoir de nombreuses justifications, dont des explications ancrées localement car étroitement liées aux situations concrètes vécues par les protagonistes. Nous en proposons néanmoins une autre lecture vers laquelle convergent les constats, principalement statistiques, issus du terrain mené en Rhône-Alpes.

Ainsi, le hiatus qui émerge de la mise en perspective de la proportion des démissions et du renoncement des salariés à leur contrat de travail peut s'expliquer par le déploiement de stratégies individuelles ; avec l'argument du rapport aux savoir-faire de métier comme élément explicatif de ce qui motive une partie des mouvements des salariés de l'artisanat.

Le contrat à durée indéterminée apparaît comme une modalité d'emploi dans l'artisanat dans le sens où lorsqu'un salarié quitte un emploi en contrat à durée indéterminée, il est aisément imaginable qu'il soit serein quant à la possibilité d'en signer un autre, ailleurs. Les démissions enregistrées par 21% des entreprises employeuses de l'artisanat régional répondant à notre enquête témoignent de la confiance des salariés démissionnaires en leur capacité à retrouver un emploi avec des conditions équivalentes à celles quittées ou du moins une situation professionnelle rémunératrice puisque la démission n'ouvre pas droit aux allocations-chômage en France.

Si cette confiance dans les chances de retrouver un travail peut s'expliquer par le fait que la compétence technique soit indissociable de son détenteur, l'arbitrage qui sous-tend le choix du salarié semble avoir l'employabilité comme enjeu. A court terme, le mouvement sortant n'est pas très coûteux pour le salarié qui a de grandes chances de retrouver un travail avec les mêmes conditions d'emploi. A moyen et long terme, le mouvement s'inscrit dans la trajectoire du salarié comme une expérience qui marque une continuité ou une bifurcation (Hughes, 1996, Grossetti, 2006) dans sa carrière.

L'hypothèse de l'employabilité comme étant au fondement du mouvement est le corollaire de l'argumentation qui précède. Ainsi, le salarié en mouvement n'a pas à espérer une amélioration significative de ses conditions d'emploi puisque celles-ci sont assez diffuses aussi du secteur ; en revanche il peut espérer poursuivre sa progression dans l'acquisition des

savoir-faire de métier en veillant à édifier les caractéristiques individuelles qui fondent sa propre employabilité ; ce qui est valorisé dans les métiers du secteur. L'employabilité est à entendre ici comme l'aptitude à obtenir rapidement un emploi et à le conserver moyennant l'interaction entre les caractéristiques individuelles du travailleur et le marché du travail ; à ce titre, elle apparaît comme une performance (Grazier, 2006, 352). Elle implique l'initiative du travailleur, sa responsabilité individuelle et sa capacité à obtenir un emploi.

Par ailleurs, l'analyse des anciennetés salariales au sein de l'entreprise nuance les effets liés aux mouvements de sortie et témoigne d'une relative stabilité structurelle des conditions de l'acquisition de l'expérience. Malgré la jeunesse de l'effectif salarié dont l'âge moyen est de 35 ans, l'ancienneté moyenne est de près de 7 ans¹⁵⁵, tenant compte de l'ancienneté des apprentis qui n'excède guère 2 ans en tant qu'apprentis. Leur proportion dans l'effectif salarié qui est de 12% laisse supposer que la durée de leur contrat n'est pas sans influence sur l'ancienneté salariale qu'elle tire vers le bas expliquant structurellement une partie du mouvement : une partie des contrats d'apprentissage arrive à échéance sans que les apprentis ne soient maintenus au sein de l'effectif.

Tributaire de la pratique, la compétence semble façonnée par le mouvement. L'enjeu lié à la différenciation des compétences détenues – qui assurent donc une meilleure employabilité – pourrait être au cœur des préoccupations des actifs dans leur manière d'appréhender leur trajectoire professionnelle. Faut-il alors voir dans le rapport entre le mouvement des salariés et l'expérience avec l'ancienneté comme indicateur, l'explication d'un difficile maintien des salariés à mesure que leur expérience grandit ? Une lecture en ces termes a-t-elle un sens ?

Le lien entre l'ancienneté salariale et la mobilité des salariés est complexe et se prête difficilement à une lecture lapidaire. Nous mobilisons la déclinaison sectorielle des résultats de l'enquête, centrée sur la boucherie et la réparation automobile en Rhône-Alpes, pour montrer la nécessité de nuancer ce propos et souligner la complexe articulation des paramètres qui entrent en jeu.

Il s'agit de mettre en perspective, d'une part, l'âge et l'ancienneté des salariés au sein de l'entreprise, leur niveau de rémunération, la durée du temps de travail, avec d'autre part, l'âge et l'ancienneté dans le métier des chefs d'entreprises employeuses.

¹⁵⁵ La nature de la base de données constituée ne permet pas d'extraire la population des apprentis de l'effectif salarié, par conséquent, nous ne pouvons pas nous faire une idée plus fine de la structure des anciennetés des salariés en créant des sous populations.

Dans la boucherie en Rhône-Alpes, l'âge moyen des salariés est de 37 ans et 3 mois et l'âge moyen des bouchers-chefs d'entreprise est de 43 ans et 10 mois. En comparant avec les moyennes régionales toutes les activités confondues, l'âge des salariés des boucheries apparaît comme relativement avancé par rapport aux 35 ans des salariés du secteur tandis que les employeurs apparaissent comme relativement plus jeunes, tranchant avec les 46 ans d'âge moyen au niveau régional. Or, alors que l'ancienneté au sein de l'entreprise est au niveau régional de près de 7 ans, celle-ci n'est que de 5 ans et 9 mois pour les salariés des boucheries. Les salariés sont plus avancés en âge et restent moins longtemps en entreprise.

Lorsque nous considérons la population des employeurs, l'ancienneté moyenne dans le métier de boucher à 19 ans et 7 mois, supérieure de deux mois à l'ancienneté moyenne au niveau régional alors qu'ils sont plus jeunes de plus de deux ans ; aussi, les bouchers employeurs ont-ils tous au moins 6 ans d'expérience dans le métier.

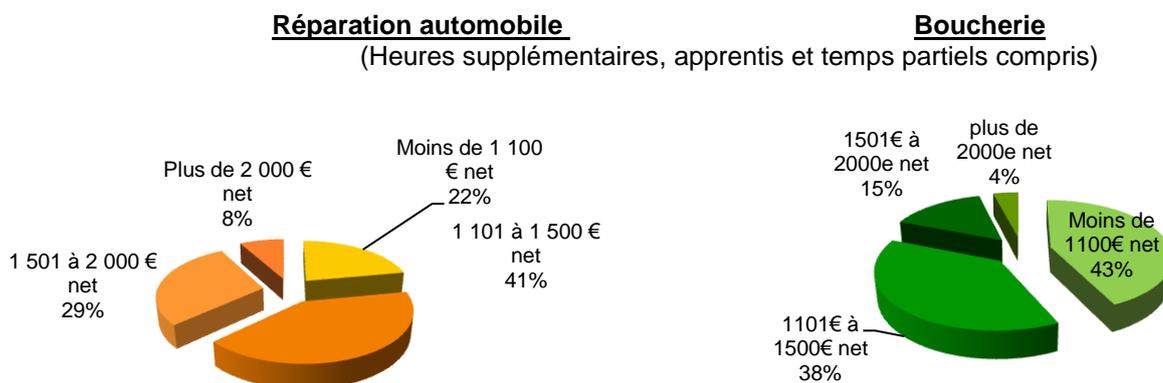
Le rapprochement de ces éléments nous fait dire que l'expérience dans le métier s'acquiert pour les salariés dans le passage d'une entreprise à une autre, avant une installation à la fois, précoce lorsque nous considérons l'âge moyen des chefs d'entreprises employeuses et tardive dans la mesure où nul employeur ne cumule moins de 6 années d'expérience ; cela revient à dire que nul employeur n'est dépourvu du statut légal d'artisan.

Dans la réparation automobile en Rhône-Alpes, la pyramide des âges des chefs d'entreprises employeuses suggère d'une part, que l'installation ne relève pas de l'initiative des plus jeunes et d'autre part, que les patrons sont un peu plus avancés en âge que la moyenne régionale avec en moyenne 47 ans et demi, soit un an et demi de plus. Aussi, détiennent-ils une ancienneté dans le métier supérieure, avec 21 ans et 9 mois, dépassant de plus de deux ans l'ancienneté moyenne dans le métier des employeurs de la région, toutes les activités confondues. Les salariés de la réparation automobile en Rhône-Alpes sont âgés en moyenne de 35 ans et 9 mois et cumulent 8 ans et 9 mois d'ancienneté au sein de l'entreprise.

Dans la réparation automobile, les temporalités semblent plus longues suggérant une moindre dynamique des salariés et une installation peut être plus tardive pour les chefs d'entreprises employeuses.

Ces éléments ne sont pas sans incidence sur la rémunération qui présente des structures contrastées selon qu'il s'agisse de la réparation automobile ou de la boucherie. La part des salariés disposant d'une rétribution de plus de 1500 € nets par mois est de 37% dans la réparation automobile et seulement de 19% dans la boucherie.

Figure 56 – Effectif salarié selon la rémunération nette mensuelle dans la réparation automobile et la boucherie



Source : Données non redressées enquête emploi 2009. Base : 159 garages et 497 entreprises employeuses dans les services en Rhône-Alpes. Base : 68 boucheries et 227 entreprises employeuses dans l'alimentaire en Rhône-Alpes.

Dans la boucherie artisanale en Rhône-Alpes, la proportion de salariés dont la rémunération mensuelle nette est inférieure à 1100 euros par mois est supérieure à celle relevée au niveau régional de 9 points avec 43% de l'effectif. 81% des effectifs touchent un salaire inférieur à 1500 euros net mensuel, cette proportion est de 71% en Rhône-Alpes toutes les activités artisanales confondues.

La distribution des salaires dans la boucherie en Rhône-Alpes se fait le reflet de la répartition par durée de temps de travail, de la structure des qualifications et de l'ancienneté des salariés. Dans la construction statistique qui est la nôtre, et qui tient compte des temps partiels, des apprentis et des heures supplémentaires, la répartition des salaires dans la boucherie artisanale ne peut être que tirée vers le bas. En effet, 31% des effectifs embauchés à temps partiels dont 23% pour un mi-temps voire moins, avec 14% d'apprentis, 37% d'ouvriers non qualifiés et d'employés et 19% de salariés sont recrutés dans l'année sachant que l'ancienneté moyenne de moins de 6 ans. Les salariés de la boucherie artisanale cumulent les facteurs explicatifs de leur niveau de salaire.

La lecture de la distribution des rémunérations des salariés de la réparation automobile gagne en finesse lorsqu'elle est mise en parallèle avec celle du sous-secteur des activités de service dont elle fait partie et dont elle se distingue nettement. La part des salariés du secteur des services qui perçoivent une rémunération nette inférieure à 1100 euros par mois est la plus importante de l'artisanat Rhônalpin dans le cadre d'une répartition en NAR 4 (Alimentation, Bâtiment, Service, Production) : 45%. Dans la réparation automobile, cette part n'est que de 22%. La faiblesse de la proportion des salariés touchant les plus bas salaires dans la réparation automobile se reflète positivement dans la répartition globale des rémunérations qui sont plus

élevées en comparaison avec leur niveau en Rhône-Alpes pour l'ensemble de l'artisanat employeur ou encore dans la boucherie. Ainsi, 41% des salariés ont une rémunération comprise entre 1101 et 1500 euros et 37% des salariés perçoivent plus de 1500 euros par mois contre 29% en Rhône-Alpes toutes les activités confondues.

Dans la réparation automobile, la distribution des salaires est en cohérence avec la structure des qualifications des salariés, leur ancienneté et la durée de travail. Le niveau relativement élevé des salaires se justifie pour l'essentiel dans la réparation automobile par les 8 années d'ancienneté moyenne par salarié et la faiblesse de la part des « petits » temps partiels : seulement 6% des salariés sont à un mi-temps et moins.

Il serait tentant et surtout hâtif de dire que l'ancienneté de 5 ans et 9 mois des salariés de la boucherie en Rhône-Alpes, la part des temps partiels et la faible rémunération suggèrent une certaine dynamique des salariés et que parallèlement, la longue ancienneté des salariés de la réparation automobile, les conditions d'emploi dont le niveau de rémunération plus élevé dénotent un mouvement sortant moindre. Ce serait une conclusion hâtive en effet puisque les entreprises de la boucherie et de la réparation automobile semblent être plus affectées par les départs de salariés que le niveau régional, avec respectivement 59% et 57% des entreprises ayant enregistré au moins un départ durant les 12 mois précédant l'enquête, contre 50% en Rhône-Alpes toutes les activités confondues. La part des entreprises ayant cherché à remplacer des salariés ou à embaucher des nouveaux au cours des 12 mois précédant l'enquête s'établit à 37% dans la boucherie et à 29% dans la réparation automobile sachant que prévisions en volume sont supérieures dans les entreprises de la réparation automobile.

Qu'apporte à l'analyse l'intégration du paramètre de la rémunération des salariés ?

Nous mettons ici en perspective ce qui transparaît de l'artisanat avec le marché financier étudié par Olivier Godechot (2001, 2007) et le marché fermé de la marine marchande étudié par Catherine Paradeise (1984).

Si « *les rémunérations (en particulier les bonus, ces primes salariales en fonction des résultats) constituent l'enjeu autour duquel le monde financier gravite et sont un réflecteur privilégié des modes de hiérarchisation et de structuration de l'univers financier* » (Godechot, 2013, 654), celles-ci semblent être une entrée analytique moins puissante pour décrypter ce qui se joue au sein de l'artisanat bien qu'elles soient le reflet des conditions d'emploi et de la hiérarchie des talents (Piotet, 2002) que nous qualifions en nous inspirant de Pierre-Michel Menger (2009).

L'auteur conçoit le talent comme une disposition individuelle, invariante, qui se prête à la hiérarchisation sur une échelle ordinale, qui admet la transitivité. Le talent intervient ici comme une catégorie causale dont l'une des conséquences est l'indexation de la structure des rémunérations sur la hiérarchie induite en interne.

Par ailleurs, l'importance du poids de la rémunération dans l'analyse du marché financier tient aussi aux enjeux de concurrence qui sont plus structurants au sein de ce marché qui se révèle comme un « *univers non seulement profondément hiérarchisé mais qui contemple et célèbre sa hiérarchie* » (Godechot, 2013, 650) ; ce qui tranche nettement avec l'artisanat.

Au sein de l'artisanat en Rhône-Alpes, le niveau de rémunération général ne suggère pas d'une manière frappante une stratégie émanant des employeurs visant la captation et la fidélisation des salariés. Il serait peut-être plus juste de dire que les rémunérations pratiquées ne semblent pas avoir l'influence suffisante ou nécessaire pour freiner l'ampleur du mouvement des salariés. Contrairement à ce qu'a pu observer Catherine Paradeise (1984) au cœur de la marine marchande. En effet, la rémunération y apparaît comme une variable de la régulation du marché : en attribuant des rétributions différentielles intéressantes, la marine marchande entend retenir les salariés du marché fermé qui seraient tentés par la défection au regard des avantages que leur procurerait le marché extérieur.

Le mouvement semble ancré dans le fonctionnement du secteur artisanal et peu sensible aux conditions d'emploi. La justification en termes de stratégies individuelles liées à un enjeu d'employabilité sur le marché du travail semble la plus plausible car elle justifie l'ampleur du mouvement et sa déconnexion de la stabilité des relations salariales dans lesquelles sont inscrits des protagonistes.

3.2.3. Du marché du travail au marché professionnel

Au niveau macro-social, les mouvements se révèlent être peu perturbateurs du fonctionnement du marché professionnel qui englobe l'ensemble des actifs du secteur.

Dans une perspective temporelle longue, le marché professionnel garde sa structure plutôt stable alors qu'une partie de ses membres change, se déplace voire disparaît. Cette structure n'est pas immuable pour autant ; l'artisanat n'est pas à l'abri de profonds bouleversements qui le dénatureraient et en modifieraient le fonctionnement. Les actifs – dans la diversité de leurs statuts – sont remplacés au fur et à mesure. Cela permet au secteur de se reproduire. Cette importante rotation et la variabilité des individus qu'elle implique laissent supposer que les

actifs sont, pour reprendre l'argument simmelien (Cf. quatrième chapitre de la thèse), interchangeables. L'ancienneté des salariés ainsi que celle des chefs d'entreprises artisanales employeuses prouvent qu'il reste toujours suffisamment d'actifs expérimentés, suffisamment longtemps pour transmettre leur savoir-faire et former les nouveaux.

Si l'ancienneté moyenne dans le métier est proche des 20 ans pour les chefs d'entreprises employeuses, ce temps long de l'expérience ne saurait se défaire des temps plus courts qui le constituent, marquant des séquences d'assimilation du métier en tant qu'apprenti et salarié au sein d'une ou plusieurs entreprises, et comme chef d'entreprise.

L'expérience s'apprécie dans une temporalité longue, gommant les discontinuités et ne tenant compte que de l'expertise acquise dans le métier à travers tous les temps courts mis bout-à-bout. Une discontinuité renvoie dans cette approche à toute interruption dans la relation salariale, quel qu'en soit le motif ; ainsi que tout changement de statut juridique occasionné par le passage d'une situation de chômage, au salariat ou encore à une situation d'indépendance professionnelle, et inversement. La fin des contrats d'apprentissage au sens légal, les ruptures de contrats, les démissions, les fins de contrats à durée déterminée et le brassage entre le salariat ou le chômage et l'entrepreneuriat correspondent à des événements du parcours des actifs que nous saisissons comme des temps courts marquant des discontinuités dans la trajectoire professionnelle. Par contraste, le temps long est celui de l'accumulation de l'expérience.

Par conséquent, les temps courts n'influent pas simplement sur le temps long comme le suggère Michel Grossetti (2006, 16), ils le façonnent et s'y cristallisent ; le métier de spécialisation étant, le plus souvent puisque les reconversions ne constituent pas l'essentiel des situations des actifs, le vecteur de cette imbrication des temps. C'est ainsi que l'expérience dans le métier prime sur l'expérience au sein d'une entreprise ; cela est au principe de la construction des trajectoires des actifs de l'artisanat.

L'expérience et la mobilité des actifs dépeignent le cadre de la socialisation professionnelle dans l'artisanat en Rhône-Alpes. La compétence technique qui caractérise les profils des actifs et son caractère indissociable de son détenteur influent sur la dynamique de l'emploi qui est entretenue de façon structurelle.

Il ne s'agit pas ici de décrire la dynamique de l'emploi artisanal en Rhône-Alpes comme étant une situation optimale, ni comme une situation qui relèverait de la seule intentionnalité des salariés.

Les chefs d'entreprises ne font pas que subir les aléas du marché puisqu'ils déclenchent, eux aussi, des mouvements entrants et sortants. La stabilité voire la diminution de la taille des entreprises artisanales s'explique par le choix des chefs d'entreprise qui ne souhaitent pas recruter ou qui rencontrent des difficultés qui les en empêchent.

Le mouvement constaté n'est pas nécessairement bien vécu par tous. En ce qui concerne les employeurs interrogés, 89% disent rencontrer au moins une difficulté¹⁵⁶ dans la réalisation de leurs recrutements : problème de compétences des candidats, de pénurie, de motivation, etc. Ces difficultés peuvent être liées à une désaffection pour les métiers de l'artisanat et traduiraient une crise vocationnelle touchant certains métiers plus que d'autres, en fonction de leur pénibilité réelle ou présumée, des représentations sociales dont ils font l'objet...

A court terme, le mouvement des salariés peut nuire au fonctionnement des entreprises. Les offreurs d'emplois peinent parfois à trouver des salariés à la hauteur de leurs exigences professionnelles. A long terme, malgré son ampleur, ce mouvement n'est pas menaçant dans la mesure où il n'empêche pas que la moyenne des anciennetés salariales s'établisse à 7 ans tout en tenant compte des courtes anciennetés associées aux contrats d'apprentissage qui tirent de fait cette moyenne vers le bas.

Sans les données adéquates, il est difficile de se prononcer sur l'enjeu de fidélisation des salariés en lien avec la rentabilité des recrues au regard du temps passé en entreprise. Nous pouvons souligner en revanche que l'essentiel des recrutements est prévu dans une logique de remplacement d'un ou de plusieurs salariés et que les conditions d'emploi des entreprises artisanales témoignent d'une volonté de fidélisation des effectifs.

Les modalités de clôture du marché de la marine marchande étudié par Catherine Paradeise (1984) montrent que l'enjeu de la fidélité des travailleurs renvoie à la préoccupation de la marine marchande de se garantir un « capital » main-d'œuvre permettant de rentabiliser l'investissement en formation incorporé aux travailleurs, sous-tendant la stratégie de l'employeur qui tient à ne déplorer aucune « rupture de stock » de compétence.

¹⁵⁶ Ce pourcentage donne une indication sur les conséquences de la mobilité des salariés mais aussi sur la perception des employeurs de la situation de l'emploi dans l'artisanat. Ce résultat doit néanmoins être manipulé avec précaution en raison du biais qu'il est susceptible de renfermer puisque l'interrogation, moins factuelle et portant sur l'opinion des chefs d'entreprise, via un support d'enquête marqué institutionnellement a pu induire des réponses qui abondent dans ce sens. Cela a pu être pour les patrons un moyen implicite de solliciter le réseau consulaire sur ces questions.

Sur le marché travail artisanal, le revers de la situation de mouvement consiste en l'absence de garanties quant à la stabilité des actifs. Toutefois, ce marché du travail qui est un marché ouvert, fonctionne en misant sur la mobilité des salariés dans la mesure où la rentabilité de l'investissement en formation semble se réaliser pour le collectif des employeurs et pas nécessairement, au même moment, pour tous les employeurs pris individuellement. Les employeurs de l'artisanat disposent ainsi d'une réserve d'actifs à l'extérieur de leur entreprise, potentiellement mobiles. Il s'agit d'une réserve d'actifs qui sont formés par autrui et mobiles, susceptibles d'intégrer leur entreprise et d'y rester suffisamment longtemps puisqu'en dépit de l'important taux de rotation des salariés, l'ancienneté moyenne au sein de l'entreprise demeure largement satisfaisante.

Ce qui rend ce fonctionnement possible semble être la reconnaissance de la qualification par toutes les parties prenantes. La formation par apprentissage donne un ancrage à la lecture des qualifications sur le marché du travail. La stabilité de la formation et sa durée rejaillissent sur le fonctionnement du marché du travail en le stabilisant, contrairement à ce que constate Catherine Paradeise (1998) sur le marché des comédiens. Certes, les référentiels de qualification qui encadrent la formation n'existent pas pour l'ensemble des métiers du secteur ; toutefois, pour ceux qui en disposent, ils sont suffisamment stabilisés et les titres suffisamment connus et reconnus pour modeler le marché et servir de grille de lecture de ce qu'il s'y passe.

Les mouvements des actifs peuvent aussi se lire à travers la taille des entreprises artisanales qui en est la résultante mais qui peut en être aussi le déclencheur. Le mouvement peut être une réaction à un étranglement de la carrière en interne en raison de la linéarité de la maîtrise technique évoquée dans le sixième chapitre de la thèse. La petite taille de l'entreprise artisanale limite quelque peu les possibilités d'évolution des salariés. Ceux-ci évaluent leur chance de promotion interne et décident de s'y maintenir en accumulant de l'ancienneté ou de valoriser leurs compétences ailleurs en se servant de leur expérience comme une valeur d'échange (Paradeise, 1984 ; Rolle et Tripier, 1978).

Par ailleurs, à la petite taille des entreprises artisanales des justifications historique et légale déjà abordées ; mais aussi une justification structurelle. Une logique de vases communicants explique le lien entre la promotion sociale qui ouvre l'accès à l'entrepreneuriat artisanal et la taille réduite des entreprises. Ce rapport de proportionnalité inverse souligné par Bernard Zarca en 1993 (p.61) évoque la perméabilité des statuts de salariés, de demandeurs d'emploi et d'indépendants.

Ce point rappelle que la taille des entreprises est structurellement entretenue par le brassage continu entre ces populations. La concrétisation des projets d'installation des uns a pour conséquence de «vider» les entreprises et de maintenir leur effectif moyen à un faible niveau. Cela dit, le droit de suite comme disposition légale encourage la tendance inverse : la recomposition interne des entreprises puisque celles-ci sont invitées, sous certaines conditions, à grossir en développant la salarisation sans renoncer à leur qualité artisanale. A ce titre, la conception de l'entreprise artisanale, en lien avec l'évolution de sa taille, demeure tributaire du statut de l'artisan qui est lui-même inféodé à la qualification professionnelle : finalement, le rapport au métier ne cesse d'être décisif.

Conclusion du chapitre 7 – La conceptualisation de l'insaisissable artisanat

L'idée ici était d'essayer de percer la nature et le fonctionnement de l'artisanat en Rhône-Alpes comme catégorie sociale pour pallier l'ambivalence de cet objet. Cette ambivalence est nourrie par l'absence d'unanimité autour d'un concept et est exacerbée par le caractère étriqué de la définition légale de l'artisanat qui se distingue de celle du secteur des métiers en étant centrée sur le statut de l'artisan.

La thèse défendue consiste à appréhender l'objet de recherche sous l'angle du marché professionnel. Ce faisant, l'analyse gagne en pertinence car la catégorie sociale n'est pas envisagée de manière statique. L'approche en ces termes met en avant la dynamique du secteur où le caractère potentiellement mobile de ses actifs ainsi que sa capacité d'absorption de populations diverses qui atteste de l'élasticité de la catégorie sont admis. Le marché professionnel apparaît comme un concept hybride où sont enchâssés le marché du travail artisanal et le marché associé au groupe professionnel, avec une porosité des frontières entre les deux.

La délimitation de la population du groupe professionnel s'appuie en partie sur les définitions légales en vigueur en France ; les ambiguïtés qu'elles renferment ainsi que ce que donne à voir le terrain ont contribué à en dessiner les contours. Le statut d'artisan, bien qu'il soit structurant aussi bien pour le secteur que pour notre réflexion, n'épuise pas la condition artisanale, ceci d'une part ; d'autre part, la maîtrise du métier via l'expérience est commune à une population plus élargie que le noyau dur des artisans statutaires. L'approche en termes de groupe professionnel permet de considérer cette population, ayant en commun une qualification technique et une expérience, et qui est le fruit d'une socialisation professionnelle amorcée le plus souvent dans le cadre d'un apprentissage.

Ainsi, le groupe professionnel s'articule autour d'un noyau d'artisans pris dans l'acception jurisprudentielle française, qui ne retient des indépendants inscrits au Répertoire des Métiers (RM) que ceux qui cumulent au moins six années d'immatriculation, qui sont dotés d'une qualification technique et qui participent de manière effective à l'activité.

Gravite autour de ce noyau une population formée et expérimentée n'ayant pas le statut d'artisan pour des raisons volontaires ou non.

En conceptualisant le groupe professionnel ainsi, le dualisme entre les artisans statutaires et ceux qui sont dépourvus de ce statut ne s'en retrouve que plus marqué. Or, ce dualisme qui est d'une essence juridique parfois ambiguë, correspond à ce qui est observable sur le terrain : le noyau et ses marges renvoient à des populations qui n'ont pas les mêmes statuts et qui n'occupent pas les mêmes positions au sein de l'entreprise.

Le groupe professionnel comme catégorie analytique permet de porter un regard sur cette population en concédant un effacement conceptuel des frontières entre son noyau et les marges de celui-ci, rendant compte de leur possible perméabilité via la mobilité de ses actifs. Il s'agit d'une objectivation de la proximité entre le noyau et ses marges. Pour illustrer ce propos, rappelons que l'une des dispositions légales qui encadrent l'exercice des activités artisanales en France pose une condition de détention de qualifications techniques qui bride l'installation des porteurs de projet qui en sont dépourvus. Cette exigence de qualifications est une condition pour laquelle des moyens légaux de contournement sont proposés par le législateur. Il suffit que les qualifications en question soient détenues en interne par un ou plusieurs salariés pour pouvoir s'installer. Cette exigence de qualifications s'apparente à une modalité de clôture du marché de l'artisanat au sens légal et les dispositions qui permettent de la lever dénotent l'ouverture de ce même marché.

Par ailleurs, le marché du travail artisanal, comme le marché associé au groupe professionnel, est exempt des restrictions d'accès ou de protections, à quelques rares exceptions près, à l'instar de la régulation dont fait l'objet l'apprentissage et qui permet au groupe professionnel de contrôler l'accès au marché professionnel.

Le marché du travail artisanal est dynamique ; il renferme un important mouvement des salariés – constaté sur la base des données DADS issues de l'INSEE puis à travers les données recueillies sur le terrain en Rhône-Alpes – que les conditions d'emploi ne laissent en rien présager. En effet, les conditions contractuelles qui encadrent la relation salariale ne justifient pas un tel mouvement. Celles-ci, en plus d'offrir une certaine stabilité, correspondent à la tendance générale des conditions d'emploi en France ; suggérant que la motivation première de cette mobilité massive n'est pas « celle d'une herbe plus verte ailleurs ».

Sans suivi de cohortes des actifs et sans entretiens biographiques menés avec la population en situation de mobilité, le lien établi entre les mouvements des salariés et la thèse du maintien de l'artisanat en Rhône-Alpes est nécessairement ténu. Le terrain permet néanmoins de constater que les mouvements sont peu perturbateurs du fonctionnement du marché professionnel qui est un marché dynamique et ouvert qui regroupe l'ensemble des actifs du secteur, potentiellement mobiles, dont une partie est associée au groupe professionnel et une autre au marché du travail.

Les mouvements multiplient les situations de socialisation professionnelle qui façonnent le profil des actifs. L'appropriation des normes professionnelles au contact des pairs façonne l'expérience des travailleurs. Celle-ci leur sert tantôt comme valeur d'usage dans leur rapport au travail et tantôt comme valeur d'échange sur le marché du travail ou dans le passage des marges au noyau du groupe professionnel. Mise au service de l'employabilité des actifs, l'expérience cristallise un enjeu de différenciation qui sous-tend les stratégies individuelles des salariés. Les mouvements traduisent le caractère quelque peu imprévisible à court terme des carrières, tout en étant constitutifs des trajectoires professionnelles qu'ils nourrissent d'expériences. D'ailleurs, en étant lié à l'accumulation de l'expérience dans le métier, le mouvement de la main-d'œuvre artisanale en Rhône-Alpes s'apparente davantage à une régulation du marché qu'à un dysfonctionnement.

Conclusion de la thèse – Au cœur de l’artisanat, sa cohésion et son élasticité

L’artisanat français est à la fois ancien et relevant d’une construction politique récente ; pouvant être cerné statistiquement depuis la fin des années 1930 et pourtant recélant de zones d’ombre qui nuisent à sa quantification. Il est incontestablement aux prises de lectures paradoxales, au croisement d’éléments qui en précisent son contenu et d’autres qui déstabilisent ces précisions, au point que sa consistance d’objet de recherche s’en retrouve menacée.

Ce qui pose problème est le constat d’un flou qui grève la connaissance de l’entreprise artisanale et celle de l’artisanat comme catégorie sociale. Or, il semblerait que lorsque le flou se dissipe, il laisse sa place à des îlots de foisonnement de la connaissance où l’unanimité fait défaut. Ces descriptions, qui ne sont pas pensées les unes par rapport aux autres, rendent laborieuse la recherche d’un consensus autour de ce qui fait l’artisanat et ses entreprises. Au-delà de son ambivalence – qui apparaît comme une caractéristique de cet objet, sans être ni une fragilité ni un dysfonctionnement – émergent des pratiques et des rapports sociaux qui contribuent à dire ce qu’est l’artisanat et qui justifient son maintien.

Dans cette recherche doctorale menée dans le cadre d’une convention CIFRE au sein de la Chambre Régionale de Métiers et de l’Artisanat-Rhône-Alpes, une double approche a été retenue pour dépeindre la nature de l’objet et son inscription dans le temps : l’artisanat français est tantôt considéré comme la somme des individus qu’il regroupe et tantôt comme la somme des personnes physiques et morales inscrites au Répertoire des Métiers. L’entreprise artisanale et ses actifs sont le truchement par lequel a été appréhendé le terrain de l’artisanat en Rhône-Alpes et les activités de la boucherie et de la réparation automobile en France et au Maroc. L’investigation menée au Maroc a permis de valider la possible duplication du modèle tripartite fondé sur le travail, l’organisation et le marché afin d’extraire des régularités artisanales au cœur d’activités que nous décrivons comme telles, et ce, indépendamment de leur conformité à la définition juridique de l’artisanat adoptée localement.

Dans cette conclusion, nous souhaitons rendre compte de deux mécanismes, que sont la cohésion et l'élasticité, empruntés à l'approche de Georg Simmel ([1917] 1981) des formes sociales afin de décrypter la nature de l'artisanat et sa dynamique. La cohésion et l'élasticité s'entremêlent et se jouent dans la conciliation de deux mouvements : d'une part, celui qui tend vers l'unité du groupe que constitue l'artisanat, gommant les disparités pour insuffler de la force aux principes qui rassemblent à l'instar du rapport au métier ; et d'autre part, un mouvement prônant la différenciation. Celui-ci s'appuie sur ce qui distingue les éléments du groupe, exacerbant la singularité de chacun.

*Le rapport au métier comme élément de cohésion dans
l'artisanat*

Dans le contexte contemporain où les prescriptions du travail se font de plus en plus précises, où par exemple des scripts qui figent le contenu de l'échange verbal entre un téléopérateur et l'utilisateur d'un service sont rédigés et où des « détrompeurs » sont installés sur des machines pour servir de dispositif de contrôle situé au plus près de l'action, réduisant ainsi considérablement les marges de liberté des travailleurs ; l'artisanat prend des airs chimériques à travers la tendance à l'affranchissement graduel des actifs du cadre prescriptif dans leur travail. Le plus souvent, à mesure que la maîtrise du métier grandit, la marge de liberté dans la définition des manières de faire du travailleur croît. Cette tendance qui semble illusoire ailleurs, répond sur le terrain de l'artisanat aux intérêts des acteurs en présence.

Le métier s'acquiert dans une appropriation progressive des savoir-faire au sein des entreprises artisanales. L'acquisition des compétences se réalise au fur et à mesure de l'immersion dans des situations de travail. Cette appropriation du métier s'inscrit dans une temporalité longue, au contact d'actifs expérimentés, souvent impulsée dans le cadre d'un apprentissage et est marquée par une injonction d'autonomie dans le travail émanant des chefs d'entreprises. Au sein de l'organisation, le rapport au métier se révèle être le support de la division du travail. Celle-ci apparaît comme une configuration organisationnelle spécifique à chaque situation de travail, tenant compte des ressources disponibles et des contraintes qui s'imposent.

Si initialement chaque actif est affecté à un poste, l'organisation du travail s'écarte selon le besoin de cette division, dans une logique d'entraide et de glissement d'un poste à un autre. La coopération apparaît alors comme une issue souhaitable du travail à plusieurs.

Cette coopération n'est pas un état figé mais un processus négocié voire renégocié en permanence puisqu'il s'actualise au fur et à mesure. Un travail à plusieurs qui fonctionne est un travail où chacun fait au mieux, en étant à son poste ou ailleurs ; un peu à l'image d'un joueur de football qui n'est pas nécessairement à son poste et qui néanmoins saisit toutes les opportunités pour faire avancer son équipe. Ainsi, schématiquement, si le joueur en question est un attaquant, il ne se privera pas de défendre son équipe s'il en a l'occasion.

Le mode d'organisation des entreprises artisanales est fondé sur des séquences d'improvisation et des routines qui sont adossées aux normes professionnelles et aux pratiques, palliant l'absence d'une formalisation poussée des règles. Ces routines correspondent à un catalogue immatériel de modules d'actions, construit sur la base des compétences des actifs en présence et de leurs expériences individuelles et collectives, nourri des relations sociales entretenues au sein du collectif de travail. Ces modules qui encadrent les pratiques ne sont pas complètement définis et demeurent ouverts à des situations de création, servant l'optimisation de la production.

La petite taille de l'entreprise induit une proximité des différents niveaux de compétence qui influe sur les routines organisationnelles et de travail. Par conséquent, le collectif au sein duquel se réalise l'appropriation du métier imprime sa propre touche à l'expérience acquise.

Au niveau individuel, l'enjeu pour les actifs de l'artisanat est d'acquérir les normes principalement techniques qui jalonnent le métier. Concrètement, il s'agit d'apprendre à faire ce qu'il y a à faire, de progresser au sein d'un collectif, de maîtriser bien davantage que les rudiments du métier, de gagner en expérience au point de pouvoir à terme s'écarter du cadre normatif en apportant une touche personnelle au travail et en innovant. Cette innovation se joue dans la manière d'exercer le métier en y intégrant une touche créative, en améliorant le processus de production ou encore son rendu. Rappelons ici que le rapport au métier est au principe d'une partie des mouvements des actifs ayant pour toile de fond l'optimisation de leur employabilité.

La lecture organisationnelle du rapport au métier amène à considérer la manière dont se vit la hiérarchie au sein de ces entreprises où, malgré la petitesse des unités, il n'est finalement pas si rare que le travail implique un collectif. Une forme de linéarité se dessine en interne et fait intervenir le collectif dans ce processus d'autonomisation dans le travail.

En effet, la négociation de la frontière entre se conformer aux normes du métier pour effectuer une tâche telle qu'il est communément admis qu'elle le soit ou s'en écarter pour laisser libre cours au style personnel du travailleur est conditionnée par la maîtrise du métier d'une part, et par la légitimité acquise auprès du chef de l'entreprise et du collectif de travail, d'autre part. La légitimité à personnaliser son travail nécessite l'adhésion tacite du collectif. Les travailleurs les plus expérimentés – souvent les plus anciens – brident d'une certaine manière une progression rapide émanant des nouveaux. Cette autonomie pratique est régulièrement négociée. Elle est évaluée continuellement, au gré des situations de travail et des avancées de chacun. Accorder davantage d'autonomie à un travailleur est une marque de reconnaissance de son travail qui, au fur et à mesure, change le positionnement du travailleur dans la hiérarchie des compétences ce qui implique que son influence pèsera différemment sur les routines à l'œuvre au sein de l'entreprise. La hiérarchie des compétences au sein de l'entreprise est mouvante bien que le rythme de changement soit lent car indexé sur la temporalité de l'appropriation des savoir-faire. A mesure que les travailleurs gagnent en maîtrise, les routines organisationnelles évoluent et la hiérarchie des compétences aussi.

La non-séparation entre conception et exécution du travail que revendique l'artisanat ne trouve une retranscription dans le réel que lorsque le travailleur jouit de l'autonomie suffisante pour prendre les décisions qui s'imposent à lui dans la situation concrète de travail, sans en sortir pour en référer à son patron. Aussi l'injonction d'autonomie visant les travailleurs traduit-elle la volonté des chefs d'entreprises artisanales de se défaire de leurs obligations d'encadrement. En plus du manque à gagner, le temps passé à superviser et à contrôler le travail d'autrui génère une frustration chez les artisans-employeurs qui, ce faisant, ne participent pas directement à la production ; or l'encadrement des salariés est nettement moins valorisé que l'acte de production. Notons toutefois que cela ne signifie pas que les artisans ne soient pas fiers de leur situation de patron-employeur ou qu'ils n'estiment pas la pratique de l'apprentissage. En effet, la transmission des normes de métier dans le cadre de l'apprentissage échappe à cette lecture peu valorisée de l'encadrement.

L'injonction d'autonomie dans le travail intervient comme un élément qui pousse les actifs vers leur propre affranchissement du cadre normatif, comme un objectif à moyen et long terme. Paradoxalement, la soumission des travailleurs à l'injonction d'autonomie est une subordination qui tend à les mener vers un idéal d'insubordination. En s'y pliant, ils se donnent plus de chance de s'en défaire un jour.

Aussi, l'ambition d'entreprendre n'est-elle pas sans lien avec la maîtrise du métier sachant que l'une des spécificités artisanales est d'offrir la possibilité aux actifs de maîtriser un jour l'ensemble du processus. Cette caractéristique qui prend forme dans la montée graduelle en compétence, s'inscrit dans le génome de l'artisanat.

Derrière la construction d'une unité autour des normes professionnelles, objet de socialisation au sein du groupe professionnel, apparaît un enjeu pour chacun de se différencier des autres. Le mouvement des salariés qui démissionnent permet d'illustrer ce point. Ce mouvement peut être interprété comme relevant d'une stratégie individuelle par laquelle le salarié se défait de son positionnement dans la hiérarchie des compétences de l'entreprise qu'il quitte, pour valoriser ailleurs l'expérience détenue, diversifier son expérience, ou entreprendre en produisant et en commercialisant un travail à soi ; ce faisant, il façonne sa singularité professionnelle.

La dimension relationnelle comme vecteur de différenciation

En plus de miser sur les compétences techniques des actifs, les entreprises artisanales s'appuient dans leur fonctionnement sur les liens relationnels qui se tissent ; des liens dont la plus-value est de plus en plus clairement perçue par la grande entreprise (Cognie et Aballéa, 2010). Le terrain a révélé la diversité des aspects relationnels présents dans la dimension collective de l'appropriation du travail, dans la manière de produire manuellement à plusieurs, dans les relations d'échange et de concurrence... La dimension relationnelle est une dimension structurante de l'efficience en interne ainsi que du rapport au marché. Émerge un ensemble d'interactions entre les chefs d'entreprises, leur conjoint, les salariés dont les apprentis, les clients, les fournisseurs, les comptables. La petite taille des entreprises et la nature du rapport hiérarchique influent sur la fréquence des interactions et leur contenu qui est *a priori* de plus en plus chargé à mesure que le temps passe. Les subjectivités des salariés et des clients sont prises en compte. Il ne s'agit pas de réprimer ces aspects pour qu'un travail soit bien fait, mais de les considérer de façon à servir au mieux la situation de production ou la situation marchande.

Dans la présente recherche, la nature de ces interactions n'a pas été déterminée *a priori*, privilégiant les situations empiriques. Il est difficile de procéder à une généralisation des relations sans risquer de passer nombre de configurations relationnelles sous silence.

Aussi prenons-nous les devants en nous focalisant sur deux aspects relationnels qui s'avèrent

particulièrement structurants dans l'artisanat : d'une part, la reconnaissance professionnelle comme un produit relationnel en continuelle négociation, et d'autre part, les aspects relationnels dans leur enracinement local en lien avec le marché.

La reconnaissance professionnelle comme écho relationnel de la centralité du métier

Le rapport au métier dans l'artisanat définit dans une certaine mesure le rapport à l'autre que ce soit en interne ou à l'extérieur de l'entreprise artisanale avec la reconnaissance ou le mépris comme vecteur. Le matériau qualitatif recueilli dans le cadre de cette recherche a révélé le thème de la reconnaissance au creux de différentes situations : la reconnaissance du salarié et celui des apprentis, celle de la collaboration de la conjointe exprimée par le chef d'entreprise, la reconnaissance de l'entrepreneuriat artisanal qu'il perdure ou non ainsi que la reconnaissance par les clients ont toutes été évoquées.

L'évolution de la maîtrise du métier s'accompagne souvent de l'évolution des liens de subordination. Une plus grande autonomie est consentie par le patron et le collectif de travail lorsque l'expertise et l'ancienneté du salarié le justifient, laissant s'exprimer ainsi la reconnaissance de la compétence détenue. Un lien peut être établi entre l'évaluation du travail concret, la reconnaissance de celui-ci par le patron et les clients ainsi que l'autonomie dont bénéficient les salariés en interne. C'est en cela que le rapport au travail apparaît comme un travail à soi, en soi, pour soi et pour les autres. Cette reconnaissance s'exprime dans des relations interindividuelles et collectives. En interne, celles-ci peuvent être faites de gratifications empreintes de subjectivité qui saluent le travail concret. L'artisan-chef d'entreprise reconnaît la maîtrise de l'apprenti lorsque celle-ci s'étoffe peu à peu dévoilant le tour de main acquis à son contact. Cette reconnaissance semble être d'une nature composite mêlant la gratification des efforts de l'apprenti et son implication dans le travail à une reconnaissance pour soi. Ce n'est pas seulement de l'apprenti qu'il s'agit mais du produit d'une relation de transmission des savoir-faire. L'artisan reconnaît l'apprenti lorsqu'il retrouve son geste dans le travail du novice et ne s'en félicite que lorsque celui-ci est parfait.

Une autre dimension de la reconnaissance se lit dans les mouvements des actifs de l'artisanat. A travers les mouvements des actifs, des liens que nous supposons locaux se tissent petit-à-petit formant à travers les différentes situations de socialisation un réseau de professionnels.

Les artisans-chefs d'entreprise sont fiers de leur trajectoire qui concrétise leurs choix professionnels et familiaux, comme ils sont fiers de voir évoluer dans le métier des individus qu'ils ont formé ou contribué à former. La reconnaissance traverse les murs de l'entreprise pour s'étendre aux pairs auxquels les artisans s'identifient et dont ils valorisent le travail et la carrière. Cette reconnaissance est transitive dans le sens où il y a une fierté à embaucher des personnes formées par des pairs estimés.

Au niveau macro-social, et vu de l'extérieur, il est délicat de parler de reconnaissance de l'artisanat par des personnes étrangères au secteur. La lecture qui peut en être faite en ces termes est troublée par la nature hétérogène de cet ensemble. Émerge une reconnaissance aux multiples facettes : une reconnaissance de l'indépendance entrepreneuriale des chefs d'entreprises qui se sont « faits tous seuls », celle de la qualité de leur travail, de l'« humanité » de leur gestion ou encore de leur sens des responsabilités locales. Une ambivalence se dessine néanmoins puisque à cette reconnaissance s'opposent des logiques de mépris des métiers qui ne seraient que bricolage et amateurisme, empreints de désuétude, un réceptacle d'une population qui a été en échec scolaire, faisant parfois écho aux motifs de non-reconnaissance du statut de profession aux activités artisanales.

Qu'en est-il du second axe à travers lequel est dépeinte la centralité de la dimension relationnelle dans l'artisanat ?

L'encastrement social local de la relation marchande

Avec la mondialisation galopante, l'artisanat semble incarner la lutte entre le local et le global, ravivant une série d'interrogations sur son avenir. Va-t-il dépérir à mesure que la financiarisation de l'économie étend mondialement son influence ?

Décrit comme étant en dehors des logiques économiques dominantes, mobilisant une rationalité singulière et perçu comme marginal car trop local, l'artisanat français demeure en proie à des lectures faites de grands raccourcis. Ce qui est décrit comme étant une rationalité spécifique au secteur renvoie davantage à un faible pouvoir de négociation, assorti d'une rationalité limitée quelconque. Les entreprises artisanales ne se donnent pas la vocation d'accumuler du capital notamment parce que les contraintes y compris légales en France ne le permettent pas. La faible productivité et le niveau de croissance dépendent de la petite taille des entreprises où l'activité est essentiellement manuelle et où le développement de la fonction commerciale est bridé par la loi.

Aussi, l'offre et la demande sont territorialement localisées et peu extensibles. Tout cela est difficilement compatible avec une recherche frénétique de profit.

L'analyse des marchés concrets de la boucherie et de la réparation automobile en France et au Maroc donne à voir une offre artisanale locale qui cible une demande qui l'est tout autant. Cette dernière se procure les biens et les services sans les détacher des relations sociales dans lesquelles ils sont incorporés. Aussi, le caractère manuel des procédés de fabrication et de mise en œuvre des prestations de service charge-t-il l'offre d'aspects étroitement liés au producteur-offreur. L'artisanat illustre la question du travail en personne (Bidet, 2011) impliquant l'enjeu identitaire et culturel dans le travail concret. Par ailleurs, l'établissement du lien social apparaît comme un élément de l'offre qui assure à l'offreur une chance de préserver la rentabilité de son entreprise. C'est en étant à l'écoute, dans le cadre d'une immersion physique dans leur environnement local, que les artisans parviennent à réduire les situations de non-marché qui peuvent leur être fatales. En effet, c'est en réduisant l'anonymat des protagonistes des échanges à son minimum que l'entreprise artisanale peut s'ajuster au mieux au marché. Aussi, la dimension relationnelle qui émerge de l'analyse des marchés concrets de la boucherie et de la réparation automobile en France et au Maroc, reflète-t-elle les effets de la taille des entreprises et de la proximité sur les échanges marchands et sur les liens de concurrence.

Les ressorts du maintien de l'artisanat en Rhône-Alpes

La cohésion de l'artisanat naît dans la socialisation professionnelle qu'amorcent l'apprentissage et le salariat comme voies de transmission des savoir-faire de métier ; l'expérience professionnelle et les diplômes techniques contribuent à assurer l'uniformité des comportements et la normalisation du marché professionnel que forment l'ensemble des actifs du secteur dont une partie est associée au marché du travail et une autre au groupe professionnel. Ce qui est en jeu est le maintien de la catégorie sociale. A travers la maîtrise des normes professionnelles, les actifs deviennent quasi-interchangeables et permettent à l'artisanat de se renouveler.

La cohésion du groupe professionnel renvoie au socle qui fédère la population d'artisans statutaires ainsi qu'une population partageant leur expérience et leur qualification qui gravite autour ce noyau, et qu'il s'agit pour eux de défendre.

Ainsi, l'avènement de l'auto-entrepreneuriat et la montée au créneau des gens de métier incarnent une situation où l'artisanat subit un assaut extérieur et fait face à la menace. Il lutte contre le risque de sa propre dissolution et défend sa cohésion en mobilisant les moyens institutionnels dont il est doté : syndicats professionnels et réseau consulaire.

Le second mécanisme qui se trouve au cœur du modèle artisanal et qui permet de décrypter le fonctionnement de l'artisanat et son maintien est son élasticité. Celle-ci se manifeste à différents niveaux et justifie une partie des ambiguïtés relevées concernant cet objet.

Cette élasticité s'incarne au niveau du rapport au travail dans la propension, pour un même individu, à endosser tour-à-tour les missions les plus nobles comme les moins valorisantes, sans nécessairement les décrire comme telles. Le travail artisanal est perçu par celui qui l'accomplit comme un tout indivisible. Les actifs ne sont pourtant pas dupes : ils distinguent parfaitement toutes les nuances de la hiérarchie des tâches. L'artisan valorise le travail bien fait au regard des normes du métier ; or, pour sa réalisation, il assure aussi bien des gestes d'une grande finesse technique que des tâches ingrates qui seraient systématiquement confiées à des petites mains ailleurs que dans l'artisanat.

L'élasticité qui se manifeste dans la mobilisation des compétences par un individu et qui mène à la polyvalence est contrainte par la petite taille de l'entreprise ; celle-ci ne permet pas une grande rigidité à ce niveau. La division *ad hoc* du travail au sein de l'organisation artisanale témoigne d'une adaptabilité en fonction des situations concrètes de production en prenant appui sur des routines qui sont connues de tous, sous réserve d'une ancienneté minimum au sein de l'unité. Ces routines ne constituent pas des processus informels dans la mesure où elles ne sont pas méconnues des décideurs et ne font pas l'objet d'un « *consentement paradoxal* » (Bidet, 2011) qui met le management de proximité en porte-à-faux dans la confrontation entre la rationalité des dirigeants et la rationalité de production des exécutants. Ces routines ne matérialisent pas une lutte entre les logiques fonctionnelles de l'entreprise et ne sont pas positionnées par rapport à une organisation formelle, définie dans l'absolue comme la seule façon de faire et au regard de laquelle des contrôles sont effectués. La division *ad hoc* du travail au sein des entreprises artisanales s'appuie sur des routines qui se fondent sur une connaissance partagée par le collectif des normes professionnelles acquises durant l'apprentissage et les années de salariat et reflètent la mise en commun des expériences grâce aux relations sociales qui se tissent. Cette mutualisation produit un stock de possibilités de travail et d'organisation dans lequel sont piochés les modules à mettre en œuvre.

Ceux-ci sont complétés au gré des situations dans un « *ajustement localisé* » (Bidet, 2011, 140) par d'autres modules existants ou par des séquences créatives.

Ce mode de fonctionnement qui introduit une intelligence pratique dans l'élaboration de solutions au plus près de l'action, en mobilisant toutes les ressources, cristallise l'élasticité organisationnelle des entreprises artisanales.

Aussi, l'élasticité artisanale s'imprègne-t-elle du marché dans lequel l'organisation est immergée. En répondant aux exigences du marché et en adaptant l'offre aux attentes des clients, l'organisation se montre flexible. Les limites de son élasticité tiennent alors principalement à sa taille, son ancrage territorial et au caractère manuel de l'activité.

Par ailleurs, l'élasticité sociale qu'évoque Steven Zdatny (1999) pour décrire l'identité des artisans renvoie à la souplesse qui leur permet de voguer entre deux positions de classes, se reconnaissant dans l'une et dans l'autre, en étant les deux et ni l'une ni l'autre à la fois. Etre un artisan réunit en un seul individu le décideur, le détenteur des moyens de production et le producteur qui réalise le travail de ses propres mains. La description de la classe moyenne que formule Georg Simmel ([1917] 1981) en termes d'élasticité de la forme sociale et que nous reprenons pour décrire le fonctionnement du groupe professionnel artisanal apporte un éclairage macro-social concernant cette souplesse. C'est d'ailleurs au nom de celle-ci que nous privilégions une lecture en termes de groupe professionnel afin de ne pas restreindre la population considérée aux seuls artisans ayant le statut d'indépendant. Le caractère élastique du groupe professionnel apparaît dans la manière dont sont assimilés les individus par le groupe. La capacité d'absorption des actifs dont fait preuve l'artisanat comme groupe professionnel se lit dans la variabilité des trajectoires professionnelles qui s'y croisent, soulignée notamment par Caroline Mazaud (2013).

L'artisanat remplit une fonction sociale en offrant une situation professionnelle et l'opportunité d'une formation par apprentissage à un public qui est parfois d'un faible niveau de qualification et éloigné de l'emploi. En plus d'assurer une insertion professionnelle, l'artisanat offre à ses actifs une chance de promotion sociale, au moins symbolique. Avec de faibles barrières économiques entravant l'entrepreneuriat, l'artisanat peut incarner une échappatoire aux situations de chômage et une voie de reconversion professionnelle. Une lecture qui est particulièrement reprise par les politiques et les instances de représentation de l'artisanat.

C'est un secteur qui admet aussi bien des carrières bondissantes traduisant une rapide ascension sociale que des carrières où l'on peut commencer « petit » et gravir un-à-un les échelons.

Les actifs de l'artisanat l'intègrent par le haut et par le bas et leur mouvement est une régulation qui entretient le marché professionnel en permettant l'expression de sa cohésion et de son élasticité. L'inscription dans une temporalité longue donne à la catégorie sociale la stabilité qui fait son maintien, et ce en dépit du mouvement des actifs. Les nouveaux arrivants comme les anciens restent suffisamment longtemps pour que les premiers acquièrent les normes professionnelles transmises par les seconds. Ceux-ci sont en nombre suffisant pour assurer la socialisation professionnelle des nouveaux qui sert d'ancrage à l'identité collective et de support de la cohésion de l'ensemble. La centralité du métier artisanal imprègne le rapport au travail, le rapport à soi et aux autres. Aussi, les interactions qui naissent notamment dans les situations de mouvement permettent-elles de constituer un réseau professionnel concret.

Le maintien de l'artisanat se lit aussi au niveau de l'entreprise artisanale, dans différentes configurations alliant travail, organisation et marché. Ainsi, les compétences techniques, les compétences gestionnaires, les routines efficaces, les décisions pertinentes, ainsi que le caractère porteur du marché et l'existence d'un nombre suffisant de situations de convergence entre l'offre et la demande contribuent à la pérennité des entreprises et par conséquent au maintien de l'artisanat.

Cette thèse a permis de lever le voile sur la complexité de ce qu'est l'artisanat et sur ce qui fait son maintien sans spéculer sur son avenir. Ceci dit, les ambiguïtés que nous avons tenté de déconstruire témoignent du fait que l'artisanat soit un objet tout en nuances dont les différentes facettes ne peuvent être soldées à coup de simplification. La photographie produite tend à en préciser les contours dans une approche duale, centrée tour-à-tour sur l'entreprise et sur les actifs.

L'artisanat tel que nous le concevons n'a de sens que dans un certain équilibre entre deux tendances, mêlant facteurs de cohésion et élasticité comme des ressorts dont dispose cette catégorie sociale pour se maintenir. L'assimilation de certains profils en reconversion professionnelle et l'avènement de l'auto-entrepreneuriat peuvent remettre en question cet équilibre et ce qui constitue l'essence de l'artisanat.

Il ne suffit pas d'être chef d'une entreprise artisanale pour être un artisan, comme il est des artisans qui exercent leur métier en se subordonnant à d'autres, après avoir été indépendants. Le groupe professionnel pris dans une acception qui permet de réunir ces professionnels sous une même étiquette, ouvre le champ de l'analyse sur ce qu'il se joue du point de vue de leur rapport au métier, de leur encastrement dans un réseau de pairs, de leur ancrage local ainsi que du point de vue de la dynamique du groupe.

Bibliographie

Aballéa François et Florence Cognie (2012), « Compétences artisanales : acquisition, transmission et actualisation », in : *Institut Supérieur des Métiers*, juin 2012.

Aballéa François (2009), « Sociologie de l'artisanat », in : Boutillier Sophie, Michel David et Claude Fournier (dir.), *Traité de l'artisanat et de la petite entreprise*, Editions Educaweb, pp. 533-556.

Abbott Andrew (1988), *The system of Professions. An Essay on the Division of Expert Labor*. Chicago, The University of Chicago Press.

Abbott Andrew (2001), *Time matters – On theory and method*, Chicago, The University of Chicago Press.

Abbott Andrew (2003), « Ecologies liées : à propos du système des professions », in : Menger Pierre-Michel (dir.), *Les professions et leurs sociologies. Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Maison des sciences de l'homme, Collection Colloquium, pp. 29-50.

Abbott Andrew (2010), « À propos du concept de *Turning point* », (traduit par Bernard Convert et Catherine Négroni, in : Bessin Marc, Claire Bidart et Michel Grossetti (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, pp.187-211.

Abolafia Mitchel Y. (1996), *Making Markets: Opportunism and Restraint on Wall Street*, Cambridge, Harvard University Press, pp. 94-111

Alaluf Matéo (1986), *Le temps du travail. Formation, emploi et qualification en sociologie du travail*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Aldebert Louis et Philippe Mascaro (2003), *Métiers passions, pour l'orientation des jeunes vers l'artisanat*, Paris, Le Cherche Midi.

Allouche José (Dir.) (2006), *Encyclopédie des ressources humaines*, Paris, Vuibert, 2^{ème} édition.

Alpe Yves, Alain Beitone, Christine Dollo, Jean-Renaud Lambert, Sandrine Parayre ([2005] 2007), *Lexique de sociologie*, Paris, Dalloz, 2^{ème} édition.

Amblard Henri, Philippe Bernoux, Gilles Herreros, Livian Yves-Frédéric ([1996] 2005), *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Le Seuil, 3^{ème} édition.

Amossé Thomas et Olivier Chardon (2007), « Cinq millions de travailleurs non-qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Le 4 pages du Centre d'étude de l'emploi*, n°39, Février 2007.

Andrieux A., J. Lignon (1960), *L'ouvrier d'aujourd'hui. Sur les changements dans la condition et la conscience ouvrières*, Paris Librairie M. Rivière.

- Arborio Anne-Marie et Pierre Fournier ([1999] 2005), *L'enquête et ses méthodes. L'observation directe*, Armand Colin, Collection 128, 2^{ème} édition.
- Arnaud Fossier et Éric Monnet (2009), « Les institutions, mode d'emploi », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], mis en ligne le 1^{er} novembre 2011. URL : <http://traces.revues.org/4183>
- Arrow Kenneth ([1974] 1976), *Les limites de l'organisation*, Paris, PUF.
- Aurolat Michel, Jean-Claude Lavigne et Anne Mayère (1985), *L'artisanat en France – Réflexion générale et prospective*, Paris, La documentation française.
- Azarian Hélène (2006), *L'artisanat – Professionnel - Juridique - Fiscal - Social*, Paris, Editions LexisNexis Litec, Collection Pratique professionnelle.
- Bachelard Paul (1982), *L'artisanat dans l'espace français*, Paris, Masson, Collection Géographie.
- Baker Wayne E. (1984), « The social structure of a national securities market », *American Journal of Sociology*, 89, pp. 775-811.
- Barzel Yoram (1982), « Measurement Costs and the Organization of Markets », *Journal of Law and Economics*, Chicago, University of Chicago Press, pp. 27-48.
- Bauer Michel (1993), *Les patrons de PME entre le pouvoir, l'entreprise et la famille*, Paris, InterEditions.
- Beaud Stéphane et Florence Weber (1998), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte.
- Becker Howard S. (2002), *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte.
- Becker Howard S. ([1962] 1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Editions Métailié.
- Becker Markus C. (2001), *The Role of Routines in Organizations: An Empirical and Taxonomic Investigation*, PhD Thesis, University of Cambridge.
- Bensoussan Véronique (2000), *Les artisans réparateurs d'automobiles : Entreprises et lignées familiales : histoire et perspectives d'avenir*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Berger Suzanne (2003), *Notre première Mondialisation*, Paris, Le Seuil
- Berger Suzanne (2006), *Made in Monde*, Paris, Le Seuil.
- Bernard Serge (1979), *Discours, langages, société*, Thèse de Doctorat, Université de Caen.
- Bernoux Philippe (1981), *Un travail à soi*, Toulouse, Editions Privat.
- Bernoux Philippe ([1985] 1990), *La sociologie des organisations - initiation*, Paris, Le Seuil, 4^{ème} édition.
- Bernoux Philippe (1995), *La sociologie des entreprises*, Paris, Le Seuil.

- Bernoux Philippe (2002), « L'influence de March sur la sociologie des organisations en France », *Revue française de gestion*, 2002/3-4, n°139, pp. 195-202.
- Bernoux Philippe (2004), *Sociologie du changement*, Paris, Le Seuil.
- Bernoux Philippe (2011), « Reconnaissance et appropriation : pour une anthropologie du travail », *Revue Esprit*, octobre 2011, pp. 158-168.
- Bernoux Philippe (2015), *Mieux-être au travail : Appropriation et reconnaissance*, Toulouse, Octarès
- Berrebi-Hoffmann Isabelle et Michel Lallement (2009), « À quoi servent les experts ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1/ 2009, n° 126, pp. 5-12.
- Bertaux-Wiame Isabelle (2004), « Devenir indépendant, une affaire de couple », *Les cahiers du genre*, 2004/2, n° 37, pp. 13-40.
- Bidet Alexandra (2011), *L'engagement dans le travail. Qu'est ce qu'un vrai boulot?*, Paris, PUF, Collection Le Lien Social.
- Bidet Alexandra (2001), « Le travail et l'économique. Pour un regard anthropologique », *Sociologie du travail*, vol. 43, n°2, pp. 215-234.
- Biencourt Olivier et Thierry Jolivet (2000), « Quand le marché interne devient conversationnel : conception des produits et modification des règles », *Revue d'économie industrielle*, vol. 93, 4^{ème} trimestre 2000, pp. 51-72.
- Bizeul Daniel (1998), « Le récit des conditions d'enquête: exploiter l'information en connaissance de cause », *Revue française de sociologie*, vol. 39, n°4, pp. 751-787.
- Blanchet Alain et Anne Gotman (1992), *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan.
- Blau Peter and Richard Scott (1962), *Formal organizations: A comparative Approach*, San Francisco, Chandler Publishing Company.
- Boccard Paul et al. (1971), *Le capitalisme monopolistique d'Etat*, Tome 1, Ouvrage collectif, Paris, Editions Sociales.
- Boltanski Luc (1982), *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minit.
- Boltanski Luc et Laurent Thévenot (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Boltanski Luc et Laurent Thévenot (1987), *Les économies de la grandeur*, Paris, PUF, Centre d'Études de l'Emploi.
- Boudon Raymond et François Bourricaud ([1982] 2011), *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, Quadrige.
- Bouquet Marie-Victoire, Pierre Clément et Loïc Trabut (2012), « Une profession sous contrainte de qualité : les bouchers », *Connaissance de l'emploi – Le 4 pages du centre d'études de l'emploi*, n°98, novembre 2012, Centre d'Études de l'Emploi.
- Boussard Valérie, Didier Demazière et Philip Milburn (dir.) (2010), *L'injonction au professionnalisme*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Boutillier Sophie, Michel David et Claude Fournier (dir.) (2009), *Traité de l'artisanat et de la petite entreprise*, Editions Educaweb.

Boutillier Sophie et Dimitri Uzunidis (1998), « De l'entrepreneur héroïque à l'entrepreneur socialisé – les métamorphoses de la petite entreprise », *Cahiers d'économie de l'innovation*, n°8, pp.9-28.

Boyer Luc (2009), *La perspective des métiers*, Comelles Le Royal, Editions EMS.

Boyer Robert (2004), *Théorie de la régulation. 1 – Les fondamentaux*, Paris, La Découverte, Collection Repère.

Boyer Robert, Bernard Chavance et Olivier Godard (dir.) (1991), *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Braudel Fernand (1980), *Civilisation matérielle, Économie et capitalisme, XVIe – XVIIIe siècles – Les jeux de l'échange*, Tome 2, Paris, Armand Colin.

Braudel Fernand et Ernest Labrousse (1979), *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, PUF.

Breviglieri Marc (2004), « Habiter l'espace de travail. Perspectives sur la routine », *Histoire et Sociétés*, 2004/n°9, pp. 18-29.

Cahuc Pierre (1998), *La nouvelle microéconomie*, Paris, La Découverte.

Caillé Alain (1986), *Splendeurs et misère des sciences sociales*, Genève, Droz.

Callon Michel et Fabian Muniesa (2003), « Les marchés économiques comme dispositifs collectifs de calcul », *Réseaux*, 2003/6, n°122, pp. 189-233.

Callon Michel et Bruno Latour (1997), « Tu ne calculeras pas », in : Caillé Alain (dir.) *Le capitalisme aujourd'hui*, *Revue du MAUSS*, n°9, Paris, La Découverte, pp. 45-70.

Callon Michel, Cécile Meadel et Vololona Rabeharisoa (2000), « L'économie des qualités », *Politix*, vol. 13, n° 52, pp. 211-239.

Capul Jean-Yves (1998), « Des organisations transversales à la coopération dans l'entreprise », *Management et organisation des entreprises, Les cahiers français*, n°287.

Carr-Saunders Sir Alexander Morris and Paul Alexander Wilson (1933), *The professions*, Clarendon Press.

Cartron Damien (2003), « Le sociologue pris en sandwich – retour sur une observation participante dans un fast-food », *Travail et emploi*, n° 94, 04/2003, pp.59-64.

Casella Philippe et Pierre Tripiet (1985), « Dynamique des métiers, contraintes et ressources de la culture de métier », *Économie rurale*, n°169, pp. 31-33.

Casella Philippe et Pierre Tripiet (1988), *Qualification sociale et professionnelle dans l'artisanat du bâtiment*, Plan construction Evmb.

Castel Robert (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard.

- Castéra Bernard (de) (1988), *Le compagnonnage*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 5^{ème} édition.
- Chamberlin Edward H. (1933), *Theory of Monopolistic Competition*, Cambridge, Harvard University Press.
- Champy Florent (2004), « La sociologie française des groupes professionnels - Ascendance interactionniste, programme épistémologique dominant, ontologie implicite », communication prononcée le 11 février 2004 au *Séminaire du Centre d'Etudes Sociologiques de la Sorbonne*.
- Champy Florent (2009), « Entretien avec Florent Champy à propos de son livre *La sociologie des professions* », *Nonfiction* [En ligne], mis en ligne le 3 novembre 2009.
URL: <http://www.nonfiction.fr/article-2897>
- Champy Florent (2009), *Sociologie des professions*, Paris, PUF.
- Champy Florent (2011), *Nouvelle théorie sociologique des professions*, Paris, PUF, Collection Le Lien Social.
- Chapoulie Jean-Michel (1973), « Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels », *Revue française de sociologie*, vol.14, n°1, pp. 86-114.
- Chatain Jean (1974), « La moyenne et petite entreprise dans la stratégie du pouvoir et des forces monopolistiques », *Économie et Politique*, Août-Septembre 1974, n° 241-242.
- Chiapello Eve et Patrick Gilbert (2013), « La gestion comme technologie économique », in: Steiner Philippe et François Vatin ([2009] 2013), *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF, Quadriga manuels, pp. 359-398.
- Chiarisoli D. et Crapeau J-P. (1974), « Le secteur des métiers en 1970 », *Économie et statistique*, n°55, 04/1974, pp. 61-65.
- Clot Yves (2004), « Travail et sens du travail », in : Falzon Pierre (dir.), *Ergonomie*, Paris, PUF, pp. 317-335.
- Clot Yves (2005), « Le développement du collectif : entre l'individu et l'organisation du travail », in : Teulier Régine et Philippe Lorino (dir.), *Entre connaissance et organisation : l'activité collective*, Paris, La Découverte, pp. 187-199.
- Clot Yves (2008), *Travail et pouvoir d'agir*, Paris, PUF.
- Cognie Florence et François Aballéa (2010), « L'artisanat, figure anticipatrice d'un nouvel Entrepreneuriat », *Le cahier Entreprendre dans l'artisanat : quel(s) défi(s) ?*, 5^{ème} Rencontre Artisanat-Recherche, 15 juin 2010, Montpellier.
- Cohen Michael D., Roger Burkhart, Giovanni Dosi, Massimo Egidi, Luigi Marengo, Massimo Warglien and Sidney Winter (1996), « Routines and Other Recurring Action Patterns of Organizations : Contemporary Research Issues », *Industrial and Corporate Change*, Oxford University Press, vol. 5(3), pp.653-698.
- Coninck Frédéric (de) et Francis Godard (1990), « L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation - Les formes temporelles de la causalité », *Revue française de sociologie*, vol. 31, n° 1, pp. 23-54.

- Cousin Olivier (2006), « Quelle place accorder au travail ? ». *L'Homme et la société*, 2006/4 n°162, pp. 59-77.
- Crevoisier Olivier (1997), « Financing Regional Endogeneous Development: The Role of Proximity Capital in the Age of Globalization », *European Planning Studies*, vol. 5, n°3, pp. 407- 415.
- Crozier Michel et Erhard Friedberg ([1977] 1981), *L'acteur et le système – Les contraintes de l'action collective*, Paris, Le Seuil.
- Crozier Michel ([1963] 1985), *Le Phénomène bureaucratique*, Paris, Le Seuil.
- D'Iribarne Philippe (1989), *La logique de l'honneur*, Paris, Le Seuil.
- D'Ursel Laurent (1983), « Politiques de "non-prix": Equilibre et optimum ». *Revue Économique*, vol. 34, n°6, pp. 1057-1088.
- Dallery Thomas et al. (2010), « L'incertitude au cœur des marchés concrets. Confrontation entre théorie post-Keynésienne et sociologie économique structurale », *Innovations*, 2010/1 n°31, pp. 131-156.
- Debré Michel (1934), *L'artisanat, classe sociale. La notion d'artisan, la législation artisanale*, Paris, Dalloz.
- Décaillot Maurice (1999), *Au-delà du marché*, Paris, La Dispute.
- Déchaux Jean-Hugues (1995), « Sur le concept de configuration : quelques failles dans la sociologie de Norbert Elias », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 99, pp. 293-313.
- Degenne Alain et Michel Forsé (2004), *Les réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin
- Dejours Christophe (1993), « Coopération et construction de l'identité en situation de travail », *Futur Antérieur*, n°2,
- Demazière Didier (2007), « Quelles temporalités travaillent les entretiens biographiques rétrospectifs ? », *Bulletin de méthodologie sociologique*, 93 [En ligne], mis en ligne le 27 février 2008. URL : <http://bms.revues.org/506>
- Demazière Didier (2008), « L'ancien, l'établi, l'émergent et le nouveau : quelle dynamique des activités professionnelles ? », *Formation emploi*, 101 janvier-mars 2008 [En ligne], mis en ligne le 10 décembre 2009, URL : <http://formationemploi.revues.org/1008>
- Demazière Didier (2012), « L'entretien de recherche et ses conditions de réalisation. Variété des sujets enquêtés et des objets de l'enquête », *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo*, Vol. 1, n°1, pp.30-39 [En ligne], mis en ligne le 15 septembre 2012, URL : <http://surlejournalisme.com/rev/index.php/slj/article/view/6/4>
- Demazière Didier et Charles Gadéa (dir.) (2009), *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte.
- Demeulenaere Pierre (1996), *L'homo œconomicus – enquête sur la constitution d'un paradigme*, Paris, PUF, Quadrige.

- Denis Jérôme (2007), « La prescription ordinaire. Circulation et énonciation des règles au travail », *Sociologie du travail*, n° 49, pp. 496-513
- Desrosières Alain et Laurent Thévenot (1988), *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte.
- Desrosières Alain et Sandrine Kott (2005), « Quantifier », *Genèses*, n° 58, 01/2005, pp. 2-3.
- Desrosières Alain (2008), « Les catégories socioprofessionnelles », *Courrier des Statistiques*, n°125, novembre-décembre 2008, pp.13-15.
- Didry Claude et Caroline Vincensini (2010), « Au-delà de la dichotomie marché-institutions : l'institutionnalisme de Douglass North face au défi de Karl Polanyi », *Revue Française de Socio-économie*, 2010/1, n°5, pp. 205-224
- Dodier Nicolas (1995), *Les hommes et les machines. La conscience collective dans les sociétés technicistes*, Paris, Editions Métailié.
- Dosi Giovanni, David Teece et Sidney Winter (1990), « Les frontières des entreprises : vers une théorie de la cohérence de la grande entreprise », *Revue d'Économie Industrielle*, 1^{er} trimestre, 1990, pp. 238-254
- Dubar Claude ([1991] 2002), *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 3^{ème} Edition.
- Dubar Claude et Pierre Tripier ([1998] 2003), *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 2^{ème} Edition.
- Dubar Claude, Pierre Tripier et Valérie Boussard ([1998] 2011), *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, Collection U, 3^{ème} Edition.
- Dubois Bernard (1994), *Comprendre le consommateur*, Paris, Dalloz, Collection Gestion Marketing.
- Dubuisson Sophie (1998), « Regard d'un sociologue sur la notion de routine », *Sociologie du travail*, n° 4, pp. 491-502.
- Dubuisson-Quellier Sophie (1999), « Le prestataire, le client et le consommateur. Sociologie d'une relation marchande », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n°4, pp. 671-688.
- Duby Georges (1973), *Guerriers et paysans, VII-XIIIe siècle: premier essor de l'économie européenne*. Paris, Editions Gallimard, Bibliothèque des histoires.
- Dufy Caroline et Florence Weber (2007), *L'ethnographie économique*, Paris, La Découverte.
- Dujarier Marie-Anne (2006), *L'idéal au travail*, Paris, PUF.
- Durand Jean-Pierre et William Gasparini (dir.) (2007), *Le travail à l'épreuve des paradigmes sociologiques*, Toulouse, Octarès, Collection Le travail en débats.
- Durand Marc et Jean-Paul Frémont (1979), *L'artisanat en France*, Paris, PUF, Que sais-je ?
- Durand Marie-Geneviève (1984), « Montagne et Artisanat : d'une notion culturelle à une définition socio-économique », *Revue de géographie alpine*, vol. 72, n° 2, pp.283-293.

- Durkheim Émile ([1893], 1967), *De la division du travail social*, Paris, PUF, Collection Bibliothèque de philosophie contemporaine, 8^{ème} édition.
- Egidi Massimo (1996), « Routines, hierarchies of problems, procedural Behavior: Some evidence from experiments », in: Arrow Kenneth et al. (1996), *The Rational Foundations of Economic Behavior and International Economic Association*, vol. 114, New York: St. Martin's Press, pp. 303-333.
- Elias Norbert ([1970] 1991), *Qu'est-ce que la sociologie ?*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, Collection Agora Pocket, 4^{ème} édition.
- Elias Norbert ([1987] 1991), *La société des individus*, Paris, Fayard, Collection Agora Pocket, 2^{ème} édition.
- Ferrante Massimo et Stefano Zan (1996), *Le phénomène organisationnel*, Paris, L'Harmattan.
- Ferréol Gilles (dir.) (1991), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin.
- Ferreras Isabelle (2007), *Critique politique du travail. Travailler à l'heure de la société des services*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Fischer Gustave-Nicolas ([1987] 1997), *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Paris, Dunod, 2^{ème} édition.
- Fligstein Neil (1996), « Markets as politics: A political-cultural approach to market institutions », *American Sociological Review*, 61 (4), pp. 656-673.
- Fligstein Neil (2001), *The architecture of Markets. An Economic Sociology of Twenty-first Century Capitalist Societies*, Princeton, Princeton University Press.
- François Pierre (2008), *Sociologie des marchés*, Paris, Armand Colin, Collection U.
- Freud Sigmund ([1929] 1989), *Malaise dans la civilisation*, Paris, PUF.
- Friedmann Georges ([1956], 1964), *Le travail en miettes, Spécialisation et loisirs*, Paris, Gallimard (2^{ème} édition).
- Gadrey Jean (1995), « Eléments de socio-économie des relations de services », in : Jacob Annie et Hélène Verin (dir.), *L'inscription sociale du marché*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques sociales, pp.145-167.
- Gambetta Diego (1988), *Trust. Making and Breaking Cooperative Relations*. Oxford, Basil Blackwell.
- Gambier Dominique et Michel Vernières (1998), *L'emploi en France*, Paris, La Découverte, Collection Repère.
- Garcia Marie-France (1986), « La construction sociale d'un marché parfait: le marché au cadran de Fontaines en Sologne », *Actes la recherche en sciences sociales*, n° 65, pp. 2-13.
- Garlan Yvon (1984), *Les esclaves en Grèce ancienne*, Paris, La Découverte.
- Gazier Bernard (2006), « L'employabilité », in : Allouche José (Dir.) (2006), *Encyclopédie des ressources humaines*, Paris, Vuibert, 2^{ème} édition, pp.350-357.

- Geertz Clifford (2003), *Le souk de Sefrou : sur l'économie de bazar*, Traduction et présentation de Daniel Cefaï, Saint-Denis, Editions Bouchène.
- Girin Jacques (1998), « Performance et coopération – Les nouvelles conditions de la performance collective », *Les cahiers du changement*, n°3, décembre.
- Godechot Olivier (2001), *Les traders. Essai de sociologie des marchés*, Paris, La Découverte.
- Godechot Olivier (2013), « Concurrence et coopération sur les marchés financiers. Les apports des études sociales de la finance », in : Steiner Philippe et François Vatin ([2009] 2013), *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF, Quadrige manuels, pp. 635-670.
- Goffman Erving ([1968] 1979), *Asiles – Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Traduction de Liliane et Claude Lainé, Paris, Les Éditions de Minuit, Collection Le Sens Commun.
- Gollac Michel et Seys Baudouin (1984), « Les professions et catégories socioprofessionnelles : premiers croquis », *Économie et Statistique*, Vol. 171, n° 1, pp. 79-134.
- Gollac Michel et Serge Volkoff (2007), *Les conditions de travail*, Paris, La Découverte, 2^{ème} édition.
- Gomez Pierre-Yves (1996), « Normalisation et gestion des entreprises : une approche conventionnaliste », *Revue d'Économie Industrielle*, n°75, pp. 113-131.
- Gomez Pierre-Yves (1997), « Information et conventions : le cadre du modèle général », *Revue française de gestion*, n°112, pp. 64-77.
- Gomez Pierre-Yves et Brittany C. Jones (2000), « Conventions : an interpretation of deep structure in organizations », *Organization Science*, 11/06, pp. 696-708.
- Gorostiza-Brun Monique de (1992), *Profil Métier : Boucher, Observatoire des qualifications et des formations de l'artisanat*, Ministère du commerce et de l'artisanat, Union professionnelle artisanale, Assemblée permanente des chambres de métiers.
- Grall Georges (1971), « Une deuxième enquête sur la modernisation du secteur des métiers », *Économie et Statistique*, n° 29, décembre 1971, pp. 52-53.
- Granovetter Mark ([1974] 1995), *Getting a job*, Chicago, Chicago University Press.
- Granovetter Mark (1973), « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, 78(6), pp. 1360-1380.
- Granovetter Mark (1983), « The Strength of Weak Ties : A Network Theory Revisited », *Sociological Theory*, n° 1, pp. 201–233.
- Granovetter Mark (1985), « Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, n°91, pp. 481-510.
- Granovetter Mark (2000), *Le marché autrement*, Paris, Desclée de Brouwer, Collection Sociologie économique.

- Granovetter Mark (2003), « La sociologie économique des entreprises et des entrepreneurs », *Terrains & Travaux*, 4, 167-206.
- Granovetter Mark (2005), « The Impact of Social Structure on Economic Outcomes », *Journal of Economic Perspectives*, vol.19, pp. 30-50.
- Granovetter Mark (2006), « L'influence de la structure sociale sur les activités économiques », *Sociologies pratiques*, 2/ 2006, n° 13, pp. 9-36.
- Gresle François (1981), « L'indépendance professionnelle. Actualité et portée du concept dans le cas français », *Revue française de sociologie*, vol. 22, n°4, octobre-décembre 1981, pp. 483-501.
- Gresle François, Michel Panoff, Michel Perrin et Pierre Tripiier (1990), *Dictionnaire des sciences humaines – sociologie, psychologie sociale, anthropologie*, Paris, Nathan.
- Gresle François (1993), « La notion de classe moyenne indépendante. Un bilan des travaux » *Vingtième Siècle d'histoire*, n°37, janvier-mars 1993, pp. 35-44.
- Grossetti Michel (2006), « L'imprévisibilité dans les parcours sociaux », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n°120, pp. 5-28.
- Grossetti Michel (2004), *Sociologie de l'imprévisible. Dynamiques de l'activité et des formes sociales*, Paris, PUF.
- Guedez Annie (1994), *Compagnonnage et apprentissage*, Paris, PUF.
- Guerrien Bernard (2003), « Marchandisation et théorie économique », *Actuel Marx*, 2003/2 n°34, pp. 121-132.
- Guesnerie Roger (2006), *L'économie de marché*, Paris, L'Harmattan.
- Hagège Claire et Clotilde Masson (2011), « En 2010, hausse des créations d'auto-entreprises mais aussi de sociétés », *Insee*, n°1334, janvier 2011.
- Hatchuel Armand et al. (dir.) (2010), *L'activité marchande sans marché?*, Paris, Presses de l'Ecole des Mines et Colloque de Cerisy.
- Herreros Gilles (2008), *Au-delà de la sociologie des organisations. Sciences sociales et intervention*, Toulouse, Erès.
- Herreros Gilles (2009), *Pour une sociologie de l'intervention*, Toulouse, Erès.
- Hobbes Thomas ([1651] 1971), *Léviathan*, traduction française de François Tricaud, Paris, Sirey.
- Hoffmann Stanley et al. (1956), *Le mouvement Poujade*, Paris, Armand Colin, in : *Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques*, 8°, n° 81, XXVIII-420 p.1.250.
- Honneth Axel (2000), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Le Cerf.
- Hughes Everett C. ([1971] 1996), *Le regard sociologique. Essais choisis*. Textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

- Hughes Everett C. ([1951] 1996), « Des erreurs dans le travail », in: *Le regard sociologique. Essais choisis*. Textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, pp. 88-97. Traduction de « Mistakes at Work », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, 1951, 17 (3), pp. 316-325.
- Hughes Everett C. (1958), *Men and their work*, Glencoe, Ill., The Free Press.
- Husser Jocelyn (2009), « La théorie des conventions : quelle logique organisationnelle ? », *Vie & sciences économiques*, 2009/2, n° 182, pp. 75-85.
- Jaeger Christine (1982), *Artisanat et capitalisme. L'envers de la roue de l'histoire*, Paris, Payot.
- Jaeger Christine, Marlyse Pouchol et Michèle Severs (1985) « L'artisanat en évolution – l'exemple de trois métiers », *Revue d'économie industrielle*, n° 34, 4^{ème} trimestre, pp. 58-70.
- Jalaudin Christophe et Gilles Moreau (2002), « Transmettre le métier : les complexités de la relation maître/apprenti », in : Piotet Françoise (2002), *La révolution des métiers*, Paris, PUF, Collection Le Lien Social, pp. 53-76.
- Jaouen Annabelle et Olivier Torrès (2008), *Les très petites entreprises – un management de proximité*, Paris, Hermès Lavoisier, Collection Business, Économie et Société.
- Jourdain Anne (2010), « La construction sociale de la singularité. Une stratégie entrepreneuriale des artisans d'art », *Revue Française de Socio- Économie*, 2010/2, n°6, pp. 13-30.
- Jourdain Anne (2012), « Réconcilier l'art et l'artisanat. Une étude de l'artisanat d'art », *Sociologie de l'Art*, 2012/3, vol. 21, pp. 21-42.
- Jourdain Anne (2013), « Quelles limites éthiques pour l'artisanat d'art ? Stratégies entrepreneuriales déviantes et construction du marché », *Terrains & Travaux*, 2013/01, n°22, pp. 153-168.
- Jourdain Anne (2013), « Les métiers d'art, les réalités économiques d'un secteur méconnu », *Réalités Industrielles*, 2013/4, pp. 48-54.
- Jourdain Anne (2014), « L'origine sociale de la vigilance entrepreneuriale. Quand les artisans d'art se font entrepreneurs », *Sociologie du travail*, Vol. 56 (3), juillet-septembre 2014, pp. 279-297.
- Kabbaj Abdelilah (2006), *Artisanat au Maroc – Militantisme, culture et économie sociale*, Rabat, Editions Edit.
- Kari Embarek (2003), « Le concept international de l'artisanat », communication lors du séminaire APCM. Budapest 04-06 octobre 2003.
- Karpik Lucien (1989), « L'économie de la qualité », *Revue française de sociologie*, vol. 30, n° 2, pp. 187-210.
- Karpik Lucien (2003), *Des mondes de confiance*, Paris, Editions du CNRS.

- Karpik Lucien (2013), « Eléments de l'économie des singularités », in : Steiner Philippe et François Vatin ([2009]2013), *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF Quadrige manuels, pp. 163-206.
- Kaufmann Laurence et Louis Quéré (2001), « Comment analyser les collectifs et les institutions ? Ethnométhodologie et holisme anthropologique », in : Fornel Michel (de) et al., *L'Ethnométhodologie. Une sociologie radicale*, Paris, La Découverte, pp. 361-390.
- Kergoat Danièle et Chantal Nicole-Drancourt (1998), *Temps partiel et trajectoires. Itinéraires de salarié(e) à temps partiel*, Paris, IRESO.
- Keynes John Maynard ([1936] 1971), *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot.
- Kirzner Israël ([1973] 2005), *Concurrence et esprit d'entreprise*, Paris, Economica.
- Lallement Michel (1994), *Travail et emploi, le temps des métamorphoses*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales.
- Lallement Michel (1999), *Les gouvernances de l'emploi: relations professionnelles et marché du travail en France et en Allemagne*, Paris, Desclée de Brouwer, Collection Sociologie économique.
- Lallement Michel (2004), « La sociologie n'a pas besoin d'agrégation », *L'Économie politique* 3/ 2004, n° 23, pp. 25-34.
- Lallement Michel (2007), *Le travail. Une sociologie contemporaine*, Paris, Folio essais.
- Lallement Michel (2008), « Le travail et ses transformations », *Revue française de gestion*, 10/ 2008, n° 190, pp. 43-55.
- Lallement Michel (2010), *Le travail sous tensions*, Paris, Editions Sciences Humaines.
- Langlois Richard N. and Paul L. Robertson (1995), *Firms, markets, and economic change : a dynamic theory of business institutions*, London, New York, Routledge.
- Latreille Geneviève (1980), *La naissance des métiers en France 1950-1975. Etude psychosociale*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, Editions de la Maison des Science de l'homme.
- Laville Jean-Louis ([2005] 2010), *Sociologie des services, entre marché et solidarité*, Toulouse, Erès.
- Laville Jean-Louis (2008) « Encastrement et nouvelle sociologie économique : de Granovetter à Polanyi et Mauss », *Revue Interventions économiques*, 38 [En ligne] mis en ligne le 01 décembre 2008, URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/245>
- Laville Jean-Louis (2013), « Service aux personnes : le rôle des associations », in : Steiner Philippe et François Vatin ([2009]2013), *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF, Quadrige manuels, pp. 359-398
- Lawrence Paul R. et Jay W. Lorsch (1989), *Adapter les structures de l'entreprise. Intégration ou différenciation*, Paris, Editions d'Organisation.

- Lazega Emmanuel (1998), *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, PUF, Que sais-je?
- Lazega Emmanuel (2013), « Théorie de la coopération entre concurrents : organisations, marchés et analyse de réseaux », in : Steiner Philippe et François Vatin ([2009]2013), *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF, Quadrige manuels, pp. 359-398.
- Leborgne Danièle et Jean Lafont (1974) « L'artisanat du bâtiment : un monde en transition », *Économie et Statistique*, n° 56, pp. 17-27.
- Le coadic Ronan (2006), « L'autonomie, illusion ou projet de société ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°121, pp. 317-340.
- Le Velly Ronan (2002), « La notion d'encastrement : une sociologie des échanges marchands », *Sociologie du travail*, n°44, pp. 37-53.
- Ley Hubert (1938), *L'artisanat : Entité corporative*, Paris, Dunod.
- Linhart Danièle (2009), *Travailler sans les autres?*, Paris, Le Seuil.
- Linhart Danièle (2007), « Les multiples ressorts de la subjectivité du travail, du sentiment d'injustice au don de soi », in : Durand Jean-Pierre et William Gasparini (dir.) (2007), *Le travail à l'épreuve des paradigmes sociologiques*, Toulouse, Octarès, Collection Le travail en débats.
- Livian Yves Frédéric (2006), « Jean-Daniel Reynaud : la théorie de la régulation conjointe », in : Allouche José (Dir.), *Encyclopédie des ressources humaines*, Paris, Vuibert, 2^{ème} édition, pp. 1616-1627.
- Loup Stéphanie (2003), « Les petites entreprises des métiers d'art », *Revue française de gestion*, 2003/3, n°144, pp.195-209.
- Maggi Bruno (2003), *De l'agir organisationnel. Un point de vue sur le travail, le bien-être, l'apprentissage*, Toulouse, Octarès.
- Maho Jacques (1968), « Paysans et petits commerçants ruraux : un exemple breton », *Études rurales*, n°30, pp. 5-42.
- Maillard Alain (2005), « Les temps de l'historien et du sociologue. Retour sur la dispute Braudel-Gurvitch », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 2005/2, n°119, pp. 197- 222.
- Mallard Alexandre (2007), « La pluralité des rapports au marché dans les très petites entreprises : une approche typologique », *Économie et Statistiques*, n°407, pp. 51-71.
- Mangolte Pierre-André (1998), *Le concept de "routine organisationnelle" entre cognition et institution*. Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université Paris-Nord.
- March James et Herbert Simon ([1958] 1969) *Organizations*, New York : Wiley. Traduction française parue en 1969, *Les organisations*, Paris, Dunod.
- Marchesnay Michel (1986), « La TPE comme adaptation à la crise », in : Julien Pierre-André, Joseph Chicha et André Joyal (dir.) (1986), *La PME dans un monde en mutation*, Québec, Presses Universitaires du Québec, pp. 233-240.

- Marchesnay Michel (2004), « L'artisanat dans un monde hypermoderne », *Constructif*, novembre 2004, n°9 [En ligne], URL: http://www.constructif.fr/bibliotheque/2004-11/1-artisanat-dans-un-monde-hypermoderne.html?item_id=2578
- Marshall Thomas (2009), « L'artisanat producteur de sens dans le travail », in : Boutillier Sophie, Michel David et Claude Fournier (dir.) (2009), *Traité de l'artisanat et de la petite entreprise*, Paris, Editions Educaweb, pp.557-572.
- Marx Karl ([1867] 1977), *Le capital. Critique de l'Économie politique*, livre 1, Paris, Editions sociales.
- Mayer Nonna (1977), « Une filière de la mobilité ouvrière : l'accès à la petite entreprise artisanale et commerciale », *Revue de sociologie française*, vol. 18, n° 1, pp. 25-45.
- Mazaud Caroline (2009), *Entre le métier et l'entreprise, renouvellement et transformations de l'artisanat français*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Nantes
- Mazaud Caroline (2010), « Croisement d'échelles : la famille, la localité et le groupe professionnel », *Temporalités*, n°11 [En ligne], mis en ligne le 05 juillet 2010, URL : <http://temporalites.revues.org/1193>
- Mazaud Caroline (2012), « Artisan, de l'homme de métier au gestionnaire ? », *Travail et Emploi*, 130, avril-juin 2012 [En ligne], mis en ligne le 01 décembre 2014, URL : <http://travailemploi.revues.org/5652>
- Mazaud Caroline (2013), *L'artisanat français. Entre métier et entreprise*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Le Sens Social.
- Menger Pierre-Michel (dir.) (2003), *Les professions et leurs sociologies: modèles théoriques, catégorisations et évolutions*, Paris, Maison des sciences de l'homme, Collection Colloquium.
- Menger Pierre-Michel (2009), *Le travail créateur. S'accomplir dans l'incertain*, Paris, Gallimard -Seuil.
- Merton Robert (1957), *The Student Physician. Introductory studies in the sociology of medication*, Cambridge, Harvard University Press.
- Metton Alain (dir.) (1984), *Le Commerce urbain français*, Paris, PUF, Collection Université d'Orléans.
- Mills Charles Wright ([1951] 1970), *White collar: the American middle classes*, New York, Oxford University Press, 1951; traduction française, *Les cols blancs. Essai sur les classes moyennes américaines*, Paris, Le Seuil.
- Milly Bruno (2012), *Le travail dans le secteur public. Entre institutions, organisations et professions*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, Collection Didact Sociologie.
- Mintzberg Henry ([1982] 1990), *Structure et dynamique des organisations*, Paris, Editions d'Organisation.
- Mintzberg Henry (1983), *Structure in fives: Designing Effective Organizations*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall.

- Mintzberg Henry (2005), *Des managers, des vrais! Pas des MBA. Un regard critique sur le management et son enseignement*, Paris, Editions d'Organisation.
- Moles Abraham et Elisabeth Rohmer (1978), *Psychologie de l'espace*, Paris, Casterman, 2^{ème} édition.
- Montmollin (de) Maurice (1997), *Sur le travail*, Toulouse, Octarès.
- Moreau Gilles (2003), *Le monde apprenti*, Paris, La Dispute.
- Morel Alain (1989), *Introduction de Cultures du travail, identités et savoirs industriels dans la France contemporaine*, Paris, Éditions de la MSH, Collection Ethnologie de la France.
- Mottez Bernard (1982), *La sociologie industrielle*, Paris, PUF, Que sais-je ?
- Nelson Richard et Sidney G. Winter (1982), *An Evolutionary Theory of Economic Change*, Cambridge Mass., Belknap Press/ Harvard University Press.
- Nicole-Drancourt Chantal (2004), « Les usages sociaux de l'emploi à temps partiel dans les trajectoires de vie contemporaines », », in Collectif Griot (dir.), *Figures du temps. Les nouvelles temporalités du travail et la formation*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques sociales/Cahiers du Griot, pp.65-79.
- Nicole-Drancourt Chantal et Danièle Kergoat (1998), *Temps partiel et trajectoires. Itinéraires de salarié(e)s à temps partiel*, rapport DARES/ GEDISST/ GRASS.
- Norel Philippe (2004), *L'invention du marché : une histoire économique de la mondialisation*, Paris, Le Seuil.
- North Douglass C. ([1977] 1997), « Le défi de Karl Polanyi. Le marché et les autres systèmes d'allocation des ressources », *La revue du Mauss*, n°10, pp. 51-64.
- North Douglass C. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Orléan André (1994), *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF.
- Orléan André (2005), « La sociologie économique et la question de l'unité des sciences sociales », *L'Année sociologique*, 2005/2, n° 55, pp. 279-305.
- Ouchi William ([1981] 1982), *Theory Z : how American business can meet the Japanese challenge*, Addison-Wesley, traduction française parue en 1982, *Théorie Z*, Paris, InterÉditions.
- Ould-Ahmed Pepita et al. (2008), *Monnaie des économistes, argent des anthropologues : à chacun le sien ?*, Paris, L'Harmattan.
- Paradeise Catherine (1984), « La marine marchande française : un marché de travail fermé ? », *Revue française de sociologie*, vol. 25, n°3, pp. 352-375.
- Paradeise Catherine (1988), « Les professions comme marchés de travail fermés », *Sociologie et sociétés*, vol.20, n°2, pp. 9-21.
- Paradeise Catherine et Pascale Porcher (1990), « Le contrat ou la confiance dans la relation salariale », *Travail et emploi*, n° 46, pp. 5-14.

- Paradeise Catherine, Jacques Charby et François Vourc'h (1998), *Les comédiens. Profession et marchés du travail*, Paris, Puf.
- Parsons Talcott Edger (1939), *The professions and social structure. Social Forces*, 17 (4), pp. 457-467.
- Paturel Robert et Katia Richomme-Huet (2007), « Le devenir de l'activité artisanale passe-t-il par l'activité entrepreneuriale », *Revue de l'Entrepreneuriat*, vol. 6, n° 1, pp. 29-52.
- Paugam Serge (2000), *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, Le Lien Social.
- Paugam Serge (2006), « Les deux dimensions de la précarité professionnelle », in : Allouche José (Dir.), *Encyclopédie des ressources humaines*, Paris, Vuibert, 2^{ème} édition, pp. 986-992.
- Paugam Serge (dir.) (2010), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF, Que sais-je ?
- Payen-Variéras Evelyne (2009), « Sciences économiques et cultures de gestion dans la période progressiste : l'administration des affaires à la Harvard Business School, 1908-1917 », *Revue française d'études américaines*, 2009/4, n° 122, pp. 27-43.
- Penrose Edith T. (1959), *The Theory of the Growth of the Firm*, Oxford, Basil Blackwell.
- Perrin Cédric (2007), *Entre glorification et abandon – L'état et les artisans en France 1938-1970*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France. Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi. Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.
- Perroux François (1938), *L'artisanat dans le capitalisme moderne*, Paris, Jean Lesfaurière.
- Pfirsich Thomas (2002), « Artisans et pluriactivité – L'exemple de Dijon à la fin du Moyen Age », *Histoire urbaine*, 2002/2, n°6, pp.5-21.
- Picard Christian (2000), *La dynamique d'évolution de l'entreprise artisanale à la PME : une analyse en termes de changement d'identité*, Thèse de doctorat, Université de Savoie.
- Pillon Thierry et François Vatin ([1998] 2003), *Traité de sociologie du travail*, Toulouse, Octarès.
- Piotet Françoise (dir.) (2002), *La révolution des métiers*, Paris, PUF, Collection Le Lien Social.
- Piotet Françoise (2007), *Emploi et Travail. Le grand écart*, Paris, Armand Colin.
- Polanyi Karl ([1944] 1983), *La grande transformation*, Paris, Gallimard.
- Polanyi Karl (1947), « Our Obsolete market mentality : Civilization Must Find a New Thought Pattern », *commentary*, 3, pp. 109-117.
- Porter Michael (1999), *L'avantage concurrentiel – Comment devancer ses concurrents et maintenir son avance*, Paris, Dunod, 2^{ème} édition française.
- Poulantzas Nicos ([1974] 1976), *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, Paris, Le Seuil.

Pradelle Michèle de la (1996), *Les vendredis de Carpentras: faire son marché en Provence ou ailleurs*, Paris, Fayard.

Rabier Jean-Claude (1994), « Les transformations des techniques de production », in : *Fin du travail ? Fin des travailleurs ?*, Institut de sociologie, Université des Sciences et Technologies de Lille, pp. 3-40.

Rabier Jean-Claude (2004), *Freinage, Contrôle, Régulation - Des Sciences et Techniques aux Sciences Sociales*, Paris, L'Harmattan.

Radkowski Georges-Hubert (de) (1987), *Métamorphoses de la valeur, Essai d'anthropologie économique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

Raulet-Croset Nathalie (2006), « La coopération au travail », in : Allouche José (Dir.) (2006), *Encyclopédie des ressources humaines*, Paris, Vuibert, 2^{ème} édition, pp. 216-222.

Retière Jean-Noël (2003), « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 16, n° 63, pp. 121-143.

Reynaud Bénédicte (1998), « Les propriétés des routines : outils pragmatiques de décision et modes de coordination collective », *Sociologie du travail*, n° 4, pp. 465-477.

Reynaud-Cressent Bénédicte (2001), « "Suivre des règles" dans les organisations », *Revue d'économie industrielle*, vol. 97, 4^{ème} trimestre 2001, pp. 53-68.

Reynaud Jean-Daniel (1989), *Les règles du jeu – l'action collective et la régulation sociale*, Paris, Editions Armand Colin.

Reynaud Jean-Daniel ([1995] 1999), *Le conflit, la négociation et la règle*, Toulouse, Octarès, 2^{ème} édition.

Roethlisberger Fritz Jules et William Dickson (1939), *Management and the worker*, Cambridge, Harvard University Press.

Rolle Pierre (2006) « Un nouveau paradigme en sociologie du travail ? », *L'Homme et la société*, 2006/4, n° 162, pp. 19-37.

Rolle Pierre et Pierre Tripiet (1978), « Valeur d'usage et valeur d'échange de la force de travail », in : *La division du travail*, Galilée.

Romelear Pierre (1999), *Méthodes qualitatives de recherche en gestion*, Centre Européen de Formation Approfondie à la Gestion, Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises (FNEGE).

Rossi Jean-Yves (1997), « L'artisanat : enjeux et conditions de son développement », *Rapport du conseil économique et social*, n°19, octobre 1997.

Rousseau Denise et Snehal Tijoriwala (1998), « Assessing Psychological Contracts: Issues, Alternatives and Measures », *Journal of Organizational Behavior*, 19, pp. 679–695.

Rouvery Lucien et Pierre Tripiet (1973), « Une approche problématique des qualifications : l'exemple italien », *Sociologie du travail*, 2, pp. 126-156.

Roy Donald (2006), *Un sociologue à l'usine*, Paris, La Découverte.

- Scala-Riondet Nathalie (2006), *Des formations aux professions dans un secteur artisanal : la boulangerie*, Thèse de Doctorat en sociologie, Université Paris 8.
- Schmoll Patrick (1997), *L'entreprise inconsciente*, Strasbourg, Groupe PSI, [En ligne] URL : <http://www.patrick-schmoll.com/entreprise/entreprise.pdf>
- Schwint Didier (2002), *Le savoir artisan. L'efficacité de la mètis*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques Sociales.
- Searle John (2005), « What is an institution », *Journal of Institutional Economics*, University of California Berkeley, 1, pp. 1-22.
- Segrestin Denis (1996), *Sociologie de l'entreprise*, Paris, Armand Colin.
- Sennett Richard ([2008] 2010), *Ce que sait la main. La culture de l'artisanat*, traduction française de Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Albin Michel.
- Sewell William H. ([1980] 1983), *Gens de métier et Révolution – le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848*, traduction française de Jean-Michel Denis, Paris, Editions Aubier Montaigne, Collection historique, Titre de l'édition originale: *Work and Revolution in France*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Shapiro Roberta (1991), « Peut-on parler de rationalisation de l'artisanat ? », in : *Cinquièmes journées de sociologie du travail*. Formes anciennes et nouvelles des rationalisations du travail. Lyon 13-14 et 15 novembre 1991.
- Simmel Georg (1894), « Le problème de la sociologie », *Revue de Métaphysique et de Morale*, pp. 497-503.
- Simmel Georg ([1905] 2004) « La mode », in : Simmel (1905), *Philosophie de la modernité*, Paris, Payot, pp. 122-150.
- Simmel Georg ([1908] 1999), « Le problème de la sociologie », in : Simmel (1908), *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, collection Sociologies, pp. 39-49.
- Simmel Georg ([1908] 2009), *Secret et sociétés secrètes*, paris, Circé, 3^{ème} édition.
- Simmel Georg ([1908] 2003), *Le conflit*, Paris, Circé, 2^{ème} édition.
- Simmel Georg ([1917] 1981a), « Comment les formes sociales se maintiennent », in : Simmel (1917), *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, pp. 71-109.
- Simmel Georg ([1917] 1981b), « Le domaine de la sociologie », in : Simmel (1917), *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, pp. 83-105.
- Smith Adam ([1776] 1991), *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, Flammarion.
- Steiner Philippe (2005), « Le marché selon la sociologie économique », *Socius Working papers*, Centre de sociologie de l'institut Supérieur d'Économie et de Gestion de l'Université Technique de Lisbonne, Lisbonne, n° 6/2005, pp. 4-37.

- Staerman Elena M. (1976), « L'esclavage dans l'artisanat : les familles urbaines », *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 2, pp. 103-127.
- Swedberg Richard (1998), *Max Weber and the Idea of Economic sociology*, Princeton, Princeton University Press.
- Swedberg Richard (2005), « Towards an Economic Sociology of Capitalism », *L'Année sociologique*, 2/ 2005, vol. 55, pp. 419-449.
- Tailledet Robert (1937), *La doctrine de la classe de l'artisanat moderne*, Paris, Institut National des Métiers.
- Taylor Frederick Winslow (1911), *The Principles of Scientific Management*, New York, NY, US and London, UK, Harper & Brothers.
- Tazdaït Tarik (2008), *L'analyse économique de la confiance*, Bruxelles, Editions De Boeck Université, Collection Ouvertures Economiques.
- Terressac Gilbert (de) (1992), *Autonomie dans le travail*, Paris, PUF.
- Terressac Gilbert (de) ([1998] 2002), *Le travail, une aventure collective : recueil de textes*. Toulouse, Octarès.
- Terressac Gilbert (de) (2003), « L'action organisée », in : Berthelot Jean-Michel (2003), *La sociologie française contemporaine*, Paris, PUF, 2^{ème} édition, pp. 99-116.
- Terressac Gilbert (de) (2012), « Autonomie dans le travail », in : Bevort Antoine, Michel Lallement, Annette Jobert, Arnaud Mias (dir.), *Dictionnaire du travail*, Paris, PUF, Collection Quadrige, pp. 47-53.
- Terressac Gilbert (de) et Dubois Pierre (dir.) (1992), *Les nouvelles rationalisations de la production*, Toulouse, Cépaduès.
- Terressac Gilbert (de) et Karine Lalande (2002), *Du train à vapeur au TGV : sociologie du travail d'organisation*, Paris, PUF, Collection Le travail humain.
- Testart Alain (2001), « Echange marchand, échange non marchand », *Revue française de sociologie*, vol. 42, n° 4, pp. 719-748.
- Thevenard- Puthod Catherine et Christian Picard (2008), « Vers une évolution identitaire des dirigeants d'entreprises artisanales ? », *Communication au 9ème Colloque international francophone en Entrepreneuriat et PME*, 29-31 octobre 2008, Louvain-la-Neuve [En ligne] sur le site de l'AIREPME, URL : <http://web.hec.ca/airepme/images/File/2008/C50.pdf>
- This Saint-Jean Isabelle (2005), « Peut-on définir la sociologie économique ? », *L'Année sociologique*, 2005/2, vol. 55, pp. 307-326.
- Torrès Olivier (2000), « Rôle et l'importance de la proximité dans la spécificité de gestion des PME », Communication au 5^{ème} Congrès International Francophone – PME (CIFPME), Lille, octobre 2000.
- Torrès Olivier (2003), « Petitesse des entreprises et grossissement des effets de proximité », *Revue française de gestion*, n°144, pp. 119-138.

Touraine Alain (1961), « Le travail ouvrier et l'entreprise industrielle », in : Parias Louis-Henri (dir.), *Histoire générale du travail – La civilisation industrielle*, Paris, Nouvelle librairie de France, pp.83-89.

Trépos Jean-Yves (1996), *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF.

Tripier Pierre (1991), *Du Travail à l'emploi. Paradigmes, idéologies, interactions*, Bruxelles, Presses de l'Université Libre de Bruxelles.

Trompette Pascale (2005), « Une économie de la captation dans le secteur funéraire », *Revue française de sociologie*, vol. 46, n° 2, pp. 233-264.

Trompette Pascale (2008), *Le marché des défunts*, Paris, Presses de Sciences Po.

Ughetto Pascal (2007), *Faire face aux exigences du travail contemporain*, Lyon, Editions de l'Anact.

Vatin François (2008), *Le travail et ses valeurs*, Paris, Albin Michel.

Walras Léon (1900), « Eléments d'économie politique pure », in : *Œuvres économiques complètes* de Léon Walras, vol. 8, Paris, Economica.

Weber Max ([1922] 1995), *Économie et société*, Paris, Plon, Collection Agora Pocket.

White Harrison (1981), « Where do markets come from ? », *American Journal of Sociology*, 3, pp. 517-547.

White Harrison (2001), *Markets from Networks : Socioeconomic Models of Production*, Princeton, Princeton University Press.

Wilensky Harold (1964), « The professionalization of everyone? », *American Journal of Sociology*, 2, pp. 137-158.

Zalc Claire (2010), *Melting Shops, une histoire des commerçants étrangers en France*, Paris, Perrin.

Zalio Pierre-Paul (2013), « Sociologie économique des entrepreneurs », in: Steiner Philippe et François Vatin ([2009] 2013), *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF, Quadrige manuels, pp. 601-634.

Zarca Bernard (1979), « Artisanat et trajectoires sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 29, n° 1, pp. 3-26.

Zarca Bernard (1983), *Survivance ou transformation de l'artisanat dans la France d'aujourd'hui*, Thèse de doctorat, Institut d'études politiques Paris.

Zarca Bernard (1986), *L'artisanat français : du métier traditionnel au groupe social*, Paris, Economica.

Zarca Bernard (1987), « L'artisanat français, du métier traditionnel au groupe social », *Population*, Vol. 42, n° 3, pp. 567-568.

Zarca Bernard (1988), « Identité de métier et identité artisanale », *Revue française de sociologie*, vol. 29, n° 2, pp. 247-273.

Zarca Bernard (1993), « Artisanat ; La plus populaire des classes moyennes ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol. 37, n° 1, pp. 55-68.

Zdatny Steven M. (1999), *Les artisans en France au XX^e siècle*, Paris, Editions Belin, Collection : Histoire et société – Temps présents.

Zimmermann Bénédicte (2011), *Ce que travailler veut dire. Une sociologie des capacités et des parcours professionnels*, Paris, Economica.

Zune Marc (2006), « De la pénurie à la mobilité : le marché du travail des informaticiens », *Formation Emploi*, n° 95, pp. 5-24.

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 – NOMBRE D’INSCRITS AU REPERTOIRE DES METIERS A TITRE PRINCIPAL EN FRANCE.....	78
FIGURE 2 – EFFECTIF OCCUPE PAR L’ARTISANAT EN FRANCE	79
FIGURE 3 – EVOLUTION DU NOMBRE D’INSCRITS AU RM EN RHONE-ALPES SELON LES SOURCES MINISTERIELLES	82
FIGURE 4 – EVOLUTION DU NOMBRE D’ENTREPRISES ARTISANALES EN RHONE-ALPES SELON LE RESEAU CONSULAIRE (RM)	82
FIGURE 5 – ENTREPRISES ARTISANALES EN RHONE-ALPES PAR SECTEUR D’ACTIVITE (NAR8 ET NAR4).....	87
FIGURE 6 – ENTREPRISES ARTISANALES EN RHONE-ALPES PAR TAILLE.....	87
FIGURE 7 – ENTREPRISES ARTISANALES EN RHONE-ALPES SELON LE STATUT JURIDIQUE.....	88
FIGURE 8 – ENTREPRISES ARTISANALES EN RHONE-ALPES PAR ANCIENNETE	88
FIGURE 9 – CHEFS D’ENTREPRISES ARTISANALES EN RHONE-ALPES PAR AGE.....	89
FIGURE 10 – ENTREPRISES ARTISANALES EMPLOYEUSES EN RHONE-ALPES PAR ACTIVITE (NAR 4)	90
FIGURE 11 – EFFECTIF SALARIE MOYEN PAR ETABLISSEMENT PAR SECTEUR D’ACTIVITE EN 2008 ET EN 2009	91
FIGURE 12 – LES APPRENTIS DE L’ARTISANAT RHONALPIN PAR SEXE ET PAR AGE	95
FIGURE 13 – EFFECTIF SALARIE DE L’ARTISANAT EN RHONE-ALPES PAR SECTEUR D’ACTIVITE	99
FIGURE 14 – REPARTITION DES SALARIES DE L’ARTISANAT RHONALPIN SELON LEUR QUALIFICATION	100
FIGURE 15 – REPARTITION DES SALARIES DE L’ARTISANAT RHONALPIN PAR SEXE ET PAR TRANCHES D’AGE	100
FIGURE 16 – MOUVEMENTS DE L’EMPLOI EN 2007 PAR TRIMESTRE	105
FIGURE 17 – MOUVEMENTS DE L’ARTISANAT EN FRANCE ENTRE 1977 ET 2002 EN VOLUME.....	107
FIGURE 18 – ENTREPRISES ARTISANALES EN RHONE-ALPES SELON LEUR EFFECTIF SALARIE.....	254
FIGURE 19 – ENTREPRISES EMPLOYEUSES EN RHONE-ALPES PAR STATUT JURIDIQUE	256
FIGURE 20 – BOUCHERIE ET REPARATION AUTOMOBILE EN RHONE-ALPES : ENTREPRISES EMPLOYEUSES PAR STRUCTURE JURIDIQUE	257
FIGURE 21 – BOUCHERIE EN RHONE-ALPES – ENTREPRISES EMPLOYEUSES SELON LEUR TAILLE.....	257
FIGURE 22 – REPARATION AUTOMOBILE EN RHONE-ALPES – ENTREPRISES EMPLOYEUSES SELON LEUR TAILLE	257
FIGURE 23 – RHONE-ALPES - REPARTITION DES EMPLOYEURS EN FONCTION DE LEUR ANCIENNETE DANS LE METIER ET LEUR AGE....	258
FIGURE 24 – BOUCHERIE EN RHONE-ALPES : EMPLOYEURS PAR ANCIENNETE DANS LE METIER ET PAR AGE	259
FIGURE 25 – REPARATION AUTOMOBILE : EMPLOYEURS PAR ANCIENNETE DANS LE METIER ET PAR AGE.....	259
FIGURE 26 – EMPLOYEURS DE L’ARTISANAT EN RHONE-ALPES PAR SEXE.....	262
FIGURE 27 – EFFECTIF SALARIE DE L’ARTISANAT EN RHONE-ALPES PAR AGE	265
FIGURE 28 – EFFECTIF SALARIE DE L’ARTISANAT RHONALPIN SELON L’ANCIENNETE DANS L’ENTREPRISE	265
FIGURE 29 – BOUCHERIE ET REPARATION AUTOMOBILE EN RHONE-ALPES : EFFECTIF SALARIE SELON L’ANCIENNETE DANS L’ENTREPRISE	266
FIGURE 30 – EFFECTIF SALARIE PAR AGE DANS LA BOUCHERIE ET LA REPARATION AUTOMOBILE EN RHONE-ALPES	266
FIGURE 31 – EFFECTIF SALARIE DE L’ARTISANAT EN RHONE-ALPES SELON LA FONCTION OCCUPEE AU SEIN DE L’ENTREPRISE ET LA STRUCTURE DES QUALIFICATIONS.....	267
FIGURE 32 – BOUCHERIE EN RHONE-ALPES – EFFECTIF SALARIE SELON LA FONCTION OCCUPEE AU SEIN DE L’ENTREPRISE ET LA STRUCTURE DES QUALIFICATIONS.....	268
FIGURE 33 – REPARATION AUTOMOBILE EN RHONE-ALPES – EFFECTIF SALARIE SELON LA FONCTION OCCUPEE AU SEIN DE L’ENTREPRISE ET LA STRUCTURE DES QUALIFICATIONS.....	268
FIGURE 34 – EFFECTIF SALARIE DE L’ARTISANAT EN RHONE-ALPES SELON LA DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL.....	272
FIGURE 35 – BOUCHERIE ET REPARATION AUTOMOBILE EN RHONE-ALPES : EFFECTIF SALARIE SELON LA DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	272
FIGURE 36 – PARTICIPATION ET STATUT JURIDIQUE DU CONJOINT DANS L’ARTISANAT EN RHONE-ALPES	273
FIGURE 37 – BOUCHERIE EN RHONE-ALPES : PARTICIPATION ET STATUT JURIDIQUE DU CONJOINT	273
FIGURE 38 – REPARATION AUTOMOBILE EN RHONE-ALPES : PARTICIPATION ET STATUT DU CONJOINT	273
FIGURE 39 – ENTREPRISES ARTISANALES EMPLOYEUSES EN RHONE-ALPES PAR NIVEAU D’ANCIENNETE.....	279
FIGURE 40 – REPARTITION DES ENTREPRISES EMPLOYEUSES EN RHONE-ALPES SELON LA NATURE DE L’INSTALLATION (CREATION OU REPRISE)	280
FIGURE 41 – LA NATURE DES PROJETS D’INSTALLATION DES FUTURS CHEFS D’ENTREPRISES ARTISANALES EN RHONE-ALPES.....	281
FIGURE 42 – ENTREPRISES ARTISANALES EMPLOYEUSES EN RHONE-ALPES PAR NIVEAU D’ANCIENNETE ET PAR NATURE DE L’INSTALLATION	281
FIGURE 43 – ANCIENNETE DES ENTREPRISES DANS LA BOUCHERIE ET LA REPARATION AUTOMOBILE EN RHONE-ALPES	283

FIGURE 44 – BOUCHERIE EN RHONE-ALPES – DETAIL DES ACTIVITES.....	294
FIGURE 45 – REPARATION AUTOMOBILE EN RHONE-ALPES – DETAIL DES ACTIVITES	352
FIGURE 46 – RHONE-ALPES - LES SALARIES DE L'ARTISANAT SELON LEUR STRUCTURE DES QUALIFICATIONS.....	396
FIGURE 47 – RHONE-ALPES - CHEFS D'ENTREPRISES EMPLOYEUSES ET FUTURS CHEFS D'ENTREPRISES ARTISANALES SELON LEUR FORMATION	396
FIGURE 48 – RHONE-ALPES - REPARTITION DES EMPLOYEURS EN FONCTION DE LEUR ANCIENNETE DANS LE METIER ET DES SALARIES EN FONCTION DE LEUR ANCIENNETE DANS L'ENTREPRISE.....	398
FIGURE 49 – RHONE-ALPES - NOMBRE D'EMPLOIS PREVUS AU DEMARRAGE DE L'ACTIVITE	401
FIGURE 50 – RHONE-ALPES - SITUATION PROFESSIONNELLE AVANT L'INSTALLATION 2003-2007.....	402
FIGURE 51 – RHONE-ALPES - SITUATION PROFESSIONNELLE AVANT L'INSTALLATION ENTRE 2008 ET MAI 2010.....	402
FIGURE 52 – RHONE-ALPES - BESOIN D'INVESTISSEMENT ENTRE 2003 ET 2010.....	403
FIGURE 53 – RHONE-ALPES - REPARTITION DE L'EFFECTIF SALARIE SELON LA NATURE DES CONTRATS DE TRAVAIL SIGNES	407
FIGURE 54 – REPARTITION DE L'EMPLOI EN FRANCE METROPOLITAINE EN 2009, PAR STATUTS, EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE...	407
FIGURE 55 – ARTISANAT EN RHONE-ALPES - EFFECTIF SALARIE PAR NIVEAU DE REMUNERATION MENSUELLE NETTE (HEURES SUPPLEMENTAIRES, APPRENTIS ET TEMPS PARTIELS INCLUS)	409
FIGURE 56 – EFFECTIF SALARIE SELON LA REMUNERATION NETTE MENSUELLE DANS LA REPARATION AUTOMOBILE ET LA BOUCHERIE	425

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 – PART DE L'ARTISANAT DANS L'ECONOMIE FRANÇAISE ENTRE 1985 ET 2006 EN NOMBRE D'INSCRITS.....	76
TABLEAU 2 – PART DE L'ARTISANAT DANS L'ECONOMIE FRANÇAISE ENTRE 2007 ET 2009 EN NOMBRE D'ENTREPRISES	77
TABLEAU 3 – ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF OCCUPE PAR L'ARTISANAT FRANÇAIS ENTRE 1985 ET 2001	80
TABLEAU 4 – TAUX DE CROISSANCE DU NOMBRE D'ENTREPRISES ARTISANALES	83
TABLEAU 5 – TABLEAU COMPARATIF DES REPARTITIONS DE L'EMPLOI SALARIE DONT L'EMPLOI ARTISANAL, DES ENTREPRISES ARTISANALES EMPLOYEUSES ET DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT	86
TABLEAU 6 – LES PRINCIPAUX SOUS-SECTEURS EMPLOYEURS DE L'ARTISANAT RHONALPIN SELON LE NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS.....	91
TABLEAU 7 – ÉVOLUTION DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI ARTISANAL EN RHONE-ALPES ENTRE 2007 ET 2009	92
TABLEAU 8 – LES PRINCIPAUX SOUS-SECTEURS FORMATEURS D'APPRENTIS DE L'ARTISANAT RHONALPIN	95
TABLEAU 9 – LA REPARTITION DE L'APPRENTISSAGE DANS L'ARTISANAT EN RHONE-ALPES PAR ACTIVITE ET PAR SEXE	96
TABLEAU 10 – EFFECTIF SALARIE DU SECTEUR ARTISANAL EN 2009 PAR DEPARTEMENT EN RHONE-ALPES	98
TABLEAU 11 – REPARTITION DES CONDITIONS DE POSTES DANS L'ARTISANAT RHONALPIN PAR SEXE	101
TABLEAU 12 – REPARTITION DES SALAIRES DE L'ARTISANAT RHONALPIN PAR SEXE SELON LES DUREES DE TRAVAIL	101
TABLEAU 13 – LES PRINCIPAUX SOUS-SECTEURS EMPLOYEURS DE L'ARTISANAT EN RHONE-ALPES SELON L'EMPLOI SALARIE	102
TABLEAU 14 – REPARTITION CROISEE DES MOUVEMENTS SELON LA DUREE DE TRAVAIL	105
TABLEAU 15 – ÉVOLUTION DE LA REPARTITION DES INSCRITS AU RM EN FRANCE PAR STATUT JURIDIQUE	108
TABLEAU 16 - CREATION D'ENTREPRISES ARTISANALES EN FRANCE EN 2011 ET 2012.....	111
TABLEAU 17 – COMPARAISON ENTRE LA REPARTITION DES DONNEES NON REDRESSEES ET CELLE DES DONNEES DE CADRAGE, PAR TRANCHE D'EFFECTIF	181
TABLEAU 18 – COMPARAISON ENTRE LA REPARTITION DES DONNEES NON REDRESSEES ET CELLE DES DONNEES DE CADRAGE, PAR ACTIVITES (NAR 8)	181
TABLEAU 19 – RECAPITULATIF DES ENTRETIENS ET DES OBSERVATIONS MENES	185
TABLEAU 20 – REPARTITION SECTORIELLE DES ENTREPRISES ARTISANALES EMPLOYEUSES EN RHONE-ALPES	254
TABLEAU 21 – EFFECTIF SALARIE MOYEN PAR ENTREPRISE SELON L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE	255
TABLEAU 22 – CHEFS D'ENTREPRISES EMPLOYEUSES EN RHONE-ALPES SELON LEUR FORMATION PROFESSIONNELLE	260
TABLEAU 23 – EFFECTIF SALARIE MOYEN PAR ENTREPRISE SELON LE NIVEAU DE FORMATION DE L'EMPLOYEUR	261
TABLEAU 24 – EFFECTIF SALARIE MOYEN PAR ENTREPRISE SELON LE SEXE ET LE NIVEAU DE FORMATION DE L'EMPLOYEUR ET L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE	262
TABLEAU 25 –REPARTITIONS DES EMPLOYEURS DE L'ARTISANAT RHONALPIN ET DE LEURS SALAIRES PAR SEXE.....	262
TABLEAU 26 – L'EFFECTIF SALARIE DE L'ARTISANAT EN RHONE-ALPES SELON LE SEXE ET LE SECTEUR D'ACTIVITE	263
TABLEAU 27 – ARTISANAT EMPLOYEUR EN RHONE-ALPES - PARTICIPATION DU CONJOINT SELON L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE.....	275
TABLEAU 28 – CROISEMENT ENTRE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE EMPLOYEUSE EN RHONE-ALPES ET LA NATURE DE L'INSTALLATION....	282
TABLEAU 29 - ACHATS POUR LA CONSOMMATION A DOMICILE : RECU DE LA CONSOMMATION DE LA VIANDE ROUGE FRAICHE EN FRANCE	363
TABLEAU 30 – RHONE-ALPES - SITUATION PROFESSIONNELLE AVANT L'INSTALLATION EN 2008 ET EN 2009.....	403
TABLEAU 31 – RHONE-ALPES – REPARTITION SIMPLIFIEE DES PROJETS SELON LES SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGEES	404
TABLEAU 32 – ANALYSE CROISEE DES PROJETS DU POINT DE VUE DU FINANCEMENT – VARIABLE PRINCIPALE : L'APPORT PERSONNEL .	404
TABLEAU 33 – ANALYSE CROISEE DES PROJETS DU POINT DE VUE DU FINANCEMENT – VARIABLE PRINCIPALE : LE RECOURS A L'EMPRUNT	404
TABLEAU 34 – DONNEES SUR LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE DANS LES ETABLISSEMENTS DE 50 SALAIRES OU PLUS EN 2006	417
TABLEAU 35 – L'ARTISANAT EMPLOYEUR EN RHONE-ALPES : BILAN ET PERSPECTIVES	418
TABLEAU A – STATISTIQUES ET REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'EMPLOI ARTISANAL AU MAROC ET SON ÉVOLUTION SELON DIFFÉRENTES SOURCES	480
TABLEAU B – LA REPARTITION DES ENTREPRISES DE LA PRODUCTION EN FONCTION DE LEUR EFFECTIF ET DE L'ÂGE DE L'ARTISAN	481

TABLE DES CARTES

CARTE 1 – NOMBRE D’ENTREPRISES ARTISANALES PAR DEPARTEMENT EN RHONE-ALPES	85
CARTE 2 – LA DENSITE ARTISANALE MOYENNE PAR DEPARTEMENT RHONALPIN	85
CARTE 3 – L’EMPLOI ARTISANAL EN 2008 ET SON EVOLUTION ENTRE 2007 ET 2008 PAR DEPARTEMENT EN RHONE-ALPES	97
CARTE 4 – BOUCHERIES REPERTORIEES PAR GOOGLE A LYON CROIX-ROUSSE 69004	373
CARTE 5 – BOUCHERIES REPERTORIEES PAR GOOGLE A LYON 69006	373
CARTE 6 – IMPLANTATION RELEVÉE SUR LE TERRAIN DES BOUCHERIES DU QUARTIER OULAD OUJH – KENITRA, MAROC.....	373

ANNEXES

Annexe 1 – L'artisanat au Maroc – Construction institutionnelle et flou statistique

Annexe 2 – La Nomenclature des activités artisanales françaises (Nafa2)

Table de correspondance des regroupements des activités

Source : Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes.

Annexe 3 – Quelques photographies illustratives prises sur le terrain.

Annexe 4 – Guide d'entretien : réparation automobile et boucherie

Annexe 5 – Questionnaire « installation » enquête 2003-2010

Annexe 6 – Questionnaire de l'enquête « emploi » menée en 2009

Annexe 1 - L'artisanat marocain : construction institutionnelle et flou statistique

1. Une construction légale sur un fond corporatiste et religieux

L'artisanat marocain s'est construit sous de nombreuses influences : après l'ère phénicienne, l'ère carthaginoise (146-814 av. J-C) et l'époque romaine, différentes dynasties se sont succédées au Maroc : les Idrissides (788-985), les fatimides (909-1171), les Almoravides (1042-1147), les Almohades (1145-1269), les Mérinides (1215-1465), les Wattassides (1421-1549), les Saâdiens (1511-1660) ainsi que l'influence andalouse sous leur règne et enfin les Alaouites, famille royale du Maroc actuel, qui règnent depuis 1666. Les métiers du bâtiment, le travail du bois, des métaux, du plâtre, la gravure en passant par les ornements et les motifs décoratifs sont le reflet de ces inspirations diverses. Abdelilah Kabbaj recense dans son ouvrage « Artisanat au Maroc – Militantisme, culture et économie sociale » les sites phares de l'expression architecturale et artisanale de chaque dynastie, ainsi que les productions artisanales spécifiques à chacune.

En termes d'organisation de l'artisanat, le règne d'Al Mansour semble être déterminant. Sous les Saâdiens, la situation économique du Maroc s'était détériorée. Face à l'anarchie et aux divisions qui marquaient cette époque, Al Mansour était animé par la volonté d'organiser les affaires économiques et de dynamiser les relations commerciales en ravivant la fréquentation de certaines routes qui permettaient aux artisans d'écouler leur production¹⁵⁷.

Dès le dix-neuvième siècle, l'artisanat marocain présentait la particularité d'un lien entre l'implantation géographique et la confession des artisans, débouchant sur une nette séparation entre les artisans musulmans et les artisans non musulmans (Kabbaj, 2006, 73) du point de vue de leur sédentarisation. Le « mellah », était désormais le quartier réservé aux artisans juifs marocains.

Cela étant dit, l'aménagement territorial des métiers n'était pas centré sur les seules questions religieuses ; il tenait aussi compte des impacts environnementaux des métiers particulièrement

¹⁵⁷ Kabbaj Abdelilah (2006), *Artisanat au Maroc – Militantisme, culture et économie sociale*, Rabat, Editions Edit.

ceux qui génèrent des nuisances sonores et olfactives (Kabbaj, 2006, 146).

Certains métiers étaient exercés à la fois par les artisans musulmans et les artisans juifs, accroissant le risque de conflit entre les deux communautés, à ce titre et pour limiter la concurrence entre les deux communautés, des règles de spécialisation ont été adoptées en plus de la localisation différenciées (Kabbaj, 2006, 73). La répartition géographique entre artisans obéissait à des règles de spécialisation professionnelle. Ainsi, les artisans juifs marocains s'étaient spécialisés pour l'essentiel dans le travail des métaux précieux particulièrement dans les métiers de la joaillerie et la frappe de la monnaie, la cordonnerie, étaient ferblantiers¹⁵⁸ ou encore couturiers ; tandis que les artisans musulmans se spécialisaient davantage dans les métiers du cuir et de ses dérivés, le tissage, la poterie, la menuiserie, la confection des armes, la ferronnerie, la confection d'habits (Kabbaj, 2006, 73)...

La soumission du Maroc au système du protectorat français entre 1912 et 1956 a eu des effets considérables sur son économie et particulièrement sur l'artisanat (Kabbaj, 2006, 78). Durant cette période, les activités professionnelles étaient encadrées par l'administration qui avait introduit peu à peu des secteurs modernes dans l'économie marocaine.

La construction de nouveaux centres urbains, la mise en place de nouvelles infrastructures ont guidé l'administration dans la mise en place d'une économie duale où des unités modernes, d'inspiration française, subventionnées « *administrativement, politiquement, financièrement et logistiquement* » (Kabbaj, 2006, 78) prenaient de plus en plus de place.

L'économie traditionnelle s'en retrouvait déchuée, proie à un « *effondrement progressif* » (Kabbaj, 2006, 79) du fait de la concurrence émanant des établissements industriels d'implantation récente et celle des produits importés. La réduction de la production artisanale et de la consommation locale des produits de l'artisanat ont fini par asphyxier les artisans qui se sont peu à peu transformés en main d'œuvre au service de l'industrie moderne naissante (Kabbaj, 2006, 79). L'administration attendait du « Maroc inutile » dont l'artisanat faisait partie qu'il cède sa place au « Maroc utile » tel qu'elle l'avait défini.

Les premières années du protectorat ont été marquées par le début des exportations des produits artisanaux marocains, essentiellement issus de l'artisanat d'art. Aussi, des foires dédiées aux arts dits indigènes (Kabbaj, 2006, 83) ont-elles été créées.

¹⁵⁸ Le ferblantier est celui qui fabrique des objets, outils ou ustensiles en fer-blanc.

Les lieux de commercialisation des produits de l'artisanat marocain initialement limités aux souks et aux quartiers s'inscrivaient alors dans de nouvelles logiques marchandes

Parmi les premiers textes juridiques régissant les activités artisanales, le Dahir du 8 juin 1938 et celui du 13 octobre 1947 portaient respectivement sur la réunion des artisans au sein de coopératives et sur la qualité artisanale des produits¹⁵⁹. Le premier autorisait les artisans à se constituer en coopératives artisanales indigènes. Ainsi regroupés, les artisans pouvaient bénéficier de crédits. Notons que les premières coopératives sont nées sous l'impulsion coloniale motivée par l'intégration de celles-ci à l'économie française¹⁶⁰. Le second Dahir instituait une estampille d'Etat consistant en une marque à apposer sur les produits artisanaux ainsi que sur les produits manufacturés à caractère artistique, garantissant leur authenticité : leur caractère spécifiquement marocain, leur origine et leur bonne qualité. Un arrêté viziriel complétait ce Dahir en y soumettant les tapis marocains quel qu'en soit le mode de production.

Le Dahir du 27 juin 1957 a modifié la structure organisationnelle de l'artisanat marocain en démantelant le Comptoir Artisanal Marocain, en instituant le Conseil National de l'artisanat et en créant la Maison de l'Artisan¹⁶¹. Le Dahir n°1-63-194 du 28 juin 1963 a posé les jalons du statut des chambres d'artisanat. Sachant que l'année 1964 a été celle de la promulgation du décret fixant l'organisation et le fonctionnement des centres d'apprentissage. D'autres remaniements ont été mis en œuvre dès le milieu des années 1970 : le Dahir portant loi n°1-75-653 du 29 août 1975 a attribué à l'autorité gouvernementale chargée de l'artisanat des attributions anciennement confiées à l'Office de Commercialisation et d'Exportation. Celles-ci relevaient essentiellement du contrôle technique de la fabrication, du conditionnement et de l'exportation des produits artisanaux marocains. L'arrêté du Ministère des Affaires Sociales et de l'Artisanat n°183.79 du 17 juillet 1978 fixait désormais l'organisation ainsi que les attributions de la Direction de l'Artisanat.

¹⁵⁹ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 79.

¹⁶⁰ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 99.

¹⁶¹ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 74.

L'artisanat marocain s'est construit autour d'institutions corporatives qui correspondent à une organisation héritée de l'histoire du Maroc (Kabbaj, 2006, 146) et dont les piliers étaient les « *maâlems* » (maîtres-artisans), les « *oumanas* » (pluriel de « Amine ») et les « *mouhtassibs* ». Les attributions de l'« Amine » et du « *Mouhtassib* » dont les rôles étaient et demeurent étroitement liés ont été formalisées par le Dahir chérifien n°1.82.70 publié le 21 juin 1982.

L'« Amine » est un adjectif et nom arabe qui qualifie une personne probe. Son pluriel, « *oumana* », renvoie à « *un ensemble de personnes, officieux ou officiels, qui étaient reconnus en tant que spécialistes aussi compétents qu'honnêtes exerçant constamment dans un métier déterminé.* »¹⁶², chefs des corporations, choisis parmi les membres de celles-ci jouant un rôle de régulateur de l'activité économique.

*« Au Maroc, les oumana avaient constitué un corps de personnel du makhzen - qui est au Maroc synonyme de gouvernement au moins dès l'époque des Mérinides, qui fût utilisé particulièrement pour désigner la structure étatique qui avait pour charge l'organisation financière du pays. »*¹⁶³

Le « *Mouhtassib* » était choisi parmi les familles locales, ce qui avait pour but de renforcer la confiance qui était associé à sa fonction. Doté d'un pouvoir exécutif qui confère un caractère légal aux faits constatés dans le cadre d'une mission de surveillance d'un groupe social fait d'artisans et de commerçants. Son rôle s'exerçait au sein d'une institution étatique dite « *Hisba* ».

Le décret du le 21 juin 1982 confie une autorité consensuelle à l'« Amine » qui est un « *Maître artisan hautement qualifié qui veille au bon déroulement d'un métier artisanal* » (Kabbaj, 2006, 146) et qui remplit la fonction de médiateur afin de régler les différends, en lien avec le « *Mouhtassib* » (différentes orthographes sont recensées).

Une liste spécifie les produits et services soumis au contrôle du « *Mouhtassib* » en termes de qualité, de prix et d'hygiène.

« La fonction du muhtassib consiste aussi à observer l'honnêteté dans les transactions et les règles d'hygiène dans les marchés urbains et ruraux, dans les lieux de commerce et des professions. » (Kabbaj,2006, 147)

¹⁶² http://www.douane.gov.ma/Histoire_douane/REGIMES1.htm

¹⁶³ http://www.douane.gov.ma/Histoire_douane/REGIMES1.htm

L'artisanat marocain qui s'est longtemps contenté du seul apprentissage traditionnel et du rôle tenu par ses institutions pour s'assurer une continuité. L'atrophie de l'étendue du pouvoir de ces dernières s'est accompagnée de la déréglementation de l'apprentissage dans sa conception traditionnelle sans lever les difficultés de l'artisanat à se doter d'un système de formation professionnelle moderne.

Ce n'est qu'en 1984 que l'organisation du système de la formation professionnelle a été affinée en termes de niveaux – spécialisation, qualification et niveau technicien – et de durée d'apprentissage. Celle-ci a été revue à la baisse et ramenée à 2 ans en externat. L'arrêté du Ministère de l'Artisanat et des Affaires sociales n°1196-89 du 21 août 1989 est à l'origine de la création des centres de qualification professionnelle dans les arts traditionnels¹⁶⁴.

Le 25 mai 1990, et par le biais d'un autre arrêté portant le n°888-91, le Ministère de l'Artisanat et des Affaires sociales a mis en place l'Institut National du Cuir et du Textile¹⁶⁵.

Pour impliquer les professionnels dans le dispositif de formation et remédier au manque de profils spécialisés dans l'encadrement des filières de formation artisanales, des artisans formateurs ont été recrutés en 1990. En 1995, la carte de la formation professionnelle a été révisée et dès 1997 un programme de formation par apprentissage a été lancé sous l'impulsion royale. Le département de l'artisanat a fixé son objectif à 5000 apprentis pour 1250 artisans. Les résultats de cette approche expérimentale de l'apprentissage artisanal ont été concluants selon les autorités marocaines ; mais celle-ci semble bien marginale. Ce programme a servi de fondement pour la loi n°12-00 qui institue et organise l'apprentissage au Maroc conformément au Dahir n°1-00-206 du 19 mai 2000¹⁶⁶.

La définition du statut d'artisan au Maroc est liée à la structuration institutionnelle du secteur et au statut d'électeur qu'il endosse. Dans le Dahir n°1-63-194 du 28 juin 1963 qui régit les Chambres de l'artisanat, *«l'artisan traditionnel est toute personne qui exerce principalement et régulièrement une activité dominée par le travail manuel afin de produire, de manufacturer des produits, ou d'assurer des services.»* (Kabbaj, 2006, 43) ; il est aussi défini comme étant :

¹⁶⁴ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 75.

¹⁶⁵ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 75.

¹⁶⁶ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 75.

« Celui qui exerce un travail manuel, qualifié professionnellement, à partir de l'apprentissage ou à l'issue d'un long exercice de la profession. Le texte ajoute que l'artisan travaille pour son compte, soit à titre individuel, soit en collaboration avec des membres de sa famille, des associés, des apprentis ou des manouvriers dont le nombre ne doit pas dépasser dix ; en outre la puissance motrice employée dans son industrie ne doit pas dépasser celle d'un moteur à vapeur de dix chevaux... »¹⁶⁷.

Les activités de l'artisanat marocain sont définies par le Décret n°2.97.316¹⁶⁸ du 17 avril 1997, toujours en vigueur. Celui-ci scinde l'artisanat en deux grandes catégories¹⁶⁹:

- les activités de l'artisanat d'art et de production, comprenant les branches cuir, terre et pierre, le tissage, les produits végétaux et minéraux, le bois et d'autres activités (pain et pâtisserie traditionnelle, instruments musicaux, verreries...);
- les activités de l'artisanat de service qui regroupent plusieurs métiers (tôlerie, peinture, horlogerie, électricité, plomberie, cuisson du pain et des gâteaux, coiffure,...).

Bien que le texte de loi ne fasse pas de distinction particulière entre l'artisanat d'art et l'artisanat de production, L'usage qui est fait du bien produit¹⁷⁰ et les caractéristiques de la clientèle fondent leur différenciation. L'artisanat d'art cible prioritairement les touristes en étant tourné vers l'exportation, tandis que l'artisanat de production regroupe les activités de transformation répondant aux besoins quotidiens d'une clientèle locale

Par ailleurs, la loi marocaine ne tient pas compte de l'existence ou non d'un local de travail comme élément de définition de l'artisan. Pourtant entre l'artisan qui dispose d'un local destiné de façon exclusive à un usage professionnel et l'artisan qui n'en dispose pas et qui mobilise les ressources de son ménage pour produire des biens et services, il existe de nombreux niveaux intermédiaires.

¹⁶⁷ Abdelilah Kabbaj « Artisanat au Maroc – Militantisme, culture et économie sociale », mars 2006. P.43.

¹⁶⁸ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 74.

¹⁶⁹ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 5.

¹⁷⁰ Ministère de l'Economie Sociale, des Petites et Moyennes Entreprises, de L'Artisanat, Chargé des Affaires Générales du Gouvernement. Département de l'Artisanat et l'université Cadi Ayyad de Marrakech. Mai 2000, Etude sur le secteur de l'artisanat dans la ville de Marrakech. Rapport de la deuxième phase : Recensement des unités artisanales et des artisans.

Sachant que cet élément de différenciation se répercute sur plusieurs aspects de la gestion de l'entreprise : la logique comportementale y est sensiblement différente, une structure des coûts qui nuit à l'harmonisation des prix ce qui peut créer une grande confusion sur le marché¹⁷¹.

L'effort de définition dont a fait l'objet l'artisanat marocain n'organise pas suffisamment les métiers du secteur et n'en délimite pas les contours avec une grande précision. D'autant plus que l'artisanat n'apparaît pas de façon précise dans la comptabilité nationale¹⁷² car il est en partie confiné dans l'ombre du secteur informel¹⁷³. Toutes les entreprises artisanales ne font pas partie du secteur informel et celui-ci ne se réduit pas à l'artisanat ; toutefois, l'amalgame demeure.

2. L'absence de statistiques comme reflet du poids de l'économie souterraine

La juxtaposition du secteur informel et du secteur artisanal complexifie la mesure chiffrée de l'artisanat. Sa contribution à la production de richesse au niveau national est évaluée à 19% du P.I.B¹⁷⁴ marocain en 2000¹⁷⁵ et 2001¹⁷⁶. L'artisanat mobilise le travail de 20% de la population active¹⁷⁷ marocaine. Rappelons à ce niveau qu'il est malaisé de quantifier les actifs de l'artisanat et par conséquent prudent d'émettre une certaine réserve quant à la proportion que représente cette population dans la population active.

¹⁷¹ Ministère de l'Economie Sociale, des Petites et Moyennes Entreprises, de L'Artisanat, Chargé des Affaires Générales du Gouvernement. Département de l'Artisanat et l'université Cadi Ayyad de Marrakech. Mai 2000, Etude sur le secteur de l'artisanat dans la ville de Marrakech. Rapport de la deuxième phase : Recensement des unités artisanales et des artisans.

¹⁷² Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004.

¹⁷³ Le Bureau International du Travail met en exergue plusieurs critères de définition : la facilité d'entrée à l'activité, un marché de concurrence non réglementé, la propriété familiale des entreprises, l'échelle restreinte des activités, le recours aux réserves locales, le recours à une technologie adaptée et à une forte intensité du travail, la formation acquise hors du système scolaire, un faible lien avec les institutions officielles, un faible niveau d'organisation dépourvu d'une quelconque division entre le travail et le capital, des relations de travail qui, lorsqu'elles existent, sont fondées sur des relations personnelles/sociales et non basées sur des accords contractuels... alors que la Direction Marocaine de la Statistique privilégie un critère de repérage qui est celui de l'absence de tenue d'une comptabilité complète au regard de la loi marchande en vigueur dans le pays depuis 1994. Il en découle que le secteur informel couve de nombreuses réalités et l'artisanat marocain en est une.

¹⁷⁴ PIB - Le produit intérieur brut au prix du marché (PIBpm) représente le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité).

¹⁷⁵ Livre blanc

¹⁷⁶ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 8.

¹⁷⁷ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 8.

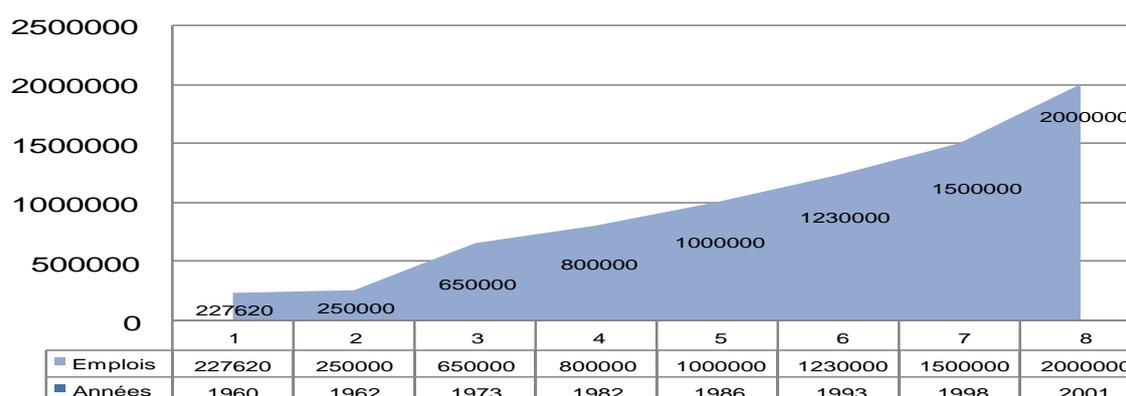
Les statistiques sur l'emploi artisanal marocain ne sont « *ni formelles ni exhaustives en l'absence d'un recensement général* »¹⁷⁸. Le caractère peu capitalistique de l'artisanat constitue un fort potentiel pour le maintien du niveau de l'emploi.

En 2003, l'artisanat participait au commerce international et son apport en devises était de 700 millions de dirhams pour les exportations directes et de 5 milliards de dirhams d'achats des touristes¹⁷⁹.

La courbe que ces chiffres permettent de tracer n'est représentée ici qu'à titre indicatif puisqu'elle met en lien des chiffres issus de constructions statistiques différentes et surtout opaques.

Tableau A – Statistiques et représentation graphique de l'emploi artisanal au Maroc et son évolution selon différentes sources

Années	Emplois	sources
1960	227 620	Rapport du plan 1960-1964
1962	250 000	Enquête à objectifs multiples
1973	650 000	Plan 1973-1977
1976	700 000 à 800 000	-
1982	800 000	Rapport de la Banque Mondiale n°5056-MO du 17/05/84
1986	1 000 000	Direction de la Statistique, non inclus le rural et l'artisanat à domicile
1993	1 230 000	Etude de l'EDESA janvier 1994
1998	1 500 000	Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat, discours
2001	2 000 000	Livre Blanc de l'artisanat et des Métiers



Source : Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. « Artisanat 50 ans 1955-2005. Octobre 2004. P 83.

¹⁷⁸ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 83.

¹⁷⁹ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 8.

Des données à caractère régional¹⁸⁰ sont produites par à coups et alimentent les statistiques très fragmentaires du secteur.

En Juillet 2000, une étude a été menée auprès de 300 artisans dont 270 faisaient partie du projet pilote de la formation par apprentissage. Elle a été réalisée de concert par le Ministère du Développement Social, de la Solidarité, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Département de la Formation professionnelle, le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat et le Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat ainsi que l'organisme ICONE Economie. Elle portait sur le projet de mise en place d'un système d'apprentissage dans l'artisanat de production. Elle a permis la mise en évidence d'informations relatives à la taille des entreprises artisanales de la production, l'âge moyen des artisans et leur expérience moyenne.

Tableau B – La répartition des entreprises de la production en fonction de leur effectif et de l'âge de l'artisan

Répartition par effectif des entreprises		Répartition par tranches d'âge des artisans	
[1- 4]	24.30%	De 21 ans à 38 ans	25%
[5- 10]	33.70%	Inférieur à 44 ans	48.20%
[11- 15]	18.80%	Inférieur à 51 ans	75.70%
Plus de 15 personnes	23.20%	Supérieur à 65 ans	4%
Total	100%		

Source¹⁸¹

La plus importante proportion des entreprises de la production correspond à celles ayant un effectif compris entre 5 et 10 salariés. Cette classe modale est aussi la classe médiane qui sépare en deux parts égales la répartition selon l'effectif. Ainsi plus de 50% des entreprises artisanales interrogées ont un effectif inférieur à 10 salariés. L'âge moyen des artisans des métiers de la production est de 45 ans et demi, sachant que le plus jeune artisan interrogé est âgé de 21 ans et que le plus âgé a 75 ans.

¹⁸⁰ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 84.

¹⁸¹ Ministère du Développement Social, de la Solidarité, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Département de la Formation professionnelle. Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat. Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et ICONE Economie. Juillet 2000. *Etude du projet de mise en place d'un système d'apprentissage dans le secteur de l'artisanat de production* – Rapport final.

Cette enquête montre que leur niveau d'instruction est généralement faible et que plus de 60%¹⁸² des artisans interrogés ont suivi une scolarité du niveau primaire voire n'en ont suivi aucune. La majorité des artisans de la production ont une expérience qui est de 25 ans en moyenne.

Les statistiques exposées ici sont extrêmement parcellaires, d'une construction peu claire et d'un intérêt limité. Elles donnent néanmoins une vague idée de ce que représente l'artisanat au Maroc.

3. Un important appareil institutionnel pour un secteur aux contours imprécis

L'artisanat marocain regroupe d'une part, des activités de l'artisanat d'art et de production, comprenant les branches cuir, terre et pierre, le tissage, les produits végétaux et minéraux, le bois et d'autres activités (pain et pâtisserie traditionnelle, instruments musicaux, verreries...) ; et d'autre part, des activités de l'artisanat de service qui regroupent plusieurs métiers (tôlerie, peinture, horlogerie, électricité, plomberie, cuisson du pain et des gâteaux, coiffure,...).

L'organisation du secteur repose sur arsenal de structures mis en place par l'Etat et qui se matérialise en des unités administratives, des organisations professionnelles, des infrastructures de production et de promotion des produits artisanaux et des organismes de formation.

▪ *Les structures ministérielles*

Les unités administratives dédiées à l'artisanat, relèvent du ministère de tutelle du secteur et sont pour l'essentiel, le Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et la Direction de la Formation Professionnelle et de la Formation Continue des Artisans qui fait partie dudit département. Cette dernière est une cellule chargée de mettre en place la formation au sein du secteur artisanal.

¹⁸² Ministère du Développement Social, de la Solidarité, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Département de la Formation professionnelle. Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat. Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et ICONE Economie. Juillet 2000. *Etude du projet de mise en place d'un système d'apprentissage dans le secteur de l'artisanat de production* – Rapport final.

Elle se subdivise en quatre pôles ¹⁸³ dont le noyau commun demeure la sauvegarde des savoir-faire artisanaux : la division de la carte de la formation professionnelle, la division de l'apprentissage et de l'aide à l'insertion, la division de la formation continue des artisans et enfin celle de l'action pédagogique.

- *Les organisations professionnelles*

Les organisations professionnelles regroupent trois types d'entités : les associations professionnelles, les coopératives ainsi que les chambres d'artisanat.

Les associations professionnelles – Le Maroc comptait en 2004 plus de 350 associations dans différentes branches du secteur, chapeautées par 9 unions nationales ou régionales pour les métiers du cuir, la poterie-céramique, le tapis, le bâtiment traditionnel, le tissage traditionnel, la bijouterie et la coiffure.

Ces associations remplissent un rôle moteur dans l'accompagnement des entreprises affiliées.

Les coopératives – Elles sont instituées pour une loi datant de 1938 dont l'objectif premier était de créer un cadre spécifique aux entreprises artisanales afin de faciliter leur intégration à l'économie moderne. Ainsi, sous cette forme coopérative, les entreprises artisanales marocaines des années quarante accédaient plus aisément aux crédits octroyés par les caisses régionales d'épargne et de crédit mises en place par le biais d'une loi dès le 13 mai 1937.

Le Dahir du 5 octobre 1984 et le Dahir portant loi n°1.93.166 du 10 septembre 1993 sont venus modifier les dispositions légales introduites par l'administration française pour les rendre plus en phase avec l'évolution du secteur.

Les coopératives de l'artisanat ont été considérées comme un instrument aidant à son développement et c'est dans ce sens qu'elles ont été particulièrement soutenues par les pouvoirs publics. En effet, les coopératives encadrent les artisans esseulés et tentent de trouver des synergies notamment pour surmonter les difficultés financières auxquelles ils peuvent être exposés. Leur rôle et leur proximité en ont fait une interface de choix pour la mise en œuvre des différents plans de développement qui se sont succédés au Maroc.

¹⁸³ Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Direction de la Formation Professionnelle et de la Formation Continue des Artisans. Novembre 2002. *La formation professionnelle dans les métiers de l'artisanat. Constats et Orientations stratégiques, actions programmées à court et moyen terme* – Document de travail;

Les Chambres d'artisanat – Ces établissements ont connu depuis leur création en 1963 – en vertu du Dahir n°1-63-194 – une grande évolution dont témoignent les mesures juridiques et organisationnelles mises en place. Elles jouent le rôle d'interface entre les orientations stratégiques et leur retranscription matérielle.

A l'époque de leur création, le Maroc comptait 8 Chambres d'Artisanat¹⁸⁴: celle d'Agadir, Casablanca, Fès, Marrakech, Meknès, Oujda, Rabat et Tétouan. Ce nombre est passé à 20 Chambres d'Artisanat en 1992 puis à 24 en 1997. Ainsi 16 autres chambres ont été créées pour optimiser la couverture territoriale de ce dispositif qui répond à des exigences de représentativité sectorielle, locale et régionale.

Le Dahir n°1-97-83 du 2 avril 1997 promulgue la loi n°9-97 qui définit le code électoral suivant lequel s'organise la représentation des artisans dans les instances parlementaires. 552 sièges électoraux sont réservés pour l'artisanat et se répartissent entre les métiers de l'artisanat d'art et de production et ceux de l'artisanat de services. 346 sièges pour la production et les métiers d'art soit 62.5% des sièges contre 206 pour l'artisanat de services. 21 députés issus des chambres de l'artisanat siègent dans la Chambre des Conseillers au Parlement. Les membres élus des Chambres d'Artisanat sont mandatés pour une durée de 6 années. Chaque chambre s'appuie dans son fonctionnement sur plusieurs organes dont le bureau. Celui-ci est composé de 7 membres à savoir le Président, deux vice-présidents, le secrétaire, le secrétaire adjoint, le trésorier et le trésorier adjoint. Les membres du bureau sont élus pour une période de 3 ans.

Ces institutions publiques placées sous la tutelle administrative du Ministère Chargé de l'Artisanat remplissent 4 principales fonctions :

- une fonction représentative – les Chambres d'Artisanat sont représentées au sein de la Chambre des Conseillers (2^{ème} chambre du Parlement) et votent à l'occasion des conseils des communes et des provinces ;
- une fonction consultative – les chambres d'artisanat soumettent des avis au gouvernement concernant le secteur artisanal en lien avec leur circonscription ;
- une fonction administrative – qui consiste à délivrer des cartes professionnelles aux artisans afin d'établir un lien avec ceux-ci et de mieux les accompagner ;
- une fonction organisationnelle – les chambres encouragent les artisans à se constituer en

¹⁸⁴ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 39.

associations professionnelles ou en coopératives afin d'avoir un meilleur impact sur le marché, vis-à-vis des fournisseurs de matières premières. Aussi, les chambres organisent elles des festivals et des foires pour promouvoir et commercialiser la production artisanale.

Le fonctionnement des Chambres s'appuie sur un personnel dont le statut est régi par le Décret n°2-80-659 du 9 janvier 1981 et s'articule autour de six commissions : la commission de la formation professionnelle et de la formation continue ; la commission des foires, festivals, jumelage et relations extérieures ; la commission des impôts, affaires juridiques, crédits et affaires financières ; la commission du logement, affaires sociales, cités industrielles et villages d'artisans ; la commission des études, recherches, communications et registre des adhérents à la Chambre, aux associations professionnelles et aux coopératives ; la commission d'arbitrage, de conflits professionnels et de désaccord entre les membres.

- *Les infrastructures de production et de promotion*

Plusieurs dispositifs ont été mis en place, les villages d'artisans et les ensembles artisanaux semblent être les plus performants.

Les villages d'artisans - Ces espaces de production, d'exposition, de formation et d'animation¹⁸⁵ sont le fruit d'un programme lancé en 1995. On en distingue deux types en fonction de la diversité des activités qui y sont représentées. Certains sont articulés autour d'une seule activité, d'autres en revanche, en proposent une multitude.

L'objectif premier reste celui de la commercialisation des produits artisanaux exposés. Des enjeux techniques émergent car le village d'artisans expose aussi bien la production que les techniques permettant d'avoir de tels résultats. Ces espaces répondent aussi à d'autres enjeux : celui de la communication autour des produits, des métiers, du groupe professionnel et de l'identité régionale...

Les ensembles artisanaux – ils découlent d'une mesure politique plus ancienne. Les ensembles artisanaux ont été mis en place dans le cadre du plan quinquennal de développement 1968-1972.

¹⁸⁵ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 31.

Leur mise en place est une réponse à une volonté de dynamisation commerciale du secteur en offrant un espace attrayant principalement pour une clientèle étrangère. Les espaces en question étaient gracieusement mis à la disposition des artisans sélectionnés par l'Etat et les Chambres d'Artisanat afin de promouvoir leur travail en leur apportant un accompagnement et une aide à la commercialisation.

En contrepartie, ceux-ci devaient dispenser des formations à des apprentis. Selon l'ouvrage « Artisanat 50 ans 1955-2005 », en 2004, le Maroc comptait 53 ensembles d'une superficie cumulée de 170 000m² dont 82 000 m² construite. Les 1117 ateliers qu'ils renfermaient étaient occupés par des artisans individuels (30%), des coopératives (11%), des services administratifs (25%), des centres de formation professionnelle (7%) ainsi que d'autres acteurs du secteur comme les Chambres ou des associations (17%).

Près de 10% de la capacité d'accueil des ensembles artisanaux était inutilisée en 2004¹⁸⁶.

- *Le système de formation*

Avant l'indépendance du pays, la formation professionnelle aux métiers de l'artisanat était du ressort des « Maâlems » (maîtres-artisans) encadrés par les institutions de l'époque tenues par les « Mouhtassibes » et les « oumanas ».

Le « Mouhtassib » avait en charge la direction et la surveillance des corporations ainsi que la régulation de l'apprentissage. Le protectorat a fragilisé le système hérité de l'histoire du pays en mettant en place de nouvelles institutions pour jouer désormais le rôle des précédentes, participant à la déréglementation de l'apprentissage traditionnel.

Ce dernier correspond à un apprentissage sur le tas. Il était devenu la règle en matière de transmission du savoir artisan et pouvait durer plusieurs années. Ce n'est qu'avec le Dahir de 1940 qu'il y a eu un renouveau pour l'apprentissage artisanal puisque ce texte prévoyait une organisation nouvelle et une réglementation particulière pour les apprentis du secteur qui étaient alors considérés comme des ouvriers bénéficiant d'un statut spécial.

¹⁸⁶ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 29.

L'arrêté du 27 Juillet 1953 a limité l'âge minimum des apprentis à 14 ans, fixé la durée de l'apprentissage à 3 ans et a posé la clause obligeant l'apprenti à suivre des cours du soir ou de perfectionnement au sein de centres d'instruction professionnelle dont la création a été prévue par ce même arrêté¹⁸⁷.

Cette première initiative pour défaire progressivement le secteur artisanal marocain de la formation sur le tas a impulsé un important changement. Dès 1956, l'autorité chargée de l'artisanat a octroyé à la formation une place centrale, ce qui s'est traduit par la multiplication des structures de formation professionnelle chargée de dispenser un enseignement théorique et pratique. Le secteur a peu à peu fortifié son assise en se dotant de structures de formation professionnelle relevant de l'enseignement public.

Cette orientation s'est confirmée avec la multiplication de centres de formation, institués par le Décret n°2-64-426 du 17 octobre 1964 et dont la vocation est de former – dans le cadre d'une formation résidentielle – des stagiaires en externat.

En 1967, l'Institut National du Cuir et du Textile (INCT) a été fondé à Fès, formant à un niveau technicien. Deux autres niveaux y ont été adjoints en 1984 lors de la réforme du système de la formation professionnelle : la qualification et la spécialisation.

L'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (l'OFPPT)¹⁸⁸ a été créé par Dahir en Mai 1974. Il a pour vocation de développer une formation professionnelle efficace en s'appuyant sur ses 5 800 collaborateurs dont 3 400 formateurs répartis dans ses 218 établissements de formation couvrant 11 secteurs d'activité et 160 spécialités de formation. L'Office dispense ses formations suivant des modes différents, selon la nature de la formation, initiale ou continue.

Le nombre d'établissements destinés à la formation résidentielle n'a cessé de s'amenuiser : dès 1993 une très grande majorité des 96 établissements était considérée comme obsolète et accueillait un nombre très limité de stagiaires¹⁸⁹.

¹⁸⁷ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p.105.

¹⁸⁸ <http://www.ofppt.org.ma/3.htm>

¹⁸⁹ Ministère du Développement Social, de la Solidarité, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Département de la Formation professionnelle. Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat. Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et ICONE Economie. Juillet 2000. *Etude du projet de mise en place d'un système d'apprentissage dans le secteur de l'artisanat de production* – Rapport final;

En 1995, la révision de la carte de la formation professionnelle a abouti à la réduction du nombre d'établissements de formation et au remplacement de l'Institut National du Cuir et du Textile (INCT) par l'institut des Arts Traditionnels (IAT) dont l'ouverture effective n'a eu lieu qu'en 2000-2001¹⁹⁰.

En 2002, ce chiffre est passé à 55 établissements selon l'étude portant sur le dispositif de formation professionnelle dans le secteur de l'artisanat et des métiers.

Ces établissements avaient une capacité d'accueil totale de 4184 places pédagogiques se répartissant sur 3 niveaux de formation :

- Niveau spécialisation avec 70% des places pédagogiques dans 12 filières de formation ;
- Niveau qualification avec 27% des places pédagogiques dans 9 filières de formation ;
- Niveau technicien avec uniquement 3% des places pédagogiques dans 3 filières;

Avec un taux de remplissage réel de 63%, seules 2639 places pédagogiques (en 2002) étaient utilisées, sachant que les proportions relatives aux trois niveaux étaient gardées.

En formation qualifiante, plusieurs modes sont proposés : la formation accélérée, la formation des adultes, la formation en cours du soir, la formation résidentielle et la formation alternée. La formation accélérée répond aux besoins exprimés par les professionnels dans les secteurs de la confection et du cuir. D'une durée de 5 mois, elle est dispensée au sein d'un établissement de la formation professionnelle et doit être suivie d'un stage de 18 mois en entreprise. La formation des adultes permet d'acquérir une qualification pratique, permettant d'exercer une activité professionnelle conforme aux exigences en vigueur dans les métiers concernés. Sa durée varie entre 3 et 5 mois en fonction de la filière, à laquelle s'ajoute un stage de deux mois en entreprise. La formation en cours du soir est organisée au profit des travailleurs à la demande de leurs employeurs assujettis à la taxe de formation. La formation résidentielle est une formation au rythme relativement intense incluant des cours théoriques et des travaux pratiques. Elle se déroule au sein d'un établissement et est complétée par des stages en entreprises.

¹⁹⁰ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 106.

En 2004, la formation résidentielle ne comptait plus que 44 établissements soit 2790 places pédagogiques. La contraction du nombre d'établissements s'est accompagnée par l'amélioration du taux de couverture de la capacité d'accueil qui est passé de 63% à 85%¹⁹¹.

L'étroitesse de l'offre de formation résidentielle était de nature structurelle : la formation résidentielle ne peut former à tous les métiers de l'artisanat. Notons cependant la prédominance des métiers du textile et du cuir. En 1990, le constat de l'absence de profils spécialisés dans l'encadrement avait orienté l'Etat marocain vers l'implication de plus d'artisans. En 2002, le nombre d'artisans-formateurs dépassait à peine une dizaine.

Aujourd'hui et depuis une dizaine d'années¹⁹², l'artisanat marocain fortifie ses filières de formation et renoue avec un apprentissage en entreprise, dans le cadre d'une formation alternée. L'objectif de ce mode de formation est d'assurer une meilleure adéquation formation /emploi.

Le développement de l'apprentissage sous la forme d'une formation en alternance apparaît comme un mode de formation complémentaire voire alternatif à la formation professionnelle résidentielle existante. Le but étant de valoriser la formation professionnelle ancestrale tout en travaillant sur l'accroissement des opportunités d'insertion en impliquant les maîtres artisans. La promulgation de la loi n°12-00 instituant l'apprentissage s'est faite par le Dahir n°1-00-206 du 19 mai 2000. Le décret d'application de cette loi date du 21 juin 2001.

L'arrêté du Ministre de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, du Développement Social et de la Solidarité n° 1181-01 du 27 août 2001 en a précisé les modalités pratiques. Ainsi, sont listés les métiers et les qualifications concernés par l'apprentissage, les durées de formation, les diplômes et titres qui en découlent ainsi que les conditions d'accès. Ce mode de formation s'étend sur 2 années, durant lesquelles l'apprenti passe 80% de son temps en entreprise et 1 jour par semaine en centre de formation d'apprentissage qui dispense une formation générale et technologique. Dans le cadre de certains métiers et qualifications, les entreprises formatrices bénéficient d'une contribution de l'Etat aux frais de formation par apprentissage comme le stipule l'arrêté du Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, du Développement Social et de la Solidarité n° 1182-01 du 27 août 2001.

¹⁹¹ Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale. Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, *Artisanat 50 ans 1955-2005*, Octobre 2004, p. 107.

¹⁹² Le projet expérimental est entré en phase d'exécution dès le mois de Septembre 1997.

Une opération pilote a été menée en 1997 ciblant 5000 apprentis et 1250 artisans dans 48 filières dont 31 n'existaient pas en centre de formation résidentielle, témoignant de l'élargissement de l'offre que ce mode de formation permet. L'apprentissage dans le cadre de cette opération pilote a été accompagné par un effort de sensibilisation et d'information, en plus d'un effort pécuniaire émanant de l'Etat. Cette prime destinée au maître d'apprentissage pour l'encourager a été de 250 dirhams par jour (soit l'équivalent de 23€/jour environ) et par apprenti inscrit dans le dispositif. En outre, pour promouvoir l'apprentissage, une blouse et une plaque signalétique destinée à d'être apposée à l'entrée de l'entreprise ou de l'atelier ont été fournies.

L'opération a obtenu des résultats probants. Le taux de réalisation de l'objectif prévu a atteint 72% débouchant dans 80% des cas sur une insertion effective en entreprise ; alors que le taux d'insertion des lauréats de la formation résidentielle plafonnait à 57.7%.

L'apprentissage sous cette forme a ciblé, dans le cadre de l'expérimentation, deux catégories d'apprentis :

- pour la spécialisation, des jeunes ayant entre 15 et 23 ans disposant d'un niveau 6^{ème} (dernière année de l'école primaire) à la classe de 8^{ème} de l'enseignement fondamental (deuxième année du collège) ;
- pour la qualification, des jeunes de moins de 25 ans ayant un niveau allant de la 9^{ème} de l'enseignement fondamentale (3^{ème} et dernière année du collège) à la 6^{ème} de l'enseignement secondaire (deuxième année du lycée).

Ce mode de formation est tributaire des possibilités de pratique du métier qui s'offrent à l'apprenti, de la disponibilité de la matière d'œuvre, d'un accompagnement de qualité en centre de formation d'apprentissage, d'entreprise d'accueil qui répondent à un pré-requis en terme de capacité d'accueil et du choix du maître artisan, ainsi que d'une subvention suffisante. Aussi les formateurs manquent-ils d'outils pédagogiques : le sous-équipement est un phénomène bloquant, qui peut parfois compromettre l'apprentissage car sans matière d'œuvre, il est difficile voire impossible d'acquérir le tour de main.

L'expérimentation de l'apprentissage est globalement positive et va dans le sens d'un changement des pratiques traditionnelles.

Des possibilités d'amélioration des mécanismes du projet pilote sont envisageables, notamment pour répondre à une attente formulée par les artisans eux-mêmes qui ont formulé le souhait d'étendre l'apprentissage aux métiers des services (coiffure, mécanique,...)¹⁹³.

Cette opération a malgré tout été confrontée à quelques difficultés¹⁹⁴ : d'une part, des retards dus à un manque d'anticipation notamment au niveau de la gestion financière des primes ont terni l'image de cette opération sans pour autant compromettre son déroulement ; et d'autre part, des retards dans l'octroi des crédits destinés à la mise à disposition des artisans participants au projet les plaques et les blouses considérées comme des objets promotionnels de l'action qui permettent une valorisation symbolique de l'engagement pris d'une part par les artisans et d'autre part par les apprentis.

L'aspect contractuel qui lie l'artisan à l'apprenti a déclenché un phénomène de blocage. Il est certain que le changement nécessite un certain temps d'adaptation pendant lequel l'acceptation des artisans – garants de la tradition artisanale – est accordée petit-à-petit au fur et à mesure que ceux-ci sont sensibilisés à la nécessité de cet élan de formalisation qui bouscule leurs habitudes ancestrales.

¹⁹³ Op. Cit. Page 42.

¹⁹⁴ Ministère du Développement Social, de la Solidarité, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Département de la Formation professionnelle. Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat. Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et ICONE Economie. Juillet 2000. *Etude du projet de mise en place d'un système d'apprentissage dans le secteur de l'artisanat de production* – Rapport final.

Annexe 2 - La Nomenclature des activités artisanales françaises (Nafa2)

Source : Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes.

NOMENCLATURE DES ACTIVITES FRANÇAISE DE L'ARTISANAT (NAFA2) ET TABLE DE REGROUPEMENT DES ACTIVITES					
511 CODES D'ACTIVITE ARTISANALE					
	CODE APRM	LIBELLE DE L'ACTIVITE	REGROUPEMENT EN 4 ACTIVITE	REGROUPEMENT EN 8 ACTIVITES NAR8	REGROUPEMENT EN 20 ACTIVITES NAR20
1	014BZ	Réalisation et entretien de plantations ornementales	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
2	103ZZ	Extraction et agglomération de la tourbe	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
3	132ZP	Orpaillage	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
4	141AZ	Extraction de pierres pour la construction	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
5	141CZ	Extraction de calcaire industriel, de gypse et de craie	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
6	141EZ	Extraction d'ardoise	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
7	142AZ	Production de sables et de granulats	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
8	142CZ	Extraction d'argile et de kaolin	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
9	143ZZ	Extraction de minéraux industriels chimiques et engrais	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
10	144ZP	Production de sel	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
11	145ZZ	Activités extractives N.C.A	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
12	151AA	Abattage de bétail	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
13	151AB	Découpe à façon - Désossage de viandes de boucherie	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
14	151CZ	Production de viandes de volailles	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
15	151EA	Préparation industrielle de produits à base de viande	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
16	151EB	Fabrications de plats cuisinés à base de viande	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
17	151FA	Charcuterie	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
18	151FB	Préparation de plats à emporter en charcuterie	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
19	152ZA	Poissonnerie	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
20	152ZB	Fabrication de plats cuisinés à base de poissons	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
21	153AZ	Transformation et conservation de pommes de terre	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
22	153CZ	Préparation de jus de fruits et légumes	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
23	153EA	Fabrications de plats cuisinés à base de légumes	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
24	153EB	Fabrications de conserves au vinaigre	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
25	153FZ	Transformation et conservation de fruits	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
26	154AZ	Fabrication d'huiles et graisses brutes	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
27	154CZ	Fabrication d'huiles et graisses raffinées	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
28	154EZ	Fabrication de margarine	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
29	155AZ	Fabrication de lait liquide et de produits frais	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
30	155BZ	Fabrication de beurre	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)

31	155CZ	Fabrication de fromage	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
32	155DZ	Fabrication d'autres produits laitiers	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
33	155FZ	Fabrication de glaces et sorbets	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
34	156AZ	Meunerie	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
35	156BZ	Autres activités de travail des grains	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
36	156DZ	Fabrication de produits amylaces	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
37	157AZ	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
38	157CZ	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
39	158AA	Fabrication de pains servis aux collectivités	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
40	158AB	Fabrication de pâtisserie fraîche servie aux collectivités	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
41	158BP	Préparation et cuisson de produits de boulangerie	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
42	158CA	Boulangerie	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
43	158CB	Boulangerie Pâtisserie	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
44	158CC	Préparation de plats à emporter en boulangerie pâtisserie	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
45	158DA	Pâtisserie	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
46	158DB	Préparation de plats à emporter en pâtisserie	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
47	158FZ	Biscotterie Biscuiterie Pâtisserie de conservation	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
48	158HZ	Fabrication de sucre	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
49	158KZ	Chocolaterie Confiserie	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
50	158MZ	Fabrication de pâtes alimentaires	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
51	158PZ	Transformation du thé et du café	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
52	158RZ	Fabrication de condiments et assaisonnements	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
53	158TZ	Fabrication d'aliments pour enfants et diététiques	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
54	158VA	Fabrication d'entremets desserts et petits déjeuners	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
55	158VB	Fabrication et bouillons et potages	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
56	158VC	Fabrication de produits alimentaires divers	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
57	159AZ	Production d'eaux de vie naturelles	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
58	159BZ	Fabrication de spiritueux	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
59	159DZ	Production d'alcool éthylique de fermentation	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
60	159FZ	Champagnisation	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
61	159JZ	Cidricerie	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
62	159LZ	Production d'autres boissons fermentées	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
63	159NZ	Brasserie	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
64	159QZ	Malterie	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
65	159SZ	Industrie des eaux de table	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
66	159TZ	Production de boissons rafraichissantes	Alimentation	Alimentation	Alimentation (autre que viandes et poissons)
67	171AZ	Filature de l'industrie cotonnière	Production	Textile, Habillement, Cuir	Textile et Habillement
68	171CZ	Filature de l'industrie lainière - cycle cardé	Production	Textile, Habillement, Cuir	Textile et Habillement
69	171EZ	Préparation de la laine	Production	Textile, Habillement, Cuir	Textile et Habillement
70	171FZ	Filature de l'industrie lainière - cycle peigne	Production	Textile, Habillement, Cuir	Textile et Habillement

71	171HZ	Préparation et filature du lin	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
72	171KZ	Moulinage texture soie textile artificiel synthétique	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
73	171MZ	Fabrication de fils à coudre	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
74	171PZ	Préparation et filature d'autres fibres	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
75	172AZ	Tissage de l'industrie cotonnière	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
76	172CZ	Tissage de l'industrie lainière - cycle cardé	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
77	172EZ	Tissage de l'industrie lainière - cycle peigne	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
78	172GZ	Tissage de soieries	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
79	172JZ	Tissage d'autres textiles	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
80	173ZZ	Ennoblement textile	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
81	174AZ	Fabrication linge de maison et articles d'ameublement	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
82	174BA	Fabrication de tapisserie à la main	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
83	174BB	Fabrication de coussins et articles textiles divers	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
84	174CA	Voilerie	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
85	174CB	Fabrication d'articles de campement en textile	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
86	174CC	Fabrication de bâches lambrequins et articles textiles	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
87	175AA	Fabrication de tapis à la main	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
88	175AB	Fabrication de tapis et moquettes	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
89	175CZ	Ficellerie Corderie Fabrication de filets	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
90	175EZ	Fabrication de non tissés	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
91	175GA	Fabrication de rubans tresses passementeries	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
92	175GB	Fabrication dentelle broderie tulle guipure à la main	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
93	175GC	Fabrication dentelle broderie tulle guipure	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
94	175GD	Enduction d'étoffes	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
95	176ZZ	Fabrication d'étoffes à maille	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
96	177AZ	Fabrication d'articles chaussants à maille	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
97	177CA	Tricotage à la main	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
98	177CB	Fabrication de lainage	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
99	181ZZ	Fabrication de vêtements en cuir	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
100	182AZ	Fabrication de vêtements de travail	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
101	182CA	Modeliste styliste	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
102	182CB	Fabrication de vêtements féminins sur mesure	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
103	182CC	Fabrication de vêtements masculins sur mesure	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
104	182CD	Chemiserie sur mesure	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
105	182CE	Fabrication de gaines corsets et autres vêtements sur mesure	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
106	182DZ	Fabrication de vêtements de dessus hommes garçons	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
107	182EZ	Fabrication de vêtements de dessus femmes fillettes	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
108	182GZ	Confection de vêtements de dessous	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
109	182JA	Fabrication de layette	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
110	182JB	Fabrication de chapellerie	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement

111	182JC	Modiste	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
112	182JD	Fabrication d'écharpes cravates foulards	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
113	182JE	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
114	182JF	Fabrication de gants en cuir	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
115	183ZZ	Industrie des fourrures	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Textile et Habillement
116	191ZZ	Appret et tannage des cuirs	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Cuir et chaussures
117	192ZA	Fabrication d'articles de maroquinerie	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Cuir et chaussures
118	192ZB	Gainerie	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Cuir et chaussures
119	192ZC	Sellerie	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Cuir et chaussures
120	192ZD	Bourellerie	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Cuir et chaussures
121	193ZA	Fabrication de sabots	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Cuir et chaussures
122	193ZB	Fabrication de chaussures et de bottes	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Cuir et chaussures
123	193ZC	Fabrication de semelles talons et accessoires de chaussures	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Cuir et chaussures
124	193ZD	Fabrication de chaussures et de bottes sur mesure	Production	Textile, Cuir	Habillement,	Cuir et chaussures
125	201AA	Sciage et rabotage du bois	Production	Bois, Ameublement		Bois et Ameublement
126	201AB	Fabrication de parquets moulures et baguettes	Production	Bois, Ameublement		Bois et Ameublement
127	201BZ	Impregnation du bois	Production	Bois, Ameublement		Bois et Ameublement
128	202ZZ	Fabrication de panneaux de bois	Production	Bois, Ameublement		Bois et Ameublement
129	203ZZ	Fabrication de charpentes et de menuiseries	Production	Bois, Ameublement		Bois et Ameublement
130	204ZA	Fabrication de caisses et palettes en bois	Production	Bois, Ameublement		Bois et Ameublement
131	204ZB	Tonnellerie	Production	Bois, Ameublement		Bois et Ameublement
132	205AZ	Fabrication d'objets divers en bois	Production	Bois, Ameublement		Bois et Ameublement
133	205CA	Vannerie Sparterie Travail de la paille	Production	Bois, Ameublement		Bois et Ameublement
134	205CB	Fabrication d'objets en liège	Production	Bois, Ameublement		Bois et Ameublement
135	211AZ	Fabrication de pâte à papier	Production	Autres fabrications		Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques
136	211CZ	Fabrication de papier et de carton	Production	Autres fabrications		Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques
137	212AZ	Industrie du carton ondulé	Production	Autres fabrications		Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques
138	212BZ	Fabrication de cartonnages	Production	Autres fabrications		Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques
139	212CZ	Fabrication d'emballages en papier	Production	Autres fabrications		Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques
140	212EZ	Fabrication d'articles papier usage sanitaire ou domestique	Production	Autres fabrications		Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques
141	212GZ	Fabrication d'articles de papeterie	Production	Autres fabrications		Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques
142	212JZ	Fabrication de papiers peints	Production	Autres fabrications		Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques
143	212LZ	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	Production	Autres fabrications		Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques
144	222CA	Imprimerie de labour	Services	Autres fabrications		Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques
145	222CB	Sérigraphie de type imprimerie	Services	Autres fabrications		Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques
146	222EZ	Reliure et finition	Services	Autres fabrications		Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques
147	222GZ	Composition et photogravure	Services	Autres fabrications		Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques
148	222JA	Graphisme décoration	Services	Autres fabrications		Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques
149	222JB	Activités graphiques N.C.A	Services	Autres fabrications		Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques
150	223AZ	Reproduction d'enregistrements sonores	Services	Autres fabrications		Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques
151	223CZ	Reproduction d'enregistrements vidéo	Services	Autres fabrications		Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques

152	223EZ	Reproduction d'enregistrements informatiques	Services	Autres fabrications	Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques
153	233ZZ	Elaboration et transformation de matières nucléaires	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
154	241AZ	Fabrication de gaz industriels	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
155	241CZ	Fabrication de colorants et de pigments	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
156	241EZ	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
157	241GA	Fabrication d'autres produits organiques de base	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
158	241GB	Fabrication de charbon de bois	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
159	241JA	Fabrication d'engrais par transformation	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
160	241JB	Fabrication d'humus par lombriculture ou autre procédé	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
161	241LZ	Fabrication de matières plastiques de base	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
162	241NZ	Fabrication de caoutchouc synthétique	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
163	242ZZ	Fabrication de produits agrochimiques	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
164	243ZZ	Fabrication de peintures et vernis	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
165	244AP	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
166	244DZ	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques de base	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
167	245AZ	Fabrication de savon détergent et produits d'entretien	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
168	245CZ	Fabrication de parfums et produits pour la toilette	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
169	246AZ	Fabrication de produits explosifs	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
170	246CZ	Fabrication de colles et gélatines	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
171	246EZ	Fabrication d'huiles essentielles	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
172	246GZ	Fabrication de produits chimiques pour la photo	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
173	246JZ	Fabrication de supports de données	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
174	246LZ	Fabrication de produits chimiques à usage industriel	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
175	247ZZ	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
176	251AZ	Fabrication de pneumatiques	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
177	251CZ	Rechapage de pneumatiques	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
178	251EZ	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
179	252AZ	Fabrication de plaque feuille tube profilé en plastique	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
180	252CZ	Fabrication d'emballages en matières plastiques	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
181	252EZ	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
182	252GA	Fabrication d'éléments divers en matières plastiques	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
183	252GB	Fabrication d'articles décoratifs en matières plastiques	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
184	252HZ	Fabrication de pièces techniques en matières plastiques	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
185	261AZ	Fabrication de verre plat	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
186	261CA	Fabrication de miroiterie et façonnage verre plat	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
187	261CB	Fabrication de petite miroiterie	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
188	261EA	Fabrication de verres creux ou autres verres	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
189	261EB	Soufflage de verre	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
190	261EC	Taille de verre et de cristal	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
191	261GZ	Fabrication de fibres de verre	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie

192	261JA	Fabrication de vitraux	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
193	261JB	Fabrication d'articles techniques en verre	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
194	261KZ	Fabrication d'isolateurs en verre	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
195	262AZ	Fabrication d'articles céramiques usage domestique ou ornemental	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
196	262CZ	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
197	262EZ	Fabrication d'isolateurs pièce isolante céramique	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
198	262GZ	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
199	262JZ	Fabrication d'autres produits céramiques	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
200	262LZ	Fabrication de produits céramiques réfractaires	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
201	263ZZ	Fabrication de carreaux en céramique	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
202	264AZ	Fabrication de briques	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
203	264BZ	Fabrication de tuiles	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
204	264CZ	Fabrication de produits divers en terre cuite	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
205	265AZ	Fabrication de ciment	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
206	265CZ	Fabrication de chaux	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
207	265EZ	Fabrication de plâtre	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
208	266AZ	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
209	266CZ	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
210	266EZ	Fabrication de béton prêt à l'emploi	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
211	266GZ	Fabrication de mortiers et bétons secs	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
212	266JZ	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
213	266LA	Fabrication de cheminées décoratives	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
214	266LB	Fabrication d'éléments décoratifs en béton ou en plâtre	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
215	267ZZ	Travail de la pierre	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
216	268AZ	Fabrication de produits abrasifs	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
217	268CA	Fabrication de produits en tourbe	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
218	268CB	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	Production	Autres fabrications	Matériaux de construction, céramique, verre et chimie
219	271YZ	Sidérurgie	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
220	272AZ	Fabrication de tubes en fonte	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
221	272CZ	Fabrication de tubes en acier	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
222	273AZ	Étirage à froid	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
223	273CZ	Laminage à froid de feuillard	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
224	273EZ	Profilage à froid par formage ou pliage	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
225	273GZ	Trefilage à froid	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
226	274AZ	Production de métaux précieux	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
227	274CZ	Production d'aluminium	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
228	274DZ	Première transformation de l'aluminium	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
229	274FZ	Production de plomb de zinc et d'étain	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
230	274GZ	Première transformation de plomb de zinc et d'étain	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
231	274JZ	Production de cuivre	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
232	274KZ	Première transformation du cuivre	Production	Travail des métaux	Travail des métaux

233	274MZ	Métallurgie et autres métaux non ferreux	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
234	275AZ	Fonderie de fonte	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
235	275CZ	Fonderie d'acier	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
236	275EZ	Fonderie de métaux légers	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
237	275GZ	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
238	281AZ	Fabrication de constructions métalliques	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
239	281CZ	Fabrication de menuiseries et fermetures métalliques	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
240	282CZ	Fabrication de réservoirs citernes et conteneurs métalliques	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
241	282DZ	Fabrication de radiateurs chaudières chauffage central	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
242	283AZ	Fabrication de générateurs de vapeur	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
243	283BZ	Chaudronnerie nucléaire	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
244	283CA	Travaux de soudure	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
245	283CB	Installation de matériel pour le traitement des eaux	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
246	283CC	Autres travaux de chaudronnerie	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
247	284AZ	Forge Estampage Matricage	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
248	284BZ	Découpage Emboutissage	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
249	284CZ	Métallurgie des poudres	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
250	285AA	Sérigraphie de type marquage	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
251	285AB	Traitement et revêtement des métaux	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
252	285CZ	Décolletage	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
253	285DA	Mécanique générale	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
254	285DB	Affutage d'outils pour machines professionnelles	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
255	286AZ	Fabrication de coutellerie	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
256	286CZ	Fabrication d'outillage à la main	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
257	286DZ	Fabrication d'outillage mécanique	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
258	286FZ	Fabrication de serrures et de ferrures	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
259	287AZ	Fabrication de futs et emballages métalliques	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
260	287CZ	Fabrication d'emballages métalliques légers	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
261	287EZ	Fabrication d'articles en fils métalliques	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
262	287GZ	Visserie et boulonnerie	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
263	287HZ	Fabrication de ressorts	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
264	287JZ	Fabrication de chaînes	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
265	287LA	Dinanderie	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
266	287LB	Autres fabrications d'articles de ménage	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
267	287NZ	Fabrication de petits articles métalliques	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
268	287QA	Fabrication de coffres-forts	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
269	287QB	Fabrication d'articles métalliques	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
270	291AA	Fabrication de moteur et turbine	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
271	291AB	Réparation de moteur et turbine	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
272	291BZ	Fabrication de pompes	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
273	291DZ	Fabrication de transmission hydrau pneumatique	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
274	291EZ	Fabrication de compresseurs	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
275	291FZ	Fabrication d'articles de robinetterie	Production	Travail des métaux	Travail des métaux

276	291HZ	Fabrication de roulements	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
277	291JZ	Fabrication d'organes mécaniques de transmission	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
278	292AZ	Fabrication de fours et brûleurs	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
279	292CZ	Fabrication d'ascenseurs mi charges et escaliers mécaniques	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
280	292DZ	Fabrication d'équipements de lavage et de manutention	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
281	292FA	Fabrication de capteur solaire	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
282	292FB	Fabrication d'équipements de réfrigération industrielle	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
283	292FC	Fabrication d'équipements aéronautiques	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
284	292HZ	Fabrication d'équipement emballage et conditionnement	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
285	292JZ	Fabrication d'appareils de pesage	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
286	292LZ	Fabrication de matériel pour industries chimiques	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
287	292MZ	Fabrication d'autres machines à usage général N.C.A	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
288	293AZ	Fabrication de tracteurs agricoles	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
289	293CA	Réparation de motoculture de plaisance	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
290	293CB	Réparation de tracteurs agricoles	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
291	293CC	Charronnage	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
292	293CD	Installation Entretien d'autre matériel agricole forestier	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
293	293DZ	Fabrication de matériel agricole	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
294	294AZ	Fabrication de machines et outils à métaux	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
295	294BZ	Fabrication de machines et outils à bois	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
296	294CZ	Fabrication de machines et outils portatifs mot incorporé	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
297	294DZ	Fabrication de matériel de soudage	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
298	294EZ	Fabrication d'autres machines et outils	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
299	295AZ	Fabrication de machines pour la métallurgie	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
300	295BZ	Fabrication de matériel de mines pour extraction	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
301	295DZ	Fabrication de matériel de travaux publics	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
302	295EZ	Fabrication de machines pour industrie agro alimentaire	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
303	295GZ	Fabrication de machines pour industrie textile	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
304	295JZ	Fabrication de machines pour industrie papier carton	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
305	295LZ	Fabrication de machines d'imprimerie	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
306	295MZ	Fabrication de machines pour travail caoutchouc et plastiques	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
307	295NZ	Fabrication de moules et modèles	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
308	295QZ	Fabrication de machines d'assemblage automatique	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
309	295RZ	Fabrication de machines spécialisées diverses	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
310	296AZ	Fabrication d'armement	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
311	296BZ	Fabrication d'armes de chasse de tir et de défense	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
312	297AZ	Fabrication d'appareils électroménagers	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
313	297CZ	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
314	300AZ	Fabrication de machines de bureau	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
315	300CZ	Fabrication d'ordinateurs et autres équipements informatiques	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
316	311AA	Fabrication de chargeurs de batterie	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
317	311AB	Fabrication d'autres moteurs électriques de petite et moyenne puissances	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers

318	311BZ	Fabrication de moteurs génératrices et transformation électrique de grande puissance	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
319	311CZ	Réparation de matériel électrique	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
320	312AZ	Fabrication de matériel de distribution et commande électrique BT	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
321	312BZ	Fabrication de matériel de distribution et commande électrique HT	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
322	313ZZ	Fabrication de fils et câbles isolés	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
323	314ZZ	Fabrication d'accumulateurs et piles électriques	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
324	315AZ	Fabrication de lampes	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
325	315BZ	Fabrication d'appareils électriques autonomes sécurité	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
326	315CA	Fabrication de luminaires	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
327	315CB	Fabrication d'abat jour	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
328	316AZ	Fabrication de matériel électrique moteurs et véhicules	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
329	316CZ	Fabrication de matériel électro-magnétique industriel	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
330	316DZ	Fabrication de matériel électrique N.C.A	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
331	321AZ	Fabrication de composants passifs condensateurs	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
332	321CZ	Fabrication de composants électroniques actifs	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
333	321DZ	Assemblage de carte électronique pour tiers	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
334	322AZ	Fabrication d'émission transmission Hertz	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
335	322BZ	Fabrication d'appareils de téléphonie	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
336	323ZZ	Fabrication d'appareils de réception Enregistrement Reproduction son image	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
337	331AZ	Fabrication de matériel d'imagerie médicale radiologie	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
338	331BA	Fabrication d'appareils de correction auditive	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
339	331BB	Fabrication de prothèses dentaires	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
340	331BC	Fabrication de prothèses et orthèses podales	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
341	331BD	Fabrication de prothèses et orthèses diverses	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
342	331BE	Fabrication d'équipements médico-chirurgicaux	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
343	332AZ	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
344	332BZ	Fabrication d'instrument scientifique technique	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
345	333ZZ	Fabrication d'équipements de contrôle de processus industriel	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
346	334AP	Fabrication de lunettes de protection	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
347	334BA	Fabrication de matériel photographique et cinématographique	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
348	334BB	Fabrication d'instruments d'optique	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
349	335ZZ	Horlogerie	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
350	341ZA	Construction de voitures	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
351	341ZB	Construction d'autres véhicules automobiles	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
352	342AA	Fabrication de carrosserie pour véhicules de plus de 3,5T	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
353	342AB	Aménagement de véhicules de moins de 3,5T	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
354	342BA	Fabrication de remorques de tourisme	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
355	342BB	Fabrication de caravanes et véhicules de loisirs	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
356	342BC	Aménagement intérieur de caravanes et camping-car	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
357	343ZZ	Fabrication d'équipements automobiles	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
358	351AZ	Construction de bâtiments de guerre	Production	Travail des métaux	Travail des métaux

359	351BZ	Construction de navires civils	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
360	351CZ	Réparation navale	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
361	351EZ	Construction de bateaux de plaisance	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
362	352ZZ	Construction de matériel ferrovière roulant	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
363	353AZ	Construction de moteurs pour aéronefs	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
364	353BZ	Construction de cellules d'aéronefs	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
365	353CZ	Construction de lanceurs et engins spatiaux	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
366	354AA	Construction de motocycles	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
367	354AB	Fabrication d'équipements pour motocycles	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
368	354CA	Construction de bicyclettes	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
369	354CB	Fabrication d'équipements pour bicyclettes	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
370	354EZ	Fabrication de véhicules pour invalides	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
371	355ZZ	Fabrication de matériel de transport N.C.A	Production	Travail des métaux	Travail des métaux
372	361AA	Fabrication de sièges pour véhicules	Production	Bois, Ameublement	Bois et Ameublement
373	361AB	Fabrication de sièges d'ameublement	Production	Bois, Ameublement	Bois et Ameublement
374	361AC	Tapiserie de sièges	Production	Bois, Ameublement	Bois et Ameublement
375	361CZ	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	Production	Bois, Ameublement	Bois et Ameublement
376	361EZ	Fabrication de meubles de cuisine	Production	Bois, Ameublement	Bois et Ameublement
377	361GZ	Fabrication de meubles meublants	Production	Bois, Ameublement	Bois et Ameublement
378	361HZ	Fabrication de meubles de jardin et d'extérieur	Production	Bois, Ameublement	Bois et Ameublement
379	361JA	Fabrication de meubles en rotin	Production	Bois, Ameublement	Bois et Ameublement
380	361JB	Fabrication de meubles divers	Production	Bois, Ameublement	Bois et Ameublement
381	361KA	Finition de meubles en bois	Production	Bois, Ameublement	Bois et Ameublement
382	361KB	Encadrement	Production	Bois, Ameublement	Bois et Ameublement
383	361KC	Tapiserie Décoration	Production	Bois, Ameublement	Bois et Ameublement
384	361KD	Restauration et réparation de meubles	Production	Bois, Ameublement	Bois et Ameublement
385	361MZ	Fabrication de matelas	Production	Bois, Ameublement	Bois et Ameublement
386	362AZ	Fabrication de monnaies et médailles	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
387	362CZ	Bijouterie Joaillerie Orfevrie	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
388	363ZA	Lutherie	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
389	363ZB	Facteur d'orgues	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
390	363ZC	Fabrication d'autres instruments de musique	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
391	364ZZ	Fabrication d'articles de sport	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
392	365ZZ	Fabrication de jeux et de jouets	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
393	366AZ	Bijouterie Fantaisie	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
394	366CZ	Industrie de la broserie	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
395	366EA	Fabrication de bougies et allumettes	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
396	366EB	Fabrication d'accessoires du vêtement	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
397	366EC	Fabrication d'articles de Paris, d'arts ou religieux	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
398	366ED	Fabrication d'articles de fumeurs	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
399	366EE	Taxidermie	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
400	366EF	Fabrication de produits manufacturés N.C.A	Production	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
401	371ZZ	Récupération de matériaux métalliques recyclables	Services	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers

402	372ZZ	Récupération de matériaux non métalliques recyclables	Services	Autres fabrications	Fabrication d'articles divers
403	451AA	Terrassements divers	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
404	451AB	Démolition	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
405	451BA	Terrassements	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
406	451BB	Artificiers	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
407	451DZ	Forages et sondages	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
408	452AZ	Construction de maisons individuelles	Bâtiment	Bâtiment	Maçonnerie
409	452BA	Construction de bâtiments à usage collectif	Bâtiment	Bâtiment	Maçonnerie
410	452BB	Réhabilitation de bâtiments à usage collectif	Bâtiment	Bâtiment	Maçonnerie
411	452CZ	Construction d'ouvrages d'art	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
412	452DZ	Travaux souterrains	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
413	452EZ	Réalisation de réseaux	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
414	452FZ	Construction de lignes électriques Télécom	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
415	452JA	Travaux de couverture	Bâtiment	Bâtiment	Couverture, plomberie, chauffage
416	452JB	Travaux de couverture Plomberie Etanchéité	Bâtiment	Bâtiment	Couverture, plomberie, chauffage
417	452KZ	Travaux d'étanchéification	Bâtiment	Bâtiment	Couverture, plomberie, chauffage
418	452LZ	Travaux de charpente	Bâtiment	Bâtiment	Menuiserie, Serrurerie
419	452NZ	Construction de voies ferrées	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
420	452PA	Pose de signalisation routière verticale	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
421	452PB	Aménagement chaussées complexes sportifs	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
422	452RA	Construction d'équipements maritimes fluviaux	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
423	452RB	Travaux sous-marins	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
424	452TZ	Levage Montage	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
425	452UA	Fumisterie industrielle	Bâtiment	Bâtiment	Maçonnerie
426	452UB	Autres travaux spéciaux de construction	Bâtiment	Bâtiment	Maçonnerie
427	452VZ	Travaux de maçonnerie générale	Bâtiment	Bâtiment	Maçonnerie
428	453AA	Installation d'antennes	Bâtiment	Bâtiment	Installation d'électricité
429	453AB	Installation électrique	Bâtiment	Bâtiment	Installation d'électricité
430	453CZ	Travaux d'isolation	Bâtiment	Bâtiment	Aménagement, finition
431	453EZ	Installation d'eaux et de gaz	Bâtiment	Bâtiment	Couverture, plomberie, chauffage
432	453FA	Installation Entretien climatique Chaufferie	Bâtiment	Bâtiment	Couverture, plomberie, chauffage
433	453FB	Installation de chauffage individuel	Bâtiment	Bâtiment	Couverture, plomberie, chauffage
434	453FC	Entretien de chaudières domestiques	Bâtiment	Bâtiment	Couverture, plomberie, chauffage
435	453HZ	Autres travaux d'installation	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
436	454AA	Plâtrerie d'extérieur	Bâtiment	Bâtiment	Aménagement, finition
437	454AB	Plâtrerie d'intérieur	Bâtiment	Bâtiment	Aménagement, finition
438	454CZ	Menuiserie Bois et Matières plastiques	Bâtiment	Bâtiment	Menuiserie, Serrurerie
439	454DA	Installation de serres et vérandas	Bâtiment	Bâtiment	Menuiserie, Serrurerie
440	454DB	Métallerie Serrurerie	Bâtiment	Bâtiment	Menuiserie, Serrurerie
441	454FZ	Revêtement des sols et des murs	Bâtiment	Bâtiment	Aménagement, finition
442	454HZ	Miroiterie de bâtiment Vitrierie	Bâtiment	Bâtiment	Aménagement, finition
443	454JA	Peinture extérieure	Bâtiment	Bâtiment	Aménagement, finition
444	454JB	Peinture intérieure	Bâtiment	Bâtiment	Aménagement, finition

445	454JC	Peinture Plâtrerie	Bâtiment	Bâtiment	Aménagement, finition
446	454JD	Peinture en lettres sur bâtiment	Bâtiment	Bâtiment	Aménagement, finition
447	454LZ	Agencement de lieux de vente	Bâtiment	Bâtiment	Aménagement, finition
448	454MA	Installation de piscines résidentielles	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
449	454MB	Ravalement par sablage ou vapeur	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
450	454MC	Autres travaux de finition	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
451	455ZZ	Location avec opérateurs de matériel de construction	Bâtiment	Bâtiment	Terrassement, travaux divers
452	502ZA	Réparation automobile : Entretien courant	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
453	502ZB	Réparation automobile : Mécanique	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
454	502ZC	Réparation automobile : Diesel	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
455	502ZD	Réparation automobile : Carrosserie	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
456	502ZE	Réparation automobile : Electricité Electronique	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
457	504ZP	Réparation de motocycles	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
458	522CA	Boucherie	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
459	522CB	Boucherie Charcuterie	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
460	522CC	Boucherie chevaline	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
461	522CD	Volailles Gibiers	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
462	522CE	Triperie	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
463	522CF	Préparation de plats en emporter	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
464	522EQ	Préparation de poissons crustacés et mollusques	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
465	522ER	Préparation de plats à emporter en poissonnerie	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
466	524XZ	Commerce de détail de fleurs	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
467	526DQ	Boucherie sur éventaies et marchés	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
468	526DR	Préparation de poissons crustacés et mollusques éventaies	Alimentation	Alimentation	Viandes et poissons
469	526EP	Commerce de détail de fleurs sur éventaie et marché	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
470	527AZ	Réparation de chaussures et articles en cuir	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
471	527CZ	Réparation de matériel électronique grand public	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
472	527DZ	Réparation d'autres articles électriques à usage domestique	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
473	527FZ	Réparation de montres, horloges et bijoux	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
474	527HA	Aiguillage de coutellerie	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
475	527HB	Réparation de cycles	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
476	527HC	Atelier de retouches	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
477	527HD	Réparation d'articles de sport et de campement	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
478	527HE	Services minutes	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
479	527HG	Accordeurs de pianos	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
480	527HH	Autres réparations	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
481	602EA	Taxis	Services	Transport, Réparation, Autres services	Transport
482	602EB	Voitures de petite et grande remise	Services	Transport, Réparation, Autres services	Transport
483	602NZ	Déménagement	Services	Transport, Réparation, Autres services	Transport
484	725ZQ	Réparation de matériel informatique	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation
485	725ZR	Réparation de machines de bureau	Services	Transport, Réparation, Autres services	Réparation

486	743AZ	Contrôle technique automobile	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
487	744AP	Pose d'affiches	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
488	747ZA	Nettoyage de tous types de locaux	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
489	747ZB	Services désinfection desinsectisation	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
490	747ZC	Ramonage	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
491	748AA	Studio de photographie	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
492	748AB	Portrait Reportage	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
493	748AC	Photographie industrielle et publicitaire	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
494	748BZ	Laboratoires techniques Développement Tirages	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
495	748DZ	Conditionnement à façon	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
496	748FP	Travaux à façon divers	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
497	748KP	Étalage Décoration	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
498	851JZ	Ambulances	Services	Transport, Réparation, Autres services	Transport
499	900AP	Entretien de fosses septiques	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
500	923AP	Restauration d'objets d'art	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
501	923KP	Spectacle de marionnettes	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
502	927CP	Maréchalerie	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
503	930AZ	Blanchisserie Teinturerie de gros	Services	Transport, Réparation, Autres services	Blanchisserie, Teinturerie, Soins à la personne
504	930BQ	Blanchisserie de détail	Services	Transport, Réparation, Autres services	Blanchisserie, Teinturerie, Soins à la personne
505	930BR	Laverie Blanchisserie	Services	Transport, Réparation, Autres services	Blanchisserie, Teinturerie, Soins à la personne
506	930BS	Pressing	Services	Transport, Réparation, Autres services	Blanchisserie, Teinturerie, Soins à la personne
507	930DA	Coiffure en salon	Services	Transport, Réparation, Autres services	Blanchisserie, Teinturerie, Soins à la personne
508	930DB	Coiffure hors salon	Services	Transport, Réparation, Autres services	Blanchisserie, Teinturerie, Soins à la personne
509	930EZ	Soins de beauté	Services	Transport, Réparation, Autres services	Blanchisserie, Teinturerie, Soins à la personne
510	930GP	Embaumement Soins mortuaires	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services
511	930NP	Toilettage d'animaux de compagnie	Services	Transport, Réparation, Autres services	Autres services

Annexe 3 - Quelques photographies illustratives prises sur le terrain



1- photographie du frère cadet de la boucherie Trio – Kénitra Maroc



3 - Photographie de la boucherie qui ne marche pas située à moins de 15m de la boucherie Trio - Kénitra Maroc



4 - Photographie prise à l'intérieur de la boucherie El Fassi qui est une boutique « fermée » - Kénitra Maroc



5 - Photographie prise à la dérobee de la boucherie clandestine visitée - - Kénitra Maroc



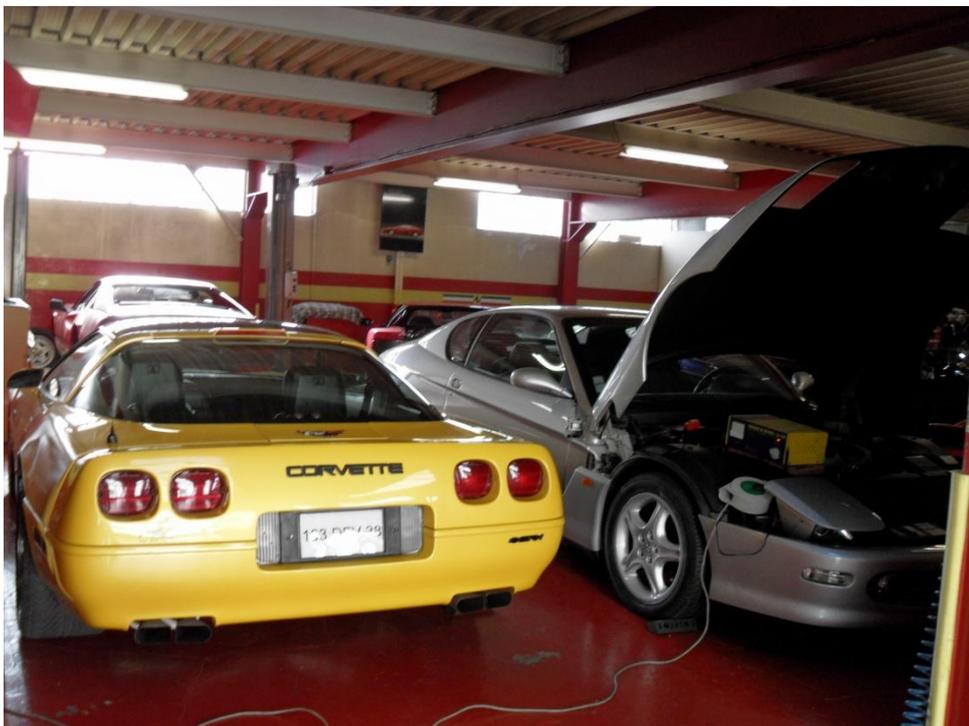
6 - Photographie du bidonville- Vue 1 - - Kénitra Maroc



6 - Photographie du bidonville- Vue 2 - - Kénitra Maroc



7 - Photographie prise dans le garage spécialisé dans les véhicules sportifs et de luxe – Lyon France (Vue2)



8 - Photographie prise dans le garage spécialisé dans les véhicules sportifs et de luxe – Lyon France (Vue2)



9 – Photographie d'un garage prise dans le quartier populaire « Bab Fès » portant les logos Volkswagen et Mercedes Benz dessinés à la main – Kénitra Maroc



10 - Photographie d'un garage prise dans le quartier populaire « Bab Fès » portant une inscription écrite à la main, en deux mots dont l'un est en arabe, l'autre en français, ce dernier comporte une faute d'orthographe et une faute d'accord, signalant la vente de pièces détachées portant aussi le logos Volkswagen et Renault dessinés à la main – Kénitra Maroc



11 - Photographie d'un garage prise dans le quartier populaire « Bab Fès » avec une enseigne – Kénitra Maroc



12 - Photographie d'un garage prise dans le quartier populaire « Bab Fès » portant une inscription écrite à la main :
électricité des fluides, mécanique générale et système de climatisation – Kénitra Maroc



13 - Photographie d'un garage portant le panneau constructeur, rattaché au concessionnaire de la marque Renault et Dacia, doté des équipements nécessaires, – Kénitra Maroc (Vue1)



14 - Photographie d'un garage portant le panneau constructeur, rattaché au concessionnaire de la marque Renault et Dacia, doté des équipements nécessaires, – Kénitra Maroc (Vue2)

Annexe 4 - Guide d'entretien : Réparation automobile et boucherie

Filière

Description de la branche / des métiers de l'automobile/ de la boucherie
Description des relations entre les acteurs de la branche
Rôle dans la branche
Influence des acteurs de la branche sur l'activité

Processus de production

Organisation physique de l'entreprise
Processus de production (activités, opérations...)
Savoir-faire, compétences mobilisés
Techniques utilisées (outils, mécanisation...)
Evaluation de la production (taille des séries, chiffrage, nombre de clients par jours...)

Division du travail

Taille de l'entreprise
Qui fait quoi ? (personne/activité/opération) et pourquoi ? (expérience, ancienneté, commodité,...)
Poids de chacun dans la chaîne de valeur
Prise de décision

Réglementation

Statut de l'artisan, statut de l'entreprise
Immatriculation, taxe, réglementation des prix

Trajectoire personnelle/professionnelle

Choix de spécialisation dans le métier
Choix entrepreneurial
Rôle dans l'entreprise

Réseau

Description du rôle du réseau personnel dans la trajectoire professionnelle
Description des relations avec les banques, l'Etat, les coopératives, autres
Concurrence – qui, quelle influence sur les choix professionnels?

Offre

Description des composantes de l'offre : produit, service associé, image, représentation, technique, qualité
Description de l'offre par rapport à la concurrence
Evolution de l'offre : changement, évolution de l'offre globale sur le marché, évolution de la demande, période de fermeture, amélioration de l'offre
Innovation
Diversification
Description de la clientèle (fréquence d'achat, qui (habitués, nouveaux clients...), chiffrage)
Prix : affichage du prix, évolution du prix, changements affectant le prix, définition du prix, réglementation du prix, son acceptabilité, sensibilité de la clientèle au prix, facilités de paiement, comparaison par rapport à la concurrence, stratégie

Annexe 5 - Questionnaire « installation »
enquête 2003-2010

STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION

Date du stage : du _____ au _____ 2004

• **LE STAGIAIRE**

ETAT CIVIL

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

TEL _____

FAX _____

Email _____

QUALITE

FUTUR CHEF D'ENTREPRISE

CONJOINT

ARTISAN DEJA INSTALLE

AUTRE (ex. auxiliaire familial)

SEXE

HOMME

FEMME

AGE

16/19 ans

20/25 ans

26/35 ans

36/45 ans

plus de 45 ans

NATIONALITE

Française

Union Européenne

Autre

NIVEAU D'ETUDES GENERALES

Fin de 5^{ème}

Fin de 3^{ème}

Baccalauréat

Etudes supérieures

FORMATION PROFESSIONNELLE

Sans

DIPLOME	Dans le métier de l'installation	Autre
CAP/BEP		
BP/BM		
BT/BAC PRO		
BTS/DUT		
INGENIEUR		
AUTRE		

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Nature _____

Durée en années _____

En cohérence avec l'activité visée ? Oui Non

SITUATION PROFESSIONNELLE AVANT L'INSTALLATION

Salarié

Demandeur d'emploi

Indemnisé

Non indemnisé

RMI

Travailleur indépendant

Auxiliaire familial

Autre situation _____

Bénéficiaire de l'ACCRE oui non

• **LE PROJET**

ACTIVITE _____

NATURE

Création

Reprise d'entreprise

Ré-installation

Non défini

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Une étude de marché a-t-elle menée ? oui non

Une étude de rentabilité est-elle réalisée ? oui non

Le plan de financement a-t'il été établi ? oui non

Une première consultation des banques a-t-elle été faite ? oui non

LES BESOINS D'INVESTISSEMENT

- <7 500 €
de 7 500 € à 15 000 €
de 15 000 € à 30 000 €
plus de 30 000 €

LE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	MONTANTS
Apport personnel	
Emprunt	
Aide à l'installation	
Autre	
TOTAL	

STRUCTURE JURIDIQUE ENVISAGEE

- Entreprise individuelle EURL
SARL Autre

PARTICIPATION DU CONJOINT A L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

- Oui Non

Si oui, précisez son statut :

Conjoint hors statut

Conjoint collaborateur

Conjoint salarié

Si oui, précisez la fonction exercée dans l'entreprise :

Administration, gestion

Commercial

Technique, production

Autre

ORGANISATION COMMERCIALE

Type principale de clientèle visée :

Particuliers

Entreprises

Collectivités

Autre

Votre activité s'exercera t'elle majoritairement en sous-traitance ? Oui Non

Si Oui, précisez le pourcentage de sous-traitance _____

EMPLOIS PREVUS

- | | | | | |
|---|-----------------|--------------------------|-----|--------------------------|
| A la création | 0 salariés | <input type="checkbox"/> | | |
| | 1 salarié | <input type="checkbox"/> | | |
| | 2 salariés | <input type="checkbox"/> | | |
| | + de 2 salariés | <input type="checkbox"/> | | |
| Formation d'un jeune
<i>apprentissage ou qualification</i> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |
| Emplois prévus ultérieurement | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> |

INSTALLATION EFFECTIVE PREVUE

- | | |
|--|--------------------------|
| Immédiatement après le stage (mois qui suit) | <input type="checkbox"/> |
| Dans les six mois suivants | <input type="checkbox"/> |
| Au delà de six mois | <input type="checkbox"/> |

oooooooooooooooooooooooooooooooo

Annexe 6 - Questionnaire « enquête emploi »

Q24 Parmi la liste suivante, quels sont les 2 domaines pour lesquels vous attendez un accompagnement de la part de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat ?
(Cochez une ou deux réponses)

- | | | | |
|--|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Prêts et relation bancaire | <input type="checkbox"/> Recrutement | <input type="checkbox"/> Gestion administrative | <input type="checkbox"/> Écologie, développement durable |
| <input type="checkbox"/> Gestion financière et comptabilité (trésorerie) | <input type="checkbox"/> Gestion du personnel | <input type="checkbox"/> Juridique | <input type="checkbox"/> Information nouveaux produits, nouvelles techniques |
| <input type="checkbox"/> Impayés | <input type="checkbox"/> Formation | <input type="checkbox"/> Commercial marketing | |
| <input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'attentes particulières | | | |

Q25 Souhaitez-vous transmettre votre entreprise dans les cinq prochaines années ?
(Cochez une seule réponse)

- Oui Non

VOTRE SITUATION

Pour terminer, quelques informations pour classer nos résultats

S1 Quelle est votre fonction dans l'entreprise ? (Cochez une seule réponse)

- Chef d'entreprise, gérant Conjoint(e) du chef d'entreprise Autre (précisez)

S2 Vous êtes... ?

- Un homme Une femme

S3 Quel est votre âge ?

/ / ans

S4 Au total, en comptant toutes vos années de travail, de combien d'années d'expérience dans votre métier bénéficiez-vous ? (Cochez une seule réponse)

- | | | | |
|---|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Moins d'un an | <input type="checkbox"/> 3 à moins de 5 ans | <input type="checkbox"/> 10 à moins de 15 ans | <input type="checkbox"/> 20 à moins de 25 ans |
| <input type="checkbox"/> 1 à moins de 3 ans | <input type="checkbox"/> 5 à moins de 10 ans | <input type="checkbox"/> 15 à moins de 20 ans | <input type="checkbox"/> 25 ans et plus |

S5 Quel est votre niveau de formation ? (Cochez une ou plusieurs réponses)

- | | | | |
|---|--|--------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Aucun diplôme | <input type="checkbox"/> B.P./ B.M./ BAC PRO | <input type="checkbox"/> BAC général | <input type="checkbox"/> Master / Maîtrise |
| <input type="checkbox"/> C.A.P./ B.E.P. | <input type="checkbox"/> B.T.S./ D.U.T. | <input type="checkbox"/> Licence Pro | <input type="checkbox"/> Ingénieur |

S6 Quelle est la Chambre de Métiers d'appartenance de votre entreprise ? (Cochez une seule réponse)

- | | | | |
|---|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> CMA Ain (01) | <input type="checkbox"/> CMA de la Drôme Montélimar (26) | <input type="checkbox"/> CMA Isère Vienne (38) | <input type="checkbox"/> CMA Rhône (69) |
| <input type="checkbox"/> CMA Ardèche (07) | <input type="checkbox"/> CMA de la Drôme Romans (26) | <input type="checkbox"/> CMA Loire Saint-Étienne (42) | <input type="checkbox"/> CMA Savoie (73) |
| | <input type="checkbox"/> CMA Isère Grenoble (38) | <input type="checkbox"/> CMA Loire Roanne (42) | <input type="checkbox"/> CMA Haute Savoie (74) |

Merci de nous renvoyer le plus rapidement possible le questionnaire avec l'enveloppe T ci-jointe, au plus tard le vendredi 29 mai 2009.

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Rhône-Alpes vous remercient de votre participation.

Les données issues de ce questionnaire seront utilisées par les Chambres des métiers et de l'artisanat dans le strict cadre de leurs missions d'observation économique et d'accompagnement des entreprises.

Si vous souhaitez que le traitement de ces données reste anonyme et confidentiel, veuillez cocher la case ci-contre

En application de la loi du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous êtes informé(e) que les réponses contenues dans ce questionnaire resteront strictement confidentielles si vous en avez émis le souhait ci-dessus. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification en écrivant : Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, 119 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne.

Conception - Impression - Routage : dactylo.print • 04 78 69 94 36 • Lyon

N° Siret..... Structure juridique

Code APE.....

* Merci de rectifier si les données ci-dessus sont inexactes.

Votre participation est très importante, les résultats de l'enquête permettront de mieux vous connaître pour vous apporter un meilleur service. Un document présentant la synthèse des résultats sera adressé à tous les répondants, chacun pouvant alors situer son entreprise dans le contexte de son activité. Nous vous remercions par avance pour votre implication et vos réponses à toutes les questions. Pour tout renseignement sur cette enquête, contactez la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat - Rhône-Alpes au 04 72 44 13 30. Vous pouvez aussi répondre à l'enquête directement sur le site Internet de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Rhône-Alpes (ou sur celui de votre chambre départementale) à l'adresse suivante <http://www.crm-rhonealpes.fr>.

Que vous répondiez par courrier (avec l'enveloppe T jointe) ou par Internet, nous vous garantissons la confidentialité de vos réponses si vous le souhaitez (cf. dernière page).

Merci de nous renvoyer ce questionnaire avant le vendredi 29 mai 2009.

VOTRE ENTREPRISE

Q1 Quelle est l'activité principale de votre entreprise ? (Cochez une seule case)

ALIMENTATION

- Viandes et poissons
 Boulangerie, pâtisserie
 Plats à emporter, traiteur
 Autres activités dans l'Alimentation
 Précisez

BÂTIMENT

- Maçonnerie, gros-œuvre
 Couverture, plomberie, chauffage
 Menuiserie, serrurerie
 Installation électrique
 Aménagement, finitions (plâtrerie, peinture)
 Terrassements, travaux divers
 Autres activités Bâtiment
 Précisez

PRODUCTION

- Travail des métaux
 Textile, habillement et cuir
 Bois et ameublement
 Matériel de construction, céramique, verre et chimie
 Papier, imprimerie, reproduction
 Autres activités dans la Production
 Précisez

SERVICES

- Transports
 Réparation automobiles
 Coiffure, esthétique, blanchisserie, teinturerie
 Services aux entreprises
 Autres activités Services
 Précisez

Q2 Avez-vous personnellement créé ou repris votre entreprise ? (Cochez une seule case et précisez l'année)

- Créée
 En quelle année ? / / / / / /
- Reprise
 En quelle année ? / / / / / /

Q3 Si vous avez un conjoint, collabore-t-il à l'activité de l'entreprise, ne serait-ce qu'occasionnellement ? (Cochez une seule réponse). Si oui, veuillez préciser son statut.

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Oui, tout le temps | Sous quel statut ? (cochez une seule réponse) : | |
| <input type="checkbox"/> Oui, occasionnellement | <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur | <input type="checkbox"/> Conjoint salarié |
| <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Conjoint hors statut | <input type="checkbox"/> Conjoint associé |



LES SALARIÉS DE VOTRE ENTREPRISE

Q4

Combien de salariés votre entreprise a-t-elle au total, quelle que soit la nature du contrat (CDI, apprentissage... en comptant votre conjoint uniquement s'il est salarié de l'entreprise) ? (Ne compter ni le(s) gérant(s), ni le conjoint collaborateur, ni les intérimaires) (Cochez une seule réponse)

- Aucun salarié 3 salariés 6 salariés 9 salariés
 1 salarié 4 salariés 7 salariés 10 salariés
 2 salariés 5 salariés 8 salariés 11 salariés et plus
- Précisez combien

Les questions Q5 à Q11 concernent l'effectif salarié de votre entreprise : à chaque question, le total de vos réponses doit être égal au nombre total de vos salariés dans votre entreprise

Q5

Indiquez ci-dessous le nombre de femmes et le nombre d'hommes parmi vos salariés. Indiquez ensuite le nombre de salariés pour chaque tranche d'âge

- SEXE :
- Hommes Femmes
- ÂGE :
- Moins de 26 ans 26 à 45 ans 46 à 60 ans Plus de 60 ans

Q6

Indiquez pour chacun des niveaux d'ancienneté ci-dessous le nombre de salariés correspondant à votre entreprise

- Moins d'un an 1 à 5 ans 6 à 10 ans 11 à 20 ans Plus de 20 ans

Q7

Indiquez pour chacun des types de contrat ci-dessous le nombre de salariés correspondant à votre entreprise

- CDI (contrat à durée indéterminée) CDD (contrat à durée déterminée) Contrats d'apprentissage Contrat de professionnalisation

Q8

Indiquez pour chacune des catégories ci-dessous le nombre de salariés correspondant à votre entreprise

- Apprentis Ouvriers non qualifiés Ouvriers qualifiés Employés (administratifs) Techniciens & Agents de maîtrise Cadres

Q9

Indiquez pour chacune des fonctions ci-dessous le nombre de salariés correspondant à votre entreprise (retenir pour chaque salarié sa fonction principale)

- Production ou fonction technique Administrative Commerciale

Q10

Indiquez pour chacune des durées de travail ci-dessous le nombre de salariés correspondant à votre entreprise (ne pas compter les apprentis)

- Temps plein (100 %) Temps partiel (à 80 %) Mi-temps (50 %) Moins d'un mi-temps Autre durée

Q11

Indiquez pour chacune des tranches de salaires ci-dessous (rémunération nette mensuelle) le nombre de salariés correspondant dans votre entreprise (ne pas compter les apprentis)

- Moins de 1 100 € net 1 101 à 1 500 € net 1 501 à 2 000 € net Plus de 2 000 € net

Q12

Un ou plusieurs de vos salariés bénéficient-ils d'un ou plusieurs des avantages suivants ? (Cochez une ou plusieurs réponses)

- Chèques déjeuner Chèques emploi services universels prépayés (CESU) Chèques vacances
 Véhicule de fonction Complémentaire santé collective Intéressement, participation
 Téléphone mobile Prime (fin d'année ou autre) Epargne retraite
 Treizième mois Aucun de ces avantages

Q13

Au sein de l'effectif de votre entreprise, y-a-t-il un ou plusieurs salariés ayant une reconnaissance de travailleur handicapé ? (Cochez une seule réponse)

- Oui. Non.

Q14

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu recours aux heures supplémentaires ? (Cochez une seule réponse).

- Régulièrement. Occasionnellement. Jamais.

Q15

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu recours à du personnel intérimaire ? (Cochez une seule réponse)

- Régulièrement Occasionnellement Jamais

Q16

Au cours des 12 derniers mois, y-a-t-il eu dans votre entreprise ?... (Cochez une seule réponse par ligne)

- | | OUI | NON |
|---|--------------------------|--------------------------|
| • Un ou plusieurs départs à la retraite ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Une ou plusieurs démissions ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Une ou plusieurs fins de contrat à durée déterminée ? (hors intérimaires) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Un ou plusieurs licenciements ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Une ou plusieurs ruptures conventionnelles (d'un commun accord) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Q17

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu recours à une ou plusieurs des aides à l'emploi existantes (exemple : prime à l'emploi TPE, CIRMA, CIE, prime région pour les apprentis...) ? (Cochez une seule réponse)

- Oui Non

Q18

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous cherché à recruter ? (Cochez une seule réponse)

- Oui Non

➔ Si oui, répondez à Q19, sinon allez en Q20.

Q19

Avez-vous fait appel à un ou plusieurs des intermédiaires suivants lors de votre (vos) démarche(s) de recrutement ? (Cochez une ou plusieurs réponses)

- ANPE (Pôle Emploi) Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou organisation professionnelle Expert comptable
 Agence d'intérimaires Cabinet de recrutement Autre (précisez).....
 Non, je gère seul les recrutements

Q20

Parmi la liste suivante, quelles sont les deux difficultés principales que vous rencontrez dans vos démarches de recrutement ? (Cochez deux réponses)

- Manque de temps pour m'en occuper Problème de compétences des candidats La démarche est compliquée Le recrutement coûte cher
 Pénurie de candidats Problème de motivation des candidats Manque d'efficacité des partenaires Aucune difficulté rencontrée
 Autres (précisez).....

PERSPECTIVES 2009 ET VOS ATTENTES

Q21

Au cours des 12 prochains mois, pensez-vous avoir recours dans votre entreprise ?... (Cochez une seule réponse par ligne)

- | | OUI, certainement | OUI, probablement | NON, probablement pas | NON, certainement pas |
|--------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • Aux heures supplémentaires ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Au travail intérimaire ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Au chômage partiel ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Q22

Au cours des 12 prochains mois, y-aura-t-il dans votre entreprise ?... (Cochez une seule réponse par ligne)

- | | OUI, certainement | OUI, probablement | NON, probablement pas | NON, certainement pas | |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--|
| • Un ou plusieurs recrutements ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ➔ Si oui, combien ? <input type="text"/> |
| • Un ou plusieurs licenciements pour motif économique ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ➔ Si oui, combien ? <input type="text"/> |
| • Un ou plusieurs départs à la retraite ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ➔ Si oui, combien ? <input type="text"/> |

Q23

Les perspectives pour votre entreprise pour 2009 (activité actuelle et commandes) sont-elles ? (Cochez une seule réponse)

- Très bonnes Assez bonnes Assez mauvaises Très mauvaises

Table des matières

REMERCIEMENT	4
INTRODUCTION	10
1. L'artisanat ou l'illusion d'un concept unifié	14
2. Les hypothèses de sa survie, de sa constance et de sa nouvelle mise en danger	19
Ce qui entretient le flou autour de la survie de l'artisanat	19
Quid de sa constance ?	23
Le contexte politico-institutionnel : une nouvelle mise en danger ?	26
3. Vers une appropriation théorique et empirique de l'objet sociologique	29
L'artisanat à la croisée des entrées sociologiques	29
Les conditions empiriques du déroulement du terrain de recherche	32
PREMIERE PARTIE – L'ARTISANAT FRANÇAIS AU PRISME DE L'HISTOIRE, LA STATISTIQUE ET LA SOCIOLOGIE	38
Chapitre 1 – L'artisanat en France, construction sociale d'une pratique ancienne	39
1. L'émergence des activités artisanales : de l'esclavagisme au corporatisme	39
2. L'ordre corporatif, essor et abolition	44
3. Artisanat, naissance du néologisme	48
4. Du flottement dans la construction légale et institutionnelle de l'artisanat français.....	49
5. L'artisanat sous et après Vichy : espoir et désillusion	53
6. L'artisanat d'aujourd'hui, marqué par son institutionnalisation	56
Conclusion du chapitre 1 – L'inconstante définition juridique de l'artisanat français	64
Chapitre 2 – L'artisanat français et rhônalpin, un dimensionnement malaisé	66
1. Les enjeux de la mesure statistique de l'artisanat en France	66
1.1. Des définitions... aux champs statistiques	66
1.2. L'artisanat, entre multiplication des sources et difficultés d'appariement	70
Le Répertoire des Métiers des Chambre de Métiers et de l'Artisanat	70
Le Répertoire SIRENE des entreprises artisanales (RSA) et le fichier SIRENE issu de l'INSEE	72
Les Déclarations annuelles des données sociales de l'INSEE	73
Les données brutes de l'URSSAF	74
Les fichiers de source ministérielle	75
2. Les grandes tendances chiffrées de l'artisanat national et régional	76
2.1. Un tiers des entreprises françaises sont artisanales	76
L'artisanat dans l'économie française, une évolution proche du rectiligne	77
L'artisanat, plus d'un salarié français sur dix.....	79
2.2. 11% des entreprises artisanales françaises sont en Rhône-Alpes	81
La densité artisanale en Rhône-Alpes illustre son ancrage territorial	84
Une structure stable et un renouvellement inscrit dans la durée	87
Les chefs d'entreprises artisanales en Rhône-Alpes, une population peu connue	89

L'artisanat employeur en Rhône-Alpes - Près d'une entreprise artisanale sur deux	90
Les apprentis de l'artisanat en Rhône-Alpes	94
Les salariés de l'artisanat en Rhône-Alpes	97
3. La dynamique sectorielle en Rhône-Alpes et ses imprécisions	103
3.1. L'intrigante volatilité des salariés de l'artisanat ?	103
3.2. Le mouvement des entreprises sous la menace d'un nouveau statut	106
Conclusion du chapitre 2 – Le revers de la quantification : l'ambiguïté statistique	112
Chapitre 3 – L'artisanat en sociologie : peu de travaux, une myriade d'approches.....	115
1. Le savoir-faire artisan et son appropriation	115
2. De l'apprentissage à l'installation : les trajectoires de la quête de l'indépendance.....	121
3. L'artisanat, entre division et indivision du travail	126
4. Une rationalité spécifique ?	131
5. L'ancrage local et le lien social, corollaires de l'artisanat	138
6. L'ambivalence de l'identité artisanale sur fond d'une approche culturelle	142
Conclusion du chapitre 3 – L'artisanat : un objet qui en cache d'autres	151
Conclusion de la partie – La mise en équation du métier, de la taille et du statut	152
DEUXIEME PARTIE – LES MOYENS DE CONCEPTUALISATION DE L'AMBIVALENCE ARTISANALE	155
Chapitre 4 – Appropriation théorique et méthodologique de l'objet	156
1. Entreprises vs actifs : Quel angle d'approche privilégier ?.....	156
2. Les hypothèses de formes et de maintien de l'artisanat	158
3. La CIFRE: le dualisme d'une posture de recherche participante	164
4. La quantification servant la quête d'une légitimité à traiter de tout l'artisanat	172
4.1. L'enquête « Installation » liée à l'entrepreneuriat artisanal en Rhône-Alpes	175
4.2. L'enquête « L'emploi artisanal en Rhône-Alpes »	178
5. L'indispensable matériau qualitatif et la multiplication des terrains	182
6. La place du terrain marocain dans la mise en perspective France-Maroc	188
Conclusion du chapitre 4 – La contribution visée et les limites des moyens engagés	195
Chapitre 5 – Vers un triptyque conceptuel pour appréhender l'artisanat	198
1. L'organisation artisanale comme objet de recherche	198
1.1. L'organisation en sociologie	199
1.2. Quelques clés pour percer le fonctionnement organisationnel	203
1.3. L'approche relationnelle de l'organisation artisanale	206
Le travail collectif.....	206
Le collectif de travail	208
2. Le travail artisanal comme objet de recherche	210
2.1. Le travail en sociologie	210
Le contenu du travail	211
Le cadre du travail	213
2.2. Que dire du travail artisanal en l'absence de prescriptions écrites ?	216
2.3. L'artisanat au prisme de la sociologie des professions	221

3. Le marché artisanal comme objet de recherche	228
3.1. Du marché des économistes à la construction sociale du marché	228
Le marché des économistes	228
Le marché à la croisée des travaux de Max Weber et de Georg Simmel	230
Les conventions, les règles et les institutions sous-tendant le rapport marchand	232
3.2. La mise en marché et ses implications	234
3.3. L'approche relationnelle pour appréhender le marché artisanal.....	239
Conclusion du chapitre 5 – La portée escomptée du triptyque conceptuel	245
Conclusion de la deuxième partie – Le quadruple pari pour saisir l'artisanat	247
TROISIEME PARTIE – REPENSER L'ENTREPRISE ARTISANALE ET LA CATEGORIE SOCIALE	249
Chapitre 6 – L'imbrication artisanale de l'organisation, du travail et du marché	250
1. Quelques régularités du travail à plusieurs dans l'entreprise artisanale	252
1.1. L'entreprise artisanale à travers son activité, sa taille et son statut juridique.....	253
1.2. Des employeurs qualifiés et expérimentés	258
1.3. La prépondérance masculine dans les rangs des patrons et des salariés	262
1.4. Des salariés aux profils marqués par la dimension technique	264
1.5. L'invisibilité de la participation des conjointes ?	273
1.6. La création et la reprise d'entreprises, leur pérennité en question	279
2. L'organisation artisanale entre division ad hoc du travail et routines cristallisées.....	285
2.1. La boucherie : un métier où les pratiques évoluent jalonnées de normes	286
2.1.1. Le métier de boucher en France et au Maroc	286
2.1.2. La tendance à la diversification de l'activité en France et au Maroc	293
2.2. La division du travail au sein de l'organisation artisanale	297
2.2.1. La place de la hiérarchie dans le fonctionnement de l'entreprise artisanale	299
2.2.2. Une division ad hoc du travail	301
2.3. Les routines qui fondent le fonctionnement organisationnel	304
3. Apprentissage, appropriation du métier et autonomie dans le travail	312
3.1. L'apprentissage, comme premier cadre d'appropriation du travail artisanal.....	312
3.2. L'appropriation des normes de métier : de l'autonomie au travail à soi	321
3.3. L'injonction d'autonomie dispensant des prescriptions poussées du travail	328
4. La portée de la dimension relationnelle dans l'échange marchand	333
4.1. La mise en marché de biens et de services dissouts dans la relation sociale	335
4.1.1. La mise en marché des biens	339
4.1.2. La mise en marché d'une offre de service	341
4.2. La réparation automobile : stratégies de captation et rempart relationnel	343
4.2.1. Les dépendances qui briment la réparation automobile	343
4.2.2. La captation du client : de la discussion aux stratégies relationnelles.....	345
4.2.3. La mise en œuvre de la prestation de service	351
4.3. La boucherie : hypermnésie marchande et calcul face au risque marchand	354
4.3.1. L'hypermnésie des bouchers comme clé de l'efficience	354
4.3.2. L'obsession du calcul face au risque d'incomplétude du marché	358

5. L'ancrage local et l'atomicité des entreprises comme ressorts concurrentiels.....	366
5.1. Le spectre d'un rapport concurrentiel inégal	366
5.2. Le rapport concurrentiel entre isolement, interdépendance et coopération.....	371
Conclusion du chapitre 6 – L'inextricable emmêlement qui fait l'entreprise artisanale.....	379
Chapitre 7 – L'artisanat en Rhône-Alpes : l'objectivation de la catégorie sociale	383
1. Ce qui entretient l'ambivalence de l'artisanat	385
1.1. L'ambiguïté de la définition juridique de l'artisanat français	385
1.2. Lorsque les artisans peinent à se définir...	389
2. Au cœur de l'artisanat, le groupe professionnel avec un noyau et des marges	390
2.1. La question de la délimitation du groupe professionnel	392
2.2. Une population que soudent l'expérience et la qualification	395
2.3. L'indépendance à portée de main, d'abord pour créer son propre emploi	401
3. Construction d'un concept hybride : l'artisanat comme marché professionnel	406
3.1. Un marché professionnel ouvert avec une légère tendance à la clôture	406
3.1.1. Un marché du travail ouvert où l'apprentissage joue un rôle clé	406
3.1.2. Le marché associé au groupe professionnel et sa légère tendance à la protection	412
3.2. Le mouvement des salariés, une régulation clé du marché professionnel	416
3.2.1. Stratégies des employeurs dans une conjoncture particulière	419
3.2.2. Stratégies des salariés : l'employabilité comme enjeu	421
3.2.3. Du marché du travail au marché professionnel	427
Conclusion du chapitre 7 – La conceptualisation de l'insaisissable artisanat	432
CONCLUSION DE LA THESE – AU CŒUR DE L'ARTISANAT, SA COHESION ET SON ELASTICITE	435
Le rapport au métier comme élément de cohésion dans l'artisanat	436
La dimension relationnelle comme vecteur de différenciation	439
Les ressorts du maintien de l'artisanat en Rhône-Alpes	442
BIBLIOGRAPHIE	447
TABLE DES FIGURES	468
TABLE DES TABLEAUX	470
TABLE DES CARTES	471
ANNEXES	472
Annexe 1 – L'artisanat marocain : construction institutionnelle et flou statistique	473
1. Une construction légale sur un fond corporatiste et religieux	473
2. L'absence de statistiques comme reflet du poids de l'économie souterraine	479
3. Un important appareil institutionnel pour un secteur aux contours imprécis	482
Les structures ministérielles	482
Les organisations professionnelles	483
- Les associations professionnelles.....	483
- Les coopératives	483
- Les Chambres d'artisanat.....	484
Les infrastructures de production et de promotion	485
- Les villages d'artisans.....	485
- Les ensembles artisanaux.....	485
Le système de formation	486

Annexe 2 – La Nomenclature des activités artisanales françaises (Nafa2)	492
Annexe 3 – Quelques photographies illustratives prises sur le terrain	505
Annexe 4 – Guide d’entretien : Réparation automobile et boucherie	512
Annexe 5 – Questionnaire « installation » enquête 2003-2010	513
Annexe 6 – Questionnaire « enquête emploi »	517
TABLE DES MATIERES	522
RESUME – ABSTRACT	527

Formes et dynamique de l'artisanat français – Une sociologie de l'entreprise artisanale et du marché professionnel

Malgré un récent regain d'intérêt pour l'artisanat, la sociologie française semble déprise de cet objet polymorphe qui demeure en proie au doute concernant sa nature et sa capacité à se maintenir. Pour lever ces ambiguïtés, des statistiques portant sur l'emploi ont été produites en lien avec le réseau consulaire, des chiffres sur l'entrepreneuriat ont été traités et des données qualitatives ont été recueillies au sein de la boucherie et de la réparation automobile via des observations et des entretiens menés en France et au Maroc. L'immersion durant trois années au sein de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat en Rhône-Alpes avec un financement CIFRE (2007-2010) a permis de mener à bien cette recherche. La thèse montre l'entreprise artisanale comme un incubateur des savoir-faire qui s'incarnent dans une division *ad hoc* du travail faite de routines et de créativité. Celle-ci s'actualise en s'ajustant aux situations productives et marchandes. Enracinée localement, la dimension relationnelle façonne la performance organisationnelle et marchande, amenant davantage d'efficacité. Cette dimension transparaît dans l'offre marchande, les stratégies de captation des clients et les rapports concurrentiels entre pairs. Cette thèse vise aussi à étudier l'artisanat rhônalpin comme catégorie sociale. Elle montre que les ressorts de sa cohésion et de son élasticité sont au principe du marché professionnel ouvert et dynamique qu'est l'artisanat et dans lequel sont enchâssés le marché du travail artisanal et une constellation de groupes professionnels réunissant un noyau d'artisans-indépendants et une population mobile, qui gravite autour, partageant leur expérience et leurs qualifications.

Mots-clés: artisanat, travail, routines, marché, groupe professionnel, marché professionnel.

Forms and dynamics of French artisanship – Sociology of craft businesses and of the occupational market

French research in sociology seems to have detached itself from artisanship as a field of study in spite of a recent regain of interest in it. As a polymorphous object, artisanship still remains subject to doubt as far as its definition and sustainability are concerned. To characterise it, we based our work on employment statistics produced within the consular network in Rhône-Alpes and entrepreneurship data that we processed. Together with qualitative material collected in butcheries and mechanic businesses through observations and interviews conducted in France and Morocco. We spent three years of full-time work within the Regional Chamber of Trades and Crafts with a research funding (CIFRE 2007-2010) to carry out this study. This thesis reveals the craft business as an incubator of skills which are embedded in an *ad hoc* work division based on routines and creativity which are an updated response to production and market situations. Adding up to this efficiency, the locally rooted relational dimension leads to organizational and market performance. This dimension appears in the artisans offers, their customers capture strategies and the competitive relationships between peers. This thesis also aims at studying the Rhône-Alpes artisanship as a social category. The main finding here is that artisanship cohesion and its elasticity reveal an open and dynamic occupational market built on the labor market and on a constellation of occupational groups that gather independent-craftsmen as their core and a mobile population that revolves around sharing the same qualifications and experience

Keywords: crafts, work, routines, market, occupational group, occupational market.